

MÉMOIRES

SUR LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE

DE FOUQUET

SURINTENDANT DES FINANCES

I

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MÉMOIRES

SUR LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE

DE FOUQUET

SURINTENDANT DES FINANCES

D'APRÈS SES LETTRES ET DES PIÈCES INÉDITES

CONSERVÉES

A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

PAR

A. CHÉRUEL

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

TOME PREMIER

PARIS

CHARPENTIER, ÉDITEUR

28, QUAI DE L'ÉCOLE

1862

PRÉFACE

Le surintendant des finances Nicolas Fouquet a joué un grand rôle pendant la première partie du règne de Louis XIV. Auxiliaire zélé de Mazarin à l'époque de la Fronde, habile plus tard à fournir de l'argent à un ministre avide, qui avait plusieurs armées à entretenir et qui voulait pour lui-même amasser des trésors, il suffit pendant plus de dix ans à cette lourde tâche. Cependant les Mémoires du temps et les historiens modernes ne parlent guère que de la catastrophe de Nicolas Fouquet. Les causes de l'élévation de ce personnage, ses relations avec Mazarin, les services qu'il lui rendit pendant la Fronde, n'ont jamais été complétement exposés. Le travail remarquable que M. P. Clément a placé en tête

a

de son *Histoire de Colbert* n'embrasse que la disgrâce de Fouquet et les causes qui l'ont amenée. Il en est de même des *Mémoires sur madame de Sévigné*, par M. Walckenaër; on n'y trouve que le procès du surintendant[1]. Je me propose de remonter plus haut et d'exposer toute la vie de Nicolas Fouquet, en m'appuyant sur des documents d'une authenticité incontestable.

L'abbé Fouquet, frère du surintendant, est encore moins connu. On le voit, à la vérité, dans les Mémoires du dix-septième siècle, jouer les personnages les plus divers : serviteur dévoué de Mazarin, il lutte contre le prince de Condé et le cardinal de Retz; il brave tous les dangers pour assurer le triomphe de la royauté sur la Fronde; plus tard, il dispose de la police et de la Bastille; mais sa puissance est occulte; il se plaît dans les menées souterraines, et les Mémoires du temps signalent surtout son insolence et le scandale de ses mœurs, qui finirent par le compromettre gravement,

[1] M. de Royer, aujourd'hui premier vice-président du Sénat, a aussi traité du procès de Fouquet dans un savant discours de rentrée à la Cour de cassation. M. Sainte-Beuve, dans une de ses ingénieuses *Causeries du Lundi* (t. V), a touché tous les points importants de la biographie de Fouquet avec sa sagacité ordinaire; mais il n'a pu que les effleurer. M. Feuillet de Conches dans un ouvrage récent (*Causeries d'un curieux*, etc.) ne parle que de la cassette du surintendant. J'ai trouvé dans ce livre de précieux documents, et, quoique mon travail fût presque terminé lorsque M. Feuillet de Conches a publié le sien, j'en ai profité en indiquant toujours la source où je puisais.

sans que le cardinal Mazarin, auquel il avait rendu de grands services, ait jamais consenti à le disgracier. Toutefois son importance fut amoindrie, tandis que celle du surintendant grandissait chaque jour et arrivait à l'effacer entièrement.

Je me hâte de déclarer qu'aucun des deux frères n'a laissé de Mémoires historiques. On ne saurait, en effet, désigner sous ce titre les *Défenses*, que Nicolas Fouquet composa à l'occasion du procès qui lui fut intenté en 1661, et qui ne forment pas moins de quatorze volumes. Mais il reste du surintendant et de son frère l'abbé un grand nombre de lettres, qui ont été écrites au moment même où les événements s'accomplissaient, et qui ont plus d'autorité historique que n'en pourraient avoir des œuvres composées à loisir et destinées trop souvent à tromper la postérité. Je me suis surtout servi de ces documents[1] pour faire connaître le rôle politique des deux Fouquet.

J'ai adopté le titre de Mémoires, parce que cet ouvrage, qui embrasse la vie privée aussi bien que la vie publique de Nicolas Fouquet et de son frère l'abbé, ne

[1] Les lettres et autres pièces publiées dans le corps de l'ouvrage ont subi quelques modifications pour l'orthographe, afin d'éviter des irrégularités qui auraient paru choquantes. Il n'en est pas de même des textes cités en note ou à l'Appendice : ils ont été reproduits avec le caractère de l'époque et d'après le texte même de l'écrivain.

saurait avoir la gravité de l'histoire. Il descend dans des détails domestiques qui sont nécessaires lorsque l'on veut étudier à fond le caractère et les passions d'un homme, mais que l'on doit négliger dans les tableaux et les récits d'un intérêt plus général. Enfin le titre de Mémoires me permet de laisser le plus souvent la parole aux contemporains. Mazarin, qui a joué dans ces temps le principal rôle, révèle dans ses lettres aux Fouquet bien des détails secrets et des causes cachées. N'est-il pas juste, d'ailleurs, d'entendre la défense de ce ministre que les frondeurs ont si obstinément poursuivi? Les Mémoires de cette époque ne sont souvent qu'une continuation des *Mazarinades*, une suite spirituelle et piquante des pamphlets destinés à verser l'odieux et le ridicule sur le cardinal et sur la reine Anne d'Autriche. Les lettres de Mazarin, écrites sous l'impression même des événements, ont bien plus d'autorité que ces souvenirs rétrospectifs, destinés à satisfaire avant tout la vanité de l'auteur et à exagérer les proportions de son rôle.

Je suis loin cependant de contester l'utilité des Mémoires pour retracer les événements de cette époque, et j'en ai fait un usage continuel. Aucune période de notre histoire n'a été plus féconde en écrits de cette nature. Plusieurs de ces ouvrages réunissent le mérite du style

à l'intérêt historique, le charme de la narration à l'authenticité des faits, l'attrait romanesque et dramatique de la vie privée à la grandeur des événements publics. Avant et pendant la Fronde, chaque parti, chaque nuance même de parti, a son historien. La Châtre écrit pour glorifier la cabale des *Importants;* la cour et Anne d'Autriche trouvent leur apologiste dans madame de Motteville; la Rochefoucauld et Pierre Lenet soutiennent de leur plume le parti des Princes, qu'ils avaient défendu de leur épée et éclairé de leurs conseils; le parlement a pour lui, quoique avec des nuances distinctes, Omer Talon, Olivier d'Ormesson, l'*Histoire du temps* et le *Journal de la Fronde*. Priolo, d'abord attaché au duc de Longueville, se laisse gagner par Mazarin, et écrit, dans l'intérêt du ministre, son histoire latine des premières années de Louis XIV, histoire qui ressemble souvent à des Mémoires par le rôle qu'y joue l'auteur et le soin avec lequel il se met en scène [1]. Gui Patin exprime les sentiments de la bourgeoisie frondeuse. Le cardinal de Retz et mademoiselle de Montpensier ne représentent guère qu'eux-mêmes, leur esprit, leur

[1] *B. Prioli, ab excessu Ludovici XIII, de rebus Gallicis historiarum libri XII*, 1669. — Priolo raconte, entre autres aventures où il a figuré, ses négociations avec le duc de Longueville et son voyage en Normandie, où il accompagna Mazarin, qui allait délivrer les Princes.

vanité, leurs intrigues, leur héroïsme romanesque et théâtral. Parmi ces Mémoires, dont il serait facile d'augmenter la liste, quelques-uns sont considérés comme des œuvres éminentes pour l'éclat pittoresque du style, la vivacité des tableaux et la peinture des caractères.

Les Mémoires inédits m'ont aussi fourni quelques traits pour l'histoire des deux Fouquet. Je citerai, entre autres, deux journaux, l'un de Dubuisson-Aubenay, l'autre anonyme. Le premier s'étend de 1648 à 1652[1]; il a été écrit par un gentilhomme attaché au secrétaire d'État Duplessis-Guénégaud, et par conséquent ennemi de la Fronde. On y trouve sur cette époque de troubles et d'anarchie des particularités que l'on chercherait vainement ailleurs[2]. Le second est également écrit par un adversaire des frondeurs; il s'étend de 1648 à 1659, et m'a aussi fourni pour l'histoire des deux frères des renseignements nouveaux et authentiques.

En comparant ces Mémoires, dont les auteurs ont suivi des intérêts et des partis opposés, on arrive souvent à découvrir la vérité; mais, quant aux mobiles secrets qui ont fait agir les personnages, il est difficile de les pénétrer, à moins qu'eux-mêmes n'aient pris soin

[1] Il est conservé à la Bibl. Mazarine, n° 1765.
[2] Voy. *Mémoires sur Fouquet*, t. I, p. 65 et 156.

de nous les révéler dans des lettres confidentielles. C'est là ce qui donne un si grand intérêt à la correspondance de Mazarin avec Nicolas Fouquet et avec son frère. Les événements de la Fronde, qui, dans les Mémoires de Retz et de la plupart des contemporains, sont présentés sous un jour défavorable au ministre, apparaissent sous un tout autre aspect dans les lettres du cardinal. La biographie de Nicolas Fouquet et celle de son frère est trop étroitement liée à l'histoire de la Fronde pour que je n'aie pas insisté sur cette époque, en faisant ressortir l'importance des services que les deux frères rendirent alors à la cause royale.

Pour la période suivante, celle où Nicolas Fouquet, devenu surintendant, administre les finances, abuse de son pouvoir et s'attire une disgrâce méritée, j'ai fait également usage des Mémoires publiés et des documents manuscrits. La *Muse historique* de Loret sert à fixer les dates, et les lettres de Gui-Patin fournissent quelques indications précieuses. On trouve encore, pour l'histoire de Fouquet pendant cette époque, des faits à recueillir dans les Mémoires de mademoiselle de Montpensier, de madame de Motteville, de Conrart, de Montglat, de Bussy-Rabutin, de madame de la Fayette, du marquis de la Fare; mais ce sont des traits dispersés. Les Mémoires réellement importants pour cette partie de l'histoire de

Fouquet sont ceux de Gourville, de l'abbé de Choisy et du jeune Brienne. Gourville, un des principaux commis de Fouquet, insiste tout spécialement sur le caractère et le rôle du surintendant. Mais il veut trop souvent se mettre en scène, et s'attribue une importance qui est démentie par des documents plus authentiques. J'ai pris soin de signaler les passages entachés de ce défaut. L'abbé de Choisy, élevé à la cour par une mère qui fut mêlée à toutes les intrigues du temps, avait dix-huit ans à l'époque de la chute de Fouquet. Il a vu et entretenu les personnages qu'il met en scène; il a beaucoup appris par les courtisans qui fréquentaient la maison de sa mère. Son oncle, l'abbé de Belesbat, passait pour un des familiers du surintendant, et la calomnie lui a attribué une des lettres les plus honteuses que l'on fit circuler comme tirées de la cassette de Fouquet. Le témoignage de l'abbé de Choisy mérite donc d'être recueilli pour tout ce qui touche au ministère et à la catastrophe de Fouquet.

Quant au jeune Brienne, il était secrétaire d'État en survivance à l'époque de la disgrâce du surintendant. Sans doute, son esprit romanesque diminue l'autorité de ses Mémoires. L'éditeur en a d'ailleurs rajeuni le style au point d'en changer la physionomie et de remplacer la marche un peu trainante de la prose du dix-sep-

tième siècle par des allures sautillantes et légères qui mettent en défiance. Cependant le fond n'a pas été altéré. J'ai eu sous les yeux le manuscrit provenant du cardinal de Brienne; il n'y a de différences, entre ce manuscrit et les Mémoires publiés, que pour le style. Toutefois le caractère du jeune Brienne, ses aventures, son goût pour les détails singuliers et pour la mise en scène, suffisent à le rendre suspect. On peut, heureusement, contrôler son témoignage par le récit officiel de l'arrestation de Fouquet, qu'a rédigé Foucault, greffier de la Chambre de justice instituée en 1661, et par la lettre même où Louis XIV retrace à sa mère toutes les circonstances de cet événement.

Les papiers trouvés dans la cassette de Fouquet et conservés à la Bibliothèque impériale fournissent aussi des renseignements précieux et authentiques pour les dernières années de son ministère. Depuis plus de dix ans, je me suis occupé de ces correspondances. J'en devais l'indication à M. Claude, dont le savoir et l'obligeance sont connus de tous ceux qui font des recherches dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale. J'ai cité depuis longtemps les papiers de Fouquet[1] dans plusieurs articles du *Journal général de l'instruction pu-*

[1] Ces papiers, qui forment la véritable cassette de Fouquet, ont été conservés par Baluze, bibliothécaire de Colbert.

blique, dans mon *Histoire de l'administration monarchique en France*, et dans l'édition que j'ai donnée des *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*. Postérieurement à mes recherches, l'attention de plusieurs écrivains s'est portée sur la cassette de Fouquet. M. Dreyss, dans son édition des *Mémoires de Louis XIV;* M. Marcou, dans son *Étude sur Pellisson*, et tout récemment M. Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un curieux*, en ont tiré plusieurs documents. M. Feuillet de Conches surtout a signalé l'intérêt de cette cassette et en a déchiffré quelques énigmes. Lui-même, du reste, a reconnu, en termes obligeants, que j'avais déjà étudié ces correspondances. J'ai profité plus d'une fois de ses travaux en indiquant les emprunts que je lui ai faits. Quant à l'interprétation de quelques pièces, où je diffère d'avis avec lui, j'ai donné mes raisons, tout en rendant pleine justice à son ingénieuse sagacité.

Une des principales difficultés, lorsqu'on cherche à déchiffrer les lettres que renferme cette cassette, consiste à retrouver les noms des correspondants de Fouquet. Bien peu de lettres sont signées; souvent même les noms des personnes et des lieux sont déguisés, et quelquefois les correspondants ont poussé la précaution jusqu'à se servir d'une main étrangère. Comment s'étonner que le lecteur hésite au milieu de tant de

difficultés et ne puisse reconnaître tous les auteurs de ces lettres? Pour celles mêmes où l'on met un nom, il est difficile de ne pas avouer qu'il y a toujours une part d'hypothèse dans les interprétations. Une autre difficulté résulte de l'absence de dates : tous ces papiers ont été jetés pêle-mêle dans la cassette, et jamais on n'a cherché à les soumettre à un ordre chronologique. Je l'ai tenté pour les pièces dont j'ai fait usage dans le corps de ces Mémoires, et, au lieu d'exposer dans son ensemble tout ce que contient la cassette de Fouquet, j'en ai successivement tiré les lettres qui établissaient les relations du surintendant avec les personnes influentes de la cour et de la ville. Il y a là bien des révélations honteuses sur les mœurs du temps, et l'on éprouve d'abord de la répugnance à étaler de pareils scandales. A quoi bon exhumer ces misères et ces turpitudes? Ne vaudrait-il pas mieux laisser de semblables documents dormir dans la poussière où ils sont ensevelis depuis plusieurs siècles?

Je n'aurais pas hésité à suivre ce parti, si Nicolas Fouquet n'appartenait pas à l'histoire. On ne peut connaître et apprécier la vie publique du surintendant qu'en fouillant dans sa vie privée et en y cherchant les causes secrètes de ses dilapidations. L'histoire n'instruit pas seulement en retraçant des vertus, mais en mon-

trant les conséquences des fautes et des vices. Raconter la vie d'un homme que de rares talents, une conduite habile, le dévouement à la cause royale, avaient élevé aux plus hautes dignités, puis le montrer enivré par la grandeur et la passion, oubliant ce qu'il doit à la France et à lui-même, et précipité de vice en vice et d'abîme en abîme jusqu'à ce que la main de la justice s'appesantisse sur lui et le jette dans un cachot, où il expiera pendant dix-neuf ans ses fautes et ses crimes, n'est-ce pas là un des plus utiles enseignements de l'histoire? D'ailleurs, en insistant sur la partie réellement importante de cette correspondance, il sera facile d'éviter certains détails qui blesseraient la morale et n'auraient que peu d'intérêt pour l'étude des caractères et des événements historiques.

Relativement au procès de Fouquet, on a aussi des documents d'une authenticité incontestable. Ce procès a été retracé dans tous ses détails par le greffier de la Chambre de justice, Foucault, dont le Journal inédit fait partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale ; c'est un simple procès-verbal, mais très-complet. Le Journal d'Olivier d'Ormesson, que j'ai publié dans la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, a un autre caractère. Il peint la physionomie des séances plutôt qu'il ne raconte les incidents du procès. Olivier d'Or-

messon, un des juges de Fouquet et un des magistrats les plus intègres du dix-septième siècle, a une grande autorité lorsqu'il dépose devant la postérité. Madame de Sévigné a puisé dans ses entretiens les détails qu'elle a animés et colorés de son style si vif et si brillant. Cependant il n'est pas inutile, en entendant Olivier d'Ormesson, qui est l'organe du parti de la magistrature, de comparer à son témoignage celui de Colbert. Ce ministre poursuivait Fouquet avec une passion qui a nui à sa cause; mais il avait pour lui la justice. J'ai cité quelques passages d'un Mémoire adressé au roi par Colbert, où le contrôleur général blâme le premier président, Guillaume de Lamoignon. J'ai rapproché ces autorités opposées, et, tout en signalant les dilapidations du surintendant, j'ai cherché à montrer comment l'opinion publique, touchée de ses malheurs et émue par les plaintes de la Fontaine et de Pellisson, s'était déclarée pour le ministre déchu et persécuté.

Ces Mémoires se divisent naturellement en quatre parties, comme la vie même de Nicolas Fouquet. Jusqu'au mois de janvier 1653, il fut, avec son frère, l'auxiliaire le plus actif de Mazarin. Après la Fronde, les deux frères eurent part aux récompenses : Nicolas Fouquet devint surintendant des finances avec Abel Servien. L'abbé son frère eut la direction de la

police : son rôle fut alors très-important; mais son audace, son insolence et le scandale de ses mœurs, finirent par le compromettre. De son côté, le surintendant commença à abuser de son crédit et à prodiguer en plaisirs et en fêtes l'argent de l'État. Cependant la présence de son collègue Servien le contint jusqu'en 1659. Mais, après la mort de Servien (17 février), le surintendant s'abandonna sans frein à ses passions. A cette époque, il semble atteint de démence, *vere lymphatus*, comme dit un contemporain[1]. Bâtiments somptueux, fortifications de Belle-Ile, traités scandaleux avec les fermiers de l'impôt, folles prodigalités pour les filles de la reine, tentatives pour succéder à Mazarin dans la puissance suprême et tenir le roi dans sa dépendance, voilà le spectacle que présente l'administration de Fouquet, parvenu au comble de la puissance et entraîné par des passions effrénées. La période de 1659 à 1661 marque à la fois l'apogée de sa grandeur et le commencement de sa ruine. Arrêté le 5 septembre 1661, il est traîné de prison en prison et enfin traduit devant un tribunal composé en partie de ses ennemis. Pendant trois ans, son sort est en suspens et sa vie menacée;

[1] Ce sont les termes dont se sert le conseiller d'État de la Fosse en parlant de Fouquet dans le Mémoire qu'il adresse au chancelier Séguier. Voy. ce Mémoire à l'Appendice du tome Ier.

c'est alors que, par une compassion naturelle pour le malheur, l'opinion lui redevient favorable et applaudit à l'arrêt qui le sauve du dernier supplice. Prisonnier à Pignerol, Fouquet disparaît de la scène et expie dans une longue et obscure détention les erreurs et les fautes de sa vie publique et privée. Ainsi, au début, activité, énergie, habileté, dévouement à la cause royale ; après la Fronde, en 1653, récompense de ses services et enivrement du succès ; de 1659 à 1661, prodigalités insensées et ambition criminelle ; enfin, de 1661 à 1680, expiation : tel est le résumé de la vie de Nicolas Fouquet ; tel est aussi le plan de ces Mémoires.

MÉMOIRES

SUR

NICOLAS FOUQUET

SURINTENDANT DES FINANCES

ET SUR

SON FRÈRE L'ABBÉ FOUQUET

CHAPITRE PREMIER

— 1615-1650 —

Famille de Nicolas Fouquet. — Il devient maître des requêtes (1635). — Il est intendant dans l'armée du nord de la France et ensuite dans la généralité de Grenoble. — Sa disgrâce en 1644. — Il est de nouveau nommé intendant en 1647. — Son rôle pendant la première Fronde en 1648 et 1649. — Il achète la charge de procureur général au parlement de Paris (1650), et en prend possession au mois de novembre de la même année. — Puissance du parlement de Paris à cette époque. — Caractère du premier président Mathieu Molé et d'autres magistrats du parlement. — Rôle difficile de Nicolas Fouquet. — Défauts du parlement considéré comme corps politique. — Contraste avec la conduite habile de Mazarin. — Nicolas Fouquet s'attache à ce dernier et lui reste fidèle pendant toute la Fronde.

Nicolas Fouquet naquit en 1615; il était le troisième fils de François Fouquet, conseiller du roi en ses conseils, et de Marie Maupeou. Les Fouquet, dont le nom

s'écrivait alors *Foucquet*[1], étaient originaires de Bretagne. C'était une famille de négociants nantais. Le commerce des îles lointaines, déjà en pleine vigueur au seizième siècle, avait dû développer chez les Fouquet un génie hardi, aventureux, fécond en ressources. Il semble que la ruse, la souplesse, l'esprit ambitieux et parfois téméraire que déployèrent le surintendant et son frère, l'abbé Fouquet, étaient une tradition de famille. Leur père, François Fouquet, après avoir été conseiller au parlement de Rennes, acheta une charge au parlement de Paris, et fut successivement conseiller, maître des requêtes et enfin conseiller d'État. Il remplit plusieurs fois d'importantes fonctions et fut pendant quelque temps ambassadeur en Suisse[2]. On a prétendu qu'il fut un des juges du maréchal de Marillac, et qu'il s'honora par l'indépendance et la fermeté dont il fit preuve dans ce procès[3]. Cette opinion n'est pas fondée; on a le nom des juges du maréchal de Marillac[4] et le procès-verbal des séances de la chambre de justice qui le condamna : François Fouquet n'y figure pas. Ce qui

[1] Ce mot signifie, dit-on, *écureuil* dans la langue bretonne.

[2] Ces détails sont tirés de l'épitaphe gravée sur le tombeau de François Fouquet. Ce tombeau était placé dans la chapelle des Dames de la Visitation, rue Saint-Antoine. Nicolas Fouquet fut enterré dans la même chapelle.

[3] J'insiste sur ce point parce que l'erreur se trouve dans l'ouvrage justement estimé de M. P. Clément (*Histoire de Colbert*).

[4] Le père Griffet a donné dans son *Histoire de Louis XIII* (t. II, p. 224) le nom des juges du maréchal de Marillac. Il existe d'ailleurs dans les papiers de la famille d'Argenson (*Bibl. imp. du Louvre, ms. F.* 325, t. XVIII, fol. 100 et sq.), une relation de ce procès rédigée par un d'Argenson qui était procureur général de la commission. Il n'y est pas question de François Fouquet.

est vrai, c'est que ce conseiller d'État fut procureur général d'une chambre de justice instituée, en 1631, pour poursuivre les financiers, et siégeant à l'Arsenal[1].

Du côté maternel, Nicolas Fouquet descendait d'une ancienne famille parlementaire, celle des Maupeou, qui a obtenu, au dix-huitième siècle, une triste célébrité, mais qui n'était encore connue, au dix-septième siècle, que par des traditions de vertus domestiques. Marie Maupeou, mère des Fouquet dont nous nous occupons, contraste par la simplicité et la pureté de sa vie avec l'éclat et la corruption de ses fils. Tandis qu'ils abusaient des plus hautes dignités pour y étaler leur faste et leurs vices, elle prodiguait des secours aux misères qu'avait multipliées la Fronde. Il ne faut pas oublier, en effet, que pendant cette époque si agitée par les factions, on vit se déployer, à côté d'effroyables souffrances, une ardente charité, féconde en établissements de bienfaisance. C'est alors que saint Vincent de Paul, que l'on appelait M. Vincent de la Mission, établit à Saint-Lazare des prêtres chargés de prêcher l'Évangile dans les campagnes et institua les sœurs de la Charité. Il fut secondé par madame Legras (Louise de Marillac), veuve d'un secrétaire des commandements de Marie de Médicis et première supérieure de ces sœurs de la Charité ou sœurs grises, qui ne tardèrent pas à se répandre dans toute la France pour soigner les malades et instruire les jeunes filles pauvres. Madame de Miramion, si connue par l'audacieuse tentative de Bussy-Rabutin,

[1] Ce fait est constaté par les papiers des d'Argenson, cités plus haut.

fonda, vers le même temps, la maison de Sainte-Pélagie, qui offrait un asile aux femmes et aux filles perverties. Marie Maupeou a sa place parmi ces saintes femmes, qui se dévouaient au soulagement de la misère et de la souffrance. Elle ne donna à ses fils que des exemples de vertu, qui malheureusement furent peu suivis.

Douze enfants, six fils et six filles, naquirent du mariage de François Fouquet et de Marie Maupeou. Toutes les filles furent religieuses. Des six fils, trois furent d'église, deux de robe, et un troisième d'épée. L'aîné, François Fouquet, devint archevêque de Narbonne et survécut à la disgrâce du surintendant. Le second, Basile Fouquet, est connu sous le nom d'*abbé Fouquet*, parce qu'il était abbé commendataire de Barbeau[1]. Le troisième fut le surintendant, Nicolas Fouquet, qui débuta par des fonctions de magistrature. Le quatrième, Yves, appartenait aussi à la robe; il eut une charge de conseiller au parlement de Paris; mais il mourut jeune et sans postérité. Le cinquième, Louis, entra dans l'Église et fut, dans la suite, évêque d'Agde. Enfin, le sixième, Gilles, fut premier écuyer de la petite écurie du roi et s'allia à la noble famille des marquis d'Aumont. Ces détails seront utiles pour suivre les vicissitudes de la famille Fouquet, et comprendre la biographie du surintendant : voilà pourquoi nous les avons rappelés dès le commencement de ces mémoires.

Nicolas Fouquet, dont nous nous occupons spéciale-

[1] Barbeau, Barbel ou Barbeaux (département de Seine-et-Marne), était une abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, qui valait 20,000 livres de rente.

ment, entra dans la magistrature à vingt ans (1635), en qualité de maître des requêtes. C'était précisément l'époque où Richelieu venait de donner une organisation fixe et permanente au corps des intendants[1] : tantôt ils accompagnaient les armées, avec mission de pourvoir aux approvisionnements, de rendre la justice et de surveiller la gestion financière ; tantôt ils administraient une circonscription territoriale appelée généralité. Nicolas Fouquet fut d'abord nommé intendant de l'armée qui défendait la frontière septentrionale de la France[2]. L'année suivante, il administrait la généralité de Grenoble ; mais, à la suite d'une révolte qu'il n'avait su ni prévenir ni réprimer, il fut rappelé à Paris[3]. Mazarin ne le laissa pas longtemps inactif : il avait apprécié l'esprit vif et souple du jeune magistrat, sa finesse pour pénétrer les hommes, ses grâces insinuantes pour se les concilier. Il espérait tirer parti, même de l'ambition de Nicolas Fouquet. En 1647, il l'attacha de nouveau, en qualité d'intendant, à l'armée que commandaient Gassion et Rantzau. Il nous reste, de la correspondance que Nicolas Fouquet entretint alors avec Mazarin, un rapport adressé par l'intendant au ministre sur quelques désordres survenus dans l'armée[4]. Il s'y montre plus in-

[1] On trouvera dans mon *Histoire de l'administration monarchique en France*, (t. I, p. 291 et suiv.), les détails relatifs à l'organisation des intendants par Richelieu.

[2] Ce fait est établi par une lettre de Mazarin à Fouquet en date du 15 janvier 1643.

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 199, 200 et 201. Cet ouvrage fait partie de la collection des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*.

[4] Voy. ce rapport à l'Appendice

dulgent que sévère et disposé à tempérer la violence de Gassion. Ce fut encore Fouquet qui annonça au cardinal la mort de ce maréchal[1].

Lorsque la Fronde éclata, en 1648, Nicolas Fouquet resta dévoué à Mazarin. Le cardinal le chargea, pendant la première guerre civile, d'approvisionner l'armée royale. Mazarin écrivait sur ses carnets, en décembre 1648[2], au moment où il prenait toutes les mesures pour assiéger Paris : « Envoyer Fouquet en Brie, avec ordre d'y faire de grands magasins de blé pour la subsistance de l'armée. » On voit, en effet, Fouquet, établi à Lagny, lever des contributions de blé et d'avoine sur les paysans de la Brie et de l'Ile-de-France[3]. Il fut aussi chargé par Mazarin de percevoir des taxes sur les riches habitants de Paris, sous prétexte de sauver du feu leurs châteaux et leurs maisons de campagne[4]. On a encore l'arrêt du conseil du roi qui confiait cette périlleuse mission à Nicolas Fouquet, ainsi que le rôle des taxes, rédigé à la suite de l'arrêt[5]. Le Parlement s'émut de ces contributions forcées qui frappaient surtout les magistrats ; il défendit de les payer, et enjoignit à Nicolas Fouquet d'apporter au greffe de la cour la commission qui lui ordonnait de

[1] Voy. la réponse de Mazarin à Nicolas Fouquet en date du 30 septembre 1647.

[2] Carnet XI, fol. 85. Les carnets de Mazarin font partie des manuscrits de la Bib. imp. F. Baluze.

[3] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 680, 681. — Voy. aussi les lettres de Fouquet à Mazarin conservées aux archives des affaires étrangères, FRANCE, t. CXXII.

[4] *Journal d'Olivier d'Ormesson. Ibidem.*

[5] Ces pièces se trouvent dans le *Choix de Mazarinades*, publié par M. Moreau pour la *Société d'hist. de France*, t. I, p. 208.

les lever, sous peine d'interdiction de son office de maître des requêtes [1]. La correspondance de Fouquet prouve que ces menaces ne l'intimidèrent point, et qu'il aima mieux obéir au roi qu'au parlement.

Son dévouement fut récompensé lorsque Mazarin eut triomphé de la Fronde parlementaire. Fouquet fut alors appelé à des fonctions analogues à celles d'intendant de l'Ile-de-France [2]. Après l'arrestation des princes, en janvier 1650, il accompagna le roi, qui se rendit en Normandie pour prévenir la révolte que la duchesse de Longueville s'efforçait d'y exciter [3]. Au retour des voyages de la cour, qui avait parcouru, après la Normandie, la Bourgogne, le Poitou et la Guienne, Nicolas Fouquet acheta, avec l'agrément du cardinal Mazarin, la charge de procureur général au parlement de Paris. Les dates sont fixées par le passage suivant du *Journal de Dubuisson-Aubenay* : « Ce soir, 10 octobre 1650, M. le duc d'Orléans retourne de Limours à Paris, et M. Fouquet, maître des requêtes, le va prier pour l'agréer en la charge de procureur général, dont M. Méliand lui a fait sa démission, acceptée en cour, moyennant sa charge de maître des requêtes, estimée plus de cinquante mille écus, par le fils dudit sieur Méliand, de longtemps conseiller en parlement, et cent mille écus

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 681.
[2] *Ibidem*, p. 801.
[3] « Les sieurs Fouquet et de la Marguerie tous deux maistres des requestes, vont à la suite de la cour. » *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 1er février 1650. Voy. sur ce journal, qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, mon Introduction en tête du premier volume du *Journal d'Olivier d'Ormesson*.

de plus en argent, desquels cent mille écus la reine a fait expédier un brevet de réserve, ou sûreté, audit sieur Fouquet, au cas qu'il vînt à mourir dans ladite charge. »

Ce fut le 28 novembre 1650, à la rentrée du parlement, que Nicolas Fouquet porta, pour la première fois, la parole en qualité de procureur général[1]. Cette position lui donnait une haute influence dans un corps puissant et généralement hostile à Mazarin. Fouquet n'en usa que dans l'intérêt de son protecteur, auquel il se montra aussi fidèle dans la mauvaise fortune que dans les jours de prospérité. Il lui fallut une grande souplesse pour contenir et diriger une assemblée infatuée de ses priviléges, qui se croyait supérieure aux états généraux[2], et qui joignait à l'administration de la justice le contrôle des affaires politiques et des attributions très-étendues et très-importantes en matière de police et de finances. Plus de deux cents magistrats siégeaient dans les huit chambres du parlement. Il y avait cinq chambres des enquêtes, composées généralement des jeunes conseillers; deux chambres des requêtes; et, enfin, la grand'chambre, qui était formée des plus anciens conseillers ecclésiastiques et laïques, magistrats d'une expérience consommée et d'une grande autorité judiciaire. C'était là que siégeaient les présidents à mortier. Les

[1] Même journal, à la date du 1er décembre 1650.

[2] « M. de Mesmes a dit que les parlements tenoient un rang au-dessus des états généraux, étant comme médiateurs entre le peuple et le roi. » *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 698. Le *Journal de Dubuisson-Aubenay* confirme ce fait : « Le président de Mesmes a dit que le parlement ne députe et n'assiste jamais aux états généraux, *qui lui sont inférieurs*. »

membres du parlement n'étaient pas seulement inamovibles, ils étaient propriétaires de leurs charges. Lorsqu'ils avaient payé au trésor un droit nommé *paulette*, ils pouvaient les transmettre à leurs fils. Ainsi s'étaient formées les familles parlementaires qui ont été l'honneur de l'ancienne magistrature. Les noms des Molé, des Potier, des Talon, des Lamoignon, des de Harlay, des de Mesmes, réveillent des idées de science, de vertu et de courage civil; mais l'union de ces magistrats pouvait devenir redoutable à la royauté. La vaste circonscription territoriale qu'embrassait le parlement de Paris ajoutait encore à sa puissance. Sa juridiction comprenait l'Ile-de-France, la Picardie, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, l'Angoumois, la Champagne, le Bourbonnais, le Berry, le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais et l'Auvergne[1].

En 1650, le parlement de Paris avait à sa tête le premier président Mathieu Molé, qui est resté le type du magistrat honnête et ferme. Ce n'était pas, comme l'a dit le cardinal de Retz, *un homme tout d'une pièce;* Mathieu Molé avait beaucoup d'habileté politique et savait parfaitement que les affaires de finance, de police, et, en général, de gouvernement, ne se dirigent pas, comme l'administration de la justice, d'après des maximes absolues. Il usait de tempéraments suivant les

[1] On peut consulter sur le parlement de Paris les *Mémoires d'Omer Talon* et de *Mathieu Molé*, le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, le *Journal du parlement*, l'*Histoire du temps*, les *Treize Parlements de France*, par la Roche Flavin, les *Éloges des premiers présidents du parlement de Paris*, par l'Hermite, les *Présidents à mortier du parlement de Paris*, par Blanchard, etc.

circonstances, se ménageait entre la cour et le parlement, faisait entendre à la première des vérités hardies et un langage énergique sans rompre avec elle, et résistait aux entraînements factieux des jeunes conseillers, tout en maintenant l'autorité de sa compagnie. Toutefois, si Mathieu Molé n'avait eu que ce manége politique, il eût pu passer pour un homme habile, mais il n'eût jamais mérité la réputation de grand magistrat que lui a confirmée la postérité. C'est à son courage pendant la Fronde qu'il a dû sa gloire. Un de ses adversaires, le cardinal de Retz, l'a caractérisé en ces termes : « Si ce n'était pas une espèce de blasphème de dire qu'il y a quelqu'un dans notre siècle de plus intrépide que le grand Gustave et M. le Prince[1], je dirais que ç'a été M. Molé, premier président. »

Autour du premier président se groupaient d'autres magistrats éminents par l'esprit et par le caractère : le président Henri de Mesmes était un des principaux. Il appartenait à une famille éminente, et son frère, Claude de Mesmes, comte d'Avaux, avait été un des négociateurs de la paix de Westphalie. Le cardinal de Retz, qui ne pardonnait pas au président de Mesmes de s'être opposé à ce qu'il siégeât et eût voix délibérative dans le parlement, l'accuse de lâcheté devant le peuple, et de servilité à l'égard de la cour ; il le montre *tremblant comme la feuille* en présence de l'émeute qui gronde aux portes du parlement. Mais dans des récits plus impartiaux et

[1] Gustave-Adolphe, roi de Suède, et Louis de Bourbon, prince de Condé.

plus véridiques, le président de Mesmes nous apparait sous un tout autre aspect. A la journée des barricades, lorsque le peuple entoure, avec des cris de fureur, le parlement, qui ne ramène pas Broussel, et veut le forcer à rentrer dans le Palais-Royal, Henri de Mesmes ne s'enfuit pas comme d'autres membres du parlement; il reste auprès de Mathieu Molé [1], il le conseille, le dirige même au moment du danger. Inaccessible aux séductions du pouvoir [2], dont il blâme sévèrement les excès [3], honnête et ferme, il marche, comme le premier président, dans un sentier étroit et difficile, entre les Mazarins et les Frondeurs. Il s'élève avec une indignation éloquente contre le coadjuteur Paul de Gondi et les généraux de la Fronde, qui repoussent le héraut d'armes envoyé par le roi, et reçoivent un prétendu ambassadeur de l'archiduc Léopold [4]. Il *ne tremble pas comme la feuille* en présence de la populace qui pousse des cris de mort; au contraire, lorsque le coadjuteur et le duc de Beaufort refusent d'aller apaiser ce peuple qu'ils ont soulevé et dont peut-être ils ne sont plus maitres, le président de Mesmes veut affronter le danger et présenter sa poitrine aux coups des séditieux [5]. Prudence, habileté, courage civil, amour du devoir et du bien public, telles sont les qualités par lesquelles brille ce magistrat.

Le parquet, ou, comme on disait alors, les *gens du roi*, se distinguaient aussi par le talent et les vertus. Le

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 563, 566.
[2] *Ibidem*, p. 433.
[3] *Ibidem*, p. 439, 440.
[4] *Ibidem*, p. 673 et 676, texte et notes.
[5] *Ibidem*, p. 708, 709 et 710.

parquet comprenait, outre le procureur général et son substitut, deux avocats généraux. Il suffira de citer les noms d'Omer Talon et de Jérôme Bignon, qui remplissaient alors les fonctions d'avocats généraux, pour rappeler l'éloquence parlementaire dans tout son éclat, aussi bien que l'intégrité et la science de l'ancienne magistrature. Ces avocats généraux savaient, comme Mathieu Molé, défendre les priviléges du parlement, et cependant ménager l'autorité royale, tout en lui faisant entendre d'utiles conseils. Nicolas Fouquet, que ses fonctions de procureur général plaçaient au-dessus des avocats généraux, était loin d'avoir dans le parlement la même autorité que les Talon et les Bignon. Plus homme d'affaires que de robe, d'un génie souple et fécond en expédients, sans principes bien arrêtés, il convenait mieux à Mazarin que d'anciens et austères magistrats. Mais il lui fallut du temps, de la souplesse et des manœuvres habiles pour se faire des partisans dans ce grand corps, dont tous les membres n'étaient pas des Molé et des Talon. Il y avait bien des misères et des bassesses cachées sous la robe parlementaire : nous en aurons plus d'une fois la preuve. Ceux mêmes qui étaient sincères dans leur opposition à la cour manquaient souvent de lumières et d'intelligence politique.

Le type des magistrats populaires, qu'on appelait alors les *pères de la patrie*, était Pierre Broussel, homme honnête et simple, qui, dans la bonté de son cœur, trouvait des mouvements d'éloquence sympathiques au peuple; mais il n'avait aucune expérience des affaires politiques, et était persuadé que l'intérêt de la France

exigeait des déclamations violentes et continuelles contre la cour et les traitants. Dans les premiers temps de la Fronde, Broussel fut le héros du peuple. Ce fut au cri de *vive Broussel!* que s'élevèrent les barricades, et son retour dans Paris fut un triomphe; mais le vide de ce tribun ne tarda pas à paraître. Retz, qui le faisait agir, s'en moquait. Peu à peu les factions s'en firent un jouet. Les partisans de la paix lui soufflaient leurs conseils pacifiques par son neveu Boucherat[1]. Le bonhomme, comme l'appellent les mémoires du temps, en vint à ne plus comprendre ses avis[2], et à voter contre la Fronde en croyant la soutenir. Bien d'autres orateurs parlementaires donnaient le triste spectacle de déclamations où la violence le disputait au ridicule.

Lorsque l'on veut se faire une idée de l'infatuation et de l'aveuglement du parlement à cette époque, il faut lire les pamphlets qui furent inspirés par les passions de ce corps. Je me bornerai à citer quelques extraits de l'*Histoire du temps*[3], un des principaux ouvrages composés en l'honneur du parlement. L'auteur débute ainsi : « La France, opprimée par la violence du ministère, rendait les derniers soupirs lorsque les compagnies souveraines[4], animées par le seul intérêt public, firent un dernier effort pour reprendre l'autorité légitime que la

[1] *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 661.

[2] *Ibidem*, p. 719 et 720.

[3] Voici le titre complet : *Histoire du temps, ou véritable récit de ce qui s'est passé dans le parlement depuis le mois d'août* 1647 *jusques au mois de novembre* 1648 (Paris, 1649). Cet ouvrage a été attribué à un conseiller au Parlement nommé Portail.

[4] Il y avait à Paris trois cours souveraines, outre le parlement, savoir : la Chambre des comptes, la Cour des aides et le Grand Conseil.

même violence leur avait fait perdre depuis quelques années. » Après une énumération des griefs de la nation contre le cardinal Mazarin, l'auteur rappelle les premiers troubles de la Fronde et le commencement de l'opposition du parlement. Cette assemblée est, à ses yeux, un véritable sénat romain, qui repousse avec indignation les faveurs de la royauté, lorsqu'elle tente de séparer le parlement des autres cours souveraines, en l'exemptant de l'impôt que devaient payer les magistrats pour avoir la propriété de leurs charges. « Messieurs de la Grand'Chambre dirent qu'ils ne croyaient pas qu'il y eût personne dans la compagnie qui eût été si lâche de s'assembler tant de fois pour son intérêt particulier, et que c'était le mal général du royaume qui les affligeait sensiblement et qui les avait portés à faire aujourd'hui un dernier effort, et partant, si leur dessein demeurait imparfait, ils n'avaient qu'à abandonner leurs personnes en proie à leurs ennemis, aussi bien que leurs fortunes particulières; que l'intérêt de leurs charges n'était point à présent considérable, et que si, dans cette occasion, ils en désiraient maintenir l'autorité, ce n'était pas pour leur utilité particulière, mais plutôt pour l'avantage public[1]. »

Après la Grand'Chambre, l'auteur nous montre les Enquêtes « opinant avec autant de confiance et de liberté que faisaient autrefois les sénateurs dans l'ancienne Rome. Les désordres de l'État, les voleries, la corruption et l'anéantissement des lois les plus saintes

[1] *Histoire du temps*, p. 81-82.

et les plus inviolables, tout cela fut magnifiquement expliqué [1]. » Broussel est le héros de cet écrivain, comme il était l'idole du peuple. Lorsqu'il arrive à l'arrestation de ce conseiller dans la journée du 26 août 1648, l'historien s'exalte et apostrophe emphatiquement le lecteur : « C'est ici, cher lecteur, que tu dois suspendre et arrêter ton esprit; c'est sur ce héros que tu dois jeter les yeux. Il est beaucoup plus illustre que ceux de l'antiquité, quand même tu prendrais pour vérités les fables qu'on a inventées pour les rendre plus célèbres. » On ne s'étonne plus, après cette apothéose de Broussel, de voir le Parlement transformé en Hercule, qui a terrassé « les monstres qui se repaissent du sang des peuples et de leur substance. »

Entre les parlements, trop souvent égarés par la passion, et l'habile politique de Mazarin, les esprits fins et pénétrants comme Fouquet ne pouvaient pas hésiter. Mazarin, depuis son entrée au ministère, avait suivi les traces de Richelieu et continué ses succès. En quelques années, il avait obtenu de brillants résultats : la maison d'Autriche avait été vaincue à Rocroi, Fribourg, Nordlingen et Lens. Turenne menaçait l'Empereur jusque dans ses États héréditaires. Le Roussillon, l'Artois et l'Alsace conquis, le Portugal délivré, la Catalogne envahie, la Suède triomphante, la Hongrie détachée de l'Autriche, l'Italie secouant le joug de l'Espagne, enfin l'Empire triomphant de l'Empereur, tels étaient les fruits de cette glorieuse politique. Mazarin aurait voulu assurer à la France ses limites naturelles. On en trouve

[1] *Histoire du temps*, p. 85.

la preuve dans les instructions qu'il donna aux négociateurs français et aux intendants des armées. « L'acquisition des Pays-Bas, écrivait-il aux plénipotentiaires français de Munster[1], formerait à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France, et qu'il serait placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. L'on en aurait étendu la frontière jusqu'à la Hollande, et, du côté de l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup craindre, jusqu'au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et de la comté de Bourgogne (Franche-Comté). » En même temps Mazarin voulait assurer à la France la barrière des Alpes par l'acquisition de la Savoie et du comté de Nice[2].

La réalisation de ces vastes desseins ne pouvait s'accomplir sans des sacrifices pécuniaires qui excitaient les murmures de la nation. Mazarin, qui connaissait peu les détails de l'administration intérieure, avait confié le maniement des finances à un Italien, Particelli Emery, ministre fécond en inventions fiscales, entouré de partisans avides, qui pressuraient le peuple et étalaient un faste insolent. Quiconque a parcouru les mémoires de la Fronde connaît les Montauron, les Bordier, les La Raillière, les Bretonvilliers et tant d'autres traitants[3], qui étaient les grands spéculateurs de cette

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne* par M. Mignet, t. I, p. 178.

[2] Voy. les preuves de ce dernier projet à l'Appendice.

[3] Voy. le *Catalogue des partisans* dans le *Choix des Mazarinades*, publié par la *Société d'histoire de France*. t. I, p. 113.

époque. Ils prenaient à ferme les impôts et en détournaient une partie considérable à leur profit. On conçoit que des magistrats honnêtes se soient indignés de ces vols et aient tenté de les réprimer ; mais, dans leur zèle aveugle, ils allaient jusqu'à priver l'État des ressources sans lesquelles il ne pouvait continuer la lutte glorieuse qu'il soutenait contre la maison d'Autriche, et assurer le succès des négociations de Munster. C'est surtout à la Fronde qu'il faut attribuer le résultat incomplet du congrès de Westphalie et la continuation de la guerre contre l'Espagne.

Rien ne nous porte à croire que Nicolas Fouquet ait hésité entre Mazarin et le parlement, et qu'il se soit déterminé à s'attacher au cardinal par des considérations générales d'intérêt public. Il est plus probable que cet homme d'un esprit vif et facile, mais avide de pouvoir et de richesses, peu délicat d'ailleurs sur les moyens, n'éprouva aucun scrupule en se donnant à un ministre qui tenait surtout à trouver des agents dociles et féconds en ressources. Sans nous faire illusion sur les causes qui déterminèrent le procureur général à s'attacher à Mazarin, nous ne pouvons qu'applaudir à la fidélité avec laquelle il le servit dans la mauvaise comme dans la bonne fortune.

CHAPITRE II

— 1651-1652 —

Mazarin sort de France (mars 1651); son découragement. — Services que lui rendirent en cette circonstance Nicolas et Basile Fouquet. — Caractère de ce dernier. Il brave les dangers pour se rendre près du cardinal (avril-mai 1651). — Le procureur général, Nicolas Fouquet, s'oppose à la saisie des meubles de Mazarin. — Efforts des Fouquet pour rompre la coalition des deux Frondes. — Ils y réussissent (juin 1651). — Tentatives pour gagner à la cause de Mazarin quelques membres du parlement. — Négociations de l'abbé Fouquet avec le duc de Bouillon et Turenne son frère, qui se rallient à la cause royale (décembre 1651). — Mazarin rentre en France et rejoint la cour (janvier 1652). — Turenne prend le commandement de son armée (février 1652). — Dispositions de la bourgeoisie différentes de celles du parlement. — Influence des rentiers dans Paris. — Rôle du coadjuteur Paul de Gondi; il est nommé cardinal (février 1652). — Efforts inutiles de l'abbé Fouquet pour gagner Gaston d'Orléans. — Négociations avec Chavigny. — Importance du rôle de ce dernier pendant la Fronde.

Au commencement de l'année 1651, Mazarin semblait perdu. Le parti de l'ancienne Fronde s'était uni avec la faction des princes et avait contraint le cardinal à s'exiler. Mazarin fut loin de montrer, dans ces circonstances, la décision et l'habileté dont quelques écrivains modernes lui font honneur. Ils supposent que le cardinal, contraint de quitter le pouvoir et de s'éloigner de la cour, alla délivrer le prince de Condé, alors en-

fermé au Havre, pour le lancer au milieu des factions comme un brandon de discorde, et qu'après cet acte audacieux il sortit tranquillement de France et laissa les deux Frondes se détruire mutuellement, bien sûr de profiter de leurs fautes et d'asseoir solidement son autorité sur les ruines des factions. Les lettres de Mazarin sont loin de nous le montrer aussi ferme dans sa politique et aussi confiant dans l'avenir. Il semble, au contraire, avoir perdu courage ; il se plaint de ses amis et de ses serviteurs les plus dévoués : de Le Tellier, de Servien, de de Lyonne. Il doute même de la reine, et se croit obligé d'adresser à Brienne une longue apologie de son ministère [1].

Au moment où Mazarin semblait s'abandonner lui-même, le procureur général et son frère l'abbé Fouquet ne cessaient de soutenir son parti, le premier avec une prudente habileté, le second avec une ardeur et une décision qui contribuèrent puissamment à relever le courage du cardinal.

Basile Fouquet, que nous voyons paraître ici comme un des principaux agents de Mazarin, avait été destiné à l'état ecclésiastique; mais il ne fut jamais prêtre, et le titre d'abbé, qui est resté attaché à son nom, indique simplement qu'il avait obtenu des bénéfices d'Église, dont il touchait le revenu, sans remplir aucune fonction sacerdotale. Activité, souplesse d'esprit, fécondité de ressources, intrépidité dans la lutte, zèle et ardeur

[1] On trouvera la preuve de toutes ces assertions dans la correspondance du cardinal Mazarin, qui doit faire partie de la collection des *Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*.

poussés jusqu'à la témérité, telles furent les qualités que déploya d'abord l'abbé Fouquet. Après la victoire, ses vices apparurent et le rendirent odieux ; ambitieux, avide, insolent, s'abandonnant aux plaisirs avec une scandaleuse effronterie, il provoqua la haine publique et contribua à la chute de son frère. Mais nous ne sommes encore qu'à l'époque où il servit Mazarin avec un zèle ardent et s'en fit un protecteur qui, jusqu'à sa mort, couvrit les vices de l'abbé de sa toute-puissante amitié.

Mazarin avait quitté la France, en mars 1651. Dès le mois d'avril, l'abbé Fouquet se rendait près de lui, chargé des promesses et des conseils de ses amis ; il traversait, pour parvenir jusqu'au cardinal, les postes des frondeurs et bravait tous les périls. « J'ai su, lui écrivait Mazarin[1], le danger que vous aviez couru. Je serai toujours ravi de vous voir ; mais, au nom de Dieu, ne vous exposez plus à de semblables hasards. Vous eûtes grand tort de vous séparer de la troupe ; il n'importait pas d'arriver deux jours plus tôt ou plus tard, pourvu que vous le fissiez en sûreté. » Dans cette même lettre, le cardinal exprimait sa reconnaissance pour Nicolas Fouquet, qui, en sa qualité de procureur général, avait fait lever l'arrêt de saisie de ses meubles : « Je remercie de tout mon cœur le procureur général, touchant la main-levée de la saisie. Je n'en serai jamais ingrat. Je le prie de continuer ; car je n'ai qui que ce soit qui me donne aucun secours, et, faute de cela, l'innocence

[1] Lettre du cardinal Mazarin à l'abbé Fouquet, en date du 16 ma 1651.

court grand risque d'être opprimée. Si le procureur général croyait qu'il fallût faire quelque présent à quelqu'un qui soit capable de faire quelque chose à mon avantage, j'en suis d'accord, et vous en pourrez parler à de Lyonne[1], qui donnera là-dessus des ordres. »

L'abbé Fouquet avait trouvé le cardinal découragé; Mazarin critiquait avec amertume tout ce que l'on avait fait depuis son départ et surtout l'échange des gouvernements qui assurait à Condé de si grands avantages. En effet, ce prince venait d'obtenir pour lui le gouvernement de Guienne, qui le mettait en relation avec l'Espagne, et pour son frère, le prince de Conti, la Provence, qui était en communication par terre et par mer avec la Savoie, la Sardaigne, Naples et le duché de Milan[2]. On avait laissé à Condé, en Bourgogne et en Champagne, des places fortes d'une grande importance. Ses partisans étaient pourvus de gouvernements dans le centre du royaume : Damville[3] avait le Limousin; Montausier, l'Angoumois et la Saintonge; le duc de Rohan, l'Anjou; Henri de Gramont, comte de Toulongeon, le Béarn[4], etc. Ainsi, le prince de Condé devenait, par lui ou par ses amis, maître d'une grande partie du royaume. Chavigny, un des plus dangereux adversaires de Mazarin, rentrait au ministère. En un

[1] Hugues de Lyonne était secrétaire du cardinal. Il fut, après sa mort, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères de 1661 à 1671, époque de sa mort.

[2] Lettre de Mazarin à Hugues de Lyonne (mai 1651) dans le recueil des *Lettres du cardinal Mazarin*, publié par M. Ravenel pour la *Société d'histoire de France*, p. 69.

[3] François-Christophe de Lévis, duc de Damville.

[4] Lettre de Mazarin à de Lyonne, *ibid.*, p. 70.

mot, le cardinal voyait ses ennemis s'élever au plus haut point de la puissance, pendant qu'on le laissait dans l'oubli.

L'abbé Fouquet, qui avait plus de zèle que de prudence, ne manqua pas de rapporter à de Lyonne les plaintes du cardinal; il paraît même qu'il les exagéra, si l'on en croit une lettre de Mazarin en date du 18 mai[1] : « Vous avez tiré de l'abbé Fouquet, écrivait le cardinal à de Lyonne, beaucoup de choses que je n'ai pas dites, et, le croyant homme d'honneur, je m'assure qu'il tombera d'accord de la vérité. Il a pourtant eu tort de vous rapporter même ce que je lui dis en particulier et justement ému comme j'étais, reconnaissant que son voyage n'avait pour but que de retirer de moi ce qui était nécessaire pour achever votre affaire, et que l'on était fort en repos du mauvais état des miennes. M. Fouquet a eu d'autant plus de tort que je le priai de ne le faire pas, et qu'il me le promit; mais n'importe. Je suis bien aise que vous ayez su tout ce que j'avais sur le cœur. » Ces derniers mots prouvent que, si l'abbé Fouquet avait été indiscret en dévoilant les pensées secrètes et intimes de Mazarin, il n'avait guère altéré la vérité. Du reste, cette impétuosité de caractère, qui lui fit commettre tant de fautes par la suite, était la source de ses qualités. Il continua de servir le cardinal avec la même ardeur, mais en la tempérant par plus de circonspection.

De concert avec le procureur général, son frère,

[1] Lettre de Mazarin à de Lyonne. *ibid.*, p. 81.

l'abbé Fouquet ne négligea rien pour gagner des partisans à Mazarin et surtout pour rompre le faisceau redoutable que formaient le parti des princes et la vieille Fronde réunis. A la tête de celle-ci était le coadjuteur de l'archevêque de Paris, Paul de Gondi, si connu par son ambition et par ses intrigues. Il était blessé de la hauteur du prince de Condé et des *petits maîtres*[1], qui composaient la nouvelle Fronde. L'abbé Fouquet sut habilement envenimer les haines. Il fit agir près du coadjuteur une des héroïnes de la vieille Fronde, la duchesse de Chevreuse, qui ne pouvait pardonner au prince de Condé d'avoir rompu le mariage projeté de sa fille, Charlotte de Lorraine, avec le prince de Conti. Les ressentiments de la duchesse de Chevreuse furent adroitement aigris par l'abbé Fouquet, et cette femme hautaine et ambitieuse, implacable dans ses haines, parvint à briser le lien qui unissait les ennemis de Mazarin et qui faisait leur force. C'était là un service capital, et le cardinal, du fond de son exil, chargea l'abbé Fouquet d'en témoigner sa reconnaissance à la duchesse[2] : « Je vous prie de remercier de la bonne manière la dame qui a déclaré ce que vous me mandez à M. le coadjuteur, et de lui dire qu'en quelque lieu et fortune que je puisse être, je serai son très-humble serviteur. » Mazarin tint parole à la duchesse de Chevreuse,

[1] On sait que l'on désignait sous ce nom les Bouteville, les Chabot, les Jarzé, etc., en un mot toute la jeunesse brillante et insolente qui faisait cortége au prince de Condé et imitait ses vices plus encore que son courage.

[2] Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet en date du 18 juin 1651.

qui, de son côté, se montra aussi fidèle dans ses attachements qu'ardente dans ses haines.

Le procureur général et son frère réussirent à gagner à Mazarin quelques partisans dans le parlement de Paris. L'avocat général, Omer Talon, qui y avait une grande autorité comme magistrat et comme orateur, se rallia au parti du cardinal. « Je vous prie, écrivait Mazarin à l'abbé Fouquet[1], de remercier Talon de ma part, n'y ayant rien de si agréable que la manière dont il se conduit à mon égard. » Le concours de ce magistrat servit puissamment la politique de Nicolas Fouquet, qui, en présence d'une compagnie hostile au cardinal, était obligé à des ménagements et à des précautions infinies.

Son frère, au contraire, marchait hardiment dans sa voie et bravait les ennemis que lui suscitait l'ardeur de son zèle pour le cardinal. Mazarin se crut obligé de lui recommander la prudence. « Au nom de Dieu, lui écrivait-il[2], ménagez-vous davantage; car je serais au désespoir, si, à cause de moi, il vous arrivait la moindre chose qui vous fût préjudiciable. » Mais la modération n'était pas dans la nature de l'abbé Fouquet. Il ne cessait de souffler la discorde entre les deux Frondes et de susciter des adversaires au prince de Condé. Plus accoutumé aux luttes des champs de bataille qu'aux attaques parlementaires, le prince finit par se lasser de cette guerre de la Grand'Chambre, où l'audace du coadjuteur, soutenue de l'astuce des Fouquet et de bon nombre d'épées, balançait sa fortune. Il sortit de Paris (sep-

[1] Lettre du 4 juillet 1651.
[2] Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet en date du 15 août 1651.

tembre 1651) et alla chercher dans les provinces un champ de bataille qui convenait mieux à son génie.

Ainsi la rupture des deux Frondes était consommée. Il s'agissait maintenant de gagner dans la bourgeoisie et l'armée les hommes les plus influents, afin de préparer le retour et la domination de Mazarin dans Paris. Ce fut encore en grande partie l'œuvre de Nicolas et de Basile Fouquet. Ils s'assurèrent, par l'influence de madame de Brégy[1], du maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris[2], et s'efforcèrent d'attirer au parti du cardinal le premier président Mathieu Molé et son fils, le président de Champlâtreux[3], qui avaient longtemps soutenu la cause du prince de Condé. Ils y réussirent complétement, et, dans la suite, ces magistrats firent partie du parlement de Pontoise, que la cour opposa au parlement de Paris. De toutes les conquêtes, ménagées par les habiles négociations des deux frères, la plus importante de beaucoup fut celle qui donna à Mazarin et au roi le duc de Bouillon et son frère le maréchal de Turenne. Elle coûta cher à la France. Les Bouillon ne s'étaient engagés dans la Fronde que pour obtenir une compensation de la principauté de Sedan, dont Richelieu les avait dépouillés. Le cardinal, qui connaissait l'esprit rusé et avide des princes de la maison de Bouillon, s'en défia jusqu'au dernier moment et chargea l'abbé Fouquet, comme son agent le plus habile, de sonder

[1] Charlotte Saumaise de Chazan, mariée à Léonor de Flesselles, comte de Brégy. Elle était femme de chambre de la reine

[2] Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, en date du 15 décembre 1651.

[3] *Ibidem.*

leurs projets. « Je vous prie de reconnaître bien et dans le dernier secret, lui écrivait-il le 22 décembre 1651, si je puis faire un état assuré de M. de Bouillon et de son frère. »

Mazarin revient avec beaucoup plus d'insistance sur le même sujet, dans une lettre du 26 décembre; elle prouve qu'il tenait surtout à gagner le maréchal de Turenne, dont l'épée valait une armée entière. « Pour M. de Turenne, écrivait-il à l'abbé Fouquet, il sait l'estime et la tendresse que j'ai eues pour lui, et il a appris de beaucoup d'endroits et de gens qui, encore qu'ils soient de mes amis, ne le voudraient pas tromper, que je suis toujours le même, nonobstant tout ce qui s'est passé, l'affection que j'avais pour lui ayant jeté de trop profondes racines pour pouvoir être arrachée par de semblables accidents. J'ai écrit déjà fortement à la cour, afin qu l'on trouve moyen de ne pas laisser inutile un homme de sa considération, et j'espère qu'il sera satisfait sur ce point-là. Il est injuste de se plaindre de ce que j'ai préféré d'autres à lui pour la levée et le commandement des troupes qui m'accompagnent. Il peut bien croire que j'aurais tenu à beaucoup d'honneur et d'avantage qu'il eût voulu venir, ainsi que je l'en aurais conjuré, si j'eusse cru qu'il en eût eu la moindre pensée; mais j'ai pensé que ce serait trop de hardiesse et même impudence de m'adresser pour une affaire de cette nature à une personne avec qui je n'avais aucune liaison. Du reste, il voit l'état où je suis. Si ma fortune devient meilleure, j'ose répondre qu'il s'en ressentira, étant résolu de chercher toutes les occasions de faire quelque

chose de solide pour lui et de l'obliger par ce moyen à être de mes amis sans aucune réserve. » Peu de temps après, le cardinal rentra en France (décembre 1651) à la tête d'une petite armée ; Turenne devait en prendre le commandement, mais il était encore retenu dans Paris, d'où il ne parvint à s'échapper qu'à la fin de janvier 1652.

A la nouvelle de l'entrée de Mazarin en France, la fureur de ses ennemis éclata avec une violence qui ne connut plus de bornes. Le parlement mit sa tête à prix et ordonna de prélever sur la vente de sa bibliothèque la somme qui serait payée au meurtrier. Deux conseillers furent envoyés à Pont-sur-Yonne, pour l'arrêter; mais l'un prit la fuite, et l'autre, nommé Bitaut, fut fait prisonnier. Il faillit payer les folies des Frondeurs. « J'avais résolu d'abord, écrivait Mazarin à l'abbé Fouquet[1], de renvoyer Bitaut généreusement ; mais personne ne s'est trouvé de cet avis, et tout le monde a conclu qu'on devait le retenir et lui insinuer que, si les diligences continuelles que font quantité de conseillers du parlement et autres, en suite du dernier arrêt, pour me faire assassiner, produisent seulement la moindre tentative contre ma vie, la sienne ne sera guère en sûreté et que je n'aurai pas assez de pouvoir pour retenir le zèle et la main de tant de personnes à qui ma conservation est chère. Je serai bien aise, néanmoins, de savoir vos sentiments là-dessus. » Et plus loin : « Il faudrait aussi faire connaître adroitement à M. le président Le Coigneux et aux autres parents que Bitaut a dans le

[1] Lettre du 11 janvier 1652.

parlement, qui sont en grand nombre, qu'ils ont grand intérêt de faire en sorte qu'on remédie à l'arrêt qui a été donné pour m'assassiner, à cause du risque que leur parent en peut courir. Il ne sera pas mal, à mon avis, de répandre le bruit que mes amis ne se pourront pas empêcher de consigner de l'argent pour le donner à ceux qui entreprendront contre quantité de conseillers du parlement ce qu'il a ordonné que l'on entreprendrait contre ma vie. Car, à vous dire le vrai, je vois les choses réduites en tels termes contre moi par les factieux du parlement, que le seul moyen de les accommoder et de les pousser à l'extrémité est de leur faire voir que je suis encore plus en état de leur faire du mal qu'eux de m'en causer. »

Tout en employant les menaces pour intimider le parlement, Mazarin faisait agir sous main le procureur général, Nicolas Fouquet, qui détachait de la Fronde quelques-uns des principaux membres de la magistrature. Ainsi le président de Novion, qui appartenait à la puissante famille des Potier, se déclara pour la cause royale[1]. Le président Perrot suivit son exemple. Le conseiller Ménardeau, qui s'était signalé dans la première Fronde par sa violence contre Mazarin, se montra un de ses partisans dévoués. Cependant la majorité des membres du parlement et surtout les jeunes conseillers des enquêtes étaient toujours hostiles au cardinal. Il n'en était pas de même de la bourgeoisie.

[1] Voy. les *Mémoires du cardinal de Retz*, édit. Charpentier, t. III, p. 309. — Les assertions de Retz sont confirmées par les lettres de Mazarin à l'abbé Fouquet.

L'abbé Fouquet, de concert avec le prévôt des marchands, qui était le véritable chef de la bourgeoisie parisienne, parvint à gagner à la cause royale les principaux conseillers de l'Hôtel de Ville. Ce serait, du reste, une erreur de croire que cette assemblée ait partagé pendant la Fronde les passions du parlement. Tandis que les magistrats, dirigés surtout par l'intérêt personnel, proscrivaient le cardinal, les rentiers, qui formaient une classe nombreuse et influente dans Paris, se voyaient menacés dans leur fortune et tentaient de résister à l'entraînement des factions. Les *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde*[1] attestent que les bourgeois qui composaient le conseil de la cité n'étaient pas disposés à courir les risques d'une guerre civile pour satisfaire l'ambition de quelques intrigants. Il avait fallu, pour les entraîner dans la première lutte (1648-1649), avoir recours à la terreur. Lorsqu'en 1649 le président de Novion se rendit à l'Hôtel de Ville pour y faire exécuter les ordres du Parlement, « il déclara à la compagnie qu'il fallait aller droit en besogne dans les affaires présentes et que le premier qui broncherait serait jeté par les fenêtres[2]. » La bonne bourgeoisie, forcée de courber la tête sous le joug, n'avait pas renoncé à ces sentiments de modération et n'attendait qu'une occasion pour les manifester. L'abbé Fouquet, qui connaissait bien ses dispositions, insistait vivement auprès de

[1] Cet ouvrage, publié par la *Société de l'histoire de France*, a été édité et annoté par MM. Leroux de Lincy et Douët d'Arcq.

[2] *Registres de l'Hôtel de Ville*, t. I, p. 98. Le *Journal d'Olivier d'Ormesson* (t. I, p. 616) confirme les détails donnés par les *Registres de l'Hôtel de Ville*, et trop souvent oubliés par les historiens de la Fronde.

Mazarin pour que l'on ménageât cette classe honnête et pacifique et que l'on en fît un auxiliaire du pouvoir.

Le payement régulier des rentes (chose fort rare à cette époque) devait contribuer plus qu'aucune autre mesure à gagner les Parisiens. Aussi l'abbé Fouquet s'occupa-t-il tout spécialement de cette affaire : « Pour les rentes, lui écrivait Mazarin[1], Sa Majesté donne plus de créance à ce que vous mandez de la part de madame de Chevreuse et de M. le coadjuteur qu'à toutes les autres lettres qui sont venues de Paris, lesquelles, quoique de plus fraîche date, ne représentent pas l'émotion des esprits aussi grande ni les affaires en si mauvais état que vous faites. Le roi a donc résolu de rétablir les choses comme elles étaient, et l'on envoie l'arrêt sur la minute que M. d'Aligre en a dressée. J'ai emporté la chose et je crois que vous ne manquerez pas de la bien faire valoir, afin que j'en acquière quelque mérite envers ceux qui y sont intéressés. » Et ailleurs : « Par les nouvelles que nous avons de Paris, il paraît que l'on a satisfaction de ce qui s'est fait touchant les rentes, et effectivement je n'omets aucuns soins pour empêcher que le payement n'en soit discontinué, dont il ne sera pas mauvais que l'on informe le public, comme vous avez déjà fait. »

Le peuple était plus difficile à gagner que la bourgeoisie. L'homme qui en disposait réellement était Paul de Gondi. Il avait su, pendant la première Fronde, tour à tour soulever et contenir la populace, sur laquelle les

[1] Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, en date du 31 janvier 1652.

curés, qui lui étaient dévoués, exerçaient la plus grande influence. Depuis qu'il s'était rallié à la cour, il l'avait calmée, et en même temps avait arrêté la plume des pamphlétaires qu'il avait si longtemps employés à verser l'odieux et le ridicule sur Mazarin. Le coadjuteur attendait la récompense des services qu'il venait de rendre à la cour et se tenait dans une prudente réserve. Le retour de Mazarin l'avait irrité; mais il n'osait éclater, tant qu'il n'aurait pas le chapeau de cardinal, qu'on lui avait promis. Mazarin cherchait à le retenir dans son parti, comme l'attestent ses lettres; mais, en même temps, il lui demandait de donner des preuves de son dévouement pour la cause royale : « Il faut, disait-il dans une lettre à l'abbé Fouquet, que M. le coadjuteur prenne des résolutions pour agir, et il me semble qu'ayant le roi de son côté, étant assuré que j'entreprendrai tout hardiment pour l'appuyer, avec quantité d'amis que lui et M. le surintendant (duc de la Vieuville) ont dans Paris, et agissant de concert avec le prévôt des marchands et M. le maréchal de l'Hôpital, qui est fort zélé pour le service du roi, il se peut mettre en état de rompre aisément toutes les mesures des ennemis. »

En même temps, le cardinal lui envoyait de l'argent par l'abbé Fouquet; mais il voulait qu'il le distribuât dans les couvents et en œuvres charitables, afin de gagner le peuple. « Je vous ai déjà prié, écrivait-il à l'abbé Fouquet, d'avancer six mille livres pour les lits et autres dépenses de cette nature qu'il faudrait faire à Paris et dont vous tâcherez d'obliger M. le coadjuteur à prendre la direction. Je vous adresserai au premier jour une

lettre de change payable à vue, qui fera fonds pour employer encore tant à distribuer dans les religions (couvents) que pour les autres dépenses que M. le coadjuteur jugera à propos de faire selon les conjectures, si on se remet à lui de faire parler par les voies qu'il jugera les meilleures au curé de Saint-Paul et aux autres personnes qu'il croira capables de servir le roi. »

L'abbé Fouquet pressa, en effet, le cardinal de Retz de se déclarer, et il le fit avec une vivacité dont le cardinal se plaint dans ses mémoires. Il n'y peint pas l'abbé sous des couleurs favorables[1] : « Il était dans ce temps-là fort jeune ; mais il avait un certain air d'emporté et de fou qui ne me revenait pas. Je le vis deux ou trois fois sur la brune, chez Lefèvre de la Barre, qui était fils du prévôt des marchands et son ami, sous prétexte de conférer avec lui pour rompre les cabales que M. le Prince faisait pour se rendre maître du peuple. Notre commerce ne dura pas longtemps, et parce que, de mon côté, j'en tirai d'abord les éclaircissements qui m'étaient nécessaires, et parce que lui, du sien, se lassa bientôt de conversations qui n'allaient à rien. Il voulait, dès le premier moment, que je fusse *Mazarin* sans réserve comme lui ; il ne concevait pas qu'il fût à propos de garder des mesures. »

Les lenteurs calculées du cardinal de Retz inspiraient de l'inquiétude à Mazarin. Il recevait des avis contre Paul de Gondi, et, au milieu même de ses protestations d'amitié, on sent percer une certaine défiance. « Pour

[1] *Mémoires de Retz*, édit. Charpentier. t. IV, p. 12.

M. le coadjuteur, écrivait-il encore à l'abbé Fouquet, je suis incapable de croire qu'il manque jamais à la moindre chose de ce qu'il a promis; et, de plus, quand ce serait une personne qui se conduirait par le motif de ses intérêts particuliers, je connais fort bien qu'ils ne lui conseilleraient pas le contraire, puisqu'il lui est sans doute bien plus avantageux d'être dans ceux de Leurs Majestés et dans une parfaite amitié avec moi que de consentir à un nouvel accommodement avec M. le Prince, lequel personne ne croit qu'il durât plus que les autres. C'es pourquoi, quelque chose que l'on me puisse mander au contraire, elle ne fera point d'impression, et je jugerai toujours favorablement de ses sentiments. »

Malgré ses déclarations, Mazarin était d'autant plus porté à la défiance envers le coadjuteur que lui-même montrait peu de sincérité dans sa conduite à son égard. Il avait espéré paralyser ses dispositions hostiles par la promesse du chapeau de cardinal, et, en même temps, il agissait à Rome pour empêcher le pape de le nommer[1]; mais les combinaisons de ce politique furent trompées. Le pape Innocent X, qui n'aimait pas Mazarin, saisit la première occasion de nommer Paul de Gondi cardinal. Ce fut le 19 février 1652 qu'eut lieu la proclamation, et dix jours après, le coadjuteur en recevait la nouvelle. Il se prétendit affranchi de toute reconnaissance envers le ministre qui, disait-il, avait chargé l'ambassadeur de France à Rome de s'opposer au dernier moment à sa nomination, et, au lieu de seconder franchement la cause

[1] Voy. les *Mémoires du cardinal de Retz*, même édit., t. III, p. 322, 336, 338.

royale, il tenta de constituer un tiers parti, qui repoussait également Mazarin et le prince de Condé. Le duc d'Orléans, Gaston, devait en être le chef nominal[1].

Ce prince, mobile dans ses affections, inconstant dans ses projets, et dont la faiblesse salit toute la vie, hésitait entre ses divers conseillers. La cour ne cessait de lui faire des avances[2], et l'abbé Fouquet travaillait, par ordre de Mazarin, à gagner son entourage. Il finit par mettre dans les intérêts du cardinal La Mothe-Goulas, secrétaire des commandements du prince, Choisy, son chancelier, la duchesse de Chevreuse, qui avait une grande influence sur Gaston d'Orléans, et même la femme de ce prince, Marguerite de Lorraine[3]. Grâce aux efforts des familiers de Gaston, l'influence du coadjuteur sur le prince fut paralysée. La jalousie avait surtout prise sur le duc d'Orléans, et on ne manqua pas de l'aigrir contre le prince de Condé, en lui rappelant ses victoires et sa hauteur. Aussi, Mademoiselle, fille de Gaston, s'efforça-t-elle vainement de l'entraîner à Orléans et à la tête des armées; elle put à peine obtenir la permission d'aller elle-même défendre l'apanage de son père[4]. Tout ce qu'il fallut de souplesse et d'habileté pour former, autour d'un prince ombrageux

[1] Voy. *Mémoires du cardinal de Retz*, *ibidem*, p. 330.

[2] On trouve dans les lettres de Mazarin des détails sur les missions de Ruvigny et de Damville, envoyés par la cour près du duc d'Orléans. Le cardinal de Retz parle longuement, dans ses Mémoires, des efforts du duc de Damville pour entraîner Gaston.

[3] Lettres de Mazarin à l'abbé Fouquet, des mois de janvier et février 1652.

[4] Voy. les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. I, p. 345 et suiv.

comme Gaston, un cercle d'intrigues mystérieusement tissues et de plus en plus serrées, ne peut s'apprécier que par la lecture des lettres de Mazarin. Outre le coadjuteur, il fallait combattre un des politiques les plus habiles de cette époque, le comte de Chavigny. Ce personnage travaillait alors à unir le duc d'Orléans et le prince de Condé, pour chasser de France le cardinal Mazarin. Comme Chavigny fut un des adversaires les plus ardents et les plus habiles de ce ministre, il est nécessaire d'insister sur le rôle qu'il joua pendant la Fronde. Il faut, pour le retracer, revenir sur le passé et exposer des intrigues qui se rattachent à l'histoire des premiers troubles.

CHAPITRE III

Rôle de Chavigny pendant la Fronde : son ambition; il est emprisonné, puis exilé en 1648. — Intrigues de Chavigny et de Claude de Saint-Simon pour renverser Mazarin (1649). — Erreur du duc de Saint-Simon, auteur des Mémoires, relativement aux relations de son père avec Chavigny. — Claude de Saint-Simon cherche à s'appuyer sur le prince de Condé pour enlever le pouvoir à Mazarin. — Mémoire rédigé par Chavigny dans ce but. — Mazarin parvient à déjouer les intrigues de ses ennemis. — Arrestation et emprisonnement du prince de Condé (1650). — Chavigny et Saint-Simon s'éloignent de Paris.

Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny, avait été un des principaux secrétaires d'État sous Richelieu[1]. Le cardinal avait pour lui une bonté toute paternelle, qui excita plus d'une fois la verve satirique des courtisans. Chavigny avait été un des amis et des protecteurs de Mazarin, à l'époque où ce dernier s'introduisit à la cour de France, et il croyait avoir des droits à sa reconnaissance. Plus tard, il fut désigné par Louis XIII pour être un des membres inamovibles du conseil de régence; mais, lorsque le parlement eut cassé le testament de

[1] Voy. la *Correspondance de Richelieu* dans les *Documents inédits relatifs à l'histoire de France*. Un grand nombre de lettres de Richelieu sont adressées à Chavigny.

Louis XIII, Mazarin, qui redoutait l'ambition de Chavigny, le rendit suspect à la reine et le tint dans une position secondaire. Chavigny n'avait alors que trente ans et n'était pas disposé à se contenter de ce rôle subalterne, après avoir eu, sous le ministère de Richelieu, le maniement des affaires les plus importantes et les plus délicates : ambitieux avec les apparences du désintéressement et de la modération philosophique, incapable d'occuper le premier rang, et trop orgueilleux pour se contenter du second, il perdit, en misérables intrigues, d'heureuses et brillantes qualités.

Cependant, comme il joignait la prudence à l'ambition, il dissimula quelque temps ses projets. Il crut le moment arrivé, en 1648 ; le parlement était menaçant, la bourgeoisie murmurait contre les impôts, le clergé était agité par le coadjuteur et les grands aspiraient à une révolution, dans l'espérance de ressaisir le pouvoir que leur avait enlevé Richelieu. En présence de ces dangers et au premier bruit des mouvements populaires, Chavigny, affectant un zèle ardent pour l'autorité royale, poussa aux mesures extrêmes. Ce fut lui surtout qui conseilla l'arrestation de Broussel et de quelques autres membres du parlement [1]. Ce coup d'État provoqua l'émeute connue sous le nom de *Journée des barricades*, et la cour, passant de la colère à la peur, recula devant le parlement et rendit les prisonniers. Quant à Chavigny, dont la politique perfide n'avait pas

[1] Mazarin l'en accuse formellement dans ses Carnets.

échappé à Mazarin, il fut arrêté dans le château de Vincennes[1], dont il était gouverneur (septembre 1648), puis transféré au Havre et enfin exilé dans une de ses terres loin de Paris.

Ce fut là qu'un autre ambitieux, également mécontent de la cour et impatient de son exil en Guienne, vint l'arracher à la modération philosophique dont Chavigny affectait de masquer ses regrets. Le duc de Saint-Simon, ancien favori de Louis XIII et son premier écuyer[2], avait été relégué, dès 1637, dans son gouvernement de Blaye; il avait vainement tenté de reprendre quelque influence après la mort de Richelieu, et s'était vu forcé de vivre loin de la cour, sans se résigner jamais à cette espèce d'exil. Il attendait du temps et des circonstances une occasion de se venger de Mazarin, et de reparaître avec éclat sur le théâtre de ses anciens succès. Attaché à la maison de Condé et sûr de l'appui de son chef, il se décida à quitter Blaye et à se rendre à la cour, lorsque la paix de Rueil (mars 1649) eut donné une nouvelle importance au prince vainqueur de la Fronde. Saint-Simon espérait devenir son conseiller intime et s'en servir pour renverser Mazarin. Chavigny, dont il connaissait l'expérience et l'habileté, lui devait être un utile auxiliaire pour arriver à ses fins. Avant de partir de Blaye pour se rendre à Paris, Saint-Simon lui écrivit une lettre datée du 31 mars 1649, dans laquelle se

[1] Voy. sur la conduite de Chavigny en août et septembre 1648, la note de la page 584 du t. I du *Journal d'Olivier d'Ormesson*.

[2] Claude de Saint-Simon, dont il s'agit ici, est le père de l'auteur des Mémoires.

trouve le passage suivant[1]. « Je n'ajouterai aucune chose aux fidèles assurances que je vous donnai, étant chez vous, de tous mes services. Je vous les répète de tout mon cœur, vous suppliant d'avoir pour agréable que j'en dise autant à madame votre femme avec tous les respects que je lui ai voués. »

Le ton de cette lettre et de celles que nous citerons plus loin donnent un démenti éclatant au duc de Saint-Simon, l'auteur des Mémoires si connus sur le règne de Louis XIV. Il prétend[2] qu'à la mort de Louis XIII, en 1643, Chavigny enleva, par une fraude indigne, la charge de grand écuyer à son père, Claude de Saint-Simon, pour la donner au comte d'Harcourt. « A cette nouvelle, ajoute-t-il, on peut juger de l'indignation de mon père; la reine lui étoit trop respectable, *et Chavigny trop vil;* il envoya appeler le comte d'Harcourt. » Si l'on ajoutait foi à ces assertions, il faudrait admettre que le duc Claude de Saint-Simon rompit, dès 1643, toute espèce de relations avec un homme qu'il jugeait *trop vil* pour assouvir sur lui sa vengeance. Loin de là, nous le verrons, dans des lettres autographes écrites en 1649, traiter Chavigny de *frère*, et déclarer qu'il est à lui avec passion. Je n'insisterai pas davantage sur cette erreur manifeste du duc de Saint-Simon, l'auteur des Mémoires[3].

[1] Cette lettre est autographe comme toutes celles de Claude de Saint-Simon qui sont citées dans ce chapitre.

[2] *Mémoires de Saint-Simon* (édit. Hachette, in-8°), t. I, p 63.

[3] Si l'on voulait rechercher une explication à ces graves erreurs de Saint-Simon, il faudrait d'abord reconnaître que l'auteur des Mémoires n'a pas connu Chavigny, mort près de vingt ans avant sa naissance, et

Claude de Saint-Simon fit lentement le voyage de Blaye à Paris, voulant laisser aux événements et aux hommes le soin de se dessiner. Il ne visita pas Chavigny, comme il en avait d'abord formé le projet; mais il ne cessait de lui réitérer, dans ses lettres, ses assurances de dévouement. « Vous honorant au point que je fais, lui écrivait-il le 22 juin 1649, je ne veux perdre aucune occasion de vous rendre mes services, et croyez, s'il vous plaît, qu'il y a en moi pour vous une passion bien fidèle, étant fort attaché à tous vos intérêts. » Dans la suite de cette lettre, Claude de Saint-Simon parle à Chavigny de son influence auprès du prince de Condé et lui promet d'en user en sa faveur. « J'ai tout accès auprès de M. le Prince, lui écrit-il, et je suis en possession de lui parler fort librement de tout. Le temps où nous sommes me fera prendre encore plus de liberté, et, s'il y a quelque chose à lui dire qui vous regarde ou autrement, préférez-moi à tout autre. Je vous promets grand secret; je brûle les billets, si vous n'aimez mieux

qu'écrivant longtemps après ces événements, il ne les a racontés que d'après les conversations de son père. Ce dernier, qui se vantait d'avoir rendu de grands services à Anne d'Autriche pendant la Fronde (Voy. *Mémoires de Saint-Simon*, *ibid.*, p. 74 et 75), fut cependant tenu jusqu'à la fin de sa vie dans une sorte de disgrâce : on avait saisi à la mort de Chavigny les lettres que Saint-Simon lui adressait, et elles furent mises sous les yeux de Mazarin, qui y était fort maltraité. De là la disgrâce de Claude de Saint-Simon; de là aussi probablement son ressentiment contre Chavigny, qu'il accusa d'avoir livré ses lettres et qu'il traita comme un traître devant son fils. L'auteur des Mémoires, infidèle en cela aux règles de critique historique qu'il proclame bien haut, accepta sans discussion toutes les accusations de son père et les a consignées dans ses écrits. Cet exemple seul suffirait pour prouver qu'on ne doit consulter qu'avec beaucoup de circonspection les *Mémoires de Saint-Simon*.

que je les renvoie. Si vous avez agréable de m'envoyer un chiffre pour parler du monde sans nommer, cela me semblerait bien. En un mot, je vous conjure d'ordonner franchement sur le fondement que, *si j'avais l'honneur d'être votre propre frère, je ne pourrais pas être à vous plus passionnément que j'y suis.* »

Arrivé à la cour, qui résidait alors à Compiègne (août 1649), le duc de Saint-Simon y trouva une ample matière pour exercer l'activité de son esprit. Le prince de Condé, qui venait de réduire Paris révolté, se plaignait de l'ingratitude de la reine et du cardinal. De son côté, Mazarin, las de la hauteur et des prétentions du prince, se rapprochait de la maison de Vendôme, cherchait à gagner le duc de Beaufort, un des membres les plus influents de cette famille, comblait de faveurs les duchesses de Montbazon et de Chevreuse, et négociait le mariage d'une de ses nièces, Laura Mancini, avec le duc de Mercœur, frère aîné du duc de Beaufort. Saint-Simon ne tarda pas à être au courant de ces intrigues de cour, et il en rendait compte à Chavigny dans une lettre du 14 août 1649 :

« J'ai différé, lui disait-il, à vous écrire de ce monde-ci, à cause que les choses m'y paraissent assez incertaines et obscures pour embarrasser un gazetier qui veut être fidèle et assuré. La résolution est prise, il y a déjà quelques jours, de ramener le roi à Paris[1]. Ce n'a pas été sans peine que l'on y a fait consentir les plus intéressés, M. le Prince ayant employé toute sa force pour le per-

[1] La cour rentra à Paris le 18 août 1649.

suader. C'est mercredi ou jeudi sans faute le jour du départ par le chemin de Senlis. L'on travaille encore pour faire venir M. de Beaufort ; mesdames de Montbazon et de Chevreuse y font les derniers efforts. Je tiens qu'ils ne seront pas inutiles et qu'il se laissera vaincre à la fin par les dames. La première a obtenu l'abbaye de Vendôme pour son fils, de six mille écus de rente. L'autre a été très-bien reçue et caressée de toute la cour jusqu'au point que l'on croit dessein d'alliance de sa fille[1] avec le sieur de Mancini ; mais l'âge est fort disproportionné, et la fille y témoigne grande aversion. Madame la Princesse[2] est arrivée depuis deux jours, fort caressée en toutes manières. Le roi et la reine furent audevant d'elles. La famille de Condé se réunit fort et par le mouvement du chef. »

Ce fut sur cette famille et sur son chef que Saint-Simon fonda ses principales espérances pour la ruine de Mazarin et l'avénement de Chavigny au pouvoir. Il y travailla avec une ardeur qui ne se démentit pas jusqu'à la catastrophe. En moins d'un mois, il avait fait de grands progrès, si l'on en croit la lettre suivante, qu'il adressait à Chavigny à la date du 6 septembre[3] : « Vous êtes à souhait dans la famille de M. le Prince, et, si ses désirs étaient suivis, *vous seriez où vous méritez, dans la place où je vous souhaite toujours*. Cela peut impor-

[1] Mademoiselle de Chevreuse, dont il est souvent question dans les *Mémoires du cardinal de Retz*.

[2] Claire-Clémence de Maillé-Brézé, femme du prince de Condé.

[3] Dans cette lettre tous les noms sont indiqués par des chiffres; mais, comme le chiffre est traduit, je me suis borné à donner la traduction

tuner un philosophe [1]; mais je n'ai pu m'en retenir. La plus grande nouvelle est le mariage de M. de Mercœur, conclu et arrêté avec la nièce aînée de M. le cardinal. Ce n'est pas une bagatelle, et vous l'avez toujours jugée chose importante. Aussi est-elle ressentie par M. le Prince ; il en est très-piqué, ayant fait entendre, il y a quelque temps, nettement son aversion à cette affaire. Le cardinal Mazarin est découvert pour le moindre des hommes, avec ses mauvaises qualités manifestes à un chacun, et il est méprisé au dernier degré [2]. Les plus sages sont persuadés de sa perte par diverses raisons; cela va au moins ou au plus de temps. Les tireurs d'horoscopes sont fort de cet avis. »

Chavigny, provoqué par les instances du duc de Saint-Simon, sortit enfin de cette indifférence philosophique, où il affectait de s'enfermer. Il écrivit un manifeste, où il résumait avec habileté et vigueur les principales accusations contre la politique intérieure et extérieure du cardinal. Destiné à être communiqué à des hommes graves, ce document n'a nullement le ton grossier des pamphlets connus sous le nom de *mazarinades;* c'est une véritable accusation politique. Comme on voulait gagner des hommes sincèrement religieux, qui, sans rien entendre au gouvernement des États, n'avaient cessé de combattre Richelieu et Mazarin, Chavigny enveloppa son attaque de formules dévotes. Il y montrait

[1] On a déjà parlé de la modération philosophique qu'affectait Chavigny.

[2] Ces lettres de Claude Saint-Simon tombèrent, comme je l'ai déjà dit, entre les mains de Mazarin, et c'est dans les papiers du cardinal que je les ai trouvées.

partout la main de la Providence, châtiant la France, et faisait de Mazarin un fléau de Dieu. On ne doit pas, d'ailleurs, oublier que Chavigny affectait une grande dévotion et était lié avec le parti janséniste. Je citerai quelques passages de ce manifeste, qui me paraît la plus sérieuse attaque qu'un contemporain ait dirigée contre le cardinal Mazarin. Il commence ainsi :

« Les maux qui sont à présent dans la France et la ruine épouvantable dans laquelle ils la vont plonger, selon toutes les apparences, ne me permettent pas de me taire, et je me sens obligé de rompre le silence que j'avais résolu de garder toute ma vie, parce qu'il me semble qu'il serait criminel, et que je trahirais ma patrie, si je ne l'avertissais du misérable état auquel elle est et si je ne lui découvrais tout ce que je connais de la grandeur de son mal. Après que la reine eut violé le serment qu'elle avait fait sur les saints Évangiles, en présence du parlement, des princes du sang et de tous les grands du royaume, d'observer exactement la volonté du défunt roi son mari portée par sa déclaration, et que le parlement même eut autorisé une si manifeste infidélité, que l'interprétation de quelques hypocrites ne peut jamais excuser devant Dieu ni devant les hommes qui ont tant soit peu d'honneur et d'intelligence, Dieu ne fit pas éclater la colère qu'un éclat si étrange lui devait avoir fait naître. Il réserva la punition qu'il en devait faire dans le temps, et elle n'interrompit point le cours de sa miséricorde dont la France ressentait les effets depuis longues années. Il se servit de M. le Prince, encore jeune et sans expérience, pour nous

faire gagner la bataille de Rocroi, dont on le doit nommer véritablement le Dieu, parce que, s'il n'eût aveuglé les Espagnols, ils ne la pouvaient pas vraisemblablement perdre; il nous fit prendre Thionville presque en même temps, et, jusqu'en 1648, il nous a donné quantité d'autres avantages, sous la conduite de M. le Prince et de M. le duc d'Orléans, dont la cause apparemment doit être référée à la piété du roi Louis XIII, à qui Dieu continuait ses récompenses, ou à quelque autre cause qu'il ne nous est pas permis de pénétrer. »

Chavigny montre ensuite Mazarin s'emparant de la confiance de la reine, grâce aux intrigues de l'Anglais Montaigu, qui avait eu jadis le maniement des affaires du duc de Buckingham près de cette princesse. Il représente le cardinal comme « un esprit inconstant et variable, timide, ambitieux, envieux, plein de soupçons et de défiances, sans ordre et sans règle jusque dans sa maison, voulant faire le métier de tout le monde, ne s'appliquant dans le sien qu'aux choses qu'il ne devrait pas faire, sans secret, sans aucune fermeté ni fidélité pour ses amis, sans foi et sans parole, avare, pipeur dans le jeu, fripon jusque dans les moindres choses. » Après cette sortie violente, il rappelle toutes les fautes du cardinal : le gouvernement du Languedoc et de la citadelle de Montpellier donnés au duc d'Orléans, ceux de Champagne et de Stenay au prince de Condé; sa conduite avec l'abbé de La Rivière, qu'il a comblé d'argent et de biens d'église; son manque de prévoyance et d'habileté à l'époque de l'élection du pape Innocent X; ses fautes dans l'expédition d'Italie et pendant le siége d'Orbi-

tello ; enfin la mauvaise direction donnée aux négociations pour la paix de Westphalie. Chavigny, qui connaissait à fond la politique extérieure et l'avait dirigée sous le cardinal de Richelieu, insistait particulièrement sur ce point :

« Je ne veux pas examiner, disait-il, si le cardinal Mazarin a voulu faire la paix ou non ; la discussion en serait trop longue. Je dirai seulement que, s'il n'a jamais eu dessein de la faire, il a été très-mal habile de ne pas connaître qu'elle seule pouvait affermir son établissement dans l'État et le rendre nécessaire et considérable à tous ceux à qui il était obligé de faire la cour pendant la guerre. S'il avait résolu de la faire, faut-il avouer que c'est le plus présomptueux et le plus incapable de tous les hommes par les voies dont il s'est servi ? Le sieur d'Avaux avait été destiné, dès le temps du défunt roi, pour cette négociation, et il avait si bien réussi dans toutes les précédentes dont il avait été chargé, qu'il n'osa pas lui ôter celle-ci d'entre les mains ; mais le cardinal Mazarin, craignant qu'il n'augmentât la gloire qu'il avait déjà acquise dans ses emplois par celle que lui donnerait la conclusion d'un traité si important, et sa jalousie et sa faiblesse lui persuadant que cela irait à la diminution de celle qu'il voulait prendre, il fit incontinent nommer le sieur Servien pour lui être adjoint en cette ambassade. Ce n'est pas qu'il ne le connût pour un esprit assez incompatible (insociable) et naturellement infidèle ; qu'il ne sût qu'étant procureur général dans le parlement de Dauphiné, ses débauches avaient contraint le duc de Lesdiguières de lui donner des coups de

bâton et que lui-même n'eût contribué à le faire chasser de la cour au temps du défunt roi; mais il lui fallait un semblable sujet pour être un exécuteur aveugle de ses ordres, et il avait besoin d'un oncle du sieur Lyonne[1] pour mettre en usage toute la mauvaise politique que son petit sens lui suggérait[2]. Le sieur Servien n'avait garde de manquer à se brouiller d'abord avec le sieur d'Avaux. Il savait trop bien que c'était le premier pas qu'il devait faire pour plaire au cardinal, et que c'était le véritable moyen pour être son confident dans cette négociation. Cette division a fait assez d'éclat pour n'être ignorée de personne, et les suites en ont été assez funestes pour être à jamais conservées dans la mémoire des Français[3], qui ne sont que trop éclaircis qu'elle a été le principal obstacle à la conclusion de la paix générale qui était en nos mains.

« Le cardinal favorisait secrètement le sieur Servien, quoiqu'il affectât souvent de paraître juge équitable entre lui et le sieur d'Avaux. Il faisait tenir des conseils en sa présence pour juger leurs différends, et le sieur Lyonne, qui recevait toutes les dépêches de Munster, ajustait si bien toutes les écritures, que le sieur d'Avaux y avait toujours du désavantage. Le but du cardinal était de le

[1] Hugues de Lyonne, dont on a déjà parlé plus haut, était neveu d'Abel Servien.

[2] Il est inutile de relever la partialité de pareilles appréciations. J'ai signalé plus haut (p. 15 et 16) les services rendus par Mazarin dans la politique extérieure.

[3] On peut consulter sur ce sujet l'*Histoire de la paix de Wesphalie* par le père Bougeant. On y trouvera de curieux détails sur la lutte de d'Avaux et de Servien.

faire revenir, parce qu'il ne voulait pas qu'il eût part au traité de la paix. Mais son irrésolution naturelle, le respect qu'il portait au président de Mesmes[1], et le peu d'apparence qu'il y avait de donner un si rude et si infâme châtiment à un homme à qui on ne pouvait reprocher d'autre faute que de n'être pas d'accord avec le sieur Servien, qui voulait en toute manière être brouillé avec lui, lui faisait toujours différer l'exécution de ce dessein.

« Cependant personne ne peut ignorer que, pendant le séjour que le sieur d'Avaux a fait à Munster, le cardinal n'ait pu faire la paix également glorieuse et avantageuse à cet État; qu'il ne se soit vanté plusieurs fois publiquement qu'il en était le maître; qu'il ne l'ait promise, tantôt dans un mois, tantôt dans six semaines, et qu'il n'ait dit qu'il voulait que la reine lui fît couper le cou, s'il ne la lui faisait avoir quand elle voudrait. Ce discours seul est capable de le faire passer pour le plus vain et le moins judicieux de tous les hommes; car il ne lui pouvait produire aucun avantage en faisant la paix, et, ne la faisant pas, il le mettait infailliblement dans le décri où nous l'avons vu depuis et le chargeait d'un crime dont il ne peut éviter la punition que pour un temps, et qui lui est sans doute réservée quand il cessera d'être l'instrument de la justice de Dieu contre ceux qu'il veut châtier. »

Rendre Mazarin seul responsable de la continuation de la guerre, c'était faire retomber sur lui tout l'odieux

[1] On a vu plus haut que Claude d'Avaux était frère du président Henri de Mesmes.

des calamités auxquelles la France était en proie, de l'aggravation des impôts et des troubles qui en étaient résultés. Insistant sur ce grief, Chavigny citait des particularités que sa position lui avait fait connaître et qu'il tournait contre Mazarin. Puis il rappelait la conduite du cardinal à l'égard du prince de Condé et son désir de le faire périr dans la guerre de Catalogne : « Le siége de Lerida ayant été levé, le cardinal Mazarin embarqua M. le Prince en Catalogne pour attaquer de nouveau cette place. Ce fut alors que, dans les conversations secrètes qu'il eut avec la reine, il l'obligea de donner les derniers éloges à son adresse, en lui faisant connaître qu'il avait fait tomber M. le Prince dans le piége; que, s'il prenait Lerida, le roi en tirerait beaucoup d'avantages, cette ville, qui donne l'entrée libre dans l'Aragon, lui devant infailliblement demeurer entre les mains, comme tout le reste des autres que l'article des conquêtes lui donnait; s'il la manquait, il y perdrait ou sa réputation, ou plus apparemment la vie qu'une telle disgrâce lui ferait mépriser par désespoir. Ce qui ne serait pas moins utile à l'État, non-seulement que la possession de Lerida, mais que la paix présente même, quelque avantageuse qu'elle pût être, parce que les Espagnols, perdant par la mort de ce prince toutes leurs espérances de voir des brouilleries dans l'État, ne pourraient s'empêcher de nous offrir ensuite les conditions que nous voudrions. »

De pareilles attaques étaient bien propres à exaspérer le prince de Condé, qui n'était d'ailleurs que trop disposé à s'unir aux ennemis du ministre. Il se rapprocha

de Beaufort, du coadjuteur Paul de Gondi et de la vieille Fronde pour renverser cet Italien, dont on dévoilait hautement les fautes et les turpitudes, et dont un homme d'État tel que Chavigny signalait l'incapacité. Livré à la raillerie du peuple par des pamphlets chaque jour plus violents, au mépris des hommes sérieux par un ancien ministre élève de Richelieu, à la haine de tous par le cri public, Mazarin semblait perdu. C'est surtout dans une pareille crise qu'il faut admirer la prodigieuse habileté de ce joueur intrépide, qui ne désespéra jamais des parties les plus compromises. Son premier soin fut de rompre l'union de Condé et des Frondeurs. Pour y parvenir, il signa une déclaration par laquelle il s'engageait à prendre l'avis de ce prince dans toutes les affaires importantes[1]. Il écrivit sur ses Carnets[2] les phrases suivantes, qui devaient probablement être développées dans une conversation avec Condé ou avec quelqu'un de ses amis : « Je tiens pour mes meilleurs amis ceux qui le sont de M. le Prince. Je me séparerai des miens s'ils lui déplaisent, et je ne songe qu'à le servir en tout et partout avec une résignation sans exemple, le tout pour l'assurer qu'il n'a serviteur plus cordial, ferme et sûr que moi, et afin qu'ayant tout à souhait, il agisse pour relever l'autorité du roi. Ce qui est fort faisable, s'il s'y veut employer et y travailler de la bonne sorte conjointement avec moi. »

Tout ce que le prince de Condé réclamait lui fut ac-

[1] Cette déclaration a été publiée dans les *Mémoires* de Pierre Lenet p. 204 et 205 (édit. Michaud et Poujoulat)

[2] Carnet XIII, p. 77.

cordé immédiatement : le duc de Longueville eut le Pont-de-l'Arche et le prince de Conti la promesse d'un chapeau de cardinal. Mazarin annonça la résolution d'enfermer ses nièces dans un couvent[1], afin que le prince de Condé n'eût plus à se plaindre des projets de mariage entre Laura Mancini et le duc de Mercœur. Enfin le cardinal, après toutes ces concessions, alla souper avec le prince de Condé, et là il eut à supporter les railleries insultantes des *petits-maîtres*, qui formaient le cortége ordinaire de Condé[2]. Les courtisans, qui avaient compté sur ce prince pour renverser Mazarin, ne prenaient pas au sérieux cette apparente réconciliation. On le voit par une lettre de Saint-Simon à Chavigny, en date du 17 septembre 1649 :

« L'accommodement s'est fait hier et a été déclaré aujourd'hui par l'entremise de M. le duc d'Orléans; le Pont-de-l'Arche est accordé. M. le Prince en a remercié ce matin la reine et lui a fait de nouvelles protestations de service et d'obéissance, assurant Sa Majesté qu'il n'aurait pas été moins ferme et moins fidèle dans son devoir, quand bien même il n'aurait pas reçu cette grâce de sa bonté. Monsieur ensuite a commandé à M. le Prince de lui donner à souper, et il a fait entendre qu'il y mènerait M. le cardinal, et, à l'heure que je tiens la plume, ils sont à table avec peu d'allégresse. C'est une réconciliation en apparence, dont beaucoup de gens sont présentement en peine, mais je vous puis assurer qu'elle

[1] Carnet XIII, p. 76.
[2] *Mémoires* de Pierre Lenet, édit. cit., p. 198.

n'est point cordiale du côté du faubourg[1]; Mazarin est entamé, et sa ruine est résolue d'une telle façon, qu'il faudra des miracles pour sa conservation. Ce sera doucement, sans employer aucun moyen violent. Faites votre compte là-dessus; vous êtes fort sur le tapis et très-fort dans le cœur de toute la maison de M. le Prince; je n'oublierai aucune chose pour vous rendre toute sorte de services. Vous devez écrire à M. le Prince, sur cette occasion, une lettre pleine d'affection et d'espérance que ses soins et sa conduite remettront l'État dans le bonheur. J'offre de rendre votre lettre; si vous voulez dire davantage dans la mienne, je puis la faire voir. Ma passion pour votre service est sans réserve; ordonnez franchement. Le raccommodement fera quelques dupes. »

La dupe dans cette affaire, ce fut le duc de Saint-Simon, tout habile qu'il se piquait d'être. Mazarin, en s'humiliant devant Condé et en achetant si cher son pardon, n'avait qu'un but : semer des défiances entre les deux Frondes, prouver aux princes de la maison de Vendôme, au coadjuteur, à madame de Chevreuse, qu'ils ne pouvaient compter sur Condé ; isoler ainsi peu à peu le prince et ensuite frapper cet ennemi désarmé. Il marcha à son but par les voies souterraines, qu'il préférait, mais il y marcha sûrement et résolûment. D'ailleurs Condé lui fournissait des armes par ses imprudences. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque le prince, naturellement hautain et ambitieux, était dans toute l'ivresse de sa fortune. Vainqueur à Rocroi, à Fribourg,

[1] C'est-à-dire du côté du prince de Condé, qui avait son hôtel au faubourg Saint-Germain

à Nordlingen et à Lens, il venait encore de triompher de la Fronde parlementaire et de ramener le roi dans Paris. Bien loin de se faire pardonner sa gloire en la couvrant de modération, il affectait pour ses adversaires le plus insolent dédain. Ses airs méprisants, son ton arrogant, lui avaient fait de nombreux ennemis. Les *petits-maîtres*, qui l'entouraient, les Bouteville, les Chabot, les Jarzé, imitaient et exagéraient sa hauteur dédaigneuse et traitaient avec mépris les gens de robe et de plume qui avaient soutenu la première Fronde. Les parlementaires s'en irritèrent, et les grands eux-mêmes ne supportèrent pas longtemps une pareille arrogance. La vieille haine des maisons de Lorraine et de Condé se réveilla et fut soigneusement fomentée. Comme au temps de la cabale des Importants, madame de Longueville, réconciliée avec son frère le prince de Condé, eut pour ennemis madame de Chevreuse, les princes lorrains et la maison de Vendôme.

Mazarin sut habilement profiter de ces divisions qu'il avait semées. Ses Carnets attestent qu'il se rapprocha de la maison de Vendôme et finit par s'unir étroitement avec elle. On y lit[1] : « M. de Vendôme, après m'avoir parlé de ses affaires ce matin, m'a dit que jamais les choses n'avaient été en meilleure disposition pour retirer M. de Beaufort et le donner à la reine entièrement ; que le président de Bellièvre et le coadjuteur y étaient tout à fait résolus en haine de madame de Montbazon, qui voulait mettre tout en confusion pour ses intérêts particu-

[1] Carnet XIII, p. 41.

liers. » A partir de ce moment, les relations entre Mazarin et la vieille Fronde devinrent chaque jour plus étroites. L'abbé Ondedei, un des parents et des confidents intimes du cardinal, eut des entrevues avec le marquis de La Boulaye, qui avait été un des plus ardents Frondeurs. Madame de Chevreuse et le duc de Beaufort promirent à Mazarin de le soutenir dans sa lutte contre Condé. Beaufort montrait autant de zèle pour son nouvel allié qu'il en avait déployé antérieurement dans l'intérêt de la Fronde. « La moindre chose qu'il promet dans cette liaison d'amitié, écrivait Mazarin [1], c'est de calmer le royaume et de mettre aux pieds de la reine les parlements et les peuples, et de faire avoir autant d'amour pour moi qu'on a de haine. »

Cependant, au milieu des succès de sa politique tortueuse, Mazarin redoutait toujours Chavigny. Il suivait avec inquiétude les menées de ce rival dangereux, qui s'était rendu en Brie et de là avait de fréquentes entrevues avec les Frondeurs, tels que Fontrailles et le président Viole. « On m'assure, écrit Mazarin sur ses Carnets [2], que M. de Chavigny a été deux heures à Paris et qu'il a vu M. le Prince. » Et un peu plus loin [3] : « Chavigny reçoit le monde avec grande parade et a vu M. le Prince. » Mazarin craignait que ce conseiller, plus habile que les *petits-maîtres*, n'arrêtât le prince sur la pente fatale où son orgueil l'entraînait et ne renouât les relations entre la Fronde parlementaire et le parti des

[1] Carnet XIII, p. 16, 17.
[2] *Ibidem*, p. 18.
[3] *Ibidem*, p. 47.

princes; enfin, comme il l'écrivait sur ses Carnets[1] : « ne fît mille choses préjudiciables au service du roi et au mien. » Malheureusement pour le prince de Condé, il cédait à des conseils moins prudents que ceux de Chavigny et séparait de plus en plus sa cause de celle des Frondeurs. Saint-Simon, écho du parti des *petits-maîtres*, affectait aussi de dédaigner la vieille Fronde. Il écrivait à Chavigny, le 27 novembre : « On vous conseille de fréquenter le moins que vous le pourrez le pape des Frondeurs[2] et les autres de cette nature. »

En même temps que Condé rompait avec Beaufort et avec le coadjuteur, il poussait aux dernières extrémités Anne d'Autriche et Mazarin par de nouvelles insolences. Il se rendit coupable de l'insulte la plus grave envers une femme et une reine; il prétendit lui imposer un amant, et choisit pour ce rôle un des *petits-maîtres*, le marquis de Jarzé[3]. Cet outrage porta le désespoir dans l'âme d'Anne d'Autriche[4], et Mazarin se hâta de prendre les dernières mesures avec les chefs de la Fronde pour frapper un coup décisif; il gagna Retz par la promesse du chapeau de cardinal, Vendôme et Beaufort par celle de l'amirauté. Madame de Chevreuse lui répondit du faible Gaston d'Orléans.

Si l'on en croit les Carnets de Mazarin[5], il était temps

[1] Carnet XIII, p. 93.
[2] Il s'agit probablement, dans ce passage, de Paul de Gondi.
[3] Carnet XIII, p. 95, et *Mémoires de madame de Motteville*, à l'année 1649.
[4] Carnet XIV, p. 1.
[5] *Ibid.*, p. 79

que ce ministre en finît avec Condé. Les gentilshommes dévoués à ce prince se réunissaient en foule à Paris, et tout annonçait une lutte formidable. Mazarin prévint le coup : le 18 janvier 1650, il fit arrêter au Louvre le prince de Condé, son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville. Cet acte de vigueur dispersa la faction des princes ; leurs partisans les plus dévoués se retirèrent dans les provinces et y renouvelèrent la guerre civile. Quant à Chavigny, gardant toujours son rôle de philosophe, il se retira dans ses terres et attendit que la délivrance des princes (1651) lui fournît une occasion de renouer ses intrigues. Le duc de Saint-Simon, qui voyait toutes ses prévisions démenties, se hâta de regagner son gouvernement de Blaye et écrivit à Mazarin pour lui offrir son épée. Le ministre ne fut pas dupe de ces démonstrations tardives, et l'on voit assez par la lettre qu'il répondit au duc de Saint-Simon, le 26 février 1650, que la fuite précipitée de ce personnage avait inspiré au ministre de justes soupçons. « Vous pouviez, lui écrivait Mazarin, changer la forme de ce départ et particulièrement dans la conjoncture présente, où il a donné matière au peuple de faire diverses spéculations et de craindre de mauvaises suites de la sortie de la cour d'une personne de votre qualité, sans avoir pris congé de Leurs Majestés. » Telle fut l'issue de l'intrigue ourdie en 1649 par Saint-Simon et Chavigny. Le premier s'était promptement rallié, comme on vient de le voir, au parti le plus fort[1]. Le second ne tarda pas à

[1] Le duc de Saint-Simon, auteur des Mémoires, présente son père comme un modèle de fidélité pendant la Fronde (édit. Hachette, t. I.

reparaître sur la scène, où nous le retrouvons dirigeant la politique du parti des princes et considéré avec raison comme l'âme de leurs conseils.

p. 73). Il ignore complétement, ou du moins passe sous silence les intrigues que nous venons de retracer d'après les documents les plus authentiques. Quant à la conduite de Claude de Saint-Simon à Blaye, il n'est pas de notre sujet de la raconter; mais on trouvera dans les Mémoires de Pierre Lenet et du duc de La Rochefoucauld des détails précis et circonstanciés qui permettront de contrôler les assertions de Saint-Simon.

CHAPITRE IV

Retour de Chavigny à Paris en 1651 ; il entre dans le ministère formé en avril 1651 et est attaqué par le cardinal de Retz. — Courte durée de ce ministère. — Chavigny entame des négociations avec Mazarin (janvier 1652) par l'intermédiaire de Fabert et de l'abbé Fouquet. — Arrivée des troupes espagnoles à Paris (5 mars 1652). — Fêtes et émeutes. — Prise d'Angers par l'armée royale (7 mars). — Violences du parti des princes dans Paris. — Émeute du 25 mars. — Inquiétude de Mazarin. — L'abbé Fouquet fait afficher des placards contre Condé. — Arrivée de Condé à l'armée (1er avril). — Combat de Bleneau (6 avril). — Condé vient à Paris (11 avril). — Il se rend au parlement (12 avril). — Paroles que lui adresse le président Le Bailleul. — Le procureur général Fouquet attaque le manifeste du prince de Condé (17 avril). — Les princes sont mal accueillis à la chambre des comptes et à la cour des aides (22 et 23 avril). — Dispositions peu favorables de l'Hôtel de Ville. — Arrestation de l'abbé Fouquet (24 avril). — Les campagnes sont désolées par les troupes des deux partis. — Destruction des bureaux d'entrée. — Plaintes du prévôt des marchands adressées au parlement (26 avril). — Les princes forcés de négocier avec la cour (28 avril). — État misérable de Paris. — On engage le peuple à secouer le joug des princes.

Ce fut après le premier exil de Mazarin, en 1651, que Chavigny fut rappelé de Touraine à Paris. Il entra dans le ministère réorganisé sous l'influence du prince de Condé, au mois d'avril 1651, et y fut considéré comme le principal défenseur de ses intérêts dans le conseil[1].

[1] Voy. les Mémoires de Montglat, Pierre Lenet, Retz, etc., à la date d'avril 1651.

Le coadjuteur, qui aurait voulu y faire prédominer le parti du duc d'Orléans, dont il était alors le conseiller intime, attaqua Chavigny dans un pamphlet intitulé : *Les Contre-temps du sieur de Chavigny, premier ministre de M. le Prince*[1]. « Il fallait, disait Retz, que Chavigny quittât la solitude pour aller porter le flambeau de la division dans la maison royale, pour servir d'un nouveau prétexte et d'une nouvelle cause à la division de la reine et de S. A. R., et pour conférer tous les jours sur ce sujet avec toutes les créatures du cardinal Mazarin. Quel contre-temps à un homme établi de se venir jeter dans la tempête, sur une mer pleine de périls et d'écueils, agitée encore par les vents et par les orages, et dont les mouvements incertains ne pouvaient qu'être évités par un esprit tant soit peu judicieux ; d'avoir prétendu de se vouloir rendre maître, dans un temps où il n'y avait personne au monde qui pût pénétrer où elle devait tomber ; d'avoir espéré la confiance au moment que l'on ne pouvait judicieusement fixer aucun dessein pour les choses même les plus faciles ; d'avoir cru que le cardinal la lui confiait de bonne foi dans un État où ses amis les plus assurés lui étaient suspects ; de s'être imaginé de pouvoir perdre Monsieur et tous ses serviteurs par la liaison de la reine et de M. le Prince, qu'un homme sage eût bien connu ne pouvoir être de durée de la manière qu'elle s'était faite ! Il ne faut que jeter les yeux sur cette conduite pour la considérer avec pitié. »

[1] Ce pamphlet a été réimprimé à la fin du t. III des *Mémoires du cardinal de Retz* (édit. Charpentier).

Le coadjuteur donne lui-même un démenti à son prétendu mépris pour Chavigny, par l'âpreté avec laquelle il poursuit ce rival redoutable. Il avait raison, cependant, lorsqu'il déclarait que l'alliance de la reine et de Condé ne serait pas longue, et qu'avec elle tomberait le ministère de Chavigny. Il ne dura que quelques mois. Lorsque le prince de Condé s'éloigna de Paris pour aller en Guienne allumer la guerre civile (septembre 1651), Chavigny se retira dans ses terres; mais il n'y resta pas longtemps en repos. Dès le mois de janvier 1652, il fit faire des ouvertures à Mazarin par l'intermédiaire de l'abbé Fouquet; en même temps il se servait de Fabert, gouverneur de Sedan, pour correspondre avec le cardinal. Il lui promettait l'appui du prince de Condé, et même celui du duc d'Orléans, sur lequel il se flattait d'exercer une grande influence. Mazarin, qui connaissait à fond Chavigny, ne lui témoigna qu'une médiocre confiance : « Je vous ai déjà mandé, répondait-il à l'abbé Fouquet le 31 janvier 1652, que je n'avais d'animosité contre personne. Si M. de Chavigny fait connaître évidemment qu'il veut se mettre dans le bon chemin, et que pour cet effet il porte S. A. R. (Gaston d'Orléans) à prendre les résolutions qu'elle doit pour le service du roi et pour le bien de l'État, il se peut assurer qu'il n'aura pas sujet de se plaindre de moi; mais il faut des effets et non pas des paroles. »

Chavigny s'en tint aux paroles, et le cardinal Mazarin, tout en négociant avec lui, démêlait parfaitement le but de cet ambitieux. Il écrivait un peu plus tard à l'abbé Fouquet : « Il me semble que M. de Chavigny est le grand

conseiller de Son Altesse Royale, à qui assurément il fait croire qu'il sera en mauvais état s'il ne se déclare et ne fait des démonstrations éclatantes et positives pour M. le Prince, parce que autrement ledit prince, étant maître de l'armée, et voyant qu'il ne peut se prévaloir de l'assistance et de l'amitié de Son Altesse Royale, s'accommodera avantageusement avec la cour. Il ne faut pas douter que cette appréhension ne soit capable de porter Son Altesse Royale à tout ce qu'on lui conseillera à l'avantage de M. le Prince, nonobstant la jalousie et même l'aversion qu'il a contre lui. » Et plus loin : « M. de Chavigny, avec ses adhérents, gagne pays furieusement, et avec l'assistance de M. le Prince il viendra à bout de tout : ce qui ne peut être que très-préjudiciable à Leurs Majestés, à M. le cardinal de Retz et à moi. Car je ne m'arrête nullement à tous les bruits que l'on fait courir, avec tant d'artifice, que M. le cardinal de Retz est d'accord avec M. de Chavigny, et qu'il s'est accommodé par son moyen avec M. le Prince, sachant fort bien qu'il est incapable par mille raisons d'une chose de cette nature. »

Le parti des princes devenait, en effet, chaque jour plus menaçant. Pendant que le cardinal de Retz, qui avait enfin la pourpre romaine, s'enfermait dans sa cathédrale et affectait de se retirer du monde, on voyait arriver à Paris des troupes recrutées dans les Pays-Bas espagnols et conduites par le duc de Nemours et par le baron de Clinchamp[1]. Ce fut le 5 mars 1652 que le duc

[1] Bernardin de Bourqueville, baron de Clinchamp

de Nemours entra dans Paris. Une lettre datée de ce jour en avertissait Mazarin. « M. de Nemours, lui écrivait-on, est arrivé ici cette après-dînée, accompagné de quatre cents chevaux, y compris ce que l'on avait envoyé au-devant de lui ; il a traversé toute la ville en cet équipage, et est allé descendre au palais d'Orléans (au Luxembourg). »

L'arrivée de ces renforts exalta les espérances des Frondeurs. Suivant l'usage du temps, on mêla les fêtes et la danse à l'appareil militaire. « En considération de M. de Clinchamp et de tous ses officiers, dit mademoiselle de Montpensier dans ses Mémoires [1], Monsieur voulut que l'on fit une grande assemblée chez moi, le jour de la mi-carême, à quoi j'obéis volontiers. Il y eut un ballet assez joli : ce que M. de Clinchamp admira moins que la beauté des dames de France, aussi bien que tous les colonels. Car pour lui, quoiqu'il servît le roi d'Espagne, il était Français, de la frontière de Lorraine. Il avait été, de jeunesse, nourri en cette cour, et M. de Lorraine l'avait engagé au service des Espagnols. Il me vint voir souvent, et me témoignait qu'il n'eût rien souhaité avec plus de passion que de me voir maîtresse des Pays-Bas. Je tournais ce discours en raillerie, ne le connaissant pas assez pour pouvoir prendre cela autrement, comme j'ai fait depuis. Avant qu'il partît d'ici, M. de Nemours et lui me prièrent qu'ils pussent voir encore danser chez moi une fois avant de partir. Je lui donnai

[1] T. III, p. 342, édit. Charpentier.

encore un bal, mais il fut plus petit que l'autre. »

Au milieu de ces fêtes et de la joie que l'arrivée de ces auxiliaires causait aux Frondeurs, ils apprirent avec effroi que l'armée royale venait de s'emparer d'Angers (7 mars) et poursuivait ses succès aux bords de la Loire. « L'on est, depuis cette nouvelle, fort étonné au Luxembourg, écrivait à Mazarin un de ses partisans. L'on y a fait monter les deux canons tirés de la Bastille, et on dit aux spectateurs que c'est contre les *Mazarins*. L'on croit qu'ils y demeureront pour la garde du Luxembourg. Quelques capitaines de la ville, sur un avis supposé qu'on voulait enlever Son Altesse Royale, ont été s'offrir avec leurs compagnies. Les bien intentionnés s'étonnent de la conduite du chancelier [1], qui s'est venu fourrer à Paris pour donner des conseils, avec Chavigny et Tubeuf [2], à M. le duc d'Orléans contre le service du roi, et que les trois qui ont le plus vécu des bienfaits du roi soient aujourd'hui ses plus grands ennemis. Le passage des Espagnols nous le confirme à l'égard du premier. Plusieurs ont trouvé à redire que l'on n'ait pas pourvu à ce passage de la Seine par les Espagnols, et que les gouverneurs de Champagne et de Picardie n'aient pas fait plus de diligence pour s'y opposer. Mais on excuse M. d'Elbeuf, qui est assez occupé à faire danser des ballets et à se poudrer. A Paris, les affaires sont en tel état, qu'on n'oserait y crier la lettre du roi à M. le maréchal

[1] Pierre Séguier, dont le gendre, duc de Sully, avait livré le passage de la Seine, près de Mantes, à l'armée espagnole. C'est un fait que douze ans plus tard Nicolas Fouquet rappellera à Séguier, devenu son juge.

[2] Jacques Tubeuf, président de la chambre des comptes.

de l'Hôpital[1], d'autant que les Frondeurs tiennent la prise d'Angers pour fausse, quoiqu'elle soit très-assurée. Un colporteur a même, ce matin, été maltraité pour cela. Il y a aussi quelques jours qu'un Suisse, qui parut tant à la cavalcade de la majorité, pensa être très-maltraité pour avoir blâmé un colporteur qui criait je ne sais quel pamphlet contre Son Éminence. »

Ainsi Paris commençait à être le théâtre de violences par lesquelles les Frondeurs espéraient effrayer les partisans de Mazarin, entraîner les indécis et triompher enfin du cardinal. Cependant l'irrésolution de Gaston les inquiétait. « L'on voit l'esprit de M. le duc d'Orléans plus embarrassé que jamais, écrivait un des agents de Mazarin. Chavigny et Croissy[2] disent bien que Son Altesse Royale ne fait pas tout ce qu'elle peut, parce qu'elle n'agit pas selon leurs sentiments. Ces messieurs-là ne manquent pas d'animer l'esprit de M. le Prince. Toute leur visée est maintenant de le rendre maître de toutes les troupes : ils disposent tout pour cela. Son Altesse Royale en a très-grande défiance. » La duchesse de Chevreuse, fidèle à la cause royale, contribuait à rendre plus indécis le duc d'Orléans. Chavigny, désespérant enfin d'entraîner Gaston, appela à Paris le prince de Condé, qui était encore en Guienne, et, en attendant que le prince pût arriver, il ne cessait d'exciter la populace contre les *Mazarins*. A la fin de mars et au commencement d'avril, il se forma sur le pont Neuf des rassemble-

[1] Lettre par laquelle le roi annonçait la prise d'Angers au maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris.

[2] Conseiller au parlement, connu sous le nom de Fouquet-Croissy.

ments de Frondeurs, qui se livrèrent à d'odieux excès[1]. Ils arrêtaient les carrosses, faisaient descendre les personnes qui s'y trouvaient, hommes ou femmes, et les forçaient de crier : *Vive le roi! point de Mazarin!* maltraitant ceux qui refusaient, et menaçant de les jeter à la Seine. Quelquefois même la populace, à laquelle se joignaient des voleurs et des misérables de la pire espèce, pillait et brisait les carrosses. La maréchale d'Ornano, tante et mère adoptive de madame de Rieux-Elbeuf, fut forcée de s'enfuir à pied avec ses gens. Madame Paget, femme d'un maître des requêtes, crut se soustraire aux mauvais traitements en disant qu'elle était femme d'un conseiller du parlement. « Tant mieux! s'écrièrent quelques-uns des séditieux; ils sont cause de notre misère. Il faut tous les jeter à la Seine. » Madame Paget ne s'échappa qu'avec peine de leurs mains. Il en fut de même de madame La Grange-Le-Roy et de sa nièce, la jeune et belle madame de Montchal. Elles eurent à subir les insultes et même les coups de la populace.

Pendant près de trois heures, le pont Neuf fut le théâtre de scènes de cette nature (2 avril). Vers cinq heures, le bruit se répandit dans cette foule qu'un des leurs avait été blessé par les gens de l'hôtel de Nevers[2]

[1] *Mémoires d'Omer-Talon et du cardinal de Retz*, à la date du 25 mars. — Les détails que nous donnons sont tirés du *Journal de Dubuisson-Aubenay*, qui est beaucoup plus circonstancié que les mémoires Comme Dubuisson-Aubenay était attaché à l'hôtel de Nevers et y habitait, son récit inspire la plus grande confiance. Il place cette émeute au 2 avril

[2] L'hôtel de Nevers était situé sur l'emplacement qu'occupent maintenant la Monnaie et la rue Guénégaud. Il était habité à cette époque par a femme du secrétaire d'Etat, Duplessis-Guénégaud.

et y était enfermé. Aussitôt la multitude se précipita vers l'hôtel, criant qu'il fallait tout piller et brûler. Ils commencèrent à attaquer les portes et les murailles à coups de hache et de marteau, et ils les auraient brisées sans l'arrivée d'une vingtaine de gardes du duc d'Orléans, qui vinrent au secours de madame Duplessis-Guénégaud et la délivrèrent. Ces scènes de violence se renouvelaient chaque jour. Le lendemain 5 avril, de nouveaux attroupements se formèrent sur le pont Neuf. Le carrosse de mademoiselle de Guise fut arrêté près de la Samaritaine. Elle se tira de ce danger grâce à la prudence de son écuyer La Chapelle, et vint au Luxembourg, où elle parla en princesse outragée au duc et à la duchesse d'Orléans. On envoya quelques compagnies de milices bourgeoises pour dissiper la foule, mais elles ne parvinrent pas à rétablir l'ordre. Les orfévres et autres marchands qui habitaient en grand nombre dans le quartier du Palais de Justice fermèrent leurs maisons, et pendant près de trois mois tout commerce resta suspendu.

Ces excès servaient la cause du roi et dégoûtaient la bourgeoisie de la Fronde. Mazarin recommandait à l'abbé Fouquet de profiter de ces dispositions. « Il serait bon, lui écrivait-il, de faire afficher des placards contre M. le Prince, qui disent particulièrement qu'il veut empêcher le retour du roi à Paris, et jeter, par ce moyen, les habitants dans une dernière ruine. S'il est nécessaire de distribuer quelque argent, je vous prie de le faire, et on le rendra ponctuellement. » L'abbé Fouquet s'acquitta de cette tâche avec le zèle et l'ardeur qu'il portait dans

toutes les affaires. Un placard qu'il fit afficher, et dont une partie seulement nous a été conservée[1], montrait l'armée des princes affamant Paris, appelant les Espagnols, et livrant les campagnes à une soldatesque effrénée. L'abbé Fouquet représentait Condé faisant de la Guienne le théâtre de la guerre, la plongeant dans la plus profonde misère, puis l'abandonnant, lorsque les barricades élevées à Agen lui ont prouvé que les Gascons ne veulent pas se soumettre à son joug. « Il est venu alors comme un désespéré vers Paris, ajoutait le placard, pour tâcher d'y exciter la même révolte, le désordre et la division du royaume étant le fondement unique de sa puissance. »

A l'époque où l'abbé Fouquet s'efforçait ainsi de soulever les passions populaires contre Condé, ce prince avait déjà quitté la Guienne, et, par une marche rapide et hardie à travers des provinces qu'occupaient les troupes royales, il était venu se mettre à la tête de l'armée des Frondeurs[2]. Il annonça sa présence par un de ces succès éclatants qui le rendaient si populaire : le maréchal d'Hocquincourt avait dispersé ses quartiers. Condé les enleva à Bléneau (1er avril) et tailla en pièces une partie de l'armée royale. Sans l'habileté de Turenne, la cour, qui était à Gien, serait tombée entre les mains de Condé. Après ce combat, qui fut plus brillant que décisif, Condé se rendit à Paris, où il espérait rem-

[1] Bibl. imp., mss. f. Gaignières, n° 2799, fol. 50.

[2] Voy. les *Mémoires de Gourville*, à la date d'avril 1652. Le récit de Gourville est d'autant plus curieux qu'il fut dans cette expédition le compagnon et le guide de Condé.

porter des avantages aussi rapides et briser toutes les résistances. Il y fit son entrée le 11 avril, et ne tarda pas à reconnaître que la situation était difficile. Le duc d'Orléans, qui l'accueillit en apparence avec empressement, était désolé de se voir éclipsé par un rival aussi supérieur. Le coadjuteur, toujours hostile à Condé, excitait la jalousie de Gaston. Le parlement était divisé. Les rentiers et la bonne bourgeoisie gémissaient des violences du parti des princes. Condé n'avait entièrement à sa disposition que la populace : l'éclat de son nom, l'argent qu'il distribuait, ses défauts mêmes, avaient séduit les classes inférieures. La figure de Condé, telle que la retrace un contemporain, devait frapper vivement les imaginations déjà éblouies de sa gloire : « M. le Prince, dit Bussy-Rabutin, avait les yeux vifs, le nez aquilin et serré, les joues creuses et décharnées, la forme du visage longue, la physionomie d'un aigle. » Des soldats déguisés se mêlaient au peuple, entretenaient son enthousiasme pour le héros de la France, et l'excitaient à des actes de fureur et au massacre des *Mazarins*. Pendant plusieurs mois (avril-juillet 1652), Paris fut dominé par cette dangereuse faction. Il n'y eut plus de sécurité pour les suspects ; mais les excès mêmes de la nouvelle Fronde finirent par la perdre.

Le prince de Condé ne se porta pas d'abord aux violences que lui conseillaient son caractère et sa position comme chef de parti. Il commença par s'adresser au parlement : il s'y rendit avec le duc d'Orléans (12 avril). Peu s'en fallut que le parlement ne lui fermât ses portes. Les présidents Le Bailleul, de Novion, de Mesmes et Le Coi-

gneux s'étaient assemblés avec le procureur général Fouquet, pour aviser aux moyens de repousser un prince qui avait été reconnu criminel de lèse-majesté par déclaration royale enregistrée au parlement de Paris[1]. Ne se trouvant pas assez forts pour frapper ce coup décisif, ils voulurent du moins lui prouver que sa conduite était sévèrement blâmée par le parlement. Lorsque le prince eut pris séance avec le duc d'Orléans, le président Le Bailleul, qui, en l'absence du premier président Mathieu Molé[2], dirigeait les délibérations, manifesta en termes énergiques sa désapprobation de la conduite du prince, et dit qu'il n'eût pas voulu le voir siéger au parlement sous le coup d'une accusation de lèse-majesté et les mains encore teintes du sang des troupes royales[3]. Les partisans des princes cherchèrent à étouffer, par leurs murmures, la voix du président Le Bailleul ; mais le blâme n'en avait pas moins porté coup, et quelques jours après (17 avril) le procureur général Nicolas Fouquet se sentit assez fort pour venir attaquer en plein parlement le manifeste publié par le prince. Condé y avouait qu'il *avait fait des liaisons dedans et dehors le royaume pour sa conservation*. C'était proclamer hautement son traité avec l'Espagne, ennemie de la France. Le parlement ne pouvait s'associer à une pareille déclaration sans approuver l'alliance avec des puissances en lutte ouverte contre la nation. Il recula devant un acte aussi manifestement criminel, et le prince

[1] *Mémoires d'Omer-Talon* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 479.
[2] Mathieu Molé accompagnait le roi en qualité de garde des sceaux.
[3] *Mémoires d'Omer-Talon*, *ibidem*, p. 475.

fut obligé de consentir à rayer de sa déclaration les mots incriminés par Fouquet[1].

Cet échec fut suivi de plusieurs autres, qui prouvèrent que le parti des princes n'avait pas de racines profondes dans les grands corps de l'État. Le 22 avril, le duc d'Orléans et le prince de Condé se présentèrent à la chambre des comptes; mais tous les présidents, à l'exception d'un seul, qui était intendant de la maison du prince de Condé, se retirèrent, prétendant qu'on ne devait pas accorder aux princes la place qu'ils voulaient occuper au-dessus d'eux[2]. A la cour des aides, le premier président Amelot rappela en face au prince de Condé la déclaration royale qui l'avait flétri comme criminel de lèse-majesté, et qui avait été enregistrée au parlement. Il lui reprocha d'avoir récemment combattu l'armée royale et fait battre le tambour dans Paris pour lever des troupes contre le roi avec les deniers provenant de l'Espagne[3]. Condé, surpris d'une attaque aussi vive, demanda au premier président s'il parlait au nom de sa compagnie. Amelot répondit qu'en la place qu'il occupait il avait le droit de dire son avis, et n'avait jamais été démenti par la cour des aides. Le prince fut réduit, pour se justifier, à nier les actes qu'on lui reprochait et qui n'étaient cependant que trop constatés[4].

A l'Hôtel de Ville, le maréchal de l'Hôpital, gouver-

[1] *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 476,

[2] *Ibidem*, p. 477.

[3] *Ibidem*. Le discours du premier président Amelot a été publié dans les *Mémoires de Conrart* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 541.

[4] *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 478.

neur de Paris, et le prévôt des marchands, le conseiller Lefèvre, ne se montrèrent pas plus favorables à la faction des princes. Nous avons vu que l'abbé Fouquet avait depuis longtemps gagné ces deux personnages à la cause royale. Tout ce que les princes purent en obtenir, ainsi que des cours souveraines [1], fut d'envoyer au roi des députations pour demander l'éloignement du cardinal Mazarin; mais ces démonstrations, imposées par l'intrigue et la violence, ne trompaient personne. Les princes voyaient toute autorité légale leur échapper. En même temps on apprenait que l'armée royale s'avançait vers Paris. Les partisans de la cour et du cardinal s'agitaient. L'hôtel de Chevreuse était le centre de mystérieuses conférences pour ouvrir au roi les portes de sa capitale. Le marquis de Noirmoutiers, et surtout Laigues, partirent de Paris le 24 avril, chargés des instructions du parti royaliste, et les portèrent à la cour. De son côté, l'abbé Fouquet se dirigea vers Corbeil, où Mazarin venait d'arriver; mais il fut arrêté sur le chemin et conduit à l'hôtel de Condé [2]. On saisit sur lui une lettre en partie chiffrée, qui donnait avis au roi et au cardinal qu'on leur ouvrirait à une heure déterminée les portes Saint-Honoré et de la Conférence. La première s'élevait à l'angle formé maintenant par les rues Saint-Honoré et Saint-Florentin; la seconde, entre la Seine et l'extrémité du jardin des Tuileries; elle tirait son nom d'une con-

[1] On donnait ce nom aux juridictions sans appel, comme celle du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides.

[2] Cet hôtel était situé sur l'emplacement qu'occupe maintenant l'Odéon. Les rues de Condé et de Monsieur-le-Prince en indiquent les limites et en rappellent le souvenir.

férence qu'y avaient tenue les royalistes et les ligueurs sous le règne de Henri IV. L'abbé Fouquet, vivement pressé de questions, répondit avec une fermeté qui ne déplut pas au prince de Condé. On ne put jamais arracher de lui le nom de celui qui avait écrit cette lettre. Les soupçons se portèrent sur plusieurs personnes, et principalement sur le procureur général. Enfin, vers le soir, l'abbé Fouquet fut reconduit chez son frère dans un carrosse de la maison de Condé. Il resta pendant près d'un mois prisonnier sur parole[1], sans discontinuer ses relations avec le cardinal Mazarin.

Les princes prirent à la hâte des mesures pour arrêter les troupes royales qui s'avançaient. Tous les passages qui conduisaient à Paris furent interceptés, et les ponts de Saint-Maur, de Charenton et de Lagny coupés[2]. Les campagnes, ravagées par les deux partis, présentaient l'aspect le plus déplorable. Les paysans effrayés se réfugiaient à Paris, annonçant que les châteaux étaient brûlés, les champs dévastés, les troupeaux enlevés. Les bureaux d'octroi furent détruits par cette foule épouvantée et probablement aussi par les factieux, qui, en toute révolte, se signalaient d'abord par des violences contre les maltôtiers ou percepteurs d'impôts. Vainement le

[1] *Mémoires d'Omer-Talon* (25 avril 1652); le fait de l'arrestation de Fouquet y est mentionné sans détails, et placé à la date du 25. — Les circonstances que je viens de rappeler sont tirées du journal inédit de Dubuisson-Aubenay, qui donne la date du 24 avril. M. Walkenaër, dans ses Mémoires si intéressants sur madame de Sévigné, a eu tort de placer l'arrestation de l'abbé Fouquet après la mort de mademoiselle de Chevreuse, qui n'a eu lieu qu'en novembre 1652.

[2] *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 478

prévôt des marchands envoya les archers de la ville pour contenir la multitude soulevée. Les archers furent eux-mêmes maltraités par la populace.

Le lendemain (26 avril) le prévôt des marchands porta plainte au parlement et s'éleva avec force contre la conduite des princes, première cause de ce désordre. On voulut étouffer sa voix ; mais l'avocat général Talon, s'adressant au duc d'Orléans, lui représenta la nécessité d'ouvrir les passages pour faciliter l'approvisionnement de Paris. Enfin les princes furent obligés d'entamer des négociations avec la cour. Le duc de Rohan, Chavigny et Goulas furent désignés pour aller négocier à Saint-Germain, et s'y rendirent le 28 avril. En résumé, les embarras et les difficultés se compliquaient : les principaux corps blâmaient la conduite de Condé, la famine devenait menaçante, les campagnes étaient désolées, et, après un éclat formidable et une entrée triomphale, le prince de Condé se voyait réduit à tout remettre en négociation.

Quant au peuple, il commençait à souffrir des excès auxquels on l'avait poussé. « Pauvre peuple ! lui disait un des écrivains royalistes du temps [1], pauvre peuple ! qui t'exposes journellement à la famine en faveur d'une ingrate grandeur, dont tu as éprouvé si souvent l'inconstance ou l'infidélité ! use de ta raison ou de ton expérience ; ne crois plus ces supérieurs intéressés ou corrompus qui t'engagent à les servir pour se dégager de leurs téméraires entreprises. Ne vois-tu pas bien que le

[1] *L'Esprit de paix*, dans le *Choix des Mazarinades*, t. II, p. 376.

Parlement se dégage le plus adroitement qu'il peut d'une liaison qu'il avoue avoir mal faite, et que les mieux sensés pratiquent sourdement leur accommodement pour se libérer de la punition qui pend sur la tête des malheureux ou des coupables, et dont la faiblesse ou l'indifférence des princes ne les tirera jamais? Demande la paix pour jouir ou du fruit de ton travail et de tes peines, ou du bien de tes pères. Demande le roi pour l'assurance et le sacré gage de cette paix, la prompte punition des coupables et des interrupteurs de la paix qui ne veulent que la confusion pour pêcher en eau trouble, et se rendre importants et redoutables à tes dépens. »

L'auteur évitait adroitement de se déclarer en faveur de Mazarin, dont le nom seul soulevait la haine populaire; mais il montrait dans l'ambition et l'avidité des princes la cause principale des troubles et de la misère publique. « Si le roi ne leur accorde pas ce qu'ils demandent aux dépens des peuples, et si l'on ne donne pas à M. le Prince le meilleur revenu du royaume, pour l'indemniser de la dépense qu'il a faite pour te ruiner, aux dépens de tes rentes et des gages des officiers [1]; si l'on ne fait pas Marchin [2] maréchal de France, ce lâche déserteur de la Catalogne; si l'on ne satisfait pas madame de Montbazon, les chères délices de ce grand génie le duc de Beaufort; si l'on ne contente pas le marquis de la Boulaye; enfin, si le roi ne souffre pas le

[1] C'est-à-dire des titulaires d'offices; on désignait surtout par ce nom les magistrats.

[2] Marchin, ou Marsin, était un des généraux dévoués à Condé.

partage de son État pour contenter tous ceux qui se sont jetés dans leurs intérêts, l'on verra à l'instant des menaces de l'établissement d'une tyrannie. L'on se vante de faire des assassinats en pleine rue; l'on promet à la canaille des billets pour piller les maisons, exposer chacun à ses ennemis particuliers, et ceux qui ont du bien à l'avarice des filous. Il est temps que tu y donnes ordre et promptement. Aussi bien la misère de tant de pauvres paysans qui ont amené leurs bestiaux va te donner la peste, qui n'épargnera ni les grands ni les petits, et qui aura bientôt rendu Paris désert, et désolé la face de cette grande ville, le séjour des rois et l'ornement de l'État. »

Il y a, dans cet écrit, des vérités adroitement et fortement présentées; l'ambition des princes, la misère du peuple et la nécessité de la paix y sont bien peintes. Les négociations qui suivirent prouvèrent combien étaient justes les prévisions de l'auteur; les princes les firent échouer par leurs prétentions excessives, et il fallut plusieurs mois de guerres, d'excès et de calamités de toutes sortes pour que le parti de la paix l'emportât enfin et chassât de Paris le duc d'Orléans et le prince de Condé, avec leur cortége d'ambitieux et d'intrigants.

CHAPITRE V

— AVRIL-MAI 1652 —

Négociations des princes avec la cour : Rohan, Chavigny et Goulas à Saint-Germain (28-29 avril). — Prétentions des princes et de leurs députés. — Mauvais succès de ces négociations. — Mécontentement de Condé, du parlement et du cardinal de Retz. — Mission secrète de Gourville (mai 1652); propositions dont il est chargé. — Mazarin refuse de les accepter; lettre confidentielle du cardinal à l'abbé Fouquet (5 mai). — Madame de Châtillon continue de négocier au nom de Condé; caractère de cette dame; elle se fait donner par Condé la terre de Merlou. — Mazarin profite de toutes ces négociations et divise de plus en plus ses ennemis. — Le prévôt des marchands est maltraité par la populace. — La bourgeoisie prend les armes (5 mai). — Défaite de l'armée des princes à Étampes (5 mai).— Le parlement envoie le procureur général, Nicolas Fouquet, à Saint-Germain. — Harangue qu'il adresse au roi. — Nouvelle mission de Fouquet à Saint-Germain (10-14 mai). — Relation qu'il en fait au parlement (16 mai). — Les princes rompent les négociations avec la cour et reprennent les armes.

Les députés des princes, Rohan, Chavigny et Goulas, se rendirent à Saint-Germain le 28 avril. Nous connaissons Chavigny : c'était le vrai dépositaire des secrets du prince de Condé. Les deux autres n'eurent qu'un rôle secondaire. Le duc de Rohan, désigné pendant longtemps sous le nom de Chabot, avait fait sa fortune en épousant l'héritière de la maison de Rohan. Il venait d'essuyer à Angers un échec, qui avait terminé tristement une

expédition commencée sous d'heureux auspices. On disait de lui, à cette occasion, « qu'il avait débuté en Rohan et fini en Chabot. » Quant à Lamothe-Goulas, secrétaire des commandements de Monsieur, il semblait chargé plus spécialement de représenter les intérêts de Gaston. Mais la correspondance secrète de Mazarin avec l'abbé Fouquet prouve que Goulas était vendu à la cour et servait auprès du duc d'Orléans les intérêts du cardinal.

On avait défendu aux négociateurs de traiter directement avec Mazarin ; mais à peine les conférences furent-elles commencées, que le cardinal intervint et y joua le principal rôle. Il excellait dans l'art de diviser ses ennemis, de nouer des intrigues et de semer des défiances. En cette circonstance, il fut servi merveilleusement par les prétentions exorbitantes des princes[1] et de leurs députés. Chavigny demanda, avant tout, l'établissement d'un conseil qui aurait dirigé les affaires publiques et annulé l'autorité de la régente. Il espérait avoir le premier rang en l'absence de Mazarin, dont les princes exigaient l'éloignement. L'établissement de ce conseil fut le point sur lequel Chavigny insista particulièrement[2]. Quant aux intérêts particuliers de Condé et de ses partisans, il parut disposé à les sacrifier. Le prince demandait, entre autres choses, à être chargé d'aller négocier la paix avec les Espagnols; mais, comme il était notoire qu'il avait des intelligences et

[1] *Mémoires de la Rochefoucauld, de madame de Motteville* et *de Retz*, etc . à la date d'avril 1652.
[2] *Mémoires de madame de Motteville*, à l'année 1652 (avril).

même un traité avec ces ennemis de la France, cette condition fut rejetée.

Les négociateurs revinrent à Paris dès le 29 avril, sans avoir rien conclu. Condé accusa Chavigny de n'avoir pas soutenu sa cause avec assez de zèle et lui retira sa confiance. De son côté, le parlement se plaignit de n'avoir pas été admis aux négociations [1], et ordonna au procureur général, Nicolas Fouquet, de se rendre à Saint-Germain pour demander au roi de recevoir une députation de la compagnie. Enfin le cardinal de Retz, qui était également irrité d'avoir été laissé de côté par les princes, fit répandre, par les pamphlétaires dont il disposait, des écrits satiriques où l'on dévoilait l'ambition de Condé et le peu de souci qu'il avait de l'intérêt public [2].

Condé n'en continua pas moins ses négociations secrètes avec la cour; mais, au lieu de choisir des députés d'un rang élevé, il employa Gourville, qui était attaché au duc de la Rochefoucauld et dont le rang subalterne semblait mieux convenir à une négociation mystérieuse [3]. Esprit fin, délié, insinuant, Gourville était parfaitement propre à lutter contre le génie rusé du cardinal et à démêler ses véritables sentiments. Il était

[1] Voy. les *Mémoires d Omer-Talon*, à la date de mai 1652.

[2] *Mémoires du cardinal de Retz*, à l'année 1652; voy., parmi ces pamphlets, les *Intrigues de la paix*, écrit attribué à Gui Joli, un des partisans dévoués de Paul de Gondi; le *Vraisemblable sur la conduite de Mgr le cardinal de Retz; le vrai et le faux du prince de Condé et du cardinal de Retz*.

[3] Voy., sur la négociation de Gourville, les *Mémoires de la Rochefoucauld* et *de madame de Motteville*. Gourville lui-même n'en dit que quelques mots dans ses Mémoires.

chargé de presser Mazarin de donner une réponse positive à une série de demandes que Condé posait comme *ultimatum*. Ce prince voulait être chargé d'aller négocier la paix avec les Espagnols, et obtenir pour tous ceux qui l'avaient servi dans sa lutte contre la royauté le rétablissement dans leurs charges et dignités. La Guienne, qui s'était déclarée pour la Fronde, devait être délivrée d'une partie des impôts. Il réclamait pour son frère, le prince de Conti, le gouvernement de Provence; pour le duc de Nemours, celui d'Auvergne; pour le président Viole, une charge de président à mortier; pour la Rochefoucauld, un brevet semblable à celui du duc de Bouillon et du prince de Guéménée; pour Marsin et du Dognon, le titre de maréchaux de France; pour M. de Montespan, des lettres de duc; pour le duc de Rohan, le gouvernement d'Angers; pour M. de la Force, le gouvernement de Bergerac; enfin, pour le chevalier de Sillery, un brevet de l'ordre du Saint-Esprit. Si le cardinal acceptait ces conditions et consentait à s'éloigner pour quelque temps, Condé promettait de se séparer de la Fronde, de ménager un prompt retour du ministre et de le soutenir contre ses ennemis.

Mazarin ne repoussa pas tout d'abord les ouvertures du prince; son génie et son intérêt le portaient également à négocier. Mais ses lettres confidentielles prouvent qu'il n'était nullement disposé à accepter de pareilles conditions. Quoique l'abbé Fouquet fût toujours prisonnier, le cardinal trouvait moyen de lui faire parvenir ses ordres et ses confidences. Il lui écrivait le 5 mai : « Ce que je vous puis dire sur les propositions

que l'on fait pour l'accommodement, c'est qu'il y a beaucoup de choses captieuses. Car entre nous on veut commencer par mon éloignement, et, dans la constitution présente des choses, j'ai sujet de croire que, si j'étais une fois éloigné, on formerait des obstacles à mon retour, qu'il serait plus difficile de vaincre. De plus, M. le Prince insistant à vouloir être employé pour la paix générale, s'il réussissait dans cette négociation, il lui serait fort aisé d'imprimer dans l'esprit des peuples que ç'a été l'effet de mon éloignement et de ses soins, et que, s'il n'avait pas traité avec les Espagnols et pris les armes pour forcer le roi à donner les mains à la paix, je l'aurais toujours éloignée, de sorte qu'au lieu que les Français ont de l'horreur de la liaison qu'il a faite avec les ennemis de cette couronne et de sa rébellion, ils croiraient qu'il a pris la meilleure voie pour terminer la guerre étrangère et le considéreraient comme l'auteur du repos et du bien public. C'est pourquoi le roi ne saurait jamais donner les mains à cette condition, d'autant plus qu'il n'y a guère d'apparence qu'il fasse son confident et son plénipotentiaire une personne qui a de si grands engagements avec ses ennemis, et qui a encore les armes à la main contre Sa Majesté. »

Cependant Mazarin continua toujours d'amuser le prince de Condé par des négociations. Après Gourville, ce fut madame de Châtillon qui fut chargée de les continuer au nom du prince. « Elle crut, dit la Rochefoucauld[1], qu'un si grand bien que celui de la paix devait

[1] *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 478.

être l'ouvrage de sa beauté. » Comme il sera souvent question de cette dame dans nos mémoires, il est nécessaire de rappeler ici son origine. Élisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville était une des beautés les plus renommées de la cour d'Anne d'Autriche; elle avait débuté dans le monde par une aventure romanesque. Elle s'était laissé enlever par le duc de Coligny, en 1645 [1], et elle l'avait épousé malgré l'opposition du duc de Châtillon, père du ravisseur. Coligny, qui, après la mort de son père, avait pris le titre de duc de Châtillon, fut tué en 1649 (8 février), dans la guerre de la première Fronde. « Sa femme, dit madame de Motteville [2], fit toutes les façons que les dames qui s'aiment trop pour aimer beaucoup les autres ont accoutumé de faire en de telles occasions. » Ce fut alors que les galanteries de madame de Châtillon firent un éclat dont les mémoires contemporains sont remplis. Nous n'avons pas à nous en occuper. Il suffira de dire, avec madame de Motteville, « que cette dame était belle, galante et ambitieuse, autant que hardie à entreprendre et à tout hasarder pour satisfaire ses passions; artificieuse pour cacher les mauvaises aventures qui lui arrivaient, autant qu'elle était habile à se parer de celles qui étaient à son avantage. Sans la douceur du ministre, elle aurait sans doute succombé dans quelques-unes; mais, par ces mêmes voies, elle trouvait toujours le moyen de se faire valoir auprès de lui, et d'en tirer des grâces qui ont fait

[1] Voy. sur cet enlèvement les *Mémoires de madame de Motteville.*
[2] *Mémoires de madame de Motteville*, à l'année 1649.

murmurer contre lui celles de notre sexe qui étaient plus modérées. Le don de la beauté et de l'agrément, qu'elle possédait au souverain degré, la rendait aimable aux yeux de tous. Il était même difficile aux particuliers d'échapper aux charmes de ses flatteries ; car elle savait obliger de bonne grâce et joindre au nom de Montmorency une civilité extrême qui l'aurait rendue digne d'une estime tout extraordinaire, si on avait pu ne pas voir en toutes ses paroles, ses sentiments et ses actions, un caractère de déguisement et des façons affectées qui déplaisent toujours aux personnes qui aiment la sincérité. »

Dans les négociations entamées avec Mazarin, madame de Châtillon était excitée par le désir de s'attacher un héros tel que le prince de Condé, et aussi par sa haine contre la duchesse de Longueville [1]. « L'émulation, dit la Rochefoucauld, que la beauté et la galanterie produisent souvent parmi les dames avaient causé une aigreur extrême entre madame de Longueville et madame de Châtillon. Elles avaient longtemps caché leurs sentiments ; mais enfin ils parurent avec éclat de part et d'autre, et madame de Châtillon ne borna pas seulement sa victoire à obliger M. de Nemours de rompre la liaison qu'il avait avec madame de Longueville, elle voulut ôter aussi à madame de Longueville la connaissance des affaires et disposer seule de la conduite et des intérêts de M. le

[1] Voy. les *Mémoires de madame de Motteville* et *de la Rochefoucauld*, à l'année 1652.

Prince. » Le duc de la Rochefoucauld explique ensuite qu'il fut, dans cette affaire, un des principaux intermédiaires entre madame de Châtillon, le prince de Condé et le duc de Nemours; qu'il les unit dans un même intérêt et porta le prince de Condé à donner à la duchesse la terre de Merlou[1], qui valait plus de dix mille écus de rente. On voit que madame de Châtillon n'agissait pas par un amour désintéressé des princes et de la paix. En général, ce qui domine dans la conduite de cette noble dame, ce n'est pas la générosité; elle se montra toujours âpre au gain et subordonna toutes ses passions à l'avarice. Munie d'un pouvoir illimité des princes, elle se rendit à la cour. Mazarin la flatta et la combla d'espérances. Peut-être même parvint-il à en faire une des auxiliaires de sa politique; la conduite équivoque de madame de Châtillon a donné lieu de suspecter sa bonne foi.

Ce qui est certain, c'est que le cardinal tirait des avantages solides de toutes ces négociations : il gagnait du temps, augmentait les soupçons des cabales opposées, et il amusait le prince de Condé par l'espérance d'un traité, pendant qu'on lui enlevait la Guienne et qu'on prenait ses places. L'armée du roi, commandée par Turenne et d'Hocquincourt, tenait la campagne;

[1] Le bourg de Merlou, Marlou ou Mello, est situé sur le Therain, à peu de distance de Clermont-en-Beauvaisis (Oise). Loret parle de ce don dans sa *Gazette* ou *Muse historique*, du 12 mai 1652 :

Monsieur le prince...
A donné d'un cœur magnanime,
A cette beauté rarissime
Sa riche maison de Merlou,
Terre propre à chasser le lou,
Et qui vaut de valeur présente
Plus de dix mille écus de rente.

celle des princes, au contraire, était forcée de se retirer dans Étampes. A Paris, le parlement se séparait de plus en plus de Condé, et la bourgeoisie commençait à prendre les armes pour mettre un terme à l'anarchie qu'entretenaient les factieux. Il était temps que les bons citoyens montrassent quelque énergie pour repousser les dangers qui les menaçaient : le prévôt des marchands, qui s'était rendu auprès du duc d'Orléans, pour pourvoir de concert avec lui à l'approvisionnement de la ville, avait failli être égorgé. La populace l'accabla d'injures et le poursuivit jusque dans le palais du Luxembourg, qu'habitait le prince. Gaston d'Orléans, sous prétexte de protéger le prévôt et deux échevins qui l'accompagnaient, les reconduisit dans la cour du palais où étaient rassemblés cinq ou six mille factieux, et dit à haute voix : « Je ne veux pas qu'il leur soit fait aucune injure céans[1]. » C'était les livrer à la fureur populaire dès qu'ils auraient franchi le seuil du palais. Aussi furent-ils poursuivis par les factieux, qui les auraient mis en pièces, s'ils n'eussent trouvé asile dans une maison de la rue de Tournon. « Cette insulte, faite au prévôt des marchands, étonna tous les honnêtes gens, même du parti des princes[2]. » Ainsi parle un grave magistrat, organe des hommes modérés. Le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, le conseil de ville, les quarteniers et colonels, vinrent demander justice au parlement contre l'attentat dont le chef de la bourgeoisie parisienne avait

[1] *Mémoires d'Omer-Talon*, *ibid.*, p. 479. — Voy. aussi les *Mémoires de Gui Joli*, *ibid.*, p. 73. et surtout ceux de Conrart, p. 544, 599.
[2] Omer-Talon, *ibid.*, p. 480.

failli être victime. Le parlement montra peu d'énergie pour rétablir l'ordre et contenir les factieux ; aussi les bourgeois adoptèrent-ils la résolution de se protéger eux-mêmes. Ils se firent donner l'ordre par le roi de prendre les armes et occupèrent aussitôt les portes et tous les postes qui pouvaient assurer la tranquillité de Paris (5 mai).

Pendant que le crédit des princes déclinait à Paris, leur armée, surprise par Turenne près d'Étampes (5 mai), essuyait une sanglante défaite. Le maréchal la força de s'enfermer dans cette ville, l'y tint assiégée et conçut l'espérance de la détruire entièrement. Le parlement, qui avait été blessé de ce que les princes avaient négocié avec la cour sans sa participation, voulut alors prendre l'initiative de la paix, et avant tout éloigner les troupes qui dévastaient les environs de Paris. Le procureur général reçut ordre de se rendre à Saint-Germain et de retracer au roi les doléances de sa bonne ville. Nous avons la harangue que Nicolas Fouquet prononça dans cette circonstance[1]. Elle est d'un style plus net et plus clair que celui des discours ordinaires de la magistrature à cette époque. C'est un spécimen que je crois unique du talent oratoire de Nicolas Fouquet[2], et c'est ce qui me détermine à la publier textuellement :

[1] La minute écrite de sa main se trouve dans un manuscrit de la Bib. imp., F. Gaignières, n° 2799, fol. 296 sq

[2] Omer-Talon, qui se faisait de l'éloquence parlementaire une idée qu'il nous serait difficile d'adopter, dit dans ses Mémoires (*Ibid*, p. 485), « que le talent du procureur général (Nicolas Fouquet) n'était pas d'être

« Sire,

« Votre parlement de Paris m'a envoyé vers Votre Majesté pour la supplier très-humblement de vouloir accorder un jour à ses députés et à ceux des autres compagnies pour faire les remontrances qui ont été ordonnées sur la conjoncture des affaires présentes, et sur la cause des mouvements dont l'État est misérablement agité. Outre plus, Sire, j'ai été chargé de faire entendre à Votre Majesté l'extrémité de la misère à laquelle sont réduits la plupart de vos sujets. Les crimes et les excès des gens de guerre n'ont plus de bornes ; les meurtres, les violements, les incendies et les sacriléges ne passent plus que pour des actions ordinaires ; on ne se cache plus pour les commettre, et les auteurs en font vanité. Les troupes de Votre Majesté, Sire, vivent aujourd'hui dans une telle licence et un tel désordre, qu'elles n'ont point de honte d'abandonner leurs quartiers, même pour aller piller ceux de vos sujets qui se trouvent sans résistance. Les soldats forcent les maisons des ecclésiastiques, des gentilshommes et de vos principaux officiers, en plein jour, à la vue de leurs chefs, sans crainte d'être connus et sans appréhension d'être punis. Les pauvres habitants de la campagne, misérablement pillés, outragés et massacrés, viennent tous les jours demander justice à votre parlement, et votre parlement, dans l'impuissance de la leur rendre, la demande à Votre Majesté pour eux.

« Je n'entreprends point, Sire, de représenter à Votre

élégant ; mais, ajoute-t-il, il était fort bon négociateur, et capable des habitudes du cabinet dans lesquelles il avait été nourri. »

Majesté le grand préjudice qu'apportera cette désolation publique à vos affaires et l'avantage qu'en doivent tirer les ennemis, voyant les lois les plus saintes publiquement violées, l'impunité des crimes solidement établie, la source de vos finances tarie, les affections des peuples altérées et votre autorité méprisée. Je viens seulement convier Votre Majesté, Sire, au nom de son parlement et de tous ses sujets, de se laisser toucher de pitié par les cris de son pauvre peuple, d'écouter les plaintes et les gémissements des veuves et des orphelins, et de vouloir conserver ce qui reste et qui a pu échapper à la furie de ces barbares qui ne respirent que le sang et le carnage des innocents, et qui n'ont aucun sentiment d'humanité. Sire, le mal est grand et pressant; mais il n'est pas sans remède, si Votre Majesté s'y daigne appliquer sérieusement. C'est un soin digne de sa générosité et de l'affection paternelle qu'elle doit à ses sujets.

« Faites, Sire, faites connaître la tendresse de votre bon naturel dans le commencement de votre règne, et que la compassion que vous aurez de tant de misérables attire les bénédictions célestes sur les premières années de votre majorité[1], qui seront sans doute suivies d'un grand nombre d'autres beaucoup plus heureuses, si les souhaits et les vœux de votre parlement et de tous vos bons sujets sont exaucés.

« Qu'il plaise à Votre Majesté, Sire, en attendant ce grand et seul remède à nos malheurs présents, que de-

[1] La majorité de Louis XIV avait été proclamée au parlement le 7 septembre 1651.

manderont au premier jour toutes les compagnies de votre bonne ville de Paris, faire vivre au moins les gens de guerre en quelque sorte de discipline, faire observer les ordonnances, contenir les soldats et leurs officiers dans les quartiers, punir les criminels et enfin obliger les chefs et commandants, sans distinction des personnes, à livrer les coupables à la justice pour être châtiés, ou demeurer responsables, en leurs propres et privés noms, de tous les désordres qui auront été commis. Ce sont les très-humbles supplications que votre parlement de Paris fait à Votre Majesté par ma bouche. »

Ces remontrances ayant produit peu d'effet, le parlement renvoya les gens du roi à Saint-Germain, où était Louis XIV, et les chargea de demander expressément que les troupes fussent éloignées à dix lieues au moins de Paris[1]. Au retour de cette mission, Nicolas Fouquet en rendit compte au parlement. La relation, écrite entièrement de sa main, est parvenue jusqu'à nous[2] :

« Nous partîmes vendredi au soir (10 mai), M. Bignon et moi, pour aller à Saint-Germain, en exécution de l'arrêt rendu le même soir, et arrivâmes fort tard. Nous ne pûmes voir M. le garde des sceaux[3], qu'il ne fût près d'onze heures, au retour du conseil. Dès ce soir-là nous fîmes entendre à mondit sieur le garde des sceaux le sujet de notre voyage et l'intention de la com-

[1] *Mémoires d'Omer-Talon*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 480.

[2] Elle se trouve dans les manuscrits de la Bibl. Imp., F. Gaignières, n° 2799, fol. 289, 301. On voit par les *Mémoires d'Omer-Talon*, *ibid.*, p. 485, que Fouquet, fit cette relation le 16 mai.

[3] Mathieu Molé, qui cumulait cette charge avec celle de premier président du parlement de Paris.

pagnie pour l'éloignement des gens de guerre, et parce que nous avions appris, depuis notre arrivée, qu'il y avait eu des troupes commandées pour faire, cette nuit même, l'*attaque du pont de Saint-Cloud*[1], nous fîmes nos efforts pour faire changer cette résolution, dans l'appréhension que nous eûmes que les affaires ne se portassent dans l'aigreur à cette occasion. Nous ne pûmes obtenir, pour ce soir, ce que nous demandions, pour ce qu'il était trop tard, et que l'on nous dit la chose engagée et peut-être faite; mais on nous fit espérer de surseoir ce qui resterait.

« Le lendemain nous eûmes notre audience entre trois et quatre heures après midi, et nous fûmes conduits à la chambre du sieur Duplessis[2], secrétaire d'État, par le sieur Saintot, maître des cérémonies, et de là dans le cabinet du roi, dans lequel nous fûmes introduits par ledit sieur Duplessis. Dans le cabinet, le roi était assis et la reine à côté. M. le duc d'Anjou[3] y était, M. le garde des sceaux, M. le prince Thomas[4], MM. de Bouillon, de Villeroy, du Plessis-Praslin, Servien, M. le surintendant[5], les quatre secrétaire d'État[6]. Nous nous approchâmes du roi et lui fîmes entendre en peu de mots le sujet pour lequel nous étions envoyés, suppliâmes Sa Majesté de vouloir délivrer sa bonne ville de Paris de

[1] Ces mots sont soulignés dans le manuscrit.

[2] Duplessis-Guénégaud, un des quatre secrétaires d'État.

[3] Le duc d'Anjou était Philippe de France, frère du roi. Il porta dans la suite le nom de duc d'Orléans.

[4] Le prince Thomas de Savoie-Carignan.

[5] Duc de la Vieuville.

[6] Les quatre secrétaires d'État étaient alors Michel le Tellier, Loménie de Brienne, Duplessis-Guénégaud et Phelypeaux de la Vrillière.

l'oppression en laquelle elle se trouvait réduite par le séjour des troupes dans son voisinage, d'avoir la bonté de les éloigner de dix lieues à la ronde au moins, et par ce moyen faciliter le passage des vivres, la liberté du commerce et rétablir l'abondance nécessaire à un si grand peuple; que le parlement demandait seulement l'exécution des paroles portées, au nom de Sa Majesté, par M. le maréchal de l'Hôpital, puisque l'occasion pour laquelle lesdites troupes s'étaient approchées cessait au moyen de la déclaration faite le jour précédent par M. le Prince en l'assemblée des chambres du parlement, tant au nom de M. le duc d'Orléans qu'au sien, de retirer en même temps les troupes sur lesquelles ils ont pouvoir; que pour le surplus de ce qui nous était ordonné touchant la pacification des troubles de son royaume, la cause et les remèdes, nous ne pouvions rien ajouter aux remontrances faites depuis peu par les députés du parlement, dont nous étions chargés de demander la réponse, et supplier Sa Majesté de la vouloir rendre au plus tôt.

« Le roi nous dit que M. le garde des sceaux nous ferait entendre sa volonté; lequel incontinent nous dit que le roi était dans l'intention de donner à sa bonne ville de Paris, et à l'intercession du parlement, toute la satisfaction que l'on pouvait attendre pour l'éloignement des gens de guerre, lesquels ne s'en fussent point approchés si les autres troupes ne se fussent saisi des passages, n'eussent empêché le commerce ordinaire, pris des prisonniers, obligé d'avoir des passe-ports pour venir trouver le roi; qu'il ne tiendrait pas à Sa Majesté

que l'on ne fît cesser tous ces actes d'hostilité dans Paris et dans les dix lieues à la ronde, et que l'abondance, la paix et la tranquillité ne fussent rétablies. Néanmoins, avant que nous rendre la réponse précise, puisque Sa Majesté apprenait, par l'arrêt du parlement, que le maréchal de l'Hôpital et un député, de la part de M. le duc d'Orléans, devaient venir pour le même sujet, que Sa Majesté enverrait l'ordre audit sieur maréchal et un passe-port, le nom en blanc, pour celui que Monsieur voudrait nommer, et cependant que nous eussions à demeurer jusqu'à leur arrivée ; que l'on avait eu regret que l'affaire de Saint-Cloud fût engagée avant notre arrivée ; mais que, si nous étions venus par le chemin ordinaire, nous avions pu voir filer les troupes qui étaient commandées depuis longtemps, et que, pour ce qui restait à exécuter, le roi ferait surseoir l'exécution des ordres qui étaient donnés.

« Le roi fit souvenir ensuite M. le garde des sceaux de parler de madame de Bouillon[1], lequel nous dit que Sa Majesté trouvait étrange qu'elle fût retenue prisonnière et qu'on eût souffert qu'une personne de sa condition, sortant de la ville sous la foi des passe-ports, fût maltraitée comme elle avait été. Nous répondimes au roi que cette affaire n'était point de notre connaissance, et que le parlement n'y avait point de part ; mais que, puisqu'il plaisait au roi nous l'ordonner, nous en ferions rapport à la compagnie.

« Nous fûmes invités de grand nombre de personnes

[1] Voy. dans les *Mémoires de Conrart* (p. 548, édit. Michaud et Poujoulat) les insultes auxquelles la duchesse de Bouillon avait été exposée.

de qualité et de la plupart de ceux que nous avons nommés, qui composent le conseil du roi, lesquels voulurent rendre leurs respects et leurs civilités au parlement en nos personnes. Nous passâmes ainsi le samedi et le dimanche matin, attendant M. le maréchal de l'Hôpital, lequel n'arriva qu'environ le midi avec le sieur comte de Béthune, envoyé par M. le duc d'Orléans, et vinrent ensemble sur les trois heures, par ordre du roi, chez M. le garde des sceaux, où nous avions dîné, pour conférer avec mondit sieur le garde des sceaux, M. de Bouillon, M. le maréchal de Villeroy, les sieurs le Tellier et Duplessis-Guénégaud, secrétaires des commandements du roi, lesquels avaient eu ordre pareillement de s'y trouver.

« Après que nous eûmes de nouveau fait entendre le contenu en l'arrêt de la cour et la supplication que nous étions chargés de faire au roi, d'éloigner toutes les troupes dix lieues à la ronde de Paris, et que M. le maréchal eut insisté à la même proposition, le comte de Béthune fit entendre qu'il avait charge de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince d'assurer le roi qu'aussitôt que les troupes seraient retirées ils feraient aussi retirer celles qu'ils avaient dans Paris et aux environs, en leur donnant les passe-ports et escortes nécessaires pour aller en sûreté à Étampes. A quoi il fut répondu par M. le garde des sceaux que c'était une condition nouvelle dont M. le Prince n'avait point parlé dans le Parlement; qu'il était juste de donner à ces troupes passeports et escorte; mais de les conduire à Étampes, il n'était pas raisonnable, puisque c'était une place attaquée

ou qui le serait dans peu de jours, et que, s'il voulait dire le nombre d'hommes pour l'exprimer dans les passe-ports, on aviserait, suivant la quantité des troupes, du lieu où elles seraient conduites. A quoi le comte de Béthune ayant reparti qu'il n'avait aucune connaissance du nombre d'hommes, et qu'il ne le pouvait apprendre sans aller à Paris, ou y envoyer un exprès, et que d'ailleurs son ordre portait ce qu'il avait déjà dit pour Étampes et qu'il ne pouvait s'en relâcher en aucune manière, M. le garde des sceaux dit qu'il en ferait son rapport au roi pour connaître sa volonté.

« Le lendemain matin, mardi, nous fûmes avertis que le roi nous donnerait audience à l'issue de son dîner, et sur les trois heures nous fûmes conduits dans le cabinet du roi, en la même manière, et où étaient les mêmes personnes que la première fois. Le roi nous dit que nous verrions son intention dans un écrit qu'il nous mit entre les mains, et ensuite, après avoir pris congé de Sa Majesté, nous partîmes le même jour et vînmes coucher en cette ville. » La réponse remise aux députés contenait, en substance, que l'armée royale s'éloignerait à dix lieues de Paris, pourvu que le duc d'Orléans et le prince de Condé éloignassent de même leurs troupes. Quant aux questions qui concernaient la pacification générale du royaume, le parlement devait envoyer à Saint-Germain deux présidents et deux conseillers qui entendraient la volonté du roi[1].

Ces négociations, conduites sans bonne foi et sans

[1] *Mémoires d'Omer-Talon, ibid.*, p. 8 .

amour sincère de la paix, n'étaient destinées qu'à amuser et à gagner les magistrats. Elles couvraient des conférences plus sérieuses, où le procureur général traitait directement avec Mazarin. Nicolas Fouquet y obtint qu'on s'occupât de l'échange de son frère, qui était toujours prisonnier des princes. Le cardinal écrivit le 12 mai à l'abbé Fouquet : « Le roi trouvera bon de vous échanger avec une personne de qualité et de votre profession. Il faudrait que ce fût madame de Puisieux[1] qui le fît proposer à M. le Prince, et il semble qu'il n'y aurait aucune raison pour rompre cet échange. » En effet, l'abbé Fouquet ne tarda pas à être mis en liberté. Les lettres du cardinal attestent aussi que la cour était très-disposée à accueillir et à flatter les députés du parlement. Il devenait chaque jour plus facile de ramener les principaux membres de ce grand corps, fatigué de la tyrannie des princes et des violences de leur faction. Quant au duc d'Orléans et au prince de Condé, ils parurent indignés des négociations de la cour avec le parlement, rompirent toutes les conférences et reprirent les armes[2].

[1] Charlotte de Valençay, marquise de Puisieux ou Pisieux. Elle était veuve depuis 1640 et mourut en 1677, à quatre-vingts ans. Saint-Simon l'a caractérisée en quelques lignes : « C'était une femme souverainement glorieuse, que la disgrâce n'avait pu abattre, et qui n'appelait jamais son frère le conseiller d'État que : *mon frère le bâtard*. On ne peut avoir plus d'esprit qu'elle en avait, et, quoique impérieux, plus tourné à l'intrigue. »
[2] *Mémoires d'Omer-Talon*, *ibid.*, p. 484, 485.

CHAPITRE VI

-- MAI - JUIN 1652 --

Condé s'empare de la ville de Saint-Denis (11 mai), qui est bientôt reprise par l'armée royale (13 mai). — Les princes s'adressent au duc de Lorraine, qui s'avance jusqu'à Lagny à la tête d'une petite armée. — Son arrivée à Paris (1er juin). — Caractère de ce duc et de ses troupes. — Frivolité apparente du duc de Lorraine. — Ses temporisations affectées. — Il négocie avec la cour par l'intermédiaire de madame de Chevreuse et de l'abbé Fouquet. — Intimité de l'abbé Fouquet avec mademoiselle de Chevreuse. — Lettre de l'abbé Fouquet à Mazarin (4 juin) sur les négociations de madame de Chevreuse avec le duc de Lorraine. — Lettre de Mazarin à madame de Chevreuse (5 juin). — Traité signé avec le duc de Lorraine (6 juin). — Part qu'y a la princesse de Guéménée (Anne de Rohan). — Le duc de Lorraine s'éloigne de Paris. — Misère de cette ville. — Procession de la châsse de sainte Geneviève (11 juin). — Conduite du prince de Condé à cette occasion. — Murmures et menaces contre le parlement. — Violences exercées contre les conseillers (21 juin). — Mazarin encourage l'abbé Fouquet à exciter le peuple contre le parlement. — Tumulte du 25 juin. — Danger que court le procureur général Nicolas Fouquet. — Les deux armées se rapprochent de Paris.

Les troupes royales, campées à Saint-Germain, s'étaient avancées jusqu'au pont de Saint-Cloud, dans l'espérance de s'en emparer sans résistance. A cette nouvelle, Condé se hâta de se porter vers le bois de Boulogne, et les Parisiens le suivirent en grand nombre[1].

[1] *Mémoires de Conrart* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 551.

Mais déjà les troupes royales s'étaient retirées, sur un ordre venu de Saint-Germain. Condé, voulant profiter de l'ardeur des soldats et des bourgeois qui l'avaient accompagné, les mena à Saint-Denis, qui n'était défendu que par un petit nombre de Suisses. Cette ville fut enlevée sans difficulté (11 mai); mais deux jours après un des généraux de l'armée royale, Miossens, qui devint plus tard le maréchal d'Albret, la reprit aussi aisément. La bourgeoisie parisienne sortit pour le combattre, mais à la première charge de la cavalerie ennemie elle tourna le dos[1]. On ne fit que rire à Paris de cette expédition, et les bourgeois qui jouaient au soldat devinrent l'objet de railleries, dont Loret s'est fait l'écho dans sa *Muse historique* du 19 mai :

...Étant dans leurs familles
Avec leurs femmes et leurs filles,
Ils ne disaient parmi les pots
Que mots de guerre à tous propos :
Bombarde, canon, couleuvrine,
Demi-lune, rempart, courtine...
Et d'autres tels mots triomphants,
Qui faisaient peur à leurs enfants.

Avec de pareils soldats, Condé ne pouvait espérer soutenir son ancienne gloire militaire. Quant à sa véritable armée, elle était bloquée à Étampes et vivement pressée par Turenne. Dans cette situation critique, il s'adressa à un prince étranger, Charles IV, duc de Lorraine, beau-frère du duc d'Orléans. Charles de Lorraine, dépouillé depuis longtemps de ses États par Richelieu, menait la vie errante d'un aventurier à la tête

[1] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 13 mai 1652.

d'une petite armée, composée de vieux et bons soldats. Il s'empressa de répondre à l'appel des princes, s'avança jusqu'à Lagny, à la tête de huit cents hommes[1], y fit camper ses troupes, et se rendit lui-même à Paris (1er juin). Il trouva sur la route le duc d'Orléans et le prince de Condé, qui étaient venus jusqu'au Bourget pour le recevoir. A Paris, le peuple manifesta la joie la plus vive de l'arrivée de ce belliqueux auxiliaire. Sur le pont neuf, ce n'étaient que mousquetades en l'honneur des Lorrains[2]. Le bon peuple de Paris ne se doutait guère du caractère des alliés qu'il fêtait. Le duc de Lorraine, habitué depuis longues années à la vie des camps, affichait dans sa conduite et dans ses paroles un cynisme effronté. Il cachait, sous une légèreté moqueuse, l'ambition et l'avidité d'un chef de mercenaires; se jouait de sa parole et négociait avec Mazarin en même temps qu'avec les princes. Ses soldats, habitués aux horreurs de la guerre de Trente-Ans, étaient des pillards impitoyables[3], et il ne fallut pas longtemps au peuple des campagnes pour en faire la triste expérience.

Quant au duc, on prit d'abord ses façons brusques et libres pour la franchise originale d'un soldat. Les dames surtout s'y laissèrent séduire[4]. Le duc de Lorraine logea au palais du Luxembourg, qu'habitaient son beau-frère et sa sœur, Gaston d'Orléans et Marguerite de Lorraine. Après quelques jours donnés aux plaisirs,

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, à l'année 1652.
[2] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 1er juin.
[3] *Mémoires de Conrart*, p. 557 (édit. Michaud et Poujoulat).
[4] Voy. les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, à l'année 1652. Les *Mémoires de Conrart* (p. 557) parlent du cynisme du duc de Lorraine.

les princes voulurent aller au secours d'Étampes ; mais leur allié prenait tout sur un ton de raillerie, chantait et se mettait à danser, « de sorte, dit mademoiselle de Montpensier[1], que l'on était contraint de rire. » Le duc d'Orléans l'ayant envoyé chercher un jour que le cardinal de Retz était dans son cabinet, et voulant lui parler d'affaires, il répondit : « Avec les prêtres, il faut prier Dieu ; que l'on me donne un chapelet[2]. » Quelque temps après arrivèrent mesdames de Chevreuse et de Montbazon, renommées par leur beauté et leur galanterie. Comme on tenta encore de parler de choses sérieuses, le duc de Lorraine prit une guitare, et leur dit : « Dansons, mesdames; cela vous convient mieux que de parler d'affaires[3]. » Pour échapper aux instances de mademoiselle de Montpensier, il affectait un amour passionné pour madame de Frontenac, *une des maréchales de camp* de la princesse.

Cette apparence de frivolité couvrait, comme nous l'avons dit, beaucoup de finesse, d'astuce et même de duplicité. Le duc de Lorraine n'avait pas tardé à voir où était la force réelle. Du côté des princes, il n'y avait que divisions. Gaston d'Orléans était jaloux du prince de Condé; la duchesse d'Orléans détestait sa belle-fille, mademoiselle de Montpensier, et servait le parti de la cour. Au contraire, la cause royale, dirigée par Mazarin, présentait plus d'unité dans les vues, et des espérances

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. II. p. 75.

[2] *Ibidem*, p. 76.—Voy. aussi les *Mémoires de Conrart* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 557.

[3] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, p. 76, 77.

plus solides. La personne qui servit, dans cette circonstance, à gagner complétement Charles IV fut madame de Chevreuse; depuis près d'une année, elle s'était ralliée à la cause royale et la servait avec zèle et habileté. Elle était entourée de *Mazarins;* Laigues, qui la gouvernait à cette époque[1], était dévoué au cardinal, et l'abbé Fouquet, qui s'était introduit dans son intimité, exerçait un grand empire sur mademoiselle de Chevreuse, Charlotte de Lorraine[2]. Madame de Chevreuse obtint d'abord que le duc, bien loin de marcher en toute hâte au secours d'Étampes, traînerait en longueur. Dès le 4 juin, l'abbé Fouquet en avertit Mazarin : « Madame de Chevreuse a tiré parole de M. de Lorraine qu'il serait six jours dans sa marche; qu'après-demain il séjournerait tout le jour, et qu'aujourd'hui il ne ferait partir de Lagny que la moitié de son armée, quoiqu'il lui fût aisé de faire partir le tout. Si dans l'intervalle on pouvait achever l'affaire d'Étampes (s'en emparer), il en serait ravi, car il est tout à fait dans les intérêts de la reine. Mais, si on ne le peut en ce temps-là, il pense qu'il sera aisé de faire une proposition pour la paix générale de concert avec lui, et il s'engage à servir la reine comme elle le pourra souhaiter. Madame de Chevreuse dit qu'il serait bon que

[1] Le jeune Brienne (*Mémoires* publiés par M. Barrière, t. II, p. 178) dit que Laigues était le mari de conscience de madame de Chevreuse. Voy. aussi l'ouvrage de M. Cousin, intitulé : *Madame de Chevreuse.*

[2] Retz, qui ne connaissait que trop les mystères de l'hôtel de Chevreuse, le dit positivement (*Mémoires*, édit. Charpentier, t. IV, p. 13 et 14) : « Elle devint amoureuse de l'abbé Fouquet au point de l'épouser s'il eût voulu. » Comme nous l'avons déjà dit, l'abbé Fouquet n'était pas prêtre, et les portraits de Nanteuil lui donnent une physionomie vive et spirituelle, qui explique ses succès auprès des dames du plus haut rang.

la reine l'en remerciât par écrit. Elle pense que, si l'on envoyait Laigues avec une résolution certaine sur Vic et Moyenvic (places que réclamait le duc de Lorraine), on aurait contentement; il est nécessaire de donner une réponse précise au plus tôt. Il faut que Votre Éminence, si elle veut songer à cette affaire, fasse témoigner à M. de Lorraine qu'elle servira ses enfants. C'est là tout son désir. Il serait bon que Votre Éminence écrivît à madame de Chevreuse pour la remercier. Elle a gagné deux jours sur l'esprit de M. de Lorraine. » Cette lettre confidentielle prouve que le cardinal de Retz, qui parle dans ses Mémoires de la négociation de madame de Chevreuse[1], n'en connaissait pas les détails. Il est vrai qu'il avoue qu'à cette époque il ne fréquentait plus guère l'hôtel de Chevreuse, et il laisse percer, malgré lui, son dépit de n'avoir été « du secret ni de la mère ni de la fille[2]. »

Mazarin s'empressa de profiter de l'ouverture de l'abbé Fouquet, et la lettre qu'il adressa à madame de Chevreuse prouve quel cas il faisait de ses services : « Le sieur de Laigues, lui écrivait-il le 5 juin, vous dira toutes choses pour ce qui regarde les affaires générales. A quoi je n'ajouterai rien ; mais je ne puis m'empêcher de vous témoigner moi-même par ces lignes la satisfaction que j'ai de tout ce que vous avez fait avec M. de Lorraine. Je n'ai point douté que vous ne fissiez plus d'impression que personne sur son esprit: je suis ravi de vous voir entièrement disposée pour le service du roi, et pour mon intérêt particulier. J'espère une bonne

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, t. IV, p. 29 et 30 (édit. Charpentier).
[2] *Ibidem*, p. 30.

suite de cette négociation, et qu'elle se terminera avec beaucoup de gloire et d'avantage pour M. de Lorraine, avec le rétablissement du repos de la France, et peut-être de toute la chrétienté. Je vous prie de l'assurer bien expressément de la continuation de mon estime et de mon amitié, et de le remercier, de ma part, de tous les sentiments qu'il vous a déclaré si obligeamment avoir pour moi. »

L'ancien garde des sceaux, Châteauneuf, qui était toujours resté en relation avec madame de Chevreuse, fut chargé de régler les conditions du traité avec le duc de Lorraine. Tout fut terminé dès le lendemain 6 juin, et, le même jour, Châteauneuf écrivait à la reine : « M. de Lorraine est venu céans sur les dix heures, et nous sommes convenus des articles que j'envoie à Votre Majesté ; ils sont à peu près selon l'intention de Sa Majesté et le pouvoir qu'Elle m'a donné. L'armée, qui est devant Étampes, peut tout tenter jusqu'à mardi, quatre heures du matin ; car, encore que le jour du lundi[1] soit exprimé dans le traité, j'ai retiré de M. de Lorraine un écrit particulier que ce mot de lundi s'entend tout le jour, et il suffit que l'armée se retire le mardi à quatre heures du matin ; ainsi elle a le lundi tout entier. Je n'ai fait la suspension d'armes que pour dix jours ; et, si l'armée des princes sort d'Étampes, celle de Votre Majesté la peut suivre toujours à quatre lieues près. Si elle est suivie, elle est perdue en l'état qu'elle est, et, cela cédé, M. de Lorraine obligera les princes à

[1] Le lundi était le 10 juin.

se soumettre à telles conditions qu'il plaira à Votre Majesté. Aussitôt que le siége d'Étampes sera levé, M. de Lorraine fait état d'aller saluer Vos Majestés, et leur proposer son entremise pour la paix d'Espagne et celle des princes. Après quoi, dit-il, il suppliera Vos Majestés de lui donner la sienne et le recevoir à votre service envers tous, excepté les Espagnols. Il m'a dit que jusqu'ici ni Monsieur ni M. le Prince ne savaient rien de ces articles ; qu'il voulait sortir de Paris, et que de son camp il leur en donnerait part. Je doute de cela, et la suite nous le fera connaître. J'ai promis d'ici à demain, qui est le 7, de lui donner la ratification des articles, si Votre Majesté les a agréables. »

Ainsi, les conditions arrêtées étaient : 1° la levée du siége d'Étampes qui devait avoir lieu le 10 juin ; 2° une suspension d'armes de dix jours, pendant laquelle les armées resteraient à une distance d'au moins quatre lieues l'une de l'autre ; 3° la retraite du duc de Lorraine, qui devait s'effectuer en quinze jours, par une route déterminée à l'avance, et sans qu'il fût inquiété par les troupes royales. Les conditions furent exécutées au grand étonnement des Frondeurs, qui s'aperçurent trop tard qu'ils avaient été joués par le duc de Lorraine. « Tout Paris, dit mademoiselle de Montpensier [1], était dans des déchaînements horribles contre les Lorrains ; personne ne s'osait dire de cette nation de peur d'être noyé. »

Outre la duchesse de Chevreuse, la cour avait em-

[1] *Mémoires*, t. II, p. 82 (édit. Charpentier). — Voy. *Mémoires de Conrart*, p. 560 (édit. Michaud et Poujoulat).

ployé dans cette négociation une autre dame également renommée pour sa beauté et sa galanterie. C'était madame de Guéménée (Anne de Rohan), que les Mémoires de Retz font parfaitement connaître. L'abbé Fouquet entretenait aussi des relations avec cette dame, et ce fut sans doute lui qui la détermina à servir la cour. On cacha à madame de Chevreuse cette nouvelle intrigue; mais elle est parfaitement constatée par les lettres de Mazarin. Il écrivait le 9 juin à l'abbé Fouquet : « Je vous fais seulement ces trois mots pour vous dire dans la dernière confidence que M. de Lorraine m'a écrit, et a fait dire à la reine que madame la princesse de Guéménée a fort bien agi, et comme une personne tout à fait servante de Sa Majesté et de mes amies particulières. La reine serait bien aise qu'elle pût trouver quelque prétexte de venir ici pour y être en même temps que M. de Lorraine, qui y sera demain, au moins à ce qu'il m'a promis. Je recevrai beaucoup de joie d'avoir l'honneur de l'entretenir. Sur tout, je vous prie, si elle veut prendre cette peine, qu'elle fasse la chose en sorte que madame de Chevreuse ne puisse point pénétrer qu'on l'ait invitée d'ici à y venir, et le secret en ceci est fort important. »

Tout réussit, comme le cardinal l'avait espéré, et le duc de Lorraine, après avoir fait quelques démonstrations pour secourir Étampes, s'éloigna de Paris, laissant les campagnes désolées. Mazarin a bien soin, dans ses lettres, de rejeter ces calamités sur les princes. Il écrivait à l'abbé Fouquet : « Vous aurez déjà su, je m'assure, à Paris, ce qui s'est passé avec M. de Lorraine, et

avec combien de sincérité on a procédé avec lui, puisque M. de Turenne pouvant lui faire courir grand risque, comme lui-même et le roi d'Angleterre[1] l'avoueront, il a préféré à cet avantage l'exécution des ordres de la cour, qui lui défendaient d'attaquer ledit sieur duc; mais il demanda qu'il voulût rompre son pont, séparer ses troupes d'avec celles des princes et se retirer à la frontière, comme il s'est engagé de faire. Il ne parle point de venir à la cour; mais il assure qu'il est plus résolu que jamais d'achever son accommodement particulier, étant bien persuadé de l'avantage qu'il y trouvera, et que l'on veut traiter à la cour de bonne foi. Les environs de Paris ne perdront pas à son éloignement, et il sera bon de faire valoir que j'y ai contribué. »

La misère des campagnes fut en effet un peu allégée par le départ du duc de Lorraine; mais la situation de Paris était toujours déplorable. Le nombre des pauvres s'y accroissait d'une manière effrayante. On eut recours, dans ces calamités, à sainte Geneviève, patronne de la capitale. La châsse de cette sainte fut promenée dans la ville le 11 juin avec un cérémonial dont les Mémoires du temps nous ont laissé une ample description[2]. Le prévôt des marchands demanda et obtint, pour cette

[1] Charles II qui s'était retiré en France. On voit par les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier et de madame de Motteville*, que le roi d'Angleterre fut employé dans les négociations avec le duc de Lorraine.

[2] Voy. entre autres dans le *Choix des Mazarinades* (t. II, p. 367) la pièce intitulée : *L'ordre et la cérémonie qui se doit observer, tant en la descente de la châsse de sainte Geneviève qu'en la procession d'icelle*, etc.

procession, l'autorisation du chapitre de Notre-Dame et des religieux de Sainte-Geneviève, puis s'adressa au parlement, qui fixa l'époque de la cérémonie. Après un jeûne de trois jours, les religieux de Sainte-Geneviève descendirent la châsse à une heure après minuit. Le lieutenant civil d'Aubray, le lieutenant criminel, le lieutenant particulier et le procureur du roi[1] la prirent en leur garde, en répondirent à la communauté, et se tinrent pendant la procession autour de la châsse. La marche était ouverte par les quatre ordres de religieux mendiants, savoir : les cordeliers ou franciscains, les jacobins ou dominicains, les augustins et les carmes. Venait ensuite le clergé des principales paroisses subordonnées à Notre-Dame, avec les châsses célèbres de saint Magloire, saint Médéric ou saint Merry, de saint Landry, sainte Avoie, sainte Opportune, saint Marcel, et enfin la châsse de sainte Geneviève portée par des bourgeois de Paris. L'abbé de Sainte-Geneviève et les religieux, pieds nus, marchaient à la droite de la châsse. A gauche se trouvait le clergé de Notre-Dame. Le parlement suivait ; on y remarquait les présidents de Bailleul, de Nesmond, de Maisons, de Mesmes et le Coigneux. Le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, marchait entre les deux premiers présidents. Le parquet, composé du procureur général, Nicolas Fouquet, et des avocats généraux, Bignon et Talon, figura aussi à cette cérémonie, ainsi que la chambre des comptes,

[1] Ces quatre magistrats étaient officiers du Châtelet, c'est-à-dire qu'ils remplissaient des offices de judicature au tribunal de ce nom.

la cour des aides, le prévôt des marchands, les échevins et le conseil de ville.

« Pendant cette pieuse action, dit madame de Motteville[1], M. le Prince, pour gagner le peuple et se faire roi des halles aussi bien que le duc de Beaufort, se tint dans les rues et parmi la populace, tandis que le duc d'Orléans et tout le monde était aux fenêtres pour voir passer la procession. Quand les châsses vinrent à passer, M. le Prince courut à toutes avec une humble et apparente dévotion, faisant baiser son chapelet et faisant toutes les grimaces que les bonnes femmes ont accoutumé de faire. Mais, quand celle de Sainte-Geneviève vint à passer, alors comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les prêtres; et, baisant cent fois cette sainte châsse, il fit baiser encore son chapelet et se retira avec l'applaudissement du peuple. Ils criaient tous après lui, disant : « *Ah! le bon prince, et qu'il est dévot!* » Le duc de Beaufort, que M. le Prince avait associé à cette feinte dévotion, en fit de même, et tous deux reçurent de grandes bénédictions, qui, n'étant pas accompagnées de celles du ciel, leur devaient être funestes sur la terre. Cette action parut étrange à tous ceux qui la virent. Il fut aisé d'en deviner le motif qui n'était pas obligeant pour le roi; mais il ne lui fit pas grand mal. »

Le peuple de Paris avait été un instant distrait de sa misère par ces cérémonies religieuses; mais, comme il n'en recevait aucun soulagement, il commença à écla-

[1] *Mémoires*, à l'année 1652.

ter en murmures, à entourer le parlement et à le menacer. Vainement le 18 juin on tint une grande assemblée où l'on appela toutes les communautés ecclésiastiques, pour tâcher de soulager les pauvres, dont la multitude s'accroissait chaque jour [1]. Les secours étaient impuissants pour remédier à tant de maux, et le parlement devenait de plus en plus impopulaire. C'était la conséquence inévitable de la fausse position d'un corps qui proscrivait le cardinal Mazarin et repoussait en même temps l'alliance des princes qui voulaient l'entraîner à la guerre civile. Il était attaqué par les deux partis extrêmes. Le 21 juin, la salle du Palais fut envahie par la populace; les uns criaient : *Point de Mazarin!* les autres : *La paix* [2]! Les seconds étaient, disait-on, des émissaires de l'abbé Fouquet. Depuis qu'il avait recouvré la liberté, l'abbé se montrait plus ardent que jamais pour la cause de Mazarin. Il avait recruté parmi la populace un grand nombre de gens de sac et de corde, qu'il lançait contre le parlement. Toutes les boutiques qui entouraient le Palais se fermèrent au milieu de ce tumulte, le commerce qui souffrait depuis longtemps fut ruiné, et la bourgeoisie commença à se joindre avec énergie à ceux que l'abbé Fouquet payait pour demander la paix. Le parlement, menacé tout à la fois par les partisans des princes et par les émissaires de l'abbé Fouquet, n'avait pas de défenseurs capables d'opposer la force à la force. Lorsque les con-

[1] Voy. les *Mémoires d'Omer-Talon*, à la date du 18 juin 1652

[2] Omer-Talon, *ibid.*, p. 491, édit. Michaud et Poujoulat. — *Mémoires de Conrart*, *ibid.*, p. 561.

seillers sortirent de cette séance du 21 juin, ils furent violemment assaillis[1]. Le même jour, le duc de Beaufort réunit sa faction, l'après-dînée, à la place Royale, et promit de donner une liste des *Mazarins*, dont les maisons devaient être livrées au pillage[2].

Tel était, en juin 1652, le spectacle que présentait Paris, misère profonde et irrémédiable, pillages, violences, tyrannie des factions, impuissance des modérés[3]. Le parlement vint demander appui au duc d'Orléans; mais, en sortant du Luxembourg, le président de Longueil, un des chefs de la députation, fut attaqué, injurié et poursuivi à coups de pierre[4]. Il fut contraint de se réfugier dans une maison où le prince de Condé alla le délivrer. Le cardinal Mazarin, dont le parlement avait mis la tête à prix, n'était pas fâché de voir ce corps réduit à une aussi déplorable condition. Il écrivait, le 21 juin, à l'abbé Fouquet : « J'ai reçu votre billet d'hier, que j'ai lu au roi et à la reine. Leurs Majestés ont une entière satisfaction des diligences que vous faites pour fomenter la disposition qui commence à paraître, dans l'esprit du peuple, de demander hautement la paix. Je n'ai pas manqué de leur faire valoir le zèle avec lequel M. le procureur général, M. le prévôt des marchands, M. Villayer, M. de la Barre (fils du prévôt des marchands), s'y emploient aussi. Je ne fais point réponse à madame de Chevreuse, parce que n'ayant point de

[1] Omer-Talon. *Mémoires*, à la date du 18 juin 1652.

[2] Omer-Talon, *ibid.*; Conrart, *Mémoires*. p. 561.

[3] Les *Mémoires de Conrart* donnent les détails les plus curieux et les plus circonstanciés sur l'anarchie qui régnait alors dans Paris.

[4] Omer-Talon, *ibid.*, p. 492.

chiffre avec elle, je ne le pourrais faire par cette voie, qui n'est point tout à fait sûre, sans courir risque que cela lui préjudiciât dans cette conjoncture; mais vous lui pourrez dire que j'ai lu sa lettre à la reine, qui a tout le ressentiment imaginable de la manière dont elle agit. Sa Majesté désire qu'elle demeure à Paris, parce que sa présence et ses soins peuvent être utiles, en diverses rencontres, au bien des affaires; et pour les menaces que lui fait M. le Prince, je pense qu'elle n'en a pas grande peur, n'y ayant guère d'apparence qu'elles soient suivies d'aucun effet. J'ai la même opinion à votre égard et des autres personnes qui lui sont suspectes.

« On continue toujours de parler d'accommodement; mais il n'est pas près d'être conclu, les princes insistant sur des conditions plus préjudiciables au roi que la continuation de la guerre, quand même les armes de Sa Majesté auraient de mauvais succès. C'est pourquoi vous devez continuer, ce que vous avez commencé, de distribuer de l'argent pour faire crier à la paix et d'afficher des placards, parce que cela excitant le peuple pourra rendre les princes plus traitables et faciliter l'accommodement, et vous pouvez bien croire que, s'il était en l'état que l'on vous a dit, je vous en aurais mandé quelque chose. Il serait bon de débaucher les cavaliers de l'armée des princes. Si vous savez quelqu'un propre pour cela, vous l'y pourrez envoyer avec quelque argent. Je serais bien aise de pouvoir, par ce moyen, remplir bientôt mes compagnies de gendarmes et de chevau-légers. » En terminant, Mazarin recommandait encore à l'abbé Fouquet de continuer à distri-

buer de l'argent pour exciter le peuple à demander la paix à grands cris. Basile Fouquet ne manqua pas de suivre les instructions du cardinal.

De son côté, le duc de Beaufort ameuta la canaille, qui, le 25 juin, entoura le parlement, fit entendre des cris de menace et de mort, et, malgré la protection des milices bourgeoises, insulta les conseillers au moment où ils sortirent du Palais. « Il n'y eut pas un seul conseiller, dit Omer-Talon[1], qui, étant reconnu pour tel (car plusieurs étaient travestis), ne souffrit injures, malédictions, coups de poing ou coups de pieds ou de bâton, et qui ne fût traité comme un coquin. Quatre de messieurs les présidents furent attaqués de coups de fusil, coups de pierre, coups de hallebarde, et, s'ils ne furent pas blessés, c'est une espèce de merveille, parce que ceux qui étaient à leurs côté ou derrière eux furent tués avec fureur, toutes les fenêtres et les toits des maisons étant pleins de personnes qui criaient qu'il fallait tout tuer et assommer ; et tout ce peuple ainsi ému ne savait ce qu'il désirait ni ce qu'il voulait demander, sinon qu'il voulait la paix ou que l'on fît l'union avec les princes. » Les compagnies de la milice bourgeoise en vinrent elles-mêmes aux mains sous un prétexte frivole, et, comme une de ces compagnies était commandée par le conseiller Ménardeau-Champré, on fit à cette occasion une Mazarinade sous le titre de *Guerre des Ménardeaux*[2]

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 492.—Comparer les *Mémoires de Conrart*, p. 564.

[2] *La guerre des Ménardeaux, ou la fameuse bataille de la rue Neuve-Saint-Louis, donnée entre quelques brigades de la compagnie de la milice*

Le procureur général, Nicolas Fouquet, courut un sérieux danger dans cette émeute. On tira sur le carrosse où il se trouvait. Mazarin, qui était alors à Melun, écrivait le lendemain, 26 juin, à l'abbé Fouquet : « Par le péril qu'a couru M. votre frère, parce qu'il était dans votre carrosse et par les autres circonstances que vous me marquez, je suis dans des transes continuelles de ce qui vous peut arriver, et, quoique vos soins soient plus utiles que jamais dans les conjonctures présentes, je ne puis m'empêcher de vous conjurer de vous ménager un peu et de donner quelques limites à votre zèle, en sorte qu'il ne vous fasse pas exposer à des dangers trop évidents. On suivra l'avis de s'approcher le plus qu'on pourra de Paris, et cette approche, jointe aux forces du roi, à la bonne disposition qui commence à paraître dans les esprits à Paris, et aux diligences que les serviteurs du roi feront de leur côté, y pourra peut-être causer une révolution favorable aux affaires de Sa Majesté. » L'armée royale, commandée par Turenne, se rapprocha, en effet, de Paris, et vint camper à Saint-Denis. Les princes, de leur côté, amenèrent à Saint-Cloud les troupes qui avaient été assiégées dans Étampes, et auxquelles le traité conclu avec le duc de Lorraine avait rendu la liberté. Il était impossible que ces deux armées, ainsi rapprochées, n'en vinssent pas bientôt aux mains. On touchait à la crise définitive de cette lutte acharnée, mêlée d'incidents burlesques et de scènes sanglantes.

de Paris, le 25 juin 1652, avec l'apologie des vainqueurs et l'oraison funèbre des morts, en vers façon de burlesque, par un disciple de Scarron.

CHAPITRE VII

— JUILLET 1652 —

Marche de l'armée des princes sous les murs de Paris (2 juillet). — Avis donné par Nicolas Fouquet. — L'armée des princes est attaquée par Turenne. — Escarmouches au lieu dit la *Nouvelle France* et aux Récollets. — Combat de la porte Saint-Antoine. — Danger du prince de Condé et de son armée. — Il est sauvé par mademoiselle de Montpensier. — La paille adoptée comme signe de ralliement des Frondeurs. — Assemblée générale de l'Hôtel de Ville (4 juillet). — Tentative d'incendie. — Résistance des archers de la ville. — Meurtre de plusieurs conseillers. — L'Hôtel de Ville est envahi et pillé. — Le duc de Beaufort éloigne la populace et délivre les conseillers. — Mademoiselle de Montpensier sauve le prévôt des marchands. — Tyrannie des princes dans Paris. — Élection d'un nouveau prévôt des marchands (6 juillet). — Condamnation et supplice de quelques-uns des séditieux. — Négociations du parlement avec la cour. — Le roi annonce l'intention d'éloigner le cardinal Mazarin (11 juillet). — Opposition de Condé aux propositions de la cour (13 juillet). — Il continue de négocier secrètement avec Mazarin. — Rôle de Nicolas Fouquet et de son frère pendant cette crise.

L'armée royale, établie à Saint-Denis, était plus forte que celle des princes. Turenne se prépara à les attaquer dans Saint-Cloud, et fit jeter un pont sur la Seine ; mais Condé, reconnaissant qu'il ne pourrait résister aux troupes royales dans la position qu'il occupait, résolut de gagner à la hâte Charenton. Il décampa dans la nuit du 1er au 2 juillet, et se présenta à la porte Saint-Ho-

noré et à la porte de la Conférence, dont nous avons indiqué plus haut la situation[1]. Il espérait faire traverser Paris à son armée et gagner en sûreté le poste de Charenton; mais les gardes des portes Saint-Honoré et de la Conférence, qui étaient dévoués au maréchal de l'Hôpital et au prévôt des marchands, refusèrent de les ouvrir, et il fallut que l'armée des princes longeât les murs et les fossés de la ville depuis la porte Saint-Honoré jusqu'à la porte Saint-Antoine. A cette époque, Paris était entouré d'une enceinte fortifiée et bastionnée, que couvrait un large fossé creusé sur l'emplacement où s'élèvent maintenant les boulevards. Huit portes s'ouvraient dans la partie de l'enceinte située sur la rive droite de la Seine. C'étaient les portes de la Conférence, Saint-Honoré, Richelieu, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple et Saint-Antoine. Les terrains qui s'étendaient au delà des fortifications étaient en partie occupés par des villages, comme ceux du Roule et de la Ville-l'Évêque, en partie cultivés. Il y avait beaucoup de monastères dans cet espace. En s'en tenant aux principaux, on peut citer, à Montmartre, une abbaye de femmes; à Saint-Lazare, un ancien monastère, où saint Vincent de Paul venait d'établir les prêtres de la mission; au faubourg Saint-Martin, les Récollets[2]; enfin, dans le faubourg Saint-Antoine, l'abbaye de Saint-Antoine des-Champs, le couvent des chanoinesses régulières de Saint-Augustin, et celui des religieuses de Picpus.

[1] Voy. p. 71-72.
[2] Le couvent des Récollets, qui est devenu un hôpital, avait donné son nom à la *rue des Récollets*, qui s'appelle maintenant *rue Bichat*.

Il fallait que l'armée des princes parcourût ce vaste espace en présence de troupes supérieures en nombre, aux attaques desquelles elle prêtait flanc. Aussi le prince de Condé et le duc d'Orléans s'efforcèrent-ils à plusieurs reprises d'obtenir du conseil de ville que l'on livrât passage à leur armée à travers Paris; mais les magistrats municipaux avaient donné parole au roi de tenir les portes fermées, et ils persistèrent dans leur résolution. La plus grande partie de la nuit s'écoula dans ces négociations, pendant que l'armée des princes campait au cours de la Reine. Ce fut seulement à l'approche du jour qu'elle se mit en marche à travers la Ville-l'Évêque pour longer l'enceinte septentrionale de Paris et aller rejoindre Charenton. Le procureur général, Nicolas Fouquet, qui avait été informé des demandes des princes et du refus des magistrats municipaux, se hâta de prévenir le cardinal : « On donne avis important et pressé, écrivait-il, que l'armée des princes a passé sous la porte Saint-Honoré, au pied de la sentinelle, par le milieu du Cours, et a défilé par la Ville-l'Évêque et va tout autour des faubourgs gagner Charenton. Ils ont sept pièces de canon que l'on a comptées, et marchent dans le plus grand désordre du monde, les troupes et les équipages pêle-mêle, en sorte que cinq cents chevaux, envoyés en diligence, peuvent tout défaire aisément, si l'on veut. Cependant on amuse le roi avec peu de gens que l'on fait paraître. Il faut se hâter : ils ont deux défilés à passer : pourvu qu'on parte promptement, on y sera assez tôt[1]. »

[1] L'avis n'est pas signé; mais il est écrit de la main de Nicolas Fou-

Turenne n'était pas homme à négliger une pareille occasion. Il fit avancer immédiatement une partie de son armée dans les terrains alors inhabités, qui s'étendaient entre les hauteurs de Montmartre et la porte Saint-Martin [1]. Cet espace, désigné sous le nom de *Nouvelle France*, était compris entre les rues actuelles de Saint-Lazare, des Martyrs, du Faubourg-Poissonnière et la place Saint-Georges. Ce fut là que la cavalerie de Turenne assaillit l'arrière-garde de l'armée des princes. Celle-ci ne put soutenir le choc et se réfugia au couvent des Récollets. Il y eut là une nouvelle lutte, qui se termina encore à l'avantage de l'armée royale. Les vaincus tentèrent vainement de se réfugier dans la ville par la porte Saint-Martin. On leur en refusa l'entrée. Ils atteignirent enfin le faubourg Saint-Antoine, toujours harcelés par la cavalerie de Turenne. Ce fut seulement à neuf heures que l'armée des princes parvint à se retrancher dans le faubourg Saint-Antoine, à l'aide des fossés et des barricades qui avaient servi aux habitants pour repousser les pillards du duc de Lorraine.

Le prince de Condé, ayant distribué les postes à ses soldats et occupé les maisons qui dominaient les barricades, tint l'armée royale en échec de neuf heures du matin à quatre heures (2 juillet), mais ce ne fut pas sans essuyer des pertes cruelles. A la place Saint-Antoine aboutissaient trois rues principales, celles du Fau-

quet. On voit par les *Mémoires de Turenne* que ce fut par suite de l'avis donné à la cour que ce général fit avancer son armée.

[1] Ces détails sont tirés du récit d'un partisan de Mazarin, conservé dans les papiers du cardinal.

bourg Saint-Antoine, de Charonne et de Charenton. Chacune d'elles était coupée par des barricades que se disputèrent les deux armées. Sur les flancs de la place s'élevaient la porte Saint-Antoine et les hautes tours de la Bastille, garnies de canons qui pouvaient foudroyer tout le quartier. La porte Saint-Antoine était gardée par des bourgeois, qui étaient dévoués à la cour et avaient promis de ne pas recevoir l'armée des princes. Turenne, qui avait déjà si maltraité les troupes de Condé dans leur retraite précipitée de la porte Saint-Martin à la porte Saint-Antoine [1], espérait les écraser dans ce dernier combat, et il est probable qu'il y eût réussi, si les bourgeois eussent exécuté leurs promesses. Le roi s'était avancé sur les hauteurs de Charonne pour assister au triomphe de son armée, et pressait Turenne d'engager la bataille. Ce général aurait voulu attendre l'arrivée de son artillerie et d'un renfort de trois mille hommes, que devait lui amener le maréchal de la Ferté; mais l'impatience du jeune Louis XIV ne lui permit pas de différer l'attaque [2]. Turenne enleva successivement les trois barricades de la rue de Charonne, de la rue du Faubourg-Saint-Antoine et de la rue de Charenton; mais le prince de Condé, qui se multipliait dans le danger et se portait sur tous les points menacés, fit payer cher cet avantage à l'armée royale : Saint-Mégrin, Nantouillet, le jeune Mancini, neveu de Mazarin, et un

[1] Voy. *Mémoires de Turenne* à l'année 1652.

[2] *Mémoires de Turenne*, *ibid.*, p. 444 (édit. Michaud et Poujoulat). On voit par les *Mémoires de Conrart* (*Ibid.*, p. 566) que le maréchal de Turenne, ancien général de la Fronde, n'était pas à l'abri des soupçons de la cour.

grand nombre d'autres officiers furent tués ou blessés dangereusement. Du côté des princes, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld furent obligés de quitter le champ de bataille. Le prince de Condé lui-même, rejeté au pied de la porte Saint-Antoine, était dans un état pitoyable. « Il avait, dit Mademoiselle[1] qui le vit en ce moment, deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés; son collet et sa chemise étaient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé; sa cuirasse était toute pleine de coups, et il portait son épée à la main, ayant perdu le fourreau. »

La situation des princes devenait de plus en plus critique : Turenne avait enfin été rejoint par son artillerie et par les troupes du maréchal de la Ferté. Il se préparait à envoyer deux détachements pour attaquer Condé en flanc, en même temps qu'il marcherait droit sur lui et l'écraserait au pied des murailles de Paris. A ce moment, la porte Saint-Antoine s'ouvrit et le canon de la Bastille tira sur l'armée royale. Le prince de Condé et ses troupes trouvèrent un asile dans Paris, et Turenne fut obligé de battre en retraite devant une artillerie qui foudroyait son armée. Ce changement fut l'œuvre de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans. Vivement émue du danger des princes, elle avait arraché à Gaston une lettre qui enjoignait au gouverneur de Paris et au prévôt des marchands de lui obéir. Elle se rendit aussitôt à l'Hôtel de Ville, et, à force d'instances et de menaces, elle contraignit le maréchal de l'Hôpital

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* (édit. Charpentier), t. II, p. 92.

et le conseil de ville à lui donner un plein pouvoir pour faire ouvrir les portes de Paris à l'armée des princes. Mademoiselle de Montpensier alla immédiatement à la porte Saint-Antoine, et força la garde bourgeoise à laisser passer les bagages et les blessés de Condé. De là elle courut à la Bastille, dont le gouverneur la Louvière, fils du frondeur Pierre Broussel, avait aussi reçu un ordre du duc d'Orléans qui lui enjoignait d'obéir à sa fille. La princesse, montant sur les tours de la Bastille, fit pointer les canons contre l'armée royale. Ce fut alors qu'elle remarqua le mouvement que faisaient les troupes de Turenne pour envelopper Condé, deux détachements se dirigeant, l'un par Popincourt et l'autre du côté de Reuilly, tandis que le maréchal, avec le gros de son armée, marchait vers la porte Saint-Antoine. Mademoiselle de Montpensier se hâta d'avertir le prince[1], et Condé ordonna à ses troupes de rentrer dans Paris, pendant que le canon de la Bastille protégeait sa retraite. L'armée des princes traversa Paris, et alla par le pont Neuf prendre ses quartiers au delà des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Victor. Les bourgeois témoins de cette retraite virent avec étonnement le drapeau rouge d'Espagne flotter dans l'armée des princes, mêlé aux écharpes bleues des frondeurs[2].

Le combat de la porte Saint-Antoine, qui aurait pu être décisif, ne servit qu'à irriter les deux partis. L'armée royale, qui avait laissé jusqu'alors les vivres en-

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, *ibid.*, p. 109.
[2] Dubuisson-Aubenay, *Journal*, à la date du 2 juillet.

trer dans Paris, commença à intercepter les communications avec la campagne et à affamer les habitants de la capitale. De leur côté, les princes étaient décidés à entraîner la bourgeoisie ou à la livrer à la fureur de la populace. Dès le 4 juillet, les Parisiens furent forcés de porter à leurs chapeaux un signe distinctif, s'ils ne voulaient pas être poursuivis comme *Mazarins*. C'était un bouquet de paille[1]. On convoqua pour le même jour une assemblée générale des bourgeois à l'Hôtel de Ville. Elle se composait du gouverneur de Paris, du prévôt des marchands, des conseillers de la ville, et d'un grand nombre de notables élus dans chaque quartier[2]. On devait y proposer l'union de la ville avec les princes et tenter d'entraîner Paris dans la guerre contre l'autorité royale. Rien ne fut négligé pour effrayer la bonne bourgeoisie, qui répugnait à prendre un parti aussi violent. Dès le matin, la place de Grève était remplie d'une populace excitée par les factieux, qui lui distribuaient de l'argent. Plus de huit cents soldats travestis s'étaient mêlés à la multitude et contribuaient à entretenir et à augmenter son exaltation[3].

Lorsque tous les députés furent réunis, et que le duc

[1] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 4 juillet. Cet usage vint, dit-on, de ce que les soldats de l'armée des princes avaient porté, pendant le combat de la porte Saint-Martin, de la paille à leurs chapeaux pour se distinguer des troupes royales.

[2] Voy. sur ces élections les *Mémoires de Conrart*. (*Ibid.*, p. 567.)

[3] *Registres des délibérations de l'Hôtel de Ville*, pendant la Fronde. — *Mémoires de Conrart*. (*Ibid.*, p. 568). — *Récit véritable de tout ce qui s'est passé à l'Hôtel de Ville touchant l'union de Messieurs de ville et du parlement avec Messieurs les princes pour la destruction du cardinal Mazarin*, dans le *Choix des Mazarinades*, t. II, p. 379.

d'Orléans et le prince de Condé furent arrivés, on donna lecture d'une lettre du roi qui se plaignait que les bourgeois eussent ouvert les portes de Paris à l'armée des princes. A cette occasion, le procureur du roi en l'Hôtel de Ville prit la parole, et dit qu'il fallait envoyer une députation au roi pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris. Les partisans des princes tentèrent d'étouffer par leurs clameurs les paroles du procureur de la ville; mais une notable partie de l'assemblée parut disposée à se ranger à son avis. Alors le duc d'Orléans et le prince de Condé sortirent de la salle du conseil, et arrivés sur la place de Grève : « Ces gens-là, dirent-ils[1], ne veulent rien faire pour nous; ce sont tous Mazarins. » La populace n'attendait que ce signal pour se porter aux derniers excès.

Il était six heures du soir lorsque les factieux commencèrent à tirer dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville; et, comme les coups, dirigés de bas en haut, ne blessaient personne et se perdaient dans les plafonds, les soldats déguisés qui s'étaient joints au peuple occupèrent les maisons de la place de Grève, où l'on avait d'avance percé des meurtrières, et de là ils tirèrent dans la salle des délibérations[2]. D'autres séditieux entassèrent aux portes de l'Hôtel de Ville des matières enflammables, et y mirent le feu. En peu de temps la fumée et la flamme enveloppèrent les bâtiments. Dans cette extrémité, quelques députés jetèrent par les fenêtres des bulletins qui annonçaient que l'union avec les princes était conclue.

[1] Conrart, *ibid.*, p. 567.
[2] *Ibid.*, p. 569.

D'autres, connus pour frondeurs, sortirent de l'Hôtel de Ville et tentèrent de haranguer le peuple; mais ils s'adressaient à une foule ivre de vin[1] et de fureur, qui ne distinguait plus amis ni ennemis. Miron, maître de la chambre des comptes, fut une des premières victimes. A peine eut-il franchi les degrés de l'Hôtel de Ville qu'il fut assailli à coups de baïonnette et de poignard. Il tenta vainement de se faire connaître pour un des chefs du parti des princes; il fut tué sur place[2]. Le conseiller Ferrand de Janvry eut le même sort. Le président Charton, un de ceux qui s'étaient le plus signalés dans la première Fronde, fut accablé de coups. On peut juger, par le sort des frondeurs, du traitement qu'essuyèrent les conseillers de ville qui étaient connus pour adversaires des princes. Le maître des requêtes Legras et plusieurs autres furent assassinés au moment où ils cherchaient à s'échapper sous un déguisement.

Cependant les gardes du maréchal de l'Hôpital et les archers de la ville, ayant élevé des barricades intérieures, réussirent pendant longtemps à empêcher les séditieux de pénétrer dans l'Hôtel de Ville. Ils en tuèrent même un certain nombre, mais le manque de munitions ne leur permit pas de prolonger cette résistance. Le maréchal de l'Hôpital, qui était une des victimes désignées à la vengeance du peuple, réussit à s'enfuir

[1] Conrart, *ibid.* « Ces gens-là, dit Conrart, avaient défoncé plus de cinquante muids de vin dont ils s'étoient enivrés. »

[2] Conrart, *ibid.*, p. 574. — Voy., dans le *Choix des Mazarinades* (t. II, p. 383), *la liste générale de tous les morts et blessés, tant Mazarins que bourgeois de Paris, à la généreuse résolution faite à l'Hôtel de Ville pour la destruction entière des Mazarins*, etc.

déguisé. Le prévôt des marchands et les conseillers se cachèrent dans des réduits obscurs, et à la faveur de la nuit trouvèrent moyen de se dérober à la fureur de la populace. Les voleurs, qui s'étaient mêlés à la foule, étaient plus occupés à piller qu'à tuer. Il y en eut même qui consentirent, moyennant finance, à sauver quelques-uns des conseillers. Conrart en cite plusieurs exemples. Le Journal inédit de Dubuisson-Aubenay raconte que le président de Guénégaud promit dix pistoles à des séditieux qui prirent son chapeau, son manteau et son pourpoint de taffetas rayé, et, après l'avoir couvert de haillons, le firent sortir de l'Hôtel de Ville; mais, au carrefour formé par les rues de la Coutellerie, Jean-Pain-Mollet, Jean-de-l'Épine, ils furent arrêtés par une barricade et un corps de garde. Le président fut tiraillé entre deux bandes, qui se le disputaient et menaçaient de le mettre en pièces. Les gardiens de la barricade l'emportèrent enfin, et le conduisirent à la Monnaie[1]. Là, il obtint qu'on le déposât chez un bourgeois; mais il fallut payer à ses *sauveurs* cent livres. Le conseiller Doujat, et bien d'autres, achetèrent de même leur salut.

Le pillage de l'Hôtel de Ville se prolongea jusqu'à onze heures. Vainement on pressait le duc d'Orléans et le prince de Condé d'aller au secours des conseillers qu'on égorgeait, et dont plusieurs étaient de leur parti. Ni les meurtres ni l'incendie de l'Hôtel de Ville ne parurent les toucher. Ils répondaient avec indifférence

[1] Rue actuelle de la Monnaie, à l'extrémité septentrionale du pont Neuf.

qu'ils n'y pouvaient rien. Enfin ils se décidèrent, sur les onze heures du soir, à envoyer le duc de Beaufort, qui était le plus populaire des princes. Il ordonna de tirer des pièces de vin de l'Hôtel de Ville, de les rouler à l'extrémité de la place de Grève, et de les livrer à la foule pour la récompenser de ses exploits. Pendant qu'elle achevait de s'enivrer, il fit sortir de l'Hôtel de Ville la plupart de ceux qui y étaient enfermés[1]. Beaufort fut rejoint par mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans. Cette princesse n'arriva qu'après minuit, et lorsque tout était calmé[2]. Elle se borna à délivrer le prévôt des marchands, qui promit de donner sa démission.

Ce massacre de l'Hôtel de Ville fut, suivant l'expression de Mademoiselle[3], « le coup de massue du parti des princes; il ôta la confiance aux mieux intentionnés, intimida les plus hardis, ralentit le zèle de ceux qui en avaient le plus. » Vainement les princes cherchèrent à rejeter ces violences sur la fureur aveugle du peuple. Leur complicité n'était que trop évidente. La présence de leurs soldats au milieu de l'émeute démentait toutes leurs dénégations. On avait vu peu avant l'attaque de l'Hôtel de Ville un bateau rempli de leurs hommes aborder à la place de Grève[4]. Un conseiller de ville, nommé de Bourges, osa dire en face au duc d'Orléans qu'il avait reconnu parmi les séditieux des soldats du

[1] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 4 juillet 1652.

[2] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* (édit. Charpentier), t. II. p. 121 et suiv.

[3] *Ibidem*, p. 128.

[4] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 4 juillet 1652.

régiment de Languedoc, qui appartenait à ce prince, et entre autres le major[1]. Un autre conseiller, nommé Poncet, avait donné cent louis au trompette du régiment de Valois, qui, moyennant cette rançon, consentit à le sauver[2].

Le résultat seul eût suffi pour prouver que les princes étaient les auteurs du massacre de l'Hôtel de Ville : ils avaient voulu régner par la terreur, et contraindre le parlement et l'Hôtel de Ville à se déclarer hautement pour eux. Ils y réussirent; mais ces corps n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes. Tous les présidents à mortier étaient sortis de Paris, ainsi que le procureur général, Nicolas Fouquet. Les deux avocats généraux, Talon et Bignon, n'allaient plus au Palais[3]. On était réduit à faire présider le parlement par le vieux conseiller Broussel. L'Hôtel de Ville n'était pas moins complétement désorganisé : dès le 6 juillet, on avait élu un nouveau prévôt des marchands, et le choix était encore tombé sur Broussel, qui était un instrument docile et aveugle des passions des princes. Quant aux véritables représentants de la bourgeoisie, ils s'abstenaient de paraître aux as-

[1] Dubuisson-Aubenay, *ibid.* — Conrart, rappelant le même fait (*Mémoires*, p. 577), dit que c'étaient des soldats du régiment de Valois.

[2] Dubuisson-Aubenay, *ibid.*

[3] Voy. les *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 501. « Quant à moi, je n'ai participé ni de mon suffrage ni de ma présence à tout ce qui s'est fait depuis le 1er juillet, m'étant dispensé d'aller au Palais, sachant bien que toute sorte de résistance et de contradiction était inutile ; que la force était supérieure, et que l'on pouvait intimider, violenter et contraindre les suffrages à faire toutes choses sans rien excepter... M. le procureur général n'a pas été non plus au Palais parce qu'il était sorti de Paris, ni M. Bignon, lequel était incommodé aussi bien que moi. »

semblées. Enfin la division ne tarda pas à se mettre dans le parti victorieux. Le duc d'Orléans n'avait jamais montré la même violence que le prince de Condé, et il était jaloux de sa puissance. Il écoutait volontiers les conseils du cardinal de Retz, ennemi implacable de Condé et de Chavigny, et la cour espérait par son influence gagner le duc d'Orléans, ou du moins le séparer de ses alliés. Mazarin écrivait, le 8 juillet, à l'abbé Fouquet : « On persiste ici dans la résolution de ne point exécuter la proposition que l'on a faite[1], que l'on ne sache auparavant si M. le cardinal de Retz y voudra contribuer. C'est pourquoi il faut le faire expliquer là-dessus sans perte de temps. Car, si l'on sait qu'il n'y ait aucune assistance à espérer de ce côté-là, ce sera alors qu'on vous fera savoir précisément ce qu'il y aura à faire. J'attendrai de vos nouvelles aujourd'hui, et je vous prie que je les reçoive le plus tôt qu'il se pourra. Je suis en grande inquiétude de vous voir exposé au danger où vous êtes, et je vous conjure de me croire toujours le même à votre égard. » Un second billet de Mazarin, adressé le même jour à l'abbé Fouquet, insistait encore sur ce point : « Je souhaite que M. le cardinal de Retz puisse réussir dans l'affaire qu'on lui propose, qui ne lui serait pas moins glorieuse qu'utile à Sa Majesté dans les conjonctures présentes. Si vous convenez de l'exécution, je vous prie de m'en informer en toute diligence, afin que nous prenions là-dessus nos mesures de notre côté. Je m'assure que le cardinal de Retz se

[1] Il s'agissait probablement de livrer au roi une des portes de Paris.

fiera assez à vous pour vous en parler librement, et, en cas que cela ne fût pas, il faudrait que vous lui en fissiez parler par quelque personne à qui il ne fît point scrupule de s'ouvrir. »

Ce projet, que nous ne connaissons que par des indications vagues et énigmatiques, ne se réalisa pas. Quant aux princes, ils parurent dans les premiers temps disposés à agir de concert et à sacrifier leurs divisions et leurs passions personnelles aux intérêts généraux de leur parti. Comme l'opinion publique s'élevait avec force contre le massacre de l'Hôtel de Ville, ils voulurent lui donner satisfaction en abandonnant à la justice quelques-uns des séditieux. On en arrêta deux qui s'étaient présentés chez un marchand quincaillier de la rue de la Ferronnerie, nommé Gervaise, pour réclamer l'argent qu'il leur avait promis au moment du danger. Ils furent condamnés à être pendus et exécutés immédiatement [1].

Malgré cet acte de vigueur, la confiance ne se rétablit pas dans Paris. Chaque jour, on apprenait que des gens de condition, que les membres les plus notables de la bourgeoisie et du parlement avaient quitté la ville et s'étaient retirés près du roi. En même temps la cour annonçait l'intention d'éloigner le cardinal Mazarin et d'enlever ainsi aux factieux tout prétexte pour persister dans leur rébellion [2]. Dès que cette résolution fut arrêtée, le garde des sceaux, Mathieu Molé, manda les dé-

[1] Voy., pour les détails, le *Journal de Dubuisson-Aubenay* (juillet 1652).
[2] *Ibid.*, à la date du 11 juillet. — Voy. aussi les *Mémoires d'Omer-Talon*, à la même date.

putés du parlement qui s'étaient rendus à Saint-Denis pour négocier, leur en donna avis, et leur recommanda de l'annoncer au parlement et aux princes. Ces derniers furent invités en même temps à envoyer immédiatement des députés à Saint-Denis pour que la paix pût être signée et le calme rétabli dans le royaume[1].

Cette nouvelle répandit la joie dans Paris; mais le prince de Condé n'y vit qu'un piége tendu à son parti. Il se persuada que Mazarin, d'accord avec la duchesse de Chevreuse et le cardinal de Retz, voulait faire entrer au ministère le marquis de Châteauneuf et le maréchal de Villeroy, ses ennemis[2]. Aussi s'éleva-t-il avec force contre les propositions de la cour, lorsque le parlement fut appelé à en délibérer le 13 juillet. Il demanda qu'avant tout le cardinal sortît de France, et le parlement fut obligé de se plier à la volonté impérieuse des princes. « Si les gens de bien, dit Omer-Talon[3], eussent été en liberté de dire leur sentiment comme deux mois auparavant, le parlement et la ville eussent embrassé la proposition de la cour et eussent obligé M. le Prince de s'y accommoder; mais les actions de violence ayant porté la frayeur et l'étonnement dans tous les esprits, M. le Prince était devenu maître dans Paris avec une autorité despotique conforme à son humeur. »

En s'opposant au traité du parlement avec la cour, Condé laissait Chavigny poursuivre en son nom des négociations où l'intérêt personnel du prince l'emportait

[1] Omer-Talon, *ibid.*, à la date du 11 juillet.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem*, à la date du 13 juillet.

de beaucoup sur l'intérêt public. Il s'engageait à rétablir Mazarin au bout de trois mois, pourvu que ses partisans obtinssent les récompenses qu'il avait stipulées antérieurement [1]. Mais cette dernière condition excitait l'indignation de tous ceux qui s'étaient dévoués pour la cause royale; ils ne pouvaient souffrir que les rebelles fussent récompensés, de préférence aux fidèles serviteurs du roi [2]. Enfin Mazarin aurait voulu employer son exil de trois mois à conclure la paix avec l'Espagne, tandis que Condé prétendait se réserver cette importante négociation [3]. Nous avons déjà exposé les motifs qui déterminaient Mazarin à ne pas laisser à son adversaire l'honneur du traité de paix [4]. Ainsi tout restait en suspens.

Dans ces circonstances, le procureur général, Nicolas Fouquet, qui s'était retiré près du roi presque aussitôt après le massacre de l'Hôtel de Ville, fut un des conseillers les plus actifs et les plus intelligents du cardinal. Il insista fortement pour qu'une ordonnance royale transférât le parlement dans une autre ville. Ce serait, disait-il, enlever aux frondeurs l'appui du premier corps de l'État et frapper de nullité les actes des conseillers restés à Paris. Ils ne seraient plus, s'ils persistaient dans leur opposition, qu'une troupe de factieux sans autorité légale. Nicolas Fouquet n'insistait pas moins vivement pour que la cour refusât de reconnaître la

[1] Voy. plus haut, p. 79.
[2] *Mémoires d'Omer-Talon, ibid.*
[3] *Ibidem.*
[4] Voy. plus haut, p. 79-80.

nouvelle municipalité établie à l'Hôtel de Ville. Il n'y aurait plus alors que deux camps : d'un côté, le roi avec la majesté de l'autorité souveraine, que les frondeurs n'osaient pas rejeter ouvertement ; et, de l'autre, des princes rebelles soutenus par une troupe de factieux. Le Mémoire dans lequel le procureur général développe ces idées est parvenu jusqu'à nous et prouve que Nicolas Fouquet contribua à donner à la politique du cardinal une direction plus ferme et plus intelligente.

Quant à l'abbé Fouquet, forcé de se tenir caché dans Paris, où régnait tyranniquement la faction des princes, il ne cessait d'entretenir des relations avec le cardinal, comme les lettres de Mazarin l'attestent[1]. Souvent même il bravait tous les périls pour se rendre près du cardinal et lui porter les avis et les propositions de ses partisans. Ainsi les deux frères persistaient dans le rôle qu'ils avaient habilement rempli depuis le commencement de la Fronde ; ils restèrent les soutiens zélés et énergiques d'une cause qui semblait alors gravement compromise.

[1] Voy. plus haut, p. 125.

CHAPITRE VIII

— JUILLET — AOUT 1652. —

Mémoire adressé par Nicolas Fouquet au cardinal Mazarin sur la conduite que la cour doit tenir (14 juillet) : il expose le danger de la situation et la nécessité de prendre des mesures pour annuler les actes du parlement et de l'Hôtel de Ville, dominés par la faction des princes. — Il propose de publier un manifeste au nom du roi pour montrer la mauvaise foi des princes, qui, après avoir demandé et obtenu l'éloignement de Mazarin, refusent de déposer les armes et appellent les ennemis dans l'intérieur de la France. — Il faut exiger que les princes envoient immédiatement leurs députés à Saint-Denis pour traiter avec la cour, et en attendant retenir dans cette ville les députés du parlement. — Nécessité de transférer le parlement hors de Paris et moyen de gagner une partie de ses membres. — Faute que l'on a commise en ne s'opposant pas à la réception de Rohan-Chabot en qualité de duc et pair par le parlement. — Lettre de Nicolas Fouquet, en date du 15 juillet : il explique pourquoi les députés du parlement ne peuvent se rendre à Saint-Denis. — Nécessité d'envoyer promptement des ordres au parlement et de prendre une décision pour ou contre le départ du cardinal Mazarin. — Indication des moyens à employer pour faire venir à Pontoise un certain nombre de conseillers du parlement.— Arrêts du conseil du roi, en date du 18 juillet et du 31 du même mois, qui annulent les élections de l'Hôtel de Ville et transfèrent le parlement de Paris à Pontoise. — Projet de déclaration contre ceux qui n'obéiront pas aux ordres du roi. — Lettre de Nicolas Fouquet à ses substituts pour les mander à Pontoise. — Circulaire du même aux divers parlements de France. — Pamphlets publiés à Paris contre la translation du parlement. —Le parlement de Pontoise s'ouvre le 7 août 1652, et demande l'éloignement de Mazarin.

Le 14 juillet, Nicolas Fouquet, qui se trouvait alors à Argenteuil avec les députés du parlement de Paris,

adressa au cardinal un Mémoire sur la conduite à tenir avec le parlement et les frondeurs. Il était informé de ce qui s'était passé la veille à la séance du parlement; il savait que la majorité de ce corps était disposée à voter l'union avec les princes; que l'on proposerait de nommer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume et le prince de Condé généralissime des armées, enfin d'établir un conseil de gouvernement. Il fallait se hâter de frapper de nullité de pareils actes, qui eussent détruit l'autorité royale. Ce fut dans ce but qu'il rédigea son Mémoire, et l'envoya à un des familiers de Mazarin en lui recommandant de le mettre sous les yeux du cardinal. Nicolas Fouquet commençait par exposer le danger de la situation : « La plupart de ceux qui sont à la cour, disait-il, aussi bien que ceux de Paris, voyant toutes les affaires dans l'irrésolution et dans l'incertitude, se ménagent des deux côtés, ne sachant pas ce que les affaires deviendront; ce qui ne serait pas ainsi si les résolutions étaient certaines et assurées de façon ou d'autre; et alors les sentiments du roi agiraient avec plus de vigueur. Nous apprenons de Paris que, nonobstant la réponse du roi, il y eut hier plusieurs avis dans le parlement à faire l'union du parlement avec les princes et les peuples, et d'écrire à tous les autres parlements et à toutes les villes. Nous savons que l'on propose de faire un garde des sceaux, et qu'il y a des gens de condition qui désirent cet emploi. Le nouveau prévôt des marchands [1] ordonne des fortifications et des

[1] On a vu plus haut que ce prévôt était Pierre Broussel.

levées, et peut-être au premier jour parlera-t-on de faire un régent et de déclarer le roi prisonnier. Toutes les négociations et irrésolutions fortifient ce parti, et il est certain que, tant qu'on flatte les peuples, on les aigrit, et ils croient qu'on les appréhende, de sorte qu'il est nécessaire ou de s'accommoder avec M. le Prince en prenant des sûretés pour le retour [1], et ce bien promptement, ou bien d'agir avec vigueur, et que chacun sache que le roi veut devenir le maître et rétablir son autorité.

« Les plus intelligents mandent que le calme est maintenant dans Paris pour ce qu'ils ont tout ce qui leur fait besoin, et que les auteurs des séditions sont les maîtres et feront ce qu'il leur plaira.

« La journée de mardi [2] est à craindre, et, si on n'est pas d'accord, il est à propos de prévenir les résolutions qui se prendront ce jour-là par un parlement et un corps de ville, qui demeurent toujours dans l'approbation du roi [3], puisqu'il n'a encore rien paru de contraire. Si l'on veut donc se déterminer, il faut dresser une lettre de cachet en forme de manifeste pour faire connaître aux habitants de Paris et à toutes les villes des provinces le juste sujet que le roi a de se plaindre des princes et de ceux de leur parti, lesquels ayant témoigné ne désirer autre

[1] Il s'agit ici du retour du cardinal Mazarin. Ce passage confirme ce que nous savons aussi par les Mémoires contemporains, que Condé négociait avec la cour et songeait à conclure avec elle un traité particulier.

[2] Le parlement devait se réunir le mardi 16 juillet, et on craignait que l'union avec les princes n'y fût proclamée.

[3] C'est-à-dire que l'on considère toujours le parlement et le corps de ville comme légalement constitués tant qu'il n'a paru aucune ordonnance du roi annulant leurs actes.

chose jusqu'à présent qu'une assurance de l'éloignement de M. le cardinal Mazarin, dans la pensée qu'ils avaient que le roi ne se relâcherait pas et n'accorderait pas à ses sujets une demande de cette qualité ; néanmoins Sa Majesté ayant voulu donner cette marque de sa bonté et de son affection à ses peuples pour faire cesser les prétextes, les princes ne veulent plus exécuter ce qu'ils ont promis; au contraire, ils ont pris de nouvelles liaisons avec les ennemis qu'ils attirent au dedans du royaume[1], et veulent que le roi ait entièrement exécuté de sa part ce qu'ils souhaitent avant que se mettre en devoir de donner aucun ordre pour l'exécution de leurs paroles. Ce qui fait assez connaître leurs intentions; partant il faut exhorter à la fidélité et à secourir le roi.

« Si on envoie un écrit de cette qualité pour prévenir les lettres circulaires qui seront écrites au premier jour, il n'en faut pas faire l'adresse au corps de ville de Paris pour ne le pas approuver ; au contraire, il est bon d'exagérer ce qui s'est passé dans Paris pour parvenir à ce changement[2]. On peut aussi adresser au parlement

[1] Les Mémoires contemporains prouvent, en effet, qu'à cette époque même les princes traitaient avec les Espagnols et les appelaient à leur secours. On lit dans le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 11 juillet 1652 : « Grand bruit de par les partisans des princes que l'avant-garde de l'archiduc, venant pour les secourir, est à Beauvais. Courrier pour cela aposté au palais d'Orléans (au Luxembourg), et lettres supposées de toutes parts. Autres du sieur de la Roque, capitaine des gardes du prince de Condé, portant qu'il y a vingt mille hommes près d'entrer des Pays-Bas en France. Autres des gens des Pays-Bas à leurs correspondants à Paris que le comte de Fuensaldagne est à Valenciennes avec grosses troupes, et grand attirail comme pour faire un siége ou de la Bassée ou de Dunkerque. »

[2] L'administration municipale avait été changée à Paris le 6 juillet, comme on l'a vu plus haut, à la suite des scènes de violence du 4 juillet.

quelque chose de semblable, et, dès à présent, faire réponse aux députés par écrit, conforme à ce que dessus, et leur dire que le roi écrira à son parlement; qu'ils aient au premier jour, toutes choses cessantes, à obliger les princes de députer vers le roi, suivant ce qu'il leur a été mandé; autrement, ledit jour passé, que tous les officiers dudit parlement qui restent à Paris aient à se rendre près de Sa Majesté pour y recevoir ses ordres, et délibérer en sa présence sur le refus fait par les princes.

« Pour cet effet, il faut faire des défenses aux députés [1] de retourner à Paris et de désemparer la cour, et prendre garde particulièrement que les présidents ne s'y en retournent pas [2], pour ce qu'il est de la dernière importance qu'il n'y ait point là de présidents, si l'on veut établir le parlement ailleurs : ce qui est absolument nécessaire pour conserver l'autorité du roi; autrement, il ne faut pas douter que tous les peuples ne suivent à la fin un parti, où le parlement de Paris, le corps de ville et les princes du sang seront unis. Mais, s'il s'établit un autre parlement, les affaires seront bien balancées, et l'autorité du roi soutenue dans les provinces. Ceux de la cour qui ont des grâces à espérer, et qui se ménagent avec le parlement pour le besoin qu'ils en ont, ne reconnaîtront plus pour parlement que celui qui sera autorisé par le roi, où seront tous les

[1] Fouquet parle des députés du parlement qui s'étaient rendus à Saint-Denis pour traiter avec la cour.

[2] Le président de Nesmond était chef de cette députation. On a vu plus haut que les autres présidents à mortier avaient quitté Paris.

présidents et le procureur général, qui sont ceux qui font le corps.

« Dans cette pensée, avant que le roi s'éloigne et que la difficulté des chemins s'augmente, il faudrait, sans perte de temps, que chacun travaillât à même dessein, et obliger ceux qui sont à la cour d'écrire à leurs amis : M. le garde des sceaux [1], à son fils [2], son gendre [3] et à ceux sur qui il a pouvoir; M. de Villeroy, à M. Sève [4]; M. Servien, à M. Fraguier [5]; M. le Tellier, à d'autres; M. Perrot, à M. Bénard [6], et à d'autres de sa chambre; M. de Bragelonne [7], à son beau-frère; Bonneau [8], à son fils [9] et à son neveu; Richebourg, des gabelles, à son fils et à son gendre; écrire à Ménardeau [10] pour lui et

[1] Le garde des sceaux était alors Mathieu Molé, qui était en même temps premier président du parlement.

[2] Jean-Édouard Molé, appelé ordinairement le président de Champlâtreux.

[3] La fille aînée de Mathieu Molé avait épousé Jean Molé, son cousin, qui était président dans la cinquième chambre des enquêtes du parlement.

[4] Conseiller de la grand'chambre du parlement de Paris. Il avait un frère lieutenant général du présidial de Lyon, ville dont le maréchal de Villeroy était gouverneur.

[5] Conseiller de la première chambre des enquêtes. Il est ainsi caractérisé dans le *Tableau du parlement :* « Bon homme, un peu patelin, bien intentionné, appliqué au métier; est capable d'ouverture; un peu faible et vacillant; sans intérêt. Son frère le jésuite et les dévots ont crédit auprès de lui; est fort ami de M. le président de Bailleul. »

[6] Conseiller de la quatrième chambre des enquêtes.

[7] Il y avait un Bragelonne président de la deuxième chambre des enquêtes; son beau-frère se nommait de Marle.

[8] Ce Bonneau était un des fermiers des gabelles. Voyez le *Catalogue des partisans* dans le *Choix des Mazarinades*, t. I, p. 118.

[9] Bonneau fils était conseiller de la cinquième chambre des enquêtes.

[10] Ménardeau-Champré est mentionné dans le *Tableau du parlement* comme conseiller de la grand'chambre, avec l'appréciation suivante: « Très-capable, ferme, opiniâtre, sûr, intéressé et dévoué à la cour. » Il

son frère. Un mot à MM. Sévin[1], Thibeuf[2], Prévost[3], Doujat[4] et autres, qui ne sont retenus que par le calme présent et l'espérance d'un prompt accommodement; M. de Verthamont[5], qui est à la cour, à son frère et d'autres, ses parents.

« Enfin, il n'y a personne qui n'ait pouvoir sur quelqu'un, et cette affaire mérite une application prompte, et il ne faut pas douter qu'en deux fois vingt-quatre heures on n'en fasse sortir grand nombre, lesquels, dès le premier jour que l'on voudra, avec M. le garde des sceaux, les ducs et pairs que l'on pourra avoir, les conseillers d'honneur, quatre maîtres des requêtes, feront un corps très-considérable, lequel sera établi par le roi même au lieu où il sera, et, après quelques jours, le nombre augmentant, sera envoyé dans telle ville qui sera concertée; ils ne s'appliqueront qu'au service du

ne faudrait pas attacher au mot *intéressé* le sens qu'on lui donnerait aujourd'hui et qui ferait accuser ce conseiller d'avarice. Il indique une disposition opposée à celle qui a été marquée plus haut, pour le conseiller Fraguier, par ces mots : *sans intérêt*, c'est-à-dire n'obéissant pas à un autre sentiment que celui de la justice.

[1] Sévin était également conseiller de la grand'chambre : « Habile homme, sûr quand il promet, intéressé, de nul crédit et de nulle estime dans sa compagnie, aime la débauche, » etc. (*Tableau du parlement*.)

[2] Également conseiller de la grand'chambre : « A une grande déférence à M. Sévin, qui le peut engager à tout; est intéressé comme lui. » (*Ibid.*)

[3] Conseiller-clerc de la grand'chambre : « Très-habile, très-fier, » etc. (*Ibid.*)

[4] Conseiller de la grand'chambre : « A de l'extérieur et est peu de chose au fond; faible, timide, dévoué entièrement à la cour, intéressé, » etc. (*Ibid.*)

[5] François de Verthamont, conseiller d'État. Il est l'auteur du *Diaire* ou *Journal du voyage du chancelier Seguier en Normandie*, publié par M. Floquet. (Rouen, 1842. 1 vol. in-8°.)

roi, et, étant unis dans une même volonté et dans le parti légitime, ils serviront très-utilement.

« C'est notre avis, auquel vous êtes conjuré de faire réponse prompte ; autrement, si l'on ne prend cette résolution de bonne sorte, ou qu'on ne s'accommode promptement, chacun, se croyant inutile, s'en va chez soi, et ceux de Paris se porteront tous dans les intérêts des plus forts.

« Renvoyez-moi ce Mémoire et la réponse, laquelle je vous ferai rendre, si vous le voulez.

« Il est étrange qu'hier tous les opposants à M. de Rohan[1] firent défaut, et que le roi n'ait pas fait former une opposition par mon substitut[2]; que M. de Bouillon n'ait pas fait trouver un avocat qui ait plaidé trois heures durant sur la prééminence de Château-Thierry et de ses autres terres[3]; que tous les autres gens de la cour n'aient pas le cœur de traverser par la chicane une affaire, laquelle est contre le service du roi présentement et contre leur intérêt pour ce que les princes l'affectionnent. Il sera reçu demain, si on n'y donne ordre avant l'entrée du Palais[4].

« Mandez-moi des nouvelles des armées, si vous en savez ; de Lorraine[5] et d'Espagne, et du lieu où le roi

[1] Rohan-Chabot, un des partisans du prince de Condé, demandait que le parlement enregistrât ses lettres de duc et pair.

[2] Le substitut du procureur général se nommait Beschefer. Il en est souvent question dans les *Mémoires d'Omer-Talon*.

[3] Les lettres patentes pour l'érection de Château-Thierry en duché n'avaient pas encore été enregistrées par le parlement.

[4] Le duc de Rohan fut reçu le 15 juillet. Ainsi le Mémoire de Nicolas Fouquet est bien du 14 juillet, comme nous l'avons indiqué plus haut.

[5] Le duc de Lorraine se préparait à rentrer en France pour soutenir le parti des princes.

doit venir, si c'est chose qui soit résolue et que l'on veuille bien dire; des nouvelles de la santé de M. de Mancini[1]; assurez Son Éminence de mon service. »

Le lendemain, 15 juillet, Nicolas Fouquet, répondant à un des familiers du cardinal Mazarin, insistait encore sur les mêmes idées. « J'ai reçu, lui écrivait-il[2], votre billet fort tard; nos Messieurs[3] étaient dispersés et engagés en divers lieux, en sorte qu'il s'est passé du temps à les rejoindre. Ils n'ont pas cru pouvoir aller ce soir à Saint-Denis, pour ce qu'il n'y a point ici d'escorte et qu'il eût fallu bien du temps d'en envoyer querir une à l'armée, qui est à quatre grandes lieues d'ici, et qu'il n'y a point de sûreté; mais la principale raison est qu'ils croient qu'il est impossible d'aller sans être vus, et d'être vus sans être suivis tout le jour et la nuit même de diverses personnes qui les voudront retenir à souper et à coucher, chacun sachant bien qu'ils n'ont point de gîte. Outre qu'y étant allés avant-hier et ayant dit publiquement qu'ils retournaient chez eux et ne voulaient pas demeurer à coucher, il est impossible que le soupçon ne tombât sur eux, et ce à la veille d'une réponse au parlement. D'ailleurs, l'entrée dans la maison de M. le cardinal[4] étant exposée à la vue des députés qui observent tout, ils les auraient fait observer toute la nuit,

[1] Paul Mancini, neveu du cardinal Mazarin, avait été blessé au combat de la porte Saint-Antoine et mourut des suites de cette blessure.

[2] Cette lettre est autographe.

[3] Il s'agit toujours des membres du parlement qui négociaient avec la cour.

[4] Le nom du cardinal de Mazarin est désigné par un chiffre dans l'original.

et, en l'état où sont les affaires, ces Messieurs estiment que le service qu'ils pourraient rendre dans une telle conférence ne serait pas si grand que le préjudice qu'ils apporteraient, et aux affaires publiques, et aux leurs en particulier, si la chose était découverte, comme ils n'en doutent pas. M. de Champlâtreux, d'ailleurs, ayant mandé qu'il viendrait les voir cette après-dînée, ou demain matin, sur un billet qu'ils lui avaient écrit, ils ne savent quel prétexte ils pourraient avoir pour un changement si subit, et cent autres raisons qui leur font croire le secret impossible.

« Nous estimons que les ordres sont à présent donnés au parlement. S'ils ne le sont pas, et que l'on eût dessein d'avoir leur avis là-dessus, ils n'en peuvent prendre d'autre que celui que je vous ai mandé, qui est d'envoyer au parlement, dès la pointe du jour, une lettre de cachet du roi pour leur faire savoir les intentions de Sa Majesté, lesquelles intentions doivent être réglées sur la résolution à laquelle on se déterminera : ce qu'il faut faire présentement, parce qu'en temporisant et en négociant, tout périra inévitablement.

« Si l'on croit que M. le cardinal puisse demeurer et que les forces du roi soient capables de résister à celles des ennemis, il faut retrancher toute espérance de paix et d'accommodement, afin que chacun prenne son parti et que le roi appuie son autorité de tout ce qui y pourra contribuer ; et, en ce cas, il faut que la lettre de cachet porte la juste indignation du roi du refus qui a été fait de faire venir des députés de la part des princes, et mander tout le reste du parlement. Si, au contraire,

M. le cardinal est dans le doute de pouvoir résister et qu'il ait quelque pensée de se retirer, il faut dès aujourd'hui, plutôt que demain, s'accorder avec M. le Prince solidement, pour ce que, dans peu de jours, il ne le pourra peut-être plus ou refusera les assurances du retour de M. le cardinal, et, les peuples devenant insolents, M. le Prince n'en sera plus le maître. En un mot, il n'y a personne en tout le royaume de tous ceux qui ne sont point intéressés en cette affaire qui ne dise la même chose : prendre une résolution certaine; il vaut mieux qu'elle ne soit pas si bonne, pourvu qu'elle soit certaine, et que chacun sache sur quel fondement il a à travailler.

« Sitôt que nous aurons des nouvelles de ce qui aura été fait demain au parlement, nous vous manderons nos sentiments là-dessus. Cependant nous nous reposons dans l'assurance que nous serons avertis du temps du départ et de la marche du roi.

« Si mon frère[1] est de retour, que M. le cardinal nous l'envoie bien instruit de ses intentions; nous conférerons avec lui de tout ce qui se peut faire.

« J'écrirai à mes gens, dès ce soir, pour ce que vous me mandez; mais ce ne peut être que pour après-demain au plus tôt, encore si les lettres ne se perdent point. Je suis en peine d'un paquet envoyé pour cet effet.

« J'ai regret de l'état où vous me mandez M. Mancini.

[1] L'abbé Fouquet était toujours, comme on le voit, l'agent le plus actif du parti, l'intermédiaire entre le cardinal et ses partisans.

« Il est nécessaire que M. le garde des sceaux mande ici MM. les maitres des requêtes du quartier du conseil [1], pour venir faire leur quartier à la suite du roi, et que l'on transfère la juridiction des requêtes de l'Hôtel [2] au même lieu où sera le parlement.

« Il faut travailler à faire sortir le plus grand nombre qu'il se pourra des officiers du parlement. M. Saintot [3] peut presser M. son frère ; Bonneau peut écrire à son fils ; M. Jeannin [4], à ses beaux-frères. Il faut écrire à M. Prévost, sa présence étant plus nécessaire que tout ce qu'il peut faire à Paris. Il faut faire donner fonds de six mille livres au moins, par l'ordre de M. de Guénégaud, pour ceux qui voudront partir ; ensuite de quoi ledit de Guénégaud [5] viendra ; M. et madame de Turenne écriront à M. de Saint-Martin [6] ; M. Guitaut [7], à Verthamont ; M. le garde des sceaux, à ses amis et à son gendre.

[1] Les maitres des requêtes servaient par quartier de trois mois au conseil d'État, où ils faisaient rapport des affaires litigieuses.

[2] Les requêtes de l'Hôtel du roi étaient un tribunal particulier, où les maitres des requêtes prononçaient souverainement, avec le grand prévôt, sur les causes qui concernaient les officiers de l'hôtel du roi et autres affaires qui ressortissaient à cette juridiction.

[3] Saintot, ou Sainctot, était attaché à la cour comme maitre des cérémonies. Il avait un frère conseiller-clerc de la grand'chambre.

[4] Jeannin de Castille, trésorier des parties casuelles.

[5] Il y avait plusieurs membres de cette famille attachés au parlement ou à la cour : Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis et de Plancy, comte de Montbrison, etc., était secrétaire d'État depuis 1643. Son frère, Claude de Guénégaud, était trésorier de l'épargne. Il s'agit ici du second.

[6] Saint-Martin était conseiller de la troisième chambre des enquêtes. Il est ainsi caractérisé dans le *Tableau du parlement* : « Bel esprit, savant, fort en jurisprudence, fort en belles-lettres, retient néanmoins un peu de l'école ; est estimé dans sa chambre ; est de la religion prétendue réformée ; est attaché à M. de Turenne. »

[7] François de Comminges, capitaine des gardes de la reine.

M. le Tellier, à Catinat[1] et à Marle[2]; le Boultz, maître des requêtes, à Metz[3]; M. de la Vrillière, à Phélypeaux[4], et en Touraine, à quelques-uns de condition. Il faut adresser des lettres du roi pour faire donner à Dutronchet et Bonneau-Rebel, et en tirer réponse; à Bourges, à M. Fraguier. Son Éminence peut faire écrire à M. Godart[5] et à M Bénard. Si M. de Bellièvre[6] veut, M. Servin[7] viendra; s'il est bien intentionné, il faut qu'il en donne cette preuve. M. Servin peut faire venir M. de Bauquemare[8]. Si Gargan[9] est bien avec la cour, il faut qu'il envoie son neveu de Larche[10]; et M. de la Basinière[11], Voysin. Il faut faire écrire à M. Baillif, maître des comptes, qu'il fasse venir un de ses gendres, M. le Prêtre ou

[1] Conseiller de la grand'chambre : « Homme d'honneur, très-capable, hors d'intérêts, a une grande probité et une grande créance dans la grand'chambre. » (*Tableau du parlement de Paris.*)

[2] Conseiller de la seconde chambre des enquêtes, beau-frère du président de Bragelonne.

[3] Conseiller de la cinquième chambre des enquêtes.

[4] Conseiller de la seconde chambre des enquêtes et neveu du secrétaire d'État Phélypeaux de la Vrillière.

[5] Godart Petit-Marais était conseiller de la quatrième chambre des enquêtes : « Bel esprit, intelligent; a beau débit; prenant néanmoins des avis tout particuliers; fort intéressé; donnant à la cour, » etc. (*Tableau du parlement.*)

[6] Pomponne de Bellièvre, qui succéda à Mathieu Molé dans la charge de premier président du parlement de Paris. Ce président se tenait alors à l'écart sous prétexte de maladie et était suspect à la cour.

[7] Conseiller de la première chambre des enquêtes.

[8] Conseiller de la cinquième chambre des enquêtes.

[9] Un des financiers de cette époque; il est mentionné dans le *Catalogue des partisans.*

[10] Conseiller de la première chambre des requêtes : « De génie médiocre et de peu de vigueur; n'a pas de crédit dans sa chambre; a épousé une Gargan. » (*Tableau du Parlement.*)

[11] Trésorier de l'Épargne.

M. Lallement. Savoir du marquis de Mortemart s'il pourrait tenter Foucaut[1], en lui promettant toutes les choses qui le peuvent toucher. M. Ménardeau avait promis son frère. Écrire à M. de Bellejambe[2] de faire venir son fils. Lefebvre la Barre[3] a pouvoir sur le Vasseur[4] et sur Vassan[5]. Le marquis de la Vieuville[6] pourrait écrire à Malo[7]; M. le grand prévôt[8], à Nevelet[9], son beau-frère. Mais il faut parler à tous ces gens-là avec chaleur et s'y appliquer fortement, et faire achever de donner aux présents les mille francs promis, même à Bretinières et à Bordier[10], et aux autres qui restent à payer, et avoir ici un intendant des finances pour veiller à tout. »

[1] Foucaut, ou Foucault, était conseiller de la première chambre des requêtes du Palais. Il est ainsi caractérisé dans le *Tableau du parlement :* « Honnête homme, de bon esprit, hardi, capable de service, s'appliquant à sa charge et la faisant bien, ne laisse pas d'aimer le plaisir et le divertissement. »

[2] Hiérosme Lemaistre, sieur de Bellejambe ou Bellejame, était conseiller d'Etat.

[3] Fils de l'ancien prévôt des marchands.

[4] Conseiller de la quatrième chambre des enquêtes.

[5] Conseiller de la même chambre.

[6] Fils du duc de la Vieuville, surintendant des finances.

[7] Conseiller de la cinquième chambre des enquêtes.

[8] Le grand prévôt était alors le marquis de Sourches, dont le fils a laissé des Mémoires.

[9] De la cinquième chambre des enquêtes : « Prêche la justice, parlant toujours de règle et de discipline, affectant de la politesse, ne faisant nullement sa charge, » etc. (*Tableau du parlement.*)

[10] On trouve dans le *Catalogue des partisans* un Bordier, sieur du Raincy, qui s'était fait bâtir en ce lieu un magnifique château. Il est attaqué avec violence dans les *Mazarinades;* on lit dans un de ces pamphlets : « Un Bordier, tirant son illustre naissance d'un chandelier de Paris, a dépensé plus de trois cent mille écus à bâtir sa maison du Raincy, par une insolence sans exemple, mais qui mériterait, pour l'exemple, qu'on le logeât

Nicolas Fouquet mettait, comme on le voit, un zèle ardent à organiser ce parlement qui devait paralyser l'influence des magistrats restés à Paris. C'est certainement à son influence qu'il faut attribuer les deux mesures que la cour adopta presque immédiatement : la première fut un arrêt du conseil du roi, en date du 18 juillet, qui annulait l'élection du prévôt des marchands faite dix jours auparavant, et maintenait dans sa dignité l'ancien prévôt Lefèvre, alors absent de Paris. Le 31 juillet, un nouvel arrêt du conseil du roi ordonna la translation du parlement de Paris à Pontoise, où la cour s'était rendue. Il fut enjoint à tous les membres de ce corps de se transporter au lieu fixé, sous peine d'interdiction et de privation de leurs charges. En même temps la chambre des comptes, la cour des aides et le grand conseil étaient transférés à Mantes. Tous ces actes de vigueur annonçaient l'intention de relever l'autorité royale. Mais c'était peu de rendre des ordonnances ; il fallait en assurer l'exécution, surtout en ce qui concernait le parlement. Ce fut encore Nicolas Fouquet qui s'en occupa. Il rédigea un projet de déclaration pour contraindre le parlement à obéir,

à Montfaucon, qui en est tout proche. » On sait qu'à Montfaucon s'élevait le gibet principal de Paris. Ce fut le fils de ce Bordier qui se rendit au parlement de Pontoise, comme le prouve la Mazarinade intitulée le *Parlement burlesque de Pontoise :*

> Ce deuxième au nez boutonné,
> Et de rubis damasquiné,
> Est de Bordier la géniture,
> Et d'un chandelier la facture.
> Son père fut de tous métiers
> Et parmi les maletôtiers
> A tenu la première place.

adressa à ses substituts une lettre dans le même sens, et écrivit à tous les parlements du royaume pour leur faire part des ordres du roi.

Le projet de déclaration, écrit tout entier de la main du procureur général, porte « que le roi avait eu dessein de tirer son parlement de l'oppression en laquelle il s'est trouvé à Paris depuis quelque temps; que, pour cet effet, Sa Majesté avait envoyé ses lettres de translation du parlement en la ville de Pontoise, portant interdiction de toutes fonctions et exercice de leurs charges en la ville de Paris et injonction de cesser toutes délibérations; que lesdites lettres patentes, après avoir été communiquées par le substitut du procureur général du roi aux principaux de la compagnie, auraient été par lui portées sur le bureau de la Grand'Chambre, toutes les chambres étant assemblées, lequel leur avait fait entendre la teneur desdites lettres et la volonté du roi[1]. Sur quoi, au lieu de déférer et cesser leurs délibérations, ils auraient pris les voix, et, sans porter aucun respect aux ordres de Sa Majesté, auraient arrêté que les lettres du roi ne seraient point lues, et même aucuns d'entre eux auraient été si téméraires de maltraiter et emprisonner des colporteurs qui vendaient des copies imprimées de ladite translation, pour ôter au peuple la connaissance des intentions de Sa Majesté; que non-seulement ils ont continué leurs fonctions en la manière accoutumée, mais ont fait défense aux échevins de la ville de déférer aux ordres du roi, et ont été assez

[1] Comparez les *Mémoires d'Omer-Talon*, à l'année 1652.

osés de casser l'établissement du parlement en la ville de Pontoise, quoiqu'il eût été fait par le roi en personne; auraient annulé les arrêts du parlement légitime, et se seraient portés jusques à cet excès d'avoir dressé des actes qu'ils qualifient du nom d'arrêts contre ceux des officiers et fidèles serviteurs du roi qui ont témoigné leur obéissance et tiennent le parlement par ses ordres, ne se voulant pas contenter d'être dans la rébellion et félonie, mais voulant intimider les autres et les empêcher de demeurer fidèles, et ce par un mépris et une désobéissance punissables.

« A ces causes, leur enjoindre de se rendre dans trois jours, pour tous délais, en ladite ville de Pontoise, satisfaire à la déclaration du dernier juillet, autrement et à faute de ce faire, ledit temps passé, que ceux qui continueront la fonction et exercice de leurs charges dans Paris et assisteront aux assemblées tenues par lesdits officiers du parlement, sous quelque prétexte que ce puisse être, seront déclarés traîtres et rebelles au roi, leur procès fait et parfait suivant la rigueur des ordonnances, leurs biens acquis et confisqués au roi, les deniers en provenant appliqués au payement des gens de guerre, les maisons rasées, les bois abattus et les offices supprimés, sans qu'ils puissent revivre, pour quelque cause et occasion que ce soit, en faveur d'eux, leurs résignataires, leurs veuves ou héritiers.

« Et parce qu'il ne serait pas raisonnable que ceux qui ont obtenu des survivances fussent punis de la faute qu'ils n'auraient pas commise, enjoint à eux de se rendre pareillement dans trois jours en ladite ville de

Pontoise, pour y exercer les charges èsquelles ils ont été reçus au défaut de ceux qui les possèdent à présent; autrement les survivances seront révoquées et les offices supprimés. Et, attendu la difficulté de faire la signification à chacun des intéressés, en particulier, de ladite déclaration, ordonne que la publication qui en sera faite et les affiches qui en seront mises en cette ville de Pontoise serviront comme significations faites à leur propre personne. »

En même temps, Nicolas Fouquet écrivait à ses substituts pour les engager à se rendre à Pontoise. Le ton de sa lettre[1] était plus modéré : « Messieurs, leur disait-il, le roi ayant voulu transférer le parlement hors de Paris, je crois qu'en qualité de son procureur général, je suis plus obligé de suivre ses ordres et exécuter ses commandements qu'aucun de ses officiers et de ses sujets, et comme vous êtes tous obligés de demeurer unis dans ce même dessein et dans une même intention de vous conformer à tout ce que ma charge exige de moi, j'espère qu'il n'y aura aucun de vous qui veuille ni desservir le roi en lui désobéissant ni me désobliger en prenant une conduite contraire à la mienne. C'est la raison pour laquelle j'ai cru à propos de vous informer que mon intention est de demeurer ferme dans la fidélité que je dois au roi; faire ma charge dans le parlement au lieu où il lui a plu de l'établir par sa dernière déclaration, et de vous convier d'y venir rendre le service que vous devez auprès de moi. Ceux qui y vien-

[1] *Mss.* B. I., f. Gaignières, n° 2799, f° 293.

dront me feront plaisir. Je ne suis pas si déraisonnable que je prétende appeler ceux qui, par des raisons domestiques, auraient peine à quitter leur famille si promptement sans en recevoir de l'incommodité. Je laisse cela en la liberté de chacun, et n'y puis trouver à redire; mais, au moins, je souhaite que ceux qui demeureront à Paris n'aillent plus au Palais et ne fassent plus de fonctions de substituts. Autrement j'aurais sujet de me plaindre d'eux, et ils auraient regret de me l'avoir donné. »

Un manifeste royal, en forme de lettres patentes, fut adressé à tous les parlements de France et leur fit connaître les motifs de la translation du parlement de Paris à Pontoise. Nicolas Fouquet y joignit la circulaire suivante aux procureurs généraux : « Vous apprendrez, par les lettres patentes du roi, dont copie est ci-jointe, les raisons qui ont obligé le roi de transférer son parlement de Paris en une autre ville, lesquelles je n'entreprends point de vous répéter; seulement vous dirai-je que les violences y ont été si grandes contre ceux qui se sont montrés inébranlables dans la fidélité qu'ils doivent au roi, que la plupart ont été obligés, il y a déjà longtemps, d'abandonner leurs maisons et se retirer hors la ville. Pour moi, j'ai suivi leur exemple en conséquence des ordres que j'en ai reçus du roi, lesquels ceux qui ont l'honneur de posséder les charges que nous avons sont tenus d'écouter avec plus de respect et plus exactement que tous les autres. Je vous supplie de vouloir présenter à votre compagnie en diligence lesdites lettres patentes et l'enregistrement de ces lettres en notre

parlement, et vouloir vous en procurer et envoyer la réponse au plus tôt, la chose étant de très-grande importance pour le service du roi et pour établir le calme et la tranquillité dans le royaume; à quoi nous allons nous appliquer avec soin autant que la fonction de nos charges le peut permettre. J'espère que vous en verrez bientôt des effets, si messieurs de votre compagnie veulent s'unir et concourir avec nous dans le même dessein. »

Les frondeurs ne se dissimulèrent pas la portée d'un acte qui allait frapper d'illégalité toutes les mesures du parlement de Paris. Ils éclatèrent en menaces et firent pleuvoir les pamphlets contre le parlement de Pontoise. Le *Mercure de cour*, le *Parlement burlesque de Pontoise*, la *Satire du parlement de Pontoise*, etc., s'efforcèrent de verser le ridicule sur les magistrats qui avaient obéi aux ordres de la cour. Mais la violence même des attaques atteste l'inquiétude que leur inspirait cette assemblée. On voit aussi, par les noms cités dans les mazarinades, que Nicolas Fouquet ne s'était pas trompé en désignant les membres du parlement qui céderaient aux sollicitations des partisans de la cause royale. Le premier président, Mathieu Molé, les présidents à mortier de Novion et le Coigneux, l'évêque de Noyon, pair ecclésiastique, les maréchaux de l'Hôpital et de Villeroy, pairs laïcs, plusieurs conseillers de la Grand'Chambre, les présidents des enquêtes Perrot et de Bragelonne, les conseillers de Sève, Lefèvre, Tambonneau, de la Barre, Ménardeau, etc., enfin les maîtres des requêtes qui étaient de quartier auprès du roi, se réunirent le 7 août

en audience solennelle, et, après avoir entendu la déclaration du roi que leur apporta le procureur général Nicolas Fouquet, ils se constituèrent comme véritable et seul parlement de Paris. Le lendemain, jeudi, ils résolurent, de concert avec le cardinal Mazarin, d'adresser au roi de très-humbles remontrances pour demander l'éloignement de ce ministre[1]. Elles furent faites par le président de Novion, et le roi, qui ne paraissait plus céder à des séditieux, mais déférer aux doléances de sujets dociles, promit de prendre l'avis de son conseil. Ce fut à la suite de ces délibérations que Mazarin, s'éloignant pour la seconde fois, enleva tout prétexte à ceux qui prétendaient ne combattre que l'autorité odieuse d'un ministre étranger et affectaient un respect hypocrite pour le pouvoir royal.

[1] *Mémoires d'Omer-Talon*, en date du 8 août 1652.

CHAPITRE IX

— JUILLET-SEPTEMBRE 1652 —

Le duc d'Orléans est déclaré lieutenant général du royaume et le prince de Condé généralissime des armées (20 juillet). — Conseil établi par les princes; disputes de préséance; duel de Nemours et de Beaufort (30 juillet); querelle de Condé et du comte de Rieux (31 juillet). — Désordres commis par les troupes des princes. — Mécontentement de la bourgeoisie parisienne; assemblées aux halles et au cimetière des Innocents (20 août). — Mazarin s'éloigne pour quelque temps; sa correspondance avec les deux Fouquet. — Chavigny négocie avec la cour au nom des princes. — Inquiétude que le cardinal de Retz inspire à Mazarin. — Retz se rend à la cour (9 septembre), et veut traiter avec la reine au nom du duc d'Orléans. — Il n'y réussit pas. — L'abbé Fouquet excite la bourgeoisie parisienne et négocie avec Chavigny. — Assemblée des bourgeois au Palais-Royal (24 septembre); ils se déclarent antifrondeurs. — Conférence de l'abbé Fouquet avec Goulas (26 septembre). — Il part pour la cour. — On intercepte une lettre de l'abbé Fouquet adressée au secrétaire d'État le Tellier.

En présence des ordres précis et de l'attitude décidée de la cour, les princes n'avaient plus qu'à déposer les armes ou à déclarer ouvertement la guerre au roi. Ils n'hésitèrent pas à prendre ce dernier parti. Le parlement et la bourgeoisie, terrifiés par les dernières violences, les suivirent pendant quelque temps et parurent adhérer à toutes leurs résolutions. Dès le 20 juillet, le duc d'Orléans fut proclamé lieutenant général du

royaume par arrêt du parlement [1]; le prince de Condé fut en même temps nommé généralissime des armées. « Ceux qui ne furent pas de l'avis de l'arrêt, ajoute Omer-Talon, reconnurent, en sortant de la Grand'-Chambre, qu'il était bien heureux que leur avis n'eût pas été suivi, parce que toutes choses étaient disposées pour la violence. » Le premier soin du régent fut d'organiser un conseil de gouvernement, où devaient siéger, avec les deux princes, le chancelier Pierre Séguier; le duc de Nemours, prince de la maison de Savoie; le duc de Beaufort, qui fut bientôt nommé gouverneur de Paris; le prince de Tarente, de la maison de la Trémouille; le duc de Rohan, le prince de Guéménée et plusieurs autres. A peine établi, ce conseil donna lieu à des querelles de préséance et à des scènes sanglantes. Le duc de Nemours provoqua le duc de Beaufort, son beau-frère, contre lequel il nourrissait une haine invétérée. Le duel eut lieu le 30 juillet, et Nemours y fut tué [2]. Le lendemain, le comte de Rieux, second fils du duc d'Elbeuf, ayant disputé la préséance au prince de Tarente, Condé intervint avec sa hauteur ordinaire, et, sur un mot blessant du comte de Rieux, il lui donna un soufflet. Le comte riposta par un coup, qui n'atteignit Condé qu'à l'épaule [3]. Au moment où le prince saisissait une épée, les témoins de cette scène, et entre autres le duc de Rohan, se jetèrent entre lui et le comte de

[1] *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 500 (édit. Michaud et Poujoulat).
[2] Voy. sur ce duel les Mémoires du temps et particulièrement ceux de mademoiselle de Montpensier (édit. Charpentier, t. II, p. 132 et suiv.)
[3] Voy. le *Journal de Dubuisson-Aubernay* et les Mémoires du temps qui racontent tous les détails de cette scène.

Rieux. Ce dernier fut arrêté et conduit à la Bastille par ordre du duc d'Orléans.

Ces luttes scandaleuses déconsidéraient le parti des princes, et en même temps les excès de leurs troupes le rendaient odieux. Depuis le combat du faubourg Saint-Antoine, elles campaient au faubourg Saint-Victor et pillaient les villages voisins. Sur les plaintes des habitants[1], les princes les éloignèrent, et on les dirigea vers Corbeil. Mais lorsque les habitants de cette ville apprirent l'approche des bandes de pillards, ils coupèrent leur pont et leur fermèrent le passage. Il fallut ramener la petite armée des princes à Saint-Cloud, d'où elle continua de dévaster les campagnes. Plus tard, on voulut de nouveau l'établir dans les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marceau; mais les habitants se barricadèrent et les repoussèrent[2]. Pendant que les troupes des princes se livraient à ces désordres, les ennemis pénétraient dans le nord de la France et menaçaient les villes de Gravelines et de Dunkerque, anciennes conquêtes du duc d'Orléans et du prince de Condé. Ainsi les chefs de la Fronde sacrifiaient à leur ambition le repos, l'intérêt et l'honneur de la France.

Il était impossible que la bourgeoisie honnête et éclairée ne gémît pas d'une pareille oppression, surtout lorsqu'il fallut payer les taxes établies par le conseil des princes. Elle commençait à murmurer, et, dès qu'on

[1] Ces soldats étaient *cousus d'or et d'argent de leurs pillages*, dit Dubuisson-Aubenay, à la date du 29 juillet.

[2] *Ibid.*, à la date du 30 août. On peut comparer les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* (*Ibid.*, p. 149 et suivants.)

fut certain que le cardinal Mazarin était parti, elle se rassembla au cimetière des Innocents et sous les piliers des halles pour délibérer sur la situation présente et y porter remède. Les Parisiens résolurent d'envoyer des députations au duc d'Orléans pour le prier d'éloigner ses troupes de la capitale, et décidèrent qu'ils s'adresseraient directement au roi pour le supplier de revenir dans sa bonne ville de Paris[1]. Le parlement exprima le même vœu, et les princes déclarèrent qu'ils étaient disposés à s'y rendre, *pourvu que la retraite du cardinal Mazarin fût sans apparence de retour*. Ils espéraient, grâce à cette restriction, éluder les instances des Parisiens. Mais les partisans de la cause royale avaient repris courage, et ils ne cessèrent depuis cette époque de manifester leurs sentiments avec énergie. Nous retrouvons toujours à leur tête les deux Fouquet.

Mazarin, qui s'acheminait lentement vers l'exil, écrivait, de Reims, à l'abbé Fouquet (27 août) : « Je vous remercie de tout mon cœur de la continuation de vos soins et de votre affection. Je vous prie d'assurer aussi M. le procureur général que j'ai une parfaite connaissance de la manière dont il agit. Vous lui manderez qu'il faut que lui et les autres du parlement portent les choses hautement et avec plus de vigueur que jamais, comme il a été concerté, parce que ceux de Paris n'oublieront rien pour affaiblir leurs résolutions ou mettre de la sédition entre eux, n'ayant plus d'autre ressource; car sans cela il faudra bien qu'à la fin ils se

[1] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 20 août.

mettent à la raison. Il faudrait tâcher de faire en sorte que les conseillers du parlement qui est à Pontoise ne désemparent point, et d'y en faire venir d'autres. Je crois qu'il serait bon d'y envoyer quelques-uns des maîtres des requêtes qui sont auprès du roi, n'étant pas malaisé, ce me semble, d'en faire venir d'autres de Paris en leur place, et ainsi l'on remédiera à l'inconvénient que vous me marquez du petit nombre de membres du parlement. » En terminant, Mazarin recommandait à l'abbé Fouquet de veiller à l'union et au concert de tous ses amis. « Je vous prie, lui disait-il, de faire mes compliments à madame et à mademoiselle de Chevreuse, et surtout de contribuer en tout ce qui dépendra de vos soins pour tenir tous mes amis bien unis ensemble, particulièrement M. Servien et M. le Tellier[1] avec M. le procureur général, afin qu'ils agissent de concert en tout ce qui regarde le parlement et les propositions d'accommodement qui pourraient être faites. »

Les princes, voyant que la bourgeoisie, le parlement et le clergé étaient disposés à envoyer des députations au roi pour le supplier de rentrer à Paris, annoncèrent l'intention de prendre part à cette démarche, et firent demander des passe-ports pour le maréchal d'Étampes, le comte de Fiesque et la Mothe-Goulas, qui devaient se rendre à Compiègne où était la cour[2]. Leur demande

[1] Abel Servien et Michel le Tellier étaient, en l'absence de Mazarin, les deux ministres qui avaient la principale influence; mais les *Mémoires* du cardinal de Retz prouvent que Mazarin ne cessait de faire surveiller ces *sous-ministres*, comme il les appelle, par ses affidés, et entre autres par Zongo Ondedei et par l'abbé Fouquet.

[2] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 27 août.

fut rejetée, comme ils s'y attendaient. Aussi avaient-ils adopté d'autres mesures. Ils appelaient en France des auxiliaires allemands que leur amena le duc Charles de Lorraine. Mécontent de la cour qui ne lui avait pas rendu ses États et toujours avide de pillage, le duc de Lorraine vint de nouveau apporter aux princes un secours aussi odieux et aussi inutile que le premier. Les troupes des princes rivalisaient de violences avec les Lorrains. Elles envahirent et pillèrent les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau. Elles se répandirent ensuite sur les deux rives de la Seine, aux faubourgs Saint-Victor et Saint-Antoine, et continuèrent à vivre aux dépens des habitants.

Les bourgeois, irrités de la conduite des princes, se réunirent alors en plus grand nombre et avec plus de hardiesse. « A quoi bon, disaient-ils[1], tant de délais? Que n'allons-nous trouver le roi et le prier de venir en sa bonne ville de Paris? » Les plus intrépides déclarèrent aux frondeurs qu'ils étaient disposés à demander au roi des troupes pour chasser les bandes de pillards qui ravageaient Paris et les environs.

En même temps on recevait de tous côtés de mauvaises nouvelles pour le parti des princes : Montrond (Cher), une de leurs principales forteresses, était pris. Le chancelier, qui pendant quelque temps avait suivi le parti des frondeurs, et le président de Mesmes,

[1] Dubuisson-Aubenay, à la date du 30 août. Aucun autre contemporain ne donne des détails aussi complets sur l'état déplorable de Paris à cette époque. Je ne fais que reproduire presque textuellement ce journal d'un témoin oculaire.

étaient allés rejoindre le parlement de Pontoise, dont l'autorité commençait à s'établir. Enfin, les politiques du parti des princes reconnaissaient qu'il fallait songer à se réconcilier avec la cour. A leur tête était Chavigny. « Je vous dirai, dans la dernière confidence, écrivait Mazarin à l'abbé Fouquet le 5 septembre, que M. de Chavigny m'a fait savoir, par le moyen de M. Fabert, que M. Goulas se devait aboucher avec vous, et, comme vous ne m'en mandez rien, cela me met en peine. Il faudrait vous conduire dans cette conférence, selon ce que vous diraient MM. Servien et le Tellier, et je serais d'autant plus aise que les affaires passassent par les mains de M. Goulas, que je le sais très-homme d'honneur et extrêmement des amis de M. le procureur général. Vous pouvez aller à Pontoise, et vous m'obligerez de dire à M. le procureur général que j'ai la dernière confiance en lui sans aucune réserve. »

Le lendemain, 6 septembre, Mazarin écrivait au procureur général, Nicolas Fouquet, les lettres suivantes, qui attestent à quel point il comptait sur lui : « Je vous suis très-obligé du soin que vous avez voulu prendre de m'informer de ce qui s'est passé à Pontoise depuis mon départ, et de ce que vous avez appris du côté de Paris. Je n'ai pas écrit une lettre à M. votre frère que je ne l'aie prié de vous bien assurer de mon amitié, et que je me confie de tout en vous sans aucune réserve. Je vous confirme la même chose, et j'ose vous dire que, si vous pouviez voir là-dessus mes véritables sentiments, vous en seriez assurément fort satisfait.

« C'est un mal que le nombre de ceux qui composent

le parlement[1] soit si petit; mais comme l'on me mande de Compiègne que l'on y envoyait les maîtres des requêtes qui étaient auprès du roi, que je crois que M. de Mesmes et son fils partaient pour le même effet et en très-bonne disposition de servir le roi, et que d'autres conseillers devaient sortir de Paris pour s'y rendre, je m'assure qu'à présent la compagnie sera bien augmentée.

« Je ne vois pas que de la cour on ait inclination à permettre à M. de Longueil d'y aller sans tout le reste de la famille, parce que, s'il y était, il semble que cela pourrait empêcher en quelque façon que l'on n'agît contre ses proches. Néanmoins, je vous prie d'en mander votre sentiment à MM. Servien et le Tellier aussi bien que toutes les pensées qui vous viendront dans l'esprit sur d'autres matières, parce que je sais qu'à la cour on y déférera extrêmement.

« Je sais ce que vous a mandé M. Goulas; c'est une personne pour qui j'ai estime et affection, et que je crois fort homme d'honneur et bien intentionné. Mais je veux bien vous dire qu'il semble qu'il use d'une manière de menaces dans son écrit, et qu'elles sont fort superflues à mon égard. Car je vous jure devant Dieu que je me confinerais avec joie en Canada, si je croyais que cela pût établir la tranquillité du royaume, et que l'on se trompe fort si on croit que le désir de mon retour puisse contribuer en aucune façon à me faire faire un pas de plus ou de moins en ce que je ne croirai pas être du service du roi.

[1] Il s'agit toujours du parlement de Pontoise.

« J'ai trouvé très-judicieux et bien conçu ce que vous me mandez sur le refus qu'on a fait des passe-ports[1], et je ne crois pas que la seconde fois il y eût un inconvénient de les accorder conditionnés comme vous le marquiez et avec les mêmes précautions, c'est-à-dire de ne souffrir les députés traiter avec personne, et de leur imposer silence, s'ils voulaient parler d'autre chose au roi que de remercîments et des offres d'exécuter ce que Sa Majesté désirait. Mais à présent qu'elle s'est encore plus engagée à ce refus, je crois que l'on y doit persister, parce que l'on ne pourrait pas retourner en arrière, sans que cela fût imputé à faiblesse.

« Je vous dirai de plus sur ce sujet, dans la dernière confidence, que M. de Chavigny m'a fait savoir, par le moyen de M. Fabert, que l'on était fort porté à Paris à l'accommodement, et que M. Goulas se devait aboucher avec M. votre frère, qui néanmoins ne m'en a rien écrit; de sorte qu'en ce cas il n'est plus besoin de députation, et il nous est bien plus avantageux que les choses se passent par cette voie, parce que, si cette conférence ne produit rien de bon pour nous, il sera fort aisé à Leurs Majestés de dire qu'elles n'en ont eu aucune connaissance, en cas que les princes en voulussent tirer avantage en la publiant, et il n'en serait pas de même d'une députation publique, où il ne se passerait rien que tout le monde ne sût.

« Je vous prie de faire mes recommandations à mes amis de delà, et particulièrement à ceux qui sont du grand secret, et surtout à M. le Coigneux, de qui, à

[1] Demandés par les princes pour leurs députés. Voyez ci-dessus, p. 155

vous parler franchement, je vous dirai que la manière me plait au dernier point, et que je prétends, à quelque prix que ce soit, qu'il soit mon ami de la bonne sorte.

« Il est impossible que le cardinal de Retz ne remue quelque chose en tout ceci ; il faut bien prendre garde à lui; car assurément il n'a rien de bon dans l'âme, ni pour le roi, ni pour l'État, ni pour moi. J'en ai écrit au long à MM. Servien et le Tellier, et je vous conjure aussi de n'oublier rien de votre côté pour rompre ses desseins, en cas que vous les puissiez pénétrer.

« Je vous prie aussi de voir si, par le moyen des amis que vous avez à Paris, on pourrait adroitement, même en y employant quelque argent, ramener les esprits à mon égard, puisqu'ils commencent déjà à être mal satisfaits des princes, et qu'il y a apparence qu'ils le seront toujours de plus en plus. »

Une seconde lettre, du même jour, montre quelles étaient, à ce moment, les inquiétudes du cardinal. Il redoutait surtout le marquis de Châteauneuf et le cardinal de Retz; il connaissait leur habileté, leur ambition et leurs intrigues. « Je vous fais ce mot à part, écrivait-il à Nicolas Fouquet, pour vous dire qu'il est faux que M. le Prince ait envoyé vers moi, comme M. de Châteauneuf a assuré, s'il ne veut entendre ce que M. de Chavigny a écrit à M. Fabert. J'eusse été de votre avis à l'égard de la proposition que ledit Châteauneuf avait faite d'envoyer une personne de confiance en secret à Paris ; car, comme vous dites, on aurait pu tout désavouer, si l'intérêt du roi l'eût ainsi requis. Mais, si l'abbé Fouquet a

vu Goulas, ce sera la même chose, et beaucoup mieux, puisque ledit Châteauneuf ne sera pas même de l'affaire.

« Je vous conjure de vous appliquer à rompre, par toutes sortes de voies, les desseins du cardinal de Retz, et de croire comme un article de foi, que, nonobstant toutes les belles choses qu'il fera et les protestations de sa passion au service de la reine et de vouloir me servir sincèrement et de pousser M. le Prince, il n'a rien de bon dans l'âme, ni pour l'État, ni pour la reine, ni pour moi. Il faut donc bien garder les dehors et empêcher qu'il ne s'introduise et qu'il ne puisse jouer en apparence, ni à la cour ni à Paris, le personnage de serviteur du roi bien intentionné; car il est incapable de l'être jamais en effet. Vous n'aurez pas grand'peine avec la reine sur ce sujet; car elle le connaît trop bien pour s'y fier jamais.

« Si par les artifices du cardinal de Retz ou autrement, il s'élevait quelque orage contre moi à Paris, comme de parler au roi contre mon retour, ou choses semblables, je crois qu'on pourrait faire en sorte que toute la maison du roi, y comprenant les officiers des gardes françaises et suisses, ceux des gardes du corps et des chevau-légers et gendarmes, parlât avec grand respect au contraire, disant avoir jugé à propos de dire en ce rencontre leurs sentiments à Sa Majesté, afin qu'elle sût qu'ils étaient tous prêts à périr pour soutenir son autorité en une affaire de cette importance, dans laquelle la cabale et l'artifice agissaient pour des intérêts particuliers et non pas pour le motif de son service. Cette

proposition est indigeste, et j'espère qu'on ne sera pas obligé d'en venir là ; mais je vous dis en confidence mes pensées, afin que vous y fassiez réflexion en cas de besoin, sans en parler à qui que ce soit qu'à la reine.

« Peut-être c'est un soupçon mal fondé; mais je doute que MM. d'Épernon et de Candale tireront de longue à faire une réponse définitive sur le mariage[1], et que, donnant toujours de bonnes paroles, ils tâcheront cependant de tirer tous les avantages qu'ils pourront. C'est pourquoi je crois qu'il ne leur en faut accorder aucun, mais tenir les choses en suspens, et se conduire en sorte qu'ils connaissent qu'on ne veut rien faire qu'on ne voie auparavant la résolution qu'ils prendront sur ledit mariage, et il ne serait pas mal que vous en dissiez un mot comme de vous à M. de Miossens[2]. »

On voit, par ces lettres, que Mazarin était vivement préoccupé des intrigues du cardinal de Retz, et qu'il cherchait à les déjouer. En effet, cet ancien chef de la Fronde, toujours ambitieux et prêt à profiter des circonstances, voyait le parti des princes en décadence, et la bourgeoisie avide de paix, mais encore hostile à Mazarin; il espéra que le tiers parti, qu'il avait tenté plusieurs fois d'établir, pourrait enfin triompher[3]. Sous

[1] Il s'agissait du mariage du duc de Candale, fils du duc d'Épernon, avec une nièce du cardinal Mazarin.

[2] César-Phébus, comte de Miossens, qui devint dans la suite maréchal de France et fut désigné sous le nom de maréchal d'Albret.

[3] Voy. *Mémoires du cardinal de Retz*, t. IV, p. 72 et suiv. (édit. Charpentier). Retz met sur le compte de la Providence les inspirations de son ambition : « La Providence de Dieu, qui, par de secrets ressorts, inconnus à ceux mêmes qu'il fait agir, dispose les moyens pour leur fin, se

prétexte d'aller recevoir la barette, ou bonnet de cardinal, des mains du roi, il résolut de se rendre en grande pompe à Compiègne, qu'habitaient alors Louis XIV et la reine Anne. L'abbé Fouquet s'opposa avec beaucoup d'énergie à ce que la cour reçût cet ambitieux. C'est Retz lui-même qui nous l'apprend. « L'abbé Fouquet, dit-il[1], revenait à la charge, et soutenait que les intelligences qu'il avait dans Paris y rétabliraient le roi au premier jour, sans qu'il en eût obligation à des gens qui ne proposaient de l'y remettre que pour être plus en état de s'y maintenir eux-mêmes contre lui. » Ce témoignage d'un ennemi ne laisse aucun doute sur le zèle que mettait l'abbé Fouquet à soutenir les intérêts de Mazarin. Il dut céder en cette occasion, et, le 9 septembre, le cardinal de Retz partit en grande pompe pour Compiègne. Il dit lui-même, dans ses Mémoires[2], qu'il avait dans son cortége près de deux cents gentilshommes et cinquante gardes du duc d'Orléans. Les députés du chapitre de Notre-Dame, les curés de Paris et des congrégations religieuses, telles que celles de Saint-Victor, Sainte-Geneviève, Saint-Germain des Prés, Saint-Martin des Champs, le suivaient et remplissoient vingt-huit carrosses à six chevaux[3].

Le 11 septembre, M. de Berlise, introducteur des ambassadeurs, vint prendre dans un carrosse du roi le camérier du pape et le cardinal de Retz. Il les conduisit

servit des exhortations de ces messieurs pour me porter à changer ma conduite, » etc.

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, ibid., p. 82.

[2] *Ibid.*, p. 83.

[3] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 9 septembre.

au château de Compiègne, où le roi remit au cardinal le bonnet rouge. Le cardinal prononça ensuite une harangue, qu'il a eu soin de nous conserver[1]. Il y retraçait les maux de la France : « Nous voyons, disait-il, nos campagnes ravagées, nos villes désertes, nos maisons abandonnées, nos temples violés, nos autels profanés. » Pour mettre un terme à ces malheurs, il exhortait le roi à rentrer dans sa bonne ville de Paris, et à imiter les exemples de clémence que lui avait donnés son aïeul Henri IV. Le roi manifesta, dans sa réponse, des dispositions bienveillantes pour les Parisiens, mais en se tenant dans de vagues généralités.

Après ces pompeuses cérémonies et ces discours d'apparat, qui étaient bons pour amuser la foule, le cardinal de Retz voulut entrer dans le secret des affaires[2]. Il promit, au nom du duc d'Orléans, que Gaston se séparerait du prince de Condé et signerait la paix de bonne foi, pourvu que Condé conservât ses gouvernements. On l'écouta; mais on ne prit pas au sérieux ses propositions. Lui-même avoue que l'abbé Fouquet, qui se trouvait alors à Compiègne avec la mission d'éclairer toutes ses démarches, se moquait de la dépense qu'il faisait[3]. « Il est vrai, ajoute Retz, qu'elle fut immense pour le peu de temps qu'il dura. Je tenais sept tables servies en même temps, et j'y dépensais huit cents écus par jour. » Le cardinal prétend qu'il fut dédommagé de ces dépenses excessives et des railleries de la cour par l'accueil qu'il

[1] *Mémoires de Retz*, ibid., p. 84-91.
[2] *Ibid.*, p. 95.
[3] *Ibid.*, p. 103.

reçut à Paris. Ce qui est certain, c'est que sa négociation échoua complétement. L'abbé Fouquet, au contraire, réussit à provoquer dans Paris une manifestation énergique en faveur de la cause royale. Quant à l'intrigue secrète qu'il avait nouée avec Chavigny et Goulas, il la poursuivit mystérieusement jusqu'au jour où il devint inutile de dissimuler les projets et les forces du parti de la cour.

Le but principal de cette négociation était de séparer le duc d'Orléans du prince de Condé, Mazarin était persuadé que le second ne voulait pas sincèrement la paix. « M. le Prince, écrivait-il à l'abbé Fouquet le 24 septembre, n'a veine qui tende à l'accommodement, entrant en de nouveaux engagements et se liant tous les jours de plus en plus avec les Espagnols. Quoi qu'il en soit, il importe d'en être éclairci promptement et de façon ou d'autre, pour prendre résolution là-dessus. J'ai écrit au long à M. le Tellier sur ce sujet, et comme l'on vous aura donné connaissance de tout pour vous former la réponse que vous avez eue à faire à Paris, je n'ai rien à ajouter sur cette matière. C'est à ceux qui agissent sur les lieux par ordre de Leurs Majestés à y mettre la dernière main. Surtout la diligence est nécessaire, et il ne faut plus faire de renvoi vers moi pour cet effet.

« Il faut cultiver soigneusement les bonnes intentions de M. Goulas et s'en prévaloir pour détacher Son Altesse Royale de M. le Prince, en cas que M. le Prince ne veuille point la paix. Il faudra aussi se souvenir en son temps de ce qu'il propose pour le cardinal de Retz. Ce-

pendant je vous prie de l'assurer de la bonne manière de mon amitié et de mon estime.

« C'est bien fait d'insinuer à M. de Chavigny qu'il ne sera pas épargné, si M. le Prince commence une fois à maltraiter les serviteurs du roi en leurs biens. Au reste, je ne sais quel sujet nouveau il peut avoir de me haïr depuis les protestations qu'il me fit du contraire à Saint-Germain[1], et qu'il m'a confirmées par diverses voies.

« La reine a grande raison d'être satisfaite de M. le procureur général. Je ne vous puis céler l'inquiétude que j'ai de voir que vous me mandez qu'il mérite bien qu'on prenne quelque soin de le ménager; car si cela regarde la confiance, je pense que M. le Tellier n'en use point autrement avec lui qu'il ferait avec moi-même. Et pour l'affection, je ne cède à personne, comme je crois qu'il est entièrement de mes amis.

« Ce que vous m'écrivez à l'égard de madame la Palatine[2] est superflu. S'il est besoin qu'elle agisse, vous n'avez qu'à conférer avec M. Servien et M. le Tellier de ce qu'elle aura à faire, et après, sur un mot de la reine, je vous assure qu'elle fera tout ce qu'on voudra sans hésiter. Ce qui est d'autant plus vrai que je puis vous dire confidemment qu'elle n'est pas trop satisfaite du cardinal de Retz. »

La fin de la lettre de Mazarin est surtout remarquable.

[1] Voy. plus haut, p. 76, les négociations de Rohan, Chavigny et Goulas à Saint-Germain-en-Laye.

[2] Anne de Gonzague, princesse palatine. Ce passage prouve combien Retz se trompe, dans ses *Mémoires*, lorsqu'il cite (à la date de septembre 1652) la princesse palatine comme dévouée à ses intérêts.

Elle prouve qu'il avait le cœur plus français que ces princes qui laissaient les Espagnols s'emparer de Gravelines et de Dunkerque. Après avoir parlé de la difficulté de secourir Barcelone, qui était encore au pouvoir des Français, il ajoutait : « Je vous avoue que je suis fort touché de voir que, nonobstant toutes les peines que j'ai prises, la Catalogne se perd, et le roi en souffre un préjudice qu'on ne saurait réparer en des siècles entiers. »

Le jour même où Mazarin écrivait cette lettre, 24 septembre, quatre ou cinq cents bourgeois, dirigés par M. le Prévost, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller clerc de la Grand'Chambre, se réunirent au Palais-Royal, et, plaçant à leurs chapeaux des morceaux de papier au lieu de la paille des frondeurs, annoncèrent l'intention de rappeler le roi dans Paris, malgré les princes [1]. Le duc d'Orléans envoya le maréchal d'Étampes pour connaître le but de cette réunion. Les bourgeois ne le dissimulèrent pas, et quelques-uns même, poussant des cris de menace et de provocation, s'écrièrent : *La paille est rompue. Point de princes ; vive le roi, notre seul souverain* [2] ! Le maréchal d'Étampes, bien loin de pouvoir réprimer ce mouvement royaliste, fut obligé de prendre le signe du parti et de rompre la paille. L'abbé Fouquet n'avait pas manqué de se trouver à cette assemblée. « Dès que j'y fus, écrivait-il au secrétaire d'État le Tellier, les bour-

[1] Voy. le *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 24 septembre; et les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, *du père Berthod*, *de Retz*, etc., à la même date.

[2] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, ibid.

geois, qui étaient réunis en grand nombre, sont venus à moi avec la dernière joie, me demandant ce qu'ils avaient à faire et quel ordre il y avait pour eux. Ils voulaient aller au palais d'Orléans [1] et exciter des séditions par les rues. Je n'ai pas cru que l'affaire se dût mal embarquer; j'ai pensé qu'il était nécessaire que j'envoyasse en diligence demander les hommes de commandement que l'on voulait mettre à leur tête. Il ne faut pas perdre un moment de temps pour les envoyer. Le maréchal d'Étampes passa ; ils l'ont obligé à prendre du papier, dont il a été assez embarrassé, et sur ce que je lui ai dit qu'il en verrait bien d'autres, il m'a répondu qu'il ne fallait point faire de rodomontades, et qu'il fallait conclure la paix.

« M. le duc d'Orléans a souhaité de me voir; j'ai été une bonne heure avec lui; j'ai trouvé seulement qu'il a un peu insisté sur les troupes [2], disant qu'il ne voulait que sortir honorablement de cette affaire. Je lui ai dit que, quand même on les accorderait, elles seraient cassées au premier jour. Il a ajouté que, si l'on en réformait d'autres, il consentait que celles-là le fussent aussi. Il m'a dit qu'il n'était point d'avis que l'on mît par un article séparé, que M. de Beaufort sortirait de Paris; qu'il lui ferait faire ce qu'il trouverait juste; que, pour le parlement, il serait bien aise que la réunion [3] se fît de manière qu'elle ne blessât point l'autorité

[1] Le duc d'Orléans, comme on l'a déjà vu, habitait le Luxembourg.

[2] C'est-à-dire sur la conservation des troupes dont se composait l'armée des princes.

[3] Il s'agissait de réunir en un seul corps les deux parlements siégeant à Paris et à Pontoise.

du roi ; mais qu'il serait bien aise que le parlement ne fût pas mal satisfait de lui. Et par-dessus, M. de Chavigny m'a assuré que, quand M. le Prince ne s'accommoderait point, Monsieur s'accommoderait. J'ai vu qu'il voulait être médiateur entre la cour et M. le Prince, ayant voulu entrer dans le détail de tous les articles. Nous aurons contentement, pourvu qu'il ne vienne point de faux jours à travers qui détournent M. le duc d'Orléans. Tous les amis de M. le Prince approuvent les propositions de la manière dont la cour souhaite qu'elles passent. J'espère une trêve dès demain. Il y a une chose que M. de Chavigny me propose : c'est que M. le duc d'Orléans aurait peine à consentir que M. le cardinal fût nommé dans l'amnistie; qu'il était bon que l'on cassât tous les arrêts qui ont été donnés, et que M. le cardinal fût justifié par une déclaration particulière, et la raison de cela est qu'il fallait que Monsieur reçût l'amnistie, et qu'il aimait mieux solliciter secrètement la justification.

« Autant que je puis conjecturer, les affaires réussiront bien. Peut-être demandera-t-on quelque argent pour le rétablissement de Taillebourg[1]. Quant à Jarzé[2], n'ayant ordre de rien accorder, je me tiendrai ferme là-dessus. M. de Broussel s'est démis de la prévôté des marchands et s'en est repenti deux heures après, et, sur ce repentir, M. le duc d'Orléans demanda à M. de

[1] Cette forteresse, qui appartenait au prince de Tarente, avait été rasée par ordre de la cour.

[2] René du Plessis de la Roche-Pichemer, un des petits-maîtres attachés à Condé.

Chavigny ce qu'il avait à faire. Il lui répondit : *Il s'en est démis, sans vous en parler; parlez-lui en, sans le rétablir.* Si les affaires s'échauffent un peu, c'est un homme que je vois bien qu'on pourra accabler.

« Le cardinal de Retz fut hier deux heures avec M. de Lorraine, et lui fit espérer de grands avantages, s'il se voulait lier avec lui, et dit en même temps qu'il a fait avertir les *têtes de papier* (c'est ainsi que l'on nomme la nouvelle union), qu'il gouvernait tout à la cour, et qu'ils ne réussiraient jamais s'ils ne le demandaient pour leur chef[1]. Sur ce, la plupart me sont venus demander avis ; je leur ai dit qu'il était bon d'avoir des gens de guerre à leur tête; qu'il fallait faire beaucoup de civilités au cardinal de Retz, et même, s'il a des amis, lui demander secours; mais que, pour suivre ses ordres, cela n'était pas nécessaire. Demain, à dix heures du matin, j'aurai la dernière résolution de toutes choses. M. le Prince, si la paix ne se conclut point, ne voyant plus de sûreté pour lui dans Paris, emmènera son armée. Il est nécessaire que l'on nous envoie des placards imprimés. »

Le lendemain, 26 septembre, l'abbé Fouquet, après être resté trois heures en conférence avec Goulas et avoir pris les derniers arrangements, se mit en route pour rejoindre la cour[2].

Le parti royaliste introduisit dans Paris une centaine d'hommes résolus, soldats déguisés, qui devaient se

[1] Retz se garde bien de parler de cette circonstance dans ses *Mémoires*. Il prétend (t. IV, p. 117, édit. Charpentier), que cette assemblée n'eut aucune importance et que ces « *têtes de papier* furent huées comme on hue les masques. »

[2] Dubuisson-Aubenay, *Journal*, à la date du 26 septembre.

porter aux dernières violences contre les frondeurs obstinés[1]. Si l'on ajoute à ces négociations et à ces agitations intérieures les succès de l'armée de Turenne campée à Villeneuve-Saint-Georges, l'approche de la cour, qui s'établit à Pontoise, la maladie et le découragement du prince de Condé, on comprendra que la Fronde expirait, et qu'il ne s'agissait plus que de lui porter les derniers coups. Un incident en retarda la ruine. La lettre de l'abbé Fouquet, que nous venons de citer, fut interceptée[2], et le duc d'Orléans, pour ne pas rompre ouvertement avec le prince de Condé, suspendit pendant quelque temps les négociations avec Mazarin.

[1] Voy. *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. II, p. 179-180 (édit. Charpentier).
[2] *Ibid.*, p. 175.

CHAPITRE X

— OCTOBRE 1652 —

L'abbé Fouquet s'obstine à continuer les négociations avec les princes. — Sa passion pour la duchesse de Châtillon. — Mazarin l'avertit vainement que le prince de Condé ne veut pas traiter sérieusement avec la cour (5 octobre). — Il lui conseille de s'attacher à séparer le duc d'Orléans de Condé. — L'intérêt véritable du roi conseille de repousser les demandes de ce dernier. — Mazarin revient avec plus d'insistance sur les mêmes idées (9 octobre); il sait positivement que Condé est entré dans de nouveaux engagements avec les Espagnols et leur a promis de ne pas traiter avec la France. — Madame de Châtillon est également dévouée aux Espagnols. — Plaintes de Mazarin sur la prolongation de son exil; il espère que le procureur général, Nicolas Fouquet, déterminera le parlement de Pontoise à proclamer son innocence. — Il engage l'abbé Fouquet à profiter de la rupture entre le prince de Condé et Chavigny pour assurer le succès des négociations avec le duc d'Orléans. — Violence de Condé envers Chavigny; maladie et mort de ce dernier (11 octobre). — Erreurs de Saint-Simon dans le récit de ces faits. — Attaques dirigées à la cour contre l'abbé Fouquet; on lui enlève la direction des négociations avec les princes. — Le procureur-général, Nicolas Fouquet, se plaint vivement à Mazarin de la conduite des ministres qui entourent la reine et de la rupture des négociations. — Il pense que l'on devrait profiter de la bonne disposition des Parisiens pour ramener le roi dans son Louvre. — Le parlement siégeant à Pontoise est tout entier de cet avis, et c'est en son nom qu'écrit le procureur général.

Lorsque l'abbé Fouquet, qui s'était rendu à Compiègne avec les dernières conditions des princes, fut de retour à Paris, il trouva le duc d'Orléans plus froid. Les

princes exigeaient de nouvelles garanties, et il était facile de reconnaître que le traité était ajourné. Cependant l'abbé, qui portait dans la conduite des affaires plus d'ardeur que de prudence, ne se découragea pas. Il était d'ailleurs entraîné dans cette circonstance par un autre sentiment. La duchesse de Châtillon, qui était toujours chargée de soutenir les intérêts de Condé, avait un charme irrésistible pour l'abbé Fouquet, et cette passion ne lui laissait plus toute sa liberté d'esprit pour discerner la vérité. Mazarin lui répétait vainement que le prince de Condé ne voulait pas traiter sérieusement, et qu'il en donnait aux Espagnols des assurances positives. « Il est aisé à voir, lui écrivait-il encore le 5 octobre, que M. le Prince se moque de nous et n'a nulle envie de conclure. Vous vous étiez très-bien conduit à l'égard de S. A. R. (Gaston d'Orléans), et vous aviez mis les choses au point que nous pouvions souhaiter, pour nous assurer de S. A. R., de ceux qui étaient de la conférence et des autres, en cas que M. le Prince ne se fût pas satisfait des conditions que vous lui portiez, comme son Altesse Royale et les autres vous témoignent de croire qu'il le devrait être. Mais je crains que le malheur de votre dépêche, qui a été interceptée, n'empêche que nous ne recevions pas du côté de S. A. R. tous les avantages que nous pouvions raisonnablement attendre.

« Je veux croire néanmoins que l'on trouvera quelque expédient pour tout réparer, et que vous n'oublierez rien auprès de M. de Choisy[1] et de M. Goulas, qui témoi-

[1] M. de Choisy était chancelier du duc d'Orléans. Son fils, l'abbé de Choisy, a laissé des Mémoires sur le règne de Louis XIV

gnent avoir bonne intention et qui sont intéressés à la chose, afin qu'ils pressent S. A. R. à ne marchander plus en cette occasion de se séparer de M. le Prince, qui fait voir clairement n'avoir autre but que la continuation de la guerre; et ce serait le plus grand service que vous puissiez rendre à l'État.

« Pour ce qui est de M. le Prince, quand il serait autant de l'avantage du service du roi, comme il y est tout à fait opposé, qu'on lui accordât tout ce qu'il demande, ce relâchement serait attribué à l'impatience que j'aurais de mon retour, puisque déjà l'on dit qu'il me le fera acheter par l'établissement de la fortune de tous ses amis; mais cela ne me mettrait guère en peine, car si M. le Prince avait une véritable envie de s'accommoder, et que l'intérêt du roi obligeât Sa Majesté à consentir à toutes les choses qu'il demande, je serais le premier à prendre la hardiesse de les conseiller à Sa Majesté. Il me serait aisé de faire voir que ce n'aurait pas été par le motif de mon retour à la cour, puisque je ne bougerais pas d'ici[1] ou de Sedan.

« J'écris au long à M. le Tellier sur toutes les choses que vous avez rapportées. C'est pourquoi je ne vous fais pas une longue lettre, vous priant seulement de m'aimer toujours et de croire que vous n'aurez jamais meilleur ami que moi, et d'assurer M. votre frère de la même chose. »

Le 9 octobre, Mazarin revenait avec une nouvelle insistance sur l'impossibilité de se fier au prince de

[1] Mazarin était alors dans la petite ville de Bouillon.

Condé : « Je suis surpris de voir que vous n'ayez pas encore reconnu que M. le Prince ne veut point d'accommodement, et que toutes les vétilles auxquelles il s'arrête sont des prétextes qu'il prend et non pas la véritable cause qui l'empêche de conclure ; ce qui est si vrai que si on pouvait, sans exposer à un dernier mépris l'aurité du roi, lui accorder non-seulement les choses auxquelles il insiste, mais même d'autres pour ses intérêts ou ceux de ses amis, je mettrais ma vie qu'il ne s'accommoderait point, et je ne hasarderais point grande chose, sachant dans quel engagement il est encore de nouveau avec les Espagnols par des promesses positives que Saint-Agoulin[1] a fait de sa part au roi d'Espagne, et par celles qu'il a fait faire au comte de Fuensaldagne, lequel n'a jamais été plus assuré qu'il ne l'est à présent de M. le Prince. Quelque chose qu'on lui puisse offrir, il ne conclura rien qu'au préalable le roi d'Espagne n'ait reçu les satisfactions qu'il souhaite pour la paix générale. Et comme il y a diverses personnes à Paris du parti de M. le Prince qui savent ce que dessus, je croyais qu'il vous aurait été aisé de l'apprendre.

« Je vous dirai encore, dans la dernière confidence, que les Espagnols se tiennent aussi assurés de madame de Châtillon qu'ils le sont de M. le Prince, et que Viole et Croissy[2] savent cela encore mieux que moi. Je vous conjure de n'en parler à qui que ce soit ; car vous

[1] C'était un des agents de Condé dans ses négociations avec l'Espagne, comme on le voit par les *Mémoires* de Pierre Lenet.

[2] Le président Viole et Croissy-Fouquet étaient membres du parlement et dévoués au parti des princes.

savez à quel point je me fie en vous, mais croyez qu'il n'y a rien de si vrai que ce que je vous dis.

« Vous vous souviendrez bien qu'à Sedan vous me témoignâtes que vous croyiez que M. le Prince s'accommoderait à de bien moindres conditions que celles que vous lui avez portées, et peut-être qu'en ce temps madame de Châtillon avait d'autres idées que celles qu'elle a présentement.

« Hier au soir, j'ai eu nouvelle que le gouverneur de Charlemont avait dit que M. le Prince avait dépêché au comte de Fuensaldagne, depuis que vous traitiez avec lui, pour l'avertir de ne s'alarmer pas, quelque chose qu'il entendît dire de son accommodement, à cause des conditions avantageuses qu'on lui offrait, et qu'il fût bien assuré qu'il tiendrait la parole qu'il lui avait donnée; mais qu'il était obligé de se conduire d'une certaine façon, afin d'entretenir les peuples de l'union avec S. A. R., leur faisant toujours croire qu'il avait passion de s'accommoder, et se servant de divers prétextes pour ne le faire pas.

« Pour ce qui est de la peur dans laquelle vous étiez, par la tendresse que vous avez pour moi, que la délibération que l'on devait faire dans le conseil du roi ne me fît tort, vous n'en devez point avoir d'inquiétude; car je vous assure que je n'en ai pas la moindre, quelque chose que l'on y puisse résoudre, tant je suis persuadé que rien n'est capable de faire accommoder présentement M. le Prince.

« Au reste, si l'on trouve que j'aie jamais promis des lettres de duc à madame de Châtillon et le rétablisse-

ment des fortifications de Taillebourg[1], je veux passer pour un infâme, n'ayant jamais dit autre chose, à l'égard du prince de Tarente, si ce n'est que le roi ferait examiner favorablement ses raisons pour le rang qu'il prétend; et que pour les dommages qui avaient été faits en sa maison, M. le Prince pourrait donner telle somme que bon lui semblerait sur celle que le roi lui accorderait. »

Dans la suite de cette lettre, Mazarin se plaint vivement de la prolongation de son exil, qui, d'après les promesses qu'on lui avait faites, ne devait durer que peu de temps. Il aurait voulu que son innocence fût proclamée par le parlement de Pontoise. L'on sent percer dans cette partie de sa dépêche l'impatience et l'inquiétude. « Je suis assuré, écrivait-il, de divers parlements qui n'attendent que de recevoir la déclaration de mon innocence pour rectifier les affaires. Il me semble que je me suis conduit en sorte, depuis ma retraite de la cour, que je n'ai pas démérité des bonnes intentions que les principaux du parlement de Pontoise, qui savent le secret, avaient pour moi. Je devais être éloigné de la cour un mois, sans sortir du royaume. Cependant, il y en a tantôt deux que je suis parti, et trente-six jours que je suis en une petite chambre de ce château de Bouillon, sans que j'aie encore dit un seul mot, quoique vous sachiez que ce n'est qu'un trou, et que j'y suis exposé aux incuries du temps. Il ne m'est pas même possible de me parer du vent et de la pluie; mais comme

[1] Il s'agissait ici des conditions que le parti des princes réclamait en faveur du prince de Tarente, comme on l'a vu plus haut, p. 169.

je me fie autant en M. votre frère qu'en moi-même, je m'assure qu'il n'oubliera rien pour surmonter tous les obstacles que l'on pourra faire à ma justification, étant ce me semble assez raisonnable qu'un homme qui a toujours été innocent cesse d'être criminel.

« Je suis en peine si vous avez reçu ma dépêche du 24 du passé, dont vous ne m'avez rien mandé. Je m'assure que si vous voyez quelque chose qui n'aille pas bien pour mes intérêts, vous m'en avertirez avec l'affection que vous m'avez toujours témoignée, et que vous et M. votre frère profiterez auprès de MM. de Chavigny et Goulas de la mauvaise intention de M. le Prince pour les obliger à porter S. A. R. à se réunir avec Leurs Majestés, à quoi vous servira beaucoup la brouillerie que vous me mandez être entre M. le Prince et M. de Chavigny. »

La colère de Condé contre Chavigny, à laquelle Mazarin fait allusion dans cette lettre, devint fatale à l'ambitieux négociateur. Le prince était malade, comme on l'a dit plus haut. Chavigny alla le visiter ; mais il en fut très-mal reçu. Condé s'emporta avec sa violence ordinaire ; ses paroles furent si amères et probablement si vraies dans leur rudesse, qu'elles émurent profondément Chavigny ; il fut saisi de la fièvre, et en rentrant chez lui, il se mit au lit pour ne plus se relever. Le cardinal de Retz alla le voir, mais Chavigny ne le reconnut pas. Il en fut de même du prince de Condé. Ce dernier étant dans la chambre où expirait Chavigny : *Ce fut chez moi*, dit-il, *que le mal lui prit*. — *Il est vrai*, répliqua la duchesse d'Aiguillon, *il est vrai*, *monsieur*, *ce*

fut chez vous qu'il prit le mal; ce fut chez vous, en effet. Son ton et son geste, ajoute Conrart[1], faisaient assez entendre sa pensée.

Ainsi se termina, à l'âge de quarante-quatre ans, une vie empoisonnée par l'ambition. Chavigny, au milieu des richesses, affectait une indifférence philosophique pour les honneurs et même le rigorisme religieux; mais il ne sut jamais ni se résigner au repos ni saisir le pouvoir qu'il poursuivait avec une ardeur passionnée. Il espéra d'abord arriver à la direction des affaires par le testament de Louis XIII; mais il se vit annulé dans le conseil par Mazarin. Il tenta ensuite de faire une cabale dans le palais du duc d'Orléans et de dominer ce prince; mais il fut supplanté par l'abbé de la Rivière. Il voulut profiter des désordres de la cour et du parlement pour devenir leur arbitre, et s'élever au premier rang dans le conseil; il en fut puni par la prison et l'exil. L'intrigue qu'il noua en 1649, avec le duc de Saint-Simon et le prince de Condé[2], n'aboutit qu'à l'arrestation des princes. Lorsque le cardinal eut quitté la France en 1651, Chavigny revint à Paris et entra au ministère, mais ce fut pour quelques mois seulement; il ne fit qu'y semer la discorde et y recueillir l'exil. Enfin sa dernière négociation fut une de ces menées souterraines où il chercha à tromper tout le monde : Mazarin, en lui promettant de le réconcilier à la fois avec le duc d'Orléans et avec Condé; les deux princes, en s'en servant

[1] On peut comparer sur la mort de Chavigny les *Mémoires de Conrart, de Monglat* et *du cardinal de Retz*.
[2] Voy. plus haut, p. 36 et suiv.

pour parvenir au pouvoir. Mais sa politique égoïste fut enfin démasquée, et il périt victime de son ambition.

Saint-Simon, le grand peintre du dix-septième siècle, a saisi avec sa vigueur ordinaire les principaux traits de cette physionomie, mais en mêlant le vrai et le faux : « Il est difficile, dit-il [1], d'avoir un peu lu des histoires et des Mémoires de Louis XIII, et de la minorité du roi son fils, sans y avoir vu M. de Chavigny faire d'étranges personnages auprès du roi, du cardinal de Richelieu, des deux reines, de Gaston, à qui, bien que secrétaire d'État, il ne fut donné pour chancelier, malgré ce prince, que pour être son espion domestique. Il ne se conduisit pas plus honnêtement, après la mort du roi, avec les principaux personnages, avec la reine, avec le cardinal Mazarin, avec M. le Prince, père et fils [2], avec la Fronde, avec le parlement, et ne fut fidèle à pas un des partis qu'autant que son intérêt l'y engagea. Sa catastrophe ne le corrigea point. Ramassé par M. le Prince, il le trompa enfin, et il fut découvert au moment qu'il s'y attendait le moins. M. le Prince, outré de la perfidie d'un homme qu'il avait tiré d'une situation perdue, éclata et l'envoya chercher. Chavigny, averti de la colère de M. le Prince dont il connaissait l'impétuosité, fit le malade et s'enferma chez lui ; mais M. le Prince, outré contre lui, ne tâta point de cette nouvelle dupe-

[1] *Mémoires de Saint Simon*, édit. Hachette, in-8°, t. I, p. 64-65.

[2] Henri de Bourbon, prince de Condé, et Louis de Bourbon, duc d'Enghien, qui, après la mort de son père, prit le nom de prince de Condé, ou simplement de *M. le Prince*. C'est ce dernier qui est connu dans l'histoire sous le nom de grand Condé.

rie, et partit de l'hôtel de Condé, suivi de l'élite de cette florissante jeunesse de la cour qui s'était attachée à lui, et dont il était peu dont les pères, ou eux-mêmes, n'eussent éprouvé ce que Chavigny savait faire, et qui ne s'étaient pas épargnés à échauffer M. le Prince. Il arriva, ainsi escorté, chez Chavigny, à qui il dit ce qui l'amenait, et qui, se voyant mis au clair, n'eut recours qu'au pardon. Mais M. le Prince, qui n'était pas venu chez lui pour le lui accorder, lui reprocha ses trahisons sans ménagement, et l'insulta par les termes et les injures les plus outrageants. Les menaces les plus méprisantes et les plus fâcheuses comblèrent ce torrent de colère, et Chavigny de rage et du plus violent désespoir. M. le Prince sortit après s'être soulagé de la sorte en si bonne compagnie. Chavigny, perdu de tous côtés, se vit ruiné, perdu sans ressoures et hors d'état de pouvoir se venger. La fièvre le prit le jour même et l'emporta trois jours après. » Toute cette mise en scène est dramatique et fait honneur à l'imagination de Saint-Simon; mais une grande partie est de pure invention. La visite de Condé à Chavigny, le cortége qui l'entoure et qui l'excite à la vengeance, tout cela a été imaginé par Saint-Simon, comme le prouvent les récits contemporains de Monglat, de Conrart et du cardinal de Retz[1].

La mort de Chavigny ne suspendit pas les négociations. Goulas continuait de traiter au nom du duc d'Orléans, et madame de Châtillon défendait les intérêts du prince de Condé avec d'autant plus de succès, que l'abbé

[1] J'ai déjà indiqué plus haut, p. 59, note 3, la cause de la haine de Saint-Simon, ou plutôt de son père, contre Chavigny.

Fouquet, épris d'une folle passion, n'était plus en état de discerner les piéges qu'elle lui tendait. Les ennemis de l'abbé ne tardèrent pas à s'en apercevoir. La violence de son caractère, ses imprudences et son avidité lui avaient suscité, même à la cour, de nombreux adversaires. Parmi eux se plaçait le secrétaire d'État, Michel le Tellier. D'un caractère froid et réservé, d'apparence modeste, habile à dominer ses passions et à deviner celles des autres, le Tellier s'était maintenu auprès de la reine à force de zèle, d'application à ses devoirs, de finesse d'esprit et d'obséquiosité de caractère. L'abbé Fouquet, avec ses emportements et ses passions impétueuses, n'avait pas les sympathies de ce secrétaire d'État. Mazarin, qui les dominait et savait se servir de la finesse de le Tellier comme de l'ardeur de l'abbé Fouquet, les avait maintenus en bonne harmonie. Mais, depuis l'éloignement du cardinal, le Tellier avait fait ressortir dans le conseil du roi les fautes de l'abbé Fouquet et sa passion aveugle pour madame de Châtillon. Ce fut d'après son avis que la reine enleva à l'abbé la direction des négociations, qui se continuaient avec le duc d'Orléans, et le remplaça par le conseiller d'État, Étienne d'Aligre, grave personnage, qui devint chancelier de France après la mort de Séguier.

L'abbé Fouquet et son frère le procureur général furent profondément blessés de cette espèce de disgrâce. Le procureur général surtout le prit sur un ton assez haut. Il accusa le conseil du roi d'avoir rompu les négociations et empêché ainsi le retour du cardinal en France. Il évitait de parler de la disgrâce de son frère,

mais il déplorait la faute de ceux qui s'opposaient au rétablissement de la paix. Dans cette lettre, le procureur général avait soin de ne pas parler en son nom, mais au nom du parlement réuni à Pontoise [1].

« J'ai grand déplaisir, écrivait Nicolas Fouquet à Mazarin, de voir les serviteurs de Votre Éminence déchus de l'espérance qu'ils avaient eue de la voir présentement rentrer dans l'autorité avec l'agrément et satisfaction de tous les peuples, du consentement des princes et du parlement et dans la réjouissance d'une paix si universellement souhaitée. Cependant je ne sais par quel malheur ou mauvaise conduite on a rendu toutes ces bonnes dispositions inutiles, et il semble qu'on prend à tâche de les ruiner, en sorte qu'elles ne puissent plus être rétablies. Votre Éminence aura appris les articles qui étaient en contestation, les tempéraments dont on convenait, et je ne puis croire qu'elle n'y eût donné les mains. L'article de la cour des aides [2], étant remis à six mois, était un lien nécessaire, au moins pendant ce temps, entre Votre Éminence et M. le Prince ; autrement il eût rendu cette condition inutile, aussi bien que celle des troupes et la plupart des autres qui sont remises à un autre temps; il eût eu l'obligation à Votre Éminence d'avoir terminé l'affaire avec confiance de part et d'autre, et on eût pu prendre des mesures secrètes contre les ennemis communs. Cependant les peuples, lassés d'une si longue guerre, se fussent remis en leur devoir,

[1] Cette lettre autographe se trouve dans les Mss. de la B. I. F. Gaignières n° 2799, f° 298 et suiv.

[2] Il avait été question de la suppression de cette cour.

les troupes se seraient séparées, l'autorité du roi rétablie, son âge plus avancé, Votre Éminence bien confirmée; et on renverse tout sans que personne puisse en pénétrer le fondement!

« Si les armes du roi étaient de beaucoup supérieures aux autres, que le duc de Lorraine fût détaché des Espagnols, qu'il y eût espérance prompte d'une paix au dehors et que le roi n'eût plus qu'à réduire les rebelles, j'aurais estimé qu'il vaudrait mieux encore souffrir un peu et faire une paix plus ferme et plus durable, en la faisant plus honorable; mais, après avoir négligé les bonnes dispositions de Paris et avoir coulé tout ce temps favorable sans en profiter, avoir laissé fortifier leurs armées de celles des Espagnols qui sont prêtes à entrer, et dépérir les nôtres, persuader les peuples que ceux du conseil du roi ne veulent point de paix, et se rendre aujourd'hui plus difficiles quand la guerre est plus mal aisée à soutenir, c'est un raisonnement que peu de personnes peuvent comprendre.

« Pour faire échouer cette affaire, on s'est servi du prétexte de suivre exactement un mot tiré des lettres de Votre Éminence, *qu'il fallait communiquer cette affaire au conseil*, et ce prétexte va faire naître de nouveaux obstacles. La jalousie entre ceux du conseil et le dessein de plaire à la reine, ou d'avoir plus de part au secret les uns que les autres, feront toujours échouer toutes les propositions qui seront remises pour y être délibérées, à moins qu'elles soient entièrement résolues auparavant par Votre Éminence, et je suis si convaincu de cette vérité, que je suis assuré qu'il n'y en a aucun en

son âme qui ne juge l'accommodement nécessaire, et qui n'y eût donné les mains, si la chose avait été conduite par son ordre et de sa participation. Ceux de notre compagnie, qui sont les plus fermes et les mieux intentionnés, sont dans cette même pensée et ont grand regret de voir échapper une occasion si favorable du retour de Votre Éminence et de voir cesser les troubles. Il y a des temps où il faut perdre quelque chose pour en sauver davantage. La conjoncture du souhait que faisaient les peuples de Paris de revoir le roi était si avantageuse, qu'il est à craindre que les mêmes choses accordées dans un autre temps ne soient pas reçues avec une même joie, après que les peuples animés auront repris leur ancienne rage. La lettre, qui fut surprise au valet de mon frère, avait laissé une défiance dans l'esprit des chefs du parti contraire, laquelle étant cultivée après l'accommodement terminé, les aurait empêchés de jamais se rejoindre. En un mot, pour ne point ennuyer Votre Éminence sur cet article, je suis persuadé que les affaires de deçà n'iront pas bien qu'il n'y ait une personne qui décide avec plein pouvoir des affaires de cette qualité; mais, d'une autre part, il est à craindre que le retour de Votre Éminence ne fasse quelque méchant effet, si l'on n'est d'accord, ou si nos forces ne sont supérieures, ou si le roi ne se rend maître de Paris, auquel cas Paris est si fatigué, qu'il ne remuera plus pour quelque cause que ce puisse être.

« Pour se rendre maître de Paris, il n'y a aucun des serviteurs du roi, ni dedans, ni dehors, qui ne soit d'accord qu'il n'y a qu'à le vouloir, et que, si le roi envoie

demander deux des portes aux habitants pour être gardées par son régiment des gardes, et qu'il aille ensuite dans le Louvre, que tout Paris ne se déclare d'une si grande hauteur, et que les princes seront contraints de s'enfuir. Il est certain que, dès le premier jour, les ordres du roi seront exécutés par tous. Les officiers légitimes seront rétablis en leurs fonctions; les portes seront fermées aux ennemis; l'amnistie sera publiée telle que Votre Éminence le peut souhaiter, et notre compagnie [1] réunie dans le Louvre en présence du roi. La joie en sera si universelle, les acclamations publiques si hautes, qu'il n'y a aucun homme assez hardi pour y trouver à redire, et j'estime que cette justification de Votre Éminence dans Paris par la compagnie réunie est plus honorable et plus avantageuse que tout ce que l'on peut penser. J'ose dire à Votre Éminence qu'il n'y a qu'une action de cette qualité qui puisse tout bien rétablir, et qu'elle est si facile et si indubitable, qu'il n'y a point de gens qui osent la contrarier, si ce n'est par jalousie. L'armée des princes étant décampée favorisera le passage du roi. On fortifiera les gardes des autres troupes, le roi, demeurant maître de deux portes qu'il ne faut plus jamais quitter, ira et viendra comme il lui plaira. La Bastille n'oserait refuser d'obéir en donnant quelque médiocre récompense [2], et, dans cette première joie, en prenant bien ses avantages, le

[1] Le parlement qui était divisé, partie à Pontoise, partie à Paris.

[2] Le gouverneur de la Bastille était, comme on l'a vu plus haut, un frondeur, la Louvière, fils du conseiller, Pierre Broussel.

roi peut tout ce qu'il voudra. La conjoncture de la maladie de M. le Prince est favorable. Il n'y faut pas perdre un moment. Ni les Lorrains ni les Espagnols ne s'engageront point dans Paris, et bientôt vous aurez la paix, ou du moins la guerre au dehors.

« Je supplie Votre Éminence et la conjure de considérer que ce que j'écris n'est point intéressé ; que tous ceux qui n'ont point de jalousie les uns contre les autres pour traverser leurs avis ou se prévaloir du désordre sont tous dans ce sentiment. Tous ceux de notre compagnie, après s'être bien éclaircis du dedans de Paris dont chacun reçoit par jour plusieurs lettres, sont tous dans la même pensée. MM. les présidents de Novion, le Coigneux, de Mesmes, M. Ménardeau, mon frère, et cinq ou six autres conseillers, et généralement tous conviennent d'un même principe. Nous savons tout ce qui se dit au contraire; nous savons les sentiments de ceux du conseil, et, après tout bien examiné, nous convenons tous, sans aucune contradiction, qu'il faut promptement, ou l'accommodement en quelque manière que ce soit, comme il est proposé, ou le voyage du roi prompt à Paris, et nous croyons la chose si certaine, que nous irons tous avec le roi et donnerons les arrêts que l'on voudra dans le Louvre. Tous ceux qui restent un peu bien intentionnés se joindront à nous, et les autres, auteurs du mal, n'osant y paraître, le roi sera maître des délibérations. Ce que j'écris à Votre Éminence est au nom de tous ces Messieurs, qui m'ont chargé de vous écrire, et qui vous écriraient aussi s'ils avaient un chiffre. Nous supplions Votre Éminence de

nous faire savoir une réponse prompte, les moments étant précieux en cette occasion. »

Il y a, dans toute cette lettre, un ton de vigueur et de fermeté qui atteste que les Fouquet avaient le sentiment de leur importance et des services qu'ils rendaient au cardinal. On y sent en même temps l'autorité d'un parti triomphant, qui croit pouvoir ramener le roi dans son Louvre et qui s'indigne de retards pusillanimes. Mazarin était le principal auteur de ces délais, parce qu'il aurait voulu accompagner Louis XIV dans sa rentrée solennelle à Paris. Mais, n'osant pas découvrir le fond de sa pensée, il s'attacha, dans sa réponse à Nicolas Fouquet, à expliquer et à justifier la rupture des négociations avec les princes.

CHAPITRE XI

— OCTOBRE 1652 —

Inquiétude que les divisions du parti royaliste inspirent à Mazarin. — Dans sa réponse au procureur général (12 octobre), il montre que le prince de Condé n'a jamais traité avec sincérité et que n'espérant pas conclure la paix avec lui, il a dû en référer au conseil du roi. — Il est disposé, quant à lui, à demeurer exilé toute sa vie si le service du roi l'exige, et approuve le projet de ramener le roi à Paris. — Peu de sincérité de cette lettre. — Mazarin est plus explicite avec l'abbé Fouquet : il exprime le désir de voir continuer les négociations particulières avec Goulas, et souhaite que l'on détermine le duc d'Orléans à se retirer dans son apanage. — Mazarin souhaite vivement entrer à Paris avec le roi ; il va se rendre à Sedan et se tenir prêt à rejoindre la cour, dès qu'il sera nécessaire. — Inquiétude que lui inspirent le cardinal de Retz et ses relations avec l'hôtel de Chevreuse. — L'abbé Fouquet reçoit d'un des confidents de Mazarin des renseignements sur les causes de sa disgrâce. — Il conserve toute la confiance du cardinal, qui le charge de hâter son retour, au moment où la cour se rapproche de Paris. — Départ de Condé et du duc de Lorraine (13 octobre). — Entrée du roi à Paris (21 octobre).

Mazarin voyait avec peine la division se mettre dans le parti royaliste au moment où son triomphe semblait assuré. Il se hâta d'écrire au procureur général et à l'abbé Fouquet pour les apaiser. Il parla au premier avec les ménagements qu'exigeait la dignité d'un magistrat, interprète des opinions et des vœux du parlement fidèle. Quant à l'abbé Fouquet, il s'efforçait de

lui ouvrir les yeux et de lui prouver qu'il était dupe de madame de Châtillon, mais il évitait de blesser la vanité d'un partisan aussi dévoué. C'est seulement dans la lettre d'un confident du ministre que l'on trouve toute sa pensée. Ce dernier plaisante l'abbé Fouquet sur l'influence qu'exercent les beaux yeux de madame de Châtillon, et, en même temps, il lui fait entendre que c'est le secrétaire d'État le Tellier qui l'a desservi près de la reine, et lui a fait enlever la direction de la négociation avec les princes. Le ton de ces trois lettres marque bien les nuances et fait connaître les intrigues secrètes qui s'agitaient à la cour en l'absence du cardinal. Voici d'abord la lettre que Mazarin écrit au procureur général, Nicolas Fouquet, en réponse à ses plaintes :

« Je vous suis très-obligé des bons avis que vous me donnez de concert avec MM. les présidents, auxquels je vous prie d'en faire mes remercîments, et de les assurer que je conserverai toujours une particulière reconnaissance de l'affection qu'ils me témoignent. Il n'y aurait rien de plus fort ni de plus judicieux que le raisonnement que vous faites touchant l'accommodement avec les princes, si le principal fondement sur lequel vous l'établissez pouvait subsister; mais vous présupposez que M. le Prince donnerait volontiers les mains à l'accommodement, et il n'y a rien de si certain que jamais il n'en a été plus éloigné qu'à présent et n'a été plus persuadé de pouvoir aisément faire réussir ses desseins, étant pour cet effet entré en de nouveaux engagements avec les Espagnols, qui sont si étroits et si précis,

que, quand même il lui viendrait des pensées de s'accommoder, il ne passerait pas outre, qu'au préalable il ne leur eût fait donner satisfaction par la paix générale, comme il est porté par son traité, et comme depuis peu il en a fait faire des promesses positives de sa part à don Louis de Haro par Saint-Agoulin, qui est en Espagne, et à Fuensaldagne par Saint-Romain et par d'autres qu'il lui a dépêchés après lui, le priant de ne concevoir aucun soupçon du contraire sur le bruit des négociations qui seraient sur le tapis, auxquelles il était obligé de prêter l'oreille, pour ne s'attirer pas la haine des peuples et pour ne donner pas sujet à M. le duc d'Orléans de se séparer de lui. C'est la pure vérité que je vous dis, et je n'ai pas eu grande peine à me confirmer dans cette créance, après avoir vu le refus qu'il a fait des marques si extraordinaires de la bonté du roi, que M. l'abbé Fouquet lui avait portées; de sorte que ce n'est pas le plus ou le moins des conditions du traité qui en arrête la conclusion, mais le défaut de volonté en M. le Prince.

« Je demeure d'accord de ce que vous dites que, pour rétablir l'autorité royale, pacifier le dedans du royaume et faire cesser les maux que la guerre civile fait souffrir, le roi se devrait beaucoup relâcher, et vous voyez bien aussi à quel point on l'a fait, puisque toute la cour en a murmuré jusqu'à dire que je faisais bon marché de l'intérêt du roi, parce que cela servait au mien particulier. Enfin, il est assez vraisemblable que, si M. le Prince avait eu la moindre disposition à s'accommoder, il ne se serait pas arrêté de le faire pour

la suppression de la cour des aides et pour procurer plus ou moins d'avantages au comte du Daugnion.

« En outre, il faut considérer que M. le duc d'Orléans, qui témoigne une si grande passion de faire son accommodement avec M. le Prince, est tombé d'accord qu'on lui accorde plus de grâces qu'on ne devait. En dernier lieu, S. A. R. et M. de Lorraine se sont laissés entendre sur ce sujet à diverses personnes, qu'on n'avait pas grand soin à la cour de ménager la dignité du roi, et vous aurez même su que M. de Châteauneuf a publié partout qu'il avait offert de faire conclure l'accommodement à des conditions bien plus honorables et plus avantageuses pour Sa Majesté que celles qu'on a envoyées à M. le Prince par M. votre frère.

« Il est vrai que, lorsque j'ai vu que tout ce qui se traitait avec M. le Prince était public, tant à Paris qu'à la cour, et qu'il n'y avait pas grande apparence de rien conclure, j'écrivis que j'estimais du service du roi que l'on examinât cette affaire dans le conseil, afin de ne demeurer pas seul garant de l'événement, et qu'on ne donnât pas sujet à ceux dudit conseil qui n'étaient pas de ce secret, de blâmer également la conduite qu'on aurait tenue, soit que la chose réussit ou ne réussit pas.

« Vous me dites que mon retour à la cour dans la condition présente des affaires pourrait peut-être faire un méchant effet. Cependant, lorsque j'en partis, l'on ne présupposait pas que les princes se dussent accommoder; mais au contraire que, mon éloignement n'empêchant pas que la guerre ne continuât, les peuples se

dessillant les yeux connaîtraient à la fin que je n'étais que le prétexte et non pas la cause des maux qu'on leur faisait souffrir; ce qui étant, je pourrais m'en retourner auprès de Leurs Majestés avec toute sorte de raison et de bienséance, et avec l'applaudissement de tout le monde. Cependant, sur le point de mon retour, je vous puis assurer avec sincérité que je n'en ai nulle démangeaison, et que, si je croyais que ma demeure pour toute ma vie en ce lieu pût, en quelque façon, contribuer au service du roi et au bonheur de ses sujets, je l'y établirais avec plaisir, sans que personne m'en pût empêcher. Mais j'ose dire, sans aucune préoccupation et sans autre égard que celui du bien de l'État, que ma présence à la cour peut être encore plus utile, les mouvements présents continuant, que s'ils étaient apaisés, et je me flatte dans la créance que les intérêts de MM. les présidents, les vôtres et ceux de tout le parlement se rencontrent dans cette pensée.

« Pour ce qui est de nos forces, je vous assure qu'elles ne sont pas si peu considérables, que nous soyons en état de beaucoup appréhender les ennemis, et qu'elles augmenteront tous les jours, en sorte que je ne crois pas qu'il nous soit fort mal aisé de les empêcher de prendre des quartiers d'hiver en France. Si l'accommodement se fait avec M. le duc d'Orléans, comme il y a grande apparence, tout ira à souhait, et, quand il y aurait des difficultés, je m'assure que Son Altesse Royale voyant le roi s'approcher de Paris en résolution d'y entrer, elle ne l'empêcherait pas de passer outre.

« Par les avis que je reçois, je vois que la disposition de la ville de Paris est aussi bonne qu'elle a jamais été : que le roi est en état d'en profiter, et que tout le monde s'applique à la cour, afin que Sa Majesté le puisse faire avec une entière sûreté. Sur quoi j'ai écrit comme je devais, étant de votre avis qu'un semblable coup peut extrêmement contribuer à rétablir l'autorité du roi et mettre ses affaires en tel état, que, quand il sera contraint à continuer la guerre étrangère et domestique, ayant Paris de son côté, il en ait plus de moyen et de facilité.

« Je crois que ce que vous me dites de faire la réunion du parlement dans le Louvre est en cas qu'il ne se fît point d'accommodement. Car celà étant, il serait bien plus avantageux, et pour le roi, et pour vous autres, Messieurs [1], que les officiers qui sont à Paris sortissent pour tenir quelques séances à Pontoise. A quoi j'estime d'autant plus qu'ils consentiraient, que M. de Besançon m'a assuré de la part de M. de Nesmond que, si le roi les mandait pour aller à Saint-Germain, ils y obéiraient très-volontiers. Je lui ai fait réponse là-dessus que je ne me mêlais de rien; mais que, s'il avait quelque chose à proposer, il se devait adresser ou à vous ou à quelqu'un des ministres du roi. »

Cette lettre, destinée à être montrée aux membres du parlement siégeant à Pontoise, est loin d'exprimer toute la pensée de Mazarin : il glisse rapidement sur son désir de rentrer à Paris avec la cour, et il ne parle que de l'in-

[1] Nom que l'on donnait d'ordinaire aux membres du parlement.

térêt public dans une circonstance où il était dirigé avant tout par son intérêt personnel. Quant à la disgrâce de l'abbé Fouquet, il s'en tait aussi bien que le procureur général, quoiqu'elle fût la véritable cause du ton de dignité offensée qu'on remarque dans la première partie de la lettre de ce dernier. Mazarin se borne à expliquer pourquoi il a dû soumettre la question de la paix au conseil du roi. Avec l'abbé Fouquet, le cardinal est beaucoup plus explicite : il ne craint pas d'aborder le point délicat. Il montre à son confident qu'il s'est trompé sur les dispositions de Condé et de madame de Châtillon; mais il conserve l'espoir qu'il pourra diriger, par l'intermédiaire de Goulas, une négociation séparée avec le duc d'Orléans et le déterminer à se retirer dans son apanage de Blois. Enfin Mazarin insiste sur son vif désir de rentrer à Paris avec le roi. « J'avais eu quelque chagrin, lui écrit-il, de ce que vous n'étiez plus retourné à Paris, et qu'on eût employé un autre que vous en la négociation avec Son Altesse Royale; mais je vois que les choses continuent toujours à se traiter par l'intelligence qui est entre votre frère et M. Goulas. Je m'assure que l'affaire ne changera point de face et que vous aurez l'un et l'autre la principale part à la conclusion, à laquelle il me semble que l'opiniâtreté de M. le Prince, la bonne intention de M. Goulas et beaucoup d'autres raisons contribuent extrêmement.

« J'attends cependant avec impatience des nouvelles de ce qui se devait dire en la conférence qui devait être faite, si l'accommodement se peut faire avec Son Altesse Royale en la manière que vous me l'écrivez, et qu'elle

demeure d'accord de s'en aller dans son apanage. C'est tout ce que nous saurions souhaiter, et ce serait un grand malheur s'il demeurait à Paris gouverné par M. le cardinal de Retz, M. de Châteauneuf et autres de cette cabale-là, puisque, par ce séjour, nous serions exposés aux mêmes inconvénients où l'on est tombé par le passé.

« Je vous remercie du conseil que vous me donnez de m'approcher, et du désir que vous témoignez que je sois en état de pouvoir accompagner le roi à Paris. Je vous avoue confidemment que c'est une chose que je souhaiterais, et pour la dignité de Leurs Majestés, et pour ma réputation, et pour l'avantage qu'en retireront messieurs du parlement de Paris qui est à Pontoise, par le concert avec lequel on agirait en toutes choses, et surtout par l'intelligence que j'aurais avec M. votre frère, duquel je ferai toujours une estime particulière, et je m'y fie à un tel point que je n'oublierai rien, afin qu'il soit toute ma vie un de mes plus intimes amis.

« Je fais donc état de partir un de ces jours pour aller à Sedan. Je ne m'avancerai pas plus avant, mais je me tiendrai prêt pour me rendre en diligence à la cour, aussitôt que l'on le jugera nécessaire, et comme vous avez bien pris d'autres peines pour moi, je m'assure que vous ne refuserez pas de prendre encore celle de m'écrire toujours quand vous aurez quelque chose d'important à me faire savoir sur ces sujets ou sur tel autre que ce puisse être.

« J'avais oublié de vous dire que je sais de source certaine que le cardinal de Retz est dans le dernier bien

avec M. de Lorraine, de façon que, s'il est vrai, comme tout le monde dit, que celui-ci ait tout pouvoir sur l'esprit de M. le Prince, il ne faut pas douter qu'il ne vienne à bout de seconder ledit cardinal, dans la pensée que, pendant que lui et M. le Prince tiendront la campagne avec les ennemis, ils auront Son Altesse Royale de leur côté, le laissant entre les mains du cardinal de Retz, qui paraît agir de concert en toutes choses avec madame de Chevreuse. »

Cette insinuation contre madame de Chevreuse, qui avait pendant quelque temps soutenu énergiquement Mazarin, n'est pas la seule que l'on trouve dans les lettres du cardinal. Les Mémoires de Retz parlent aussi de tentatives de rapprochement qui eurent lieu à cette époque entre lui et l'hôtel de Chevreuse[1]; mais il ajoute qu'il ne s'y prêta pas. Ce qui est certain, c'est que les pamphlets du temps signalèrent ce rapprochement des chefs de la vieille Fronde et la conformité de leur génie. Une des mazarinades, intitulée la *Vérité*, insiste sur ce point : « On examine la conduite de la duchesse de Chevreuse ; on n'y rencontre jamais qu'une importune suite de souplesses qui s'engagent insensiblement l'une après l'autre, et dont elle ne se dégage jamais. On examine l'économie du cardinal de Retz, et la même confusion la rend désagréable. La première ne vit que par les tempêtes qu'elle a soulevées : point d'ordre, point de calme, point d'économie dans sa conduite. Le cardinal de Retz ne se brouille pas

[1] Voy. *Mémoires de Retz* (édit. Charpentier), t. IV, p. 148.

moins. Sa conduite n'est autre chose qu'une suite de souplesses entrelacées les unes avec les autres ; il ne finit jamais, parce que, en sortant d'un abîme, il tombe dans un autre. Il a l'intrigue inépuisable. »

L'abbé Fouquet, initié à tous les secrets de l'hôtel de Chevreuse, savait à quoi s'en tenir sur les avances que l'on faisait de ce côté au cardinal de Retz. On voulait amener Paul de Gondi à conclure un traité qui l'éloignât de Paris et du duc d'Orléans qu'il gouvernait. Ce qui inquiétait davantage l'abbé Fouquet, c'était le parti qui se formait à la cour contre lui, et qui déjà lui avait infligé une sorte de disgrâce. Un de ses amis, qui avait suivi le cardinal dans son exil, lui donna sur ce point d'utiles renseignements. Nous ne pouvons affirmer quel était cet ami qui garde l'anonyme. Il est probable cependant que c'était un des secrétaires intimes de Mazarin, Roussereau ou Roze. Le premier est peu connu ; le second, qui devint après la mort de Mazarin, secrétaire de Louis XIV et qui *tint la plume*, comme on disait alors, avait un esprit piquant, libre et hardi pour un homme de cour. Il sut tenir tête aux Condé [1]. Je pense que la lettre suivante est de lui. Ce qui est certain, c'est qu'elle fait bien connaître la situation de l'abbé Fouquet à cette époque, les accusations de ses ennemis, les espérances ambitieuses qu'ils lui prêtaient, et l'estime qu'en faisait Mazarin.

« Je ne m'étais pas trompé, quand je vous ai écrit que vous ne manqueriez pas d'envieux qui tâcheraient de

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, (édit. Hachette), in-8, t. III, p. 58 et suiv. On trouvera dans ces Mémoires beaucoup de détails sur Roze.

censurer votre conduite pour vous discréditer. Diverses personnes de la cour ont écrit contre vous, vous accusant particulièrement d'être contraire à l'affaire de Paris [1], soit parce qu'on ne vous en avait pas donné part dans le commencement, ou parce que vous aviez si fort dans l'esprit l'accommodement de M. le Prince, par lequel même on marque que vous prétendiez vous élever à la pourpre, que vous ne pouviez goûter aucune autre voie que l'on voulût prendre pour avancer le service du roi. On a été jusqu'à dire que, quelque esprit qu'eût madame de Châtillon, ses yeux sont encore plus éloquents que sa bouche, et qu'il n'y a point de raisons qui ne cèdent à leur force. Enfin, ils concluaient que tout le monde connaissant à présent clairement que M. le Prince ne veut point de paix, la passion que vous témoigniez était une marque, ou de peu de clairvoyance, ou d'opiniâtreté, ou de préoccupation. Mais je vous puis assurer sans déguisement que tout ceci ne vous a point nui auprès du patron, et que vous y êtes mieux que jamais. Je vous supplie cependant de tenir ce que dessus secret, parce qu'il serait bien difficile, si vous en témoigniez quelque chose, qu'on ne se doutât que c'est moi qui vous en ai averti, M. le Tellier étant un de ceux qui vous a porté le plus de charité.

« Aussitôt que Son Éminence vit que l'on vous avait substitué M. d'Aligre, elle me témoigna en être fort fâchée. Je lui dis que, si on pouvait vous accuser de quel-

[1] Il s'agit probablement du coup de main qui devait livrer Paris au roi. On a vu, au contraire (p. 170), que l'abbé Fouquet en était un des principaux instigateurs.

que chose, ce ne saurait être que de n'avoir peut-être pas assez d'expérience pour les grandes affaires. Il me répliqua que vous aviez assez de capacité, et que vous étiez connu pour un homme d'honneur; que tout le monde, par cette raison, se fierait en vous, et que vous étiez plus propre qu'aucun autre à cette négociation, outre que Goulas étant un de vos amis, il serait plus aise de traiter avec vous qu'avec aucun autre; enfin, qu'en toutes façons, il ne faisait aucune comparaison de M. d'Aligre avec vous, et qu'il était marri de ce choix. Ce qu'il m'a encore confirmé ce matin dans son lit, et m'a chargé de vous le mander, ne voulant pas vous en écrire lui-même.

« Je vous supplie de nous faire retourner bientôt à Paris en quelque façon que ce soit, car ce n'est que là que je peux rétablir ma santé, qui est encore languissante. Il n'y a point de nouvelles de la cour dont je sois si curieux et si impatient, que de savoir comment je suis en l'honneur de votre bienveillance; car n'ayant reçu aucune marque de votre souvenir depuis votre départ, je ne sais point si vous ne m'avez point disgracié, quoique je sois plus que jamais votre très-humble serviteur. »

Les lettres de Mazarin à l'abbé Fouquet prouvent également qu'il avait conservé toute la confiance du cardinal. C'est à lui que Mazarin s'en remet du soin de gagner les Parisiens pour préparer sa rentrée dans la capitale en même temps qu'aura lieu celle du roi. « Leurs Majestés, lui écrivait-il le 17 octobre, s'approchent de Paris avec un dessein formé d'y entrer. Je vois que

c'est une résolution prise et qui ne peut être que très-utile ; mais je vous dirai confidemment que j'aurais souhaité pour la dignité du roi, pour l'intérêt même des Parisiens, pour celui du parlement qui est à Pontoise, et particulièrement des amis que j'ai dans cette compagnie, et pour ma propre réputation[1], que l'on eût fait en sorte que j'eusse eu l'honneur d'y accompagner Leurs Majestés. A quoi ce me semble on n'aurait pas trouvé d'obstacle. Si les choses étaient encore en cet état, comme je le crois, que cela se pût faire, je me promets que vous y contribueriez en tout ce qui dépendrait de vous pour me donner cette nouvelle marque de votre amitié. »

Mazarin n'obtint pas la satisfaction qu'il désirait si vivement; mais du moins la victoire du parti royaliste fut complète. Condé, abandonné depuis longtemps par le duc d'Orléans, avait quitté Paris en même temps que le duc de Lorraine (13 octobre). La cour était venue s'établir à Saint-Germain, où elle avait reçu des députations des bourgeois pour presser le roi de rentrer dans Paris. Déjà le maréchal de l'Hôpital avait été rétabli dans la dignité de gouverneur, et l'ancien prévôt des marchands, le conseiller Lefèvre, était rentré en fonctions (17-19 octobre). Cependant Mazarin, qui suivait les mouvements des partis et qui recevait sans cesse les avis les plus détaillés, était loin d'être sans inquiétude. La présence du cardinal de Retz à Paris et l'influence

[1] Mazarin a déjà manifesté son désir presque dans les mêmes termes. Je n'ai pas supprimé la répétition, parce qu'elle me semble caractéristique.

qu'il exerçait sur le duc d'Orléans le préoccupaient vivement. « On m'assure, écrivait-il à l'abbé Fouquet (17 octobre), que madame de Chevreuse et le cardinal de Retz sont dans la meilleure intelligence; que beaucoup de personnes sont de cette intrigue, et qu'assurément il y a sur le tapis quelque chose qui doit bientôt éclater. Je vous prie de dire au *fidèle*[1] d'y prendre bien garde et de tâcher de pénétrer ce qui en est par le moyen qu'il a, puisqu'il n'y en peut avoir de meilleur[2]. C'est, à mon avis, la chose à laquelle on doit le plus s'appliquer dans l'état présent des affaires. Je vous prie d'en parler à la reine, et il serait bon aussi de savoir de la Palatine ce que le cardinal de Retz se promet[3]. On dit qu'il est raccommodé avec M. le Prince par le moyen du duc de Lorraine, et que tous les deux contribuent à le rendre maître de l'esprit de Son Altesse Royale. Je ne le crois pas tout à fait; mais on doit tout appréhender du naturel des gens à qui nous avons affaire. »

Ce qui paraît certain, au milieu des intrigues compliquées de cette époque, c'est que Retz ne négligea rien pour s'emparer de l'esprit du duc d'Orléans[4] et lui inspirer des résolutions énergiques. Tout ce qu'il put obtenir du prince fut de rester au Luxembourg et d'y at-

[1] Je suppose que le *fidèle* est l'abbé Fouquet lui-même. Toutes ces lettres sont en grande partie chiffrées, et les noms déguisés de manière à dérouter ceux qui les auraient interceptées.

[2] Il est probablement question ici des relations de l'abbé Fouquet avec mademoiselle de Chevreuse, dont on a parlé plus haut, p. 99.

[3] Nouvelle preuve que le cardinal de Retz était joué par Anne de Gonzague, dans laquelle il mettait la plus grande confiance.

[4] *Mémoires du cardinal de Retz*, t. IV, p. 134 et suiv. (édit. Charpentier).

tendre l'arrivée du roi. Gaston, qui avait eu un si triste rôle pendant la Fronde, ne pouvait compter ni sur le peuple ni sur l'armée. A la première injonction, il se retira à Blois. Louis XIV fit son entrée à Paris le 21 octobre au milieu des acclamations qui saluaient le retour de l'ordre et de la paix, après avoir trop souvent retenti en l'honneur des factions et même des armées étrangères[1]. Le lendemain, le roi tint au Louvre un lit de justice et fit lire quatre déclarations. Par la première, il accordait l'amnistie; la seconde rétablissait le parlement à Paris; la troisième exilait un certain nombre de frondeurs et défendait au parlement de se mêler des affaires publiques. Enfin, par la quatrième, le roi instituait une chambre des vacations.

[1] « Ils en firent presque autant dernièrement pour M. de Lorraine, » disait Turenne le jour même de l'entrée du roi à Paris. (*Mémoires de Retz*, t. IV, p. 131-132.)

CHAPITRE XII

— OCTOBRE-DÉCEMBRE 1652 —

L'abbé Fouquet est chargé par Mazarin de préparer son retour à Paris, et de soutenir ses intérêts auprès de la reine Anne d'Autriche (21 octobre). — Nécessité de punir les chefs de la révolte et surtout de faire sortir de Paris le cardinal de Retz. — L'abbé Fouquet doit insister sur ce point auprès du procureur général son frère. — Mazarin conseille d'envoyer Retz en ambassade à Rome. — Il engage l'abbé Fouquet à se tenir en garde contre les violences de Retz, qui a juré de se venger de lui. — Nouvelles instances de Mazarin auprès des deux Fouquet pour qu'ils disposent les esprits en sa faveur, et que les arrêts du parlement contre lui soient annulés par une déclaration royale. — Zèle de l'abbé Fouquet et du procureur général pour ruiner les ennemis de Mazarin, et particulièrement le cardinal de Retz. — Négociations avec ce prélat; elles sont rompues. — Lutte de l'abbé Fouquet contre Retz; il lui tient tête partout et propose de lui enlever l'autorité épiscopale dans Paris. — Arrestation du cardinal de Retz (19 décembre). — L'abbé Fouquet en avertit le premier Mazarin; ruine du parti de la Fronde. — Services rendus par les deux Fouquet. — Leur avidité et leur ambition. — Promesses de Mazarin.

Le jour même où le roi rentrait à Paris (21 octobre), Mazarin écrivait à l'abbé Fouquet : « Prenez bien garde que l'on formera des difficultés pour empêcher ou au moins pour retarder mon retour, particulièrement après que les Parisiens seront satisfaits par celui du roi en leur ville. Le cardinal de Retz ne sera pas un de ceux qui y travailleront le moins. Je vous prie de n'ou-

blier rien pour inspirer de plus en plus aux habitants des sentiments favorables pour moi. En quoi je m'assure que vous serez bien secondé par ceux qui ont agi pour le service du roi à Paris dans ces dernières rencontres, et notamment par M. de Pradelle[1]. En cas que quelque chose n'aille pas bien à mon égard, dites-le hardiment à la reine, et proposez les expédients que vous jugerez à propos pour y remédier. » Ainsi c'est l'abbé Fouquet qui devient l'intermédiaire entre la reine et Mazarin exilé.

Le 24 octobre, le cardinal, qui venait de recevoir la nouvelle de l'entrée de Louis XIV à Paris, insiste sur les mesures nécessaires pour assurer le triomphe de la cause royale. « Je suis ravi, écrivait-il à l'abbé Fouquet, de la manière en laquelle le roi est entré à Paris, et de la résolution qu'on a prise d'en faire sortir les factieux; mais j'ai bien peur que quelques-uns d'entre eux, ou par l'entremise de leurs amis à la cour, ou autrement, ne trouvent moyen d'en éluder l'exécution. C'est pourquoi, je vous prie de nouveau, de dire à la reine confidemment de ma part qu'il faut faire avec hauteur et fermeté ce qui a été arrêté là-dessus, parce que si on souffrait que quelques-uns de ces chefs d'émeute, comme Broussel ou autres, restassent à Paris, ce serait y laisser une semence de révolte, et cette tolérance serait réputée une manifeste faiblesse, parce que l'on verrait qu'en même temps que l'on punit quelques sé-

[1] Cet officier, qui servait dans les gardes-françaises, avait été, dès la fin de septembre, un des principaux émissaires de Mazarin et de l'abbé Fouquet.

ditieux, on en épargne les chefs principaux. Il n'y a personne qui puisse être avec raison d'autre avis que celui où je vois que vous êtes, et j'en ai beaucoup de satisfaction, m'assurant que c'est aussi le sentiment de M. votre frère. »

Parmi les chefs de la sédition que Mazarin craignait que l'on n'épargnât, le cardinal de Retz était toujours au premier rang. Il insiste sur ce point avec l'abbé Fouquet, comme avec le procureur général. « Je crois, écrivait-il à l'abbé Fouquet, qu'il est impossible que le repos et l'obéissance envers le roi puissent s'ajuster avec le séjour du cardinal de Retz à Paris. Il donnera des méfiances et embarrassera, autant qu'il pourra, l'esprit de S. A. R. pour l'empêcher de s'accommoder et de sortir de Paris[1], et, en cas qu'elle y soit contrainte, il n'oubliera rien, afin qu'elle ne s'en éloigne pas, et fera de continuelles cabales pour le faire revenir et pour troubler les affaires plus qu'elles n'ont jamais été. Je vous prie donc de dire à M. le procureur général qu'il faut s'appliquer sérieusement à ceci, comme à la chose, qui, à mon avis, est la plus importante. Il n'y a personne qui le connaisse mieux que vous, et vous savez si j'ai rien négligé pour l'obliger à être de mes amis, et que toutes mes diligences et ses paroles n'ont abouti à rien, parce que le fonds de la probité n'y est pas. Si on le pouvait envoyer à Rome, comme il l'a fait offrir lui-même, par la princesse Palatine[2], d'y aller quand le roi

[1] A cette époque le duc d'Orléans avait déjà quitté Paris. Mazarin n'en avait pas encore reçu la nouvelle.

[2] Retz prétend que les offres vinrent de la cour, et que ce fut Servien

voudrait, ce serait un grand coup; mais je ne crois pas qu'il s'y résolve jamais de son gré. Je vous prie d'en conférer avec M. votre frère, et de dire après à la reine de ma part tout ce que vous aurez jugé à propos sur ce sujet.

« Comme vous êtes des témoins irréprochables de tout ce qui s'est passé entre lui et moi, et que vous savez son peu de foi et ses mauvaises intentions, je sais qu'il vous appréhende fort, et que sur ce que vous marquiez quelque chose à son désavantage dans votre lettre qui a été interceptée[1], il a dit qu'il se vengerait de vous. A quoi je vous conjure de prendre bien garde; car c'est un homme dont l'humeur et la conduite vous doivent faire croire que, s'il en avait la facilité, il le ferait encore plutôt qu'il ne le dit. »

La présence du cardinal de Retz à Paris était la principale cause qui s'opposait à l'entrée de Mazarin dans cette ville. De là sa haine violente contre un adversaire qui l'empêchait de réaliser le plus ardent de ses désirs. Toutes ses lettres recommandent d'user de sévérité envers les ennemis, et, en même temps, on y voit percer l'impatience de revenir à Paris. Après avoir remercié l'abbé Fouquet d'avoir réchauffé en sa faveur le zèle du prévôt des marchands nouvellement rétabli : « C'est une occasion, lui disait-il, en laquelle tous les bons serviteurs du roi doivent faire les derniers efforts pour relever son autorité, étant certain que l'on fera plus de

qui les lui fit au nom de la reine. (*Mémoires*, t. IV, p. 155-156, édit. Charpentier.)

[1] Voy. plus haut, p. 170.

chemin maintenant en un jour que l'on ne saurait faire dans un autre temps en six mois, et j'ai été bien aise de voir par votre lettre que vous n'approuviez pas certaines tendresses que l'on avait pour des gens attachés au parti des princes, parce qu'il est certain qu'elles ne sont pas de saison, et il sera très à propos, après que vous en aurez concerté avec M. votre frère, que vous preniez occasion d'en parler souvent à la reine, lui disant que je vous en ai chargé et prenant garde que personne n'en ait connaissance. »

Mazarin écrivait dans le même sens au procureur général. « J'attends, lui disait-il, les ordres de la cour pour être informé de la volonté de Leurs Majestés, et l'on m'a déjà mandé que l'on était sur le point de me les envoyer. J'avais estimé que, dans la bonne disposition où était la ville de Paris, l'on aurait bien pu me donner des ordres afin que je m'avançasse en diligence pour avoir l'honneur d'y accompagner le roi, puisque cela se pouvait sans inconvénient, et même qu'il aurait été avantageux pour la réputation de Sa Majesté. Mais je veux croire que ce que l'on a fait a été pour le mieux, et que l'on aura eu en cela des raisons que je ne puis peut-être savoir ici.

« J'attends avec impatience la déclaration [1], que vous avez pris la peine de dresser avec M. Servien et M. le Coigneux, dont je vous suis fort obligé ; ce n'est pas que j'aie besoin de la voir pour être persuadé que ce sera une pièce achevée. Je suis ravi de voir la vigueur

[1] Déclaration royale reconnaissant l'innocence de Mazarin et cassant tous les arrêts rendus contre lui.

et la fermeté avec laquelle on agit : c'est le moyen le plus sûr et le plus prompt pour rétablir l'autorité du roi et rendre ses succès heureux. Sans avoir su vos sentiments sur les autres choses dont vous m'écrivez, les miens s'y étaient rencontrés tout conformes. Sur quoi je me remets à vous entretenir plus particulièrement à mon retour. Pour ce qui est de M. de Lyonne [1], je suis toujours dans les mêmes dispositions pour lui que je vous ai témoignées et que je lui ai fait savoir à lui-même devant que partir de Pontoise.

« Vous verrez ce que j'écris à M. votre frère, qui parlera fortement à la reine de ma part sur toutes les choses dans lesquelles il pourrait y avoir difficulté, et que vous jugerez absolument nécessaires pour le service du roi.

« Enfin, je suis assuré que vous ne vous endormirez pas à présent que l'on peut agir dans Paris avec espérance de bon succès. Je me tourmente continuellement pour fortifier notre armée. J'ai déjà assemblé plus de six cents chevaux, et j'espère que, dans dix jours, il y en aura plus de mille [2]. Vous jugerez bien que ce n'est pas un petit renfort dans le temps où nous sommes, et qu'il pourra être employé utilement pour empêcher que tous nos ennemis unis ensemble ne viennent à bout du dessein qu'ils ont de prendre des quartiers d'hiver en

[1] Nicolas Fouquet, qui était, dès cette époque, ami particulier d'Hugues de Lyonne, insistait pour qu'il fût rappelé à la cour et redevînt secrétaire de la reine.

[2] La lettre de Mazarin est du 25 octobre, et il se préparait à aller rejoindre Turenne, qui commandait l'armée royale dans le nord de la France.

France. Le comte de Fuensaldagne devait pour cet effet être hier à Montcornet[1] pour faire aujourd'hui la jonction avec M. le Prince[2] et M. de Lorraine ; mais j'espère avec beaucoup de fondement qu'ils n'auront pas en cela le bon marché qu'ils se sont proposé.

« Il faut seulement que les bons serviteurs que le roi a dans le parlement songent de bonne heure à des moyens de faire avoir quelque somme au roi, sans qu'ils soient à la charge du peuple ; car avec cela j'ose vous répondre que les affaires se rétabliront, et bientôt.

« Je vous prie d'assurer M. le président le Coigneux de mon estime et de mon amitié, et de lui dire que je n'oublierai rien pour l'obliger à me conserver la sienne. Je m'assure que vous et lui ferez tout ce qu'il faut, afin que les officiers qui étaient à Pontoise tiennent le haut du pavé dans la compagnie, à présent que la réunion est faite ; en quoi ils peuvent être assurés qu'ils seront bien appuyés du côté de la cour. C'est tout ce que je vous dirai par cette lettre, attendant avec grande impatience de vous pouvoir entretenir plus au long sur toutes choses. »

Les deux frères agirent en cette circonstance avec la vigueur que leur recommandait Mazarin. L'abbé surtout montra la décision et l'impétuosité de son caractère dans la lutte qu'il engagea contre le cardinal de Retz. Il trouvait en lui un adversaire redoutable, habile à s'entourer d'hommes résolus, comme les Fon-

[1] Près de Mézières, dans le département des Ardennes.

[2] Le prince de Condé s'était dirigé d'abord vers Soissons, et avait pris ensuite Château-Porcien et Rethel.

trailles, les Montrésor et tant d'autres nourris dans les intrigues de la Fronde et habitués à manier l'épée. Retz avait d'ailleurs conservé un grand ascendant sur le clergé de Paris, malgré le scandale de ses mœurs. Une partie du peuple lui était dévouée. Il se tenait enfermé dans l'archevêché, à l'ombre des tours de Notre-Dame, dans un asile dont il profanait le caractère sacré [1]. Sa renommée semblait encore doubler ses forces, et il fallait, pour s'attaquer à un pareil homme, le caractère énergique et téméraire de l'abbé Fouquet. Cet abbé était depuis longtemps le rival en amour du cardinal de Retz : il lui avait disputé madame de Guéménée et enlevé mademoiselle de Chevreuse. Il était alors excité par cette jeune fille, qui, si l'on en croit les Mémoires de Retz, haïssait ce dernier autant qu'elle l'avait aimé.

Cependant, avant d'en venir aux dernières extrémités, on tenta de traiter avec le cardinal. La reine avait fait sonder ses dispositions par madame de Chevreuse et par la princesse palatine, Anne de Gonzague. Retz répondit, si on l'en croit, aux avances de la première avec une froide politesse. Quant à la Balatine, il avait plus de confiance en elle, et il ne refusa pas d'entrer en négociation. Il prétend même que la cour était si pressée de traiter, qu'on lui envoya un des secrétaires d'État, Abel Servien, celui-là même qui avait négocié la paix de Westphalie. On lui aurait offert, outre l'ambas-

[1] Retz disait « qu'il était la troisième tour de l'Église de Paris, et si chéri du peuple que si l'on vouloit entreprendre contre lui, il prendroit les armes pour le mettre en liberté. » Lettre de Mazarin au pape pour expliquer les motifs de l'arrestation de Retz. (*Mémoires de Retz*, t. IV, p. 149, édit. Charpentier.)

sade de Rome et l'intendance des affaires du roi en Italie, le payement de la plus grande partie de ses dettes. En un mot, comme il le dit lui-même[1], on voulait lui faire un pont d'or pour qu'il sortît de Paris et laissât la place libre au cardinal Mazarin. Ces offres magnifiques tentèrent un instant la vanité de Retz; mais il aurait, dit-il, regardé comme une lâcheté de sacrifier à son avantage personnel les intérêts de ses amis, de Brissac, d'Argenteuil, de Montrésor, de Fontrailles et de tant d'autres frondeurs, qui avaient couru sa fortune et devaient partager son sort.

Il ne faut croire qu'avec circonspection ces Mémoires de Retz, si spirituels, si piquants, mais composés longtemps après les événements pour amuser madame de Caumartin et faire ressortir l'héroïsme de l'auteur. Toutefois les lettres de Mazarin attestent à quel point il était préoccupé de la présence de Retz à Paris, de ses cabales, de son audace à tenter un coup de main. On a vu qu'il exhortait l'abbé Fouquet à se tenir sur ses gardes, et qu'il croyait Retz capable de se porter aux dernières extrémités[2]. Aussi l'abbé Fouquet prenait-il ses précautions; il avait à ses ordres des hommes de sac et de corde[3], de véritables coupe-jarrets, et le cardinal de Retz prétend qu'il tenta plusieurs fois de le faire assassiner[4]. Ce qui est certain, c'est qu'après la rupture

[1] *Mémoires de Retz*, ibid., p. 156.
[2] Voy. plus haut, p. 207.
[3] Ce sont les termes mêmes qu'emploie Gourville en parlant des satellites de l'abbé Fouquet.
[4] *Mémoires*, ibid., p. 156, 159 et 161.

des négociations, l'abbé Fouquet redevint le principal antagoniste de Retz. Il lui tint tête partout où il le rencontra : « Vous connaissant comme je fais, lui écrivait Mazarin à la date du 21 novembre, je m'imagine de quel ton vous aurez parlé à M. le cardinal de Retz chez la personne où vous l'avez vu, et je ne doute point qu'étant aussi bien informé que vous l'êtes, de quelle sorte les choses se sont passées, vous ne lui en ayez dit librement vos sentiments; je compterai cela parmi tant d'autres choses de cette nature que vous faites pour l'amour de moi, et dont je ne perdrai jamais le souvenir. »

Le cardinal de Retz ne se vante pas de la scène à laquelle fait allusion Mazarin, et qui eut probablement lieu à l'hôtel de Chevreuse. La fille de madame de Chevreuse, la jeune Charlotte de Lorraine, dont les amours ont été si outrageusement profanés par Retz, venait d'être enlevée par une fièvre maligne (7 novembre). Le cardinal rapporte qu'il visita madame de Chevreuse pendant la maladie de sa fille [1], et c'est probablement dans cette circonstance qu'il se trouva en présence de l'abbé Fouquet.

Comme Retz tirait sa principale force du caractère épiscopal dont il était revêtu et des fonctions que lui laissait remplir l'archevêque de Paris, son oncle, l'abbé Fouquet conseilla au cardinal Mazarin de se servir du vieux Gondi pour enlever au coadjuteur toute autorité sur le clergé. « J'ai fait réflexion, lui répondit Mazarin, à

[1] *Mémoires*, ibid., p. 149.

ce que vous me mandâtes dernièrement, que l'on pourrait obliger M. l'archevêque de Paris à faire une déclaration publique qu'il ne prétend point que le cardinal de Retz fasse aucune fonction d'archevêque, et qu'il défend à tous ceux de son diocèse de le reconnaître, et comme ce serait ôter au cardinal de Retz les principales armes dont il prétend se servir pour pouvoir demeurer à Paris, je crois, si la reine le jugeait à propos, qu'on ne doit rien oublier pour faire réussir cet expédient. Je vous prie d'y travailler sans perte de temps, après en avoir reçu les ordres de Sa Majesté. » L'abbé Fouquet fit sans doute, avec son zèle ordinaire, des démarches pour assurer le succès d'une mesure qu'il avait suggérée, et que rendait plus facile la jalousie de l'archevêque de Paris envers son neveu. En cas de succès, l'abbé Fouquet eût pu devenir vicaire général et administrateur du diocèse de Paris[1]. Peut-être entrevoyait-il déjà la pourpre romaine, dont lui avait malicieusement parlé un de ses correspondants? Quoi qu'il en soit, il ne fut pas nécessaire d'employer contre Retz l'autorité archiépiscopale : il se laissa aveugler et tomba dans le piége que lui tendaient ses ennemis.

Le roi avait donné l'ordre de l'arrêter. Pradelle[2], un des officiers de l'abbé Fouquet, était spécialement chargé de veiller à toutes les démarches de Retz et d'exécuter cet ordre. En cas de résistance, il devait le tuer. Il en avait commandement exprès, écrit de la

[1] Une lettre de Mazarin, en date du 2 décembre, prouve qu'il en fut sérieusement question. Voy. plus loin, p. 219.

[2] Voy. ci-dessus, p. 205.

main de Louis XIV[1]. La difficulté était d'attirer le cardinal hors de l'archevêché, où il s'obstinait à rester enfermé sous la garde d'un bon nombre de gentilshommes d'un dévouement à toute épreuve. Il fallut user de ruse pour le faire sortir de sa forteresse : une des femmes qui avaient le plus de crédit sur Retz le décida. La duchesse de Lesdiguières, dans laquelle il avait une pleine confiance et qu'il croyait bien instruite des projets de la cour, le pressa de se rendre au Louvre, en lui disant que, s'il pouvait y aller en sûreté, la bienséance exigeait qu'il s'y présentât. Retz objecta qu'il ne pouvait le faire avec sûreté. « N'y a-t-il, reprit madame de Lesdiguières, que cette considération qui vous arrête? » Sur la réponse affirmative du cardinal, elle ajouta : « Allez-y demain; car nous savons le dessous des cartes[2]. » Sur cette affirmation d'une personne qu'il croyait sincère et bien avertie, le prélat oublia sa prudence ordinaire, et, pour un homme réputé habile, fit une faute étrange. A peine eut-il mis le pied au Louvre, le 19 décembre 1652, qu'il fut arrêté par le capitaine des gardes Villequier, transféré immédiatement à Vincennes sous bonne escorte et enfermé dans le château.

Ce fut l'abbé Fouquet, qui, le premier, avertit Mazarin de ce coup décisif. La réponse du cardinal est curieuse; il s'efforce de dissimuler sa joie, et affecte des regrets hypocrites. « C'est votre courrier, écrit-il à l'abbé Fouquet (24 décembre), c'est votre courrier qui m'a apporté le premier la nouvelle que le cardinal de

[1] Voy. le texte de cet ordre dans les *Mémoires de Retz*, ibid., p. 160.
[2] *Mémoires de Retz*, t. IV, p. 164

Retz avait été arrêté par ordre de Leurs Majestés. Je suis marri que sa conduite les ait obligées à prendre cette résolution contre un cardinal, et, à la vérité, il paraît assez par les offres avantageuses qu'ils avaient eu la bonté de lui faire pour l'envoyer à Rome, dissimulant tout ce qu'il avait recommencé à faire contre leur service, qu'elles s'y sont portées avec grande répugnance, mais enfin je n'ai rien à dire à ce qu'elles font pour le bien de l'État. »

Le cardinal de Retz s'était persuadé qu'à la première nouvelle de son arrestation les Parisiens prendraient les armes; mais personne ne bougea. Quelques-uns de ses partisans, et entre autres le marquis de Château-Renaud [1], cherchèrent vainement à soulever les quartiers dont les habitants paraissaient dévoués à Retz; ils trouvèrent, dit le cardinal lui-même [2], les femmes dans les larmes, et les hommes dans l'inaction et la frayeur. Retz et ses partisans se trompaient d'époque; ils se croyaient encore au temps où l'on élevait des barricades pour Broussel [3] et pour quelques conseillers du parlement, tandis que le peuple de Paris, corrigé par une rude expérience, était las de ces agitations factieuses et aspirait au repos. Restait la cour de Rome, qui pouvait s'irriter de l'arrestation d'un prince de l'Église. Mazarin se chargea de l'apaiser. Il écrivit au pape pour lui faire connaître les motifs de cette mesure. « Le cardinal de Retz, lui disait-il, se laissant emporter à son

[1] *Mémoires de Retz*, t. IV, p. 167.
[2] *Ibid.*, p. 168.
[3] *Ibid*

naturel, qui est très-fier, a fait vanité de ne rien craindre et l'a publié. Comme si la dignité, de laquelle il est redevable au roi, le rendait indépendant de son autorité, et qu'il lui fût permis de violer le respect que sa sujétion établit, ainsi que les lois les plus saintes de la monarchie, il s'est exempté de venir au Louvre, et en a déclaré les raisons qu'il avait : que c'était un lieu où il pouvait être arrêté; qu'ailleurs il était en sûreté, » etc. Après avoir rappelé tout ce que la cour avait fait pour gagner le cardinal de Retz, Mazarin montrait en lui un rebelle obstiné, que le roi avait justement puni de ses crimes envers l'État.

L'arrestation du cardinal de Retz fut le coup de mort pour la Fronde. Depuis cette époque, le parlement, déjà abattu, rentra décidément dans le devoir. La bonne bourgeoisie manifesta hautement ses sentiments, et les voix qui tentèrent de protester furent facilement étouffées. Le rôle des deux Fouquet avait été, dans ces circonstances, utile et honorable. Ils n'avaient pas dévié un instant de la voie qu'ils s'étaient tracée. L'un avait, par un mélange d'adresse et de fermeté, calmé les esprits des membres du parlement, ramené les moins passionnés, défendu habilement les intérêts du cardinal, et, lorsque la crise fut parvenue à son dernier période, il avait donné des conseils énergiques pour séparer les magistrats fidèles d'une assemblée de factieux. La translation du parlement à Pontoise avait été son œuvre. L'autre, audacieux jusqu'à la témérité, avait bravé tous les dangers pour porter au cardinal les conseils et les encouragements de ses partisans fidèles; il

avait tenu tête, dans Paris, aux Frondeurs exaltés, gagné une partie des bourgeois, lutté jusqu'à la dernière extrémité contre la faction des princes, et en même temps négocié avec une persévérance et une habileté qui ne se démentirent qu'au moment où sa passion pour madame de Châtillon commença à l'aveugler. Enfin, le principal ennemi de Mazarin avait trouvé dans l'abbé Fouquet un rival aussi décidé, aussi violent, aussi téméraire que lui, et, malgré des dédains affectés, on voit percer, dans les Mémoires de Retz, trop de haine contre cet adversaire pour qu'il ne l'ait pas jugé redoutable.

Mazarin proclamait hautement les services des deux frères. Il écrivait à l'abbé Fouquet, le 23 décembre : « Je ne puis assez louer l'application avec laquelle vous embrassez toutes les occasions d'agir pour le service du roi, sans que la considération des ennemis que vous pouvez vous mettre sur les bras soit capable de vous refroidir ; mais ce n'est pas par des paroles qu'il faut témoigner le gré que l'on vous en doit savoir, vous étant obligé au point que je suis des marques d'amitié que vous me donnez tous les jours sans aucune réserve. » Les services de l'abbé Fouquet n'étaient pas désintéressés. Dès le mois d'octobre, il avait sollicité pour son frère le cordon bleu que laissait vacant la mort de Chavigny. La dignité de trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, dont Chavigny était investi, donnait, en effet, le droit de porter cet insigne qu'ambitionnaient les personnages du plus haut rang [1]. Mazarin ne put, en

[1] Les *Mémoires de Saint-Simon* attestent que la noblesse voyait avec indignation des parvenus porter les insignes de l'ordre du Saint-Esprit.

cette circonstance, céder aux instances de l'abbé Fouquet; mais son refus est exprimé en des termes qui devaient consoler l'abbé et lui faire concevoir pour l'avenir de hautes espérances. « J'ai beaucoup de déplaisir, lui écrivait-il, de ne pouvoir m'employer pour faire avoir la charge de trésorier de l'ordre à M. le procureur général; mais vous le pouvez assurer sur ma parole qu'en quelque autre occasion je le servirai aussi solidement, souhaitant avec passion de l'obliger à être toujours de mes meilleurs amis, comme je veux être toute ma vie des siens. »

L'abbé Fouquet, déjà pourvu d'une riche abbaye, sollicitait, quoiqu'il ne fût pas prêtre, un grand vicariat de l'église de Paris. Mazarin avait d'abord hésité à appuyer cette demande; mais ensuite il y vit un moyen d'opposer, dans le clergé même de Notre-Dame, un rival au cardinal de Retz, qui n'était pas encore arrêté à cette époque, et il répondit à l'abbé Fouquet : « Bien que je vous aie mandé que je remettrais à mon retour à parler à la reine pour le grand vicariat que vous demandez, ayant néanmoins depuis fait réflexion que la chose pourrait presser, et qu'étant nécessaire d'en établir un vous pourriez être prévenu, j'écris à Sa Majesté pour la supplier de vous faire donner cette commission, croyant qu'un homme qui n'est pas prêtre ne laisse pas d'en pouvoir faire la fonction. Je vous adresse ma lettre pour Sa Majesté, afin que vous la lui rendiez vous-même, et je vous prie de croire que j'aurai toujours beaucoup de plaisir de pouvoir contribuer à ce que vous souhaiterez. »

Les deux frères avaient des vues encore plus ambitieuses. Ils savaient qu'ils avaient des adversaires dans le conseil du roi : ils aspiraient, sinon à les écarter, du moins à y faire entrer leurs amis pour balancer le crédit des anciens ministres. Michel le Tellier avait, dans une circonstance récente, témoigné à l'abbé Fouquet des *charités* (je cite le mot même de la lettre attribuée à Roze)[1], dont le vindicatif abbé lui gardait rancune. N'espérant pas faire disgracier Michel le Tellier, les deux frères travaillèrent à introduire dans le conseil du roi Hugues de Lyonne, avec lequel ils étaient en liaison intime. Ils y mirent une insistance qui fatigua le cardinal, malgré ses dispositions favorables pour de Lyonne; il voulait, en effet, ne s'occuper de cette affaire qu'après son retour à la cour. « Je suis surpris, écrivait-il à l'abbé Fouquet, de ce que vous me marquez que M. le procureur général ne comprend rien à ce que je lui ai écrit touchant de Lyonne, puisqu'il me semble m'être assez bien expliqué en lui disant, comme je le lui réitère encore, que je suis toujours dans les mêmes sentiments que j'ai fait témoigner au sieur de Lyonne même, et comme je sais qu'il en est fort satisfait, je crois, par conséquent, que le procureur général le doit être aussi. Après tout, il faudrait que j'eusse perdu tout crédit auprès de Leurs Majestés, si je ne venais à bout de résoudre le retour de M. de Lyonne à la cour. Je crois pourtant très à propos qu'on ne sache pas, pour son avantage même, que j'ai cette intention.

[1] Voy. plus haut, p. 199.

Je ne fais point de réponse plus particulière à M. le procureur général, parce que, comme nous nous reverrons bientôt, je remets tout à la vive voix, vous priant seulement de le remercier de ma part de toutes les marques qu'il me donne de son amitié, et de lui dire que je suis ravi de le voir si appliqué à tout ce qui peut rétablir l'autorité du roi au point où elle doit être. »

CHAPITRE XIII

— JANVIER - FÉVRIER 1653 —

Mazarin lève une petite armée et délivre la Champagne. — Il se joint à Turenne. — État de Paris en son absence. — Divisions entre ses partisans. — Lettre de le Tellier à Mazarin. — La place de surintendant devient vacante (2 janvier). — Nicolas Fouquet demande cette place. — Il a pour compétiteur Abel Servien, qui est vivement appuyé par plusieurs partisans de Mazarin et par la Chambre des comptes. — Lettre adressée en cette circonstance à Mazarin par son intendant J. B. Colbert. — L'abbé Fouquet soutient son frère et se plaint vivement de le Tellier. — Réconciliation apparente imposée par Mazarin. — Retour du cardinal à Paris (3 février). — Il fait nommer (8 février) deux surintendants, Servien et Fouquet.

Le cardinal avait attendu, pour rentrer dans Paris, que le parti de la Fronde fût entièrement abattu; mais cependant il n'était pas resté inactif. Il avait rassemblé une petite armée, comme on l'a vu plus haut [1], et avait réussi à la porter à quatre mille hommes. Il s'était alors avancé jusqu'à Saint-Dizier, et s'était présenté comme le libérateur de la Champagne, que le prince de Condé menaçait à la tête d'une armée espagnole. Puis, ayant rejoint le maréchal de Turenne, il avait repris avec lui une partie des places dont les Espagnols s'é-

[1] Voy. ci-dessus, p. 209

taient rendus maîtres, et entre autres Bar-le-Duc, Ligny, Château-Porcien. Ces conquêtes, accomplies pendant l'hiver (décembre 1652 — février 1653), avaient préparé à Mazarin un retour glorieux. Il rentra à Paris, le 3 février, et sa modération seule empêcha la cour de déployer en son honneur un faste royal.

Pendant l'absence du cardinal, ses partisans s'étaient de plus en plus divisés. Le Tellier se plaignait des attaques que l'on dirigeait contre lui et dont les Fouquet étaient probablement les principaux auteurs. « J'ai appris, écrivait ce ministre à Mazarin, dès le 1er janvier 1653, par le bruit commun, qu'il s'est formé ici une cabale pour me déchirer auprès de Votre Éminence; ce qui m'a été confirmé par les discours qu'un des associés a tenus assez imprudemment à plusieurs personnes, marquant le détail de ce qui a été écrit de concert sur ce sujet-là; et d'autant que j'ai eu appréhension que, si je faisais témoigner à Votre Éminence que j'en eusse connaissance, vous n'eussiez quelque inquiétude du soupçon que vous prendriez que cela peut nuire à l'exécution des choses qui étaient à faire ici pour l'avancement du service du roi, je me suis fait violence et me suis abstenu de vous en écrire. Mais à présent qu'il n'y a plus rien à faire, que Votre Éminence a reconnu par expérience que rien n'est capable de retarder à mon égard ce qui est de mon devoir, et que j'appréhende que mes ennemis me fassent un nouveau crime de mon silence, j'ai pensé que Votre Éminence n'aurait point désagréable que je me défendisse des écritures de ces messieurs, et que je la suppliasse de tout mon cœur, comme je fais

très-humblement, de n'ajouter aucune foi à tout ce qu'ils ont pu dire ou écrire sur ce qui me regarde, qu'elle ne m'ait fait l'honneur de m'entendre, me faisant en cela la même justice qu'elle a fait au moindre du royaume en toutes occasions; ce que j'estime d'autant plus de sa bonté que je suis très-passionnément, » etc.

Une des causes qui faisaient éclater les jalousies et les haines entre les partisans du cardinal était la lutte pour la place de surintendant, qui était devenue vacante par la mort du duc de la Vieuville (2 janvier 1653). Cette charge, qui donnait la direction du trésor public, à une époque de désordre et d'anarchie dans l'administration financière, excitait les convoitises les plus ardentes. C'était le surintendant qui traitait avec les fermiers des impôts et partageait trop souvent avec eux les énormes bénéfices qu'ils faisaient dans leurs avances à l'État. C'était lui qui donnait des assignations ou mandats sur le trésor public. Comme ces mandats étaient assignés sur un fonds spécial, et que ce fonds était quelquefois épuisé, il fallait obtenir du surintendant qu'il désignât une autre branche des revenus publics pour le payement des billets de l'épargne, ou, comme on disait alors, qu'il les réassignât. En un mot, cette charge rendait faciles les spéculations scandaleuses et les honteux trafics, dont les d'Émery, les Maisons, les d'Effiat, les Bullion, n'avaient que trop donné l'exemple.

Les compétiteurs furent nombreux, et un des principaux fut le procureur général, Nicolas Fouquet. Dès le lendemain de la mort du surintendant la Vieuville, il

écrivait à Mazarin[1] : « J'attendais avec impatience le retour de Votre Éminence pour l'entretenir à fond de tout ce que j'ai connu de la cause des désordres passés et des remèdes; mais, comme la mauvaise administration des finances est une des principales raisons du décri des affaires publiques, la mort de M. le surintendant et la nécessité de remplir sa place m'obligent d'expliquer à Votre Éminence par celle-ci, ce que je m'étais résolu de lui proposer de bouche à son arrivée, et lui dire l'importance qu'il y a de choisir des personnes de probité connue, de crédit dans le public et de fidélité inviolable pour Votre Éminence. J'oserais lui dire que, dans l'application que j'ai eue en m'informant des moyens de faire cesser les maux présents et d'en éviter de plus grands à l'avenir, j'ai trouvé que le tout dépendait de la volonté des surintendants; peut-être ne serais-je pas inutile au roi et à Votre Éminence si elle avait agréable de m'y employer. J'ai examiné les moyens d'y réussir. Je sais que ma charge[2] n'est point incompatible, et plusieurs de mes amis qui m'ont donné cette pensée m'ont offert d'y faire des efforts pour le service du roi assez considérables pour n'être pas négligés, de sorte que c'est à Votre Éminence à juger de la capacité que dix-huit années de service dans le conseil, en qualité de maitre des requêtes et en divers emplois, me peuvent avoir acquise; et pour l'affection et la

[1] Cette lettre, datée du 2 janvier 1653, est autographe et en partie chiffrée.

[2] La charge de procureur général que Nicolas Fouquet avait achetée en 1650.

fidélité à votre service, je me flatte de la pensée que Votre Éminence est persuadée qu'il n'y a personne dans le royaume à qui je cède. Mon frère en sera caution, et je suis assuré qu'il ne voudrait pas en donner sa parole à Votre Éminence, quelque intérêt qu'il ait en ce qui me touche, s'il ne voyait clair, et dans mes intentions et dans la conduite que j'ai tenue jusques ici, et si nous n'avions parlé à fond des intérêts de Votre Éminence dans cette rencontre; et je puis lui protester de nouveau qu'elle ne sera jamais trompée quand elle fera un fondement solide sur nous, puisque personne au monde n'a plus de zèle et de passion pour les avantages et la gloire de Votre Éminence. Je la supplie que personne au monde n'entende parler de cette affaire qu'elle ne soit conclue[1]. »

Malgré la reconnaissance de Mazarin pour les services que lui avait rendus le procureur général, il hésita entre les divers candidats à la surintendance. Un journal inédit de l'époque[2] énumère les personnages qui prétendaient à cette charge : « M. le président de Maisons se fondait sur l'injure qu'il avait reçue d'en avoir été ôté. M. Servien alléguait ses longs et fidèles services. MM. les maréchaux de l'Hôpital et de Villeroy ajoutèrent aux leurs quantité de raisons particulières et de bienséance. M. de Bordeaux, intendant des finances, se mettait aussi sur les rangs et prétendait y avoir bonne part. M. Fouquet même, procureur général au

[1] A la suite de cette lettre, il s'en trouve une, également autographe, de l'abbé Fouquet, qui se porte caution pour son frère.
[2] Bibl. imp. Ms. S. F. nº 1238, C (*bis*), fº 321.

parlement, n'y renonçait pas, ni quelques autres encore. »

Parmi ces candidats un des plus autorisés était Abel Servien, qui avait rendu d'éminents services dans la diplomatie et pendant la Fronde. Il se plaignait de n'en avoir pas été récompensé, dans une lettre qu'il adressait à Mazarin, dès le 1er janvier 1653[1] : « Pour moi, je ne manquerai jamais à mon devoir, quoi qu'il arrive; mais l'exemple du traitement que je reçois (chacun voyant comme je sers) pourra refroidir beaucoup de gens. Je n'ose pas dire à Son Éminence tout ce que j'ai dans l'âme sur ce sujet, et combien je serais malheureux si ceux qui ont plus de crédit que moi sur l'esprit de la reine pouvaient empêcher que mes services ne fussent agréables à Sa Majesté. Son Éminence sait bien que le plus grand de tous les déplaisirs est de *servir y no agradir*[2]. Je ne laisserai pas d'avoir la patience qu'elle m'ordonne; car, outre qu'elle ne peut pas être bien longue à un homme de soixante ans, il ne serait pas bienséant d'en manquer à cet âge. Je suis le seul du royaume qui, depuis vingt ans, sois allé en rétrogradant, et qui, même dans un temps où tout le monde s'avance et s'établit avec tant de facilité, n'aie ni charge ni aucun établissement solide, après trente-six ans de fidèles services, et, si je l'ose dire, assez considérables pour un homme de ma condition. »

Un des partisans dévoués de Mazarin insistait vivement en faveur de Servien; après avoir signalé les vices

[1] Lettre autographe en partie chiffrée.
[2] Servir et non agréer.

de l'administration financière et les qualités nécessaires dans un surintendant, il continuait ainsi : « Je sais qu'il est rare de trouver un homme avec ces belles qualités; mais, si je ne craignais moi-même de passer pour intéressé, j'en nommerais un qui pourtant ne m'a jamais fait ni mal ni bien, et je pourrais bien jurer avec vérité que j'en espère si peu, qu'il y a plus d'un mois que je ne l'ai vu ni ne suis entré dans sa maison. Votre Éminence se le peut déjà imaginer, c'est M. Servien, qui a déjà la voix publique et pour qui je sais qu'on a fait publiquement en cette rencontre des vœux dans la chambre des comptes et à la cour des aides; mais on ajoute qu'il ne les aura pas, parce qu'il ne fera point d'offres[1]. Je sais aussi qu'il se défend d'y prétendre; mais, quand même il n'en voudrait pas, les plus sensés que j'entende discourir disent qu'ils ne voient pas comment étant si homme de bien, si capable et si avant dans les affaires, Votre Éminence peut se dispenser de les lui offrir. » Ce même correspondant parlait d'un des compétiteurs dans des termes qui me paraissent désigner Nicolas Fouquet : « Pourquoi, disait-il, les deux plus importantes charges entre les mains d'un seul homme, charges auxquelles pour parvenir et se rendre nécessaire, au lieu d'agir avec vigueur, il a fait mille tours de souplesse? Je ne saurais oublier les paroles que je lui entendis proférer dans le Palais-Royal un peu avant la sortie de Votre Éminence de Paris, *que les pierres qui enfermaient les princes s'élèveraient contre ceux qui les*

[1] Il s'agit d'offres pécuniaires; à cette époque, les charges de finances s'achetaient comme les charges de judicature.

avaient emprisonnés. Deux charges si importantes à un seul font tort aux plus habiles qui n'en ont point et qui l'ont mérité, et j'ose dire que la gloire, la vanité et la corruption n'ont jamais été ainsi en vue, et que, si on pouvait encore monter plus haut, on ne serait pas content. » L'accusation de cumul semble désigner Fouquet qui était déjà procureur général, et le trait de la fin est sans doute une allusion à sa devise *Quò non ascendam* (jusqu'où ne monterai-je pas)? Quant aux paroles qu'on lui prête, il n'est pas impossible que le procureur général les ait prononcées dans une de ces harangues où, parlant au nom du parlement, il était obligé d'adopter son langage.

Malgré les instances des divers partis, Mazarin hésitait toujours, et, sans contester le mérite de Servien, il prétendait qu'il était peu propre à l'administration des finances. « C'est un grand malheur pour moi, écrivait Servien à l'un des confidents de Mazarin, que Son Éminence, qui a vu de tout temps des emplois plus pénibles que celui-là réussir assez heureusement entre mes mains, juge le soin des finances trop laborieux pour moi. Cela veut dire qu'elle ne me juge pas capable de grand'chose, n'y ayant point de charge où il faille moins de travail, et l'exercice de celle-ci consistant plus à avoir de la prévoyance, de la fermeté et de la probité qu'à être laborieux, dont il ne faut point d'autres preuves que l'exemple de M. de Bullion, qui l'a fort bien faite de son temps, quoiqu'il n'en ait jamais su le détail, qu'il ne le travaillât presque jamais et qu'une des principales parties lui manquât, qui est la probité;

M. d'Effiat[1] n'avait pas aussi beaucoup d'application aux affaires et travaillait fort peu. M. d'Émery et M. de Maisons donnèrent plus de leur temps aux intrigues de la cour, à l'entretien des dames, aux festins, au jeu et aux autres plaisirs qu'au travail des affaires dont ils se reposaient sur des inférieurs, et, pour vous dire le vrai, il faut conclure qu'un homme qui n'est pas capable de faire la charge de surintendant est indigne pour jamais de toutes les grandes charges du royaume, où il faut nécessairement apporter plus de travail et d'assiduité qu'en celle-là. »

Au milieu de toutes les sollicitations qui assiégeaient Mazarin, et qui étaient si manifestement intéressées, on aime à entendre la voix d'un homme alors obscur, mais destiné à réparer les fautes des surintendants, ses prédécesseurs. J. B. Colbert, simple intendant de Mazarin, lui écrivait le 4 janvier 1653 : « La reine me fit hier l'honneur de me demander si M. le surintendant défunt avait fait de si grandes affaires pour Votre Éminence et de telle nature, que, pour les tenir secrètes, elle fût obligée de laisser les affaires en l'état qu'elles étaient, sans donner l'autorité aux directeurs[2], afin de la conserver à M. de Bordeaux. Je fis réponse à Sa Majesté qu'il ne s'était passé aucune affaire, dont je ne fisse le rapport à Sa Majesté en présence de deux mille personnes. Elle me dit qu'elle le croyait, mais que M. Ondedei[3], avec la prin-

[1] Le maréchal d'Effiat, aussi bien que M. de Bullion, avait été surintendant des finances sous le règne de Louis XIII.

[2] Les directeurs des finances étaient alors MM. d'Aligre et de Morangis.

[3] Zongo Ondedei, évêque de Fréjus, était un des parents de Mazarin.

cesse Palatine, lui avaient voulu persuader le contraire. Je ne ferais pas ce discours à Votre Éminence, s'il n'avait été fait par la reine même, de qui Votre Éminence le peut savoir, et je crois être obligé en conscience de lui faire rapport d'un discours de cette nature. Je la supplie seulement que personne ne voie ma lettre.

« Pour ce qui est de l'établissement[1] à faire, Votre Éminence voit et connaît fort bien tous les sujets qui en sont dignes, et je voudrais que personne ne se mêlât de lui donner son avis sur cette matière délicate. Ma raison est que je vois peu d'avis qui ne soient fort intéressés, et je le connais si bien, que, crainte que, si j'en disais quelque mot à Votre Éminence, le mien ne fût mis au rang des autres, j'aime mieux m'en taire tout à fait, joint que je crois certainement que Votre Éminence choisira beaucoup mieux, quand elle aura l'esprit libre et débarrassé de tous les avis et de tous les rapports de personnes intéressées à proposer et à exclure. Je ne puis pourtant m'empêcher de lui dire ces deux mots : qu'elle se donne de garde de ceux qui sont d'esprit à sacrifier et à donner beaucoup aux subalternes pour avoir plus de facilité de tromper le principal. C'est en deux mots le désordre du temps passé, qui est celui de tous qui peut apporter le plus de préjudice aux affaires de Son Éminence et à l'État. »

L'abbé Fouquet fut dans cette lutte l'auxiliaire le plus dévoué du procureur général. Il s'était rendu auprès de Mazarin et avait tenté, mais en vain, d'emporter la nomination immédiate de son frère. Cet échec

[1] Colbert veut parler de la nomination à la place de surintendant.

donna plus de hardiesse à ses ennemis, et surtout au secrétaire d'État le Tellier. De retour à Paris, l'abbé Fouquet se vit attaqué par l'envie et la calomnie; il s'en plaignit vivement à Mazarin : « Je suis obligé, lui écrivait-il, de rendre compte à Votre Éminence de la civilité que la reine m'a faite depuis mon retour. Je ne sais si Votre Éminence aurait eu la bonté pour moi de lui en écrire quelque chose, ou si ce sera une suite de la politique de M. le Tellier qui, pour rendre un méchant service à mon frère, dans le temps qu'il a besoin de la reine, ne lui aurait point dit du bien de moi et du mal de lui, pour témoigner que c'est la vérité seule qui le fait parler de cette manière-là et non pas l'animosité qu'il a contre moi, puisque même il a contribué au bon traitement que l'on me fait.

« Quoi qu'il en soit, je tiens que c'est un piége, parce que j'ai appris qu'il a dit à beaucoup de gens que je m'étais offert de poignarder le cardinal de Retz; que j'étais un étourdi et beaucoup d'autres choses que l'on m'a dit que l'on ne me voulait pas dire. Je nommerai les personnes qui m'ont fait ces rapports, à Votre Éminence, qui sait bien que je lui ai dit simplement ce qui nous avait brouillés et que je me suis abstenu de dire beaucoup de choses, lesquelles j'ai peur que Votre Éminence ne trouve mauvais que je lui aie tenues secrètes. On a même fait courir un bruit de ma prison, afin de pouvoir engager plus de personnes à parler contre moi, et ce bruit a été fondé sur ce qu'on disait que, Votre Éminence m'ayant refusé la surintendance pour mon frère, je m'étais emporté à dire des choses peu respec-

tueuses à Votre Éminence, qui peut se ressouvenir du respect avec lequel j'en ai usé, et que cette calomnie se détruit d'elle-même.

« Tout cela m'a obligé de prier la reine de commander à M. le Tellier de s'abstenir de semblables discours, parce qu'ayant beaucoup de respect pour elle, et sachant à quel point Sa Majesté le considérait, je ne doutais point que je ne fisse une chose qui lui serait fort désagréable, si je venais à faire des manifestes pour me défendre; mais que, si cela continuait, je serais obligé de pousser les choses à toute extrémité contre M. le Tellier, ne voyant pas un seul homme qui ne me dise quelque chose de nouveau qu'il a avancé contre moi ; ce qui ne m'a pas empêché de le voir avec toute la civilité possible et de lui rendre moi-même votre lettre. L'assurance qu'il dit avoir de la surintendance l'a rendu plus fier que jamais; ce qui n'empêchera pas que je ne vive avec lui de la manière que vous m'ordonnez. » Mazarin réussit, en effet, à rétablir une concorde, au moins apparente, entre ses partisans. L'abbé Fouquet lui répondait le 26 janvier : « J'écrirai à M. le Tellier de la manière dont Votre Éminence me commande, et même je vois que, depuis que la reine lui a parlé, il ne me revient plus aucune chose qu'il ait dite. Au contraire, il affecte de paraître sans crédit et dit qu'il ne se mêle de rien; il n'est pas malaisé de voir la cause du changement.

« Vendredi dernier, les rentiers firent beaucoup de bruit à l'entrée de MM. du parlement, et même en appelèrent quelques-uns *Pontoisiens* [1]. Il y va de si peu de

[1] Allusion au parlement de Pontoise.

chose pour les satisfaire que l'on ne saurait croire qu'il n'y ait un peu de connivence de la part de ceux qui manient les finances. Feu M. de la Vieuville leur donnait quatre-vingt-huit mille livres par semaine; on leur en offre cinquante, et le prévôt des marchands se faisait fort de les apaiser pour soixante-huit. La présence de Votre Éminence serait absolument nécessaire; car, pour peu qu'elle leur fît donner en une rencontre pareille, elle s'acquerrait leur bonne volonté, et l'on aurait châtié fort aisément les *cabalistes*, desquels le parti augmentant, il y a des gens qui croient que Votre Éminence ne reviendra pas et qu'ils auront toute l'autorité.

« J'ai donné avis à la reine que M. de Brissac[1] était à Paris; elle a donné ordre pour l'arrêter. Je crois que M. de Gauville a écrit à Votre Éminence qu'un gendarme de M. le Prince, qui est ici, donnerait avis de ceux qui viendraient de sa part. On arrêta l'autre jour un valet de Guitaut[2], à qui l'on ne trouva rien d'important. Après demain, quelques gens du marquis de Sillery doivent revenir pour emmener sa vaisselle. On a donné ordre pour tout arrêter, nonobstant qu'un desdits gens ait un passe-port. Ce que la reine a trouvé fort mauvais, ayant découvert qu'une dame, que je ne nomme point, était dans les intérêts de M. le Prince.

« On tâche de répandre parmi le peuple que Votre Éminence retarde pour faire ses préparatifs pour emmener le roi hors de Paris, et je ne vois aucun des servi-

[1] Un des partisans du cardinal de Retz.
[2] Le Guitaut dont il s'agit était attaché au parti du prince de Condé.

teurs de M. le cardinal qui ne soit persuadé que sa présence est ici absolument nécessaire. »

Rappelé avec tant d'insistance par ses partisans les plus dévoués, Mazarin revint enfin à Paris, le 3 février, et un de ses premiers actes fut la nomination à la surintendance. Il partagea cette charge entre Servien et Nicolas Fouquet[1]. Ce dernier reçut en même temps le titre de ministre d'État. Les mémoires du temps attestent que la nomination de Nicolas Fouquet, qui restait toujours procureur général, fût loin d'obtenir la même approbation que celle de Servien[2]. A la suite de ces mesures, le cardinal, voulant donner quelque satisfaction aux

[1] Loret annonce ainsi cette nomination dans sa *Muse historique* du 8 février 1650 :

On étoit encor attendant
Qui seroit le surintendant,
Cette charge, autant que pas une,
Étant une rare fortune;
Mais il faut beaucoup endurer
Pour y pouvoir longtemps durer;
Et quoiqu'elle soit épineuse,
Presque autant que pécunieuse,
Plusieurs pour elle s'intriguans,
Elle n'est jamais sans briguans.
La brigue est pourtant terminée;
Car j'ai su cette matinée
(Et toute la cour en convient)
Qu'elle est pour monsieur de Servient
Qu'on peut nommer, sans flatterie
Un ornement de la patrie,
Tant il possède abondamment
De lumière et de jugement;
Mais, comme la charge est pesante
Pour le moins autant qu'importante,
Afin de soulager ses soins,
On lui donne quelques adjoints,
Savoir messieurs Fouquet, d'Aligre
Dont l'esprit est doux et non tigre,
Morangis, Menardeau, Bordeaux,
Tous gens qu'on tient assez loyaux,
Et serviteurs du roi leur maître
Autant qu'on le sauroit être.

[2] Bibl. imp. Mss. S. F. n° 1238 C. *bis*), f° 332

candidats évincés, multiplia les charges de finances. Il adjoignit aux deux surintendants trois directeurs des finances, un contrôleur général et huit intendants. « Leurs appointements, dit l'auteur du journal que j'ai déjà cité[1], et les gratifications ordinaires qu'ils recevaient ne consommaient guère moins d'un million de livres par an. »

La commission donnée par le roi aux surintendants, en date du 8 février 1653, ne subordonne point Fouquet à Servien, comme l'a prétendu un historien dont l'exactitude ordinaire s'est trouvée ici en défaut[2]. Les

[1] Journal ms. *ibidem.*

[2] *Histoire de la France pendant le ministère de Mazarin*, par M. Bazin, t. IV, p. 309 (édit. in-18). On trouve le texte de la commission royale dans un manus. de la Bibl. imp., des 500 de Colbert, n° 235. Comme il s'est élevé quelque doute sur ce point, je publierai ici en note le texte même de la commission : « Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amez et féaux les sieurs comte Servien, marquis de Boisdauphin et de Sablé, commandeur et surintendant des finances de nos ordres, l'un de nos ministres d'Estat, et Foucquet, conseiller en nostre conseil d'Estat et nostre procureur général en nostre cour de parlement de Paris, salut : Si la probité et la science sont les vertus nécessaires pour parvenir à la promotion des grandes charges, et si elles demandent de longues expériences pour s'en acquitter avec la fidélité et le bon ordre que les affaires requièrent, il nous a semblé ne pouvoir faire un meilleur choix que de vos personnes pour exercer celle de surintendant de nos finances, qui est à présent vacante par la mort du sieur duc de la Vieuville; les grands emplois qui vous ont incessamment occupés dedans et dehors le royaulme pour le bien de cet Estat, les preuves que vous avez tousjours données de vostre zèle et expérience pour en soustenir les intérêts et la grandeur, nous confirment dans cette créance, et nous font espérer que vous vous acquitterez si dignement de cette importante administration, que le public n'aura pas moins de sujet d'en estre satisfaict que nous. Nous, pour ces causes et autres grandes considérations à ce nous mouvant, nous vous avons constitués, ordonnés et établis, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de nostre main, pour faire et exercer la charge de surintendants de nos finances, avec un plein et entier pouvoir d'en ordonner et de les administrer ainsy qu'en

trésoriers de l'épargne avaient ordre d'obéir à l'un comme à l'autre. Cependant un ambitieux comme le procureur général, ne pouvait être entièrement satisfait d'une décision qui lui donnait un collègue que son âge et l'opinion publique plaçaient au-dessus de lui. Il voyait dans Servien un surveillant attentif et sévère, qui défendrait énergiquement les intérêts du trésor public. Mais la prudence de Nicolas Fouquet égalait son ambition, et elle lui imposait la plus grande réserve en présence d'un pareil collègue. S'effacer et attendre que les embarras financiers le rendissent nécessaire à Mazarin et

vos consciences vous jugerez estre nécessaire pour le bien de nostre service, comme aussy pour jouir de ladicte charge aux mesmes honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, fonctions, estats et appointemens tels et semblables qu'en a joui ledict feu sieur de la Vieuville, et les autres qui l'ont précédé en cette charge, sans que de ladicte administration vous soyez tenus d'en rendre raison à nostre Chambre des comptes, ni ailleurs qu'à nostre personne; nous vous avons, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, relevés et dispensés, relevons et dispensons par ces dictes présentes, de ce faire, et vous avons donné et donnons plein pouvoir, autorité et mandement spécial. MANDONS et ordonnons aux trésoriers de nostre espargne présens et à venir et autres nos officiers des finances et comptables généralement quelconques qu'il appartiendra, qu'en ce faisant ils vous obéissent et entendent diligemment aux choses concernant lesdictes charges; deffendons aux susdicts comptables d'acquitter aucunes parties de dons ou autrement quelsconques acquits qui leur en soient expédiés, s'ils ne sont visés et accompagnés de vos ordonnances particulières, ainsy qu'il a tousjours esté practiqué et observé. Mandons auxdicts trésoriers de nostre espargne de vous payer, chacun en l'année de son exercice, les estats, pensions et appointemens qui vous seront ordonnés, et que nous voulons estre passés et alloués en la despense de leurs comptes par nos amez et féaux les gens de nos comptes à Paris, auxquels nous mandons ainsy le faire sans difficulté; car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le huitième jour de février, l'an de grâce 1653, et de nostre règne le dixième, signé LOUIS, et plus bas : PAR LE ROY, de GUÉNÉGAUD, et scellé du grand sceau de cire jaune. »

l'appelassent au principal rôle, telle fut sa tactique; elle réussit complétement. Il était d'ailleurs soutenu par son frère, qui restait toujours le confident le plus intime et le plus dévoué de Mazarin.

CHAPITRE XIV

— 1653 —

Rôle de l'abbé Fouquet à cette époque; il est chargé sans titre officiel de diriger la police; mémoire qu'il adresse à Mazarin sur l'état de Paris. — Il découvre le complot de Bertaut et Ricous contre la vie de Mazarin, les fait arrêter, surveille leur procès et presse leur condamnation (25 septembre-11 octobre). — L'abbé Fouquet accusé d'avoir voulu faire assassiner le prince de Condé; il se disculpe. — Il ne cesse de veiller sur le parti frondeur, et instruit le cardinal des démarches de mademoiselle de Montpensier et des relations du cardinal de Retz avec le prince de Condé. — Attitude du parlement de Paris : services qu'y rend le procureur général, Nicolas Fouquet. — L'abbé Fouquet obtient, de l'Hôtel de Ville de Paris, de l'argent et des vêtements pour l'armée royale. — Répression des factieux et dispersion des assemblées séditieuses. — L'abbé Fouquet répond aux attaques de ses ennemis. — Mazarin l'assure de son amitié.

L'abbé Fouquet ne s'était pas oublié dans la distribution des faveurs. Comblé de bénéfices ecclésiastiques, il fut chargé, sans titre officiel, de la police secrète et de la direction de la Bastille. Sa position auprès de Mazarin rappelle celle du P. Joseph auprès de Richelieu. Le célèbre capucin n'avait pas plus de titre officiel que l'abbé Fouquet, et cependant les affaires les plus considérables de la France et de l'Europe passaient par ses mains. Avec moins de grandeur, l'abbé Fouquet fut

une sorte de ministre de la police, chargé tout spécialement de veiller à la sûreté du cardinal et de déjouer les complots que les factions vaincues ne manquèrent pas de tramer contre lui.

Un mémoire qu'il rédigea pour Mazarin fait connaître la situation des affaires. Il les divise en trois chefs, pour me servir de ses expressions. « Le premier, dit l'abbé, regarde le parlement qui se vante d'éclater, si la chambre de justice n'est révoquée, pour la révocation de laquelle le premier président a écrit en cour, à ce qu'ils disent. Ils se promettent d'y faire joindre tous les autres parlements et espèrent être protégés par les mécontents qui ne sont pas en petit nombre. Le second regarde l'état de la religion qui commence à se brouiller ouvertement, chacun prenant parti, et cela de la même manière que les choses se passèrent en France, lorsque l'hérésie de Calvin fut condamnée; à quoi il serait très à propos de remédier. Si Son Éminence m'ordonnait d'en conférer avec M. le chancelier, qui est fort intelligent et très-zélé, l'on pourrait trouver des remèdes à ce mal, qui deviendra grand, s'il est négligé; bien entendu toutefois qu'après avoir trouvé les expédients, on les communiquerait à Son Éminence sans l'ordre de laquelle rien ne serait exécuté. Le troisième concerne l'état du peuple que l'on suscite par toutes sortes de voies en semant dans les esprits de très-pernicieuses opinions sur la conduite des affaires, sur l'éloignement du roi, sur son éducation et sa manière de vivre particulière. Il arrive ici tous les jours des gens de M. le Prince, surtout depuis que M. le

prince de Conti et madame de Longueville ont liberté d'y envoyer qui bon leur semble. » Ainsi, veiller sur le parlement et sur les débris des factions, déjouer les complots tramés par les partisans de Retz et du prince de Condé, tel fut le rôle de l'abbé Fouquet à une époque où les passions étaient encore frémissantes, et où la Fronde menaçait de renaitre de ses ruines.

Tant que la cour habita Paris, le parlement et la bourgeoisie furent paisibles. On n'eut guère à s'occuper que des complots qui menaçaient la vie du ministre. Des émissaires de Condé furent arrêtés et accusés d'avoir voulu attenter à la vie du cardinal. On avait vu récemment un exemple de leur audace. Ils s'étaient avancés jusqu'à Grosbois, près de Paris, et avaient enlevé le directeur des postes, nommé Barin. Ils l'emmenèrent à Damvilliers, et il n'obtint sa délivrance qu'en payant une forte somme d'argent. Il était donc nécessaire d'avoir une police qui prévînt et déconcertât de semblables attentats, ce fut surtout la mission de l'abbé Fouquet. Des lettres interceptées le mirent sur la trace d'un projet d'assassinat contre le cardinal. Il en découvrit habilement les auteurs, dont l'un, grand maître des eaux et forêts de Bourgogne, se nommait Christophe Bertaut, et l'autre était un aventurier appelé Ricous ou Ricousse, qu'on regardait comme un émissaire du prince de Condé et de madame de Châtillon. L'abbé Fouquet se chargea de les faire arrêter. « Ricous, écrivait-il à Mazarin le 16 septembre 1653, est en cette ville (Paris), et s'en ira à Merlou[1], s'il peut échapper.

[1] Terre qui appartenait à madame de Châtillon.

S'il plait à Votre Éminence de donner à du Mouchet, chevau-léger, qui s'est fort bien conduit et avec affection, huit des gardes de Votre Éminence, il ira demain, à la pointe du jour, à Pierrefitte[1], qui est un passage, où, indubitablement, donnera Ricous. Mouchet le connait. J'ai des espions en dix endroits pour l'attraper, et, voyant qu'il y va du service de Votre Éminence, je ne fais autre chose qu'y travailler jour et nuit, et j'ose dire avec assez de risque, puisque, étant découvert, on n'en veut plus qu'à moi. »

Ricous fut, en effet, arrêté ainsi que Bertaut, et tous deux jugés par une chambre de justice, qui fut établie à l'Arsenal et que présida le chancelier Séguier. L'abbé Fouquet ne cessa de diriger cette affaire, comme l'attestent ses lettres à Mazarin. « J'envoie à Votre Éminence, lui écrivit-il le 25 septembre, le sieur du Mouchet, qui a fort bien servi dans la prise de Ricous, et par qui l'avis est venu du lieu où il était. Je l'ai fait conduire à Saint-Magloire, qui est une prison de laquelle nous sommes assurés, pour de là être mené à Vincennes. M. de Breteuil l'a interrogé : il dit qu'il croit que c'est madame de Châtillon qui l'a fait prendre, et dit que les offres qu'il a faites de donner de l'argent au nommé du Chesne ont été pour éprouver sa fidélité, et pour voir si, par argent, il pouvait se fier en lui et s'en servir, désavouant tout autre dessein. Je ne sais pas ce qu'il dira quand on lui confrontera les lettres qu'il a écrites.

« Je n'écris point celle-ci de ma main, étant bien aise

[1] Il y a beaucoup de lieux désignés sous ce nom; il s'agit ici de Pierrefitte dans le département de l'Oise (arrondissement de Beauvais).

qu'il ne paraisse point que je me mêle de choses qui ne sont pas de ma profession, à laquelle je ne prendrai point garde, quand il ira du service de Votre Éminence, quoique j'aie appris, depuis votre départ, qu'il y avait des gens auprès d'elle qui m'y avaient rendu méchant office, dont je n'ai point trouvé d'autres raisons, sinon que, la surintendance ne leur valant pas ce qu'elle avait fait autrefois, ils veulent rétablir leurs amis et nous détruire, en commençant par moi et finissant par mon frère, ou nous obliger d'acheter leur protection.

« Le nommé Bertaut ne veut point répondre, même au Châtelet; on prendra le parti de lui faire son procès comme à un muet.

« M. d'Igby [1], sachant que madame de Châtillon se plaignait du sieur de Cambiac [2], que M. d'Amiens a présenté à la reine, et qui a promis de n'être plus dans des intérêts contraires à ceux du roi, l'a pris dans le chemin de Pontoise et mené à Merlou pour l'obliger à demander pardon à ladite dame, qui l'a fait relâcher; on dit qu'elle a la petite vérole et la fièvre continue.

« Je prie derechef Votre Éminence que je ne sois pas nommé dans cette affaire. Le sieur du Mouchet lui fait la même prière pour lui. »

Une seconde lettre du même jour contenait de nouveaux détails sur le procès instruit par la chambre de justice. « M. de Nangis, écrivait l'abbé Fouquet, s'en allant demander l'agrément de Votre Éminence pour le

[1] Mylord d'Igby ou Digby passait pour être à cette époque l'amant de madame de Châtillon.

[2] Il est désigné ailleurs sous le nom *d'abbé de Cambiac*.

régiment de Picardie, du prix duquel j'ai trouvé, à mon retour, qu'il était convenu à vingt et deux mille écus, j'ai été bien aise de prendre cette occasion pour rendre compte à Votre Éminence de ce qui se passe à la chambre de justice. MM. de la Marguerie et Méliand, commissaires députés pour instruire le procès de Bertaut, furent hier à la Bastille, et, n'osant faire venir Bertaut, lui firent entendre la lecture de la commission du roi et l'arrêt de la chambre. Bertaut demeura fort surpris, et, après avoir fait relire plusieurs fois ladite commission, il dit qu'il ne voulait point reconnaître les deux commissaires pour ses juges; que cela était contraire aux ordonnances et déclarations de Sa Majesté, et qu'il était appelant au parlement des procédures faites par le lieutenant civil, et signa ce qu'il dit. Demain matin, la chambre s'assemble, où l'on donnera arrêt que Bertaut sera tenu de répondre, sinon qu'on procédera contre lui comme contre un muet. Aussitôt les deux commissaires retourneront à la Bastille signifier ledit arrêt à Bertaut, et, s'il ne répond point, on le jugera comme muet [1]. »

L'abbé Fouquet ne cessait de hâter la procédure, levant les difficultés qu'elle pourrait présenter, stimulant le zèle des juges, et s'occupant de la confiscation des biens des accusés, dont l'un, Bertaut, avait une fortune considérable. Il écrivait le 5 octobre à Mazarin : « L'interrogatoire des criminels est achevé. Bertaut, qui, après

[1] Il est remarquable que dix ans plus tard une autre chambre de justice, siégeant à l'Arsenal, procéda de même contre Nicolas Fouquet, qui refusait de répondre.

les protestations, s'était résolu de répondre et l'avait fait, demeurait d'accord qu'il était à M. le Prince, déniait pourtant la lettre que les maîtres à écrire ont dit être de lui. Quand on l'a confronté à Ricous et à du Chesne, qui lui ont soutenu qu'il leur avait donné de l'argent, il n'a plus voulu répondre, et ses parents ont présenté une requête. Dans une lettre de Ricous, il y a un article où il semble envelopper M. le Prince. Je ne sais par quel motif on ne s'est point éclairci de la vérité. Je m'en vas m'appliquer à voir comment on pourra réparer la faute[1]. Mercredi au plus tard le procès criminel sera jugé; il n'y a plus qu'à en faire le rapport qui ne saurait durer deux matinées. Il serait bon de songer à la confiscation de ceux qui ont quelque chose. Les juges ont méchante opinion de l'affaire pour les criminels. »

Le lendemain, 6 octobre, le procureur général, Nicolas Fouquet, annonça à Mazarin que l'instruction du procès était achevée, et que les accusés allaient comparaître devant la chambre: « Hier, après midi, toute la procédure contre Bertaut fut achevée, et, quoiqu'il eût répondu à l'interrogatoire qui lui avait été fait le jour précédent, si est-ce que, lorsqu'il fut question hier au matin de le confronter avec Ricous et du Chesne, ledit Bertaut s'avisa de ne vouloir point prêter le serment et de ne point répondre, croyant par là se garantir. Cette confrontation ne lui a pas sans doute été fort agréable, d'autant

[1] Le prince de Condé ne pouvait être jugé que par le parlement et les ducs et pairs. S'il avait été impliqué dans cette affaire, il eût fallu la porter au parlement.

que lesdits Ricous et du Chesne sont toujours demeurés fermes dans ce qu'ils disent contre Bertaut touchant l'assassinat. Aussitôt que toute la procédure eût été hier achevée, qui fut environ les quatre heures du soir, M. de la Marguerie m'envoya le procès, comme c'est la coutume et la forme, afin que je prisse des conclusions définitives. J'ai gardé le procès pendant la nuit dernière, que j'ai travaillé à le voir, et ce matin je l'ai rendu audit sieur de la Marguerie tout en état, ne restant plus que le rapport. Sur les dix heures du matin cejourd'hui, on s'est assemblé et on y a travaillé jusques à midi et demi. Demain, on s'assemble, dès huit heures du matin, pour examiner le procès, et mercredi sans doute on entendra les accusés dans la chambre, et dans le même temps les juges opineront. Ce procès est tout à fait bien instruit, et la preuve est bien établie. Il ne reste que l'opinion des juges. »

Comme le zèle de quelques-uns des commissaires paraissait moins vif au moment de prononcer la condamnation, l'abbé Fouquet se chargea de les stimuler. « Je verrai aujourd'hui, écrivait-il à Mazarin le 10 octobre, M. de la Marguerie, de la part de Votre Éminence. Il semble qu'il se refroidisse un peu, à ce que m'ont dit deux ou trois de la chambre. » Dès le lendemain, 11 octobre, la condamnation était prononcée, et l'abbé Fouquet, en l'annonçant à Mazarin, lui transmettait le résumé des aveux arrachés par la torture aux deux condamnés : « J'envoie à Votre Éminence la déposition que Bertaut et Ricous ont faite quand on leur a donné la question. Celui qui me paraît le plus chargé

dedans la suite de l'affaire est le nommé Cambiac, qui, depuis le commencement jusques à la fin, est fort chargé. Madame de Châtillon et le président Larcher le sont aussi, en ce qu'il dit que, Frarin devant assassiner M. le Prince, ils se sont entretenus de quelque dessein contre Votre Éminence, de qui on attend ici les ordres de ce qu'il y a à faire, et si elle juge que l'on doive décréter contre eux et continuer l'affaire. Pour moi, je me donnerai l'honneur de lui aller rendre mes respects au premier jour.

« Pour la confiscation de Bertaut, Votre Éminence n'a qu'à commander à un secrétaire d'État d'expédier le don en blanc, c'est-à-dire le don des biens, sans spécifier la charge qu'il faudra songer à faire supprimer pour la faire après revivre, à cause des créanciers qui feraient opposition au sceau, si l'on donnait les biens. J'expliquerai ce détail à Votre Éminence. Celui qui a fait prendre Bertaut me commanda de dire à Votre Éminence qu'il lui devait quatre mille livres qu'il demande à présent et promet de grands services. Votre Éminence me commanda de les lui promettre.

« Il serait bon que Votre Éminence fît écrire un mot de remerciment à MM. le chancelier, garde des sceaux[1], aux rapporteurs, et à M. de Breteuil, et que ce dernier fût chargé de voir tous les autres juges de sa part en qualité d'homme du roi à la Chambre.

« Comme je finis ma lettre, des gens que j'avais envoyés pour tenir la main à l'exécution sont revenus.

[1] Le garde des sceaux était toujours Mathieu Molé.

Tout s'est passé fort doucement. Les lettres ont été brûlées par la main du bourreau, et les criminels ont été étranglés avant que d'être roués. »

Ces exécutions sanglantes, et le rôle qu'y avait joué l'abbé Fouquet, le signalaient à la vengeance du parti ennemi ; il ne l'ignorait pas et se tint sur ses gardes. Ses espions l'avertissaient de toutes les démarches de Condé. On prétendit même qu'il avait voulu faire assassiner ce prince ; l'accusation s'accrédita tellement, que l'abbé Fouquet fut obligé de se justifier auprès du cardinal : « J'ai su, lui écrivait-il le 2 octobre, que l'on avait fait entendre à Votre Eminence que j'avais donné un billet au nommé Lebrun[1]; et que cela donnait lieu à M. le Prince de se plaindre de vous et au peuple de parler. Je supplie très-humblement Votre Éminence de croire que je ne suis pas inprudent jusques au point de confier un billet à un fripon qui trahit son maître, et pour un sujet sur lequel Votre Éminence a toujours dit qu'elle ne voulait rien entendre. Il est aisé de fermer la bouche aux gens qui parlent autrement qu'ils ne devraient. Votre Éminence n'a qu'à faire dire à M. le Prince qu'elle ne croit point que j'aie écrit ; mais que, s'il se trouve un billet de ma main, comme il en a voulu faire courir le bruit, Votre Éminence me remettra entre ses mains, et que, n'ayant jamais entendu par moi aucune proposition sur ce sujet, elle ne prend point d'intérêt à la vengeance qu'il en fera ; et je puis assurer Votre Éminence que si, après la parole que je lui en

[1] C'était un des espions que l'abbé Fouquet entretenait auprès du prince de Condé.

donne, il se trouve quelque chose contre M. le Prince écrit de ma main, ou que j'aie jamais vu ce baron de Veillac, à qui M. le Prince a dit que j'avais parlé, je suis prêt de m'aller mettre entre ses mains; ce que je ferais dès aujourd'hui, si je croyais que Votre Éminence ne me fît pas l'honneur d'ajouter foi à ce que je lui mande.

« Votre Éminence se souviendra, s'il lui plaît, que, de ces sortes de gens, je n'en ai jamais vu que deux, le premier desquels a servi à découvrir l'écriture de Bertaut, et, par ce moyen, détourner un homme d'entreprendre contre la personne de Votre Éminence ; et de là l'on est venu à la connaissance de tout le reste. A l'égard de celui-là, si ma conduite a été mauvaise, ç'a été en ce que je me suis mis vingt fois en danger d'être assassiné, me trouvant seul en des lieux écartés; mais, quoi qu'il en puisse arriver, quand je croirai que Votre Éminence affectionnera quelque chose, je risquerai tout pour en venir à bout.

« Pour Lebrun, il s'adressa à M. d'Aurillac, qui est major du régiment d'infanterie de Votre Éminence. Aurillac le mena à M. de Besemaux[1], par qui je reçus l'ordre de Votre Éminence de l'entendre. D'Aurillac me dit que, les amis de M. le Prince étant sur le point d'entreprendre sur Marcoussis, Lebrun en avait fait avertir Son Altesse Royale; ce qui fit que l'on prit un peu plus de créance en lui, la créance n'allant pas à lui rien confier, mais à l'entendre et à lui donner de quoi subsister.

[1] Gouverneur de la Bastille.

Il s'offrit de se remettre entre les mains du roi toutes les fois qu'il donnerait un avis jusques à ce qu'il fût exécuté, et fit un écrit que j'ai, par lequel il dit que, pour chaque cavalier qu'il fera défaire, il demande une pistole, et un écu par fantassin, et il me dit qu'il était nécessaire que M. de Beaujeu, qui commandait sur la frontière, lui donnât quelques cavaliers pour l'avertir de tout. Je lui dis que j'en écrirais; mais je ne lui donnai aucune lettre pour cela. Il fit d'autres propositions qui furent rebutées, et je lui répétai mille fois, en différentes visites, que l'on n'y voulait point songer. Voilà ma conduite sur ce sujet. Si M. le Prince ne m'aime pas, pour ce qu'il me croit à Votre Éminence autant que j'y suis, et qu'il apprend que de temps en temps on a découvert quelque chose de ses mauvais desseins, je ne crois pas que cela me doive être imputé à blâme par Votre Éminence, laquelle je crois me fera bien la justice de ne pas donner lieu à tous les méchants offices que l'on me voudrait rendre là-dessus, ne doutant pas que beaucoup de gens ne m'accusent d'imprudence et de commettre Votre Éminence mal à propos. Je le répète encore à Votre Éminence : je la supplie de m'envoyer pieds et poings liés à M. le Prince, si tout ce que l'on a dit là-dessus n'est faux.

« J'écris une lettre à un des officiers de l'armée de M. le Prince et le prie de la lui faire voir. J'en ai donné des copies ici à mes amis, et, si les amis de M. le Prince continuent ici de soutenir que j'ai donné un billet à Lebrun, je supplie Votre Éminence de trouver bon que je ne le souffre pas. »

Mazarin lui-même avait été impliqué dans cette accu-

sation de tentative d'assassinat contre le prince de Condé. Il écrivait, à cette occasion, à l'abbé Fouquet : « Tout le monde doit être assez persuadé que je ne suis pas un grand *assassinateur*, et mes ennemis mêmes me peuvent faire la justice de le croire ainsi. Avec tout cela, je vous assure que j'ai un très-sensible déplaisir qu'on publie que l'homme que le prince de Condé a fait arrêter a déclaré qu'il était envoyé auprès de lui par mon ordre pour lui faire du mal. Le temps qui protége la vérité découvrira celle-ci à la confusion des imposteurs, et, s'il n'arrive audit prince autre mal que celui que je lui ferai par de semblables moyens, il vivra longtemps. Il ne tiendra qu'à lui de faire, s'il veut, avec moi, trêve d'assassinats, et vous tomberez bien d'accord que je ne perdrai rien dans la conclusion de ce traité. »

Quant aux mesures préventives et à la police vigilante de l'abbé Fouquet, elles obtinrent de Mazarin l'assentiment le plus complet. « Il ne faut rien épargner, lui écrivait-il, pour découvrir les correspondants de M. le Prince à Paris, étant certain qu'il y en a beaucoup qui lui écrivent et qui y demeurent pour quelque mauvais dessein, à ce que vous avez pu assez connaître dans les papiers que M. d'Amiens m'a envoyés. La meilleure diligence est celle que vous faites de faire visiter les cabarets et chambres garnies, et il le faut continuer. » Il ajoutait dans une autre lettre : « Le capitaine Claude aurait pu découvrir tous les desseins de ceux qui se cachent dans Paris, s'il eût été pris, et surtout la personne qui a écrit la dernière lettre que vous savez. C'est pourtant un très-grand avantage que celui que l'on re-

çoit de l'épouvante des méchants, qui sont relancés par vos soins, en sorte qu'ils n'osent pas s'arrêter longtemps dans Paris. Je vous en ai en mon particulier grande obligation. »

L'ancien parti de la Fronde s'était d'abord contenté de faire des vœux pour le prince de Condé ; mais à peine Mazarin fut-il parti pour l'armée, emmenant le jeune Louis XIV, que les agitations recommencèrent. On craignit même l'arrivée à Paris de mademoiselle de Montpensier. Tandis que son père, Gaston d'Orléans, avait, suivant son usage, sacrifié ses partisans et ceux mêmes qu'il avait entraînés dans la révolte, sa fille était restée en relation avec le prince de Condé [1]. Elle avait le cœur trop noble pour abandonner ses amis, et l'esprit trop romanesque pour ne pas tenter de nouvelles aventures. L'abbé Fouquet, qui entretenait des espions dans les plus illustres familles, apprit que Mademoiselle avait envoyé un gentilhomme à madame d'Épernon pour la prier de se trouver à Brie-Comte-Robert [2]. « Aussitôt, écrit-il à Mazarin le 30 septembre, j'y ai envoyé un gentilhomme de mes amis et le sieur du Mouchet, l'un, pour la suivre et l'observer, l'autre, pour me dire ce qu'il aura appris. Je crois qu'on ne veut point l'arrêter; mais, si l'on prenait cette pensée, il n'y a qu'un officier des gardes du corps qui le puisse. La seule cavalerie

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. II, p. 255-256 (édit. Charpentier).

[2] Mademoiselle ne parle pas de ce fait dans ses *Mémoires;* mais il paraît bien constaté; c'était par le duc d'Épernon lui-même que l'abbé Fouquet était instruit des desseins de la princesse.

que l'on a ici, ce sont les gardes du maréchal de l'Hôpital et ceux de Votre Éminence, qui sont en Brie avec les chevau-légers; encore ceux-là sont fort éloignés. Il est nécessaire, si elle venait ici déguisée, que l'on ait des ordres de ce qu'il y a à faire. » Quelques jours après, les craintes que cette dénonciation avait données à l'abbé Fouquet étaient dissipées, ou du moins ajournées. Il écrivait le 30 octobre à Mazarin : « La demoiselle, qui devait aller à Brie-Comte-Robert, s'est contentée d'y envoyer un relais. Elle avait écrit de sa main une lettre à madame d'Épernon, mais elle a dit à Monsieur qu'elle l'avait brûlée. Madame de Brégy me donna hier avis que la même demoiselle avait dessein de venir en cette ville; qu'elle voulait encore attendre quinze jours, et que le lieu secret où elle prendrait ses relais était chez M. du Chemin, trésorier de ladite demoiselle, qui est à moitié chemin entre le logis de M. de Chavigny, où elle est, et Brie-Comte-Robert, et que ledit sieur du Chemin était celui qui faisait tenir toutes ses lettres. Je ne me suis expliqué à madame de Brégy ni de ce que m'avait dit M. d'Épernon, ni à lui de ce que m'avait dit madame de Brégy, de qui l'on pourrait avoir des avis, beaucoup de gens s'adressant à elle; elle servirait fort bien, si elle voulait présentement.

« M. d'Épernon m'a dit ce matin que M. de Lusignan était un homme dangereux, qu'il n'était point d'avis qu'on le laissât ici, et qu'il ne savait point s'il avait pris l'amnistie.

« L'abbé Roquette m'est venu dire qu'il avait appris que Votre Éminence le tenait suspect; qu'il venait of-

frir de se mettre en cachot s'il avait eu aucune correspondance avec M. le Prince depuis qu'il était sorti de Paris contre le service du roi; qu'il avait toute son attache à M. le prince de Conti, duquel il donnerait par écrit l'assurance qu'il se dégagerait, s'il faisait jamais rien contre le service. »

Ces avis, qui venaient de sources diverses et souvent de grands personnages, prouvent quelles étaient l'activité et l'influence de l'abbé Fouquet. Il ne cessait d'exercer une surveillance active sur Retz, qui avait conservé de nombreux partisans à Paris et dans l'armée des princes. « Je juge, écrivait-il à Mazarin, par une lettre que j'ai reçue d'un lieu secret et qui m'est tout à fait assuré, que le cardinal de Retz a des nouvelles, et qu'un homme est allé de sa part à Charleville et à Mézières. L'on ne m'a point nommé l'homme; mais l'on me donne avis de prendre garde à moi, parce que celui qui y est allé a dit que j'étais celui contre qui il était le plus animé. Il (le cardinal de Retz) donne avis à MM. les gouverneurs, ses amis, qu'il ne quittera point sa coadjutorerie et n'ira point à Rome. J'écris pour savoir le nom de celui qui a passé, et je pourrais même peut-être bien le faire arrêter au retour, si Votre Éminence le trouvait bon. » L'abbé Fouquet s'alarmait des sentiments de pitié qu'exprimaient les soldats chargés de veiller sur Retz. « M. de Pradelle, écrivait-il encore à Mazarin le 28 septembre, m'a dit que les gardes du corps témoignent avoir grande compassion du cardinal de Retz, et, quand ils parlent de lui, ils disent *le pauvre M. le cardinal de Retz*, et que cela vient de ce qu'on ne leur donne pas un denier. Il

prie pourtant qu'on ne le cite pas là-dessus. » Mazarin répondit immédiatement (29 septembre) à l'abbé Fouquet : « Vous pourrez dire confidemment à MM. les surintendants ce que vous me marquez que vous a dit Pradelle touchant les gardes du corps qui compatissent si fort à M. le cardinal de Retz, afin qu'ils donnent ordre à leur payement. »

Le parlement avait été si récemment abattu qu'il n'osait guère murmurer. Plusieurs de ses membres étaient encore exilés ; le procureur général et son frère veillaient sur les autres. Le nom du cardinal Mazarin, qui naguère encore soulevait des tempêtes dans la Grand'-Chambre, « y a retenti avec le respect qu'on lui doit, écrivait Colbert à Mazarin dès le 10 mai. M. le procureur général dans sa harangue, M. le président le Coigneux et M. Ménardeau ont fortement parlé et fait valoir les suffrages de Votre Éminence en faveur de la compagnie. » Peu de temps après, le parlement enregistra sans opposition les lettres patentes qui donnaient à Mazarin les gouvernements de la Rochelle, d'Artois, d'Alsace, etc., et l'autorité de sénéchal dans ces contrées, avec dispense d'information de vie et de mœurs et de prêter serment en personne, ce qui ne s'était jamais vu en pareille matière[1]. « Votre Éminence, ajoutait Colbert, a été servie en cette occasion, comme elle devait l'être par M. le premier président, M. le procureur général et M. Ménardeau, qui en a été rapporteur. »

Lorsqu'au mois de septembre on établit une chambre

[1] Lettre de Colbert à Mazarin en date du 26 juillet 1653.

de justice à l'Arsenal pour juger Bertaut et Ricous, il y eut quelques murmures parmi les magistrats contre ce tribunal exceptionnel. Le président de Maisons se signala entre tous et chercha à former une cabale. Mais il n'y avait alors de conseillers réunis que les membres de la chambre des vacations, et ils n'osèrent agir en corps. « Jusqu'à présent, écrivait le procureur général le 6 octobre, la chambre des vacations n'a rien fait contre la commission de l'Arsenal. Il y a eu, il est vrai, des requêtes répandues au nom de cette chambre; mais elles sont l'œuvre de quelques particuliers. » Ainsi, dans une question qui le touchait directement et en présence d'une juridiction exceptionnelle, le parlement gardait le silence.

L'Hôtel de Ville n'était pas seulement docile; il se montrait empressé à fournir de l'argent et des vêtements pour l'armée et à venir en aide au trésor public. C'était encore l'abbé Fouquet qui avait négocié cette affaire avec le prévôt des marchands et le gouverneur de Paris. « Je crois, écrivait-il à Mazarin le 25 septembre, que Votre Éminence n'a pas sujet d'être mal satisfaite de ce que la ville a accordé au roi, ni de la précaution que j'avais prise, qu'il ne fallait point qu'elle donnât à condition de le reprendre sur les cinquante mille écus; elle en prie seulement le roi, de sorte que la chose est en la disposition de Votre Éminence, aussi bien que d'avoir de l'argent au lieu d'habits, et M. le maréchal de l'Hôpital m'a dit que l'on pouvait tirer la somme que je lui ai dite, de douze mille écus, que l'on aimait autant que ce que la ville avait accordé, de sorte que, si Votre

Éminence le trouve à propos, il faudrait écrire à M. de l'Hôpital que, les justaucorps ne pouvant peut-être être prêts au temps auquel il est nécessaire de les avoir, la difficulté de les transporter par la saison qui commence d'être mauvaise, fait que le roi se contente du tiers des habits, c'est-à-dire de cinq cents justaucorps, bas-de-chausses et paires de souliers; et que, pour ce qu'ils lui ont donné, qu'il l'estime à douze mille écus et plus, et qu'il leur laisse quatre mille écus pour ce tiers, et que la ville lui envoie huit mille écus. M. le maréchal de l'Hôpital et moi croyons qu'il vaut mieux d'en user de la sorte que de demander le tout en argent, outre que l'on pourra encore représenter qu'il y a des draps à Châlons et à Reims, où l'on en fera faire. J'attends les ordres de Votre Éminence là-dessus. Ce que l'on fera ici servira d'exemple aux autres villes; mais il ne faut pas laisser traiter la ville avec des marchands, si l'on veut de l'argent. »

Quelques factieux tentèrent encore d'agiter Paris; mais ils rencontraient une vive résistance et une sévère répression. « On fait ici force cabales, écrivait l'abbé Fouquet à Mazarin, pour les rentes de l'Hôtel de Ville; on distribue des libelles, on vole, et même hier au soir (10 septembre 1653) on tira des coups de pistolet dans des carrosses sans demander la bourse. Je puis assurer Votre Éminence que je ne manque pas ici d'occupation. » Mazarin approuvait fort cette activité. « Il faut, répondait-il à l'abbé Fouquet, réprimer la licence avec laquelle on recommence à parler, à publier des libelles séditieux et à faire de nouvelles assemblées, et en public

et en particulier, contre le service du roi ; il faut faire en sorte que l'on soit délivré de toute inquiétude du côté de Paris pendant l'absence de Sa Majesté, et procéder avec la dernière sévérité contre ceux qui s'en voudraient prévaloir pour exciter de nouveaux troubles. »

L'abbé Fouquet ne manqua pas d'énergie pour étouffer la Fronde renaissante. Il annonçait à Mazarin la répression des troubles en même temps que leur commencement[1] : « L'absence du roi avait ameuté quelques séditieux, dont le nombre s'augmentait au Luxembourg. J'ai envoyé force gens pour les observer ; s'en étant aperçus, ils se sont dispersés avec frayeur. Ils se réduisent à quelques libelles, qu'ils prétendent faire imprimer au premier jour contre Votre Éminence. J'en découvrirai les auteurs, et même j'espère en faire arrêter quelqu'un. »

Ainsi tous les détails de la police et de la sûreté générale étaient abandonnés par Mazarin à l'abbé Fouquet. Le cardinal lui écrivait encore le 27 novembre : « Si on peut trouver la femme qui parla si insolemment dans l'église Sainte-Élisabeth, on fera bien de la mettre aux Petites-Maisons. Vous ferez ce que je vous écrivais par ma lettre ci-jointe touchant M. de Lusignan. Il est certain que ç'a toujours été un fort méchant homme ; mais il ne faut pas donner matière de dire qu'on le recherche à présent pour les choses passées. Il faut qu'il paraisse clairement qu'il n'est arrêté que pour ce qu'il a fait depuis l'amnistie, et, en cas qu'il ne se trouve pas

[1] Lettre du 25 septembre 1653.

coupable, le roi veut qu'il soit relâché. Il est vrai que j'ai promis à M. le premier président[1] de m'employer auprès du roi pour obtenir de Sa Majesté le retour de M. de Thou[2], et vous lui pouvez confirmer que, à notre retour à Paris, je ferai en cela ce qu'il désirera; mais il se souviendra aussi que lui et les autres amis dudit sieur de Thou devaient l'obliger à tenir dorénavant une conduite contraire à celle qu'il a tenue jusqu'ici. Je crois qu'il serait fort à propos de faire faire le procès aux payeurs des rentes qui se sont le plus signalés dans la révolte qu'ils ont voulu émouvoir dernièrement. »

Les fonctions que l'abbé Fouquet remplissait avec un zèle si dévoué lui gagnaient de plus en plus la confiance de Mazarin, mais elles excitaient contre lui l'envie et la haine. Il n'ignorait pas que les accusations de ses ennemis parvenaient jusqu'au cardinal. Il chargea un de ses agents, qui se rendait auprès de Mazarin, de le défendre, et lui remit un mémoire pour sa justification : « Le sieur Mouchet[3] m'obligera de dire à Son Éminence que je l'ai chargé de lui faire entendre que je lui demande la grâce de m'avertir de ce qu'on lui dira contre moi, afin que j'aie lieu de me justifier ou d'avouer ce qu'on aura dit; ce que je ferai toujours avec grande sincérité, et ferai voir si je l'ai dit ou fait, à quelle intention je l'ai pu faire, qui ne peut jamais être que bonne,

[1] Pomponne de Bellièvre venait de remplacer Matthieu Molé, comme premier président du parlement de Paris.

[2] Un des quatre membres du parlement qui avaient été exilés en octobre 1652.

[3] Il a été question plusieurs fois de Mouchet ou du Mouchet, qui était un chevau-léger, dont l'abbé Fouquet se servait pour les coups de main.

et, pour deuxième faveur, je supplie Son Éminence d'avoir la bonté de demander pour moi la même grâce au roi et à la reine, parce que, sans cela, je ne saurais m'appliquer à aucune sorte d'affaire, et je m'en retirerais tout à fait, mon honneur m'étant préférable à toute autre chose.

« Que si Son Éminence entrait dans le détail de ce qu'on dit contre moi, le sieur du Mouchet lui dira seulement deux choses : la première, que l'on a promis de faire entendre à Son Éminence que, pour me rendre nécessaire, j'étais bien aise de brouiller les affaires et de les multiplier. Sur quoi il lui faudra faire observer que, si je me veux éclaircir avec Son Éminence sur cela, ce n'est pas que je craigne qu'on le persuade à mon préjudice ; car il sait par expérience que ce que je fais tend plutôt à éclaircir les affaires et à les terminer qu'à les embrouiller et à les multiplier ; mais c'est afin que Son Éminence connaisse que ceux qui lui parlent sont instruits par la cabale, comme nous l'avons remarqué dans nos dépêches.

« La deuxième, qu'on doit insinuer adroitement dans son esprit que je me fais de fête, que je me vante des services que j'ai rendus à Paris, à Bordeaux, etc. ; que j'ai de l'ambition. A quoi je réponds que je me contente de servir quand l'occasion s'en présente, laissant à Son Éminence à juger avec Leurs Majestés du mérite de mes services, et me souciant fort peu qu'ils viennent à la connaissance des autres. Si j'étais homme à me vanter de ce que je fais, je n'aurais pas conservé, comme j'ai fait, le secret dans toutes les affaires que j'ai maniées,

et notre commerce n'aurait pas manqué d'être découvert, depuis un an qu'il a commencé et qu'il continue sans interruption.

« Enfin le sieur du Mouchet me fera plaisir, pour conclusion, de dire à Son Éminence que je n'ai jamais été ni ne veux jamais être à personne, ni dépendre de qui que ce soit au monde que de Leurs Majestés et de Son Éminence. Je sens bien que par là je m'attire l'envie de plusieurs; mais c'est de quoi je ne me mets guère en peine. »

Mazarin se borna à répondre quelques mots de sa main pour prouver à l'abbé Fouquet qu'il appréciait ses services et qu'il le soutiendrait contre ses ennemis : « Je vous prie de vous mettre l'esprit en repos; car vous êtes trop bien assuré pour que vos ennemis mêmes puissent avoir mauvaise opinion de vous, nonobstant tous les artifices dont on pourra user pour faire soupçonner quelque chose à votre préjudice. En tout cas, mon amitié ne vous manquera en aucun temps. »

CHAPITRE XV

— 1653-1654 —

Administration financière pendant les années 1653 et 1654 racontée par Nicolas Fouquet. — Règlement qui détermine les fonctions de chacun des surintendants. — Erreurs du récit de Fouquet. — Embarras financiers pendant l'année 1653, prouvés par la correspondance de Mazarin et de Colbert. — Le cardinal Mazarin se fait traitant et fournisseur des armées, sous un nom supposé. — Les surintendants se montrent d'abord assez difficiles, et Colbert s'en plaint. — Fouquet profite d'une absence de Servien (octobre 1653) pour régler les affaires d'après les désirs du cardinal. — Mazarin exige que les deux surintendants vivent en paix.

Les plus grands embarras de cette époque venaient de la détresse des finances : il fallait pourvoir à la guerre et à l'entretien des armées, et réparer le mal causé par les troubles des cinq dernières années. C'est alors surtout que des financiers intègres et habiles eussent été nécessaires. Malheureusement Servien, homme supérieur dans les négociations, était peu versé dans ces matières, et quant à Fouquet, il appliqua tous ses soins à trouver l'argent que demandait le cardinal, sans s'inquiéter de grever l'avenir par les intérêts énormes qu'il fallait payer aux traitants. Lui-même, il prit part à ces prêts usuraires, et entra dans la voie déplorable qui devait

le conduire à sa perte. Toutefois, il sut pendant longtemps dissimuler ses dilapidations. Il avait beaucoup de ménagements à garder en présence d'un collègue, qui, par son âge et sa réputation, tenait le premier rang. S'effacer et attendre que les embarras financiers le fissent rechercher par Mazarin, tel fut le plan de conduite qu'il adopta et suivit fidèlement en 1653. Si l'on en croyait l'apologie que Nicolas Fouquet a publiée sous le nom de *Défenses* [1], il n'aurait pas agi ainsi par calcul, mais par ordre du cardinal. Dans la partie de ses *Défenses*, où il raconte son administration pendant les années 1653 et 1654, le surintendant prend le ton de l'histoire, et on voit qu'il aspire à tracer de véritables Mémoires, mais il manque souvent de sincérité.

« Dans cette première année 1653, dit-il [2], M. Servien, par ordre de M. le cardinal, agissait seul, réglait les affaires de toute nature. Je lui disais bien ma pensée ; mais il en usait comme il lui plaisait, ne faisait à mon égard autre chose que m'envoyer les expéditions qu'il avait signées, pour y mettre mon nom, suivant les ordres que j'en avais reçus de M. le cardinal, qui ne s'adressait alors qu'audit sieur Servien, mon ancien, d'une grande réputation pour la variété et l'importance des emplois par où il avait déjà passé.

« Nous eûmes plusieurs différends ensemble, ledit sieur Servien et moi. Il se fâcha que j'eusse écrit de ma main un fonds sur une ordonnance. Nous portâmes nos différends l'un et l'autre à M. le cardinal pour les régler,

[1] Je me servirai de l'édition de 1665, à la Sphère (14 vol. in-18).
[2] *Défenses*, t. II, p. 61 et suiv.

et fûmes ouïs ensemble par lui. Ledit sieur Servien soutenait devoir écrire les fonds tout seul. Je disais, au contraire, que ce n'était pas une prérogative de l'ancien, et que cela devait être fait sans affectation[1] par lui, ou moi, ou M. Hervart, selon les occasions, comme avaient fait les précédents surintendants.

« M. le cardinal, prévenu par le sieur Colbert, auquel ledit sieur Hervart faisait de grands biens pour avoir sa protection, régla que, puisque nous ne pouvions nous accorder, nous n'écririons les fonds ni l'un ni l'autre, et que ce serait ledit sieur Hervart, qui les mettrait tous de sa main, Son Éminence le considérant comme un homme de son secret domestique.

« M. Servien porta ce règlement avec beaucoup d'impatience; il alléguait toujours audit sieur cardinal que M. Hervart, auquel il était dû de grandes sommes pour d'anciennes assignations, ayant seul la connaissance des fonds par son registre et écrivant les assignations de sa main sur les ordonnances et billets, était maître de toutes les finances, écrivant fort mal, lui étant facile, après avoir mis un fonds qui ne valait rien en notre présence, et que nos signatures étaient apposées, de le changer, les billets se rompant à l'épargne, et n'y ayant plus de preuve que par son registre. D'ailleurs il l'accusait de beaucoup de choses dont il rapportait des circonstances particulières, et disait que ce règlement était comme entre un maître et son secrétaire, lequel voudrait prétendre que, à cause qu'il écrit quelquefois des

[1] C'est-à-dire sans attribution spéciale.

lettres, le maître ne pourrait plus écrire de sa main. Cela demeura en cette forme pendant toute l'année 1654. »

Si l'on en croit Fouquet, les ressources financières étaient loin de manquer à cette époque[1] : « Ces deux années, dit-il, on ne manqua pas d'argent; les gens d'affaires payaient ponctuellement et faisaient volontiers des prêts et des avances. D'autres particuliers mêmes, en leur donnant des fonds à 15 pour 100 d'intérêt, ou avec des billets de remboursement de vieilles dettes au lieu d'intérêts, fournissaient des sommes considérables. La raison de cette facilité provenait du rabais des monnaies, les pistoles ayant été réduites de douze livres à dix, l'argent blanc à proportion, et la réduction ne s'en faisant que peu à peu en divers termes, de trois mois en trois mois; tous ceux qui voulaient éviter la perte apportaient leur argent avant le terme ou le prêtaient aux traitants de leur connaissance. Ainsi tout le monde avait alors du crédit. Cela dura dix-huit mois et plus, à cause de quelque prolongation du dernier terme. On atteignit par ce moyen la fin de septembre 1654.

« Cette facilité fit consommer par avance le fonds des deux années suivantes, 1655 et 1656, et toutes les affaires dont on avait pu s'aviser. Son Éminence fit payer beaucoup d'assignations des années précédentes, qui n'avaient pu être acquittées depuis les désordres de 1649.

[1] *Défenses, ibidem*, p. 65 et suiv.

« Les troupes prirent leur quartier d'hiver dans le cœur du royaume pendant ces deux années 1653 et 1654, et avaient ruiné dans leurs logements tout le plat pays des meilleures généralités. « Le mois de septembre arrivant, il fallait s'assurer des fonds pour diverses dépenses pressées, dont le plus grand effort pendant la guerre tombait sur les derniers mois de l'année et les premiers de la suivante. Les receveurs généraux avaient fait leurs plaintes publiques de la désolation de leurs généralités et de la perte sans ressource, si on continuait à y mettre des troupes. Les fermiers des gabelles pour les provinces d'impôt représentaient la même chose; les uns et les autres avaient traité des années suivantes, à condition d'en être exemptés, avaient fait leurs promesses pour 1655 et 1656, et les promesses étaient déjà consommées en dépenses du passé, par la facilité d'en trouver de l'argent.

« Les monnaies étant réduites à leur prix, le crédit manqua tout à coup; la raison qui l'avait fait trouver cessant, les particuliers auxquels on avait racheté des rentes et payé des dettes, comme il est notoire qu'on faisait de toutes parts, se trouvant chargés de leurs deniers, pour éviter la perte de l'intérêt et d'un sixième de leur bien par cette diminution d'espèces, les avaient donnés, quoique avec crainte, aux gens d'affaires. Mais, faisant réflexion sur la banqueroute de 1648, aussitôt que le prix des monnaies fut fixé, ils ne songeaient plus qu'à les retirer. On se trouva lors en grande perplexité; la saison pressait, et de loger encore les troupes dans les provinces pour y consommer les tailles, c'était

épuiser les provinces, tout révolter et faire une seconde banqueroute aux gens d'affaires, qui avaient avancé les deniers des tailles et payé d'autres sommes pour l'exemption de ce logement.

« Personne ne voulait faire des avances sur 1657, les termes du remboursement étant trop éloignés. D'ailleurs le crédit était cessé, et la parole de M. Servien n'était pas fort bien établie, plusieurs se plaignant qu'il y avait manqué.

« Nous fûmes mandés par M. le cardinal, MM. Servien, Hervart et moi, priés de nous engager chacun en notre particulier et faire les efforts que nous pourrions. M. le cardinal emprunta aussi en son nom, et nous fîmes tous quelque somme, qui fut bientôt consommée, à cause de la multiplicité des dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui s'accumulaient tous les jours. On demeura tout d'un coup à sec et notre crédit épuisé; les gardes françaises criaient, les Suisses voulaient se retirer, la maison du roi ne voulait plus fournir.

« M. le cardinal proposa plusieurs fois de toucher aux rentes et faire une banqueroute nouvelle; mais il n'osait. On voyait l'orage tout prêt à fondre et tout disposé à un nouveau bouleversement. Il fit tous ses efforts pour persuader aux uns et aux autres de patienter; il parla aux gens d'affaires lui-même, menaça de leur ôter leurs assignations, les fit assembler pour aviser ensemble ce qui se pourrait, et tout cela ne produisit rien, sinon que plus on paraissait alarmé, plus on publiait le mal, et plus les bourses se fermaient. Le sieur Colbert ne demandait pas les finances alors, et, quand il les eût

eues, lui qui veut son compte et sa sûreté partout, y eût été bien empêché. Il se réservait pour la paix, quand il n'y aurait rien à risquer.

« Les choses demeurèrent ainsi jusqu'à la fin de novembre, tout étant à la veille d'une confusion plus grande que jamais. En décembre 1654, le sieur cardinal me prit en particulier, et me dit que M. Servien ne répondait nullement à son attente en cette charge; me demanda si je la pourrais exercer seul, et me conjura de l'assister et lui dire mon avis, et qu'il ne me dissimulait pas qu'il croyait tout perdu, ne voyant aucun fonds certain de deux ans et peu de personnes en pouvoir et en volonté de prêter sur des fonds éloignés; que les moyens extraordinaires étaient pour la plupart épuisés et les succès trop incertains pour y faire quelque fondement, et qu'ayant à prendre des mesures pour de grands desseins de guerre qu'il méditait au printemps, c'était une chose cruelle de n'avoir devant soi aucun fonds assuré, et n'en avoir aucun pour l'avenir. Je lui remis l'esprit, lui disant que je ne jugeais pas les choses si désespérées ni la subsistance de l'État impossible; que je ne m'y étais pas appliqué parce qu'il ne m'avait pas semblé le désirer, et qu'il connaissait l'humeur de M. Servien, qui ne s'accommodait pas volontiers aux pensées d'autrui; mais que je n'estimais pas bonne la conduite qu'on avait tenue jusqu'alors, et qu'il n'y avait meilleur moyen pour subsister que d'en prendre une toute opposée; qu'il fallait ne manquer jamais de parole pour quelque intérêt que ce fût, mais ramener les personnes à la raison par douceur et de leur

consentement; ne menacer jamais de banqueroute et ne parler de celle de 1648 qu'en cas de besoin, et pour la détester comme la cause des désordres de l'État, afin qu'il ne pût tomber en la pensée qu'on fût capable d'en faire une seconde; ne toucher jamais aux rentes ni aux gages et n'en pas laisser prendre le soupçon, afin que la tranquillité et l'affection, qui sont une autre source de crédit, ne fussent jamais altérées; ne point tant parler de taxes sur les gens d'affaires, les flatter et, au lieu de leur disputer des intérêts et profits légitimes, leur faire des gratifications et indemnités de bonne foi quand ils avaient secouru à propos, et que le principal secret, en un mot, était de leur donner à gagner, étant la seule raison qui fait que l'on veut bien courir quelque risque; mais surtout de s'établir la réputation d'une sûreté de parole si inviolable, qu'on ne croit pas même courir aucun danger.

« Je le convainquis de tant de choses sur cette matière, que, après y avoir bien médité quelques jours, il me dit que j'avais raison, et me pria instamment de prendre soin de tout, et qu'il dirait à M. Servien de me laisser agir. Je lui fis entendre qu'il serait importuné de nos différends tous les jours, et qu'il nous donnât par écrit ce que nous avions chacun à faire, afin que les fautes de l'un ne fussent pas imputées à l'autre; ce qui fut fait. Le règlement est du 24 décembre 1654. » Par cet arrêté, Servien était chargé exclusivement des dépenses, et Fouquet des recettes; ce dernier traitait seul avec les fermiers des impôts et les financiers qui faisaient des prêts à l'État. Ainsi toute la partie délicate

du système financier était exclusivement attribuée à Fouquet. Voici le passage du règlement qui détermine les fonctions qui lui étaient réservées : « Il pourvoira au recouvrement des fonds et des sommes de deniers qui devront être portés à l'épargne, et, à cet effet, ledit sieur Fouquet fera compter les fermiers et traitants, leur allouant en dépense tout ce qu'ils auront payé en vertu des quittances et billets de l'épargne, expédiés à leur décharge sur les ordres desdits sieurs surintendants. Il arrêtera aussi tous les traités, prêts et avances, examinera les propositions de toutes les affaires qui se présenteront, fera que les édits, déclarations et arrêts nécessaires soient dressés, et en fera poursuivre l'enregistrement partout où besoin sera. » Ainsi Fouquet était seul chargé de fournir les sommes dont Servien réglait l'emploi.

« Après ce règlement signé, ajoute Fouquet [1], ce n'était pas tout : il fallait de l'argent. L'état des affaires que j'ai représenté ci-devant ne permettait pas d'en espérer. M. le cardinal me dit des choses si extraordinaires que je ne serais pas cru si je les rapportais ; mais sans exagération, il me parla comme n'espérant son salut que de moi et n'ayant d'autre ressource à sa fortune et à son ministère que mon zèle au service du roi, mon affection et ma reconnaissance pour lui en son particulier, mes soins et mes engagements personnels et de tous mes amis, m'offrant aussi quand je voudrais, m'autoriser, de la part du roi, pour tout ce que je voudrais

[1] *Défenses*, t. II, p. 71.

faire, et me laissant maître absolu d'accorder telles remises, donner tels intérêts et telles gratifications qu'il me plairait, et généralement faire tout ce que je jugerais à propos, pourvu qu'on tirât les sommes indispensablement nécessaires, dont il me donnerait des états par chacun an, moyennant quoi il consentait que je fisse du reste comme je l'entendrais. Ce sont choses véritables, dites en présence d'aucunes personnes, répétées en plusieurs de ses lettres, écrites par MM. Rousseреau ou Roze, ses secrétaires, qui ne peuvent être ignorées de MM. de Lyonne, le Tellier et Colbert, et de M. de Fréjus[1], si constantes et si publiques que, quand même on ne voudra pas me représenter mes lettres, personne n'en pourra douter.

« Peu de jours après[2], il m'envoya l'état général des sommes dont il voulait que je fisse le fonds en argent comptant par chacun mois, pour la guerre, les vaisseaux, les galères, l'artillerie, les fortifications, et un autre état pour toucher pareillement en argent comptant d'autres sommes par mois pour les dépenses des ambassadeurs, pensions étrangères, ligues des Suisses, jeu et divertissement du roi, ballets, comédies, deuil de la cour, renouvellement de meubles, vaisselle et choses semblables; de toutes lesquelles dépenses il se chargeait à forfait en gros, sans entrer avec moi dans le détail de chacune. Il voulait que les sommes en fussent payées manuellement à ceux qu'il commettait pour cet effet, argent comptant, aux termes portés par lesdits

[1] L'évêque de Fréjus était Zongo Ondédei, parent du cardinal Mazarin.
Défenses, t. II, p. 72-73.

états, sans vouloir prendre d'assignations, observer les formes ni faire expédier les ordonnances et quittances des parties prenantes, le tout ou la plupart se recevant par des commis sur des récépissés et promesses de tenir compte et fournir décharges, ou sur des ordonnances de comptant, lesdites décharges ne se rapportant que longtemps après, et quelques-unes point du tout. »

Le récit de Fouquet sur son administration financière pendant les années 1653 et 1654 ne peut être admis sans examen. Il importe de rechercher la part de la vérité et celle de l'invention, en s'appuyant sur des documents qui n'ont pas été fabriqués après coup dans l'intérêt d'une cause. Telle est, par exemple, la correspondance de Mazarin et de Colbert. Il en résulte, si je ne me trompe, que plusieurs des assertions du surintendant sont inexactes. Ainsi, en 1653, les finances, bien loin d'avoir été dans un état prospère, comme le prétend Fouquet, étaient si misérables que, dans les besoins les plus pressants, on ne pouvait trouver à l'épargne la somme de cent mille livres. Il fallait, pour se la procurer, engager les pierreries du cardinal et emprunter à des partisans, qui s'indemnisaient ensuite largement aux dépens du trésor public. Quant à Fouquet, s'il parut d'abord s'effacer devant son collègue Servien, c'était pour se faire rechercher. Servien était probe, mais brusque et dur; ses manières éloignaient les gens d'affaires, que séduisait l'affabilité de Fouquet. Servien n'entendait rien à cet art dangereux de procurer des ressources à l'État, en engageant l'avenir et en livrant à vil prix les fermes des impôts pour un grand nombre

d'années. Fouquet le laissa aux prises avec le cardinal, qui se lassa bientôt de sa roideur ; puis, profitant d'une absence de Servien, il montra la souplesse et la fécondité de son génie financier. Voilà, ce qui résulte des lettres de Mazarin à Colbert ; ce dernier était alors chargé de l'administration des biens du cardinal, et il lui servait d'intermédiaire dans ses relations avec les surintendants. C'est à Colbert que Mazarin ouvre son cœur et dévoile ses pensées les plus secrètes, avouant même ses défauts[1] et se laissant gourmander par son confident[2].

Au sortir de la Fronde, les gouverneurs de villes et de provinces se regardaient encore comme indépendants, et il fallut plus d'une fois acheter leur soumission. L'un de ces gouverneurs, Manicamp, refusait de rendre la Fère-Champenoise, place d'une haute importance à une époque où la frontière septentrionale de la France était menacée par une armée espagnole. Il fallut, pour le décider à ouvrir les portes de la ville à l'armée royale, que Mazarin lui promit une somme con-

[1] Mazarin écrivait à Colbert le 16 octobre 1653. « J'ai cinquante ans; j'ai eu plus de nécessités que je n'en ai à cette heure, et il n'a pas été en mon pouvoir de mettre mes affaires en bon état. Il faut que vous suppléiez où je manque, et que vous ne prétendiez pas exiger de moi certains soins qu'il ne m'est pas possible de donner à mes intérêts particuliers, que je suis en possession, il y a longtemps, et par mon naturel et par l'habitude, de négliger pour les affaires publiques. »

[2] Colbert reprochait surtout à Mazarin sa facilité à faire des promesses d'argent : « La campagne dernière, lui écrivait-il le 7 juin 1654, Votre Eminence a fait deux promesses de 22,000 livres chacune (je la conjure, s'il se peut, de n'en point faire celle-ci) : l'une à M. le maréchal d'Estrées pour M. de Manicamp, l'autre à M. de Bordeaux. Pour celle-ci, j'espère que Votre Emminence la retirera. »

sidérable. Il écrivait à cette occasion à Colbert, le 18 juillet 1653 : « Pour avoir la Fère et tenir la parole que j'ai donnée par le moyen de M. le maréchal d'Estrées, il faut payer cent cinquante mille livres, et, afin d'achever cette affaire, sans qu'il puisse être exposé à aucun inconvénient, il faudrait que ladite somme fût prête dans tout le jour du dimanche prochain. J'en écris un mot à MM. les surintendants, et je vous prie, en leur rendant le billet, de les conjurer de ma part à faire un effort en cette rencontre, pour leur faciliter le moyen de la trouver; mais, en cas qu'il ne leur fût possible de la faire ou en tout ou en partie, je vous prie de prendre d'autres mesures et vous employer en sorte, soit en engageant mes pierreries, soit en vous prévalant de l'argent que j'ai à Lyon, que cette somme puisse être prête dans le temps marqué ci-dessus, et nous ferons nos diligences, afin que les louis soient reçus à douze livres. Cette affaire est si importante pour le roi et si bonne pour moi, que je m'assure que vous n'oublierez rien pour la faire réussir. »

Il ajoutait encore à la fin de la lettre : « Je vous fais ce mot à part pour vous dire que, en cas que MM. les surintendants, à qui vous ferez voir la lettre ci-jointe, ne se disposent à envoyer les cent mille livres, je désire que vous n'oubliiez rien pour m'envoyer en toute diligence ce que vous pourrez, vous servant pour cela des expédients que je vous écrivis et d'autres que vous jugerez à propos; mais je ne doute pas que MM. les surintendants ne fassent l'impossible en cette rencontre. Vous vous souviendrez aussi de leur dire que, outre les cent

mille livres, vous en chercherez cinquante mille pour acquitter les lettres que je tirerai sur vous pour payer ceux qui les auront prêtées, afin que mesdits sieurs les surintendants fassent un fonds pour cela. Il sera bon de dire à la reine de les presser, en cas qu'il en soit besoin, et que Sa Majesté croie que nous faisons une bonne affaire et très-importante pour le service du roi. »

Le lendemain, nouvelle lettre de Mazarin plus pressante. « L'affaire est très-délicate, écrivait-il à Colbert le 19 juillet, à cause du peu de confiance qu'on peut prendre en Manicamp, si le roi s'éloigne une fois de ces quartiers-ci sans qu'elle soit achevée, d'autant plus que les ennemis ne sont pas trop loin, le prince de Ligne se trouvant avec un corps à portée pour se pouvoir jeter dans la Fère en une marche. Tout le monde a été d'avis, et moi plus que personne, de conseiller le roi à faire mettre toutes pièces en œuvre pour obliger Manicamp à sortir de la Fère dès aujourd'hui avec sa garnison. Et, comme j'avais écrit à M. le maréchal d'Estrées qu'on ne prétendait pas cela de Manicamp, qu'il n'eût sa récompense, soit par le moyen du gouvernement de Saint-Quentin avec quelque argent, soit en l'équivalent, qui serait de cinquante mille écus au moins, j'ai dépêché audit Manicamp cette nuit un gentilhomme qu'il avait envoyé ici pour faire quantité de demandes et prendre temps à remettre la place, et j'ai déclaré de la part du roi et en la présence de Sa Majesté audit gentilhomme, à M. de Brancas, avec qui il était venu, et à M. le maréchal d'Estrées, à qui il était adressé, que le roi voulait coucher ce soir à la Fère; qu'il n'y voulait trouver au-

cune garnison ; que dès aujourd'hui on donnerait ici à la personne que ledit Manicamp nommerait la somme de cinquante mille écus en argent comptant ; qu'il pourrait entrer dans Chauny, s'il voulait, pour y commander dès à présent, et avec permission de récompenser le gouvernement de son argent, en cas qu'il ne pût pas traiter de celui de Saint-Quentin, qui sont les choses qu'on lui avait promises; que je ferais une obligation particulière à M. le maréchal d'Estrées pour la somme de vingt-deux mille six cents livres, payables dans cette année pour le remboursement de quatre mille écus que Manicamp, entrant à la Fère, paya pour la récompense du lieutenant de roi, dont il a l'assignation dans le Soissonnais, et pour dix mille six cents livres qui lui sont dues par sa place, et que MM. les surintendants eurent dernièrement ordre du roi de payer; que M. le maréchal d'Estrées, ayant mes promesses, lui ferait la sienne de ladite somme en son propre et privé nom, et qu'au surplus le roi ne voulait pas lui accorder aucune des autres choses qu'il demandait, ni différer seulement jusqu'à demain son entrée dans la Fère.

« En suite de quoi Sa Majesté ordonna, en la présence dudit gentilhomme de Manicamp, que les maréchaux des logis allassent faire son logement à la Fère, et que les gardes partissent dès le lendemain pour s'y en aller, comme il a été exécuté.

« L'on avait déjà dépêché dès hier à l'armée pour la faire évacuer, et nous croyons qu'elle pourra être le soir à Marle, et ayant aussi fait arrêter M. de Bar, qui a mille chevaux auprès de Saint-Quentin, nous avons, par

ce moyen, pris les précautions nécessaires pour faire obéir le roi par force, en cas que Manicamp refusât de le faire volontairement.

« Je vous mande tout le détail de cette affaire, afin que vous en informiez la reine et MM. les surintendants, les conjurant, de ma part, le plus pressamment que vous pourrez de faire un effort pour nous assister en ce rencontre, en quoi vous contribuerez ce qui pourra dépendre de vous, leur donnant même mes pierreries, afin qu'ils puissent trouver de l'argent dessus, ainsi que je vous écrivis hier plus particulièrement. Vous direz aussi à MM. les surintendants que j'emploie au payement de la somme qu'on doit donner à Manicamp les vingt-deux mille écus qu'ils ont envoyés par un commis de M. de la Bazinière, les deux mille louis qu'ils firent donner au roi par Girardin, les mille louis que vous me donnâtes en partant avec cinq mille que j'avais encore dans ma cassette, et que, pour le surplus, je travaille avec M. le Tellier pour voir si on le pourra trouver parmi ceux qui sont à la suite de la cour, et déjà je me suis assuré de plus de quinze cents louis par MM. de Villeroy, de Roquelaure, de Créqui et de Beringhen, et, s'il me manque quelque chose pour parfaire la somme, je tâcherai de le faire contenter d'une lettre que je lui donnerai sur vous, payable à vue, dont M. le maréchal d'Estrées lui répondra.

« Cependant la vérité est que, le soir après payement, il n'y aura plus un sou à la cour, non-seulement pour donner à l'armée ce que MM. les surintendants avaient envoyé, mais même pour subsister. C'est pourquoi je

vous prie, sans perdre un moment de temps, de presser MM. les surintendants de nous envoyer un prompt secours au moins de cent mille francs, et, s'ils veulent mes pierreries pour avoir plus de facilité de trouver cette somme sur-le-champ, vous les leur donnerez. Avec cette somme on pourvoira à ce qui sera nécessaire pour les travaux et pour l'hôpital, pour faire quelque gratification aux principaux officiers des régiments auxquels on l'a promis à Paris et pour donner lieu au roi d'employer deux mille pistoles, comme il avait résolu de faire, aussi bien que pour rendre une partie de ce que j'aurai emprunté aux personnes ci-dessus, qui en auront besoin pour leur subsistance. En cas qu'on ne pût pas trouver à l'instant ladite somme entière, il faudrait au moins en envoyer demain la moitié droit à la Fère, et, le jour suivant, le reste; et on pourrait prendre quelques gardes de la reine pour en assurer la voiture, n'oubliant pas de recommander à ceux qui en seront chargés de marcher avec toute la diligence possible, vous priant d'assister de votre côté MM. les surintendants en tout ce que vous pourrez, afin que l'on gagne des moments dans l'exécution de ce que dessus. »

Mazarin s'était chargé, pour cette même année 1653, de la fourniture du pain de munition à l'armée de Champagne. Il se faisait traitant sous un nom supposé, et espérait réaliser des bénéfices considérables; mais pour cela il avait besoin de la connivence des surintendants. Il rencontra d'abord une résistance qu'on ne peut attribuer qu'à la rigide probité de Servien. Colbert s'en plaignit vivement : « Le malheureux pain de

munition de Champagne, écrivait-il à Mazarin, nous va accabler par la dépense des mois de mai, juin, juillet, que l'on doit demander dans peu de jours, sans avoir moyen d'en fournir. Votre Éminence s'est toujours voulu charger de la sollicitation de cette affaire. Je voudrais bien qu'elle se voulût charger aussi du payement. » Le lendemain, Colbert revenait encore sur cette affaire : « Au nom de Dieu, je conjure Votre Éminence de me permettre d'écrire à M. de Fabert que MM. les gouverneurs des places frontières députent ici pour presser MM. les surintendants de pourvoir à leur pain pour les cinq mois qui restent de cette année, et d'en avertir aussi mesdits sieurs les surintendants. Votre Éminence doit bien connaître que cette affaire ne lui peut être qu'à charge ; et, par ainsi, le plus tôt que nous pourrons nous en défaire, ce ne sera que le mieux, bien entendu qu'il ne faut pas se déclarer de ce dessein qu'après avoir eu les assignations, pour prendre les meilleures pour remboursement de ce que nous avons avancé. »

Enfin, le 26 juillet, il écrivait encore sur cette matière avec une nouvelle insistance, et, en se plaignant des surintendants, qui ne voulaient pas satisfaire à toutes les exigences du cardinal : « Je conjure une seconde fois Votre Eminence de me permettre de déclarer à MM. des finances qu'elle ne pourvoira plus au pain de Champagne, et d'écrire la même chose sur la frontière, afin que nous sortions une fois pour toutes de cette sollicitude. Votre Éminence se peut tenir quitte des remerciments qu'elle avait dessein de faire à MM. les surintendants. Il est vrai que les cinq cent mille écus de

remboursement sont assignés sur la généralité de Paris pour 1654. L'on vient à bout avec force de tout ce que l'on demande à longs jours, à la charge que ce que l'on donne se trouvera diverti [1] à point nommé. Pour tout ce que l'on demande comptant, l'on vous donne des traites de l'élection d'Issoudun, de Coquerel et autres de même nature, que l'on n'oserait avoir offert au dernier homme du royaume. »

Mazarin, en répondant à cette lettre le 25 juillet, se contentait de dire : « Je serai à Paris dans trois ou quatre jours; je verrai avec vous de quelle manière l'on en devra user. » Il paraît que, dans ces conférences avec les surintendants, Mazarin trouva plus de souplesse chez Fouquet; car ce dernier devint, dès lors, le principal confident du cardinal pour les questions financières. Une lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, du 30 septembre 1653, en fournit une preuve, en même temps qu'elle constate la détresse des finances : « Je vous fais ce mot à part, écrivait le cardinal, pour vous dire que j'ai été surpris au dernier point lorsque j'ai vu, par la dépêche que je viens de recevoir de MM. les surintendants, qu'ils retranchent deux millions de la somme qu'ils avaient tant de fois promise pour le quartier d'hiver des troupes; et, ce qui augmente mon déplaisir, c'est que, nonobstant que deux termes soient déjà échus, on n'ait pas envoyé un sou pour commencer à donner aux troupes de quoi subsister, entrant en quartier. J'ai écrit à ces messieurs les surintendants, me plaignant extrêmement

[1] C'est-à-dire *dépensé, employé à d'autres usages.*

de ce qu'ils aient changé pour la somme et pour le temps, et, comme M. le procureur général m'a parlé si positivement sur cette affaire, et que vous m'en avez écrit en termes très-précis de sa part, je vous ai voulu faire part de mon déplaisir, afin que M. le procureur général en ait connaissance, étant persuadé qu'il n'oubliera rien pour y remédier, puisque, sans exagération, il n'y a rien de si important. Je serai le premier à opiner qu'il faut renvoyer les troupes, si on ne leur envoie de quoi s'entretenir et se fortifier sur la frontière. Le plus grand inconvénient de tous, c'est que le roi manque de forces pour rétablir son autorité et contraindre les ennemis à la paix. » Il résulte de cette lettre que, dès 1653, Nicolas Fouquet était celui des surintendants dans lequel Mazarin avait le plus de confiance. Il la justifia en lui fournissant les fonds qu'il désirait. Ce fut pendant une absence de Servien, qui avait été mandé par le cardinal au commencement d'octobre, que l'affaire fut conduite par Fouquet avec la dextérité dont plus tard il donna tant de preuves. A cette occasion, un des confidents du cardinal écrivait à Colbert le 12 octobre[1] : « Vous pourrez dire à M. le procureur général qu'il n'a pas perdu son temps durant qu'il a été seul. Il le peut connaître par la lettre que Son Éminence vous écrit, outre ce qu'elle lui mande à lui-même. » Mazarin parlait dans le même sens à l'abbé Fouquet : « Je suis très-obligé à M. le procureur général de la manière dont il en use et pour ce qui regarde le service du roi et pour

[1] B. I. Mss. F. Baluze.

mes intérêts particuliers. Je l'en remercie par la lettre que je lui écris ; mais je vous prie de lui témoigner encore le ressentiment que j'en ai. »

Quelques jours après, le cardinal exprimait son contentement dans une lettre à Colbert en date du 16 octobre : « Je vous dirai que je suis très-aise de voir que vous avez mis en bon état les affaires que vous poursuiviez auprès de MM. les surintendants, ne doutant pas que M. Servien ne concoure à ce qui a été fait par M. le procureur général. » Le 10 novembre, Mazarin, écrivant à l'abbé Fouquet, parle encore de son frère en termes qui prouvent qu'il était satisfait de sa conduite : « Je vous prie, lui disait-il[1], d'assurer M. le procureur général de mon amitié et service, et lui dire qu'il importe extrêmement que je sache au plus tôt si les deux termes des quartiers d'hiver sont prêts, comme on m'a promis et comme j'en ai assuré toutes les troupes de la part du roi. »

Enfin un des confidents de Mazarin disait le 18 novembre 1655 à l'abbé Fouquet : « Il (le cardinal Mazarin) m'a fort demandé comment MM. les surintendants vivaient ensemble, et m'a dit qu'il fallait qu'ils se missent tous deux dans l'esprit de ne se pouvoir pas détruire l'un l'autre. Je ne puis pas vous mander tout le détail de cette conversation, mais j'y ai fait mon devoir ; et, voyant qu'il penchait un peu à croire que vous seriez celui qui vous accommoderiez le moins bien avec M. Servien, je l'en ai détrompé et lui ai dit qu'il ne se

[1] B. I. F. Gaignières, nº 2799, fº 107.

pouvait rien ajouter aux avances que vous aviez faites pour bien vivre avec lui; que j'étais assuré qu'elles étaient sincères et que vous ne commenceriez pas le premier à rompre. » Il résulte de toutes ces lettres que, bien loin de s'effacer devant son collègue, Fouquet devenait peu à peu le personnage principal dans l'administration des deniers publics. Mazarin avait reconnu en lui le financier peu scrupuleux et fécond en expédients, dont il avait besoin pour fournir aux dépenses de l'État et élever sa propre fortune. Les deux Fouquet lui rendaient d'ailleurs d'autres services, Nicolas comme procureur général, et l'abbé comme chargé de l'administration de la police.

CHAPITRE XVI

— 1654 —

État de la France en 1654 : elle est menacée à l'extérieur et troublée à l'intérieur. — Le surintendant Nicolas Fouquet fournit de l'argent pour l'entretien de l'armée : création de quatre nouveaux intendants de finances. — Translation du cardinal de Retz de Vincennes au château de Nantes (30 mars). — Son évasion (8 août). — Son projet audacieux; il ne peut l'exécuter. — Agitation à Paris à la nouvelle de cette évasion. — *Te Deum* chanté par ordre du chapitre; libelles publiés; Mazarin est pendu en effigie. — L'abbé Fouquet lui donne avis de l'état de Paris. — Tranquillité de Mazarin. — Les chanoines et les curés les plus factieux sont mandés à Péronne. — Lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet en date du 24 août sur les mesures adoptées. — Victoire remportée par l'armée française le 25 août. — Mazarin s'empresse de l'annoncer à l'abbé Fouquet. — Il ne témoigne que du mépris pour les manifestations turbulentes de Paris. — Fuite de Retz, qui se retire en Espagne, puis à Rome. — La cour revient à Paris (5 septembre). — Nouveau règlement pour les députés des rentiers qui sont nommés par le roi sur une liste présentée par le prévôt des marchands, les échevins et les conseillers de ville. — Nicolas Fouquet achète les principaux membres du parlement.

L'année 1654 fut une des plus critiques pour Mazarin. L'invasion du prince de Condé dans l'Artois à la tête d'une armée espagnole, et la fuite du cardinal de Retz, menacèrent en même temps la sécurité des frontières et la tranquillité intérieure. Le surintendant

Nicolas Fouquet fournit l'argent nécessaire pour opposer à Condé une armée victorieuse. De son côté, l'abbé Fouquet travailla avec succès à réprimer les mouvements séditieux.

Dans la détresse du trésor royal, Nicolas Fouquet eut recours à une mesure trop souvent employée sous l'ancienne monarchie. Il créa de nouvelles charges et les vendit aux plus offrants. On ajouta quatre nouveaux intendants des finances aux huit qui avaient été établis l'année précédente[1] : le premier nommé fut un maître des requêtes, appelé Paget. Les autres charges furent laissées au choix des surintendants, à condition qu'ils tireraient de chacun des nouveaux intendants une somme de deux cent mille francs. C'était toujours Fouquet qui, dans ces affaires, avait le principal rôle. Mazarin, qui s'était rendu à Sedan, écrivait le 11 juillet à l'abbé Fouquet : « Je suis fort obligé à M. votre frère des pensées qu'il a pour faciliter le remboursement des cinquante mille écus que j'ai avancés aux officiers de l'armée, et je vous prie de l'en remercier. Je m'étonne que M. Servien ne lui ait encore rien dit des intendants. Lorsque j'ai écrit sur cette matière, ç'a toujours été en commun. L'on envoie à présent la commission pour M. Paget et une autre en blanc, que les surintendants pourront remplir de quelque personne qui se trouvera capable pour cela et qui donnera les deux cent mille livres en argent comptant. Quand ces deux charges seront remplies, on se défera plus aisé-

[1] Voy. plus haut, p. 256.

ment des deux autres, pour lesquelles il sera aisé de faire expédier les commissions, et on pourra songer ensuite à les faire ériger en titres d'offices en finançant, ce qui pourra être une affaire qui produira quelque bonne somme. »

Les surintendants vendirent les trois charges laissées à leur disposition aux sieurs Boislève, Housset et Brisacier [1]. Le premier était un avocat au conseil, qui avait pris part aux traités pour la fourniture des vivres. Housset avait été trésorier des parties casuelles, c'est-à-dire chargé de recevoir l'argent que versaient au trésor les magistrats pour devenir propriétaires de leurs charges. Enfin Brisacier avait été successivement commis du comte de Brienne, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères, puis maître à la Chambre des comptes. Ce fut grâce aux huit cent mille livres que produisit la vente de ces charges que Mazarin put entretenir l'armée avec laquelle il tint tête aux Espagnols.

En même temps que le surintendant fournissait des fonds pour continuer la guerre, l'abbé Fouquet veillait à la sûreté intérieure. « J'ai toute la reconnaissance possible, lui écrivait Mazarin le 7 août, de l'amitié que vous continuez de me témoigner, et vous croirez bien que je ne suis pas sans inquiétude des mauvais desseins que l'on a contre vous, dont j'espère néanmoins que vous saurez bien vous garantir. J'ai été bien aise de voir ce que M. le procureur général m'a écrit sur l'arrêt que le parlement a donné touchant les syndics. On considé-

[1] Journal inédit de 1648 à 1657, Bibl. imp. ms. n° 1238, D *bis*, f°s 170-171.

rera toujours particulièrement en ces matières-là l'avis de M. le premier président et le sien. Je vous envoie le billet pour la résignation de l'abbaye de Noailles. Je vous adresse aussi la réponse que je fais à M. l'évêque d'Avranches et la lettre de cachet pour la préséance du sieur de Boislève sur le sieur Houssel, me remettant du surplus à la vive voix de votre secrétaire. Je vous envoie la lettre ci-jointe pour M. de Sève, que le roi a choisi pour remplir la charge de prévôt des marchands. Il ne le sait pas encore, et je vous adresse cette lettre, afin que, la recevant de votre main, cela l'oblige de lier une plus étroite amitié avec M. le procureur général et vous. Je lui mande qu'il tienne la chose secrète jusqu'à ce qu'on lui rende une lettre du roi qui la déclare publiquement; ce qui sera dans deux jours au plus tard. »

Vers cette époque, la fuite du cardinal de Retz vint fournir aux deux frères une nouvelle occasion de signaler leur zèle. Cette crise fut une des plus dangereuses que le cardinal eut à traverser depuis la Fronde. Retz avait conservé de nombreux amis, dont le dévouement éclata surtout à l'occasion de son emprisonnement à Vincennes. MM. de Caumartin et d'Hacqueville se signalèrent entre les plus ardents. Le clergé de Paris ne cessa de faire des prières publiques pour la délivrance du cardinal de Retz[1], pendant que le nonce adressait au roi des remontrances en sa faveur[2], et

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*. t. IV. p. 173.
[2] *Ibid*.. p. 186

que ses gardes mêmes s'attendrissaient sur son sort[1]. Plusieurs d'entre eux se laissèrent gagner et remettaient à Retz des billets de ses amis[2]. Il était parfaitement au courant de la situation de Paris et de l'armée des princes. Les gouverneurs de Mézières, de Charleville et de la forteresse appelée le mont Olympe (non loin de Charleville) promettaient de le soutenir. Les curés de Paris, à l'exception d'un seul, le curé de Saint-Barthélemy, lui étaient dévoués, et, dès que l'archevêché de Paris devint vacant par la mort de son oncle(20 mars 1654), il en prit possession par procureur.

L'agitation que les partisans du cardinal de Retz entretenaient dans le royaume inquiétait Mazarin. Il entama avec lui une négociation, par l'intermédiaire du premier président de Bellièvre, pour obtenir sa démission de l'archevêché de Paris. A cette condition, il lui promettait la liberté et de riches bénéfices. L'abbé Fouquet s'opposa énergiquement à ce projet[3], et, n'ayant pu en détourner Mazarin, il employa un des gardiens de Retz pour l'empêcher de donner sa démission. C'était ce même Pradelle, qui était plus à l'abbé Fouquet qu'à Mazarin, et qui savait que son protecteur ne voulait en aucune manière la liberté de Retz[4]. Ce dernier, après avoir quelque temps hésité, se décida enfin par cette considération qu'une démission donnée au donjon de Vincennes ne l'engageait à rien. Rassuré par cette res-

[1] Voy. plus haut, p. 254.
[2] *Mémoires de Retz*, ibid., p. 177 et suiv.
[3] *Ibid.*, p. 195.
[4] *Ibidem.*

triction mentale, Retz accepta les conditions imposées, sortit de Vincennes le 30 mars 1654, et fut confié à la garde du maréchal de la Meilleraye, qui le conduisit au château de Nantes pour y demeurer prisonnier en attendant que sa démission eût été acceptée par le pape[1]. Mais Innocent X ayant refusé son approbation au traité, la captivité de Retz se prolongea jusqu'au moment où, secondé par des amis dévoués, il parvint à s'échapper du château de Nantes (8 août 1654).

L'intention de Retz était de se rendre directement à Paris, de s'y faire installer comme archevêque dans la cathédrale, et de braver plus audacieusement que jamais l'autorité du roi et du ministre. Les circonstances semblaient favorables : Mazarin, emmenant avec lui le roi et la cour, avait quitté Paris pour se rendre à l'armée. L'Artois était envahi par le prince de Condé à la tête de trente-deux mille hommes et d'une formidable artillerie ; la ville d'Arras était assiégée. Les gouverneurs de Mézières, de Charleville et du Mont-Olympe n'attendaient qu'une occasion pour se déclarer. Quant à Paris, les dispositions de la population encourageaient le cardinal de Retz. Le chapitre de Notre-Dame était si dévoué à son archevêque qu'à la première nouvelle de l'évasion de ce prélat, il fit chanter un *Te Deum* solennel. Servien, en l'annonçant à Mazarin le 14 août, manifestait son indignation contre un pareil attentat : « Son Éminence, lui écrivait-il, apprendra de divers endroits l'action insolente

[1] *Mémoires de Retz*, t. IV, p. 196-200.

du chapitre de Notre-Dame, qui a fait chanter un *Te Deum* et sonner la grosse cloche aussitôt qu'il a su l'évasion du cardinal de Retz. Si cette entreprise, faite pour déplaire au roi dans sa ville capitale, demeure sans punition éclatante, elle donnera une très-mauvaise opinion de l'autorité royale à Paris, tant dedans le royaume qu'aux pays étrangers. »

Un accident empêcha le cardinal de Retz de donner suite à l'audacieux projet de se rendre à Paris pour exciter l'ardeur de ses partisans et rallumer la guerre civile. Il se démit l'épaule en tombant de cheval et fut obligé d'aller se faire soigner en Bretagne dans les domaines de sa famille[1]. Il se rendit chez le duc de Retz, à Machecoul (Loire-Inférieure).

Ces événements enlevèrent à l'évasion du cardinal de Retz une partie de sa gravité; cependant elle fournit l'occasion à tous les factieux de s'agiter et de troubler Paris, les curés par leurs prédications, et le parlement par des assemblées dont le tumulte rappelait les désordres de la Fronde; enfin sous le nom des rentiers, les anciens Frondeurs reparurent, attaquèrent le gouvernement et menacèrent Mazarin. Il y eut des placards affichés, des libelles publiés, et même on éleva des potences où le cardinal fut pendu en effigie. L'abbé Fouquet s'empressa d'en donner avis à Mazarin; mais le ministre ne s'émut guère de ces vaines agitations. Sa conduite et celle de ses partisans montrèrent combien depuis deux ans l'autorité royale s'était affermie. Les opérations mi-

[1] On trouvera tous les détails de cette fuite dans le tome IV des *Mémoires de Retz*.

litaires ne furent point suspendues, et les succès brillants remportés par Turenne contribuèrent à calmer les esprits et à rétablir l'ordre dans Paris.

L'abbé Fouquet et le procureur général s'y étaient activement employés. Dans une lettre du 19 août, ils avaient fait connaître à Mazarin la situation de Paris et les mesures à prendre : saisir tous les revenus du cardinal, chasser du chapitre les factieux et les emprisonner, s'opposer énergiquement à ce que le prélat démissionnaire fût reconnu en qualité d'archevêque de Paris, et s'adresser, pour le remplacer, à l'archevêque de Lyon comme primat des Gaules, enfin fournir au maréchal de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, les ressources nécessaires pour s'emparer de Retz ou le forcer à quitter la Bretagne. Le cardinal approuva ces mesures. « Leurs Majestés, ajoutait-il, ont été très-aises des personnes qui ont été arrêtées par la diligence du procureur général. »

Les curés et les chanoines les plus compromis furent mandés à Péronne, où était la cour. Ils furent exilés en divers lieux, et Mazarin témoignait contre eux, dans ses lettres à l'abbé Fouquet, une vive indignation; il paraissait d'abord disposé à traiter en criminels tous ceux qui avaient été d'avis de chanter le *Te Deum*, et attaquait surtout le curé de Saint-Paul, auquel il attribuait des intentions coupables. « Je sais de science certaine, écrivait-il le 24 août à l'abbé Fouquet, qu'il est le plus ambitieux des hommes. Il a prétendu être évêque, et, par cette raison, a caché quelque temps le jansénisme qu'il avait dans le cœur et a

fait ostentation d'être ennemi du cardinal de Retz; mais, n'ayant pas été élevé à cette dignité, il n'a rien oublié pour témoigner son chagrin, allumant le feu partout et se signalant en tout ce qu'il pouvait croire qui déplairait au roi. L'on m'a écrit que c'est lui qui a fait la réponse au nom des curés à la lettre que le cardinal de Retz leur a écrite. Elle est fort imprudente, et je m'assure que M. le procureur général et vous l'avez jugée de même.

« Vous ne me mandez pas, ni M. le chancelier non plus, qu'on ait rien fait contre le curé de Saint-Merri, qui assurément est le plus coupable de tous, n'y ayant rien de plus séditieux et de plus grand mépris pour le roi que ce qu'il a dit dans son prône, et d'autant plus qu'il a eu l'insolence de le faire après les défenses du roi. Je vous prie de me faire savoir quelle résolution on prendra là-dessus.

« On ne manquera pas de faire connaître à Rome l'intention du cardinal de Retz dans les retranchements que ses prétendus vicaires ont faits des deux mots si essentiels, *apostolique et romaine;* et, au surplus, oubliant de prier pour la reine et voulant qu'on prie pour le prince de Condé, qui est de la maison royale, ils se contredisent, n'étant pas possible de demander à Dieu des bons succès pour le roi contre ses ennemis, et le prier aussi pour M. le prince de Condé, puisque ledit prince travaille autant pour la prise d'Arras que le roi pour l'empêcher.

« J'ai reçu le papier de M. l'archevêque de Toulouse[1];

[1] Pierre de Marca, auteur du traité *De concordia sacerdotii et imperii.*

je vous prie de l'en remercier de ma part et de l'assurer du secret. Au surplus, il y aura temps de résoudre ce qu'il y aura à faire, et, pour moi, je crois que l'expédient contenu dans cette lettre est le meilleur.

« Vous avez été bien averti que le cardinal de Retz enverrait ici ; car à l'instant que je reçus votre lettre, il arriva un gentilhomme de sa part, avec des lettres pour le roi et M. de Brienne, auquel il s'adressa ; mais il a refusé de les recevoir et lui a dit qu'il était bien hardi de se présenter ici après ce que ledit cardinal a fait, et que Sa Majesté n'entendrait parler de lui que lorsqu'il serait prisonnier à Nantes. On fera ce qu'il faut à Machecoul, et on donne à M. le maréchal de la Meilleraye toutes les troupes, officiers d'artillerie, canons, vaisseaux, galères, petits bâtiments, et généralement tout ce qu'il pourra désirer pour pousser l'affaire à bout, et c'est, à mon avis, le langage qu'il faut tenir au cardinal de Retz pour l'obliger à prendre les résolutions auxquelles il témoigne être si contraire.

« Je suis très-aise de ce qui s'est passé au parlement, et je n'ai pas manqué de faire valoir auprès de Leurs Majestés l'adresse et la sage conduite de M. le premier président. Il sera bon de savoir quelle réponse il faudra faire à la lettre qu'il écrira au roi; bien entendu que Sa Majesté n'accordera pas de procéder à cette députation des syndics, que les brouillons et malintentionnés poursuivent sous le nom et le prétexte des rentiers, qui n'ont

On l'avait consulté probablement sur le moyen d'annuler l'autorité archiépiscopale de Retz.

rien à souhaiter, étant payés avec ponctualité, et le roi voulant que cela continue toujours sans que, par quelque accident que ce puisse être, il y puisse avoir le moindre changement. Je vous dirai aussi que le roi est si résolu à empêcher la continuation du parlement pendant les vacations, qu'il n'y a moyen duquel Sa Majesté ne se serve pour l'empêcher.

« Je n'ai pas manqué de faire remarquer à Leurs Majestés l'utilité que leur service ressent de gagner temps en l'affaire du parlement. On songe sérieusement aux précautions pour l'assemblée générale du clergé, et j'espère que tout ira bien. J'envoie les nouvelles du siége d'Arras à M. le chancelier, qui en fera part au conseil. Je vous prie de les dire à M. le président de ma part. En un mot, ce qu'il y a d'essentiel, c'est que, demain jeudi, Saint-Louis, on donnera aux lignes, avec les trois armées composées de dix-sept mille hommes de pied, onze mille chevaux, quatre mille officiers et ce qui sortira d'Arras pour le même effet, qui fera bien son devoir. Le succès est entre les mains de Dieu, et le roi a à gagner beaucoup sans hasarder qu'Arras.

« Je vous prie d'assurer M. le procureur général de mon amitié, ainsi que je suis persuadé que vous l'êtes entièrement. »

L'attaque que Mazarin annonçait pour le 25 août réussit complétement, et les Espagnols furent forcés de lever le siége d'Arras. Cette victoire adoucit le cardinal et la cour. Les curés, qui avaient été mandés à Péronne, furent traités avec plus de mépris que de sévérité. « On renverra, écrivait Mazarin à l'abbé Fouquet,

le curé de Saint-Côme[1], et le chanoine qui a fait chanter le *Te Deum* à l'Hôtel-Dieu; car on a bien reconnu qu'ils n'ont pas péché par malice. Joly[2], étant le plus coupable de tous, Leurs Majestés ont été surprises qu'il n'ait pas accompagné les autres chanoines. Pour le curé de Saint-Paul, je suis très-aise qu'il veuille changer de conduite et bien servir le roi à l'avenir, et je le serai encore davantage si je vois qu'il tienne parole. On me mande que Vassé tient de très-méchants discours sur le sujet du cardinal de Retz, de qui il est parent. Je vous prie de vous en informer et m'en faire savoir la vérité. Je ne m'étonne pas de ce que Pontcarré dit. Il serait bon que M. le premier président en eût connaissance comme d'une chose que je vous ai écrite; car c'est un esprit qui ne fera jamais bien à Paris. J'ai su que le président Lottin a fait rage dans la dernière assemblée du parlement, ayant ouvert l'avis de continuer le parlement pour faire et établir les députés des rentes.

« Il ne faut pas s'étonner de la liberté avec laquelle vous me dites que l'on parle à Paris; car cela arrive toujours quand le parlement s'assemble et temoigne mauvaise volonté, et quand des personnes de qualité font connaître d'être disposées au remuement. Je suis persuadé que chacun modérera ses passions, voyant contre leur attente les bénédictions qu'il plaît à Dieu de verser

[1] Cette église était située dans la *rue des Cordeliers*, qui porte maintenant le nom de *rue de l'École de Médecine*. Il y avait près de l'église Saint-Côme *l'école de Chirurgie*.

[2] Chanoine de la cathédrale de Paris, que l'on accusait d'avoir composé un libelle contre le cardinal Mazarin sous le titre de : *L'éducation du roi*.

sur le roi par tant d'importants et glorieux succès qu'il fait remporter à ses armes, et que l'on voudra bien attendre d'autres occasions moins favorables pour montrer leur venin ; mais comme ce serait une grande imprudence de prétendre à force de victoires et de conquêtes contenir un chacun dans son devoir, il est absolument nécessaire que le roi donne ordre à ses affaires, en sorte que, quelque événement qu'aient ses desseins et ceux des ennemis, il ne soit pas exposé à éprouver la mauvaise volonté des malintentionnés de son royaume.

« Je me réjouis avec vous, et M. le procureur général, de l'avantage que le roi a remporté à Arras, qui est assez décisif. Vous en avez reçu le premier la nouvelle; je vous prie de faire mes compliments là-dessus à M. le premier président et l'assurer toujours de mon amitié et de la passion que j'ai de lui en donner des marques. Les potences, les libelles, les méfiances parmi les rentiers, les remuements de noblesse et choses semblables, sont des armes avec lesquelles combat d'ordinaire le cardinal de Retz; mais, à mon avis, elles seront faibles pour résister à celles avec lesquelles on l'attaque et ses principaux fauteurs. Et pour moi je vous dirai ce que le duc de Savoie et le duc d'Ossone dirent, quand ils eurent avis d'avoir été, l'un pendu à Gènes et l'autre à Venise, que, pourvu que l'original se portât bien, ils ne se mettaient point en peine de ce qui arriverait à l'effigie. Soyez en repos sur ce que l'on fera à Machecoul; le roi en sera absolument maître. Je ferai partir au plus tôt de mes gardes. »

En effet, le duc de Retz, n'osant lutter contre la royauté, engagea le cardinal, auquel il avait donné asile, à s'enfuir à Belle-Isle, où il ne passa que peu de temps; de là il gagna l'Espagne, et enfin Rome. Ainsi s'évanouirent les dangers qui avaient menacé Mazarin : d'un côté, les Espagnols étaient vaincus et l'Artois délivré; de l'autre, Retz n'était plus qu'un fugitif qui allait demander asile au saint-siége. Ses biens étaient mis sous le séquestre, et on excitait ses créanciers, qui étaient nombreux, à le poursuivre. L'abbé Fouquet se signala, si l'on en croit Retz[1], par son ardeur à piller les biens de l'archevêché et à en faire un usage scandaleux. Il eût voulu aller encore plus loin et enlever à Retz la dignité archiépiscopale, dont il prétendait qu'il avait donné sa démission. Il est probable qu'il reprit alors ses projets de vicariat général[2]; mais le vieux Gondi était mort et le chapitre peu disposé à se prêter aux vues ambitieuses de l'abbé Fouquet. Il fallut se contenter d'avoir éloigné de France un prélat turbulent. Mazarin confia à de Lyonne la mission d'aller déjouer à Rome les intrigues de Retz ; il était surtout chargé de le représenter comme un protecteur des jansénistes, que condamnait le saint-siége. « Il est certain, écrivait Mazarin à de Lyonne, qu'il n'y a pas un plus grand janséniste que le prétendu vicaire du cardinal de Retz. Il fait du pis qu'il peut, remue ciel et terre pour cabaler dans Paris et exécute aveuglément tout ce qui lui est suggéré par les adhérents du cardinal de Retz; mais il se tient si

[1] *Mémoires du cardinal de Retz, ibid.*, t. IV, p. 349.
[2] Voy. plus haut, p. 219.

bien caché que l'on ne peut savoir où il est. On a pourtant assuré que le nonce l'a retiré chez lui ; ce qui serait une chose étrange que le ministre du pape devînt le protecteur du jansénisme et un exécuteur des attentats du cardinal de Retz. Sa Sainteté a fait au cardinal de Retz une réponse digne de sa prudence, quand elle lui a dit qu'elle tenait sa croyance en suspens et que le temps l'éclaircirait de la vérité ; après quoi elle ferait justice fort exactement. Mais ce n'est pas ce que cherche ledit cardinal, n'y ayant rien qui lui soit plus contraire que la vérité et la justice. »

Après la défaite des Espagnols et la fuite de Retz, il ne restait plus de dangers sérieux. Le parlement et les rentiers, qui s'étaient agités, n'avaient pas réussi à soulever la population parisienne. Cependant la cour étant revenue à Paris, Mazarin s'occupa, de concert avec les surintendants, à terminer l'affaire des rentiers. Ils avaient antérieurement des syndics, dont les assemblées et les représentations violentes avaient été une des causes des agitations de Paris ; on supprima ce syndicat électif, et on y substitua des commissaires des rentes choisis par le roi sur une liste de notables que formeraient le prévôt des marchands, les échevins et autres officiers de l'Hôtel de Ville. Une assemblée, convoquée le 15 septembre, procéda à la formation de cette liste de candidats[1]. On y remarquait des magistrats d'une probité et d'une capacité reconnues, comme Catinat, conseiller au parlement et père du célèbre maréchal, et

[1] Journal inédit de 1648 à 1657, ms. Bibl. imp., n° 1238 (*bis*), D f° 210-211

Bossu-le-Jau, maître de la chambre des comptes. La liste des commissaires fut définitivement arrêtée par le roi, et, au lieu d'assemblées tumultueuses qui inquiétaient les rentiers et faisaient de l'Hôtel de Ville un foyer de séditions, on n'eut plus qu'un conseil de bourgeois honnêtes et expérimentés, qui se renfermèrent dans leurs attributions et ne transformèrent pas les questions de finances en affaires politiques.

Quant au parlement, l'opposition qui s'y était manifestée fit comprendre de plus en plus au procureur général la nécessité de s'y créer de nombreux partisans. Nicolas Fouquet préférait la douceur à la violence, et le trésor royal, dont il disposait, était un moyen puissant de séduction ; il l'employa avec succès. Un des hommes qui le servirent le mieux en cette circonstance fut Gourville, qui, depuis peu de temps, s'était attaché à son service[1]. Après avoir appartenu au duc de la Rochefoucauld et au prince de Condé, Gourville était devenu un des agents les plus dévoués du surintendant Fouquet. Homme d'action et d'intrigue, peu scrupuleux sur les moyens, habile à pénétrer les caractères, à en saisir le faible et à les diriger, Gourville convenait parfaitement pour cette œuvre de corruption. On dressa une liste des conseillers qui, dans chaque chambre, avaient le principal crédit et entraînaient leurs collègues. Gourville en vit quelques-uns et fit sonder les autres par leurs parents ou leurs amis. Il leur offrait, de la part du surintendant, une gratification de cinq cents

[1] *Mémoires de Gourville* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 517.

écus, et leur fit espérer des avantages plus considérables pour l'avenir. Ce trafic, que Gourville raconte comme la chose la plus naturelle[1], ne paraît pas avoir excité les scrupules des vénérables membres du parlement.

Quelquefois la gratification prenait une forme plus délicate, quand il s'agissait de personnages plus importants ou plus scrupuleux. Ainsi Fouquet, voulant gagner le président le Coigneux, Gourville lui dit qu'il allait quelquefois à la chasse avec lui et qu'il trouverait bien moyen de lui parler et de le prendre. En effet, comme le président Le Coigneux l'entretenait des constructions qu'il faisait faire à sa maison de campagne et des dépenses qu'elles entraînaient, Gourville lui dit qu'il fallait faire en sorte que le surintendant l'aidât à achever une terrasse qu'il avait commencée. Deux jours après il lui apporta deux mille écus de la part de Fouquet, et lui fit espérer d'autres présents par la suite. Peu de temps après, il se présenta une affaire au parlement, où l'appui du président le Coigneux fut énergique et efficace[2].

[1] *Mémoires de Gourville* (édit. Michaud et Poujoulat.), à l'année 1654.
[2] *Ibidem.*

CHAPITRE XVII

— 1655-1657 —

Derniers actes d'opposition parlementaire à l'occasion de l'enregistrement d'édits bursaux (20 mars 1655). — Les édits sont vivement attaqués dans une séance du 9 avril. — Louis XIV impose silence au parlement (15 avril). — Vaines doléances de ce corps. — Nicolas Fouquet fait nommer Guillaume de Lamoignon premier président du parlement de Paris. — Notes sur les membres de ce corps rédigées vers 1657. — Opposition prolongée des partisans du cardinal de Retz. — Efforts tentés en faveur du commerce. — Mémoire remis à Fouquet sur ce sujet. — Colbert propose aussi ses vues sur les moyens de ranimer l'industrie et le commerce. — Zèle de Fouquet pour la marine et le commerce. — Mesures favorables au commerce et aux colonies. — Fouquet a de nouveau recours à de fâcheux expédients pour fournir aux dépenses de la guerre.

Le parlement, en partie gagné par Nicolas Fouquet, tenta cependant, en 1655, une dernière lutte; mais elle tourna à sa confusion, et, depuis cette époque, on peut le considérer comme définitivement vaincu. Le surintendant avait fait enregistrer dans un lit de justice, en présence du roi, le 20 mars 1655, plusieurs édits bursaux portant création de nouveaux offices, aliénation de droits du domaine, marque ou timbre du papier et du parchemin destinés aux actes notariés, etc. Malgré l'appareil solennel déployé dans ce lit de justice, le par-

lement murmura. L'avocat général Bignon s'éleva avec énergie contre l'édit du timbre; il dit « que celui qui avait osé donner l'avis de mettre la main dans le sanctuaire de la justice, en voulant imposer un droit honteux et inouï sur les actes les plus légitimes et les plus nécessaires à la sûreté publique, était digne du dernier supplice; mais enfin que la France espérait que Sa Majesté, à l'exemple de son aïeul, ce grand et incomparable monarque Henri IV, prendrait un jour elle-même le soin de ses affaires et apporterait un tempérament si doux et si convenable aux maux de son État, que son nom et son règne en seraient à jamais en vénération très-particulière dans toute l'étendue de son empire[1]. »

Les autres compagnies souveraines, comme la chambre des comptes et la cour des aides, devaient aussi enregistrer les édits bursaux; elles ne firent pas un meilleur accueil à ceux qui vinrent les présenter au nom du roi. Philippe de France, frère de Louis XIV, remplit cette mission à la chambre des comptes. Là il entendit un orateur qui, dans le langage souvent bizarre de l'époque, compara les édits bursaux aux poisons de Médée, « dont la composition était si subtile et si dangereuse, que, pour ne pas en être atteinte elle-même, cette fameuse sorcière était contrainte d'en détourner le visage lorsqu'elle y travaillait. »

Le parlement, toujours plus puissant et plus hardi que les autres cours, ne s'en tint pas à cette opposition de paroles. Il prétendit qu'il avait le droit de soumettre

[1] Journal ms. de 1648 à 1657, cité plus haut. f° 313.

à une discussion régulière les édits qu'il avait été contraint d'enregistrer en présence du roi, sans pouvoir les examiner. Cette prétention, qui serait juste et naturelle dans une assemblée représentant réellement la nation, était exorbitante de la part d'un corps judiciaire dont les membres nommés par le roi n'avaient ni mission ni autorité politiques. L'inscription d'un édit sur leurs registres était une simple formalité dans l'origine, une notification de la loi au parlement, afin qu'il en fît l'application. Peu à peu les cours souveraines s'étaient arrogé le droit d'accorder ou de refuser cet enregistrement, et il avait fallu, pour les réduire au silence, que les rois vinssent tenir un lit de justice, où ils paraissaient dans tout l'éclat de leur souveraineté et imposaient l'obéissance. Annuler un enregistrement exigé par l'autorité royale, c'était placer le parlement au-dessus du roi et transférer la souveraineté dans la Grand'Chambre. Voilà ce qu'avait tenté la Fronde sans oser l'avouer, et ce que les magistrats entreprenaient de nouveau en proposant de déclarer nulles et non avenues les ordonnances enregistrées en présence du roi.

Louis XIV, alors âgé de dix-sept ans, était à Vincennes, où il chassait. Il apprit que le parlement s'était réuni le 9 avril et avait soumis à un nouvel examen les édits qu'il avait fait enregistrer le 20 mars. Ces édits furent vivement attaqués et mal défendus. Le chancelier, Pierre Séguier, n'aimait pas le surintendant Fouquet; il déclara qu'il n'avait eu aucune connaissance des ordonnances, et en rejeta toute la responsabilité sur le surintendant. Matthieu Molé, qui était alors garde des

sceaux, ne se montra pas plus disposé à défendre le ministère. Il déclara qu'il n'avait vu ces édits qu'en les scellant le jour même où on les avait portés au parlement. Les membres du conseil du roi déclinaient aussi toute responsabilité dans cette affaire. Il fallait, ou se soumettre au parlement et accepter sa tutelle, ou briser cette résistance. Le jeune Louis XIV n'aimait pas le parlement, dont l'opposition avait agité les premières années de son règne. On se rappelle qu'à l'âge de dix ans il avait dit, en apprenant la victoire de Lens : « *Le parlement sera bien mécontent.* » Depuis cette époque, son pouvoir s'était affermi et son caractère s'était développé. Il était assez fort pour imposer l'obéissance et était décidé à user de son pouvoir. Averti que le parlement s'était réuni de nouveau le 13 avril, il partit subitement de Vincennes dans son costume de chasse avec un justaucorps rouge, un chapeau gris et de grosses bottes[1], et se rendit droit au parlement. Il y montra le visage sévère et imposant que lui donnent déjà les portraits de cette époque, et y tint le langage d'un maître. S'adressant aux magistrats : « Chacun sait, leur dit-il, combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon État, et combien de dangereux effets elles y ont produits. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer, sous prétexte de délibérer sur les édits qui naguère ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu tout exprès pour vous en défendre la continuation (il montrait en même temps du doigt les chambres

[1] Voy. *Mémoires de Monglat*, à l'année 1655. Montglat, maître de la garde-robe, décrit avec exactitude le costume du roi.

des enquêtes, dont la turbulence était connue), ainsi que je le fais absolument, et à vous, monsieur le premier président (et il montrait aussi du doigt le premier président, Pomponne de Bellièvre), de les souffrir, ni de les accorder, quelque instance qu'en puissent faire les Enquêtes [1]. »

Pas un seul membre du parlement n'osa prendre la parole, et le roi, se levant immédiatement, sortit de l'assemblée, se rendit au Louvre, et de là à Vincennes, où l'attendait le cardinal Mazarin. Cette scène fut un coup de foudre pour le parlement; il en resta accablé. Ses doléances prouvèrent sa faiblesse; il se plaignit du costume insolite du roi, qui avait semblé vouloir insulter le parlement en y paraissant en habit de chasse. On ajoutait même qu'il avait un fouet à la main, et, qu'aux remontrances du premier président qui lui parlait de l'intérêt de l'État, il avait répondu : « L'État, c'est moi. » Ces détails sont de pure invention. Il n'y eut point de remontrances du premier président. Mais, quoique dépouillée des incidents dramatiques qui se sont gravés dans les esprits et que répètent la plupart des histoires, la scène que nous venons de rappeler produisit son effet et réduisit le parlement au silence.

Ce fut seulement quelques jours après que le premier président alla trouver le cardinal Mazarin à Vincennes et lui fit part des doléances de la compagnie. Il lui représenta qu'elle était dans une consternation profonde d'avoir encouru l'indignation du roi, qui s'était mani-

[1] Voy. le Journal ms. de 1648 à 1657, cité plus haut, f° 326 et suiv.

festée non-seulement par ses paroles, mais par son costume insolite et son arrivée imprévue. Le cardinal répondit par des généralités et protesta des intentions bienveillantes de Louis XIV; il promit même que, dans quelques mois, le parlement pourrait s'assembler pour faire des remontrances. Mais cette concession parut trop considérable aux secrétaires d'État et aux surintendants, et elle fut retirée. Vainement les Enquêtes continuèrent de demander l'assemblée des chambres avec leur turbulence ordinaire; le premier président les prévint « qu'il y avait des carrosses préparés pour enlever ceux d'entre eux qui feraient irruption dans la Grand'Chambre contrairement aux ordres du roi. » Cette menace suffit pour arrêter les plus ardents. La Fronde était définitivement vaincue. Il n'en paraissait de loin en loin qu'un fantôme, que faisait évanouir le premier regard un peu sévère de Louis XIV.

Nicolas Fouquet, qui, comme surintendant et procureur général, avait un double intérêt à l'apaisement du parlement, ne cessa d'y travailler. Lorsque le premier président de Bellièvre mourut, la cour voulut avoir à la tête de ce corps un magistrat qui n'eût point d'engagements avec la Fronde, et qui n'appartînt même pas aux anciennes familles parlementaires. Fouquet recommanda un maître des requêtes, Guillaume de Lamoignon, qui est devenu la tige d'une maison célèbre dans la magistrature. Elle lui a dû sa première illustration, et peut-être la plus éclatante. Lamoignon sut concilier, dans la haute position qu'il occupa, ses devoirs envers le parlement et la soumission à l'autorité royale. Fou-

quet se vantait avec raison du choix qu'il avait inspiré : « M. le premier président de Lamoignon, écrivait-il dans son trop fameux projet, m'a obligation tout entière du poste qu'il occupe, auquel il ne serait jamais parvenu, quelque mérite qu'il ait, si je ne lui en avais donné le dessein, si je ne l'avais cultivé et pris la conduite de tout avec des soins incroyables. »

Lamoignon n'était pas seulement un magistrat habile et intègre, il aimait les lettres, et il ne cessa d'en donner des preuves jusqu'à la fin de sa vie. Boileau lui a dédié une de ses compositions les plus ingénieuses. Ce poëte était, avec Racine, un des hôtes les plus assidus du château de Bâville, où Lamoignon réunissait l'élite des beaux esprits. A Paris, l'hôtel du premier président était également le rendez-vous d'écrivains distingués et quelquefois même brillants, qui venaient y donner lecture de travaux littéraires. L'abbé Fleury y parlait d'Hérodote et de Platon; Pellisson y dissertait sur le Tasse. Le P. Rapin et Bourdaloue s'y rencontraient avec les Arnauld et le sceptique Gui Patin. Ce fut une gloire pour Fouquet d'avoir donné au parlement un chef aussi éminent.

Quant aux anciens frondeurs, le procureur général ne cessa de les surveiller. Des notes rapides et peu bienveillantes furent rédigées vers cette époque sous son inspiration et signalèrent le caractère et les relations de chaque membre du parlement en indiquant le moyen de s'en emparer et de le dominer[1]. Je me bornerai à quelques

[1] La date de ces notes peut se déterminer approximativement par les personnages qui y figurent. Elles sont postérieures à la nomination du

extraits relatifs aux conseillers frondeurs. Le président Viole est caractérisé comme « un esprit actif, inquiet, entreprenant, fougueux, vindicatif, dévoué aux intérêts du prince de Condé ; il s'est vu, ajoute l'auteur de la note, l'un des chefs de la Fronde, et avec grand crédit dans le parlement. Le dépit d'avoir été exclu de la charge de chancelier de la reine l'a emporté; il a donné tout à l'ambition. » Le président Charton, un de ceux pour lesquels on avait fait des barricades, n'est pas mieux traité : « Esprit brusque, turbulent, qui se pique d'intelligence, de capacité et de justice; il veut de grandes déférences et de grands honneurs, et se rend facilement ; songe néanmoins à ses intérêts ; s'était embarrassé au canal de Loire [1]; a été grand frondeur; a sa brigue dans sa chambre, en laquelle il trouve de l'estime, s'y comportant bien pour l'expédition des affaires. Sa femme a pouvoir sur lui. M. de Périgny, son parent, est fort bien avec lui. »

Ces notes pouvaient servir, comme on le voit, à diriger le surintendant dans les gratifications qu'il faisait distribuer aux conseillers et dans les divers moyens qu'il employait pour s'en faire des créatures. L'argent du trésor et les menaces du roi réussirent à corrompre ou à intimider l'assemblée, et, de ce côté, la victoire fut complète. Les partisans du cardinal de Retz se soumi-

premier président Guillaume de Lamoignon, qui eut lieu en 1657, et antérieures à la disgrâce de Fouquet, qui est de 1661. C'est dans cet intervalle, à l'époque où Fouquet était encore procureur général, qu'elles ont été rédigées. On en trouve une partie dans le t. II de la *Correspondance administrative sous Louis XIV*.

[1] Il faudrait peut-être lire *de Loing*.

rent moins facilement. Leurs murmures et leur opposition agitèrent l'assemblée du clergé en 1657[1]. Ils répandaient des libelles contre Mazarin.« Il faut n'épargner rien, écrivait le cardinal à Colbert, pour découvrir et châtier les écrivains, les imprimeurs et ceux qui délivrent les pièces. Parlez-en à MM. le chancelier et le procureur général. » Le moyen qu'adoptèrent ces magistrats fut décisif; on soumit tous les ouvrages à la censure préalable du chancelier[2], et, quant aux libelles clandestins, on en poursuivit les auteurs et les imprimeurs avec une rigueur impitoyable.

Le surintendant profita des moments de calme qui suivirent tant d'agitations pour s'occuper du commerce et de la navigation. Enrichir la France par l'industrie et le trafic, c'était le meilleur moyen d'assurer au gouvernement les ressources pécuniaires qu'il se procurait trop souvent par des ventes d'offices de judicature, par des traités onéreux avec des financiers ou par l'aliénation du domaine et des impôts. Il semble que Fouquet ait eu quelques velléités de sortir de ce désordre et de donner au commerce une impulsion nouvelle. Un mémoire qu'on lui remit vers cette époque constate le fâcheux état de la France au point de vue commercial et industriel. Quant aux causes et aux remèdes qu'il indique, on peut en contester l'efficacité; mais il n'en reste pas moins établi que le surintendant s'occupait alors de ces questions.

[1] Voy. une lettre de Colbert à Mazarin en date du 16 mai 1657.
[2] *Anc. lois franç.*, t. XVII, p. 370.

« Le plus grand avantage, dit l'auteur de ce mémoire [1], que les États puissent avoir, est celui que le négoce leur produit. Le royaume de France, qui, par la Providence de Dieu, abonde en tout ce qui est nécessaire pour l'utilité de la vie par sa fertilité, reçoit encore de très-grandes richesses par un effet merveilleux de l'adresse et de l'industrie de ceux qui l'habitent et par le commerce qu'ils ont avec le reste du monde. Ce qui se fait par le moyen des grandes et célèbres fabriques de toutes sortes de marchandises qu'ils dispersent dans tous les pays étrangers, attirant ainsi de grandes quantités d'or et d'argent. C'est pourquoi les rois de France ont donné de si belles prérogatives à ceux qui se sont employés au négoce, et c'est un trésor que l'on doit garder chèrement, puisque c'est par lui que Sa Majesté reçoit de grandes assistances dans le besoin de ses sujets. On ne doit donc rien oublier, non-seulement pour le maintenir, mais encore pour l'augmenter. On voit pourtant que, depuis cinq ou six années, il est extrêmement diminué, de telle sorte que les diverses fabriques qu'il y a dans le royaume sont presque anéanties. Ceux qui n'ont pas pénétré dans le fond des choses en ont attribué la cause aux guerres, aux subsides et aux logements des troupes dans les provinces, mais on n'a pas trouvé la véritable raison. Il n'y en a point d'autre que le transport de l'or et de l'argent hors du royaume, qui se fait par plusieurs voies, et la privation de celui qui venait de l'étranger.

[1] Ce Mémoire, manuscrit, se trouve dans les papiers de Fouquet conservés à la Bibl. imp., F. Baluze.

« Pour connaître bien cette raison, il faut considérer que, depuis quelques années, ce qui faisait venir l'or et l'argent en France a manqué, qui était la vente des blés hors du royaume du côté de la mer Méditerranée, en Catalogne et en Italie, et le transport des marchandises fabriquées dans les provinces de Languedoc et Dauphiné, qu'on portait au Levant et dans toute l'étendue des États de Turquie. La vente des blés ne subsiste plus, d'autant que le pays de Catalogne étant paisible, les récoltes s'y font avec facilité et abondance. L'Italie tire des blés de Sicile et d'autres pays où ils sont à beaucoup moindre prix qu'en France, et c'est là ce qui fait que le Languedoc et Arles, qui sont des pays qui n'abondent qu'en cela, ne trouvent pas à les débiter, et sont, par ce moyen, privés de l'argent qui venait de toutes parts. On a vu, les trois dernières années, que la recette a été très-petite, et pourtant les blés ont été à un prix fort bas. Par suite, le pays de Provence et de Languedoc a été privé depuis quelques années de recevoir de l'argent étranger.

« On n'en a pas non plus reçu de la vente des marchandises, d'où on avait coutume de tirer des sommes très-considérables, parce que le commerce qui se faisait ordinairement des marchandises de France en Levant a été changé et détruit par le transport de l'or et de l'argent, qu'on a inventé en le transformant en des basses monnaies d'argent, sur lesquelles on espère quelque plus-value en les portant auxdits pays du Levant, de sorte qu'on a abandonné le transport des marchandises et qu'on ne porte plus que de l'argent effectif. C'est ce qui a causé

et cause, même à présent, la perte et la destruction des fabriques du royaume par plusieurs raisons : la première, parce que les marchands abandonnent les fabriques, ne trouvant plus le débit de leurs marchandises, et ensuite parce que la France est épuisée d'argent pour la fabrication de ces basses monnaies qui consistent en pièces de cinq sous. Faute de billon étranger, on refond, pour les fabriquer, dans les hôtels des monnaies, tous les écus blancs et les autres espèces d'argent. Comme ces pièces de cinq sous passent avec un bénéfice un peu considérable au Levant, on y en porte quantité sans espoir de retour. Mais le profit n'est qu'apparent, car les marchandises qu'on reçoit en échange sont augmentées à proportion, ce qui est contraire au commerce et l'a détruit. Antérieurement, l'on ne portait que des marchandises de fabriques françaises, lesquelles, par la quantité des étoffes qu'elles produisaient, donnaient à gagner à tous ceux qui habitaient les provinces. A présent, ils sont pour la plupart réduits, faute de cela, à la mendicité, ledit trafic des pièces de cinq sous n'étant avantageux que pour certaines personnes, qui ont intelligence et commerce avec les maîtres des monnaies. Ceux-ci, pour gagner un petit intérêt, causent en France une disette d'argent qui ne pourra de longtemps se réparer, et cela est même cause que l'on ne voit point en ces provinces de petites espèces, faute de quoi le public souffre beaucoup.

« Par la rétention de ces petites espèces dans le royaume, les sujets de Sa Majesté trouveraient un soulagement extrême en ce que les négociants seraient obli-

gés de faire valoir les fabriques abandonnées et de les remettre en état, et, par ce moyen, les pauvres et autres personnes qui sont maintenant oisives auraient de quoi s'occuper et profiter. Chacun pourrait jouir de l'avantage de ces basses monnaies, dont on est entièrement privé par le lucre de trois ou quatre pour cent que les maîtres des monnaies perçoivent de ceux qui font ce transport. Ce qui est contraire à la volonté dé Sa Majesté, qui n'en a permis la fabrique que pour le soulagement de son peuple et pour la facilité du commerce dans son royaume, par suite des humbles remontrances qui lui ont été faites. Et cependant on n'en jouit aucunement dans les provinces obligées à ne travailler absolument que pour ceux qui prâtiquent le transport de ces pièces, sans que personne autre puisse en avoir. Ce transport est contraire aux ordonnances du roi, qui le défendent sous des peines très-sévères; il porte un notable préjudice au public. Nous donnons cet avis afin que Sa Majesté, en étant informée, ordonne ce qui sera de son bon plaisir. »

Colbert s'occupait, de son côté, des moyens de ranimer le commerce. Le mémoire qu'il remit à Mazarin atteste des vues plus justes et plus élevées. Liberté et sécurité, voilà pour Colbert les deux causes principales de la prospérité commerciale. Pour assurer la liberté, il réclamait des relations faciles avec l'étranger et la suppression des entraves qui gênaient le transport des marchandises à l'intérieur du royaume. Quant à la sécurité, elle était menacée à cette époque par des pirates qu'il était de l'intérêt commun des peuples civilisés

de faire disparaître[1]. « Bien que l'abondance, disait Colbert, dont il a plu à Dieu de douer la plupart des provinces de ce royaume, semble le pouvoir mettre en état de se suffire à lui-même, néanmoins la Providence a posé la France en telle situation, que sa propre fertilité lui serait inutile et souvent à charge et incommode sans le bénéfice du commerce, qui porte d'une province à l'autre et chez les étrangers ce dont les uns et les autres peuvent avoir besoin pour en attirer à soi toute l'utilité. »

Après avoir rappelé les effets désastreux des troubles civils, Colbert continue ainsi : « Pour remettre le commerce, il y a deux choses nécessaires : la sûreté et la liberté. La sûreté dépend d'une mutuelle correspondance à empêcher les pirates et courses des particuliers, qui, au lieu de s'appliquer en leur navigation à l'honnête exercice du commerce, rompent avec violence le lien de la société civile par lequel les nations se secourent les unes les autres en leurs nécessités. Cette sûreté ne se peut établir que par des défenses respectives, dans les deux États de France et d'Angleterre[2], de faire des prises sur les marchands des nations. » Colbert conseillait à Mazarin de permettre aux Anglais d'introduire et de vendre leurs draps en France, à condition qu'ils ou-

[1] Ce Mémoire a été publié par M. Guizot dans son *Histoire de la République d'Angleterre*, t. I, p. 451-457. Il pense que ce Mémoire est de 1650; mais il est évident, d'après la manière dont l'auteur parle des troubles de la Fronde, qu'il s'agit d'événements déjà anciens.

[2] Il s'agissait surtout, dans ce Mémoire, d'établir des relations de commerce entre la France et l'Angleterre.

vriraient leurs ports aux vins français. Ainsi, bien loin d'être, comme on l'a prétendu, un partisan exclusif et absolu du système prohibitif, il réclamait, dans une sage mesure, la liberté du commerce.

Pour l'intérieur, Colbert demandait également la suppression des entraves imposées par la routine, ou par des intérêts privés, à la libre circulation des marchandises. Quelques passages de ces lettres à Mazarin suffisent pour le prouver : « Il est très-important, lui écrivait-il, de remédier aux défenses faites par M. de Roannez, de son autorité privée, de porter des blés de Poitou en Aunis, pour avoir lieu de donner ses passeports et d'en tirer un profit considérable. Ce qui ne doit point être souffert, ni pour le service du roi, ni pour l'avantage particulier de Votre Éminence, attendu que ces défenses troublent entièrement le commerce de ces gouvernements[1], et qu'elles rendent nuls les passe-ports du roi que l'on distribue à la Rochelle. Il faut, pour empêcher cette intrigue, une lettre du roi audit sieur de Roannez, pour lui en défendre la continuation et lui ordonner de laisser la liberté du commerce aux sujets de Sa Majesté. » Et ailleurs : « Votre Éminence a su que de Vendôme[2] avait envoyé les deux vaisseaux de Neuchèse à l'embouchure des rivières de Sèvre et de Charente pour faire payer les droits doubles à toutes les marchandises qui en sortent; ce qui ruine entièrement

[1] Colbert veut parler des gouvernements d'Aunis et de Saintonge, qui appartenaient à Mazarin.

[2] Le duc de Vendôme était grand amiral de France et avait sous ses ordres l'amiral de Neuchèse.

le commerce, et particulièrement celui du sel, s'il n'y est promptement remédié. »

Ces désordres prouvent que tout était à créer pour les relations commerciales. Le surintendant Fouquet, dans les attributions duquel rentrait cette branche d'administration, se fait honneur, dans ses *Défenses*[1], du zèle qu'il montra pour le commerce, et rappelle que son père s'était déjà signalé dans les conseils tenus sous Richelieu pour les affaires de cette nature : « Tant que mon père a vécu, dit-il, tout le détail des embarquements s'est fait par ses soins; tout se résolvait en des assemblées tenues chez lui. Il y avait des compagnies pour le Canada, Saint-Christophe et les autres îles, pour Madagascar, pour le Sénégal, le cap Vert, le cap Nord et autres lieux. Par son application, plus de vingt mille personnes avaient fait des colonies volontaires et des établissements à l'honneur de la France, si avantageux à notre nation que, si les étrangers qui nous ont succédé n'avaient point pris à tâche de tout ruiner pour de légers intérêts, c'eût été une chose très-considérable dans la suite. Depuis la mort de mon père, M. le cardinal de Richelieu m'a continué dans cette commission: Je lui ai rendu compte des affaires, conjointement avec M. d'Aligre, à qui mon père avait aussi procuré cet emploi. Sitôt que j'ai pu en jeter des semences dans l'esprit de M. le cardinal Mazarin, je l'ai fait. Dans les derniers temps[2], il avait tellement approuvé les pensées de

[1] T. III, p. 349 et suiv.
[2] Fouquet parle ici des temps qui ont suivi la Fronde, et surtout des années 1657 à 1661.

mer et de compagnies de commerce, qu'il m'avait chargé de m'en instruire davantage et d'y travailler. »

Le recueil des ordonnances de cette époque prouve, en effet, que, le gouvernement s'occupa du commerce et des colonies. Il accorda des encouragements aux armateurs qui équipaient des vaisseaux pour les deux Amériques[1]. Une compagnie du Nord fut organisée avec privilége exclusif pour exploiter le trafic des huiles de baleine[2]. Afin de protéger le commerce français, on préleva un droit de cinquante sous par tonneau sur les navires étrangers[3]. Diverses ordonnances prescrivirent l'établissement de manufactures de bas de soie[4] et de la Halle aux vins[5], le desséchement des marais[6]; enfin la rédaction d'un terrier ou cadastre du royaume[7], qui aurait permis de faire une répartition plus équitable de l'impôt. On s'occupa aussi de creuser de nouveaux canaux et de donner plus d'activité à l'administration des postes[8].

Malheureusement les mesures destinées à multiplier et accélérer les communications, à rendre l'industrie plus féconde et le commerce plus actif, ne pouvaient avoir de résultats immédiats pour augmenter la richesse du pays et les ressources du trésor. Mazarin était pres-

[1] *Anc. lois franç.*, t. XVII, p. 349. Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 269-270.

[2] *Mémoires de Jean Witt*, deuxième partie, chap. VI.

[3] Forbonnais, *ibid.*, t. I, p. 270.

[4] *Anc. lois franç.*, t. XVII, p. 319.

[5] *Ibid.*, p. 328.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*, p. 369.

[8] *Ibid.*

sant, et Fouquet, chargé de fournir de l'argent pour les armées et pour tous les services publics, voyait le trésor épuisé, les revenus de plusieurs années engagés à des traitants; en un mot, la détresse d'un côté, des besoins urgents de l'autre. Il s'engagea de plus en plus dans les spéculations funestes qui devaient le conduire à sa perte. Pour se défendre, il alléguait les ordres de Mazarin et la nécessité. « Rien de ce qui a été fait, dit-il dans ses *Défenses*[1], ne l'a été que par ordre de M. le cardinal. Je maintiens que ce que mes accusateurs appellent confusion a été le salut de l'État. Après une banqueroute qui avait produit la guerre civile et ôté le crédit au roi, il n'y avait que l'espérance du gain, les remises, les intérêts, les facilités, les gratifications faites à ceux qui avaient du crédit et de l'argent, qui pussent les obliger de faire des prêts au roi et qui pussent faire avancer les sommes et les secours nécessaires. Cet expédient fut proposé à M. le cardinal comme le seul et souverain remède, après qu'il eut étudié et tenté inutilement tous les autres. Il fut accepté, autorisé et approuvé par Son Éminence. »

Et ailleurs[2] : « Pendant une longue guerre, l'argent était le salut de l'État; donc, s'il a fallu, pour avoir de l'argent pendant la guerre, faire les choses qu'on appelle aujourd'hui désordre et confusion, j'ai eu raison de dire que ce que l'on appelle désordre et confusion était en ce temps-là le salut de l'État. » Sans doute

[1] *Défenses*, t. III, p. 20-21.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 55.

l'histoire ne peut absoudre Fouquet, parce qu'il a déféré aux exigences de Mazarin; cependant, pour être complétement équitable envers lui, il faut entendre ses justifications et les rapprocher des textes qui les confirment ou les démentent.

CHAPITRE XVIII

— 1656-1657 —

Éloges donnés à l'administration financière de Fouquet par Mazarin (1656). — Le surintendant se plaint des exigences de Mazarin et de Colbert. — Les lettres de Mazarin à Colbert pendant l'année 1657 prouvent, que le cardinal et son intendant insistaient sans cesse auprès de Fouquet pour en obtenir de l'argent. — Mazarin prélève des pots-de-vin sur les marchés.— Fonds secrets, ou ordonnances de comptant. — Mazarin fait payer par le surintendant ses dettes de jeu. — Sommes énormes accumulées en huit ans par Mazarin. — Moyens qu'employait Fouquet pour tromper Servien. — Connivence de son commis Delorme. — Dilapidations de Fouquet.

Fouquet invoquait avec raison le témoignage favorable que Mazarin avait rendu à son administration financière. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les lettres du cardinal. Il écrivait, le 24 juillet 1656, à l'abbé Fouquet : « J'ai été surpris de l'effort que M. le procureur général a fait, et je reconnais de plus en plus qu'il fait bon d'avoir des amis si zélés et effectifs comme lui et vous. Je suis fort touché de la manière dont il en a usé, et, quoique je lui fasse mes remerciments, je vous prie de les lui vouloir faire encore de ma part. Il eût été bon de laisser à Paris une partie de la somme qu'il a envoyée ici; car il y faut faire plu-

sieurs dépenses pour les chevaux et pour les autres choses que le sieur Colbert doit acheter, et quelque chose pour l'artillerie, et je doute qu'on trouve à point nommé ce qui peut être nécessaire pour cela. »

Fouquet n'avait pas seulement à pourvoir aux besoins des armées ; il fallait encore satisfaire aux exigences de Mazarin et de son intendant Colbert. Il s'en plaint dans ses *Défenses*[1], et des documents authentiques confirment ses assertions : « Sans mon crédit, sans mon affection et sans les risques que j'ai courus, dont j'avais entre mes papiers mille témoignages authentiques, par les lettres de M. le cardinal, les affaires n'auraient pas réussi comme elles ont fait, et le succès en aurait été bien plus avantageux si le sieur Colbert n'avait pas eu soin d'amasser des trésors d'argent comptant et de les mettre hors du commerce dans les lieux où ils se sont trouvés après la mort de Son Éminence, sans qu'il ait paru aucune dette et sans ce qu'on n'a pas encore divulgué. C'est ce qu'on doit appeler mauvaise disposition quand il se trouve que tout l'État s'appauvrit et qu'un étranger seul met des millions à couvert dedans et dehors le royaume, abusant de son autorité absolue, et non pas en accuser un subalterne, qui n'agit que sous ses ordres, qui se trouve sans biens, qui tâche de soutenir le crédit par politique, se sentant intérieurement épuisé et consommé par un supérieur insatiable. »

Il y a dans ce passage (et il serait facile d'en citer plusieurs semblables) une double accusation : la première contre Mazarin, qui enleva au trésor public les

[1] T. III, p. 29.

millions dont il enrichit sa famille, et la seconde contre Colbert, qui, pour assurer au cardinal cette immense fortune, exerçait sur le surintendant une oppression tyrannique. Nous avons déjà vu que Colbert était l'intendant et l'homme de confiance de Mazarin, qui lui avait remis le soin de ses affaires. Colbert ne songea, pendant l'époque qui nous occupe, qu'à les faire prospérer, même aux dépens de l'État. Mazarin s'était fait traitant sous des noms supposés; il avançait des fonds qu'il se faisait rembourser, et il est certain qu'il en tirait, comme tous les financiers, des bénéfices énormes, quoiqu'il affirme qu'il ne demandât pas d'intérêts. Mazarin se chargeait aussi de la fourniture des vivres pour les armées, et réalisait des sommes considérables par ces spéculations. Fouquet eut le tort de se prêter aux coupables exigences du ministre; mais il faut reconnaître que la faute ne retombe pas sur lui seul. L'histoire serait injuste si elle ne signalait pas les dilapidations d'un premier ministre tout-puissant.

La correspondance de Mazarin avec Colbert prouve que Fouquet essayait quelquefois de résister. Le 23 mai 1657, Colbert écrivait au cardinal : « Je ne manquerai pas de proposer à M. le procureur général d'assigner les trois cent seize mille livres pour une année de Brisach[1] sur l'aliénation des rentes sur les entrées; ce que je ne doute point qu'il n'accepte, puisque cela le déchargera d'un grand argent qu'il serait obligé de donner. J'ajouterai à cela que je

[1] C'est-à-dire pour entretenir pendant une année la garnison de Brisach, dont le gouvernement appartenait à Mazarin.

trouvais que Votre Éminence avait dans sa maison assez de bien sur le roi [1]. » Mazarin lui répondait en marge : « Il serait bien mieux d'avoir de l'argent comptant ; mais, au défaut de cela, une rente sur les entrées ne sera pas mauvaise, parce que même on la pourra vendre. Souvenez-vous seulement que, pour cela, M. le procureur général ne laissera pas de donner le reste en argent comptant, ainsi qu'il a promis faire depuis longtemps. »

Fouquet, sans refuser positivement les rentes, montrait la difficulté d'en procurer immédiatement. « J'ai parlé à M. le procureur général, écrivait Colbert à Mazarin le 24 mai de la même année, pour me donner des rentes, en déduisant les cinquante mille livres d'argent comptant qu'il a promises, il y a si longtemps. Il m'a dit qu'il payerait dans peu de jours les cinquante mille livres; mais que, pour les rentes, il aurait beaucoup de peine à en pouvoir donner, pour ce qu'elles étaient distribuées entièrement ; qu'il allait néanmoins travailler à en retirer pour la plus grande somme qu'il lui serait possible. »

Colbert voyait avec peine le cardinal s'engager dans les entreprises de fournitures pour l'armée. Après avoir parlé d'autres affaires analogues, il ajoutait : « J'oserais dire la même chose du pain de munition [2] de l'armée

[1] Dans le langage de cette époque, on appelait *biens sur le roi*, les aliénations de domaines royaux ou participation aux fermes d'impôts que certains particuliers obtenaient. Telles étaient les rentes sur les entrées ou octrois, dont il est question dans ce passage.

[2] Il y a dans le texte *pain de munion;* mais c'est sans doute une abréviation pour *munition*

de Catalogne, qui assurément donnera du déplaisir à Votre Éminence. L'armée sera mal servie, le ménage sera peu considérable, et, par-dessus tout, il coûtera une infinité d'argent à Votre Éminence. Quand j'ai ouï parler de ce dessein, je croyais que le fonds de cette fourniture se payerait par mois, comme les autres dépenses de la guerre; mais M. le procureur général m'ayant dit qu'il lui était impossible de donner autre chose que des assignations, et que Votre Éminence ne lui avait demandé que cela, je commence à connaître que nous avancerons la plus grande partie de cette fourniture, et peut-être tout entière, avant que nous puissions recevoir aucune chose. Le recouvrement des assignations ne se peut faire ensuite qu'avec quelque mauvais effet, étant impossible d'empêcher que le nom de Votre Éminence ne paraisse point, et que ceux sur qui on est assigné ne le publient partout, parce qu'ils en tirent quelque considération. Par exemple, M. le procureur général m'ayant dit qu'il assignerait cette dépense sur une fabrique de menue monnaie que l'on va faire dans tout le royaume, il est impossible d'empêcher que les traitants ne connaissent que ces assignations auront été données pour le remboursement de Votre Éminence, et qu'ils ne disent ensuite, dans toutes les provinces, que cette fabrique est pour elle. »

Mazarin, dans sa réponse à Colbert, insiste toujours pour être payé, surtout en argent comptant : « Vous direz à M. le procureur général qu'il m'avait fait espérer de ne donner pas seulement de bonnes assignations pour le pain de Catalogne, mais aussi une partie en argent

comptant, puisque les garnisons ont été entretenues jusqu'à présent et que l'on a fourni du pain à l'armée il y a déjà quelque temps. Je vous prie de lui en parler et de le presser là-dessus, lui faisant connaître que, lors même que l'on dépense le tiers davantage dans la fourniture du pain pour celle de Catalogne, MM. les surintendants ne se sont jamais défendus de donner à l'avance une somme d'argent comptant. »

Quant à la part qu'il prenait aux marchés avec les traitants, Mazarin indique un moyen facile de la dissimuler : « On peut remédier à cet inconvénient en faisant paraître le nom d'Albert ou tel autre que vous jugerez à propos, étant absolument nécessaire que mon nom ne paraisse pas. »

Le cardinal mettait la plus vive insistance pour presser le remboursement de ses avances. Il écrivait encore à Colbert le 12 juin 1657 : « M. le procureur général m'a mandé qu'il avait ajusté avec vous diverses choses tendant à me rembourser, et M. l'abbé Fouquet, qui me rendit sa lettre, me confirma la même chose de vive voix. Je serais bien aise de savoir ce que c'est ; et cependant je vous dirai que, par le retour du même abbé, j'ai fort pressé le procureur général de me tenir la parole qu'il m'a donnée de me sortir des avances que j'ai faites depuis l'année passée, étant plus qu'équitable de le faire, au même temps que, par la quantité d'affaires qu'on a faites en dernier lieu, lui, procureur général, sort de tous les engagements où il était entré pour le service du roi, avec une différence que je n'ai jamais tiré un sol d'intérêt de tous les miens. Je vous prie de

parler en cette conformité et presser pour les deux cent mille écus qu'on a envoyés ou qu'on doit envoyer en Allemagne. Il m'a écrit aussi qu'il emploierait Contarini et Cenami[1] dans la fabrique des petites monnaies, et l'abbé a ajouté qu'on avait ménagé en général un donatif[2], duquel je pourrais disposer. Vous vous informerez donc de la chose, et vous saurez aussi de Cenami si la compagnie qui veut entreprendre la chose fera le donatif dont il m'a autrefois parlé. »

La correspondance de Mazarin et de Colbert est remplie de détails de cette nature Il s'agit toujours des avances faites par le cardinal et de ses instances pour en être remboursé. Je me bornerai à une dernière citation. Colbert écrivait au cardinal le 22 juin : « M. le procureur général m'a dit qu'il faisait état de donner sur une affaire qu'il avait proposée à Votre Éminence, qui regarde les intendances des finances, trois cent mille livres pour le roi de Suède, le remboursement de ce qui reste dû à Votre Éminence de l'année dernière et les cent mille livres du pain de Piémont. Pour la garnison de Brisach, il m'a dit que, toutes les rentes étant engagées, il n'en avait pu retirer que pour vingt-deux mille cinq cents livres de rentes, faisant cent cinquante mille livres en principal, et qu'il me ferait payer cinquante mille livres d'argent comptant. »

[1] Banquiers italiens auxquels Mazarin avait confié une partie de sa fortune.

[2] C'est ce que l'on appelle vulgairement un pot-de-vin. Le cardinal en prélevait sur les marchés passés avec les traitants. Sa correspondance ne laisse aucun doute à cet égard.

Ces conditions ne satisfont pas encore Mazarin. Il répond à Colbert : « Vous pourrez dire à M. le procureur général qu'il eût été bon que j'eusse été remboursé de ces dernières avances sur des affaires faites, et non pas sur celles qu'il projette de faire ; et il me semble que, sans présomption, je pourrais être considéré comme les autres, qui ont fait des avances et qui ont été remboursés sur les dernières affaires qu'on a faites et qui sont payés des intérêts jusques au dernier sol, pendant que je ne sais pas ce que c'est que d'avoir un denier d'intérêt. »

Outre ces entreprises de fournitures pour les armées et les avances faites à l'État, il y avait des fonds secrets dans lesquels Mazarin puisait à pleines mains ; on les appelait alors *ordonnances de comptant*. Le roi, ou plutôt le ministre, écrivait sur l'ordonnance de payement : « *Je sais le motif de cette dépense.* » On en dérobait, autant que possible, le contenu à Servien ; quoique ce ministre fût spécialement chargé des dépenses, c'était Fouquet qui en avait le secret. Mazarin écrivait à Colbert, le 20 mai 1657 : « Je vous envoie une ordonnance de comptant de trois cent mille livres, de laquelle vous vous servirez auprès de M. Servien, comme M. le procureur général vous dira, prenant garde que autre personne que lui n'en ait connaissance. Cette ordonnance regarde en partie M. le Tellier[1] ; mais vous prendrez tel prétexte avec M. Servien que vous concerterez avec ledit sieur procureur général, afin qu'il paraisse que

[1] Michel le Tellier était secrétaire d'État et chargé du département de la guerre.

cela regarde les affaires générales plus que les particulières des personnes que le roi a résolu de gratifier. »

Dans la même lettre, le cardinal insistait encore pour le payement de diverses sommes, et entre autres de celles qu'il avait perdues au jeu; c'était toujours à Nicolas Fouquet que Colbert devait s'adresser pour obtenir les remboursements. « Je crois, écrivait Mazarin à son intendant, que cette lettre vous arrivera plutôt que le maréchal de Gramont, qui vous présentera deux billets de ma part et plusieurs ordonnances, desquelles vous recevrez ci-joint un mémoire que le sieur de Villacerf[1] a fait. Un des billets est pour payer huit mille et tant de livres qu'il m'a gagnées, et vous reprendrez cette somme sur le fonds que je vous ai mandé. L'autre est pour parler de ma part, à M. le procureur général, pour faire acquitter les ordonnances qui regardent le maréchal sur le courant de ce mois et du prochain, » etc.

Fouquet, contraint d'obéir aux exigences du cardinal, a voulu lui faire supporter la plus grande part de la responsabilité de son administration. « Chacun sait, dit-il dans ses *Défenses*, que, durant ma surintendance, défunt M. le cardinal Mazarin, en qualité de premier ministre, gouvernait absolument, avec la permission et sous l'autorité du roi, toutes les affaires de France et même celles de finances, de manière que l'on peut dire avec vérité qu'il était le premier et principal ordonna-

[1] Villacerf était un des intendants du cardinal, comme nous l'apprennent les *Mémoires de Gourville*.

teur, et que je n'agissais que sous ses ordres, et que ceux qui ont eu quelque part dans la direction des finances, du vivant dudit sieur cardinal, savent et peuvent certifier que le détail des trois quarts de la fonction de surintendant, et la recette et dépense des deniers les plus clairs du royaume, se faisaient en son hôtel et sur ses ordres par le ministère dudit sieur Colbert, de Ondedeï, Roze, Roussereau, Villacerf, le Bas[1], Berryer, Picon[2], et autres qui agissaient sous lui dans les affaires. »

Dans un autre passage de ses *Défenses*[3], Fouquet indique quel fut pour Mazarin le résultat de cette administration, dont il était l'arbitre souverain : « L'extrême nécessité dudit sieur cardinal Mazarin, en 1653, est publique ; son extrême richesse depuis ce temps-là paraît en partie par les mariages de ses nièces, par la lecture de ce mystérieux testament que l'on a tenu caché jusqu'à présent, contre tout ordre et raison, par autorité absolue. » Les mariages dont parle Fouquet avaient placé les nièces de Mazarin dans les maisons de Condé, de Modène, de Savoie-Carignan, de La Meilleraye, etc. Quant à son testament, on a évalué à plus de trois cents millions de notre monnaie les sommes que Mazarin avait accumulées en huit ans.

En faisant les affaires du cardinal, le surintendant ne négligeait pas les siennes. Colbert, qui, dès cette époque, surveillait sa conduite, nous apprend comment

[1] Un des commis de Colbert.
[2] *Idem*.
[3] T. II, p. 25.

Fouquet trompait la vigilance de son collègue Servien. Il accuse surtout un commis de Servien, nommé Delorme, d'avoir été complice de Fouquet, mais en couvrant habilement sa connivence sous le masque de l'opposition. Delorme répétait à Servien, dit Colbert[1], « qu'il devait toujours être en garde contre les actes d'un esprit entreprenant et de grande cabale, et ne laissait pas de lui faire faire tout ce que le sieur Fouquet désirait. La première affaire considérable qu'il fit par cette intrigue fut la ferme générale des gabelles. Deux compagnies se présentèrent pour cette grande ferme : la première, celle du sieur Cusot, qui était plus agréable à M. Servien, et celle du sieur Girardin, qui était accommodé surtout avec Fouquet. Dès la première direction[2], où l'on parla de cette affaire, avant que M. Servien se fût prononcé, le sieur Fouquet se déclara pour Cusot, dit que cette ferme ne pouvait être mieux régie que par lui et qu'il la lui voulait donner. Delorme exagéra le déplaisir que M. Servien recevrait de cette déclaration du sieur Fouquet, en lui faisant connaître que, s'il ne s'opposait fortement aux commencements, l'autre s'attirerait toute l'autorité ; il le fit ainsi résoudre à donner l'exclusion à Cusot et à faire tomber la ferme à Girardin.

« Cette déclaration connue, Fouquet s'y oppose fortement et veut toujours que Cusot soit préféré. Lorsque

[1] *Mémoire de Colbert à Louis XIV*, manus. de la Bibl. imp., S. F., n° 3995, f° 3. Ce Mémoire a été publié en partie par M. Pierre Clément dans son *Histoire de Colbert*, et plus complétement par M. Joubleau.

[2] Conseil de finances.

ces contrariétés furent assez ressenties pour en faire une affaire considérable entre les deux surintendants, le sieur de Lyonne, neveu du sieur Servien, qui s'était accommodé avec le sieur Fouquet pour jouer un rôle en cette comédie, est proposé par Delorme pour s'entremettre de l'accommodement, dans lequel le sieur Servien avait la satisfaction de donner la ferme au sieur Girardin, qui était l'homme de Fouquet; mais aussi le sieur Servien fit une affaire considérable pour le sieur Fouquet, pour le récompenser de ce qu'il s'était relâché, et lui délaissa une gratification considérable pour sa favorable entremise. Le sieur Delorme, qui avait donné un conseil dont le succès avait été si avantageux, devint le confident et le patron jusque-là qu'après que cette comédie fut entièrement finie par le partage des fonctions de la surintendance, le sieur Servien le mena lui-même chez le sieur Fouquet, le conjurant instamment de le prendre pour son commis, et le lui recommanda comme le plus fidèle ami qu'il eût jamais eu. »

Il est difficile de supposer que Colbert ait complétement inventé les faits dans un Mémoire destiné à Louis XIV; mais, lors même qu'on l'admettrait, il existe contre le surintendant d'autres accusations dont il ne s'est pas lavé. Ainsi, il est constant qu'il prélevait sur les fermes des impôts des pensions considérables. Pour n'en citer que quelques-unes, il recevait des fermiers des aides[1] cent quarante mille livres par an. Deux des

[1] On appelait *aides* les impôts établis sur le vin, les boissons et en général sur les denrées.

commis de Fouquet, en exigeant des fermiers qu'ils payassent cette pension au surintendant, y ajoutèrent pour eux-mêmes une somme de vingt mille livres. Les fermiers qui se soumettaient à ces conditions s'en vengeaient sur le peuple, et c'était lui qui, en dernière analyse, portait tout le fardeau. Les fermiers des gabelles, ou de l'impôt sur le sel, payaient à Fouquet une pension annuelle de cent vingt mille livres; ceux du *convoi de Bordeaux*[1], cinquante mille, etc. Fouquet disait, il est vrai, pour sa défense, qu'une partie de ces pensions était destinée au cardinal Mazarin, qui n'en donnait jamais de reçus. Le fait est constant, d'aprés les lettres que nous avons citées; mais il n'en reste pas moins établi que le surintendant participait à ces profits illicites.

Il est également constaté par les pièces du procès que Fouquet, comme Mazarin, prenait à ferme des impôts sous des noms supposés; ainsi il avait la ferme des octrois, les péages, ou douanes, appelés *parisis*, l'impôt sur les sucres et les cires de Rouen, etc. Enfin il se servait des sommes énormes qu'il dérobait ainsi au trésor pour faire des avances à l'État, toujours sous de faux noms, et il se les faisait rembourser avec des intérêts

[1] Le *convoi de Bordeaux* était un impôt spécial qu'on levait, à Bordeaux, sur les boissons transportées par mer. Il tirait son nom de ce que primitivement les négociants de Bordeaux étaient obligés de faire escorter les navires de commerce par des bâtiments armés en guerre, et payaient une taxe pour les frais de ce *convoi* ou escorte. Dans la suite, les rois se chargèrent de faire escorter les navires de commerce, et pour subvenir aux dépenses, établirent une ferme spéciale de cet impôt, qui conserva le nom de *convoi de Bordeaux*.

usuraires. Ce qui rend encore plus odieuses ces dilapidations, c'est l'usage qu'en faisaient le surintendant et son frère l'abbé Fouquet ; elles servaient à payer leurs débauches, leurs palais somptueux et les fortifications qu'ils élevaient pour se mettre à l'abri de la vengeance royale.

CHAPITRE XIX

— 1655-1657 —

L'abbé Fouquet dispose de la police. — Anecdote racontée à ce sujet par Gourville. — Passion de l'abbé Fouquet pour madame de Châtillon. — Portrait de cette dame. — Son avidité. — Elle s'enfuit à Bruxelles après l'exécution de Berthaut et Ricous. — Puis elle revient en France et conspire avec le maréchal d'Hocquincourt pour livrer Ham et Péronne à Condé et aux Espagnols. — Lettre de la duchesse de Châtillon à ce sujet (17 octobre 1655); elle est interceptée — La duchesse de Châtillon est arrêtée et confiée à la garde de l'abbé Fouquet. — Fureurs jalouses de ce dernier. — Scène violente qu'il fait à la duchesse de Châtillon (1656). — Rupture entre l'abbé Fouquet et madame de Châtillon. — Désespoir de l'abbé. — Il tente de se réconcilier avec la duchesse, mais sans succès. — Fin de madame de Châtillon.

Tant que la lutte contre la Fronde fut sérieuse, le surintendant et son frère, l'abbé Fouquet, restèrent unis : ils avaient à combattre des ennemis implacables, et ils savaient que de leur union dépendait leur force. Mais, lorsque la victoire fut assurée, et qu'il ne s'agit plus que de partager les dépouilles, les liens de famille et d'amitié se relâchèrent. L'abbé Fouquet ne tarda pas à se laisser emporter par ses passions et devint pour son frère un obstacle et un danger. Nous sommes encore loin de la catastrophe; mais déjà les deux frères

sont entraînés vers l'abîme par une ambition et des passions qu'ils ne savent plus dominer. Basile Fouquet, qui n'avait jamais montré la même prudence que le surintendant, porta dans l'exercice du pouvoir une violence et un arbitraire qui le compromirent, en même temps qu'il soulevait des haines violentes par le scandale de ses amours.

L'abbé Fouquet avait été comblé de faveurs par Mazarin. Le cardinal avait ajouté à son pouvoir occulte des dignités et des titres qui en faisaient presque un grand seigneur. L'abbé avait acheté, dès 1654, la survivance de la charge de procureur général au parlement de Paris, qu'exerçait son frère, et devenait ainsi un des chefs de ce grand corps de magistrature, quoiqu'il n'eût été antérieurement que conseiller au parlement de Metz, et cela pendant six semaines seulement [1]. Peu de temps après il acheta la charge de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, et porta, au grand scandale de la noblesse, le cordon bleu, qui était réservé aux princes et aux personnages les plus éminents par le rang et la naissance [2]. Enfin, à une époque où la liberté individuelle n'était garantie par aucune loi, l'homme qui dirigeait la police et disposait de la Bastille était investi d'une puissance redoutable. On en trouve une preuve dans l'anecdote suivante.

Gourville, un des commis de Nicolas Fouquet, avait été mis à la Bastille pour avoir mécontenté Mazarin. Il

[1] Journal inédit de 1648 à 1657. ms. de la Bibl. imp., nº 1238 E (*bis*), fº 231

[2] *Ibid.*, fº 232.

n'en sortit que grâce à l'abbé Fouquet. « Sachant, dit-il[1], que M. l'abbé Fouquet était fort employé par M. le cardinal pour faire mettre des gens à la Bastille, et qu'il en faisait aussi beaucoup sortir, je tournai toutes mes pensées vers ce côté-là. A ce propos, je me souviens d'un procureur, homme d'esprit et grand railleur, qu'il y avait fait mettre. Comme nous nous promenions un jour ensemble, il entra un homme dans la cour, qui, y trouvant un lévrier, en fut surpris, et demanda pourquoi il était là. Le procureur répondit avec un air goguenard : « Monsieur, c'est qu'il a mordu le chien « de M. l'abbé Fouquet. » Je fis proposer de parler à M. le surintendant, et de voir avec M. son frère si, en parlant de temps à autre à M. le cardinal, comme il avait coutume, des autres prisonniers, il ne pourrait pas trouver moyen de me faire sortir. Cela réussit si bien, que, M. le cardinal devant partir, deux ou trois jours après, pour aller à la Fère, M. l'abbé Fouquet lui porta la liste de tous les prisonniers de la Bastille, comme il faisait de temps en temps, il ordonna la sortie de trois, dont je fus un. »

Armé de cette autorité arbitraire, l'abbé Fouquet ne sut pas en user dans l'intérêt, je ne dis pas de la justice (ce serait trop demander à de pareils caractères), mais dans l'intérêt véritable de son élévation et de la grandeur de sa famille. Il se compromit par de folles amours et par de téméraires rivalités avec les plus grands seigneurs. Nous avons déjà vu quelle était l'au-

[1] *Mémoires de Gourville* (édit. Michaud et Poujoulat), p. 518.

dace de l'abbé Fouquet : il s'était attaqué aux plus grandes dames, et, entre autres, à mademoiselle de Chevreuse [1], puis à la duchesse de Châtillon. Celle-ci, issue de l'illustre famille des Montmorency, alliée aux Coligny, parente de Condé, était une des beautés les plus célèbres de la cour de la reine Anne. Elle avait débuté, ainsi que nous l'avons dit antérieurement [2], par des aventures romanesques, et s'était bientôt rendue fameuse par ses intrigues et ses amours. Elle avait cependant une réputation de bel esprit et figurait au nombre des *précieuses*, à une époque où Molière n'avait pas encore rendu ce titre ridicule. C'est d'elle que le poëte Segrais a dit :

> Obligeante, civile et surtout *précieuse*,
> Qui serait le brutal qui ne l'aimerait pas?

L'éloge s'accorde avec le témoignage de madame de Motteville, qui, comme nous l'avons vu plus haut [3], n'est pas partiale en faveur de madame de Châtillon.

Le portrait de cette dame figure dans la galerie que nous a laissée mademoiselle de Montpensier [4]. Il est flatté, sinon au physique, du moins au moral. Quel qu'en soit l'auteur (car il est peu probable, malgré le titre, qu'il ait été composé par madame de Châtillon elle-même), il

[1] Voy. ci-dessus, p. 99.
[2] Voy. p. 81.
[3] Voy. p. 81-82.
[4] *Portrait de madame la duchesse de Châtillon peint par elle-même.* Cette manie de portraits était si généralement répandue, qu'un savant évêque, Huet, fit celui de quelques religieuses de son diocèse. On les trouve dans la collection de portraits de mademoiselle de Montpensier.

est bon de le rapprocher des autres jugements que nous ont laissés les contemporains sur cette femme célèbre. C'est madame de Châtillon elle-même qui parle : « Le peu de justice et de fidélité que je trouve dans le monde fait que je ne puis m'en remettre à personne du soin de faire mon portrait, de sorte que je veux moi-même vous le donner le plus au naturel qu'il me sera possible et dans la plus grande naïveté qui fut jamais. C'est pourquoi je puis dire que j'ai la taille des plus belles et des mieux faites qui se puisse voir. Il n'y a rien de si libre et de si aisé. Ma démarche est tout à fait agréable, et, en toutes mes actions, j'ai un air infiniment spirituel. Mon visage est un ovale des plus parfaits, selon toutes les règles; mon front est un peu élevé, ce qui sert à la régularité de l'ovale. Mes yeux sont bruns, fort brillants et bien fendus[1]; le regard en est fort doux et plein de feu et d'esprit. J'ai le nez assez bien fait[2], et, pour la bouche, je puis dire que je l'ai non-seulement belle et bien colorée, mais infiniment agréable par mille petites façons qu'on ne peut voir en nulle autre bouche. J'ai les dents fort belles et bien rangées. J'ai un fort joli petit menton. Je n'ai pas le teint très-clair; mes cheveux sont d'un châtain clair et tout à fait lustrés. Ma gorge est plus belle que laide. Pour les bras et les mains, je ne m'en pique pas; mais, pour la peau, je l'ai fort douce

[1] Bussy-Rabutin dit également dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* : « Elle avait les yeux noirs et vifs. » Mais il ajoute, ce qui n'est plus d'accord avec le portrait, *le front petit*.

[2] « Le nez bien, la bouche rouge, petite et relevée, le teint comme il lui plaisait, mais d'ordinaire elle le voulait avoir blanc et rouge. » Bussy-Rabutin, *ibid*.

et fort déliée. On ne peut voir la jambe ni la cuisse mieux faites que je l'ai, ni le pied mieux tourné.

« J'ai l'humeur naturellement fort enjouée et un peu railleuse; mais je corrige cette inclination par la crainte de déplaire. J'ai beaucoup d'esprit, et j'entre agréablement dans les conversations. J'ai le ton de la voix tout à fait agréable et l'air fort modeste. Je suis fort sincère[1] et n'ai pas manqué à mes amis. Je n'ai pas un esprit de bagatelle ni de mille petites malices contre le prochain. J'aime la gloire et les belles actions. J'ai du cœur et de l'ambition. Je suis fort sensible au bien et au mal; je ne me suis pourtant jamais vengée de celui qu'on m'a fait, quoique ce soit assez mon inclination; mais je me suis retenue pour l'amour de moi-même. J'ai l'humeur fort douce et prends mon plaisir à servir mes amis, et ne crains rien tant que les petits démêlés des ruelles, qui d'ordinaire ne vont qu'à des choses de rien. C'est à peu près de cette sorte que je me trouve faite en ma personne et en mon humeur, et je suis tellement satisfaite de l'une et de l'autre, que je ne porte envie à qui que ce soit. Ce qui fait que je laisse à mes amis, ou à mes ennemis, le soin de chercher mes défauts. »

Il n'y a d'incontestable, dans ce portrait de madame de Châtillon, que l'éloge de sa beauté. A trente ans (c'était l'âge de la duchesse de Châtillon en 1656), elle en avait conservé tout l'éclat, et le relevait par la richesse de sa parure. Mademoiselle de Montpensier, qui ne l'aimait pas, est forcée d'en convenir. Elle la vit à cette

[1] Nous avons vu que l'indulgente madame de Motteville dit précisément le contraire.

époque même au château de Chilly : « Rien, dit-elle[1], n'était plus pompeux que madame de Châtillon ; elle avait un habit de taffetas aurore, tout brodé d'un cordonnet d'argent. Elle était plus blanche et plus incarnate que je ne l'ai jamais vue, avait plus de diamants aux oreilles, aux doigts, aux bras ; enfin, elle était dans une dernière magnificence. » Le jeune Louis XIV ne fut pas insensible aux charmes de la duchesse ; la cour le remarqua, et Benserade en fit un couplet :

Châtillon, gardez vos appas
Pour une autre conquête.
Si vous êtes prête,
Le roi ne l'est pas.
Avec vous il cause ;
Mais, mais, en vérité,
Pour votre beauté
Il faut bien autre chose
Qu'une minorité.

Un autre roi, mais un roi exilé, se rangea aussi parmi les adorateurs de madame de Châtillon : Charles II, roi d'Angleterre, qui habitait alors la France. Un des seigneurs attachés aux Stuarts possédait près de Merlou une maison de campagne où Charles II allait souvent chasser. Le jeune prince visita madame de Châtillon, et se laissa prendre facilement à sa beauté et à sa coquetterie. Mademoiselle de Montpensier prétend, dans ses Mémoires[2], que la duchesse aurait voulu se faire épouser par le roi d'Angleterre, et que déjà ses gens la berçaient de cette espérance. Une de ses femmes de

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* édit. Charpentier, t. II, p. 437-438.
[2] T. II, *ibid.*

chambre lui aurait dit en la coiffant : « Vous seriez une belle reine! » Mais Henriette de France, veuve de Charles Ier, rompit cette intrigue.

L'abbé Fouquet osa devenir le rival des rois ; il connaissait la duchesse de Châtillon depuis longtemps, et c'était surtout en négociant avec elle, en 1652 [1], qu'il avait commencé à s'éprendre d'une passion qui troubla la netteté de son jugement. La duchesse de Châtillon, qui avait besoin de l'abbé, employa avec lui ces manéges de coquetterie féminine qui lui avaient tant de fois réussi. Nemours, Beaufort, Condé, les Anglais Craf et Digby, pour ne citer que les plus connus [2], avaient subi le pouvoir de ses charmes. Quant à la duchesse, elle n'avait guère ressenti les passions qu'elle faisait éprouver ; elle paraît n'avoir été sincèrement attachée qu'à un seul amant, le duc de Nemours. Pour le prince de Condé, le duc de Beaufort, le maréchal d'Hocquincourt,

[1] Voy. plus haut, p. 173. M. Walkenaer, dans son intéressant ouvrage sur madame de Sévigné (t. I, p. 43), fait remonter les relations de l'abbé Fouquet et de madame de Châtillon jusqu'à l'époque où l'abbé fut prisonnier dans l'hôtel de Condé (avril 1652; voy. p. 71), et il ajoute que la prison de l'abbé Fouquet fut postérieure à la mort de mademoiselle de Chevreuse, qui n'eut lieu qu'en novembre 1652. Je ne m'arrêterais pas à relever ces contradictions si l'ouvrage de M. Walkenaer ne jouissait d'une réputation méritée de science et d'exactitude.

[2] Les *Mémoires de M****, qui font partie des collections de mémoires sur l'histoire de France, donnent beaucoup de détails sur les amours de la duchesse de Châtillon; mais cette compilation informe mérite peu de confiance. On ne saurait non plus ajouter foi aux *Amours des Gaules* de Bussy-Rabutin. Mais les mémoires véridiques, tels que ceux de mademoiselle de Montpensier et de madame de Motteville, suffisent pour faire connaître la duchesse de Châtillon. Les lettres de l'abbé Fouquet et celles de Mazarin servent à compléter les renseignements authentiques sur une partie de la vie de cette dame. Je ne parle pas des *Mémoires de madame de Châtillon;* c'est une œuvre apocryphe composée par Senac de Meilhan.

elle fut bien aise de les traîner à son char comme un ornement, et surtout d'en tirer des présents considérables; car ce qui flétrit le plus cette conduite scandaleuse d'une Montmorency, alliée à tant d'illustres familles, c'est son avidité. Elle s'était fait donner par le prince de Condé la terre de Merlou[1], et, lorsqu'elle se résigna à encourager les galanteries de l'abbé Fouquet, ce fut pour profiter de sa puissance et s'enrichir de ses présents.

Il ne faudrait pas, du reste, se représenter l'abbé Fouquet avec les traits sérieux et le costume austère que son titre rappelle. Les deux belles gravures de Nanteuil, qui sont à peu près de l'époque qui nous occupe, lui prêtent une physionomie séduisante. L'œil est fin et doux; l'ensemble du visage respire la jeunesse et l'esprit. Ces portraits sont loin de justifier l'assertion de Bussy-Rabutin, qui prétend que l'abbé Fouquet avait la mine basse. Ce mot s'applique mieux au caractère qu'à la figure de l'abbé. Quoique Basile Fouquet eût alors plus de quarante ans, il ne porte pas cet âge dans la gravure de Nanteuil. Son costume est celui des gens de cour. Rien n'y rappelle l'homme d'Église; il porte le cordon bleu qui était réservé aux seigneurs de la plus haute noblesse. L'abbé Fouquet venait, en effet, d'acheter, comme nous l'avons dit, la charge de chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, qui lui donnait le droit d'en porter les insignes[2]. Mais ce ne furent pas ces avantages

[1] Voy. plus haut, p. 83.

[2] Journal inédit de 1648 à 1657, ms. de la Bibl. imp. 1238 *bis*). F. L'auteur anonyme, qui est loin d'être un Frondeur, s'indigne de voir

extérieurs qui touchèrent madame de Châtillon; elle vit dans l'abbé Fouquet, frère du surintendant et favori du cardinal Mazarin, un homme qui pouvait puiser dans le trésor public et lui donner part au trafic des impôts qui servait à enrichir le surintendant et ses créatures. La duchesse de Châtillon sacrifia à cette honteuse considération son nom et son rang, sa fidélité même au parti qu'elle avait embrassé et jusqu'à la vie des malheureux qu'elle avait excités à conspirer contre Mazarin [1]. Elle subit les fureurs jalouses de l'abbé Fouquet, pour augmenter les trésors qu'elle ne cessa d'accumuler jusqu'à la fin de sa vie.

Quant à l'abbé, il fut tourmenté pendant plusieurs années par la passion que lui inspirait cette femme artificieuse; toute sa politique eut alors pour but de l'amener de Merlou à Paris et de la mettre entre ses mains. Madame de Châtillon avait été impliquée dans la conspiration de Bertaut et Ricous; mais on ne l'arrêta point à cette époque, soit qu'elle eût trahi ses complices, soit que Mazarin, qui connaissait la passion de l'abbé

l'abbé Fouquet s'élever aussi haut : « Il fut malaisé de ne pas s'étonner que ledit sieur abbé Fouquet eût voulu porter son ambition si haut que de donner 400,000 livres d'argent comptant de la charge de chancelier et garde des sceaux des ordres du roi, dont M. Servien était pourvu. Il n'en fit pourtant aucun scrupule et en prêta le serment entre lès mains de Sa Majesté, le 11 de ce mois de décembre 1656, se souciant fort peu de toutes les conséquences que ses ennemis en pourraient tirer. » Cet auteur anonyme exprime probablement la véritable opinion des contemporains.

[1] Mademoiselle de Montpensier l'en accuse dans ses Mémoires (t. II, p. 438 de l'édition Charpentier). « On disait que c'était elle (la duchesse de Châtillon) qui avait tout découvert à l'abbé Fouquet dans l'affaire de ces deux hommes roués. »

Fouquet, voulût la ménager. Après l'exécution de Bertaut et Ricous, vers la fin d'octobre ou le commencement de novembre 1653, l'abbé Fouquet écrivait au cardinal : « La dernière exécution faite sur la personne des deux pestes d'État qui furent pris naguère, était non-seulement nécessaire pour couper racine aux entreprises de la nature de celle dont ils ont été convaincus, mais elle parle si haut en faveur de l'autorité royale, qu'il ne s'est rien fait de plus utile et qui aille plus loin que cette justice. Ce n'est pas tout néanmoins: car il est certain que, tant que madame de Châtillon demeurera où elle est (c'est-à-dire à Merlou), il y aura toujours des intrigues entre elle et M. le Prince, lequel conserve de secrètes intelligences dans sa maison, où est le rendez-vous secret et l'entrepôt de ceux qui vont et viennent vers M. le Prince, qui a auprès de lui un Ricous, frère de celui qui a été exécuté, et dont la femme, qui est Écossaise et se nomme Foularton, est domestique de ladite dame et sert fort à tous leurs mystères. »

Mazarin répondit à l'abbé Fouquet le 10 novembre : « Pour madame de Châtillon, j'ai fait différer l'ordre du roi, afin qu'elle eût le temps de le donner à ses affaires; mais, comme on juge absolument nécessaire de l'éloigner, en sorte qu'elle ne puisse avoir facilité dans le commerce avec Paris et le prince de Condé, je ne pourrai pas empêcher qu'on ne lui envoie dans trois ou quatre jours l'ordre de s'éloigner. Cependant je suis très-aise qu'elle ait écrit, comme vous me mandez. » Si l'on en croyait Bussy-Rabutin, l'abbé Fouquet aurait

profité de la terreur qu'il avait su inspirer à la duchesse de Châtillon, impliquée dans un crime capital, pour l'enlever et la tenir cachée pendant quelque temps. Ce roman, auquel des écrivains modernes ont attaché trop d'importance[1], est complétement démenti par les lettres de Mazarin à l'abbé Fouquet. Elles prouvent que la duchesse de Châtillon s'enfuit, en effet, de Merlou, mais pour se rendre en Belgique auprès de Condé. Mazarin écrivait le 18 novembre à son confident : « Le voyage de madame de Châtillon à Bruxelles ne sera pas de grande réputation pour elle. Vous savez de quelle manière j'en ai usé à son égard, et je vous puis dire avec sincérité que ç'a plutôt été par votre considération que par aucun autre motif. »

Madame de Châtillon ne tarda pas à rentrer en France, où elle continua ses étranges relations avec Condé, avec l'abbé Fouquet et avec plusieurs autres personnages. Parmi les amants qu'elle prenait pour donner des alliés à Condé, on trouve le maréchal d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne. A cette époque, les gouverneurs étaient à peu près indépendants, et déjà, pendant la Fronde, d'Hocquincourt avait promis de livrer Péronne aux rebelles par amour pour madame de Montbazon. Tout le monde connait son billet : *Péronne est à la belle des belles*. La duchesse de Châtillon n'eut pas moins de puissance sur lui que madame de Montbazon. Elle arracha au maréchal la promesse de livrer au prince de Condé Péronne et Ham, qui lui appartenaient. Mazarin

[1] Entre autres M. Walkenaer dans l'ouvrage sur madame de Sévigné cité plus haut.

fut instruit des intrigues de madame de Châtillon, et il est probable que ce fut son agent ordinaire, l'abbé Fouquet, qui les découvrit ; c'est du moins dans ses papiers que se trouve la lettre adressée par madame de Châtillon à Condé, lettre qui fut interceptée et fournit une preuve positive du complot :

« Vasal est arrivé, écrivait-elle à Condé le 17 octobre 1655[1], comme j'étais à la cour, et je suis partie le lendemain pour vous faire réponse avec toute la diligence que vous désirez ; ce qui est nécessaire pour vous avertir que l'on a grand'peur que vous ne fassiez quelque chose avec la bonne compagnie que vous avez. Mais, comme je suis persuadée que vous ne vous y épargnerez pas, je ne vous dirai rien pour vous faire voir le besoin que vous en avez et la facilité que vous y trouverez. Vous êtes assez éclairé sur toutes choses pour qu'il ne soit pas à propos de dire seulement un pauvre mot sur ce chapitre, si bien que je le vais finir pour vous parler d'un autre. Je ne puis comprendre que vous ne me remerciiez pas d'un présent de senteur que je vous ai envoyé il y a plus d'un mois. Dame ! il était si beau et si bon que je ne suis pas consolable que vous ne l'ayez point reçu. C'était un homme de Chavagnac qui vous le portait, et, comme il avait assurément ordre de voir Marsin, j'appréhende, selon ce que Bouteville[2]

[1] Cette lettre se trouve dans un manus. de la Bibl. imp. F. Gaignières, n° 2799, f[os] 306 et 307, au milieu de lettres et de billets des deux Fouquet. Elle est en partie chiffrée, et on y trouve certaines indications ajoutées uniquement pour dérouter le lecteur. Je les ai supprimées.

[2] Ce Bouteville, frère de la duchesse de Châtillon, devint le maréchal duc de Luxembourg.

me mande qu'il en use avec vous, qu'il n'ait renvoyé l'homme sans vous le faire voir, afin de détourner son maître de vous aller trouver. Mais enfin je vous mandais que j'avais vu M. le maréchal d'Hocquincourt, qui m'avait dit des choses dont on pouvait faire son profit; c'est, en un mot, que vous fassiez en sorte que Fuensaldagne lui envoie un homme de créance pour traiter avec lui sur le bruit qui court qu'il est mal avec la cour, et, pour peu que l'on soit raisonnable, il y a toute apparence que l'on fera affaire; mais, afin que Fuensaldagne soit sans soupçon, nous avons jugé à propos que vous disiez que le maréchal n'est point assez de vos amis pour que l'affaire se fasse par vous. Néanmoins vous ne manquerez pas de vous entendre avec le maréchal d'Hocquincourt; je l'ai fait jurer plus de mille fois, et je ne doute point que l'on ne soit dans la dernière peine de ne rien voir de ce que l'on attendait sur cela. M. de Duras ira faire un tour à Merlou pour voir le maréchal d'Hocquincourt et l'encourager en cas qu'il fût changé, sur ce qu'il n'a point ouï parler de Fuensaldagne. Je lui en expliquerai la cause, et vous donnerez ordre pour que cette aventure soit réparée au plus tôt. J'envoie pour cela un nouveau courrier en diligence.

« Je vous jure que je me fais un effort furieux de ne vous point parler des choses sur lesquelles vous paraissez la plus aimable créature du monde, et je prétends vous faire voir par là que je préfère votre intérêt au mien dans toutes les aventures, parce que j'en trouve un assez complet dans cette affaire. Mon frère[1] m'en

[1] Henri de Montmorency-Bouteville, dont il a été question à la page

parle encore; mais je ne vous en dirai rien pour cette fois, ayant trop d'impatience que vous receviez cette lettre-ci. Enfin, mon cousin, je vous dirai seulement, en passant, que j'ai fait par avance tout ce que vous me mandez que vous désirez que je fasse et que je pense sur ce que je vois. J'ai peur que je n'aille jusqu'au point où vous dites que vous voulez que

> De la même ardeur que je brûle pour elle,
> Elle brûle pour moi.

« Adieu, mon cousin, je pense que je suis folle; mais c'est parce que vous êtes très-éloigné et que vous me faites pitié, car, sans cela, je conserverais toujours mon bon sens et la gravité que Dieu m'a donnée. »

L'abbé Fouquet, excité par la jalousie et par l'intérêt de l'État, poussa Mazarin à faire arrêter madame de Châtillon. Livrer Ham et Péronne à Condé et aux Espagnols, c'était livrer la frontière septentrionale de la France et menacer Paris; il fallait pourvoir à ce danger par de promptes mesures. La duchesse de Châtillon fut arrêtée à Merlou, transférée à Paris et confiée à la garde de l'abbé Fouquet, « ce qui, écrivait madame de Sévigné [1], parut plaisant à tout le monde. » La cour entra ensuite en négociation avec le maréchal d'Hocquincourt pour l'empêcher de recevoir l'ennemi dans Péronne. Il en coûta au trésor deux cent mille écus; moyennant

précédente. Il avait suivi pendant la Fronde la fortune de Condé et partageait alors sa vie d'exil et d'aventures.

[1] Lettre de madame de Sévigné à Bussy-Rabutin, en date du 25 novembre 1655 : « On dit que madame de Châtillon est chez l'abbé Fouquet, Cela paraît plaisant à tout le monde. »

cette somme, le maréchal livra les deux places au roi. Le gouvernement de Péronne fut laissé au marquis d'Hocquincourt, fils du maréchal, et celui de Ham donné à l'abbé Fouquet, en récompense des bons services que sa police vigilante avait rendus à la France. L'abbé atteignait en même temps un autre but qu'il poursuivait depuis longtemps : il était chargé de la garde de la duchesse de Châtillon. Mais, à peine parvenu au comble de ses vœux, il commença à éprouver les inquiétudes et les tourments de la jalousie. Les ruses et la coquetterie de la duchesse de Châtillon le mettaient au désespoir. Il voyait bien que, tout en acceptant ses présents, elle se moquait de lui [1] et continuait son commerce de lettres avec le prince de Condé. La jalousie de l'abbé allait souvent jusqu'à la fureur; il voulut même s'empoisonner, si l'on en croit Bussy-Rabutin. Ce qui est plus certain, c'est qu'il s'emporta jusqu'à faire à la duchesse de Châtillon des scènes violentes dont la cour et la ville étaient scandalisées. En voici une, entre autres, que raconte mademoiselle de Montpensier.

L'abbé Fouquet s'était absenté de Paris; la duchesse de Châtillon en profita pour reprendre des lettres qu'elle avait eu l'imprudence de lui confier. Comme elle était connue des gens de l'abbé Fouquet et considérée comme la maîtresse du logis, elle pénétra dans

[1] Nous ne suivrons pas Bussy-Rabutin dans tous les détails qu'il donne sur les ruses de la duchesse de Châtillon et les infortunes trop méritées de l'abbé Fouquet. C'est du roman ou tout au moins de la chronique scandaleuse; nous nous en tenons aux faits authentiques.

son cabinet, ouvrit les cassettes qui renfermaient ses papiers et s'en empara. A son retour, l'abbé Fouquet entra en fureur, et, se rendant chez la duchesse, il éclata en reproches et lui dit tout ce que la colère et la passion lui suggérèrent de plus violent. Il brisa même les miroirs à coups de pied et la menaça d'envoyer saisir ses meubles et ses pierreries, qu'il prétendait lui avoir donnés. Madame de Châtillon, qui avait tout à craindre de l'emportement de l'abbé, fut obligée de faire défendre sa maison et ensuite de se réfugier chez madame de Saint-Chaumont[1]. « Jamais affaire n'a fait tant de bruit que celle-là, ajoute mademoiselle de Montpensier. C'est une étrange chose que la différence des temps! Si l'on avait dit à l'amiral de Coligny : « La femme de « votre petit-fils sera maltraitée par l'abbé Fouquet, » il ne l'aurait pas cru, et il n'était nulle mention de ce nom-là de son temps, non plus que du temps des connétables de Montmorency et du brave Bouteville, père de madame de Châtillon[2]. »

Cette scène violente entraîna une rupture, qui mit l'abbé Fouquet au désespoir. Il chercha par tous les moyens à renouer ses relations avec madame de Châtillon. Il n'avait plus la ressource des affaires politiques, la duchesse ne donnant alors aucune prise de ce côté. Il fit intervenir la religion et se servit de sa mère, dont

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. III. p. 225-226.

[2] La duchesse de Châtillon était de la branche de Montmorency-Bouteville. Son père était François de Montmorency-Bouteville, qui fut arrêté et exécuté sous Louis XIII, pour s'être battu en duel sur la place Royale, en plein jour.

la simplicité fut dupe des fourberies de l'abbé. Apprenant que la duchesse de Châtillon était au couvent de la Miséricorde du faubourg Saint-Germain [1], il s'y rendit avec sa mère. Lorsque madame de Châtillon l'aperçut, elle dit à madame de Brienne, qui l'accompagnait : « Ah ! que vois-je ? Quoi ! cet homme devant moi [2] ! » Mais la mère Madeleine, supérieure de la communauté, gagnée par la mère de l'abbé Fouquet, et ne voyant dans cette scène de comédie qu'une œuvre charitable, suppliait madame de Châtillon de mettre ses ressentiments aux pieds du crucifix. « Au nom de Jésus-Christ, lui disait-elle, regardez-le en pitié. » Madame Fouquet joignait ses instances à celles de la mère Madeleine, et leurs prières finirent, si l'on en croit mademoiselle de Montpensier, par triompher des ressentiments de la duchesse de Châtillon. « Ce fut, comme dit la princesse, une farce admirable. »

Cependant, depuis cette époque, la réconciliation ne fut jamais complète, et, lorsque mademoiselle de Montpensier revint à Paris en 1658, elle fut encore témoin d'une scène assez ridicule entre la duchesse de Châtillon et l'abbé Fouquet. Un soir que la princesse était à la foire Saint-Germain [3] avec Monsieur, frère de Louis XIV, qu'accompagnaient la princesse Palatine, Anne de Gonzague, et d'autres dames de la cour, la duchesse de Châtillon vint les rejoindre. Peu de temps après, l'abbé

[1] Le couvent des Filles de la Miséricorde était situé rue du Vieux-Colombier.

[2] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 226-227.

[3] Cette foire se tenait alors rue de Tournon.

Fouquet arriva; aussitôt madame de Châtillon dit à Monsieur : « Permettez-moi de mettre un masque; j'ai froid au front[1]. » Elle se couvrit le visage d'un de ces légers masques de velours que l'usage permettait aux femmes de porter; elle le garda tant qu'elle fut en présence de l'abbé Fouquet. Comme le prince et ces dames visitaient diverses boutiques de la rue de Tournon, ils furent plusieurs fois séparés. Dès que la duchesse de Châtillon se trouvait dans un lieu où n'était point l'abbé Fouquet, elle ôtait son masque et le remettait dès qu'il paraissait. De son côté, l'abbé affectait pour la duchesse un dédain qu'il était loin d'avoir. « Il y eut hier comédie au Louvre, écrivait Olympe Mancini le 20 août 1658[2]; Mademoiselle y était, ainsi que madame de Châtillon, l'abbé Fouquet aussi, lequel dit toujours qu'il ne se soucie point de la belle, et même il s'en moqua tout hier soir. Mais je crois que tout ce qu'il en fait, ce n'est que par colère, et je jurerais qu'ils se raccommoderont. »

Repoussé par madame de Châtillon, l'abbé Fouquet ne tarda pas à porter ailleurs ses volages amours. Il s'attacha à une des beautés célèbres de cette époque, à madame d'Olonne, et devint le rival des Marsillac, des Candale, des Guiche, en un mot de toute la brillante jeunesse de la cour. Quant à la duchesse de Châtillon, lorsqu'elle vit les adorateurs s'éloigner d'elle, elle songea à faire une fin et épousa un prince alle-

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 225.
[2] Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. I, deuxième partie, p. 163.

mand, Christian-Louis, duc de Mecklembourg. Depuis cette époque, elle s'occupa surtout de satisfaire sa passion dominante, celle des richesses; elle entassa de l'or, de l'argent, des meubles précieux, des pierreries. Cependant elle conserva longtemps des restes de beauté, et madame de Sévigné, parlant d'un voyage qu'elle fit, en 1678, à l'armée de son frère le maréchal-duc de Luxembourg, la compare à Armide au milieu des guerriers[1]. Saint-Simon, qui nous fait assister à la fin de toutes les grandeurs du dix-septième siècle, a retracé les derniers moments de Henriette de Montmorency-Bouteville, qui mourut sans aucun retour vers des sentiments plus élevés[2]. Enfin madame de Sévigné s'est chargée de son oraison funèbre. Annonçant la mort de la duchesse de Mecklembourg à madame de Grignan : « Comment peut-on, dit-elle[3], garder tant d'or, tant d'argent, tant de meubles, tant de pierreries, au milieu de l'extrême misère des pauvres, dont on était accablé dans les derniers temps? Mais comment peut-on vouloir paraître aux yeux du monde, de ce monde dont on veut l'estime et l'approbation au delà du tombeau, comment veut-on lui paraître la plus avare personne du monde, avare pour les pauvres, avare pour ses domestiques, à qui elle ne laisse rien ; avare pour elle-même, puisqu'elle se laissait quasi mourir de faim, et, en mourant, lorsqu'elle ne peut plus cacher cette horrible passion, paraître aux yeux du public l'avarice même! »

[1] Lettre du 12 octobre 1678.
[2] *Memoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-8, t. I, p 253
[3] Lettre du 3 février 1695.

CHAPITRE XX

— 1657 —

Famille de Nicolas Fouquet. — Il épouse en premières noces Marie Fourché, et en secondes noces Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil. — Positions élevées occupées par ses frères François, Louis et Gilles. — Mariage de la fille aînée de Fouquet avec le marquis de Charost (12 février 1657). — Projet rédigé par Fouquet pour se mettre à l'abri de la vengeance de Mazarin. — Ham et Concarneau sont désignés, dans la première rédaction du projet, comme les places fortes où doivent se retirer les amis de Fouquet. — Rôle important qu'il donne à la marquise du Plessis-Bellière. — Caractère de cette femme. — Elle marie sa fille au duc de Créqui. — Madame d'Asserac est citée également dans le projet de Fouquet. — Elle achète pour le surintendant le duché de Penthièvre. — Rôle assigné à l'abbé Fouquet et à la famille du surintendant. — Attitude que devaient prendre les gouverneurs amis de Fouquet. — Personnages sur lesquels il comptait à la cour et dans le parlement : le duc de la Rochefoucauld et son fils, le prince de Marsillac, Arnauld d'Andilly, Achille de Harlay. — Il avait gagné l'amiral de Neuchèse et un marin nommé Guinan. — Les frères et les amis du surintendant devaient entretenir l'agitation dans les parlements et le clergé. — Mesures à prendre dans le cas où Fouquet serait mis en jugement. — Réponse de Fouquet à l'occasion du projet trouvé à Saint-Mandé. — Il en reconnaît l'authenticité. — Il veut acheter une charge de secrétaire d'État. — Travaux exécutés à Vaux-le-Vicomte, près de Melun. — Fouquet se laisse enivrer par la flatterie.

Nicolas Fouquet n'imita pas d'abord la fougue et les emportements de son frère l'abbé. Il s'était toujours montré plus prudent et plus modéré que lui. A l'époque

où nous sommes parvenus, sa conduite est celle d'un ambitieux qui marche vers son but avec une habile circonspection. Il prépare de loin sa puissance, se fait des amis et des partisans de haut rang, étend ses domaines, et s'efforce de poser solidement les bases de sa fortune. Il avait épousé, en premières noces, Marie Fourché, dame de Quehillac, qui lui avait apporté une dot assez considérable. On l'évalue à trois ou quatre cent mille livres, dans un mémoire dont l'auteur s'attache à diminuer la fortune de Fouquet, afin de rendre ses dilapidations plus frappantes[1]. Marie Fourché mourut bientôt, laissant une fille qui devint plus tard marquise, puis duchesse de Charost.

Vers 1650, époque où il acheta la charge de procureur général au parlement de Paris, Nicolas Fouquet épousa, en secondes noces, Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil, fille unique de François de Castille, qui fut successivement maître des requêtes et président d'une des chambres des enquêtes au parlement de Paris. Fouquet eut, dit-on, de ce second mariage, quatre ou cinq cent mille livres[2]. Les Castille étaient une famille de marchands réputés fort riches, et qui avaient contracté de grandes alliances. Le président Jeannin, ministre de Henri IV et négociateur célèbre[3], avait marié sa fille à Pierre Castille, qui, de marchand de soie, était devenu

[1] Ce mémoire du conseiller d'État de la Fosse est adressé au chancelier Séguier et se trouve dans les papiers de ce dernier. t. XXXII, f° 145 et suiv. Bibl. imp.. ms. Saint-Germain fr., n° 709.

[2] *Ibid.*

[3] Les *Négociations du président Jeannin* font partie de toutes les collections de mémoires relatifs à l'histoire de France.

receveur du clergé. Nicolas Jeannin-de-Castille et Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil étaient les descendants de ce Pierre Castille; le premier devint marquis de Montdejeu et trésorier de l'épargne; la seconde épousa Nicolas Fouquet.

La femme du surintendant resta dans l'ombre tant que son mari fut riche et puissant; mais, après sa disgrâce, elle montra un courage et un dévouement qui honorent sa mémoire. Elle s'efforça, de concert avec la mère de Fouquet, d'exciter la pitié des juges et de désarmer la colère du roi. Ces deux femmes se tenaient presque chaque jour à la porte de l'Arsenal, où siégeait la chambre de justice, et présentaient des requêtes en faveur de l'accusé[1]. Après la condamnation du surintendant, sa femme s'enferma avec lui dans la forteresse de Pignerol, et y resta jusqu'à la mort de Nicolas Fouquet. Elle lui survécut trente-six ans, entourée du respect que méritaient ses vertus. « Elle mourut à Paris, en 1716, dit Saint-Simon[2], dans une grande piété, dans une grande retraite et dans un exercice continuel de bonnes œuvres pendant toute sa vie. » La mère et la femme de Fouquet contrastaient par leurs qualités simples et modestes avec le reste de la famille.

Nicolas Fouquet avait alors deux frères évêques : l'aîné, François, avait longtemps occupé l'évêché d'Agde; mais la faveur croissante de sa famille le porta, en 1656,

[1] On trouve la preuve de ces faits dans le tome II du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, où sont racontés les principaux événements du procès de Fouquet.

[2] *Mémoires*. édit. Hachette, in-8, t. XIV, p. 112.

à la coadjutorerie de l'archevêché de Narbonne. Il assura trente mille livres de rente, en bénéfices d'Église, au neveu de l'archevêque, et obtint ainsi le titre de coadjuteur de Narbonne[1]. En même temps il résigna son évêché d'Agde en faveur de son frère cadet, Louis Fouquet, qui avait été récemment pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Paris. Enfin un troisième frère du surintendant, Gilles, entra dans la maison du roi, et finit par devenir premier écuyer de la grande écurie. Son mariage avec la fille unique du marquis d'Aumont releva la famille un peu roturière des Fouquet[2]. Le marquis d'Aumont se démit, en faveur de son gendre, du gouvernement de Touraine et des châteaux forts qui en dépendaient.

Nicolas Fouquet était, par son crédit, le principal auteur de cette rapide fortune de sa famille. On trouva même, dans ces papiers, la preuve que le trésor public avait payé les dignités et les alliances des Fouquet. Le surintendant aspirait à un mariage brillant pour la fille unique qu'il avait eue de son premier mariage, et il y parvint. Elle épousa, le 12 février 1657[3], le fils aîné du comte de Charost, gouverneur de Calais et capitaine des gardes du roi. Pour acheter cette alliance illustre, Nicolas Fouquet avait donné six cent mille livres de dot à sa fille[4], et avait fait rembourser au comte de Charost cinq cent mille livres qui lui étaient dues pour d'an-

[1] Journal inédit de 1648 à 1657. Bibl. imp., ms., n° 1238 (*bis*), E. f°° 251-252.

[2] *Défenses*, t. III, p. 317-318, et 362-363.

[3] Journal ms. cité plus haut, *ibid.*, f° 259.

[4] *Ibidem*

ciens services. On célébra ces noces avec une pompe extraordinaire.

Les Charost étaient une branche de la maison de Béthune, à laquelle la France avait dû Sully, ministre de Henri IV. Le comte de Charost avait rendu de grands services au cardinal de Richelieu et rempli sous son administration des fonctions importantes. Il resta en faveur sous le ministère de Mazarin, et s'en montra digne par sa fidélité et son dévouement à la cause royale. En mariant son fils à la fille du surintendant, il s'assura le payement d'anciennes dettes que la couronne avait contractées envers lui, et se prépara de nouvelles faveurs aux dépens du trésor public.

La Gazette en vers de Loret ne manqua pas de célébrer ce mariage. On lit dans la lettre qui porte la date du 17 février 1657 :

Le fils du comte de Charaut[1],
Jeune seigneur qui beaucoup vaut,
Avec une allégresse extrême
Se maria ce jour-là même
A mademoiselle Fouquet,
Que Dieu préserve de hoquet ;
Car, outre qu'elle est très-bien née,
Et de plusieurs dons ornée,
Diverses gens m'ont raconté
Que c'est un trésor de bonté,
Et qu'elle est fort spirituelle ;
Mais aussi de qui tiendrait-elle ?
Puisqu'on peut dire avec raison
Qu'elle est fille d'une maison
Qui paraît une pépinière
De sagesse, sens et lumière :

[1] On prononçait ainsi le nom de Charost.

Témoin son oncle paternel[1].
Digne d'un bonheur éternel,
Par l'excellence naturelle
De son âme tout à fait belle;
Témoin aussi son cher papa,
Dont l'esprit jamais ne chopa
Dans ces deux charges d'importance
Qu'il exerce en servant la France.
Enfin c'est un rare trésor.

Malgré les progrès de sa puissance et de ses richesses, le surintendant n'était pas sans inquiétude. Le cardinal Mazarin connaissait son ambition et prêtait l'oreille à ses ennemis. Nicolas Fouquet se tint sur ses gardes, songea à se préparer un asile en cas de disgrâce, et rédigea en 1657 le fameux projet qui fut trouvé à Saint-Mandé. Dans un long préambule[2] il expliquait le motif de ses craintes : la défiance du cardinal contre tous les hommes puissants, les inimitiés que lui, Fouquet, s'est attirées comme surintendant, et que les fonctions de son frère l'abbé ont encore aggravées, enfin la persuasion que Mazarin ne les attaquera que s'il croit pouvoir les ruiner et les perdre complétement. « Il faut donc, ajoute-t-il, craindre tout et le prévoir, afin que, si je me trouvais hors de la liberté de m'en pouvoir expliquer, on eût recours à ce papier pour y chercher les remèdes qu'on ne pourrait trouver ailleurs. »

Le surintendant voulait avant tout s'assurer une place forte où il pût braver la colère du cardinal. Depuis

[1] L'abbé Fouquet.

[2] On trouvera à l'Appendice le texte même du projet. Il a été publié en grande partie par M. P. Clément dans son *Histoire de Colbert*, p. 41 et suiv.

Richelieu, les principaux ministres avaient eu leur ville de refuge. Richelieu s'était fait donner le Havre et avait fortifié cette place, dont le gouverneur et la garnison ne dépendaient que de lui. Mazarin était maître de Brouage. Le surintendant songea d'abord à Concarneau et à Ham. La première de ces villes était un petit port de Bretagne que, dès 1656, l'abbé Fouquet avait acheté avec l'argent fourni par le surintendant. Les deux frères s'étaient efforcés de donner une certaine importance à Concarneau, et y avaient fait construire un grand vaisseau du port de huit cents tonneaux, auquel ils donnèrent le nom de l'*Écureuil*[1]. Quant à la forteresse de Ham, elle avait été donnée à l'abbé Fouquet, en récompense des services qu'il avait rendus en découvrant les projets de la duchesse de Châtillon sur Péronne et en les faisant échouer[2]. Dans la première rédaction du projet de résistance, que Nicolas Fouquet écrivit de sa main en 1657[3], il désigna Ham et Concarneau comme les places fortes où ses amis devaient se retirer s'il était disgracié.

Ce projet, sur lequel il est nécessaire d'insister, se divise en deux parties. Dans l'une, le surintendant prévoit le cas où il serait seulement arrêté, et dans l'autre celui où on le mettrait en jugement. La première précaution à prendre, si on l'arrêtait, serait de

[1] *Défenses*, t. III, p. 347. Le nom de Fouquet, comme nous l'avons remarqué plus haut, signifie *écureuil*. Cet animal figurait dans les armes des Fouquet.

[2] Voy. plus haut, p. 349.

[3] L'authenticité de ce projet est incontestable, et Fouquet lui-même n'a jamais élevé aucun doute sur ce point.

veiller à la sûreté des forteresses; et, pour cela, on devrait s'adresser à madame du Plessis-Bellière, « à qui je me fie de tout, ajoute Fouquet, et pour qui je n'ai jamais eu aucun secret ni aucune réserve. Elle connaît mes véritables amis, et il y en a peut-être qui auraient honte de manquer aux choses qui seraient proposées pour moi de sa part. »

Madame du Plessis-Bellière, que nous trouvons ici pour la première fois, reviendra trop souvent dans l'histoire de Fouquet pour que nous n'en parlions pas avec quelques détails. Suzanne de Bruc était veuve depuis trois ans du marquis du Plessis-Bellière, lieutenant général des armées du roi, brave et habile officier qui n'avait jamais manqué à la fidélité pendant les années de troubles et de révolte qu'il avait traversées. Sa veuve était, de l'avis de tous les contemporains, une femme d'esprit et de tête. Elle s'empara complétement de Nicolas Fouquet, et les Mémoires du temps font assez connaître la nature des relations qui existaient entre eux. On lui prête même une lettre[1] qui la ferait descendre au rang de basse et ignoble entremetteuse. Il est difficile de concilier ces faits avec les amitiés illustres que conserva madame du Plessis-Bellière. Madame de Sévigné ne cessa de témoigner la plus vive affection à l'amie dévouée de Fouquet[2]. Simon-Arnauld de Pomponne et madame de Motteville lui écrivaient[3].

[1] Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Conrart*, p. 614, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Voy. entre autres les lettres du 9 décembre 1664 et du 29 avril 1672.

[3] On trouve dans les papiers de Fouquet (ms. de la Bibl. imp. F. Ba-

Saint-Simon lui-même, en annonçant la mort de la marquise du Plessis-Bellière, n'en parle qu'avec un sentiment de respect et de sympathie[1]. Il est remarquable que, dans les lettres qui sont parvenues jusqu'à nous, on ne trouve qu'un seul billet qui puisse faire soupçonner la vertu de madame du Plessis-Bellière ; elle ne s'occupe le plus souvent que de questions d'intérêt. Ambitieuse, elle visait pour sa fille à un mariage brillant, et pour elle-même à la place de gouvernante des enfants de France. Cette dernière charge fut donnée à madame de Montausier, si célèbre par son bel esprit, son rôle de précieuse à l'hôtel de Rambouillet et sa renommée de vertu, où il y avait plus d'apparat que d'austérité réelle.

Madame du Plessis-Bellière réussit mieux dans les projets d'alliance pour sa fille. Le surintendant, qui lui avait assuré de riches pensions sur les fermes d'im-

luze) une lettre autographe de madame de Motteville à madame du Plessis-Bellière. Elle lui demande un service auprès de Fouquet : « Dans la confiance que j'ai en vostre bonté, Madame, je vous supplie très-humblement de me faire la grâce de dire de ma part à M. le surintendant que je le conjure de ne rien accorder aux habitants de Montereau, que premièrement je ne lui fasse voir ce que j'ai à lui demander et ce que je puis prétendre de sa protection avec justice et sans que personne s'en puisse plaindre. Je vous supplie, Madame, de lui dire cela le plus tost que vous pourrez, et que cette grâce que je lui demande, quoiqu'elle soit dans l'ordre, sera pourtant comptée par moi pour fort grande et je lui en serai infiniment redevable. »

[1] *Mémoires*, édit. Hachette, in-8, t. IV, p. 435. Annonçant sa mort, arrivée en 1705, il ajoute : « Madame du Plessis-Bellière, la meilleure et la plus fidèle amie de M. Fouquet, qui souffrit la prison pour lui et beaucoup de traitements fâcheux, à l'épreuve desquels son esprit et sa fidélité furent toujours. Elle conserva sa tête, sa santé, de la réputation, des amis jusqu'à la dernière vieillesse, et mourut à Paris chez la maréchale de Créqui, sa fille, avec laquelle elle demeuroit à Paris. »

pôts[1], contribua sans doute par ses largesses à faciliter le mariage de Catherine du Plessis-Bellière avec François de Créqui, qui devint dans la suite maréchal de France et un des plus grands seigneurs du royaume. Ce qui est certain, c'est que Fouquet donna plus tard deux cent mille livres pour assurer à François de Créqui la charge de général des galères de France, en même temps qu'il ménageait au fils de madame du Plessis-Bellière celle de vice-amiral des flottes de l'Océan, que possédait le commandeur de Neuchèse. Ce dernier était aussi un des obligés de Fouquet ; il avait reçu du surintendant l'argent nécessaire pour payer sa charge, et avait promis de s'en démettre en faveur du fils de la marquise du Plessis-Bellière[2]. On voit combien de motifs cette femme ambitieuse avait pour être dévouée au surintendant. Elle ne manqua pas, du reste, à la reconnaissance et s'honora par son dévouement pour Fouquet disgracié. Le surintendant avait raison de compter sur le zèle de cette amie pour stimuler ses partisans dans le cas où il serait arrêté.

Madame du Plessis-Bellière devait s'entendre immédiatement avec les gouverneurs de Ham et Concarnau, et munir ces places de troupes et de vivres, afin de résister à une attaque. Fouquet comptait particulièrement sur le gouverneur de Concarnau, nommé Deslandes, « dont je connais, disait-il, le cœur, l'expérience et la fidélité. Il faudrait lui donner avis de mon emprisonnement et ordre de ne rien faire d'éclat en sa province,

[1] Ces faits sont constatés par le procès de Fouquet.

[2] On en trouva la preuve dans les papiers de Fouquet.

ne point parler et se tenir en repos, crainte que d'en user autrement ne donnât occasion de nous pousser; mais il pourrait, sans dire mot, fortifier sa place d'hommes et de munitions de toutes sortes, retirer les vaisseaux qu'il aurait à la mer, et tenir toutes choses en bon état, acheter des chevaux et autres choses pour s'en servir, quand il serait temps. »

Une autre femme, que nous trouvons aussi pour la première fois dans l'histoire de Fouquet, madame d'Asserac, devait, aussitôt après avoir reçu la nouvelle de l'arrestation, venir à Paris pour s'entendre avec madame du Plessis-Bellière. Qu'était cette dame d'Asserac? Quelles étaient ses relations avec Fouquet? Pélagie de Rieux, marquise d'Asserac, possédait en Bretagne de vastes domaines qui touchaient à ceux de Fouquet. Les papiers du surintendant renferment plusieurs lettres de cette dame[1], qui prouvent que, dévouée à Fouquet, elle avait su concilier son affection avec ses devoirs, et qu'elle faisait mentir le proverbe : *Jamais surintendant n'a trouvé de cruelle.* Dès le mois d'août 1656, elle lui écrivait une lettre d'affaires[2]. La seconde

[1] Ces lettres sont autographes et conservées dans les manuscrits de la Bibl. imp. F. Baluze.

[2] Voici le texte de cette lettre :

« Monsieur,

« Du moment où j'ai vu par votre lettre que mes signes n'étoient bons à rien, j'envoyai une chaloupe trouver M. d'Asserac pour avoir de lui ce que vous souhaitez. Je vous enverrai un courrier exprès porter ce qui en viendra, et je crois que je le suivrai d'assez près, n'ayant plus qu'à vendre pour cent mille francs de terre pour faire la somme qu'il faut que je porte. Cependant, monsieur, je vous supplie de croire que j'ai toute la reconnoissance que je dois des bontés que vous avez pour moi. Je suis persuadée que vous me les continuerez jusqu'au bout, vous connoissant

lettre atteste que Pélagie de Rieux avait su résister à Fouquet sans rompre avec lui : « De ma vie, lui écrivait-elle, je n'éprouvai si bien la force que j'ai sur moi-même que je fis avant-hier. Il ne s'en fallait rien qu'elle ne me manquât quand je vous quittai, et je me saurai bon gré toute ma vie de l'avoir su garder jusques au bout. Enfin, monsieur, voyez les desseins que le changement des vôtres m'a fait prendre : ils sont de travailler toute ma vie à vous le faire reprocher à vous-même, et si pendant tout ce temps il s'en trouve un où vous soyez en situation de faire un discernement juste des gens, vous pourrez voir que les moindres obligations font chez moi ce que les plus grandes, ailleurs, ont peine d'y établir. Voyez si mon ressentiment est à craindre[1]. »

Le marquis d'Asserac mourut en 1657, ainsi que le prouve la *Gazette* de Loret (à la date du 29 septembre) :

D'Asserac, ce brave marquis,
Qui par bonheur s'était acquis
Une épouse de haut lignage,
Et dont l'esprit et le visage
Enflammeraient les plus glacés,
Est décédé ces jours passés ;

aussi généreux que vous êtes et étant fort sûre que jamais ma conduite ne m'en rendra indigne, et que je serai toute ma vie très-sincèrement,

« Monsieur,

« Votre très-humble et obéissante servante,

« Pélagie de Rieux. »

Au dos on lit :

Monsieur,
Monsieur le Procureur général.

[1] Au dos :

Monsieur,
Monsieur le Surintendant.

Dont sadite épouse éplorée
Dans un couvent s'est retirée
Pour y soupirer à loisir,
Touchant son présent déplaisir.
Puis, quand ses yeux pourvus de charmes
Auront, de quantité de larmes,
Fait sacrifice à son époux,
On la reverra parmi nous
Avec ses appas ordinaires ;
Car ayant de grandes affaires
Pour régler sa noble maison,
Ce ne serait pas la raison
Qu'une veuve si renommée
Demeurât longtemps enfermée.

La marquise d'Asserac resta l'amie de Fouquet et continua de lui donner d'utiles conseils, comme on le voit par la lettre suivante : « Je m'aperçois que l'amitié dans mon cœur ne peut perdre ses droits, et vous ne sauriez croire l'impatience que je sentis de vous mander ce qui m'est revenu par deux personnes de qualité et de croyance, c'est que l'oncle d'une personne qui est votre proche alliée, et ce que vous avez d'ennemis dans le parlement, et force autres même, font une espèce de ligue et entreprennent de vous mettre mal dans les esprits de celles qui ne vont pas au voyage, et, pour y parvenir, cherchent jusques aux choses les plus particulières, et même dans votre famille. Songez-y ; ne négligez rien. L'envie est d'ordinaire l'ombre des grandes fortunes : plus la vôtre s'élèvera, plus l'effort de vos ennemis et leur haine seront grands. Je m'admire de vous faire ici une espèce de discours instructif. J'en retranche ce que je puis, et je vous assure qu'il ne vous parait que ce que je ne puis retenir. Il eût été mieux de vous écrire seulement ce que j'ai appris, et de finir

comme je vais faire, en vous assurant que je serai toute ma vie dans vos intérêts sans empressement de vous le dire, à moins qu'il n'y aille de vous servir. »

Telle était cette dame d'Asserac, amie dévouée, qui avait su résister aux dangereuses séductions du surintendant. Ces lettres, que nous reproduisons dans toute leur simplicité et leur vérité, attestent que Fouquet avait une puissance sympathique qui lui gagnait des âmes élevées et généreuses, et que lui-même, malgré la faiblesse de son cœur et l'entraînement de ses passions, savait comprendre la vertu et ses nobles instincts. Ainsi s'explique le dévouement des amis nombreux qui restèrent fidèles à son infortune. Madame d'Asserac servit Fouquet avec beaucoup de zèle dans les acquisitions qu'il fit en Bretagne[1]. Ce fut sous son nom qu'il acheta, du financier Boislève, le duché de Penthièvre, qui avait pour ville principale Guingamp (département des Côtes-du-Nord). Le prix était fixé à un million neuf cent mille livres. Madame d'Asserac, qui, à la mort de son mari, était criblée de dettes[2], n'aurait pu faire pour elle-même une pareille acquisition, et Fouquet devint sous son nom propriétaire d'un duché qui étendait son influence dans le nord de la Bretagne. Madame d'Asserac possédait l'Ile-Dieu, sur les côtes de cette province, et Fouquet recommande, dans son projet, qu'elle ait soin de mettre cette île en état de défense, et d'y réunir des

[1] Voy. pour la preuve de ces faits un Mémoire du conseiller d'État de la Fosse, à l'Appendice.

[2] Ce sont les termes mêmes du Mémoire du conseiller d'État.

vaisseaux pour porter des secours partout où il serait nécessaire.

L'abbé Fouquet ne joue, dans ce plan de résistance, qu'un rôle secondaire. Son frère, qui n'avait pas encore rompu avec lui, commençait à s'en défier. En recommandant à ses amis de s'adresser à l'abbé Fouquet et de le laisser agir, il ajoute : « pourvu qu'il conserve pour moi l'amitié à laquelle il est obligé et dont je ne puis douter. » La famille du surintendant, sa mère, sa femme, ses frères, son gendre, devaient se réunir pour obtenir par leurs instances qu'on lui laissât une partie de ses gens qu'il désigne nominativement. Fouquet les engageait à faire tous leurs efforts pour se mettre en relation avec lui et entretenir un commerce régulier, soit par le moyen d'autres prisonniers, soit en gagnant ses gardiens. Ils devaient en même temps voir sous main tous ceux que la reconnaissance obligeait d'être dans ses intérêts. C'est toujours à madame du Plessis-Bellière que Fouquet leur recommande de s'adresser.

Après avoir consacré trois mois à se reconnaitre et à s'entendre, les amis de Fouquet devaient commencer à prendre une attitude menaçante : le comte de Charost, dont le fils avait épousé sa fille, se retirerait à Calais, dont il était gouverneur, mettrait la place et la garnison en bon état, et si son fils, le marquis de Charost, n'était point de service auprès du roi, où le retenait souvent sa charge de capitaine des gardes, il s'enfermerait aussi à Calais avec son père et y mènerait sa femme, fille du surintendant. C'était surtout cette jeune femme qui devait stimuler le zèle de son mari et de son beau-

père en faveur de Fouquet. « Il faudrait, ajoutait-il, que madame du Plessis-Bellière lui rappelât en cette occasion toutes les obligations qu'elle m'a, et l'honneur qu'elle peut acquérir en tenant monsieur son beau-père et son mari dans mes intérêts. »

Fouquet énumérait ensuite les gouverneurs qui devraient, à l'exemple du comte de Charost, s'enfermer dans leurs places et s'y préparer à une résistance armée. Il citait, entre autres, MM. de Bar, de Créqui et de Feuquières. De Bar, gouverneur d'Amiens, avait été chargé par Mazarin, de veiller à la garde des princes enfermés au Havre en 1650. Il avait conservé de grandes intelligences dans cette place, ainsi que dans Hesdin et Arras. On espérait obtenir, par son concours, que MM. de Bellebrune, gouverneur de Hesdin, et Montdejeu, gouverneur d'Arras, s'enfermassent aussi dans leurs forteresses et y prissent une attitude capable d'intimider Mazarin. Fabert, gouverneur de Sedan, était trop dévoué au cardinal pour que l'on se flattât de l'en détacher. Mais le marquis de Créqui lui rappellerait la parole formelle qu'il avait donnée à Fouquet et à lui-même, de soutenir les intérêts du surintendant. Si Fabert persistait dans les mêmes sentiments, on lui demanderait d'écrire, en son nom et au nom de tous les gouverneurs indiqués ci-dessus, une lettre pressante au cardinal Mazarin pour obtenir la liberté de Fouquet, en s'engageant à lui servir de caution.

Les amis du surintendant ne devaient pas se servir de la poste pour leurs communications, mais envoyer des agents, sur le dévouement desquels on pût compter. Lan-

glade et Gourville étaient désignés comme les principaux auxiliaires de madame du Plessis-Bellière pour donner des ordres et organiser la résistance. Ils ne resteraient pas à Paris, mais auraient soin de se mettre en sûreté, en laissant à Paris des personnes dévouées. A la cour, MM. de la Rochefoucauld, de Marsillac et de Bournonville pourraient être d'utiles alliés. « J'ai beaucoup de confiance en M. de la Rochefoucauld, écrit Fouquet, et en sa capacité. Il m'a donné des paroles si précises d'être dans mes intérêts, bonne ou mauvaise fortune, envers et contre tous, que, comme il est homme d'honneur et reconnaissant de la manière que j'ai tenue avec lui, et des services que j'ai eu intention de lui rendre, je suis assuré que lui et M. de Marsillac ne me manqueront pas. » C'était Gourville, autrefois attaché au duc de la Rochefoucauld, qui avait fait sa liaison avec le surintendant. Le futur auteur des *Maximes*, fidèle à ses principes égoïstes, avait profité de la faveur et des prodigalités de Fouquet; mais il témoigna peu de sympathie pour son malheur. On vit alors combien étaient vrais les traits sous lesquels la Rochefoucauld lui-même s'était peint[1] : « Je suis peu sensible à la pitié, et je voudrais ne l'y être point du tout. Cependant, il n'est rien que je ne fisse pour le soulagement d'une personne affligée, et je crois effectivement que l'on doit tout faire jusqu'à lui témoigner même beaucoup de compassion de son mal, car les misérables sont si sots, que cela leur fait le plus grand bien du monde; mais je tiens aussi qu'il faut se

[1] Voy. le portrait de la Rochefoucauld peint par lui-même, dans la galerie des *Portraits de Mademoiselle*. Ce portrait est de 1659.

contenter d'en témoigner et se garder bien soigneusement d'en avoir. C'est une passion qui n'est bonne à rien au dedans d'une âme bien faite, qui ne sert qu'à affaiblir le cœur et qu'on doit laisser au peuple. » Cette théorie de l'égoïsme réel et de la sensibilité en paroles s'affiche ici avec un cynisme qui révolte; mais les contemporains de la Rochefoucauld, qui ne lisaient pas au fond de son cœur, se laissaient prendre à ses belles paroles, à ses semblants d'affection et de dévouement. Telle fut sans doute la cause de l'illusion de Fouquet dans ses relations avec le duc.

Quant au prince de Marsillac, fils de la Rochefoucauld, il présentait avec son père le contraste le plus complet. Il avait l'esprit aussi fermé et aussi terne que le duc l'avait ouvert et brillant, et ce fut, si l'on en croit Saint-Simon[1], la cause principale de sa faveur auprès de Louis XIV. Le roi était fatigué des beaux-esprits dont sa cour était remplie. Il préféra Marsillac, qui, bien loin de l'importuner par son éclat comme les Candale, les Guiche, les Vardes, subissait son ascendant avec toute la docilité et la bassesse d'un courtisan. Il fut bientôt de toutes les parties du roi. Le surintendant ne pouvait pas plus compter sur Marsillac que sur son père, et Gourville avait raison de lui dire, lorsqu'il lui montra son projet, que, parmi les personnes qu'il citait comme ses amis, plusieurs ne seraient fidèles qu'à sa fortune.

Tels ne furent pas les Arnauld, que Fouquet énu-

[1] *Mémoires*, édit. Hachette. in-8, t. XI, p. 37.

mère aussi parmi ses amis les plus dévoués. Il cite particulièrement Arnauld d'Andilly, qui, depuis plusieurs années, s'était retiré à Port-Royal des Champs. Ce personnage, longtemps mêlé aux affaires politiques, semblait y avoir renoncé complétement pour la vie solitaire. Cependant, malgré sa piété, il conserva toujours quelques relations dans le monde et à la cour; il aimait à obliger ses amis, et il est probable qu'il en recommanda quelques-uns au surintendant, et qu'il le remercia de ses services par des protestations de dévouement. Ce qui est certain, c'est que le solitaire de Port-Royal et sa famille restèrent fidèles à Fouquet après sa disgrâce. C'est à Simon Arnauld de Pomponne, fils d'Arnauld d'Andilly, que sont adressées les lettres si touchantes de madame de Sévigné sur le procès de Fouquet. Le jeune Arnauld avait même été exilé à l'époque de l'arrestation du surintendant. Ce qui fait supposer que des relations intimes existaient entre lui et Fouquet. Plus tard, lorsque Olivier d'Ormesson eut contribué, par son rapport, à sauver la vie du surintendant, Arnauld d'Andilly lui en exprima sa joie et sa reconnaissance avec effusion. Ce vieillard de quatre-vingts ans avait conservé toute la vivacité de cœur de la jeunesse. Madame de Sévigné lui présenta, à Livry, le rapporteur du procès de Fouquet. « Il me fit mille embrassades, dit Olivier d'Ormesson dans son *Journal*, avec des témoignages d'estime et d'amitié les plus obligeants du monde; il se porte bien et agit avec un feu admirable. »

Parmi les membres du parlement sur lesquels Fou-

quet croyait pouvoir compter, on trouve MM. de Harlay, Maupeou, Miron et Chanut. Le premier, qui lui succéda comme procureur général du parlement, portait un nom illustre dans la magistrature ; il en était digne par l'étendue, les lumières et la sagacité de son esprit ; mais, à en croire le témoignage suspect de Saint-Simon[1], il aurait déshonoré son nom par la bassesse de son caractère : « Issu de grands magistrats, Harlay en eut toute la gravité, qu'il outra en cynique ; il en affecta le désintéressement et la modestie, qu'il déshonora, l'une, par sa conduite, l'autre, par un orgueil raffiné mais extrême, qui, malgré lui, sautait aux yeux. Il se piqua surtout de probité et de justice, dont le masque tomba bientôt. Entre Pierre et Jacques, il conservait la plus exacte droiture ; mais, dès qu'il apercevait un intérêt ou une faveur à ménager, tout aussitôt il était vendu. » Si l'on s'en rapportait à Saint-Simon[2], Fouquet aurait été encore moins heureux dans le choix de ses amis au parlement qu'en fait de grands seigneurs et de courtisans.

Les marins lui furent plus dévoués. Comme la Bretagne, sur laquelle le surintendant fondait ses principales espérances, est surtout accessible par mer, il avait eu soin de s'assurer des flottes et des amiraux. Il cite surtout, dans son projet, l'amiral de Neuchèse : « Il est

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Hachette, in-8, t. I, p. 141 et suiv.

[2] La partialité du portrait tracé par Saint-Simon est trop frappante pour qu'il soit nécessaire d'insister sur ce point. On sait d'ailleurs que le duc de Saint-Simon avait eu contre lui Achille de Harlay dans un procès qu'il soutenait contre le maréchal de Luxembourg; cette circonstance suffit pour expliquer son ressentiment.

bon, dit-il, que mes amis soient avertis que M. le commandeur de Neuchèse me doit le rétablissement de sa fortune; que sa charge de vice-amiral a été payée des deniers que je lui ai donnés par la main de madame du Plessis, et que jamais un homme n'a donné des paroles plus formelles que lui d'être dans mes intérêts en tout temps, sans distinction et sans réserve, envers et contre tous. Il est important que quelqu'un d'entre eux lui parle et voie la situation de son esprit, non pas qu'il fût à propos qu'il se déclarât immédiatement pour moi; car, de ce moment, il serait tout à fait incapable de me servir. Mais, comme les principaux établissements sur lesquels je me fonde sont maritimes, il est bien assuré que, le commandement des vaisseaux tombant en ses mains, il pourrait nous servir bien utilement en ne faisant rien, et, lorsqu'il serait en mer, trouvant des difficultés qui ne manquent jamais quand on veut. »

Fouquet avait aussi gagné un marin expérimenté, nommé Guinan[1], homme de conseil, d'entreprise et d'exécution, disent les pièces du procès. Il comptait sur lui pour mettre Concarnau et le Havre en état de défense : « Il faudrait que M. Guinan, lequel a beaucoup connaissance de la mer et auquel je me fie, contribuât à munir toutes nos places de choses nécessaires et d'hommes qui seraient levés par les ordres de Gourville ou des gens ci-dessus nommés. C'est pourquoi il serait important qu'il fût averti en diligence de se mettre en

[1] Il est appelé *Guinan* dans les *Défenses*. On trouve ailleurs la forme *Guinaut* ou *Quinaut*.

bon état et de se rendre à Concarnau ou au Havre; ce dernier serait le meilleur. »

Fouquet connaissait la puissance de l'argent et n'avait pas négligé d'en amasser pour être en état d'équiper des vaisseaux et de s'assurer des défenseurs. Il savait aussi quel parti on pouvait tirer des parlements, du clergé et des nations étrangères. Il avait songé à tous ces moyens d'agitation, de résistance et de guerre. Son frère, Louis Fouquet, nommé depuis peu de temps à l'évêché d'Agde, avait été pendant longtemps conseiller au parlement de Paris; il y avait des amis. Le surintendant lui recommandait de les faire agir à l'occasion des levées d'impôts, et de susciter au ministre des embarras qui le rendraient plus timide et plus disposé à traiter. Le clergé, où les jansénistes et les partisans du cardinal de Retz étaient nombreux, formait, comme les parlements, un corps puissant et peu docile. Deux des frères de Fouquet y occupaient de hautes fonctions, François, comme coadjuteur de Narbonne, Louis, comme évêque d'Agde. Leur mission devait être d'exciter le clergé à s'unir à la noblesse pour demander les états généraux, ou, s'ils ne le pouvaient, de convoquer des conciles nationaux en des lieux éloignés des garnisons, « et là, ajoute Fouquet, on pourrait proposer mille matières délicates. » Enfin les troubles des derniers temps n'avaient que trop montré quelles forces les factieux pouvaient tirer de l'étranger. Bordeaux avait reçu une garnison espagnole, et plus d'une fois les princes avaient appelé en France le duc de Lorraine. Fouquet n'oubliait pas de parler « des secours qu'on pouvait

tirer des autres royaumes et États, » et désignait la personne qui devait se charger de négocier avec eux.

Telle était la première partie du plan. Fouquet n'y prévoyait que le cas où il serait arrêté; mais, si l'on allait plus loin et qu'on voulût lui faire son procès, des mesures plus énergiques devaient être adoptées; les gouverneurs s'empareraient des deniers publics et lanceraient leurs garnisons sur les routes pour intercepter les communications entre le pouvoir central et les provinces. Le capitaine Guinan armerait en brûlots et corsaires tous les navires qu'il pourrait saisir sur la Seine entre le Havre et Rouen. Les amis de Fouquet feraient les plus grands efforts pour s'emparer de quelque personnage considérable, tel que le secrétaire d'État le Tellier, qui servirait d'otage pour le surintendant. En même temps, ils se concerteraient pour enlever le rapporteur du procès et tous les papiers. Quant aux meubles et argenterie du surintendant, on aurait eu soin, dès l'origine, de les mettre en sûreté dans des maisons religieuses. La guerre des pamphlets, qui avait été si redoutable entre les mains des frondeurs, ne devait pas être négligée. Fouquet désignait Pellisson comme une des plumes les plus habiles et les plus sûres de son parti. Enfin, il comptait que le parlement de Paris, dirigé par un premier président qui lui devait sa charge[1], ne souffrirait pas qu'un de ses principaux officiers, son procureur général, fût livré à une commission judi-

[1] Voy. plus haut, p. 307.

ciaire, en violation des priviléges de ce corps. Il y avait, dans cette dernière partie du projet, un véritable plan de guerre civile. L'armement des corsaires, la saisie des recettes, les hostilités des garnisons, pouvaient être hautement qualifiés d'attentats à la sûreté publique et de crimes de lèse-majesté.

Fouquet n'a jamais nié la réalité de ce projet. Il dit d'abord, dans ses *Défenses*, qu'il n'avait voulu que se mettre à l'abri du mauvais vouloir de Mazarin sans conspirer contre le roi. « Il pourrait y avoir, dit-il[1], des personnes qui soutiendraient que, le nom du roi n'étant point en tout ce discours, s'agissant seulement de repousser la violence et se garantir d'une oppression dernière faite par un homme, qui n'était point le maître légitime, contre un sujet du roi qui l'avait servi et servait encore avec honneur et courage, hasardant tout pour la gloire de son souverain et le bien de son État, on aurait pu très-légitimement employer toutes voies pour empêcher cette injustice, et d'autant plus à mon égard qu'il est notoire qu'on ne me la voulait faire que par la jalousie de M. le cardinal, qui, abusant de son crédit et de l'amitié du roi, ne rendait jamais de témoignage à la vérité, dissimulant les services des particuliers, s'appropriant l'honneur de tous les bons événements où il avait le moins contribué, se déchargeant de ses propres fautes, et ôtant à tout le monde l'accès auprès de Sa Majesté, pour empêcher que la vérité ne lui fût connue.

[1] *Défenses*, t. II, p. 19 et suiv.

« Ledit sieur cardinal était gouverné lui-même par Colbert, son domestique, lequel, sous prétexte d'amasser des trésors à son maître, s'était emparé de son cœur et de son esprit, et le portait à me détruire pour profiter de mon emploi, lui inspirant une avarice insatiable et m'accablant avec une insupportable dureté de demandes continuelles, auxquelles je ne pouvais subvenir, le tout pour flatter son maître et pour me faire succomber, sans considérer le besoin de l'État et la ruine des peuples, et sans se pouvoir satisfaire de quarante ou cinquante millions, dont M. le cardinal et les siens se sont trouvés enrichis, sans aucune dette, depuis le mois de février 1653, que j'entrai dans les affaires.

« On pourrait, dis-je, soutenir que, ne faisant rien contre le roi, ne cherchant aucun secours chez les ennemis de l'État, où il était facile d'en trouver en 1657 et 1658, lorsque ce papier a été écrit, ce ne serait pas un crime d'avoir exécuté la plus grande partie du contenu en ce projet et d'avoir garanti sa vie, en faisant peur audit sieur cardinal par ce moyen, puisque toute voie de se sauver d'une pareille injustice est naturelle et doit en quelque façon recevoir excuse. »

Fouquet ne présente cette explication que sous forme de doute : *On pourrait dire.* Pour lui, il s'attache surtout (et ce fut le parti qu'adoptèrent ses amis) à soutenir qu'il n'a jamais sérieusement songé à l'exécution de ce projet ; qu'il avait jeté quelques pensées sur le papier dans un moment d'inquiétude et d'irritation, mais sans y attacher d'importance. Ce papier, abandonné dans un

coin de sa maison de Saint-Mandé, ne pouvait devenir, selon le surintendant et ses amis, un chef sérieux d'accusation. Nous reviendrons plus tard sur ces allégations de Fouquet. Ce qu'il importe de constater en ce moment, c'est que le projet était bien authentique, et que, pendant plusieurs années, le surintendant ne cessa de se préparer à la résistance et de prodiguer l'argent pour étendre ses domaines et se concilier de nouveaux partisans. Il avait eu soin, en fournissant à Bussy-Rabutin une partie de l'argent nécessaire pour acheter la charge de mestre de camp général de la cavalerie, de stipuler qu'il pourrait, au bout de trois ans, racheter cette charge au même prix. Il la destinait à un de ses gendres [1]. Il voulait même acquérir la charge de secrétaire d'État des affaires étrangères, et fit offrir deux millions quatre cent mille livres à Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, qui en avait la survivance [2]. La négociation

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin* (édit. Charpentier), t. II, p. 49-50, et 84-86.

[2] Ce fait ne se trouve pas dans les *Mémoires de Henri-Louis de Loménie de Brienne*, publiés par M. F. Barrière; mais dans des Mémoires inédits où le jeune Brienne raconte ses voyages en Allemagne, en Hollande, en Danemark, Suède, Laponie, Prusse, Pologne, Italie. Voici le passage où il est question de l'offre de Fouquet. Brienne était alors en Courlande, on lui offre la fille du duc, et la princesse elle-même agrée le projet de mariage. « Enfin, dit l'auteur, pour rompre le discours, qui toutefois ne pouvoit me déplaire, mais qui m'embarrassoit pour m'être trop avantageux, je m'avisai de dire en souriant : *Ma foi, je perdrois trop à ce marché. Je serois prince, il est vrai, sans principauté; mais je ne serois plus aussi secrétaire d'État de Sa Majesté très-chrétienne, le roi mon maître Et savez-vous, belle et généreuse infante, que ma charge vaut mieux que toute la Courlande, en y joignant la Samogitie?* Et je crois que cela étoit vrai à la lettre, puisqu'en ce temps j'aurois pu en avoir deux millions quatre cent mille livres de M. Fouquet. » Les Mémoires, d'où ce passage est extrait sont autographes.

échoua, mais les acquisitions de domaines sous des noms supposés continuèrent et ne servirent qu'à augmenter la jalousie contre le surintendant.

A la même époque, Fouquet faisait exécuter des travaux considérables à son château de Vaux-le-Vicomte, près de Melun, et, comme on commençait à se plaindre des sommes énormes qu'il y prodiguait, il recommandait à ses agents d'user de prudence. Le 8 février 1657, il écrivait à Courtois, qui avait l'intendance de Vaux : « Un gentilhomme du voisinage, qui s'appelle Villevessin [1], a dit à la reine qu'il a été ces jours-ci à Vaux, et qu'il a compté à l'atelier neuf cents hommes. Il faudrait, pour empêcher cela autant qu'il se pourra, exécuter le dessein qu'on avait fait de mettre des portières et de tenir les portes fermées. Je serais bien aise que vous avanciez tous les ouvrages le plus que vous pourrez avant la saison où tout le monde va à la campagne, et qu'il y ait en vue le moins de gens qu'il se pourra ensemble [2]. » D'autres billets relatifs aux travaux exécutés à Vaux et à Saint-Mandé prouvent que Fouquet cherchait à dissimuler les immenses dépenses qu'il faisait dans ses domaines. Elles auraient trop manifestement révélé ses dilapidations. Mais en même temps la vanité le portait à étaler son luxe aux yeux de la cour. En novembre 1657, il reçut à Saint-Mandé le roi et le cardinal Mazarin. La *Gazette* de Loret, du 17 novembre, parle de la visite faite à Fouquet par ces hôtes illustres :

[1] Il faudrait lire, je crois, Villesavin.
[2] Cité par M. Pierre Clément, *Hist. de Colbert*, p. 50.

Notre roi, dimanche au matin,
Jour et fête de Saint-Martin,
Étant suivi de l'Éminence
Et d'autres gens de conséquence,
Ayant ouï messe et prié Dieu,
Fut voir cet agréable lieu,
Qui Saint-Mandé, sans faute nulle,
Se qualifie et s'intitule,
Où le Seigneur de la maison [1],
Dont, avec justice et raison,
On fait cas, par toute la France,
Bien moins pour sa surintendance,
Ni pour sa charge au parlement,
Que pour son grand entendement,
Où, dis-je, cet homme notable,
Cet homme toujours honorable,
Reçut admirablement bien
Ce roi très-sage et très-chrétien,
Qui très-content témoigna d'être,
Tant de ce logis que du maître.

Vainement quelques amis tentèrent par leurs conseils d'arrêter Fouquet dans la route dangereuse où il s'égarait. La flatterie étouffait leur voix. Le surintendant y était tellement sensible, qu'il s'en laissait enivrer. C'est ce que déclare formellement Gourville [2] : « M. Fouquet aimait fort les louanges et n'y était pas même délicat. Un jour, partant de Vaux pour aller à Fontainebleau, et m'ayant fait mettre dans son carrosse avec madame du Plessis-Bellière, M. le comte de Brancas et M. de Grave, ses plus grands louangeurs, il leur contait comment il s'était tiré d'affaire avec M. le cardinal sur un petit démêlé qu'il avait eu avec lui,

[1] Loret a mis en note : *M. Fouquet, surintendant des finances et procureur général au parlement.*

[2] *Mémoires de Gourville*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 588.

dont il était fort applaudi, et je me souviens que, précisément en montant la montagne dans la forêt, je lui dis qu'il était à craindre que la facilité qu'il trouvait à réparer les fautes qu'il pouvait faire ne lui donnât lieu d'en hasarder de nouvelles, ce qui pourrait peut-être un jour lui attirer quelque disgrâce avec M. le cardinal. Je m'aperçus que cela causa un petit moment de silence, et que madame du Plessis changea de propos ; ce qui fit peut-être que personne ne répondit rien à ce que je venais de dire. »

CHAPITRE XXI

— 1658 —

Rupture entre le surintendant et son frère l'abbé Fouquet. — Ce dernier cherche à inspirer au surintendant des soupçons contre Gourville. — Conduite insolente de l'abbé Fouquet, qui s'attire le blâme de Mazarin. — Relations de l'abbé Fouquet avec mademoiselle de Montpensier; elle le traite dédaigneusement. — L'abbé Fouquet s'attache à madame d'Olonne. — Sa conduite perfide à l'égard du prince de Marsillac. — Mazarin s'éloigne de l'abbé Fouquet et se fie de plus en plus à Colbert. — Maladie de Nicolas Fouquet, juin 1658. — Le surintendant achète Belle-Ile et en veut faire sa forteresse dans le cas où il serait attaqué. — Fortifications de Belle-Ile. — Engagement de Deslandes envers Nicolas Fouquet. — Ce dernier s'empare des gouvernements de Guérande, du Croisic et du Mont-Saint-Michel sous le nom de la marquise d'Asserac.—Nicolas Fouquet continue de s'occuper, jusqu'en 1661, de son plan de résistance : ses relations avec l'amiral de Neuchèse. — Il achète, pour le marquis de Créqui, la charge de général des galères. — Possessions du surintendant Fouquet en Amérique.

A l'époque où le surintendant écrivit la première rédaction de son projet de résistance, il était parfaitement d'accord avec son frère l'abbé Fouquet. La place de Ham, qui dépendait de ce dernier, était citée comme la forteresse du parti. Mais, dans les premiers mois de 1658, les deux frères, qui suivaient chacun avec impétuosité les entrainements de leurs passions, commencèrent à se diviser. L'abbé Fouquet s'efforça d'enlever au surin-

tendant un de ses serviteurs les plus habiles et les plus dévoués, Gourville, qui, après avoir passé de la maison de la Rochefoucauld dans celle de Condé, s'était enfin attaché à Nicolas Fouquet. L'abbé machina toute une histoire[1], et, pour qu'elle obtînt plus de créance, il la fit transmettre au surintendant comme une révélation de confesseur, consentie par le pénitent. Il fit choix, dans ce but, d'un jésuite qu'il crut être bien aise de faire sa cour, et lui envoya un des émissaires dont il disposait sous prétexte de se confesser à lui. A la fin de sa confession, le prétendu pénitent pria le jésuite de vouloir bien l'éclairer sur un cas de conscience. Il lui dit que, étant venu un jour pour parler à Gourville et étant entré dans sa chambre comme il venait d'en sortir, il eut peur, l'ayant entendu revenir, d'être surpris, et s'était caché derrière un rideau. Gourville était alors entré avec un autre homme qui lui demanda un entretien secret. Les portes fermées, cet homme dit qu'une grande cabale s'était formée contre le surintendant et proposa à Gourville d'y entrer. L'entretien continua, mais à voix basse, de telle sorte que l'individu caché derrière le rideau n'en put saisir que quelques mots sans suite.

Le jésuite déclara au prétendu pénitent qu'il le croyait obligé, en conscience, d'avertir le surintendant du danger qu'il courait, et se chargea, à sa prière, de prévenir lui-même Fouquet, et, si la chose était nécessaire, de lui faire connaître l'auteur de cette révélation. Ce dernier laissa l'indication de sa demeure, pour

[1] *Mémoires de Gourville*, p. 524 et suiv., édit. Michaud et Poujoulat.

qu'on pût le retrouver au besoin. Le surintendant, averti par le confesseur et inquiet comme tous les ambitieux, fit venir le pénitent et l'interrogea. L'émissaire de l'abbé répéta, avec une apparence de bonne foi et de naïveté, la leçon qui lui avait été dictée. Fouquet lui demanda s'il pourrait reconnaître la personne qui avait fait ces confidences à Gourville. Le pénitent répondit qu'il l'avait vue à peine; mais que cependant il pourrait la reconnaître si elle se présentait à lui. Le surintendant fit aussitôt appeler Vatel, son maître d'hôtel, dans lequel il avait une pleine confiance, et lui ordonna de conduire cet homme au Louvre, afin qu'il vît tous ceux qui entreraient et tâchât de reconnaître le confident de Gourville.

Pendant trois jours consécutifs, Vatel conduisit notre homme au Louvre. Ce fut seulement le troisième jour que, ayant aperçu le duc de la Rochefoucauld, qui s'appuyait sur un bâton, le pénitent déclara que c'était la personne qu'il avait vue chez Gourville; qu'il se souvenait que, pendant l'entretien, il avait laissé tomber son bâton, et que Gourville l'avait ramassé. Le personnage était bien choisi. Ancien maître de Gourville, la Rochefoucauld avait conservé sur lui de l'ascendant. Aussi la fable, quoique assez grossière, ne laissa pas de produire de l'effet. Gourville remarqua une certaine froideur chez le surintendant, et ce ne fut que longtemps après qu'il en connut la cause par une conversation où Vatel lui raconta tous ces détails.

L'abbé Fouquet chercha encore à priver le surintendant du crédit sans lequel il n'aurait pu trouver de l'argent et satisfaire aux exigences souvent tyranniques

de Mazarin. Il gagna Delorme, qui avait déjà trahi Servien [1], et, comme ce commis avait des relations avec les principaux financiers, l'abbé se persuada que, par sa connivence, il enlèverait à son frère des ressources sans lesquelles le gouvernement devenait impossible. Mais son plan fut découvert, et Gourville parvint à le déjouer [2]. Il conseilla au surintendant de s'adresser à Hervart, qui, après avoir amassé une fortune énorme, était devenu contrôleur général des finances. Hervart consentit à faire au surintendant des avances considérables, et d'autres banquiers suivirent son exemple. Lorsque le surintendant se fut ainsi assuré des ressources suffisantes, il fit connaître aux financiers habitués à traiter avec Delorme qu'ils eussent à s'adresser désormais à Gourville, s'ils voulaient continuer un trafic qui les enrichissait. Delorme fut aussitôt abandonné par les traitants et chassé par Fouquet.

Une autre intrigue de l'abbé ne réussit pas mieux. Bussy-Rabutin avait acheté, comme nous l'avons vu plus haut, la charge de mestre de camp général avec l'argent que lui avait prêté le surintendant, à condition qu'il la lui revendrait dans trois ans au prix convenu ; mais Bussy prétendit que le surintendant ne lui avait pas payé ses appointements et ne lui faisait pas obtenir la compensation qu'il lui avait promise. L'abbé Fouquet, instruit de ces démêlés entre Bussy et le surintendant, excita le premier à porter plainte au cardinal ; mais

[1] Voy. plus haut, p. 350.
[2] *Mémoires de Gourville*, p. 524.

l'affaire n'eut pas de suites[1]. Ainsi toutes les tentatives de l'abbé pour renverser son frère tournèrent à sa honte. Cependant il conserva encore pendant quelque temps du crédit auprès de Mazarin ; mais, à la longue, sa conduite compromit le cardinal, qui, sans le disgracier entièrement, lui retira sa confiance et toute influence dans le gouvernement.

L'abbé Fouquet s'était lié avec un des seigneurs les plus brillants et les plus corrompus de cette époque, François-René du Bec, marquis de Vardes. Ce courtisan recherchait en mariage mademoiselle de Nicolaï à cause de sa grande fortune, et prétendait l'emporter de haute lutte. Les Nicolaï, alliés aux principales familles de la robe, se montrèrent peu favorables à Vardes. Les Molé-Champlâtreux les soutinrent, et, comme on redoutait les audacieuses entreprises de Vardes, on mena mademoiselle de Nicolaï chez le président de Champlâtreux, dont l'hôtel paraissait un asile inviolable. Vardes, irrité, s'en plaignit à l'abbé Fouquet, qui disposait encore de la puissance occulte de la police. L'abbé se concerta avec un autre seigneur, aussi brillant et aussi présomptueux que Vardes, le duc de Candale, fils du duc d'Épernon. Candale était colonel des gardes françaises. Il leur fit prendre les armes. Les gardes partirent de leur quartier, tambour battant, et vinrent entourer l'hôtel du président de Champlâtreux, qui était situé sur la place Royale. C'était à cette époque le quartier le plus brillant et le plus fréquenté de Paris ; on peut juger du bruit

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, édit. Charpentier, t. II, p. 86-87.

que fit ce mouvement de troupes. La magistrature tout entière prit parti pour le président de Champlâtreux. Le cardinal, averti, s'empressa d'envoyer l'ordre de ramener les troupes dans leur quartier, et adressa de sévères reproches à l'abbé Fouquet. Ce fut un cri général contre les insolences de cet abbé, qui aurait mérité d'être plus rudement châtié[1].

Il ne tarda pas à recevoir une nouvelle leçon de mademoiselle de Montpensier, qui revint à la cour en 1657. Elle connaissait à peine l'abbé Fouquet, quoique depuis longtemps il l'eût entourée de ses espions. Dès 1655, il surveillait ses démarches[2]. Parmi les femmes qui avaient suivi Mademoiselle dans son exil de Saint-Fargeau, quelques-unes entretenaient des relations avec l'abbé. De ce nombre était madame de Fiesque[3]. Lorsque la princesse se fut réconciliée avec Mazarin et eut permission de revenir à la cour, l'abbé Fouquet fut le seul des confidents du cardinal qui ne vint pas la visiter. Il se permit même de critiquer la conduite de mademoiselle de Montpensier à l'égard de la comtesse de Fiesque. Dans la suite, il envoya à la princesse l'évêque d'Amiens et le duc de Bournonville pour s'excuser, alléguant qu'on avait voulu lui rendre de mauvais offices[4], et qu'il n'avait pas tenu les propos qu'on lui prêtait. Mademoiselle répondit avec hauteur et dédain, déclarant qu'elle ne savait ce qu'on voulait lui dire. « Si l'abbé Fouquet,

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, éd. Charpentier, t. II. p. 463.
[2] Voy. plus haut, p. 252-253.
[3] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 10.
[4] *Ibid.*, p. 86

ajouta-t-elle, m'a manqué de respect, je suis bien fâchée que tout le monde le sache et que je l'ignore ; mais, comme on me connaît assez fière et assez prompte, on aura voulu me cacher ce qu'il a fait, sachant que je ne suis pas personne à le souffrir. Tout ce que j'ai à vous dire, c'est que je ne me soucie pas de voir l'abbé Fouquet. S'il a manqué au respect qu'il me doit, directement ou indirectement, M. le cardinal m'en fera raison[1]. »

Comme on le voit, la princesse le prenait de haut avec cet abbé Fouquet qu'elle connaissait à peine de nom, et qui prétendait lutter contre une personne de son rang. Vainement les ambassadeurs envoyés par l'abbé voulurent faire comprendre à mademoiselle de Montpensier que Basile Fouquet était un personnage considérable[2], qui pouvait rendre de grands services à ses amis; elle leur répondit avec sa hauteur ordinaire : « Je suis d'une qualité à ne pas chercher les ministres subalternes. J'irai toujours droit à M. le cardinal, et ne me soucie guère de votre abbé Fouquet. J'ai fort méchante opinion d'un ministre, ou d'un homme qui veut passer pour tel, et qui fait sa capitale amie de la comtesse de Fiesque. »

Cependant Mademoiselle consentit à recevoir l'abbé Fouquet[3], présenté par l'évêque de Coutances et le duc de la Rochefoucauld. Il s'excusa, en rejetant sur ses ennemis les bruits qu'on avait répandus, et prétendit

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 87.
[2] *Ibidem*.
[3] *Ibid.*, p. 88-91.

qu'on lui imputait des idées et des paroles auxquelles il n'avait jamais songé. La princesse reçut sa justification avec dédain, et elle ne manqua pas de s'en vanter devant la petite cour qui l'entourait : « L'abbé Fouquet, disait-elle ironiquement, est un grand seigneur pour menacer les gens d'insulte ! il n'y a personne qui en mérite tant que lui [1]. »

Malgré ces leçons réitérées, l'abbé Fouquet n'en continua pas moins de rivaliser avec les plus grands seigneurs. Repoussé par la duchesse de Châtillon, il s'attacha à madame d'Olonne, qui était alors une des beautés les plus renommées et les plus compromises de la cour. Fille aînée du baron de la Loupe, longtemps célèbre pour sa vertu comme pour sa beauté, comptée au nombre des précieuses, et des habituées de l'hôtel de Rambouillet, Henriette-Catherine d'Angennes ne résista pas à l'influence d'une cour corrompue, et ce fut une des personnes qui gardèrent le moins de retenue dans le vice et l'emportement des passions. Le duc de Candale, le marquis de Sillery, de la famille des Brulart de Puysieux, le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont, le prince de Marsillac, fils du duc d la Rochefoucauld, se disputaient l'amour de madame d'Olonne. C'étaient, avec Vardes, les jeunes seigneurs les plus renommés, vers 1658, pour leur éclat et leurs galanteries. L'abbé Fouquet, ne pouvant lutter avec eux, s'efforça de les diviser. Sa nature, jalouse et envieuse, tournait de plus en plus à l'aigreur et à la bassesse.

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, p. 91.

Blessé par le prince de Marsillac, il chercha à s'en venger en se faisant livrer les lettres qu'il avait écrites à madame d'Olonne[1]. Lorsqu'il les eut entre les mains, il voulut s'en servir pour rompre le mariage projeté entre Marsillac et sa cousine, mademoiselle de Liancourt, que l'on élevait dans la pieuse retraite de Port-Royal. Ce mariage, sur lequel la maison de la Rochefoucauld comptait pour relever sa fortune, dépendait surtout du vieux duc de Liancourt. L'abbé eut soin de lui faire parvenir les lettres de Marsillac à madame d'Olonne ; mais, bien loin de s'en indigner, le duc de Liancourt répondit que l'on ne rompait pas un mariage pour quelques galanteries. « Pour moi, qui ai été galant, ajouta-t-il[2], j'en estime davantage Marsillac de l'être, et je suis bien aise de voir qu'il écrit aussi bien que cela. Je doutais qu'il eût autant d'esprit, et je vous assure que cette affaire avancera la sienne. » En effet, le mariage se fit quelque temps après[3].

L'abbé Fouquet ne continua pas moins de poursuivre de sa haine le prince de Marsillac. Il montra au cardinal Mazarin quelques lettres de ce courtisan, où il manquait de respect au roi et à la reine mère. Apprenant que Marsillac disait partout que, sans la considération qu'il avait pour le procureur général, il ferait donner des coups de bâton à son frère[4], l'abbé chercha à armer contre lui quelques-uns des spadassins qu'il

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 357.
[2] *Ibid.*, p. 358.
[3] Jeanne-Françoise du Plessis-Liancourt fut mariée à François de la Rochefoucauld, le 13 novembre 1659.
[4] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, *ibid.*, p. 365.

entretenait à ses gages. Il choisit un des officiers des gardes de Mazarin, nommé Biscara, et le chargea de faire une insulte publique au prince de Marsillac. Biscara affecta de ne pas saluer le prince au cours de la Reine, qui était alors la promenade la plus fréquentée. Il le rencontra quelques jours après au Louvre et passa encore sans le saluer. Cette affectation fut remarquée, et Marsillac, s'adressant à Biscara, lui demanda pourquoi il en usait ainsi. « Parce que cela me plaît, » fut la seule réponse qu'il obtint du spadassin. Marsillac s'emporta, lui dit que, s'il était dans un autre lieu, il lui apprendrait le respect qu'il lui devait, et ajouta force menaces. Cette scène fit craindre un plus grand scandale, et on mit à la Bastille Marsillac et Biscara, le premier, sous la surveillance d'un exempt ou officier des gardes, et l'autre d'un simple garde, pour marquer la différence de rang[1]. La conduite de l'abbé Fouquet, qui avait excité cette querelle, fut universellement blâmée; le cardinal Mazarin comprit de plus en plus que l'abbé Fouquet, après avoir été un serviteur dévoué et utile dans les époques de troubles et d'agitation, devenait un courtisan dangereux et compromettant dans les temps de calme et de régularité, et il lui enleva peu à peu la direction des affaires de police, dont il lui avait laissé jusqu'alors le maniement.

Ce fut Colbert qui devint en tout et pour tout l'homme de confiance de Mazarin. Le cardinal avait éprouvé sa fidélité et son dévouement dans l'administration de son immense

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 265.

fortune; il l'employa pour les affaires publiques avec le même succès. Colbert était en tout l'opposé de Fouquet. Froid, impassible, *vir marmoreus*, comme l'appelle Gui-Patin, il savait dominer ses passions; travailleur infatigable, dur à lui-même et aux autres, il ne poursuivait qu'un but et y appliquait toutes les forces de son esprit. Mazarin avait su reconnaître les qualités de son intendant. Ce fut lui qu'il employa pour toutes les affaires délicates, comme le prouve sa correspondance pendant les dernières années de sa vie. Il le chargeait de surveiller les partisans du cardinal de Retz, les pamphlétaires, tous ceux en un mot qui cherchaient à ranimer la Fronde. C'était jadis la mission de l'abbé Fouquet, que Colbert avait complétement remplacé dans la confiance intime du cardinal.

Dès le 16 mai 1657, Colbert rendait compte à Mazarin de ses conférences avec le chancelier sur l'assemblée du clergé et sur l'agitation janséniste. « M. le chancelier m'a dit que les jansénistes avaient échauffé beaucoup d'esprits dans le parlement contre la dernière bulle du pape et les lettres d'adresse qui y devaient être portées; qu'il ne croyait pas que l'enregistrement en pût passer à présent; mais, quand on serait assuré qu'il dût passer, qu'il n'était point d'avis de le hasarder, de crainte que, dans une assemblée des chambres, les amis du cardinal de Retz ne profitassent de cette occasion pour brouiller. » Mazarin, toujours inquiet des menées des Frondeurs, recommandait à Colbert de veiller sur les pamphlétaires que Retz avait à ses ordres : « Je vous prie de dire à toutes les personnes qu'il faudra faire la guerre aux

imprimeurs et tâcher de punir quelqu'un des faiseurs de libelles; car autrement cette escarmouche durera longtemps, et il n'y a rien qui débauche tant les esprits que ces écrits factieux. On m'assure que le dessein du cardinal de Retz, de ses adhérents, et particulièrement des jansénistes, est d'en jeter toutes les semaines, et qu'ils ont résolu de les envoyer toutes les semaines par les ordinaires (les courriers) à Paris. Il faut faire une exacte diligence pour se saisir de ces libelles, quand ils viendront, étant aisé de connaître les paquets qui en seront chargés. Il faut s'appliquer à cela et n'épargner rien pour découvrir et châtier les écrivains, les imprimeurs et ceux qui délivrent les pièces. Parlez-en à MM. le chancelier et le procureur général, en sorte qu'ils reconnaissent qu'il y faut travailler de la bonne manière. » Ces citations suffisent pour prouver que le rôle de l'abbé Fouquet était maintenant rempli par Colbert, qui y déployait le même zèle et la même vigilance avec plus de conscience et d'honnêteté.

Quant au surintendant son frère, qui avait rompu avec l'abbé aussi bien que Mazarin, une maladie dangereuse l'avait tenu pendant quelque temps éloigné des affaires. La *Gazette* de Loret, à la date du 29 juin, parle de son rétablissement en même temps qu'elle signale le danger qu'il avait couru :

. . . . Monsieur Fouquet,
Ce grand ornement du parquet,
Dont la personne tant prisée,
Pour être lors indisposée
D'un dangereux mal de côté,
Était presque à l'extrémité;

Mais, comme cet homme notable
Est bienfaisant et charitable,
On a tant prié Dieu pour lui,
Qu'il se porte mieux aujourd'hui.

Après sa guérison, le surintendant songea à remplacer la forteresse de Ham, qui dépendait de son frère, par une place qui lui appartiendrait et qui pourrait lui servir d'asile. Il obtint du cardinal la permission d'acheter Belle-Ile, sur les côtes de Bretagne. Mazarin avait vu avec inquiétude cet ancien domaine de la maison de Retz occupé quelque temps par Paul de Gondi après sa fuite du château de Nantes. Il aimait mieux qu'il fût entre les mains de Nicolas Fouquet, dont il connaissait et partageait les dilapidations, mais dont la fidélité ne lui était pas encore suspecte. En conséquence, il n'hésita pas à autoriser le surintendant à acheter, en 1658, l'île et forteresse de Belle-Ile[1]. Il lui fit expédier, le 20 août 1658, un brevet qui portait que la terre et marquisat de Belle-Ile, étant dans une situation forte et indépendante, il importait que cette place ne tombât pas au pouvoir de personnes suspectes. Par ce motif, le roi, qui avait pleine confiance dans la fidélité de Nicolas Fouquet, lui permettait d'acheter Belle-Ile, et même l'y engageait. Toutefois, comme il importait de ne pas divulguer les dépenses du surintendant, la vente se fit sous un nom supposé. Le contrat, qui est du 5 septembre 1658, porte que le sieur Floriot, secrétaire du roi, devient acquéreur de Belle-Ile, moyennant une somme de treize cent mille livres, dont quatre cent

[1] *Défenses*, t. III, p. 327.

mille seront payées comptant, et le reste à divers créanciers indiqués par l'acte[1].

Une fois en possession de Belle-Ile, Nicolas Fouquet se fit délivrer une déclaration par le sieur de Montalelon, commandant de la garnison de cette place, qui s'engageait à ne la remettre qu'entre les mains de madame du Plessis-Bellière et de M. de Créqui, son gendre[2]. C'est alors que le surintendant modifia son projet de résistance, substitua Belle-Ile à Ham et au Havre, et effaça partout le nom de son frère. Mais il n'en continua que plus activement de préparer ses moyens de défense en fortifiant Belle-Ile et en s'emparant de toute la puissance navale de la France. Ce fut à Belle-Ile qu'il recommanda à ses amis de se rassembler ; ce fut là que le capitaine Guinan dut réunir une petite flotte, armer des corsaires et des brûlots. La Bretagne, où Fouquet avait déjà Concarnau, Guingamp et le duché de Penthièvre, allait devenir son fief et presque son royaume. Il lui importait d'en défendre les abords. Aussi le voyons-nous, pendant les années 1658, 1659 et 1660, s'emparer des gouvernements du Mont-Saint-Michel, du Croisic et de Guérande, exiger de nouveaux engagements des gouverneurs et se préparer à une lutte sérieuse en cas d'attaque.

Ce fut en 1658 que Deslandes, gouverneur de Concarnau, un des hommes sur lesquels Fouquet comptait le plus, lui remit un engagement par écrit conçu en ces termes : « Je promets et donne ma foi à M. le procureur

[1] *Défenses*, p. 331.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 338.

général, surintendant des finances de France et ministre d'État, de n'être jamais à autre personne qu'à lui, auquel je me donne et m'attache du dernier attachement que je puis avoir, et lui promets de le servir généralement contre toutes sortes de personnes sans exception, et de n'obéir à personne qu'à lui, et même de n'avoir aucun commerce avec ceux qu'il me défendra, et de lui rendre la place de Concarnau qu'il m'a confiée, toutes les fois qu'il me l'ordonnera, ou à telle autre personne qu'il lui plaira, de quelque qualité et condition qu'il puisse être, sans excepter dans le monde un seul. Pour assurance de quoi, je donne avec ma foi le présent billet écrit et signé de ma main, de ma propre volonté, sans qu'il l'ait même désiré, ayant la bonté de se fier à ma parole qui lui est assurée, comme le doit un bon serviteur à son maître. Fait à Paris le 2 juin 1658[1]. »

Quant aux gouvernements de Guérande, du Croisic et du mont Saint-Michel, Fouquet les avait fait donner à la marquise d'Asserac, qui les tenait au nom de son fils mineur[2]. On a vu plus haut[3] quel était le dévouement de cette dame pour Fouquet. D'ailleurs, il avait eu la précaution, comme l'établit un acte du 26 février 1659, d'exiger de madame d'Asserac une résignation en blanc du gouvernement du mont Saint-Michel[4], et il pouvait en investir qui bon lui semblerait. Belle-Ile se trouvait ainsi couverte par des gouvernements voisins, dont dis-

[1] *Défenses*, t. III, p. 299. — M. P. Clément a publié de nouveau le texte de ce billet dans son *Hist. de Colbert*, p. 59.
[2] *Défenses, ibid.*, p. 314 et 315.
[3] P. 364-367.
[4] *Défenses, ibid.*, p. 315-316.

posait le surintendant. Quant à cette place, Fouquet la fortifia avec le plus grand soin. Un mémoire écrit de sa main[1] indiquait les fonderies de canons, les corps de garde, les écuries, les bastions, les fossés, les ponts, les magasins, hôpitaux, logements pour les soldats, etc., qu'on devait y établir. Il fit acheter des vaisseaux et des canons en Hollande[2], et, pendant plusieurs années, des ingénieurs travaillèrent à faire de Belle-Ile une citadelle redoutable.

Comme cette place ne pouvait être attaquée que par mer, il était du plus haut intérêt pour Fouquet de s'emparer des forces navales de la France. L'amiral de Neuchèse lui devait sa charge, comme lui-même a pris soin de le rappeler dans son projet[3], et il lui resta fidèle jusqu'au dernier moment. On en trouve la preuve dans des lettres d'agents que Fouquet entretenait à Bordeaux[4]. L'un d'eux écrivait de cette ville, le 29 août 1661, peu de jours avant l'arrestation de Fouquet : « J'ai rendu à M. le commandeur de Neuchèse la lettre que monseigneur le surintendant lui écrit. Nous avons pris des mesures pour ce qui regarde le service de monseigneur. Assurément, il ne peut pas être plus zélé qu'il l'est pour le service de monseigneur. »

Ce même agent de Fouquet était chargé de faire à Bordeaux des achats de poudre, de biscuit, de chanvre pour Belle-Ile, et on voit par les lettres qu'il adresse

[1] *Défenses*, t. III, p. 345.
[2] *Ibid.*, p. 347.
[3] Voy. p. 373-374.
[4] Ces lettres autographes sont conservées à la Bibl. imp. dans les papiers de Fouquet. F. Baluze.

au surintendant que l'amiral de Neuchèse lui donnait toutes les facilités possibles pour l'acquisition et l'embarquement de ces munitions. Il écrivait à Fouquet, le 29 août 1661 ; « J'ai rendu votre lettre à M. le commandeur de Neuchèse ; il l'a reçue avec respect en me marquant les obligations qu'il vous a et son attachement pour vos intérêts. Sur le moment, il envoya querir M. Lanet, lieutenant de l'amirauté, et lui dit la considération qu'il avait pour moi, et que, pour les choses que je voudrais embarquer, il me fût favorable en tout ce qu'il pourrait. Il lui répondit que M. l'amiral l'aurait pour agréable, et que, pour cet effet, il lui en écrirait pour lui en faire donner l'ordre.

« Nous sommes demeurés d'accord qu'il m'écrirait une lettre, par où il me prierait de lui faire faire de la poudre de bombe, et de faire emplète de chanvre et faire faire du biscuit ; c'est à peu près ce qui est nécessaire à Belle-Ile. Je lui ai dit le prix de tout ; il m'a dit qu'il vous en écrirait pour vous faire voir ce que les choses coûteront pour son armement. Le quintal de poudre nous coûte cinquante et une livres, aussi est-elle faite fidèlement ; le boulet sept livres douze sous. Le chanvre coûte à cette heure dix-huit livres dix sous, et jusques à dix-neuf livres. Pour le biscuit, cela dépend du prix du blé.

« Si vous jugez à propos que je reste ici pour votre service, je crois, monseigneur, que ce ne serait pas mal que, pour les choses qu'il faut faire pour les armements des vaisseaux, les ordres du roi me fussent envoyés.

« Je suis fort connu en cette ville depuis la guerre, et, voyant le séjour que j'y fais, ils en tirent mille conséquences et ne savent à quoi l'attribuer; tantôt ils croient que le roi veut établir la gabelle en ce pays et autres choses, et que je suis votre correspondant. Il est vrai que cela est dit sourdement; ils ne s'en osent expliquer à moi. S'ils m'en veulent parler, je les renverrai bien loin. Ils sont mortifiés étrangement.

« Je disais bien, monseigneur, que vous triompheriez de vos ennemis, et que vous fouleriez à vos pieds l'envie. Tous les bruits qui ont couru se sont si fort dissipés, que l'on ne parle que de votre génie, du crédit que vous avez sur l'esprit du roi; vous êtes trop juste, et vous aimez trop l'État pour que Dieu ne bénisse pas toutes vos affaires. » Il est assez curieux de se rappeler que, huit jours plus tard, Fouquet était arrêté. Mais ce qui résulte surtout de cette lettre, c'est que le surintendant continuait de fortifier Belle-Ile en 1661 et avait sous sa main les forces navales de la France.

Le général des galères était à cette époque le marquis de Créqui, gendre de madame du Plessis-Bellière. C'était le surintendant qui avait payé les deux cent mille livres que cette charge avait coûté[1]. L'affaire n'avait été terminée qu'en 1661 après de longues négociations, dans lesquelles Fouquet avait mis une vive insistance pour déterminer le marquis de Richelieu à se désister de ses prétentions. La correspondance intime du surintendant prouve que les sacrifices d'ar-

[1] *Défenses. ibid.*, p. 357.

gent n'avaient pas suffi pour obtenir le consentement de Richelieu. Il avait fallu avoir recours à mademoiselle de la Motte, une des filles d'honneur de la reine, qui avait grand crédit sur ce personnage. Fouquet, une fois en possession de cette charge pour un homme qui dépendait de lui, eut à sa disposition les flottes de la Méditerranée en même temps qu'il était maître de celles de l'Océan par l'amiral de Neuchèse. Ainsi, de 1657 à 1661, il n'avait cessé de poursuivre l'exécution de son plan de résistance et de continuer, par la fortification des places de sûreté et par l'équipement des flottes, de se mettre en état de tenir tête au premier ministre et même au roi. On ne peut dire, avec ses amis, et comme il l'a sans cesse répété dans ses *Défenses*, que le projet trouvé à Saint-Mandé était le résultat d'une inquiétude momentanée, et qu'il avait été abandonné aussitôt après avoir été imaginé. On voit, au contraire, que, pendant quatre années, au milieu des préoccupations les plus diverses, Fouquet s'occupa sans cesse de l'exécution de ce plan. Il le modifie après sa rupture avec son frère; il remplace Ham et le Havre par Belle-Ile, dont il vient de faire l'acquisition. Il accumule dans cette place les moyens de résistance: canons, vaisseaux, soldats dévoués. Il a soin de placer les gouvernements qui l'entourent entre des mains fidèles, pendant que les amiraux de Neuchèse et de Créqui lui répondent des flottes de l'Océan et de la Méditerranée.

Enfin Fouquet, étendant ses vues et ses possessions jusqu'en Amérique, où il pouvait se ménager un asile plus assuré, y achetait l'île de Sainte-Lucie, que

l'on appelait alors Sainte-Alouzie[1]. Il obtint le titre de vice-roi d'Amérique[2], qui lui donnait dans ces contrées la disposition des forces de la France et joignait à ses immenses richesses un droit de souveraineté. Si l'on ajoute à cette vaste puissance maritime les gouvernements dont il disposait dans l'intérieur du royaume, on comprend que son ambition n'ait plus connu de bornes. Sa devise : *Quo non ascendam?* (jusqu'où ne monterai-je pas?) exprime le fond de sa pensée. Ses amis, en lui parlant de Belle-Ile, l'appelaient *son royaume;* et, en réalité, les mesures prises par le surintendant n'allaient à rien moins qu'à former un État dans l'État. Mais il était trop prudent pour démasquer ses projets, et, en même temps qu'il préparait sa résistance, il cherchait à se donner de nouveaux appuis près de Louis XIV.

[1] *Défenses*, t. III, p. 358.
[2] *Ibid.*, p. 354.

CHAPITRE XXII

— 1658-1659 —

Négociations pour le mariage du roi avec une princesse de la maison de Savoie. — Fouquet envoie à Turin mademoiselle de Treseson, nièce de madame du Plessis-Bellière, pour s'emparer de l'esprit de la princesse Marguerite de Savoie. — Mademoiselle de Treseson arrive à Turin — Sa correspondance avec Fouquet. — Elle fait connaître le caractère de Christine de France, duchesse de Savoie, de sa fille Marguerite et de son fils Charles-Emmanuel. — Entrevue des cours de France et de Savoie à Lyon (novembre-décembre 1658). — Cause de la rupture du mariage projeté. — Mademoiselle de Treseson reste à la cour de Savoie, où elle devient madame de Cavour. — La princesse Marguerite épouse le duc de Parme.

On songeait sérieusement, en 1658, à marier le jeune roi à une princesse de Savoie, Marguerite, sœur du duc Charles-Emmanuel. Les deux cours de France et de Savoie devaient se rencontrer à Lyon pour l'entrevue de Louis XIV et de la princesse Marguerite. Fouquet, informé de ces projets, tenta de s'emparer de la future reine de France, en plaçant près d'elle une personne qui lui fût dévouée. L'exécution de ce projet exigeait une grande habileté pour s'insinuer dans les bonnes grâces de la princesse et de sa mère; il fallait dissimuler l'ambition du surintendant, tout en promettant son appui pour la réalisation des projets de mariage, en-

chainer doucement par la reconnaissance la maison de Savoie à la cause de Fouquet, et se servir de la future reine dans l'intérêt de sa puissance.

Le surintendant confiait de préférence à ses maîtresses la conduite des affaires de cette nature. Madame du Plessis-Bellière était devenue le plus actif auxiliaire de ses projets ambitieux. C'était à elle que Fouquet, dans le plan dont nous avons parlé, remettait la direction de tous ses amis. Ce fut elle encore qui se chargea de mener l'intrigue de la cour de Savoie. Elle avait appelé près d'elle une jeune Bretonne, sa nièce, mademoiselle de Treseson, dont l'esprit était vif et délié et les principes peu austères. Fouquet avait exercé sur la jeune Treseson une séduction qui ne s'explique pas seulement par la richesse et la puissance du surintendant, mais qui tenait encore aux charmes de son esprit. Ce fut elle qui fut choisie pour se rendre à la cour de Savoie et y jouer un rôle qui exigeait autant de finesse que de dévouement[1].

Elle partit au mois d'août 1658 pour se rendre à Turin. Une première lettre qu'elle écrivit à Fouquet est datée de Grenoble, et n'exprime que les regrets de

[1] Les lettres de mademoiselle de Treseson sont conservées à la Bibliothèque impériale. L'interprétation présente des difficultés qui tiennent à un système alors fort usité pour déguiser les noms des personnages et des villes; Fouquet s'appelle *M. le Baron;* mademoiselle de Treseson, *mademoiselle de Bel-Air;* madame du Plessis-Bellière, *madame du Ryer;* le roi Louis XIV, *M. le Président;* la duchesse de Savoie, *madame Aubert;* le cardinal Mazarin, *M. le Conseiller;* le duc de Savoie, *M. Duclos;* sa sœur Marguerite, *mademoiselle le Roy*, etc. J'ai fait disparaître ces pseudonymes dans les lettres que je publie; ils ne serviraient qu'à dérouter et fatiguer le lecteur.

l'éloignement : « Je reçus hier en arrivant ici une lettre de vous qui m'y attendait. Je ne vous ferai point de compliment sur la peine que vous avez eue à l'écrire, et vous dirai librement qu'il est bien juste que vous preniez quelque soin de me consoler pendant mon voyage, puisque vous êtes cause que je le fais avec bien de la mélancolie. Si le petit cabinet m'est assez fidèle pour vous faire souvenir de moi, je lui promets d'augmenter l'amitié que j'avais pour lui, et de redoubler mes souhaits pour le voir bientôt. Je vous conjure de continuer d'en faire pour mon retour, et de croire que vous ne me sauriez procurer rien de plus agréable que l'honneur de vous voir. »

Cette lettre en dit assez sur les relations antérieures de Fouquet et de mademoiselle de Treseson, et sur l'étrange ambassadeur qui allait représenter les intérêts du surintendant à la cour de Savoie.

Mademoiselle de Treseson arriva à la cour de Savoie au mois d'août 1658, et y fut présentée comme parente du comte de Brulon, qui y avait de nombreuses et puissantes relations. Elle n'avait qu'une beauté médiocre, mais, avec de l'esprit et les recommandations secrètes du surintendant, elle s'insinua promptement dans les bonnes grâces de la duchesse douairière de Savoie, Christine de France, que l'on appelait habituellement Madame Royale ; elle devint une de ses filles d'honneur. Dès le mois de septembre suivant, elle écrivait à Fouquet : « L'on me témoigne ici autant d'amitié qu'à mon arrivée, et je trouve même qu'elle s'augmente tous les jours. Je vous mande ceci afin de vous faire voir une

marque de celle que Madame Royale et la princesse Marguerite ont pour vous, en témoignant une estime très-particulière pour une personne que vous avez eu la bonté de leur recommander. » Et plus loin : « Madame Royale m'a entretenue plus d'une heure aujourd'hui de tous les intérêts de sa famille. Les caresses qu'elle me fait donnent de l'envie sans causer du soupçon ; car l'on est assez accoutumé à lui voir une amitié particulière. » Le soupçon que redoutait mademoiselle de Treseson, et qu'elle s'efforçait d'éloigner, était celui de sa liaison avec Fouquet et de la mission qu'elle avait reçue du surintendant pour lui gagner la cour de Savoie. Elle réussit quelque temps à bien dissimuler son rôle, et elle profita de cet intervalle pour s'emparer des trois personnes qu'il était le plus important de lier à la cause du surintendant : la duchesse douairière de Savoie, la princesse Marguerite et le jeune duc de Savoie Charles-Emmanuel.

La duchesse douairière était Christine de France, fille de Henri IV, et régente de Savoie depuis plus de vingt ans. Elle avait alors cinquante ans, et conservait encore des restes de son ancienne beauté. Mademoiselle de Montpensier, qui la vit vers la même époque et qui ne la juge pas avec bienveillance, convient qu'elle avait un air de grandeur : « Il paraît qu'elle a été belle, dit-elle dans ses *Mémoires*[1]; mais elle est plus vieille qu'on ne l'est d'ordinaire à son âge. Elle me parut ressembler à mon père (Gaston d'Orléans, fils de Henri IV), mais plus

[1] Édit. Charpentier, t. III, p. 306.

cassée, quoiqu'elle fît tout ce qu'elle pût, par son ajustement, pour soutenir son reste de beauté. Elle a la taille gâtée, mais cela ne l'empêche pas d'avoir bonne mine et l'air d'une grande dame. » Madame Royale désirait ardemment le mariage de sa fille Marguerite avec Louis XIV, et, comme toutes les personnes qu'entraîne la passion, elle trahissait ses sentiments avec une franchise imprudente, se livrait aveuglément à ceux qui flattaient ses projets, et recherchait tous les auxiliaires qui pouvaient concourir à leur réalisation. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait témoigné une bienveillance particulière à la jeune Treseson, nièce de madame du Plessis-Bellière, et protégée du surintendant. Le 11 octobre 1658, mademoiselle de Treseson écrivait à Fouquet : « Madame Royale m'a dit qu'elle était assurée du voyage du roi à Lyon (c'était là que devait avoir lieu l'entrevue des deux cours). J'ai encore recommandé le secret avec un grand soin, et l'on me promet de le bien garder. Je mange toujours avec Madame Royale, et deux fois elle a porté la santé de nos communs amis de Paris. Je lui ai dit que je le leur manderais, mais en même temps je l'ai suppliée de ne leur plus faire cet honneur si publiquement, car je crois cela tout à fait propre à faire soupçonner quelque chose ici. Vous ne devez pas douter que je n'apporte tous mes soins pour empêcher qu'il n'arrive aucun accident. »

Ainsi c'était la jeune Bretonne qui donnait des leçons de prudence dans cette cour frivole. En même temps qu'elle entretenait et contenait tout à la fois les espérances de la duchesse douairière, et qu'elle s'insinuait

dans les bonnes grâces de sa fille Marguerite, elle jouait vis-à-vis du jeune duc Charles-Emmanuel un rôle difficile. Dans toute la fougue de l'âge, et peu maître de ses passions, ce prince de vingt-quatre ans se montra empressé près de mademoiselle de Treseson. Quoique cette jeune fille fût plus spirituelle que jolie[1], elle sut lui inspirer une passion utile à ses projets[2], mais elle n'accueillit ses galanteries qu'en plaisantant, et le tint à distance sans rompre avec lui. Tout ce manége de diplomatie et d'intrigue féminine est clairement exposé dans une letre que, le 25 octobre 1658, elle écrivait à Fouquet. Elle y repousse les soupçons que le surintendant avait laissé percer à l'occasion des relations de mademoiselle de Treseson et du duc de Savoie :

« Si l'amitié que j'ai pour vous ne se trouvait pas offensée par les reproches que vous me faites, j'y aurais pris bien du plaisir, et j'aurais appris avec quelque sentiment de joie l'inquiétude où vous êtes de savoir ce qui se passe ici, puisque assurément ce n'est point une marque que vous ayez de l'indifférence pour moi ; mais, quoique j'en fasse ce jugement, qui ne m'est point désagréable, je ne puis m'empêcher de m'affliger extrêmement que vous en ayez fait de moi un si injuste et si désavantageux ; car je vous assure que ce n'est point manque de confiance, ni par aucune préoccupation de

[1] C'est ce qu'en dit mademoiselle de Montpensier : « Je lui trouvai de l'esprit plus que de la beauté. » (*Ibid.*, p. 317.)

[2] « Elle montra à la reine une de ses filles, nommée Treseson, qui est Françoise, de la province de Bretagne, dont M. de Savoie étoit amoureux. » (*Ibid.*, p. 311.)

ce côté-ci, que j'ai manqué à vous écrire cent petites choses que j'ai cru des bagatelles pour vous et que j'ai fait scrupule de vous mander, de crainte de vous importuner dans les grandes occupations où vous êtes tous les jours; mais enfin, puisque je vois que vous avez pour moi une bonté que je n'avais osé espérer, quoique j'aie toujours désiré la continuation de votre amitié plus que toutes les choses du monde, je vous dirai qu'il ne se passe rien entre M. de Savoie et moi qui soit désavantageux ni pour vous ni pour moi. J'ai trouvé le moyen de m'en faire craindre et de m'en faire estimer malgré lui. J'ai toujours pris en raillant ce qu'il m'a dit de plus sérieux. Il me parle autant qu'il peut par l'ordre de Madame Royale, qui est bien aise que j'aie quelque crédit auprès de lui, parce que je ne suis ni brouillonne ni ambitieuse, et que je ne lui inspire que de la douceur et de la complaisance. Tout le monde est le confident de M. de Savoie. Vous pouvez juger de là si je m'y fie en nulle façon. Jusqu'ici il ne s'est rien passé de particulier entre nous, et l'on a toujours su nos conversations et nos querelles, quand nous en avons. Cette dernière chose arrive assez souvent : j'ai été une fois huit jours sans lui parler, parce qu'il avait dit quelque chose de trop libre devant moi. Pendant ce temps-là, il en passa trois dans une maison de campagne, et manda à Madame Royale qu'il ne reviendrait point auprès d'elle que je ne lui eusse pardonné. Depuis, il ne lui est pas arrivé de retomber dans une pareille faute. Toutes les galanteries qu'il peut faire, il les fait pour moi, comme de musique, de collations et de promenades à cheval.

Il me prête toujours ses plus beaux chevaux et m'a fait faire deux équipages fort riches.

« Je connais bien que toutes ces choses ne seraient pas tout à fait propres à faire trouver un établissement en ce pays-ci. Aussi je vous assure que, sans l'affaire que vous savez, je les empêcherais absolument ; mais je vous avoue que, dans cette pensée, je ne m'applique qu'à sauver ma réputation aussi bien comme j'ai sauvé mon cœur, qui, je vous assure, est toujours aussi fidèle comme je vous ai promis.

« Pour ce qui regarde la princesse Marguerite, M. de Savoie lui témoigne beaucoup d'amitié et lui parle souvent de celle qu'il a pour moi, et même une fois il l'a obligée de m'envoyer prier d'aller la voir à son appartement, où je l'ai trouvée avec la musique et une collation. Il l'a même priée, quand elle serait ma maîtresse[1], de m'obliger à me souvenir de lui. La princesse Marguerite me témoigna beaucoup de complaisance et même de grands respects. Ce n'est pas une personne qui soit beaucoup familière; elle me parle toutefois bien souvent du voyage que nous allons faire mardi[2]. Elle a grand'peur qu'il ne réussisse pas comme nous le souhaitons[3].

[1] Marguerite de Savoie devant (on le supposait du moins) devenir reine de France, mademoiselle de Treseson l'aurait accompagnée en France, comme fille d'honneur.

[2] Il s'agit du voyage de Lyon, où les cours de France et de Savoie devaient se rencontrer.

[3] Mademoiselle de Montpensier attribue les mêmes pressentiments à Marguerite de Savoie : « L'on disoit que Madame Royale avoit fait ce voyage contre l'avis de sa fille, qui la pria, à Chambéry, de la laisser, et de ne l'exposer point à un refus. » (*Mémoires, ibid.*, p. 318.)

« Mandez-moi, s'il vous plaît, de quelle manière je dois continuer de vous écrire du lieu où nous allons, et soyez persuadé que mes discours ni mes actions ne seront jamais contraires à l'amitié que je vous ai témoignée. Personne ne paraît mon ennemi dans ce pays, et j'en attribue l'obligation à l'amitié de Madame Royale et à celle de M. de Savoie. Il y a ici deux ou trois personnes avec lesquelles j'ai fait une espèce d'amitié, afin de les obliger de m'avertir de tout ce qui se dit de moi, et je les ai priées de ne me pardonner rien. Madame Royale m'a donné depuis peu des boucles de diamants[1]. J'ai su depuis huit jours que les perles dont elle m'avait fait présent venaient de M. de Savoie, qui avait obligé Madame Royale à me les donner comme venant d'elle. Je vous assure que la reconnaissance que j'ai de tous ces soins ne va pas au delà de ce qu'elle doit aller.

« Je ne crois pas que je puisse écrire à madame du Plessis; car l'ordinaire (le courrier) est près de partir. Si vous voulez m'obliger extrêmement, vous lui conseillerez, comme de vous-même, de m'envoyer une jupe comme on les porte, sans or ni argent. L'on ne trouve ici quoi que ce puisse être. Je vous demande pardon de cette commission, et vous rends mille remerciments des effets que j'ai reçus de votre part. Je les ai presque tous donnés à la princesse Marguerite. Adieu, je vous de-

[1] Mademoiselle de Montpensier parle aussi des présents que la duchesse de Savoie avait faits à mademoiselle de Treseson : « Elle (mademoiselle de Treseson) me conta que Madame Royale lui avoit donné des perles, des pendants d'oreilles qu'elle avoit, assez raisonnables. » (*Ibid.*, p. 317.)

mande pardon de vous avoir donné sujet de penser que je ne vous aime pas plus que toutes les personnes du monde. Si le mariage que vous savez s'accorde, je vous supplierai de prendre la peine d'écrire à Madame Royale, afin qu'elle me donne à la princesse Marguerite. »

Malgré les explications plus ou moins vraies de mademoiselle de Treseson, la voix publique la proclamait maîtresse du duc de Savoie. Fouquet en était informé, et lui adressa des reproches auxquels elle répondait : « Sans que je m'imagine[1] que ce n'est que pour me faire la guerre que vous me mandez que vous me soupçonnez de vous manquer de parole, je vous ferais bien des reproches d'avoir cette mauvaise opinion de moi, et je vous assure que j'aurais raison de vous en faire; car je vous promets que le souvenir du petit cabinet touche plus mon esprit que toutes les choses que peut faire M. de Savoie pour témoigner qu'il m'aime. Je ne me laisse point éblouir au faux éclat, et tous les grands divertissements de ce lieu-ci ne m'empêchent point de souhaiter très-ardemment de revoir celui que je vous ai nommé. »

Madame Royale et ses filles partirent enfin pour Lyon dans les premiers jours de novembre, et mademoiselle de Treseson les accompagna. Le duc de Savoie ne les rejoignit que plus tard. Mademoiselle de Treseson écrivit à Fouquet pendant le voyage, et dans cette lettre elle insiste particulièrement sur le caractère de Marguerite de Savoie, que jusqu'alors elle avait laissé dans

[1] Vieille tournure, pour *si je ne m'imaginais que...*

l'ombre. Elle trouvait en elle la prudence qui manquait à sa mère : « C'est, disait-elle, la plus discrète et la plus secrète personne du monde, et en laquelle on peut se fier. Pour de grandes confiances (*sic*), elle n'en a jamais eu pour personne que pour une femme qu'elle aime depuis dix ans. De la civilité et de la douceur, elle en a pour tout le monde, et beaucoup pour moi, à laquelle elle a dit des choses fort obligeantes touchant les affaires présentes, et le compliment que je lui ai fait pour lui témoigner l'envie que j'ai d'avoir l'honneur d'être à elle en a été fort bien reçu. » Plus loin mademoiselle de Treseson insiste encore sur le même sujet : « Il faut que je revienne à la princesse Marguerite, et que je vous fasse encore quelque réponse sur son chapitre. Je ne la crois pas assez hardie pour oser résister en rien à M. le cardinal ; mais elle aimera toujours ceux à qui elle aura promis l'amitié, et ne manquera jamais de reconnaissance pour les personnes qui l'auront obligée. Elle a beaucoup de bonté, une fort grande douceur, mais beaucoup de timidité. Voilà ce que je crois de plus important à vous faire savoir, et j'aurais grande honte de vous écrire si mal, si je ne pouvais m'excuser de l'incommodité que j'ai d'écrire sur le bord des grands précipices où je passe, qui me donnent bien de la frayeur. »

Ainsi les trois principaux personnages de la cour de Savoie, Madame Royale, la princesse Marguerite et le jeune duc Charles-Emmanuel, avaient été étudiés et caractérisés par mademoiselle de Treseson dès les premiers temps de son séjour à la cour de Turin. Elle avait

complétement gagné la duchesse douairière, et s'efforçait de modérer et de diriger son ardeur, qui pouvait tout compromettre. La princesse Marguerite montrait plus de réserve et de finesse; mais elle ne pensait pas qu'on trouvât en elle un appui assez ferme pour résister à Mazarin. Quant au jeune duc, il était étourdi, impétueux; mais mademoiselle de Treseson se vantait de le dominer et de le conduire, sans céder à ses passions.

On s'étonne, en lisant ces appréciations, de ne pas trouver un mot sur les qualités ou les défauts physiques des personnages. Rien n'eût été plus naturel en parlant de la future reine de France: mademoiselle de Treseson avait dû l'observer avec la finesse et la curiosité naturelles à son sexe et à son âge. Une autre femme, parlant des mêmes personnages, supplée au silence de la jeune Bretonne. Mademoiselle de Montpensier, qui assista cette année même (1658) à l'entrevue des deux cours dans la ville de Lyon, n'a pas négligé le portrait physique des princes et princesses de la maison de Savoie. Nous avons déjà vu comment elle avait tracé à grands traits la physionomie de Madame Royale, son air de grandeur, ses ressemblances de famille, et aussi sa caducité prématurée. « Pour la princesse Marguerite, dit-elle ailleurs[1], elle est petite; mais elle a la taille assez jolie, à ne bouger de place; car, quand elle marche, elle paraît avoir les hanches grosses, et même quelque chose qui ne va pas tout droit. Elle a la tête trop grosse pour sa taille; mais cela paraît moins par

[1] *Mémoires*, *ibid.*, p. 313 et suiv.

devant que par derrière, quoique ce soit une chose fort disproportionnée. Elle a les yeux beaux et grands, le nez gros, la bouche point belle, et le teint fort olivâtre, et cependant avec tout cela elle ne déplait point. Elle a beaucoup de douceur, quoiqu'elle ait l'air fier. Elle a infiniment d'esprit, adroit, fin, et il y a paru à sa conduite. » Enfin le duc Charles-Emmanuel est aussi dépeint en quelques lignes[1] : « On le trouva fort bien fait; il est de moyenne taille, mais il l'a la plus fine, déliée et agréable, la tête belle, le visage long, mais les yeux beaux, grands et fins, le nez fort grand, la bouche de même; mais il a le ris agréable, la mine fière, un air vif en toutes ses actions, brusque à parler. Il avait fort bonne mine. »

Ce fut le 28 novembre 1658 que la duchesse de Savoie et ses filles arrivèrent à Lyon. La cour de France y était depuis plusieurs jours, et elle s'empressa d'aller au-devant de Madame Royale. Le roi, Anne d'Autriche, mademoiselle de Montpensier, le maréchal de Villeroy et madame de Noailles se trouvaient dans le même carrosse, et les Mémoires de mademoiselle de Montpensier retracent un tableau fidèle de tout ce qui se passa en cette circonstance[2]. La cour de Savoie cherchait à éblouir les yeux par la pompe de ses livrées et la magnificence de son train. La route était couverte d'équipages aux armes de Savoie, avec housses de velours noir et cramoisi. Les pages de Madame Royale, ses gardes avec casaques noires galonnées d'or et d'argent, quan-

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 307.
[2] *Ibid.*, p. 313.

tité de carrosses à six chevaux, précédaient la princesse, et annonçaient ses prétentions à étaler un faste royal. Au moment même où les cours allaient se rencontrer, Anne d'Autriche laissait percer son peu de sympathie pour le mariage projeté ; mais elle s'y résignait dans la pensée qu'il agréait à son fils. « Si je pouvais avoir l'Infante, disait-elle, je serais au comble de la joie ; mais, ne le pouvant pas, j'aimerai tout ce qui plaira au roi. J'avoue que j'ai bien de l'impatience de savoir comment il trouvera la princesse Marguerite. » Louis XIV n'était pas moins impatient ; il monta à cheval à l'approche des princesses et alla au-devant d'elles, puis revint au galop, mit pied à terre, et, s'adressant à la reine avec la mine la plus gaie du monde et la plus satisfaite : « Elle est plus petite que madame la maréchale de Villeroi, lui dit-il, mais elle a la taille la plus jolie du monde ; elle a le teint… » Il hésita un instant ; enfin il ajouta : « olivâtre ; mais cela lui sied bien. Elle a de beaux yeux ; enfin elle me plait. »

A ce moment, les princesses de Savoie arrivèrent. Madame Royale descendit de carrosse, salua la reine, lui baisa les mains, et chercha à la gagner par ses manières caressantes. Lorsqu'elle lui eut présenté ses filles, toutes les princesses montèrent dans la voiture royale, et firent ainsi leur entrée à Lyon. Le roi se plaça auprès de la princesse Marguerite, et l'on remarqua la vivacité et la familiarité de leur conversation. Il entretint la princesse de ses mousquetaires, de ses gendarmes, de ses chevau-légers, du régiment des gardes, du nombre de ses troupes, de ceux qui les comman-

daient, de leur service, etc. C'étaient là ses sujets favoris. Puis ils parlèrent des plaisirs de Paris et de Turin, et, pendant toute cette entrevue, la princesse montra une grande aisance et un certain abandon. Quant à la duchesse douairière, elle fatigua la reine et la cour par l'exagération et la prolixité de ses compliments. Cependant les dispositions paraissaient jusqu'alors favorables au mariage projeté; mais, lorsque la reine se fut séparée de la duchesse de Savoie, Mazarin la suivit dans son cabinet, et lui annonça qu'il lui apportait une nouvelle à laquelle elle ne s'attendait pas. « Est-ce que le roi mon frère m'envoie offrir l'Infante? s'écria la reine; c'est la chose du monde à laquelle je m'attends le moins. — Oui, madame, c'est cela, » lui répondit le cardinal. En même temps il lui remit une lettre de Philippe IV, par laquelle il mandait à la reine sa sœur qu'il souhaitait la paix et le mariage de sa fille avec le roi de France. Le roi d'Espagne, inquiet de l'alliance étroite qui se préparait entre la France et la Savoie, avait envoyé à Lyon don Antonio Pimentelli, qui s'y introduisit secrètement le jour même où les princesses y faisaient leur entrée solennelle, et remit à Mazarin la lettre de Philippe IV.

Quoique la reine et le ministre se défiassent de la sincérité des Espagnols, ils ne montrèrent plus, depuis ce moment, le même empressement pour la cour de Savoie. Lorsque le duc Charles-Emmanuel arriva, le 1er décembre, il fut accueilli froidement par les princes français, que blessèrent ses prétentions à la préséance; il ne passa à Lyon que peu de jours, et quitta la France

en lui jetant cet adieu : « Adieu, France, pour jamais: je te quitte sans regret. » Il y avait eu cependant un bal brillant donné en son honneur; mais on remarqua que le roi, qui, le premier jour, avait témoigné tant de joie à la vue de la princesse Marguerite, affectait de ne plus lui parler. Mademoiselle de Treseson, qui ne cessa d'assister aux fêtes et aux entrevues, commençait à perdre l'espérance de voir se réaliser le mariage. Pour comble de malheur, sa parenté avec madame du Plessis-Bellière, qu'elle avait cachée si soigneusement, était reconnue et divulguée par plusieurs seigneurs de la cour de France. Les vues secrètes de Fouquet allaient se découvrir. Mademoiselle de Treseson l'avertit, le 5 décembre, de ces fâcheux incidents :

« Encore que je sache, lui écrivait-elle, que M. de Lyonne et d'autres personnes vous informent de toutes les choses qui se passent ici, je ne veux pas manquer à vous rendre compte aussi bien comme eux de l'état des choses de ce pays-ci. Je vous dirai donc que je ne trouve pas qu'elles aillent trop bien, et nous n'en avons pas l'espérance que nous en avions le premier jour. La princesse n'a pas déplu au roi; mais M. le cardinal veut traîner les choses en longueur. M. de Lyonne a fait aujourd'hui parler à S. A. R.[1], et lui a fait savoir qu'il était dans son intérêt; car, jusqu'à cette heure, il n'avait point voulu qu'on eût dit son nom. Mais S. A. R. n'est pas tout à fait persuadée, et elle m'a dit aujourd'hui que M. de Lyonne devait faire un voyage en Espagne

[1] Christine de France, duchesse douairière de Savoie.

pour négocier l'autre mariage[1]. J'ai dit tout ce que j'ai pu pour l'empêcher d'avoir cette opinion, et l'ai assurée qu'il eût fallu que vous eussiez été trompé le premier.

« J'ai voulu savoir aussi si M. de Savoie avait quelque disposition à épouser une nièce du cardinal. Je crois qu'avec Pignerol il y pourrait consentir.

« Il faut que je vous dise que je suis assez embarrassée avec les compliments que tout le monde me vient faire sur l'honneur que j'ai d'être nièce de madame du Plessis. Le maréchal de Clérambault a dit partout qu'il avait fort connu ma mère; que madame du Plessis et elle étaient sœurs. Je ne dis là-dessus ni oui ni non, et réponds seulement que c'est M. de Brulon qui m'a placée dans cette cour. En vérité, il était bien difficile que l'on pût cacher la parenté ; car il n'y a personne qui ait été dans mon pays qui ne la sache. »

La situation ne s'améliora pas les jours suivants, et la duchesse douairière commença à se plaindre avec vivacité. On l'apaisa par des promesses et par un écrit attestant que le roi épouserait la princesse Marguerite, si le mariage avec l'Infante n'avait pas lieu. Ce fut le 6 décembre que se passa cette scène, dont mademoiselle de Treseson se hâta d'informer Fouquet : « Je m'imagine, lui écrivait-elle, que toutes les lettres que l'on vous écrit aujourd'hui vous apprennent les mêmes nouvelles, c'est-à-dire que la chose que vous savez est si éloignée, qu'on la croit rompue. Cependant Madame Royale m'a dit ce soir à son coucher qu'elle avait, ce jour, retiré

[1] Le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV.

un écrit par lequel on s'engageait que, si avant le mois de mai le roi n'épousait pas l'infante d'Espagne, il épouserait la princesse Marguerite. M. le cardinal s'est mis plusieurs fois en colère de ce que Madame Royale voulait une écriture ; mais enfin, elle l'a pourtant obtenue. Je ne crois pas qu'il arrive d'autres changements avant dimanche, qui est le jour de notre départ. Je ne vous saurais témoigner l'affliction où je suis de penser que l'honneur de vous voir est si reculé pour moi ; en vérité, je repasse les montagnes avec un déplaisir que rien ne peut soulager, et ce qui l'augmente extrêmement, c'est que tout le monde sait ma parenté avec madame du Plessis, quoique je ne l'aie avouée à personne. Par malheur il s'est trouvé ici mille gens qui en avaient une parfaite connaissance. Cela me cause un chagrin et une inquiétude qu'il n'est pas en mon pouvoir de vous témoigner; mais, si toutes les choses se tournent de façon à vous faire tort, je vous supplie de n'avoir aucune considération pour mon avantage, et de me sacrifier entièrement à vos intérêts. Je vous réponds que je n'en murmurerai pas, et que je me tiendrais tout à fait heureuse de pouvoir, même par la perte de ma vie, vous témoigner que l'on n'a jamais eu plus de reconnaissance et de respect que je n'en ai pour vous. »

La princesse Marguerite montra beaucoup plus de calme et de dignité que sa mère, au milieu de ces péripéties qui renversaient ses espérances de fortune et de grandeur. « On ne lui vit point de changement, dit mademoiselle de Montpensier[1]; elle fut toujours dans une

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 323.

tranquillité admirable, et agit dans cette affaire comme si ç'avait été celle d'une autre; et pourtant elle en était touchée comme elle le devait, ayant autant de cœur que l'on en pouvait avoir. » Enfin, le dimanche 8 décembre, la duchesse de Savoie et ses filles quittèrent Lyon pour regagner Turin, n'emportant qu'une bien faible espérance de voir se renouer un jour les négociations matrimoniales. Mademoiselle de Treseson, qui avait compté revenir à Paris comme fille d'honneur de la jeune reine, n'était pas la moins attristée de cette mésaventure; son chagrin perce dans toutes ses lettres. Elle écrivait à Fouquet le 13 décembre : « L'on ne peut pas être plus affligée que je la suis, et jamais absence n'a paru plus ennuyeuse[1] que la vôtre me la paraît. Toutefois, malgré l'extrême envie que j'ai d'avoir l'honneur de vous voir, je vous supplie de ne songer pas à me le faire recevoir, s'il y a le moindre danger pour vous. »

Le séjour de mademoiselle de Treseson à la cour de Savoie se prolongea encore près d'une année, et pendant cet intervalle elle continua d'avertir Fouquet de tout ce qui se passait d'important et de lui transmettre les communications de la duchesse. Ainsi, lorsqu'en février 1659 Fouquet fut nommé seul surintendant des finances après la mort de Servien, mademoiselle de Treseson lui écrivit : « Madame Royale vous assure qu'elle prend beaucoup de part à la nouvelle preuve que vous avez reçue de l'estime du roi et de M. le cardinal, et je vous assure qu'elle témoigne pour vous plus

[1] On sait quelle était au dix-septième siècle la force des mots *ennui* et *ennuyeuse*.

de reconnaissance que vous ne sauriez imaginer. La princesse Marguerite est toujours de son humeur ordinaire, c'est-à-dire douce et mélancolique. »

Les projets de mariage pour le duc de Savoie préoccupaient alors la duchesse douairière. Jusqu'à cette époque elle avait exercé la plénitude du pouvoir et tenu son fils en tutelle; elle craignait une alliance qui lui aurait donné une rivale. Il avait été plusieurs fois question de marier le jeune duc avec mademoiselle de Montpensier; mais le caractère hautain et l'esprit romanesque de cette princesse la faisaient redouter de Christine de France. « On a mandé à Madame Royale, écrivait mademoiselle de Treseson le 22 mars 1659, que Mademoiselle a prié la reine de la proposer à S. A. R. de Savoie pour sa belle-fille, et que l'on lui a répondu qu'il y avait déjà des propositions pour mademoiselle de Valois sa sœur[1], qui seraient assurément approuvées de part et d'autre. L'on a encore mandé que la première (mademoiselle de Montpensier) faisait ici de grandes libéralités pour se faire des créatures, mais qu'elle me craignait[2]. Je ne suis pas trop fâchée de cette dernière chose; car cela n'a pas fait un méchant effet auprès de Madame Royale, qui me témoigne toujours ses bontés ordinaires. Elle craint fort Mademoiselle et soupçonne

[1] Françoise de France, fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, fut en effet mariée, le 4 mars 1663, avec le duc de Savoie Charles-Emmanuel.

[2] Mademoiselle dit dans ses *Mémoires* (*ibid.*, p. 366) que mademoiselle de Treseson fut la principale cause du mariage de sa sœur avec le duc de Savoie. Elle parle avec un ressentiment assez visible de la jeune Bretonne, qu'elle traite de « *maîtresse de M. de Savoie*. »

qu'elle n'ait intelligence avec M. de Savoie; mais d'ici nous n'en saurions rien découvrir, car il est le plus artificieux des hommes. »

A ces inquiétudes s'en joignaient de plus vives sur la résolution définitive qu'allait prendre la cour de France. « L'on est ici dans de grandes impatiences, écrivait mademoiselle de Treseson le 4 avril, d'apprendre les nouvelles que doit apporter le courrier qui est allé en Espagne. Madame Royale et la princesse Marguerite ne parlent dans leur particulier que de la crainte et de l'espérance qu'elles ont de cette affaire. La première est bien plus forte que l'autre. » Mademoiselle de Treseson écrivait encore le 18 avril : « Pour la princesse Marguerite, elle est toujours mélancolique à son ordinaire, et même encore plus; elle dit qu'elle ne pense déjà plus au roi; mais, pour moi, je suis persuadée qu'elle y pense plus que jamais. » Enfin, au commencement de mai, on apprit que les projets de mariage étaient définitivement rompus. Mademoiselle de Treseson l'annonçait à Fouquet dans une lettre du 3 mai : « Madame Royale m'a ordonné de vous faire savoir qu'elle est dans la plus grande affliction du monde du mauvais succès de ses desseins. L'on a su qu'on n'en devait plus avoir de ce côté-là. Vous pouvez aisément juger le chagrin où tout le monde est ici. » Le 20 mai elle insistait sur le même sujet : « L'on est ici fort irrité contre M. le cardinal, qui ne s'est pas contenté de n'avoir pas servi la princesse Marguerite; il a mandé à Madame Royale qu'elle s'était méfiée de lui et avait voulu traiter en secret avec les ennemis, de sorte qu'elle appréhende

fort que les intérêts de M. de Savoie ne soient pas bien conservés dans les articles de la paix[1]. Ils feront partir bientôt une personne de qualité pour aller en prendre soin. » Après des protestations de dévouement pour Fouquet et de son vif désir de retourner en France, mademoiselle de Treseson ajoutait : « Je crois vous devoir dire que la personne à qui Madame Royale a pensé pour moi est de la plus grande qualité et aura un jour plus de cent mille livres de rente. »

La jeune Bretonne ne s'était pas oubliée, et cette phrase, jetée au milieu d'une lettre, prouve qu'elle songeait à ses intérêts autant qu'à ceux de Fouquet. Les services qu'elle avait rendus, et que la conscience du lecteur saura qualifier, furent récompensés par une grande alliance ; mademoiselle de Treseson devint comtesse de Cavour[2]. Quant à la princesse Marguerite, elle épousa, en 1660, le duc de Parme. « On fut fort étonné, dit mademoiselle de Montpensier[3], que, après avoir pu épouser le roi, elle voulût d'un petit souverain d'Italie. Cela ne répondait point à la manière dont elle avait soutenu la rupture de son mariage. »

[1] La paix des Pyrénées se négociait à cette époque, et fut signée le 7 novembre 1659.
[2] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, *ibid.*, III. 566.
[3] *Ibid.*, p. 452.

CHAPITRE XXIII

Fouquet protecteur des lettres et des arts. — État de la littérature après la Fronde. — Fouquet donne une pension à Pierre Corneille. — Remercîment en vers que lui adresse Pierre Corneille. — Représentation d'*Œdipe* (1659). — Thomas Corneille reçoit aussi des gratifications de Fouquet. — Pellisson s'attache à Fouquet. — Il le met en relation avec mademoiselle de Scudéry et les *précieuses*. — Caractère de cette littérature. — Lettres de mademoiselle de Scudéry à Pellisson. — Elle y montre son affection pour Pellisson et son attachement pour Fouquet. — Autres poëtes encouragés par le surintendant, Boisrobert, Gombauld, Hesnault, Loret, Scarron. — Lettre attribuée à madame Scarron; elle est apocryphe. — Lettres de madame Scarron à madame Fouquet.

Au milieu des soucis de la politique, Fouquet n'oubliait pas les lettres et les arts; c'est là son plus beau titre. Du reste, s'il fut un Mécène pour les poëtes et les peintres, ils le lui ont bien rendu par la fidélité qu'ils lui témoignèrent dans sa disgrâce. Ils contribuèrent plus que personne à cette réaction de l'opinion publique qui a sauvé Fouquet et s'est perpétuée jusqu'à nos jours, malgré les preuves accablantes de ses dilapidations. Le surintendant avait l'esprit cultivé et ingénieux; il aimait la société des gens de lettres, et, lorsqu'il les protégeait, c'était avec un sentiment de délicatesse et de libéralité que les vrais poëtes et les vrais artistes ap-

préciaient encore plus que les pensions et les faveurs. « M. Pellisson m'a fait l'honneur de se donner à moi, » répondait Fouquet à ceux qui le félicitaient d'avoir attaché à sa fortune ce bel esprit, qui était, vers 1659, un des arbitres du goût. Les femmes que recherchait le surintendant se distinguaient presque toutes autant par l'esprit que par la beauté. Madame du Plessis-Bellière, madame d'Asserac, mademoiselle de Treseson, écrivaient avec une pureté et une élégance rares à cette époque, même parmi les femmes de cour. Le surintendant appréciait l'esprit de madame de Sévigné. N'ayant pu en faire sa maîtresse, il en fit une de ses amies les plus dévouées. Il gardait ses lettres dans sa mystérieuse cassette, quoique les billets que lui adressait madame de Sévigné ne fussent remplis que de détails d'affaires et de bruits de cour. Il les aimait pour leur tour vif, naturel, piquant.

A l'époque de la grande puissance de Fouquet, en 1659, les lettres étaient dans un triste état. Corneille vieillissait, et, depuis l'échec de *Pertharite*, en 1653, il s'était éloigné du théâtre. Scarron et les poëtes bouffons de son école avaient gâté le goût public ; la Fronde les avait mis à la mode. On applaudissait à leurs grossières plaisanteries et au travestissement burlesque des œuvres les plus sublimes. Ces débauches d'esprit avaient amené, dans quelques cercles d'élite, une réaction qui eut aussi ses excès. Les *précieuses* affectaient un langage et des sentiments raffinés, et, si quelques-unes s'arrêtaient à la limite du ridicule, d'autres s'y précipitaient et compromettaient la littérature par un genre

faux et maniéré. Là régnaient mademoiselle de Scudéry et ses romans, que la raison sévère de Boileau a condamnés à tout jamais, et qu'une critique paradoxale tenterait vainement de faire revivre. Il y avait bien, à côté des poëtes vieillis, des bouffons et des précieuses, une école d'un genre tout autrement élevé et sévère : l'école de Port-Royal. Elle venait de produire les *Provinciales* et préparait les *Pensées;* mais ces solitaires, qui fuyaient le monde et ses dangers, n'attendaient ni ne sollicitaient les faveurs du surintendant. C'était dans la méditation des vérités chrétiennes et dans l'étude des écrivains de l'antiquité que s'était formé leur génie. Il en était de même de Bossuet, qui commençait à briller dans la chaire chrétienne.

Le mérite de Fouquet fut de chercher partout le talent et de l'encourager ; il ramena Corneille au théâtre et s'efforça de réveiller son génie. Il oublia les plates injures de Scarron et secourut sa vieillesse. Pellisson, qui vivait dans l'intimité du surintendant, était l'ami des précieuses et faisait le charme des *samedis* de mademoiselle de Scudéry. Le surintendant entretenait avec Port-Royal des relations amicales : témoin Arnauld d'Andilly et son fils, Simon de Pomponne. Enfin il eut le mérite de discerner et de stimuler des génies naissants, comme Molière et la Fontaine. Les *Fâcheux* de Molière furent représentés à Vaux avec un prologue de Pellisson, et, quant à la Fontaine, encouragé par la munificence de Fouquet, il s'attacha à lui avec toute l'ardeur de son âme candide. Après avoir assisté à tant de misères et d'intrigues, il n'est pas sans intérêt de s'arrêter

un instant sur un spectacle plus digne de mémoire, celui de la puissance et de la richesse sollicitant et récompensant le génie.

Pierre Corneille fut un des premiers poëtes auxquels s'adressa Fouquet. Agé de plus de cinquante ans et découragé par son dernier échec, le poëte avait abandonné le théâtre. Les misérables pièces de Scarron et de son école avaient détrôné le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*. Le surintendant fit un acte honorable en relevant Corneille de son découragement et en l'engageant à rentrer dans la carrière dramatique. Il lui donna une pension, probablement dès 1657. Ce fut vers cette époque que Corneille lui adressa une pièce de vers [1], où il lui promet de répondre à son appel. Voici quelques passages de cette pièce, où l'on trouve des traces du génie de l'auteur du *Cid* :

Oui, généreux appui de tout notre Parnasse,
Tu me rends ma vigueur lorsque tu me fais grâce,
Et je veux bien apprendre à tout notre avenir
Que tes regards benins ont su me rajeunir.
. . . .
Je sens le même feu, je sens la même audace
Qui fit plaindre le Cid, qui fit combattre Horace,
Et je me trouve encor la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.
Choisis-moi seulement quelque nom dans l'histoire
Pour qui tu veuilles place au temple de la Gloire,
Quelque nom favori qu'il te plaise arracher
A la nuit de la tombe, aux cendres du bûcher.
Soit qu'il faille ternir ceux d'Énée et d'Achille

[1] Ces vers n'ont été imprimés qu'en tête de la tragédie d'*Œdipe*, publiée en 1659; mais ils paraissent antérieurs. Le poëte demande au surintendant de lui désigner les noms qu'il veut immortaliser, et ce fut alors que Fouquet lui proposa trois sujets de tragédie.

Par un noble attentat sur Homère et Virgile,
Soit qu'il faille obscurcir par un dernier effort
Ceux que j'ai sur la scène affranchis de la mort;
Tu me verras le même, et je te ferai dire,
Si jamais pleinement ta grande âme m'inspire,
Que dix lustres et plus n'ont pas tout emporté
Cet assemblage heureux de force et de clarté,
Ces prestiges secrets de l'aimable imposture,
Qu'à l'envi m'ont prêtés et l'art et la nature.
N'attends pas toutefois que j'ose m'enhardir,
Ou jusqu'à te dépeindre, ou jusqu'à t'applaudir.
Ce serait présumer que d'une seule vue
J'aurais vu de ton cœur la plus vaste étendue,
Qu'un moment suffirait à mes débiles yeux
Pour démêler en toi ces dons brillants des cieux,
De qui l'inépuisable et perçante lumière,
Sitôt que tu parais, fait baisser la paupière.
J'ai déjà vu beaucoup en ce moment heureux.
Je t'ai vu magnanime, affable, généreux,
Et ce qu'on voit à peine après dix ans d'excuses,
Je t'ai vu tout à coup libéral pour les Muses.
. . . .
Hâte-toi cependant de rendre un vol sublime
Au génie amorti que ta bonté ranime,
Et dont l'impatience attend pour se borner
Tout ce que tes faveurs lui voudront ordonner.

Ce remercîment atteste que Corneille avait reçu de Fouquet une faveur signalée, comme il le dit lui-même, et qu'il avait promis au surintendant de traiter le sujet de tragédie que ce dernier lui indiquerait. Fouquet lui en proposa trois et lui laissa le choix. Corneille préféra *Œdipe*, et fit représenter cette pièce en 1659. « Chacun sait, dit-il dans l'*Avis au lecteur* publié en tête de cette tragédie, que ce grand ministre n'est pas moins le surintendant des belles-lettres que des finances; que sa maison est aussi ouverte aux gens d'esprit qu'aux gens d'affaires, et que, soit à Paris, soit à la campagne, c'est

dans les bibliothèques[1] qu'on attend ces précieux moments qu'il dérobe aux occupations qui l'accablent, pour en gratifier ceux qui ont quelque talent d'écrire avec succès. Ces vérités sont connues de tout le monde; mais tout le monde ne sait pas que sa bonté s'est étendue jusqu'à ressusciter les Muses ensevelies dans un long silence, et qui étaient comme mortes au monde, puisque le monde les avait oubliées. C'est donc à moi à le publier après qu'il a daigné m'y faire revivre si avantageusement, non que de là j'ose prendre l'occasion de faire ses éloges. Nos dernières années ont produit peu de livres considérables, ou pour la profondeur de la doctrine, ou pour la pompe et la netteté de l'expression, ou pour les agréments et la justesse de l'art, dont les auteurs ne se soient mis sous une protection si glorieuse, et ne lui aient rendu les hommages que nous devons tous à ce concert éclatant et merveilleux de rares qualités et de vertus extraordinaires, qui laissent une admiration continuelle à ceux qui ont le bonheur de l'approcher. Les téméraires efforts que j'y pourrais faire après eux ne serviraient qu'à montrer combien je suis au-dessous d'eux. La matière est inépuisable, mais nos esprits sont bornés, et, au lieu de travailler à la gloire de mon protecteur, je ne travaillerais qu'à ma honte. Je me contenterai de vous dire simplement que,

[1] On voit également, par un passage des poésies de la Fontaine, que nous citerons au chapitre suivant, que c'était dans la bibliothèque de Saint-Mandé qu'il attendait une audience de Fouquet, et que cette bibliothèque était remplie de curiosités réunies à grands frais de toutes les parties du monde.

si le public a reçu quelque satisfaction de ce poëme [1], et s'il en reçoit encore de ceux de cette nature et de ma façon qui pourront le suivre, c'est à lui qu'il en doit imputer le tout, puisque, sans ses commandements, je n'aurais jamais fait *Œdipe*, et que cette tragédie a plu assez au roi pour me faire recevoir de véritables et solides marques de son approbation, je veux dire ses libéralités, que j'ose nommer des ordres tacites, mais pressants, de consacrer aux divertissements de Sa Majesté ce que l'âge et les vieux travaux m'ont laissé d'esprit et de vigueur [2]. » C'est à ce réveil du poëte, provoqué par Fouquet, que la postérité doit *Sertorius* et *Othon* [3].

[1] L'*Œdipe* de Corneille eut, en effet, un succès qui ne s'est pas soutenu. Voici ce qu'en dit Loret dans sa lettre du 25 janvier 1659 :

Monsieur de Corneille l'aîné
Depuis peu de temps a donné
A ceux de l'hôtel de Bourgogne
Son dernier ouvrage, ou besogne,
Ouvrage grand et signalé,
Qui l'*Œdipe* est intitulé ;
Ouvrage, dis-je, dramatique,
Mais si tendre et si pathétique,
Que, sans se sentir émouvoir,
On ne peut l'entendre ou le voir.
Jamais pièce de cette sorte
N'eut l'élocution si forte :
Jamais, dit-on, dans l'univers,
On n'entendit de si beaux vers.
. . . .
Je n'y fus point, mais on m'a dit
Qu'incessamment on entendit
Exalter cette tragédie,
Si merveilleuse et si hardie,
Et que les gens d'entendement
Lui donnoient, par un jugement
Fort sincère et fort équitable,
Le beau titre d'imitable.

[2] Corneille répète les mêmes choses, presque dans les mêmes termes, dans son *Examen d'Œdipe*.

[3] *Sertorius* parut en 1662 et *Othon* en 1664. Il est curieux de voir à quel point la haine altéra dans la suite les actes les plus honorables de Fouquet et chercha à s'en faire des armes contre lui. L'abbé d'Aubignac accuse le surintendant d'avoir prodigué les trésors de l'État pour rame-

Thomas Corneille eut aussi part aux bienfaits de Fouquet. Il lui dédia une de ses tragédies et s'occupa du sujet de *Camma*, un des trois canevas proposés par Fouquet à Pierre Corneille[1]. Traitée par un génie tel que Pierre Corneille, cette pièce aurait pu exciter les émotions de terreur et de pitié que recherche surtout la poésie dramatique. Camma avait vu son époux assassiné par un rival qui ambitionnait sa main; elle feignit, pour assurer sa vengeance, de se rendre aux désirs du meurtrier. Arrivée au pied de l'autel où leur hymen devait être consacré, elle lui présenta une coupe comme symbole d'union; mais la coupe était empoisonnée, et le meurtrier y but la mort. Ce sujet tragique, qui n'est pas sans analogie avec celui de Mérope, fut traité faiblement par Thomas Corneille. Du reste (et c'est ce que nous voulons surtout faire ressortir), la générosité de Fouquet envers les poëtes même médiocres est constatée par la dédicace que Thomas Corneille a placée en tête de sa tragédie de la *Mort de Commode*. Il y parle à plusieurs reprises des « généreuses marques d'estime » et des « bienfaits » qu'il a reçus de Fouquet; il lui dit : « Je voulais m'offrir et vous m'avez attiré. » Enfin il vante sa générosité sans exemple et le parfait discernement qu'il sait faire de toutes choses[2].

ner Corneille aux « jeux de la scène, » et celui-ci de n'avoir répondu à de si folles prodigalités que par un ouvrage composé uniquement pour diminuer « les tendresses et le respect que nous devons à nos rois. »

[1] Fontenelle indique dans la *Vie de Corneille* deux des sujets proposés par le surintendant (*Œdipe* et *Camma*); mais il ne cite pas le troisième.

[2] Je dois les indications sur les relations de Thomas Corneille avec Fouquet à un de mes amis, M. Delzons, professeur de l'Université, qui joint

Parmi les beaux esprits de cette époque, un de ceux qui eut le plus à se louer de Fouquet fut Pellisson [1]. Né à Castres, en 1624, Paul Pellisson-Fontanier suivit d'abord la carrière du barreau et publia un ouvrage de jurisprudence. Plus tard, il vint s'établir à Paris et se lia avec Conrart et d'autres gens de lettres ; ce fut alors qu'il composa son *Histoire de l'Académie française*, qui lui valut l'honneur d'être nommé membre surnuméraire de la docte compagnie. Il connut vers le même temps mademoiselle de Scudéry, qui était dans tout l'éclat de sa gloire littéraire. Pellisson devint bientôt l'âme des *samedis* de la Sapho moderne. On y faisait des madrigaux ; on y raffinait la langue au point de la rendre inintelligible. Cette littérature, il faut bien l'avouer, n'a pas une grande portée. L'hôtel de Rambouillet, où les *précieuses* s'étaient jadis réunies autour de Catherine de Vivonne et de sa fille, Julie d'Angennes, avait épuré la langue et inspiré le goût et le sentiment des beautés délicates. Malgré le tour d'esprit un peu recherché et maniéré des Voiture et des Benserade, il y avait eu là un travail utile. Les nouvelles *précieuses* qui, après la Fronde, se groupèrent autour de mademoiselle de Scudéry, n'eurent qu'un mérite : ce fut de faire pénétrer dans les classes bourgeoises ce goût du fin, du délicat, du recherché, qui avait été jusqu'alors le partage de l'aristocratie. Le titre de *précieuse* donna

à un goût délicat une connaissance approfondie de la poésie du dix-septième siècle.

[1] Voy. l'*Étude sur Pellisson*, par M. Marcou, 1 vol. in-8 (Paris. 1859, chez Didier et Durand).

un brevet de distinction, comme on dit aujourd'hui, et tout ce qu'il y avait de beaux esprits et de femmes élégantes ambitionna l'honneur d'aller le recevoir des mains de mademoiselle de Scudéry et de Pellisson.

Parmi les personnes qui assistaient aux samedis, on voit surtout figurer des bourgeoises, entre autres madame Cornuel, si connue par ses bons mots, et ses deux belles-filles, mesdemoiselles Legendre et Marguerite Cornuel[1]. Madame du Plessis-Bellière, qui était d'un rang plus élevé, était aussi en relation avec mademoiselle de Scudéry. C'était Pellisson, comme nous l'apprennent ses lettres, qui avait conduit son amie chez madame du Plessis-Bellière. Dès le 2 novembre 1656, il écrivait à mademoiselle Legendre[2] : « J'ai trouvé toute la civilité du monde en madame du Plessis-Bellière. M. l'abbé de Bruc, son frère, avant qu'il allât en Bretagne, où il est, m'avait proposé de lui mener notre amie[3]. Il me sera tout à fait aisé de le faire quand il sera de retour, parce que j'ai assez de familiarité avec lui; mais avant cela même, puisque vous le jugez à propos, bien loin d'en éviter l'occasion ou de la négliger, je la rechercherai avec soin, quoique je me présente plus rarement aux lieux où il faut aller pour cela, par la crainte de jouer ce personnage d'importun dont

[1] Voy. sur ces personnes les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, et la *Société franç. au dix-septième siècle*, par M. Cousin, t. II, p. 244 et suiv.

[2] Cette lettre est citée dans la *Société franç. au dix-septième siècle*, etc. t. II, p. 475. Elle prouve que ce ne fut pas chez mademoiselle de Scudéry que Pellisson fit la connaissance de madame du Plessis-Bellière, comme on l'a répété dans plusieurs ouvrages. C'est lui, au contraire, qui mène son amie chez la parente du surintendant.

[3] Mademoiselle de Scudéry.

vous parlez si agréablement, et que vous ne sauriez pourtant jouer quand vous le voudriez. Cependant, mademoiselle, vous savez bien que je ne suis qu'à vingt pas de M. le procureur général[1]; je dois ajouter que je connais assez particulièrement la plupart de ses commis. S'il y a quelque chose où je puisse être employé dans l'affaire secrète dont vous me parlez, vous n'avez qu'à ordonner, et je vous assure qu'elle ne sera pas moins secrète pour me l'avoir communiquée. »

Pellisson se lia de plus en plus avec madame du Plessis-Bellière, et cette femme, dont tous les contemporains ont vanté l'esprit, fut charmée de celui de l'ami de mademoiselle de Scudéry. Elle les fit connaître tous deux au surintendant, qui s'empressa de se les attacher par des pensions. Pellisson paya la dette de mademoiselle de Scudéry par un *Remercîment du siècle à M. le surintendant Fouquet*, et bientôt il en adressa un nouveau en son nom[2]. C'est Apollon qui parle par la voix de Pellisson, et dans un langage qui rappelle celui de la *Carte de Tendre*, dressée par les précieuses, il fait traverser au poëte le royaume des allégories, la région des hyperboles, des anachronismes, des prophéties, pour arriver enfin au pays des bienfaits et de la reconnaissance. Là s'élèvent des colonnes de marbre avec des chapiteaux de bronze et des inscriptions en lettres d'or. On y lit « les noms d'Auguste, de Mécène, de François Ier, de Henri III, de Louis le Juste et du grand Ar-

[1] Nicolas Fouquet avait alors son hôtel rue du Temple.

[2] Tallemant, *Historiettes*, 413-414; Marcou, *Étude sur Pellisson*, p. 171 et suiv.

mand[1]. » Fouquet y a sa place marquée par la reconnaissance. Dans ce pays imaginaire, Apollon montre au poëte des remercîments de toute espèce, remercîments de refus, remercîments intéressés, remercîments ambitieux. Il y a çà et là quelques traits satiriques qui relèvent la fadeur de l'allégorie. Enfin Pellisson trouve les *remercîments de cœur;* c'étaient ceux qu'il cherchait et qu'il adresse à son bienfaiteur.

A partir de 1656, Pellisson devint un des principaux commis de Fouquet; mais les soucis des affaires ne le détournèrent jamais complétement de la littérature. Devenu maître de la chambre des comptes de Montpellier, en 1659, il continua de s'occuper de vers et de finances. Fouquet l'employait à traiter avec les fermiers des impôts et à corriger les billets galants qu'il écrivait[2]. Mais Pellisson, et c'est là son principal titre à nos yeux, était l'intermédiaire entre Fouquet et les gens de lettres; c'était par lui que Boisrobert, Loret, Scarron, Gombauld, Hesnault et d'autres étaient signalés au sur-

[1] Armand du Plessis, cardinal de Richelieu.

[2] On trouve dans les mss. Conrart, in-f°, t. XI, p. 153, un billet attribué à Fouquet avec cette indication : *Lettre du sieur Fouquet à une dame, corrigée de la main de Pellisson.* Mais ces prétendues lettres de Fouquet sont pour la plupart apocryphes. Ce billet, que les contemporains prétendent adressé à mademoiselle de la Vallière, n'a rien de remarquable. En voici le texte d'après Conrart : « Puisque je fais mon unique plaisir de vous aimer, vous ne devez pas douter que je ne fasse toute ma joie de vous satisfaire. J'aurais pourtant souhaité que l'affaire que vous avez désirée fût venue purement de moi; mais je vois bien qu'il faut qu'il y ait toujours quelque chose qui trouble ma félicité, et j'avoue, ma chère demoiselle, qu'elle serait trop grande, si la fortune ne l'accompagnait quelquefois de quelque traverse. Vous m'avez aujourd'hui causé mille tentations en parlant au roi; mais je me soucie fort peu de ses affaires, pourvu que les nôtres aillent bien. »

intendant, qui ne fut jamais insensible à leur misère.

La position officielle de Pellisson auprès du surintendant n'interrompit point ses relations avec mademoiselle de Scudéry. Quoique défiguré par la petite vérole et célèbre pour sa laideur, il avait inspiré à Sapho (c'était le nom de mademoiselle de Scudéry parmi les précieuses) une passion dont elle ne se défendait pas. Dans des vers, où Pellisson était désigné sous le nom d'Acante, Sapho s'adressait à lui en ces termes :

Enfin, Acante, il se faut rendre;
Votre esprit a charmé le mien.
Je vous fais citoyen de *Tendre*[1],
Mais de grâce n'en dites rien.

Les amours de Pellisson et de mademoiselle de Scu-

[1] La carte du *pays de Tendre*, telle que mademoiselle de Scudéry l'a donnée dans la *Clélie*, mérite d'être citée. Elle suffit pour donner une idée de cette littérature des *précieuses :* « La première ville située au bas de la carte du *pays de Tendre* est *Nouvelle-Amitié*. Comme on peut avoir de la tendresse par trois causes différentes, ou par une grande estime, ou par reconnoissance, ou par inclination, on y a établi trois villes de Tendre sur trois rivières, qui portent trois noms, et on a fait aussi trois routes différentes pour y aller, si bien que comme on dit Cumes sur la mer d'Ionie et Cumes sur la mer Tyrrhène, on dit aussi *Tendre-sur-Inclination*, *Tendre-sur-Estime* et *Tendre-sur-Reconnoissance*. Cependant comme Clélie a présupposé que la tendresse qui naît par inclination n'a besoin de rien autre chose pour être ce qu'elle est, elle n'a mis nul village le long de ses rives pour aller de *Nouvelle-Amitié* à *Tendre*. Mais pour aller à *Tendre-sur-Estime*, il n'en est pas de même; car Clélie a ingénieusement mis autant de villages qu'il y a de petites et de grandes choses qui peuvent contribuer à faire naître par estime cette tendresse dont elle entend parler. En effet, vous voyez que de *Nouvelle-Amitié* on passe à un lieu qu'on appelle *Grand-Esprit*, parce que c'est ce qui commence ordinairement l'estime. Ensuite, vous voyez ces agréables villages de *Jolis-Vers*, de *Billet-Galant* et de *Billet-Doux*, qui sont les opérations les plus ordinaires du grand esprit dans le commencement d'une amitié.

déry donnèrent lieu à des chansons et à des épigrammes, où l'on n'oubliait pas les allusions à la laideur de Pellisson :

> L'amour met tout sous son empire,
> Et ce n'est pas une chanson ;
> Sapho même soupire
> Pour le docte Pellisson.
> — Eh bien! eh bien, qu'en voulez-vous dire?
> N'est-il pas joli garçon?

Les vers que l'amour pour mademoiselle de Scudéry inspira à Pellisson ne s'élèvent guère au-dessus du mé-

Ensuite, pour faire un plus grand progrès dans cette amitié, vous voyez *Sincerité*, *Grand-Cœur*, *Probité*, *Générosité*, *Respect*, *Exactitude* et *Bonté*, qui est tout comme *Tendre*. Après cela il faut retourner à *Nouvelle-Amitié*, pour voir par quelle route on va de là à *Tendre-sur-Reconnaissance*. Voyez donc, je vous prie, comment il faut aller de *Nouvelle-Amitié* à *Complaisance*, ensuite à ce petit village qui se nomme *Soumission*, et qui en touche un autre fort agréable qui se nomme *Petits-Soins*. De là il faut passer par *Assiduité*, et à un autre village qui s'appelle *Empressement*, puis à *Grands-Services*, et pour marquer qu'il y a peu de gens qui en rendent de tels, ce village est plus petit que les autres. Ensuite il faut passer à *Sensibilité*. Après, il faut, pour arriver à *Tendre*, passer par *Tendresse*. Ensuite il faut aller à *Obéissance*, et pour arriver enfin où l'on veut aller, il faut passer à *Constante-Amitié*. Mais comme il n'y a pas de chemin où l'on ne puisse s'égarer, Clélie a fait que si ceux qui vont à *Nouvelle-Amitié* prenaient un peu plus à droite ou un peu plus à gauche, ils s'égareroient aussi. Car, si au partir de *Grand-Esprit* on alloit à *Négligence*, qu'ensuite, continuant cet égarement, on allât à *Inégalité*, de là à *Tiédeur*, à *Légèreté* et à *Oubli*, au lieu de se trouver à *Tendre-sur-Estime*, on se trouveroit au lac d'*Indifférence*, qui, par ses eaux tranquilles, représente sans doute fort juste la chose dont il porte le nom en cet endroit. De l'autre côté, si, au partir de *Nouvelle-Amitié*, on prenoit un peu trop à gauche, et qu'on allât à *Indiscrétion*, à *Perfidie*, à *Orgueil*, à *Médisance* ou à *Méchanceté*, au lieu de se trouver à *Tendre-sur-Reconnoissance*, on se trouveroit à la *Mer-d'Inimitié*, où tous les vaisseaux font naufrage. La rivière d'*Inclination* se jette dans une mer qu'on appelle la *mer Dangereuse*, et ensuite au delà de cette mer, c'est ce que nous appelons *terres inconnues*, parce qu'en effet nous ne savons point ce qu'il y a. » (*Clélie*, édit. de 1660, in-8 t. I, p. 399 et suiv.)

diocre. La recherche du bel esprit les gâte presque toujours. Cependant, on trouve çà et là quelques traits heureux. Il fait ainsi parler les fleurs qu'il lui envoie le jour de sa fête :

A la plus belle des journées,
Nous arrivons sèches, fanées;
Mais n'en soyez point en courroux.
Par là nous prétendons vous plaire :
N'entendez-vous point ce mystère?
Ainsi l'on sèche loin de vous.

Sapho, de son côté, écrivait à Pellisson. Les papiers de Fouquet[1] renferment des lettres que mademoiselle de Scudéry adressait à Pellisson pendant son voyage à Nantes, où il accompagnait le surintendant. Elles méritent d'être conservées, parce qu'elles expriment avec vérité et (chose extraordinaire pour une précieuse), avec naturel, l'affection de mademoiselle de Scudéry pour Pellisson. On y trouve en même temps quelques détails sur le surintendant et sur la société de gens de lettres au milieu de laquelle vivait mademoiselle de Scudéry. La cour était alors à Fontainebleau; mademoiselle de Scudéry revenait d'une propriété appelée les *Pressoirs*, et était inquiète du silence prolongé de Pellisson. La première lettre est datée de vendredi à six heures du matin[2] : « Je pars dans un quart d'heure pour Paris. Je ne pus m'embarquer hier, parce qu'il fit un temps effroyable, de sorte que je prends le carrosse de M. de

[1] Mss. de la Bibl. imp., F. Baluze. Ces lettres ont été publiées, mais incomplétement, par M. Marcou, dans son *Étude sur Pellisson*.
[2] Cette lettre est probablement des premiers jours de septembre 1661.

Prémont[1], qui me le donne de fort bonne grâce. Je laisse la petite Marianne à M. Pineau avec la sienne, et je suis si mal de ma tête que j'en perds patience. Peut-être que quelques remèdes me soulageront. Je vous en écrirai demain plus au long, et je ne vous écris aujourd'hui que pour vous demander de vos nouvelles et pour vous prier de m'envoyer un billet pour M. Longuet, qui lui témoigne que vous affectionnez l'affaire de M. Pineau; car, comme vous ne lui écrivîtes pas en lui envoyant les lettres dont il s'agit, il ne s'est pas pressé de le faire. Je vous demande pardon; mais je ne puis refuser cela à ceux qui m'en prient. Adieu, jusqu'à demain. Souvenez-vous de moi, plaignez-moi et m'aimez toujours. Je ne puis vous dire que cela aujourd'hui. J'en pense bien davantage. »

Le lendemain, mademoiselle de Scudéry écrivit de Paris à Pellisson : « J'arrivai hier fort tard ici après avoir laissé le pauvre M. Jacquinot et madame sa femme en larmes. Sincèrement, je leur suis bien obligée de l'amitié qu'ils m'ont témoignée en partant. Je prétendais vous écrire une longue lettre aujourd'hui; mais, quoique je n'aie fait savoir mon arrivée à personne, j'ai été accablée de monde, et le comte Tott[1], qui va arriver, sera cause que je ne vous dirai pas tout ce que je voudrais. Ma santé est toujours de même. Deslis vient d'être reprise de la fièvre pour la troisième fois. Madame de

[1] Il est question dans les *Mémoires de Huet* d'un Jacques Graindorge de Prémont, qui se faisait remarquer par ses études sur les antiquités romaines et la numismatique. Je ne sais si c'est celui dont parle mademoiselle de Scudéry.

[2] Le comte Tott ou du Tot était ambassadeur de Suède en France. Il

Caen[1] vous baise mille fois les mains. Mademoiselle Boquet[2] et madame du Val en font autant. Je commence déjà, malgré les caresses de mes amies et de mes amis, de regretter les Pressoirs[3] du temps que vous y veniez.

« Au reste, l'exil de mademoiselle de la Motte[4] fait grand bruit ici; mais comme je sais qu'on vous a mandé cette histoire, je ne vous en dis rien. On dit que M. le surintendant doit laisser revenir le roi et aller de Bre-

était arrivé à Fontainebleau au mois de juillet. Loret en parle ainsi dans sa *Gazette* ou *Muse historique*, du 31 juillet 1661 :

Le grand comte Tot, qui ne cède
A pas un des grands de Suède
En ce que doit avoir d'honneur
Tout brave et généreux seigneur,
C'est-à-dire en esprit, courage,
Grâce, politesse et lignage,
Lundi dernier, jour assez beau,
Arriva dans Fontainebleau,
Suivi d'une nombreuse presse
De gens de cour et de noblesse,
Desquels tous il fut escorté
Par ordre de Sa Majesté.

[1] Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de la Sainte-Trinité de Caen. Elle figure parmi les *précieuses* de cette époque. Voyez son portrait peint par elle-même dans la galerie des *Portraits de Mademoiselle*.

[2] Il est question d'une demoiselle Boquet et de sa sœur dans le *Dictionnaire des Précieuses* de Somaize : « Bélise (mademoiselle Boquet) et sa sœur sont deux précieuses âgées qui jouent fort bien du luth, et qui ont une grande habitude à toucher les instruments. Elles logent aussi au quartier de l'Éolie (au Marais), qui est le lieu où les précieuses font le plus de bruit. »

[3] Il m'est impossible de déterminer avec précision la position de cette maison de campagne. Elle paraît avoir été située sur les bords de la Seine et à peu de distance de Fontainebleau.

[4] Il s'agit ici de mademoiselle de la Motte d'Argencourt, qui venait d'être expulsée de la cour. Voy. les *Mémoires de madame de Motteville*, à l'année 1661, ainsi que les *Mémoires de la Fare* et ceux du jeune Brienne. On a souvent confondu cette fille d'honneur de la reine avec mademoiselle de la Mothe-Houdancourt, qui fut un instant recherchée par Louis XIV.

tagne à Belle-Ile. Je crois qu'il serait bien qu'il y soit le moins qu'il pourra, afin d'ôter à ses ennemis la liberté de dire qu'il ne s'arrête que pour fortifier Belle-Ile. L'intérêt particulier que je prends à ce qui le regarde m'oblige de vous parler ainsi. On dit fort ici, dans le monde de Paris, qu'il est mieux que personne dans l'esprit du roi. Fontainebleau est si désert que l'herbe commence de croître dans la cour de l'ovale. M. Ménage a été ici, qui vous baise mille fois les mains. Si je ne craignais pas de vous fâcher, je vous dirais que madame V. M. (votre mère) dit et fait de si étranges choses tous les jours, que l'imagination ne peut aller jusque-là, et tout le monde vous plaint d'avoir à essuyer une manière d'agir si injuste et si déraisonnable. Pour moi, je souffre tout cela avec plaisir, puisque c'est pour l'amour d'une personne qui me tient lieu de toutes choses. Je ne vous en dirais rien, si la chose n'allait à l'extrémité, et si je ne jugeais pas qu'il est bon qu'en général vous sachiez son injustice. Ne vous en fâchez pourtant pas; car cela ne tombe ni sur vous ni sur moi. A votre retour, je vous dirai un compliment que les dames de la Rivière me firent en suite de quelque chose que madame V. M. (votre mère) avait dit. Mais, après tout, il faut laisser dire à cette personne ce qu'il lui plaira, et s'en mettre l'esprit en repos. Madame Delorme [1] me fait des caresses inouïes, et madame de Beringhen aussi. Je ne sais ce qu'elles veulent de moi. En voilà plus que je ne pensais, et cependant ce n'est pas tout ce que je voudrais

[1] Femme d'un des commis du surintendant.

vous dire. Souvenez-vous de moi, je vous en prie. Mandez-moi quand vous reviendrez, et m'écrivez un pauvre petit mot pour me consoler de votre absence qui m'est la plus rude du monde. »

Enfin, ne recevant pas de réponse de Pellisson, mademoiselle de Scudéry lui adresse une troisième lettre le 7 septembre, deux jours après son arrestation : « Voici la troisième fois que je vous écris, sans avoir entendu de vos nouvelles depuis mon départ des Pressoirs. Il me semble pourtant que vous pouviez m'écrire un pauvre petit billet de deux lignes seulement pour me tirer de l'inquiétude où votre silence me met ; car enfin il y a douze jours que vous êtes parti. Je ne vous demande point de longue lettre; je ne veux qu'un mot qui me dise comment vous vous portez. Car, pour peu que je sache que vous vivez, je présupposerai que vous m'aimez toujours, et qu'il vous souvient de moi autant que je me souviens de vous. J'aurais quatre mille choses à vous dire de différentes manières ; mais il faut les garder pour votre retour.

« M. de Méringat [1], qui est à Paris, vous baise les mains. M. de la Mothe-le-Vayer en fait autant et m'a chargée de vous donner un petit livre de sa façon que je vous garde. M. Nublé m'a promis la harangue que fit M. le premier président de la chambre des comptes [2],

[1] On trouve dans les papiers de Conrart à la bibliothèque de l'Arsenal (t. XI, in-f°, p. 187) un portrait de M. Méringat ou Mérignat, écrit par lui-même.

[2] Nicolas de Nicolaï fut premier président de la chambre des comptes. de mars 1656 à février 1686.

lorsque Monsieur[1] fut porter des édits à sa compagnie. Ce discours est fort hardi; on le loue fort à Paris, et l'on en fait grand bruit partout. Si je l'ai devant que de fermer mon paquet, je vous l'enverrai.

« On dit toujours que M. le surintendant va droit à être premier ministre, et ceux mêmes qui le craignent commencent à dire que cela pourrait bien être.

« On travaille à l'accommodement de mademoiselle de la Motte. Madame la comtesse de la Suze[2] a enfin été démariée, de sorte que c'est tout de bon qu'elle est ma-

[1] Philippe de France, frère de Louis XIV.

[2] Henriette de Coligni, comtesse de la Suze, née en 1618, morte en 1671. Mademoiselle de Scudéry en a fait un éloge pompeux dans la *Clélie*. Hésiode, endormi sur le Parnasse, voit en songe les Muses, et Calliope lui montre les poëtes qui naîtront dans la suite des âges. A l'occasion d'Henriette de Coligni, la Muse s'exprime ainsi : « Regarde cette femme qui t'apparoît : elle a, comme tu vois, la taille de Pallas et sa beauté, et je ne sais quoi de doux, de languissant et de passionné, qui ressemble assez à cet air charmant que les peintres donnent à Vénus. Cette illustre personne sera d'une si grande naissance, qu'elle ne verra presque que les maisons royales au-dessus de la sienne. Sache qu'elle naîtra encore avec plus d'esprit que de beauté, quoiqu'elle doive, comme tu vois, posséder mille charmes. Elle aura même une bonté généreuse qui la rendra digne de toutes les louanges, sans te parler de tant d'autres admirables qualités que le ciel lui prodiguera. Apprends seulement qu'elle te fera des élégies si belles, si pleines de passion, et si précisément du caractère qu'elles doivent avoir, qu'elle surpassera tous ceux qui l'auront précédée et tous ceux qui la voudront suivre. » Henriette de Coligni fut mariée, en 1643, à Thomas Hamilton, comte d'Hadington ou Adington, et devint veuve peu de temps après. Elle épousa en secondes noces le comte de la Suze, qui était calviniste. Henriette de Coligni, petite-fille de l'amiral de Coligni, était de la même religion; mais, en 1653, elle se fit catholique, « afin, disait la reine Christine, de ne voir son mari ni dans ce monde ni dans l'autre. » Elle demanda, en effet, la rupture de son mariage avec le comte de la Suze, et l'obtint en 1661. C'est à cet événement que mademoiselle de Scudéry fait allusion dans la lettre à Pellisson. On a, sous le nom de madame de la Suze, des recueils de vers qui ne justifient pas les éloges des contemporains.

dame la comtesse d'Adington. Au reste, on dit hier chez une personne de qualité et du monde, que madame du Plessis-Bellière pourrait bien épouser M. le duc de Villars, et qu'elle sera gouvernante de M. le dauphin. Mais on parle parmi tout cela de Belle-Ile, de sorte qu'il est assez bon de se précautionner contre tout ce que l'on peut dire. Je vous mande tout ce que je sais; vous en ferez ce qu'il vous plaira.

« Au reste, j'ai été bien surprise de trouver ici, à mon retour, entre les mains de plusieurs personnes, les vers que M. le surintendant fit pour répondre aux vôtres; car j'en faisais un grand secret. Lambert les a donnés à madame de Toisy et à ma belle-sœur, et il leur a dit qu'il a eu commandement d'y faire un air, et en effet il en a fait un. On montre aussi une contre-réponse que vous avez faite, qui n'est point de ma connaissance.

« On a fait quatre vilains vers pour l'aventure de mademoiselle de la Motte, que madame de Beauvais[1] a fait chasser. C'est le bon M. de la Mothe qui me les a dits. Il y a une vilaine parole; mais n'importe! ce n'est pas moi qui l'y ai mise :

Ami, sais-tu quelque nouvelle
De ce qui se passe à la cour?
— On y dit que la maq....
A chassé la fille d'amour.

« Tout le monde blâme M. le marquis de Richelieu[2].

[1] Catherine Bélier, femme de chambre de la reine Anne d'Autriche.
[2] Il était l'amant de mademoiselle de la Motte d'Argencourt, comme on le voit par les Mémoires du jeune Brienne.

« Adieu, en voilà trop. Pour vous, j'ajouterai cependant que madame votre mère a dit à M. Ménage des choses qui vous épouvanteraient, si vous le saviez, tant elles sont déraisonnables, emportées et hors de toute raison. Aussi Boisrobert fait-il une comédie de toutes ces belles conversations. Je ne vous en aurais rien dit si plusieurs personnes ne m'étaient venues dire que j'étais obligée de vous avertir d'une partie de la vérité. Pardonnez-le-moi, et croyez que, pour ce qui me regarde, je sacrifie toutes choses à votre plaisir, pourvu que vous me conserviez toujours votre affection. Vous le devez, et je vous en conjure par la plus sincère, par la plus tendre et la plus fidèle amitié du monde. C'est tout ce que je puis vous dire de si loin. Bonsoir; écrivez-moi un mot, car votre silence me tue.

« Mille amitiés à M. de la Bastide et à M. du Mas[1]. Donnez, s'il vous plaît, au premier, une lettre que M. Pineau lui écrit. Madame de Caen vous baise les mains, elle vous a envoyé une lettre pour M. le surintendant. Le pauvre M. de Montpellier vous prie toujours de ne l'oublier pas, quand vous serez de retour, et dit que, s'il y a quelqu'un dans sa compagnie qui ne plaise pas, on n'a qu'à le lui dire. Ce pauvre homme me promet des merveilles; mais, comme vous le savez, je ne vous demande jamais que ce que vous devez et que ce qui vous plaît. »

Ces lettres font regretter que mademoiselle de Scudéry ait si souvent cherché l'esprit au lieu de suivre sa première inspiration. Le ton en est vif et les sentiments

[1] Rémond du Mas était, comme la Bastide, un des commis de Fouquet

vrais. L'affection pour Pellisson et pour le surintendant s'y peint naturellement, et en même temps on y trouve des conseils de prudence, qui malheureusement n'avaient pas été suivis.

Parmi les personnes que cite mademoiselle de Scudéry, on remarque Boisrobert, qui avait figuré, dès le temps du cardinal de Richelieu, au nombre des poëtes de la cour. Il sollicita et obtint des secours de Fouquet. Ses *Épîtres en vers*[1] sont remplies d'éloges intéressés, où le poëte mendie les faveurs du surintendant et de ses commis. Gombauld, qui avait paru avec honneur dans les réunions littéraires de l'hôtel de Rambouillet, montra plus de dignité; ayant obtenu le payement de sa pension, il se borna à dédier à Fouquet sa pièce des *Danaïdes* en 1658. Le traducteur de la *Pharsale*, Brébeuf, fut aussi encouragé par la générosité du surintendant. Le poëte Hesnault, qui plus tard s'honora par sa fidélité à Fouquet malheureux et lança contre Colbert un sonnet resté célèbre, touchait une pension pour des vers moins dignes de récompense. Hesnault était épicurien et affichait hautement son matérialisme. Il continuait la tradition des Théophile et d'autres poëtes libertins, qui devaient trouver dans Chaulieu et dans la société du Temple de trop fidèles imitateurs. Le gazetier Loret était habitué à tendre la main à tous les ministres; il ne manqua pas de solliciter les bienfaits du surintendant et en obtint une pension. Scarron, vieux et infirme, assiégeait Fouquet de placets; il l'appelait *son*

[1] Paris, 1659.

généreux, *son adorable maître*, et se qualifiait de *son humble valet*. Malgré le souvenir encore récent des mazarinades, Scarron obtint de Fouquet une pension et de fréquentes gratifications. On a prétendu que madame Scarron, qui était alors dans tout l'éclat de la beauté et bien loin des brillantes destinées que lui réservait la fortune, ne fut pas étrangère aux libéralités de Fouquet. On cite une prétendue lettre de cette dame au surintendant[1]; mais cette pièce n'a aucune authenticité, et si j'y fais allusion, c'est que la calomnie se répète encore tous les jours, et attribue ce honteux billet à celle qui devait être madame de Maintenon. Le surintendant, il faut le proclamer à sa louange, n'avait pas besoin de pareils motifs pour secourir un poëte qui implorait son secours.

On connaît, d'ailleurs, par les lettres mêmes de madame Scarron [2], ses relations avec la famille Fouquet; elles furent toujours pleines de convenance et de dignité. C'est à madame Fouquet que madame Scarron

[1] Cette pièce se trouve dans les mss. de Conrart à la Bibl. de l'Arsenal (t. XI, in-f°, p. 151), avec d'autres billets dont nous examinerons l'authenticité lorsqu'il sera question de la cassette de Fouquet. La transcription est de l'époque de Conrart, mais c'est une main plus moderne qui, en haine de madame de Maintenon, a attribué ce billet à madame Scarron : « Je hais le péché, mais je hais encore plus la pauvreté. J'ai reçu de vous dix mille écus; si vous voulez encore en apporter dix mille dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire; je ne vous défends pas d'espérer. » Conrart dit, dans une note, qu'il croit ce billet écrit par madame de la Baulme. Les ennemis mêmes de madame de Maintenon ne lui ont jamais refusé une certaine pruderie de style qui contraste avec le ton de ce billet.

[2] Je regrette de ne pas pouvoir donner le texte des lettres de madame Scarron d'après l'édition que prépare M. Lavallée. Je n'ai à ma disposition que celle de la Beaumelle.

adresse ses lettres. Elle lui écrivait le 25 mai 1658 pour la remercier d'un service qu'elle venait de recevoir du surintendant : « Madame, je ne vous importunerai plus de l'affaire des déchargeurs : elle est heureusement terminée par la protection de ce héros, auquel nous devons tout et que vous avez le plaisir d'aimer. Le prévôt des marchands a entendu raison, dès qu'il a entendu le grand nom de M. Fouquet. Je vous supplie, madame, de trouver bon que j'aille vous en remercier à Vaux. Madame de Vassé m'a assurée que vous me continuez vos bontés, et que vous ne me trouveriez pas de trop dans ces allées, où l'on pense avec tant de raison, où l'on badine avec tant de grâce. »

Madame Fouquet goûta l'esprit et l'amabilité de madame Scarron, au point de vouloir la retenir auprès d'elle. Cette faveur eût été dangereuse, et madame Scarron l'éluda avec un tact et une habileté qui répondent à toutes les calomnies. Elle écrivit à madame Fouquet [1] : « Madame, les obligations que je vous ai ne m'ont pas permis d'hésiter sur la proposition que madame Bonneau m'a faite de votre part : elle m'est si glorieuse, je suis si dégoûtée de ma situation présente, j'ai tant de vénération pour votre personne, que je n'aurais pas balancé un instant, quand même la reconnaissance que je vous dois ne m'aurait point parlé. Mais, madame, M. Scarron, quoique votre redevable et très-humble serviteur, ne peut y consentir. Mes instances ne l'ont point fléchi : mes raisons ne l'ont point per-

[1] Cette lettre porte la date du 18 janvier 1660.

suadé. Il vous conjure de m'aimer moins, ou de m'en donner des marques qui coûtent moins à l'amitié qu'il a pour moi. Lisez sa requête, madame, et pardonnez-en la vivacité à un mari, qui n'a d'autre ressource contre l'ennui, d'autre consolation dans tous ses maux qu'une femme qu'il aime. J'ai dit à madame Bonneau que, si vous vouliez abréger le terme, j'aurais peut-être son consentement ; mais je vois qu'il est inutile de m'en flatter, et que j'avais trop présumé de mon pouvoir. Je vous prie, madame, de me continuer votre protection : personne ne vous est plus attaché que moi, et ma reconnaissance ne finira qu'avec ma vie. »

CHAPITRE XXIV

Fouquet encourage Molière et la Fontaine. — Ce dernier lui offre son poëme d'*Adonis*. — Il reçoit une pension de Fouquet à condition de lui payer une redevance poétique. — Engagement que prend la Fontaine dans son *Épître à Pellisson* (1659). — Il s'acquitte du premier terme de la redevance par une ballade adressée à madame Fouquet (juillet 1659). — Quittance en vers donnée par Pellisson. — Ballade adressée, en octobre 1659, à Fouquet pour le payement du second terme. — Ballade sur la paix des Pyrénées (décembre 1659). — Insouciance et indépendance de la Fontaine; il se plaint dans une épître en vers de n'avoir pas été reçu par le surintendant. — Fouquet écoute les plaintes de la Fontaine et sa requête en faveur de sa ville natale (Château-Thierry). — La redevance poétique, à laquelle s'était engagé la Fontaine, lui devient onéreuse. — Fouquet ne lui continue pas moins sa pension. — *Songe de Vaux*, poëme entrepris par la Fontaine et resté inachevé. — Artistes protégés et encouragés par Fouquet.

A l'exception de Pierre Corneille, les poëtes que nous avons vus jusqu'à présent encouragés par Fouquet n'intéressent guère la postérité; mais on trouve, sur la liste de ceux qui reçurent ses bienfaits, deux noms qui demandent grâce pour lui : Molière et la Fontaine. Le premier venait de se fixer à Paris avec sa troupe, jusqu'alors nomade, et commençait, dans le *Dépit amoureux* et dans les *Précieuses ridicules*, à opposer le vrai comique aux bouffonneries de Scarron. Il est probable que, dès cette époque, il fut encouragé par Fouquet, pour lequel nous le verrons bientôt composer la pièce

des *Fâcheux*. Quant à la Fontaine, il était venu à Paris vers 1658, appelé par son oncle Jannart, substitut du procureur général. Ce fut Jannart qui le présenta à Fouquet, et le lui recommanda comme un bel esprit[1]. La Fontaine avait déjà publié une traduction de l'*Eunuque* de Térence et composé un poëme d'*Adonis*, qu'il offrit à Fouquet avec une dédicace en vers :

Fouquet, l'unique but des faveurs d'Uranie,
Digne objet de mes chants, vaste et noble génie,
Qui seul peux embrasser tant de soins à la fois,
Honneur du nom public, défenseur de nos lois;
Toi dont l'âme s'élève au-dessus du vulgaire,
Qui connais les beaux-arts, qui sais ce qui doit plaire,
Et de qui le pouvoir, quoique peu limité,
Par le rare mérite est encor surmonté,
Vois de bon œil cet œuvre, et consens pour ma gloire
Qu'avec toi l'on le place au temple de Mémoire :
Par toi je me promets un éternel renom;
Mes vers ne mourront point, assistés de ton nom.
Ne les dédaigne pas, et lis cette aventure
Dont pour te divertir j'ai tracé la peinture.

L'*Adonis* ne manque pas de mérite. Des idées gracieuses, rendues en vers ingénieux, annonçaient déjà un véritable poëte. C'est dans l'*Adonis* que se trouve ce vers si souvent cité :

Et la grâce plus belle encor que la beauté.

En 1659, Fouquet accorda à la Fontaine une pension annuelle de mille francs, à condition qu'il lui enverrait une pièce de vers pour le payement de chaque

[1] Voy. l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J. de la Fontaine*, par M. Walckenaer (1 vol. in-8, Paris, 1834).

quartier. La Fontaine souscrivit à cet engagement dans une pièce adressée à Pellisson; il était alors dans toute l'ardeur de l'enthousiasme pour un surintendant aussi spirituel que généreux, qui encourageait avec une grâce délicate et se disait l'obligé de ceux qu'il enrichissait. Il aimait Pellisson, par lequel passaient les dons de Fouquet; aussi se montre-t-il d'abord tout de feu pour s'acquitter de ses engagements.

Je vous l'avoue, et c'est la vérité,
Que monseigneur [1] n'a que trop mérité
La pension qu'il veut que je lui donne.
En bonne foi, je ne connais personne
A qui Phébus s'engageât aujourd'hui
De la donner plus volontiers qu'à lui;
Son souvenir qui me comble de joie
Sera payé tout en belle monnoie
De madrigaux, d'ouvrages ayant cours.
(Cela s'entend, sans manquer de deux jours
Aux termes pris, ainsi que je l'espère.)
Cette monnoie est sans doute légère,
Et maintenant peu la savent priser;
Mais c'est un fonds qu'on ne peut épuiser.
Plût aux destins, amis de cet empire,
Que de l'épargne [2] on en pût autant dire!
J'offre ce fonds avec affection;
Car, après tout, quelle autre pension
Aux demi-dieux pourrait être assinée [3]?
Pour acquitter celle-ci chaque année,
Il me faudra quatre termes égaux :
A la Saint-Jean, je promets madrigaux
Courts et troussés, et de taille mignonne.
Longue lecture en été n'est pas bonne;
Le chef d'octobre aura son tour après;

[1] On donnait le titre de *Monseigneur* au surintendant. Voy. la *Dédicace* en tête de l'*OEdipe* de P. Corneille.

[2] C'était le nom que l'on donnait alors au trésor public.

[3] Pour assignée. On appelait alors *assignations* les mandats sur le trésor.

Ma muse alors prétend se mettre en frais.
Notre héros, si le beau temps ne change,
De menus vers aura pleine vendange.
Ne dites point que c'est menu présent;
Car menus vers sont en vogue à présent.
Vienne l'an neuf, ballade est destinée :
Qui rit ce jour, il rit toute l'année.
Or la ballade a cela, ce dit-on,
Qu'elle fait rire, ou ne vaut un bouton.
Pâques, jour saint, veut autre poésie :
J'enverrai lors, si Dieu me prête vie;
Pour achever toute la pension,
Quelque sonnet plein de dévotion :
Ce terme-là pourrait être le pire.
On me voit peu sur tels sujets écrire;
Mais tout au moins je serai diligent,
Et si j'y manque, envoyez un sergent;
Faites saisir, sans aucune remise,
Stances, rondeaux, et vers de toute guise;
Ce sont nos biens : les doctes nourrissons
N'amassent rien, si ce n'est des chansons.

Ne pouvant donc présenter autre chose,
Qu'à son plaisir le héros en dispose.
Vous lui direz qu'un peu de son esprit
Me viendrait bien pour polir chaque écrit.
Quoi qu'il en soit, je me fais fort de quatre;
Et je prétends, sans un seul en rabattre,
Qu'au bout de l'an le compte y soit entier :
Deux en six mois, un par chaque quartier.
Pour sûreté, j'oblige par promesse
Le bien que j'ai sur le bord du Permesse,
Même au besoin notre ami Pellisson
Me pleigera[1] d'un couplet de chanson.
Chanson de lui tient lieu de longue épître;
Car il en est sur un autre chapitre.
Bien nous en prend; nul de nous n'est fâché
Qu'il soit ailleurs jour et nuit empêché

A mon égard, je juge nécessaire
De n'avoir plus sur les bras qu'une affaire.

[1] Me servira de garant, de caution.

C'est celle-ci : j'ai donc intention
De retrancher toute autre pension,
Celle d'Iris même [1]; c'est tout vous dire;
Elle aura beau me conjurer d'écrire,
En lui payant, pour ses menus plaisirs,
Par an trois cent soixante et cinq soupirs
(C'est un par jour, la somme est assez grande),
Je n'entends point après qu'elle demande
Lettre ni vers, protestant de bon cœur
Que tout sera gardé pour monseigneur.

La Fontaine était sincère lorsqu'il prenait cet engagement, et il l'exécuta d'abord avec scrupule. La première échéance de la rente qu'il devait au surintendant tombait au mois de juillet 1659; il paya exactement et largement sa dette. Ce fut à madame Fouquet, femme du surintendant, qu'il adressa sa ballade :

Comme je vois monseigneur votre époux
Moins de loisir qu'homme qui soit en France,
Au lieu de lui, puis-je payer à vous?
Serait-ce assez d'avoir votre quittance?
Oui, je le crois; rien ne tient en balance
Sur ce point là mon esprit soucieux.
Je voudrais bien faire un don précieux;
Mais si mes vers ont l'honneur de vous plaire,
Sur ce papier promenez vos beaux yeux.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

Je viens de Vaux, sachant bien que sur tous
Les Muses font en ce lieu résidence;
Si leur ai dit, en ployant les genoux,
Mes vers voudraient faire la révérence
A deux soleils de votre connaissance,

[1] Quelle est la personne désignée sous le nom d'Iris? Il n'est pas facile de suivre les volages amours de la Fontaine. Il est probable cependant qu'il s'agit ici de Claudine Colletet, qui se piquait elle-même de poésie. Voy. l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J. de la Fontaine*, par M. Walckenaer.

Qui sont plus beaux, plus clairs, plus radieux
Que celui-là qui loge dans les cieux.
Partant, vous faut agir dans cette affaire,
Non par acquit, mais de tout votre mieux.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

L'une des neuf m'a dit d'un ton fort doux
(Et c'est Clio, j'en ai quelque croyance) :
Espérez bien de ses yeux et de nous.
J'ai cru la Muse; et sur cette assurance
J'ai fait ces vers, tout rempli d'espérance.
Commandez donc, en termes gracieux,
Que, sans tarder, d'un soin officieux,
Celui des Ris qu'avez pour secrétaire
M'en expédie un acquit glorieux.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

ENVOI

Reine des cœurs, objet délicieux,
Que suit l'enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère,
Vous qui charmez les hommes et les dieux,
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

Ce fut Pellisson qui donna la quittance du quartier de rente payé par la Fontaine. Il la fit en vers et en double expédition ; l'une est une quittance publique par-devant notaire, et l'autre une quittance sous seing privé. Voici la première :

Par-devant moi, sur Parnasse notaire,
Se présenta la reine des beautés
Et des vertus le parfait exemplaire,
Qui lut ces vers, puis les ayant comptés,
Pesés, revus, approuvés et vantés,
Pour le passé voulut s'en satisfaire;
Se réservant le tribut ordinaire,
Pour l'avenir, aux termes arrêtés.
Muses de Vaux, et vous leur secrétaire,
Voilà l'acquit tel que vous souhaitez.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

La quittance sous seing privé continue ces jeux d'esprit :

De mes deux yeux, ou de mes deux soleils.
J'ai lu vos vers, qu'on trouve sans pareils,
Et qui n'ont rien qui ne me doive plaire.
Je vous tiens quitte et promets vous fournir
De quoi partout vous le faire tenir,
Pour le passé, mais non pour l'avenir.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

Le second terme, celui d'octobre, commence à peser à la Fontaine. Il aimait avec délices le sommeil et la paresse; il ne rimait qu'à ses heures et sur des sujets de son choix. La contrainte lui était odieuse: il me semble qu'elle se trahit dans la ballade qu'il adressa à Fouquet pour son nouveau payement. Il y a toujours de la finesse et de la malice; mais, si je ne me trompe, on y sent l'effort :

Trois fois dix vers, et puis cinq d'ajoutés,
Sans point d'abus, c'est ma tâche complète;
Mais le mal est qu'ils ne sont pas comptés :
Par quelque bout il faut que je m'y mette.
Puis, que jamais ballade je promette!
Dussé-je entrer au fin fond d'une tour,
Nenni, ma foi, car je suis déjà court;
Si que je crains que n'ayez rien du nôtre;
Quand il s'agit de mettre une œuvre au jour,
Promettre est un, et tenir est un autre.

Sur ce refrain, de grâce, permettez
Que je vous conte en vers une sornette.
Colin, venant des Universités,
Promit un jour cent francs à Guillemette.
De quatre-vingts il trompa la fillette,
Qui, de dépit, lui dit, pour faire court :
Vous y viendrez cuire dans notre four!
Colin répond, faisant le bon apôtre :

Ne vous fâchez, belle, car en amour
Promettre est un, et tenir est un autre

Sans y penser, j'ai vingt vers ajustés,
Et la besogne est plus qu'à demi faite.
Cherchons-en treize encor de tous côtés,
Puis ma ballade est entière et parfaite.
Pour faire tant que l'ayez toute nette,
Je suis en eau, tant que j'ai l'esprit lourd;
Et n'ai rien fait, si par quelque bon tour
Je ne fabrique encore un vers en *ôtre*;
Car vous pourriez me dire à votre tour .
Promettre est un, et tenir est un autre.

ENVOI

O vous, l'honneur de ce mortel séjour,
Ce n'est pas d'hui que ce proverbe court;
On ne l'a fait de mon temps ni du vôtre :
Trop bien savez qu'en langage de cour
Promettre est un, et tenir est un autre.

Dans l'intervalle entre le second et le troisième terme, un événement politique d'une haute importance vint fournir au poëte l'inspiration qui commençait à lui manquer. La paix des Pyrénées fut signée le 7 novembre 1659. La Fontaine s'empressa de la chanter, et paya son terme de décembre par la ballade suivante :

Dame Bellone, ayant plié bagage,
Est en Suède avec Mars son amant.
Laissons-les là ; ce n'est pas grand dommage :
Tout bon Français s'en console aisément.
Jà n'en battrai ma femme assurément.
Car que me chaut si le Nord s'entrepille,
Et si Bellone est mal avec la cour?
J'aime mieux voir Vénus et sa famille,
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour.

Le seul espoir restait pour tout potage;
Nous en vivions, encor bien maigrement.

Lorsqu'en traités Jules[1] ayant fait rage.
A chassé Mars, ce mauvais garnement.
Avecque nous, si l'almanach ne ment,
Les Castillans n'auront plus de castille[2];
Même au printemps on doit, de leur séjour,
Nous envoyer avec certaine fille[3]
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour.

On sait qu'elle est d'un très-puissant lignage,
Pleine d'esprit, d'un entretien charmant,
Prudente, accorte, et surtout belle et sage,
Et l'Empereur y pense aucunement;
Mais ce n'est pas un morceau d'Allemand.
Car en attraits sa personne fourmille;
Et ce jeune astre, aussi beau que le jour,
A pour sa dot, outre un métal qui brille,
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour.

ENVOI

Prince amoureux de dame si gentille,
Si tu veux faire à la France un bon tour,
Avec l'Infante enlève à la Castille
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour,

A cette ballade, la Fontaine joignit un madrigal pour la reine, comme au terme précédent il avait ajouté à la ballade pour Fouquet un madrigal sur le mariage de mademoiselle d'Aumont et de M. de Mezière. Ainsi, pendant l'année, le poëte paya sa rente assez largement; mais, comme nous l'avons dit, tout travail obligé lui devenait un fardeau intolérable. Dormir, songer, promener çà et là ses rêveries et ses amours volages, rimer quelque conte emprunté à Boccace, à l'Arioste ou à Ma-

[1] Jules Mazarin, qui venait de conclure la paix des Pyrénées.
[2] Ce mot s'employait alors dans le sens de débat et querelle.
[3] Marie-Thérèse d'Autriche, que Louis XIV épousa à Saint-Jean de Luz, le 9 juin 1660.

chiavel, voilà ce qui plaisait au poëte. Pellisson, son ami, avait soin de faire valoir au surintendant ses moindres œuvres et d'excuser ses retards. Il vantait avec raison la candeur naïve de l'épitaphe que venait de se composer la Fontaine, et qui peint si bien son indifférence pour la richesse :

Jean s'en alla comme il était venu.
Mangea le fonds avec le revenu,
Tint les trésors chose peu nécessaire;
Quant à son temps, bien sut le dispenser :
Deux parts en fit, dont il soulait passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

Ce rêveur, qui mangeait si légèrement son fonds, n'aurait pas longtemps porté la chaine d'un poëte de cour. On sent à chaque instant dans ses vers la liberté du vrai génie qui se révolte contre l'apparence de la domesticité. Au milieu de tous ces poëtes faméliques qui imploraient les bienfaits du surintendant, on aime l'indépendance de la Fontaine. En veut-on une nouvelle preuve? Il avait attendu à Saint-Mandé une audience de Fouquet sans être admis, et, quoiqu'il fût entouré de cette riche bibliothèque qu'admirait Corneille[1], quoiqu'il pût contempler les curiosités que Fouquet avait tirées à grands frais de l'Orient et surtout de l'Égypte, il s'impatienta, s'irrita et se plaignit de ce manque d'égards dans une épître au surintendant :

Dussé-je une fois vous déplaire,
Seigneur, je ne me saurais taire :

[1] Voy. plus haut.

Celui qui, plein d'affection,
Vous promet une pension,
Bien payable et bien assinée[1],
A tous les quartiers de l'année;
Qui pour tenir ce qu'il promet
Va souvent au sacré sommet,
Et, n'épargnant aucune peine,
Y dort après tout d'une haleine
Huit ou dix heures réglément
Pour l'amour de vous seulement,
J'entends à la bonne mesure,
Et de cela je vous assure;
Celui-là, dis-je, a contre vous
Un juste sujet de courroux.

L'autre jour, étant en affaire
Et le jugeant peu nécessaire,
Vous ne daignâtes recevoir
Le tribut qu'il croit vous devoir
D'une profonde révérence.
Il fallut prendre patience,
Attendre une heure, et puis partir.
J'eus le cœur gros, sans vous mentir,
Un demi-jour, pas davantage.
Car enfin, ce serait dommage
Que, prenant trop mon intérêt,
Vous en crussiez plus qu'il n'en est.
Comme on ne doit tromper personne,
Et que votre âme est tendre et bonne,
Vous m'iriez plaindre un peu trop fort,
Si, vous mandant mon déconfort,
Je ne contais au vrai l'histoire;
Peut-être même iriez-vous croire
Que je souhaite le trépas
Cent fois le jour : ce qui n'est pas.

Je me console, et vous excuse :
Car, après tout, on en abuse;
On se bat à qui vous aura.
Je crois qu'il vous arrivera

[1] C'est-à-dire assignée sur un bon fonds. On a vu plus haut que les surintendants donnaient quelquefois des assignations. ou mandats de payement, sur des fonds déjà épuisés.

Chose dont aux courts jours se plaignent
Moines d'Orbais, et surtout craignent :
C'est qu'à la fin vous n'aurez pas
Loisir de prendre vos repas.
Le roi, l'État, votre patrie,
Partagent toute votre vie ;
Rien n'est pour vous, tout est pour eux.
Bon Dieu ! que l'on est malheureux
Quand on est si grand personnage !
Seigneur, vous êtes bon et sage,
Et je serais trop familier,
Si je faisais le conseiller.
A jouir pourtant de vous-même
Vous auriez un plaisir extrême :
Renvoyez donc en certains temps
Tous les traités, tous les traitants,
Les requêtes, les ordonnances,
Le parlement et les finances,
Le vain murmure des frondeurs,
Mais, plus que tous, les demandeurs,
La cour, la paix[1], le mariage,
Et la dépense du voyage,
Qui rend nos coffres épuisés
Et nos guerriers les bras croisés.
Renvoyez, dis-je, cette troupe,
Qu'on ne vit jamais sur la croupe
Du mont où les savantes sœurs
Tiennent boutique de douceurs,
Tant que pour les amants des Muses
Votre Suisse n'ait point d'excuses,
Et moins pour moi que pour pas un.
Je ne serai pas importun :
Je prendrai votre heure et la mienne.
Si je vois qu'on vous entretienne,
J'attendra fort paisiblement
En ce superbe appartement,
Où l'on a fait d'étrange terre,
Depuis peu, venir à grand'erre
(Non sans travail et quelque frais)
Des rois Cephrim et Kiopès
Le cercueil, la tombe ou la bière :

[1] Il s'agit toujours de la paix des Pyrénées, qui fut suivie du mariage du roi avec l'infante d'Espagne.

Pour les rois, ils sont en poussière.
C'est là que j'en voulais venir.
Il me fallut entretenir
Avec ces monuments antiques,
Pendant qu'aux affaires publiques
Vous donniez tout votre loisir.
Certes, j'y pris un grand plaisir.
Vous semble-t-il pas que l'image
D'un assez galant personnage
Sert à ces tombeaux d'ornement?
Pour vous en parler franchement,
Je ne puis m'empêcher d'en rire.
Messire Orus, me mis-je à dire,
Vous nous rendez tout ébahis :
Les enfants de votre pays
Ont, ce me semble, des bavettes
Que je trouve plaisamment faites.
On m'eût expliqué tout cela ;
Mais il fallut partir de là
Sans entendre l'allégorie.

Je quittai donc la galerie,
Fort content, parmi mon chagrin,
De Kiopès et de Cephrim,
D'Orus et de tout son lignage,
Et de maint autre personnage.
Puissent ceux d'Égypte en ces lieux,
Fussent-ils rois, fussent-ils dieux,
Sans violence et sans contrainte,
Se reposer dessus leur plinthe
Jusques au bout du genre humain !
Ils ont fait assez de chemin
Pour des personnes de leur taille.

Et vous, seigneur, pour qui travaille
Le temps qui peut tout consumer,
Vous que s'efforce de charmer
L'antiquité qu'on idolâtre,
Pour qui le dieu de Cléopâtre,
Sous nos murs enfin abordé,
Vient de Memphis à Saint-Mandé,
Puissiez-vous voir ces belles choses
Pendant mille moissons de roses !
Mille moissons, c'est un peu trop ;
Car nos ans s'en vont au galop,

Jamais à petites journées.
Hélas! les belles destinées
Ne devraient aller que le pas.
Mais quoi! le ciel ne le veut pas.
Toute âme illustre s'en console,
Et pendant que l'âge s'envole,
Tâche d'acquérir un renom
Qui fait encor vivre le nom
Quand le héros n'est plus que cendre,
Témoin celui qu'eut Alexandre
Et celui du fils d'Osiris
Qui va revivre dans Paris.

Fouquet acceptait de bonne grâce les boutades du poëte et lui pardonnait ses impatiences. Lui-même n'avait que trop besoin d'indulgence, hélas! et, tandis que la Fontaine le croyait absorbé par les affaires, il était tout entier aux plaisirs. C'est du moins ce que dit un contemporain, l'abbé de Choisy : « Il se chargeait de tout, et prétendait être premier ministre sans perdre un instant de ses plaisirs. Il faisait semblant de travailler seul dans son cabinet de Saint-Mandé, et, pendant que toute la cour, prévenue de sa future grandeur, était dans son antichambre, louant à haute voix le travail infatigable de ce grand homme, il descendait par un escalier dérobé dans un petit jardin où ses nymphes, que je nommerais bien si je voulais, et même les mieux cachées, lui venaient tenir compagnie au prix de l'or. » Les lettres que nous citerons dans la suite ne prouvent que trop la vérité de ce qu'avance l'abbé de Choisy. C'est à Saint-Mandé que Fouquet recevait ordinairement mademoiselle de Menneville, une des filles de la reine les plus renommées par sa beauté. Les lettres de l'entremetteuse, qui transmettait les messages et l'argent de

Fouquet, sont encore conservées à la bibliothèque impériale, et attestent les prodigalités du surintendant et l'illusion de ceux qui le croyaient, comme la Fontaine, tout occupé des affaires publiques.

En condamnant les folles dépenses du surintendant, on ne peut s'empêcher de louer sa générosité et sa délicatesse envers un poëte comme la Fontaine. Il lui laissait toute liberté de se plaindre et n'en prêtait pas moins une oreille favorable à ses requêtes en faveur de ses compatriotes. Le pont de Château-Thierry, où la Fontaine était né, avait été emporté pendant l'hiver de 1659. Le poëte s'adressa aussitôt à Fouquet :

Dans cet écrit, notre pauvre cité
Par moi, seigneur, humblement vous supplie,
Disant qu'après le pénultième été
L'hiver survint avec grande furie,
Monceaux de neige et gros randons[1] de pluie,
Dont maint ruisseau, croissant subitement,
Traita nos ponts bien peu courtoisement.
Si vous voulez qu'on les puisse refaire,
De bons moyens j'en sais certainement.
L'argent surtout est chose nécessaire.

Or, d'en avoir, c'est la difficulté;
La ville en est de longtemps dégarnie.
Qu'y ferait-on? Vice n'est pauvreté;
Mais cependant, si l'on n'y remédie,
Chaussée et pont s'en vont à la voirie.
Depuis dix ans, nous ne savons comment,
La Marne fait des siennes tellement,
Que c'est pitié de la voir en colère.
Pour s'opposer à son débordement,
L'argent surtout est chose nécessaire.

[1] Vieux mot qui signifiait l'abondance et l'impétuosité. On disait que le sang coulait d'une blessure à *gros randons*.

Si, demandez combien en vérité
L'œuvre en requiert, tant que soit accomplie
Dix mille écus en argent bien compté.
C'est justement ce de quoi l'on vous prie.
Mais que le prince en donne une partie,
Le tout, s'il veut, j'ai bon consentement
De l'agréer, sans craindre aucunement.
S'il ne le veut, afin d'y satisfaire,
Aux échevins on dira franchement :
L'argent surtout est chose nécessaire.

ENVOI.

Pour ce vous plaise ordonner promptement
Nous être fait des fonds suffisamment,
Car vous savez, seigneur, qu'en toute affaire,
Procès, négoce, hymen, ou bâtiment,
L'argent surtout est chose nécessaire.

La veine du poëte était féconde lorsqu'il n'écoutait que son cœur ou la reconnaissance; mais, quand il fallait payer sa rente, le travail imposé lui redevenait pénible. Au premier terme de 1660, il se contenta d'un dizain pour madame Fouquet et de madrigaux adressés au roi. Pour être courtes, les pièces n'étaient pas meilleures; on y sent encore plus que dans la ballade à Fouquet la contrainte et l'ennui d'un débiteur pressé par son créancier[1]. Le surintendant, qui était homme de goût, fut peu satisfait, et, ne voulant pas blesser la Fontaine en parlant de la qualité des vers, il ne se plaignit que du petit nombre. La Fontaine, piqué du reproche, répondit par un dizain plein de charme et qui effaçait bien des vers faibles et négligés :

[1] Je renvoie le lecteur à ces pièces qui se trouvent dans toutes les éditions complètes de la Fontaine.

Trois madrigaux, ce n'est pas votre compte.
Et c'est le mien : que sert de vous flatter?
Dix fois le jour au Parnasse je monte,
Et n'en saurais plus de trois ajuster.
Bien vous dirai qu'au nombre s'arrêter
N'est pas le mieux, seigneur, et voici comme :
Quand ils sont bons, en ce cas tout prud'homme
Les prend au poids au lieu de les compter ;
Sont-ils méchants, tant moindre en est la somme,
Et tant plutôt on s'en doit contenter.

Depuis ce moment, Fouquet, reconnaissant à quelle nature de poëte il avait affaire, ne le pressa plus pour le payement de sa rente, et lui rendit sa liberté en lui continuant sa pension. La Fontaine, que cette générosité touchait, et qui avait pour Fouquet une affection sincère, entreprit de chanter les merveilles de Vaux. Il commença, sous le nom de *Songe de Vaux*, une œuvre dont il n'a écrit que des fragments. Il y évoquait la peinture, l'architecture, tous les arts qui avaient contribué à embellir cette splendide demeure. Mais, malgré ses efforts et sa bonne volonté, il ne put achever ce poëme, destiné à célébrer son bienfaiteur. Dans les fragments qui en restent, on ne peut admirer que quelques vers. Tel est surtout ce tableau de la Nuit :

. . . .
Voyez l'autre plafond où la Nuit est tracée.
Cette divinité, digne de vos autels,
Et qui, même en dormant, fait du bien aux mortels,
Par de calmes vapeurs mollement soutenue,
La tête sur son bras, et son bras sur la nue,
Laisse tomber des fleurs et ne les répand pas ;
Fleurs que les seuls Zéphyrs font voler sur leurs pas.
Ces pavots qu'ici-bas pour leur suc on renomme,
Tout fraîchement cueillis dans les jardins du Somme,
Sont moitié dans les airs et moitié dans sa main ;

Moisson plus que toute autre utile au genre humain !
Qu'elle est belle à mes yeux, cette Nuit endormie !

On sent ici que le poëte chante un des biens qu'il appréciait le plus, ce sommeil, qui fait oublier à l'homme les soucis, les inquiétudes, les agitations du monde; mais, considérés dans leur ensemble, les fragments inachevés du *Songe de Vaux* sont bien inférieurs à l'*Adonis*. La Fontaine n'a jamais pu forcer son génie. La prospérité et les libéralités du surintendant l'ont moins bien inspiré que son malheur. C'est pour Fouquet déchu et accusé que la Fontaine a trouvé dans son cœur d'admirables accents. Avoir inspiré une telle affection à ce libre et poétique génie, avoir compris et respecté son indépendance, c'est pour Fouquet une gloire immortelle. Son nom est resté lié à celui de la Fontaine, et c'est au poëte que le surintendant a dû surtout la sympathie de la postérité.

Les artistes trouvèrent aussi dans Fouquet un protecteur éclairé. Le Poussin, qui vivait à Rome, fut encouragé par ses bienfaits. Mais le Brun, son peintre favori, fut chargé d'orner de fresques le château de Vaux. Il s'en acquitta admirablement et ne fut pas moins charmé du goût et de la bonne grâce de Fouquet que de sa munificence. Il lui resta fidèle après son malheur, et exprima plusieurs fois à Olivier d'Ormesson, le rapporteur du procès de Fouquet, sa sympathie pour l'accusé. Il voulut même faire le portrait du magistrat intègre qui avait contribué à sauver la vie du surintendant. Quoique Colbert continuât de lui confier de grands travaux d'art, il se plaignait de sa dureté

(c'est ainsi qu'il qualifiait la sévère économie du contrôleur général des finances). Peut-être aussi le nouveau ministre n'avait-il pas, au même degré que Fouquet, le goût des arts et cette appréciation délicate des chefs-d'œuvre, qui est la plus précieuse récompense du génie. D'autres artistes, tels que Levau, Le Nôtre, furent aussi encouragés par Fouquet. Le premier dirigea la construction du château, dont on louait les belles proportions; le second dessina les jardins et le parc de Vaux, dont les perspectives étaient admirées des contemporains. On apercevait du perron une multitude de fontaines jaillissantes qui charmaient la vue. Au centre était une vaste pièce d'eau entourée de grands parterres, et de chaque côté des cascades ménagées avec art. D'innombrables statues s'élevaient de toutes parts et lançaient des jets d'eau, qui, frappés par la lumière et agités par les vents, formaient mille tableaux enchanteurs. La Fontaine, dans le *Songe de Vaux*, a cherché à exprimer ces effets de l'art :

L'eau se croise, se joint, s'écarte, se rencontre,
Se rompt, se précipite au travers des rochers,
Et fait comme alambics distiller leurs planchers.

Ailleurs il fait parler le génie qui a présidé à la disposition de ces eaux :

Je donne au liquide cristal
Plus de cent formes différentes,
Et le mets tantôt en canal,
Tantôt en beautés jaillissantes.

On le voit souvent par degrés
Tomber à flots précipités.

Sur des glacis je fais qu'il roule
Et qu'il bouillonne en d'autres lieux.
Parfois il dort, parfois il coule.
Et toujours il charme les yeux.

Sur les vastes bassins de Vaux flottaient de petites barques peintes et dorées, qui conduisaient dans le grand canal. Le Nôtre avait déployé dans ce parc toutes les merveilles de son art, et Versailles n'a fait plus tard qu'en imiter les magnificences.

APPENDICE

I

SUR LE NOM ET LES ARMES DE FOUQUET.

On lit dans le tome XIII (f° 428) des manuscrits de Conrart[1] le passage suivant : « Lorsque Foucquet estoit surintendant des finances et procureur général au Parlement, le Brun, célèbre peintre, qui faisoit tous les dessins de Vaux, les rapportoit presque tous aux armes de la famille des Foucquet qui sont un écureuil (cette famille est venue de Bretagne, où l'on appelle un écureuil un *Foucquet*), et principalement au mot : *Quo non ascendet?* qu'on lui avoit donné pour ame de la devise qu'il avoit choisie de ce mesme écureuil de ses armes. Quelqu'un qui ne l'aimoit pas fit représenter un gibet fort haut avec l'écureuil qui y grimpoit et le mesme mot : *Quo non ascendet?* Mais depuis sa disgrace et pendant qu'on lui faisoit son procès, on feignit que l'écureuil estoit par terre entre trois lézards d'un costé et une couleuvre de l'autre (ce sont les armes de

[1] Ces manuscrits sont conservés à la Bibl. de l'Arsenal. Il y a deux collections, l'une in-4°, l'autre in-f°. Il est question ici de la collection in-f°.

MM. le Tellier et Colbert) avec ce mot : *Quo fugiam?* Ce qui fut trouvé heureusement imaginé. »

D'après d'autres écrivains, c'est dans le patois angevin qu'un écureuil s'appelle un *Foucquet*.

II

RAPPORT ADRESSÉ PAR FOUQUET, INTENDANT DE L'ARMÉE DU NORD, AU CARDINAL MAZARIN[1].

(Ann. 1647, voy. ci-dessus, p. 5.)

Tout le monde demeure d'accord que M. le mareschal de Gassion s'est emporté mal à propos à battre le capitaine du régiment de Son Altesse Royale outrageusement, comme il a fait. Ce capitaine estoit de garde. M. le mareschal avoit défendu de laisser aller personne au fourrage. Néantmoins étant sorti et ayant rencontré plusieurs personnes qui estoient sorties de la ligne en une charette appartenant à M. de la Feuillade, il vint au capitaine de garde et en furie le battit de telle sorte qu'il lui laissa tout le visage marqué de coups. On dit que ceux qui estoient sortis de la ligne estoient passés par ailleurs que par où estoit cet officier. Il est vrai qu'à force de prières des gens de M. de la Feuillade, il avoit laissé passer sa charette, croyant que ce fust une grace qui se pust accorder à un officier principal; mais jamais M. le mareschal ne voulut escouter d'excuses.

Tout le monde a blasmé ce procédé et a cru que M. le mareschal devoit l'envoyer en prison, ou mesme le frapper d'un coup d'épée, ou lui tirer son pistolet, s'il croyoit qu'il eust failli, encore qu'il eust mieux fait de ne passer pas à cette extrémité. Je n'ay point sçu qu'il ait mis le capitaine en arrest entre les mains du lieutenant colonel. Ce que je sais est que tout le régiment vouloit s'en aller, et

[1] Ce rapport autographe se trouve à la Bibl. imp., ms. F. Gaignières, n° 2799, f° 302, r°.

que les officiers avoient desjà desfait leurs tentes, indignés de ce mauvais traitement. Ce que M. de Vieuxpont empescha, mais il ne put empescher que chacun ne parlast avec grande liberté. M. de Brancas trouva les officiers du régiment de cavalerie de Son Altesse qui faisoient la mesme chose et se plaignoient de ce que M. le mareschal n'avoit pas consideré un corps qui portoit le nom de Son Altesse ; mais ledit sieur de Brancas les apaisa fort bien.

Le lendemain, M. de la Feuillade fit tous ses efforts auprès de M. le mareschal et le résolut à faire quelque sorte de satisfaction au corps du régiment et dire qu'il estoit fasché de ce qui estoit arrivé ; qu'il estimoit le corps et respectoit le nom qu'il portoit : mais il disoit tousjours que cet officier lui avoit manqué de respect, n'avoit pas osté son chapeau et lui avoit présenté la pique ; ce que personne néantmoins n'a vu, que lui. M. de la Feuillade fit tout ce qu'il put pour faire que le corps se contentast de cette satisfaction, et y envoya Vieuxpont et Brancas leur en parler, mais inutilement. Voilà où les choses estoient demeurées.

Le sieur de Montigny, capitaine aux gardes, estant mort, Vieuxpont s'informa de M. de Palluau où estoit M. le mareschal, et sur ce qu'on lui dit qu'il estoit sur le chemin de Béthune, il partit, disant qu'il alloit lui demander congé d'aller courre la campagne ; mais ne l'ayant point rencontré, il passa outre et renvoya prier M. l'intendant par le major du régiment de dire à M. le mareschal qu'il le prioit de l'excuser s'il estoit parti sans congé ; mais que n'ayant pu le rencontrer et estant avancé sur le chemin, il avoit cru qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'il le continuast, afin d'avoir quelque avance sur les autres ; ce qui fut fait. Mais M. le mareschal dit qu'il en escriroit à la cour et s'en plaindroit, et que, s'il revenoit à l'armée, il le feroit arrester. Voilà tout ce que j'en ai sçu. Vieuxpont a eu tort ; car M. le mareschal a accordé le congé à tous les autres ; mais pour l'autre affaire, je sçais qu'il n'y a pas failli et estoit affligé de l'obstination du corps, ayant peur, disoit-il à M. de La Feuillade, que cela ne nuisist à ses affaires particulières.

III

LETTRE DE MAZARIN A FOUQUET[1].

(30 septembre 1647.)

Monsieur,

Je viens de recevoir vostre lettre de hier, par le courrier que vous m'avez dépesché. Vous pouvez juger par la qualité de la nouvelle que vous m'avez mandée, quelle est l'affliction qu'elle m'a causé, autant pour l'affection et la tendresse que j'ay pour M. le mareschal de Gascion, que pour le préjudice que le service du roy peut souffrir de cet accident. Vous avez fort bien fait de ne pas perdre un moment de temps à vous rendre à l'armée. Cependant je vous prie d'assister de vos bons conseils, et de tout ce qui dépendra de vostre diligence, à présent que M. le comte de Rantsau est malade, et de conférer tousjours avec M. de Paluau sur ce qui se doit et peut faire de mieux pour le service du roi, et de me croire, etc.

IV

PROJET DE MAZARIN DE FAIRE ROI DE NAPLES UN PRINCE DE LA MAISON DE SAVOIE ET D'ASSURER A LA FRANCE LA FRONTIÈRE DES ALPES.

(1646.)

Le cardinal Mazarin est surtout remarquable par la supériorité de son génie diplomatique; pendant dix-huit ans, à travers toutes les vicissitudes de la fortune, il poursuit les projets de Richelieu pour

[1] Manusc. de la Bibl. Mazarine, n° 1719, t. III, f° 405, recto.

réunir à la France l'Alsace et le Roussillon. Les traités de Westphalie et des Pyrénées, qui donnèrent à la France sa frontière naturelle au nord et au sud, sont trop connus pour y insister. On sait aussi que Mazarin, dépassant la pensée même de Richelieu, voulut faire de la Belgique une province française. « L'acquisition des Pays-Bas [1], écrivait-il aux plénipotentiaires français de Munster [2], formeroit à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce seroit alors véritablement que l'on pourroit l'appeler le cœur de la France, et qu'il seroit placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. L'on en auroit étendu la frontière jusqu'à la Hollande, et du côté de l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup craindre, jusqu'au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et de la comté de Bourgogne (Franche-Comté). »

Ce que l'on sait moins, c'est que Mazarin voulut aussi donner à la France la barrière des Alpes, et que ce projet se rattachait à sa politique générale sur l'Italie. Ce pays était depuis Charles-Quint sous la domination de la maison d'Autriche. Les Deux-Siciles et le Milanais étaient gouvernés par des vice-rois espagnols, et la plupart des petits souverains d'Italie, Toscane, Parme et Plaisance, Modène, les papes eux-mêmes, recevaient le mot d'ordre de Madrid. Henri IV et Richelieu avaient lutté contre cette prépondérance de l'Espagne en Italie. Ils avaient gagné la maison de Savoie, et c'était une princesse française, Christine, fille de Henri IV, qui régnait à Turin, au nom de son fils mineur, à l'époque où Mazarin succéda à Richelieu.

Les historiens modernes ont reproché à Mazarin de n'avoir pas profité des mouvements de l'Italie pour soustraire cette contrée à la domination espagnole. Ils ont accusé le cardinal italien de n'avoir songé qu'à son influence personnelle dans les États pontificaux. Il voulait, disent-ils, que son frère, Michel Mazarin, devînt aussi cardinal, et voilà pourquoi il fit la malheureuse campagne d'Orbitello (1646). M. Henri Martin (et je le cite comme un des plus autorisés parmi nos historiens modernes), s'appuyant sur un écrivain du dix-septième siècle, Montglat, soutient que, si Richelieu eût été

[1] Il s'agit ici des Pays-Bas espagnols, qui correspondent, à peu près, au royaume actuel de Belgique.

[2] Voy. les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. I, p. 178.

vivant, la révolte de Naples eût eu une bien plus grande suite. « Mazarin, ajoute-t-il[1], perdit tout pour avoir tout voulu régler à loisir dans le cabinet, au lieu de se contenter de suivre la fortune. Anne d'Autriche s'était, prétend-on, retrouvée un peu Espagnole en voyant sa maison si près de sa ruine, et avait dit que, si les Napolitains voulaient pour roi le duc d'Anjou, son second fils, elle les soutiendrait de toute sa puissance, mais qu'elle aimait mieux Naples entre les mains de son frère que du duc de Guise. Ce mot impolitique de la reine mère semblerait excuser jusqu'à un certain point Mazarin, qui ne pouvait rien que par Anne, et le décharger de la responsabilité d'une grande faute. »

M. Henri Martin ne fait ici que reproduire les reproches plusieurs fois adressés à Mazarin par les contemporains ou par des historiens modernes. Cette partie de son ouvrage a été acceptée sans contestation, et a reçu la sanction des suffrages les plus imposants. On peut donc considérer cette critique de la politique de Mazarin et d'Anne d'Autriche, relativement à l'Italie, comme généralement approuvée. Cependant elle s'évanouit lorsqu'on étudie les pièces authentiques émanées du ministre et de la reine, et spécialement les instructions données au chef de l'expédition de 1646. Mazarin, qui connaissait parfaitement la situation de l'Italie, voulait enlever Naples aux Espagnols, placer sur le trône des Deux-Siciles un prince de la maison de Savoie, Thomas de Carignan; mais il demandait pour la France des garanties, entre autres plusieurs ports en Italie et l'abandon de la Savoie à la France, dans le cas où la branche de Savoie-Carignan viendrait à succéder au Piémont, et à réunir Naples et le nord de l'Italie sous une même domination. Ces projets de Mazarin, qui semblent une divination de la politique moderne de la France, devaient aboutir à un double résultat : assurer à la France ses frontières naturelles des Alpes et lui donner la principale influence en Italie. En exposant ce plan d'après les pièces originales, nous rectifierons une erreur de l'histoire, et nous fournirons une preuve de plus du génie diplomatique de Mazarin.

A peine entré au ministère, le cardinal poursuivit avec une ardeur infatigable les plans de son prédécesseur sur l'Italie. Il envoya son

[1] *Histoire de France*, 4e édit., t. XII, p. 252 et suiv.

secrétaire, Hugues de Lyonne, qui a été dans la suite un des ministres les plus éminents de Louis XIV, visiter les petits princes italiens. De Lyonne s'arrêta surtout à Parme où régnaient les Farnèse, à Modène soumise à la maison d'Este, et à Florence où les Médicis ne brillaient plus que par le souvenir de leurs ancêtres. Il travailla à réconcilier ces princes et la république de Venise avec le pape Urbain VIII. Le traité fut signé en 1644, sous la médiation de la France, qui prit dès lors une forte situation dans l'Italie centrale, en même temps qu'elle opposait dans le nord la puissance du Piémont à celle des gouverneurs espagnols de Milan. La correspondance de Mazarin avec d'Aigues-Bonnes, qui représentait la France à Turin, atteste avec quel zèle et quel succès le cardinal entretint et resserra l'alliance entre les deux régentes de France et de Savoie.

Malheureusement le succès de cette habile politique fut compromis par la mort du pape Urbain VIII (Barberini), arrivée en 1645. Il eut pour successeur Innocent X (Pamphilio), qui se déclara ouvertement en faveur de l'Espagne. Le nouveau pape laissa sans pasteurs les églises de Portugal et de Catalogne, parce que ces deux pays étaient en guerre avec Philippe IV. Dans une promotion de huit cardinaux qui eut lieu au commencement de son pontificat, il ne nomma que des ennemis de la France. Cette partialité d'Innocent X menaçait de rendre aux Espagnols la supériorité dans les affaires d'Italie. Mazarin se hâta d'envoyer à Rome M. de Grémonville, ambassadeur de France à Venise, afin de tenter de ramener le pape à de meilleurs sentiments. Grémonville essaya d'abord de gagner Innocent X, et fit pressentir que le roi accorderait quelque présent au neveu du pontife. « Sans me donner le loisir d'achever, ajoute l'ambassadeur[1], il me demanda si Sa Majesté désiroit donner quelque abbaye à son neveu. Je ne crus pas devoir différer d'offrir une chose qui étoit demandée avec tant d'avidité. Je lui expliquai la pensée de Sa Majesté en faveur du cardinal Pamphilio, exagérant le plus que je pus la grandeur du bienfait et la grâce dont on l'accompagnoit. Alors le visage du saint-père se rasséréna et sembla rajeunir de dix ans, et son éloquence redoubla pour mieux faire ses remercîments, en disant : *Vous avez été les premiers à nous gratifier.* »

[1] La correspondance de cet ambassadeur fait partie des manuscrits de la Bibl. imp.

Mais Innocent X, après avoir accepté pour son neveu l'abbaye de Corbie, qui valait vingt-cinq mille livres de rente, ne se soucia plus des réclamations de la France. Il éluda les demandes relatives au Portugal, à la Catalogne et à l'archevêque de Trèves, dont la France prenait la défense contre la maison d'Autriche. Bien plus, dans sa partialité pour l'Espagne, il assura l'impunité aux coupe-jarrets dont cette puissance se servait pour intimider ses ennemis, et laissa sans vengeance l'attentat commis contre un député du clergé de Portugal, vieillard respectable qui s'était mis sous la protection de la France. « Comme il revenoit de la Madona del Popolo, écrivait Grémonville en mars 1645, parmi tout le peuple de Rome qui venoit de voir passer une cavalvade des ambassadeurs extraordinaires de Lucques, il fut attaqué par cinquante bandits napolitains ou domestiques de l'ambassadeur d'Espagne, lesquels, à coups d'arquebuse et d'épée, se ruèrent sur son carrosse, tuèrent un gentilhomme qui étoit avec lui, blessèrent grièvement son cocher, et, ayant tiré sur lui trois coups dont ils pensoient l'avoir tué, le laissèrent sur la place sans que néanmoins il ait été blessé. Ensuite ces assassins se retirèrent effrontément, à la barbe des sbires, dans le palais de l'ambassadeur d'Espagne. »

Grémonville, décidé à obtenir satisfaction ou à rompre avec Innocent X, lui demanda audience sur-le-champ et fit entendre les plaintes les plus énergiques. « Dès le lendemain, lui dit-il, on sauroit s'il seroit pape ou non, c'est-à-dire s'il vouloit régner avec autorité ou se rendre honteusement le capelan des Espagnols. » Grémonville exigeait que, dans les vingt-quatre heures, l'ambassadeur d'Espagne livrât les assassins ou sortît des États pontificaux. En cas de refus, il menaçait de quitter lui-même Rome avec tous les Français. Innocent X tergiversa, et l'ambassadeur, reconnaissant que la force seule pourrait ramener le pape à de meilleures dispositions pour la France, quitta Rome vers la fin d'avril 1645.

Ce fut alors que Mazarin résolut de porter un coup décisif pour conserver et étendre l'influence de la France en Italie. Il fit équiper une flotte à Toulon et en donna le commandement à l'amiral de Brézé, avec ordre d'aller attaquer les *présides de Toscane*. On désignait sous ce nom plusieurs villes que les Espagnols possédaient dans l'Italie centrale, et au moyen desquelles ils essayaient de maintenir ce pays sous leur domination, pendant que le duché de Milan et le

royaume de Naples leur assuraient la possession des deux extrémités septentrionale et méridionale. Le but avoué de l'expédition française était l'attaque de ces villes; mais il y avait d'autres desseins plus secrets et qui furent conduits avec un profond mystère.

Mazarin avait fait étudier par de Lyonne et par ses agents en Italie la situation de tout le pays et particulièrement celle du royaume de Naples. Un mémoire, qu'on lui remit vers 1645, parle de l'irritation profonde qui se manifestait dans cette contrée et faisait présager une révolution. On y remarquait que les Napolitains avaient été systématiquement exclus du gouvernement de toutes les places, et qu'ils aspiraient à secouer le joug de l'Espagne; mais en même temps l'on ajoutait qu'ils n'étaient pas disposés à remplacer cette domination par celle de la France. La vivacité française les effrayait et provoquait leur jalousie[1]. Ce qu'il leur fallait, c'était un roi italien, choisi hors de leur pays, pour éviter les rivalités naturelles aux grandes familles napolitaines. Le mémoire se terminait par l'indication de plusieurs points de la côte où l'on pouvait débarquer en toute sécurité, et surprendre les places qui n'étaient pas suffisamment munies de vivres ni de garnisons.

Ainsi renseigné sur la vraie situation de Naples, Mazarin résolut de choisir, pour occuper le trône de ce pays, un prince italien dévoué à la France, d'une puissance médiocre et hors d'état de se soutenir par lui-même contre l'Espagne. Le prince Thomas de Carignan, d'une branche cadette de la maison de Savoie, réunissait ces conditions. Après avoir été pendant plusieurs années l'allié et presque le serviteur de l'Espagne, il s'était attaché, dès le temps de Louis XIII et de Richelieu, à l'alliance de la France, et Mazarin comptait sur son dévouement. D'ailleurs il se réservait de prendre ses précautions avec lui et de s'assurer, au cœur même de l'Italie, de places fortes qui rendraient le pape plus impartial et tiendraient le nouveau roi dans une demi-servitude. Enfin, prévoyant le cas où le prince Thomas de Carignan viendrait, par la mort de son neveu, à hériter du Piémont et à réunir Naples et Turin sous un même sceptre, il deman-

[1] « Ils ont éprouvé, dit l'auteur du Mémoire, que les François ne peuvent oublier leur nature libre et leur familiarité trop grande dans la pratique de leurs femmes, et la conversation qu'on ne leur peut ôter, point si sensible aux régnicoles et à toute l'Italie, que la moindre chose en cela les offense en honneur et la réputation. »

dait la Savoie pour la France, et portait jusqu'aux limites naturelles des Alpes les frontières du royaume.

Ce fut d'après ces principes que fut préparé un projet de traité secret [1] entre le roi de France et le prince Thomas. Comme c'est un document entièrement inconnu, je le donnerai textuellement en abrégeant quelques formules et en rajeunissant légèrement le style : « Sa Majesté cédera, pour elle et ses successeurs rois, à M. le prince Thomas et à ses descendants, les droits de la couronne de France sur le royaume de Naples, et en fera une plus ample renonciation en faveur de M. le prince Thomas et de ses descendants, aux conditions ci-après déclarées. Moyennant ce, M. le prince Thomas s'obligera de reconnaître le saint-siége apostolique comme ont fait les rois de Naples, et l'on estime qu'il sera même avantageux d'y ajouter quelques marques de plus grand respect envers l'Église, afin que les papes, trouvant en ce changement un traitement plus avantageux que celui qu'ils reçoivent des Espagnols, ils n'aient pas sujet de se rendre favorables à leurs desseins, y ayant toutes sortes d'apparence qu'ils n'omettront rien pour engager Sa Sainteté contre celui qui les aura chassés du royaume de Naples.

« Le prince Thomas cédera au roi la rade et la place de Gaëte en la mer de Toscane, et un autre port et place en la mer Adriatique, ou en quelque autre endroit, ainsi qu'il en sera convenu avec lui, afin de faire connaître à tout le monde que la reine régente ne s'est pas hâtée d'abandonner les droits du roi son fils sans en tirer récompense et utilité, et, en outre, pour avoir moyen d'assister M. le prince Thomas sans en être empêché, quand même il y aurait un parti puissant formé contre lui dans le royaume de Naples. La garnison de ces deux postes sera entretenue par la France en la manière qui sera convenue.

« M. le prince Thomas fera ligue offensive et défensive avec Sa Majesté et promettra, de sa part, de l'assister envers et contre tous, soit contre les ennemis de l'État au dehors, soit contre les factieux au dedans, s'il arrivait quelque soulèvement dans le royaume. En cas de guerre contre qui que ce soit ou de trouble dans le royaume,

[1] L'intention de tenir le traité secret était si formelle, qu'il était recommandé à l'intendant de l'armée, auquel on remit le document chiffré, « de le déchiffrer lui-même sans la participation de qui que ce soit. »

M. le prince Thomas, étant roi de Naples, assistera Sa Majesté d'un nombre de vaisseaux, de galères et de troupes, qu'il entretiendra à ses dépens tant que la guerre étrangère ou intestine durera. L'on conviendra de ce nombre de vaisseaux et galères, et il s'obligera de les fournir et entretenir et de les unir aux armes de Sa Majesté, soit pour la défense de ses États, soit pour quelque entreprise qu'elle veuille faire.

« M. le prince Thomas, étant établi en la possession du royaume de Naples, laissera à la disposition de Sa Majesté une des principautés, duchés ou autre État notable, de ceux qui sont tenus présentement par les Espagnols ou par leurs vassaux et sujets qui suivront leur parti et sur lesquels il y aura justice de les confisquer. Sa Majesté en disposera en faveur de telle personne que bon lui semblera, à condition de reconnaître le roi de Naples en la même manière qu'il se fait à présent.

« Non-seulement on conservera à M. le duc de Parme tout ce qui lui appartient dans le royaume de Naples, mais se conduisant comme on l'espère d'un prince qui fait profession d'être ami de la couronne de France, Sa Majesté lui promet tous les avantages possibles. L'on en usera de la même sorte envers M. le duc de Modène, et l'on trouvera moyen avec le temps de le faire payer de ce qui lui est dû dans le royaume de Naples par le roi d'Espagne, tant pour le douaire de sa grand'mère que pour les pensions échues, ou bien on lui donnera quelque État pour son dédommagement. On laissera jouir le roi de Pologne des revenus qu'il a dans le royaume de Naples, et semblablement le prince de Monaco, afin de décharger Sa Majesté de ce qu'elle est obligée de lui donner de son domaine dans le royaume.

« M. le prince Thomas remettra à la disposition de Sa Majesté la part qu'il a eue pour lui et les siens de feu madame la comtesse de Soissons, à la charge de récompenser madame la princesse sa femme en autres choses[1].

« Le prince Thomas ou ses descendants venant à succéder au duché de Savoie et à la principauté de Piémont, après leur établissement en la possession du royaume de Naples, il cédera à Sa Majesté pour elle et ses successeurs le duché de Savoie et tout ce qui est en

[1] La princesse de Carignan, femme du prince Thomas de Savoie, était sœur du comte Louis de Soissons, tué à la bataille de la Marfée, en 1641.

deçà des monts proche de la France, en récompense de l'assistance que Sa Majesté lui aura donnée pour la conquête du royaume de Naples et de la cession qu'elle lui aura faite des droits qu'elle y prétend. Pour la conservation du Piémont et de tout ce qui appartiendra en ce cas-là au prince Thomas dans la Lombardie, Sa Majesté promettra de l'assister en la manière dont il sera convenu, en sorte qu'il les possède paisiblement et sûrement.»

Ce projet de traité, qui est revêtu de la signature du roi et du contre-seing du ministre le Tellier, ne devait être ratifié qu'après la prise d'Orbitello, une des villes que l'Espagne possédait sur la côte de Toscane. Le siége fut entrepris au mois de mai 1646; mais la mort de l'amiral de Brezé tué dans une bataille navale, les maladies qui décimèrent l'armée française, le retard des secours qu'on lui envoyait, firent échouer l'expédition. Mazarin, qui y attachait la plus haute importance, ordonna immédiatement l'équipement d'une nouvelle flotte. Malgré l'état déplorable des finances, les préparatifs furent poussés avec vigueur. Quelques mois après l'échec d'Orbitello, une autre ville de Toscane, Piombino, tombait aux mains des Français; le pape intimidé proclamait cardinal le frère de Mazarin et s'engageait à garder une stricte neutralité entre la France et l'Espagne. Ce fut là tout ce que put obtenir le cardinal. La révolte qui se préparait depuis longtemps à Naples éclata, il est vrai, comme Mazarin l'avait prévu; mais ce fut un mouvement populaire, provoqué par des passions aveugles, mal dirigé par le pêcheur Masaniello, et bientôt étouffé par les intrigues espagnoles.

Lorsque le feu se ralluma l'année suivante, la présence du duc de Guise sembla donner un chef plus habile à la révolte; mais Mazarin avait peu de confiance dans ce héros de roman; d'ailleurs la Fronde commençait, et l'opposition aveugle du parlement refusait au ministre les ressources nécessaires pour continuer une guerre lointaine. Le duc de Guise, abandonné à ses propres forces, ne tarda pas à succomber.

Si donc les plans de Mazarin sur l'Italie ne furent qu'imparfaitement réalisés, ce n'est pas à lui, mais à ses adversaires, qu'il faut l'imputer; la gloire de les avoir conçus lui reste tout entière. Avoir marqué avec tant de justesse le but auquel devait tendre la France, lui avoir assigné ses limites naturelles et réalisé en partie ces prévisions, c'est là un titre que rien ne saurait effacer. On pourra accuser

Mazarin de misérables intrigues, dévoiler les faiblesses de son caractère et les vices de son cœur; on abaissera l'homme, mais l'histoire impartiale ne saurait méconnaître la supériorité du ministre. Le Roussillon, l'Artois et l'Alsace conquis, le Portugal délivré, la Catalogne envahie, la Suède triomphante, la Hongrie détachée de l'Autriche, l'Italie se soulevant contre l'Espagne, enfin l'Empire triomphant de l'Empereur, sont la réponse la plus éloquente à tous les pamphlets des frondeurs.

V

MÉMOIRE ADRESSÉ AU CHANCELIER SÉGUIER SUR FOUQUET PAR LE CONSEILLER D'ÉTAT DE LA FOSSE [1] (6 octobre 1661).

M. Fouquet père n'estoit point riche; il avoit épousé dame Marie de Maupeou, qui avoit du bien; mais ledit Fouquet l'ayant prédécédée, c'est-à-dire étant mort avant elle, et laissé de leur mariage dix ou douze enfants, six mâles et cinq à six filles, tous ces enfants n'ont jusques à présent recueilli que la succession bien modique de leur père, leur mère estant encore vivante et jouissant de son bien, tellement que l'on ne peut pas penser que M. Nicolas Fouquet, fils puisné desdits sieur Fouquet et dame de Maupeou, ait encore recueilil de ses ancestres plus de trente ou quarante mille livres.

Aussi trouve-t-on parmi les papiers inventoriés dans sa maison de Saint-Mandé que, dès l'époque qu'il estoit maistre des requestes et devant qu'il fust procureur général au parlement de Paris, il estoit débiteur à diverses personnes de plusieurs sommes montant apparemment à plus de six vingt mille livres. D'où il faut inférer que, traitant environ l'an 1650 de ladite charge de procureur général pour le prix de quatre cent mille livres, il lui a fallu emprunter plus de deux cent mille livres, et que partant en ladite année il a esté débiteur de plus de trois cent mille livres, encore qu'il ait re-

[1] Bibl. imp., mss. F. Saint-Germain fr., n° 709, t. XXXII, f° 145. Autographe. Le conseiller de la Fosse était un des commissaires chargés de faire l'inventaire des papiers de Saint-Mandé.

tiré de sa charge de maistre des requestes cinquante-cinq ou soixante mille escus, suivant le prix de ce temps-là.

Il est vrai que le dit Nicolas Fouquet jouissoit pour lors du bien de sa première et défunte femme, que l'on dit avoir valu en principal trois ou quatre cent mille livres. Mais ayant esté fait surintendant des finances dès le commencement de l'année 1653, il maria incontinent [1] sa fille, de sa première femme, au marquis de Charrost, à laquelle fille il laissa non-seulement tout le bien de sa mère, mais encore il lui bailla du sien et sur sa succession à eschoir deux cent mille livres, qu'il peut dire avoir pris sur le bien de sa seconde femme qu'il espousa environ l'an 1650, et en mesme temps qu'il fut fait procureur général, et que l'on dit lui avoir apporté quatre ou cinq cent mille livres.

Depuis l'an 1653 qu'il a esté appelé à la surintendance des finances, *vere lymphatus est* en despenses infinies et sans exemple, d'acquisitions, de bastiments, d'achats de meubles, de livres, de tables, d'entretiens de gens de guerre, de dons à hommes et femmes et généralement en toute sorte de luxe. Pour se maintenir en quoy, dans la prévoyance qu'il a eue que sa conduite le pourroit disgracier et destruire, il a dressé une instruction ou autrement un *agenda* qui s'est trouvé escrit de sa main entre ses papiers dans un cabinet appelé secret par ses domestiques, par lequel agenda il ordonne à ses amis et affidés y nommés ce qu'il faudra qu'ils fassent au cas qu'on lui veuille faire son procès, sçavoir et en sommaire, que plusieurs d'entre eux, gouverneurs de places frontières, se jettent dans leurs places ; que le vice-amiral se saisisse des vaisseaux qu'il pourra et se rende maistre de la mer, et que tous fassent connoistre qu'ils entreront dans une rébellion ouverte, si l'on ne le met en liberté, et à l'extrémité que l'on cherche un homme d'entreprise et capable d'exécuter un grand coup : ce qui est répété, et mesme il s'est trouvé parmi ses papiers, et dans le mesme cabinet secret où s'est trouvé le dit agenda, un crayon ou image d'un demi-corps d'homme tirant sur l'âge, ayant la barbe ronde et le côté percé et rougi comme s'il y portoit du sang avec un poignard ou cousteau sans estre tenu de personne, ayant la pointe rougie ou sanglante tournée vers le costé percé, comme si elle n'en faisoit que sortir, ces mots ou subscription estant au bas de cette figure : *Explicanti præmium dabitur*, le dit crayon ou image

[1] Le mariage n'eut lieu qu'en 1657. Voy. p. 357.

estant frippé et ayant sur les quatre coins de son revers de la colle séchée, comme si elle avoit esté collée et affichée en quelque endroit d'où elle auroit esté tirée et arrachée. L'on ne veut point donner à ceci d'interprétation sinistre pour le présent, mais bien veut-on marquer que cela mérite un interrogatoire. Le greffier de la commission a envoyé le dit crayon à M. Colbert.

Nous trouvons de plus parmi les dits papiers et dans le dit cabinet secret une promesse signée de tous les intéressés dans la ferme des gabelles faite pour neuf années à commencer en 1656, par laquelle les dits intéressés promettent à une personne, dont le nom est en blanc, pour s'estre desparti d'un cinquième qu'il avoit en la dite ferme, six vingt mille livres par chacune année, dont la première est payée à l'avance, ainsy que porte leur promesse, et dans la marge d'icelle sont les reçus de la dite somme pour les années 1657, 1658 et 1659. Dans les mesmes papiers et dans le mesme cabinet secret s'est aussi trouvée une pièce qui marque et porte que le Roy ayant imposé cinq sous pour chacun muid de vin vendu en gros en la ville de Rouen, six deniers sur chacune livre de sucre et six deniers sur chacune livre de cire entrant ès ports et havres de Normandie, avec le parisis des dits droits, par édit du 26 octobre 1657, et qu'Estienne Remy s'estant rendu adjudicataire des dits droits pour les deux tiers, verse et transporte, non-seulement incontinent, mais mesme à l'avance, sçavoir est, le 13 du dit mois d'octobre 1657, les deux tiers des dits droits à M. Fouquet, surintendant, pour la somme de 400,000 livres que le dit papier ou acte porte avoir esté payée comptant.

Par les pièces inventoriées, le dit Fouquet se trouve possesseur de beaucoup de droits sur le Roy; ce qui peut avoir donné lieu à ses excessives dépenses et à ses présents immenses, comme de 200,000 fr. à M. de Créqui, 200,000 fr. au marquis de Richelieu (cet article peut estre approuvé), à une dame qui le remercie de ce qu'elle a acquis dans Paris une maison de ses bienfaits. Une autre le remercie de ce bu'il luy a baillé 30,000 livres et luy mande que n'ayant pas de perles pour aller au grand bal, s'il veut achever la grâce, il l'obligera; une autre le remercie de 4,000 livres. Il a baillé pour une seule fois 32,000 livres à M. de Clérambault; il bailloit 1,600 livres de gages au poëte Scarron, et il a mis 1,200 livres dans la loterie de madame de Beau, etc.

Pour Belle-Isle, l'acquisition en est reprochable, et encore plus les bastiments et fortifications qui s'y font, la garnison qui s'y entretient, l'achat des autres isles de la mer de Bretagne, comme l'Isle-Dieu, et les autres places fortes et maritimes de la dite province, comme Concarnau, le Croisic, Ancenis, Pimpol, etc., la construction des ports et forteresses qui se font à Belle-Isle, et le grand nombre d'artillerie, poudre et munitions de guerre et de bouche qui s'y mettent, toutes les acquisitions, bastiments et emmeublements de Vaux (dont je ne sais rien que par ouy-dire), la bibliothèque de Saint-Mandé composée de 7,000 volumes in-f°, de 8,000 in-octavo et de plus de 12,000 in-4°.

Le dit sieur Fouquet a acquis en 1657 le marquisat d'Asserac, par décret fait sur le marquis d'Asserac. Du depuis la dame d'Asserac, veuve du dit marquis, parente de M. Fouquet et portant le mesme nom que lui [1], retira le dit marquisat par retrait lignager, et après elle l'échangea avec le sieur Boislève pour le duché de Penthièvre, et ensuite la dite dame passa un acte ou contre-lettre avec le dit sieur Boislève, par laquelle il est déclaré qu'encore qu'ils aient convenu d'un eschange, par où elle lui laisse son marquisat d'Asserac et autres terres pour le dit duché de Penthièvre, néantmoins la vérité est que les parties n'ont point entendu que le dit sieur de Boislève retinst le dit marquisat d'Asserac, et qu'il ne doit retenir que telles et telles autres terres pour le prix et somme d'environ 900,000 livres, et pour le restant du prix convenu à la somme de 1,900,000 livres pour le dit duché de Penthièvre, la dite dame le lui doit payer dans un certain temps.

Voilà comment Boislève est dépossédé du dit duché, qui tombe pour 1,900,000 livres entre les mains de la dite dame, laquelle estant dès devant le décès de son mari, avenu sur la fin de 1657, criblée de dettes (comme il est notoire), ne sera jamais présumée avoir esté capable de faire une si chère acquisition pour elle; mais bien est-il aisé de présumer que cette dame estant et paroissant, par une infinité de papiers de nostre inventaire, la confidente et agente ordinaire et familière du dit sieur Fouquet pour les grandes affaires qu'il avoit en Bretagne; que cette dame, dis-je, n'a fait la dite acquisition que pour le dit sieur Fouquet, qui vraisemblable-

[1] Il semble qu'il y a ici erreur. La marquise d'Asserac était de la maison de Rieux, et signait Pélagie de Rieux. Voy. p. 364-365.

ment est demeuré seigneur d'Asserac, de Penthièvre, aussi bien que de Belle-Isle, que quelques-uns de ses flatteurs, en luy escrivant, appellent son royaume, des autres terres susdites et de beaucoup de droits sur les terres du Roy en la dite province.

Il s'est encore trouvé dans un autre cabinet, en façon de garde-meubles, une liasse contenant les estats des comptes du domestique du dit sieur Fouquet, que ses commis luy ont rendus pour les années 1653, 1654, 1655, 1656 et une partie de 1658, par où il s'aperçoit qu'il se mettoit en soin de faire chercher des billets des particuliers pour en former la recette (et croira-t-on que ces billets lui coustassent autant qu'il en retiroit?) et où l'on voit une recette et une despense prodigieuses pesle-meslées de plusieurs choses reprochables.

Que s'il s'est comporté de cette sorte, tandis qu'il a eu un compagnon habile et son ancien dans la direction des finances, que doit-ce estre des autres comptes semblables pour les années 1659 [1] et 1660, que nous n'avons point trouvés, et pendant lequel temps il a esté seul dans la dite direction? Bon Dieu! quelle profusion dans une saison où les peuples estoient accablés des charges que la nécessité de la guerre exigeoit d'eux! Bon Dieu! quelle impudence! Bon Dieu! quel aveuglement! Hélas! où en eust esté réduite la pauvre France, si Dieu n'eust ouvert les yeux et touché le cœur du Roy pour y mettre ordre!

Je ne parle point des meubles, ustensiles, qui ne sont pas ici (à Saint-Mandé) fort considérables. Nous n'y trouvons ni or, ni argent, ni pierreries, ni mesme vaisselle d'argent, qu'en fort petit nombre, le surplus ayant été porté à Vaux lors du grand festin, à ce que les serviteurs nous disent. Quant aux jardins, il y a deux cents grands orangers, quelques statues et force plantes de noms à moi nconnus et barbares, dont j'ai pourtant dressé l'inventaire par l'organe de deux jardiniers allemands, l'un d'icy et l'autre mandé à cette fin du jardin royal.

J'escris ceci en gros et à la haste, de quoy indubitablement M. Colbert aura esté informé par ceux avec lesquels je travaille [2]; mais, quoy qu'il en soit, voicy le sommaire de l'affaire et l'élixir de

[1] Abel Servien était mort au mois de février 1659.

[2] L'inventaire était fait à Saint-Mandé par les conseillers d'État de Lauzon et de la Fosse, et le maître des requêtes Poncet.

nostre inventaire divisé en liasses dont les principales sont celles qui regardent les affaires du Roy, la conduite du dit sieur Fouquet, l'isle de Belle-Isle, circonstances et despendances, et l'intérest des créanciers ou de la succession, lesquelles liasses nous avons distinguées et paraphées, de telle sorte que dans demain j'espère que nous pourrons finir nostre commission et sortir d'icy, ayant reçu une lettre de mondit sieur Colbert qui nous fait espérer d'heure à autre un ordre pour la seureté des papiers et de cette maison.

Lorsque j'ai commencé à mettre la plume sur ce papier, je pensois ne faire qu'un mémoire et l'accompagner d'une lettre meslée des respects dont je suis si estroitement obligé; mais escrivant à la dérobée, et ayant meslé quelques termes qui ressentent la lettre missive, je suis contraint de la présenter ainsy au meilleur et au plus indulgent de tous les bienfaiteurs, et qui accordera facilement le pardon que je luy demande très-humblement de ma trop grande liberté.

Son très-humble, très-obéissant
et très-obligé serviteur,
LA FOSSE.

De Saint-Mandé, le 6 octobre 1661.

VI

PROJET TROUVÉ A SAINT-MANDÉ.

Un manuscrit de la Bibliothèque impériale (des 500 de Colbert, n° 235 C, f° 86 et suivants), contient le texte du projet trouvé à Saint-Mandé. Il est précédé des lignes suivantes extraites du procès-verbal des commissaires de la chambre de justice, chargés d'interroger Fouquet [1] : « Nous avons représenté au respondant six demy-feuilles de papier pliées par la moitié avec un quart de feuillet, le tout escrit entièrement de toutes parts avec diverses ratures au-

[1] F° 85 du même manuscrit.

dessus corrigées[1], duquel escrit ensuit la copie figurée. » Suit la copie, qui n'est pas un *fac-simile*, mais qui reproduit les corrections.

Copie figurée de l'escrit trouvé dans le cabinet appelé secret de la maison de monsieur Foucquet, à Saint-Mandé.

L'esprit de S. E. susceptible naturellement de toute mauvaise impression contre qui que ce soit, et particuliérement contre ceux qui sont en un poste considérable et en quelque estime dans le monde, son naturel deffiant et jaloux, les dissentions et inimitiez qu'il a semées avec un soin et un artifice incroiable dans l'esprit de tous ceux qui ont quelque part dans les affaires de l'Estat, et le peu de reconnoissance qu'il a des services receus quand il ne croit plus avoir besoin de ceux qui les lui ont rendus, donnant lieu à chacun de l'appréhender, à quoy ont donné plus de lieu en mon particulier, et le plaisir qu'il témoigne trop souvent et trop ouvertement prendre à escouter ceux qui luy ont parlé contre moy, auxquels il donne tout accez et toute créance, sans considérer la qualité des gens, l'intérest qui les pousse et le tort qu'il se fait à luy-mesme, de décréditer un surintendant qui a tousjours une infinité d'ennemis que luy attire inévitablement un employ, lequel ne conciste qu'à prendre le bien des particuliers pour le service du Roy, outre la haine et l'envye qui suivent ordinairement les finances. D'ailleurs les commissions qu'il a données à mon frère[2] contre M. le Prince et les siens, contre le cardinal de Retz et tous ceux que S. E. a voulu persécuter, ne pouvant qu'il ne nous ait attiré un nombre d'ennemis considérables qui[3] attendent l'occasion de nous perdre, et travaillent sans discontinuation près de S. E. mesme, connoissant son foible à luy mettre dans l'esprit des deffiances et soubçons mal fondez. Ces choses, dis-je, et les connoissances particulières qu'il a données à un grand nombre de personnes de sa mauvaise volonté, m'en faisant craindre avec raison les effets, puisque le pouvoir

[1] C'est-à-dire avec des corrections en interligne. Ces corrections ont été mises en note dans notre reproduction du projet.

[2] Fouquet a ajouté en interligne dans la rédaction de 1658 : *à mon frere l'Abbé, qui s'est engagé peut-estre trop légerement, puisqu'il n'a pas de titre pour cela, contre M. le Prince.*

[3] Addition de 1658 en interligne : *qui confondent toute la famille et attendent*, etc.

absolu qu'il a sur le roy et la reyne luy rendent facile tout ce qu'il veut entreprendre; et considérant que la timidité naturelle qui prédomine en luy ne luy permettra jamais d'entreprendre de m'esloigner simplement, ce qu'il auroit exécuté desjà s'il n'avoit pas esté retenu par l'appréhention de quelque vigueur en mon frère l'abbé [1] et en moy, un bon nombre d'amis que l'on a servis en toutes occasions, quelque intelligence que l'expérience m'a donnée dans les affaires, une charge considérable dans le parlement, des places fortes, occupées par nous ou nos proches [2], et des alliances assez advantageuses, outre la dignité de mes deux frères dans l'Église. Ces considérations qui paroissent fortes d'un costé à me retenir dans le poste où je suis, d'un autre ne peuvent permettre que j'en sorte sans que l'on tente tout d'un coup de nous accabler et de nous perdre; pour ce que, par la connoissance que j'ay de ses pensées et dont je l'ay ouï parler en d'autres occasions, il ne se résoudra jamais de nous pousser s'il peut croire que nous en reviendrons, et qu'il pourroit estre exposé au ressentiment de gens qu'il estime hardis et courageux.

Il faut donc craindre tout et le prévoir, afin que si je me trouvois hors de la liberté de m'en pouvoir explicquer, lors on eust recours à ce papier pour y chercher les remèdes qu'on ne pourroit trouver ailleurs, et que ceux de mes amis qui auront esté advertis d'y avoir recours sçachent qui sont ceux ausquels ils peuvent prendre confiance.

Premièrement, si j'estois mis en prison et que mon frère l'abbé n'y fust pas, il faudroit suivre son advis et le laisser faire, s'il estoit en estat d'agir et qu'il conservast pour moy l'amitié qu'il est obligé [d'avoir], et dont je ne puis douter [3]. Si nous estions tous deux prisonniers, et que l'on eust la liberté de nous parler, nous donnerons

[1] Fouquet a effacé, en 1658, ces mots *en mon frere l'abbé* et y a substitué *en mes freres*.

[2] Le mot *proches* a été effacé en 1658 et remplacé par *amis*.

[3] Fouquet a effacé toute cette phrase, depuis : *et que mon frere l'abbé n'y fust pas*, et y a substitué la suivante en 1658 : *et que mon frère l'abbé, qui s'est divisé dans les derniers temps d'avec moy mal à propos, n'y fust pas et qu'on le laissast en liberté, il faudroit doubter qu'il eust esté gagné contre moy, et il seroit plus à craindre en cela qu'aucun autre. C'est pourquoy le premier ordre seroit d'en advertir un chacun, estre sur ses gardes et observer sa conduite.*

encore les ordres de là [1], tels qu'il les faudroit suivre, et ainsi cette instruction demeureroit inutile, et ne pourroit servir qu'en cas que je fusse resserré, et ne peusse avoir commerce avec mes véritables amis.

La première chose donc qu'il faudroit tenter seroit que ma mère, ma femme, ceux de mes frères qui seroient en liberté, le marquis de Charost et mes autres parens proches, fissent par prières et sollicitations tout ce qu'ils pourroient, premièrement pour me faire avoir un valet avec moy, et ce valet, s'ils en avoient le choix, seroit Vatel; si on ne pouvoit l'obtenir, on tenteroit pour Longchamps, sinon pour Courtois ou la Vallée [2].

Quelques jours après l'avoir obtenu, on feroit instances pour mon cuisinier, et on laisseroit entendre que je ne mange pas, et que l'on ne doit pas refuser cette satisfaction à moins d'avoir quelque mauvais dessein.

Ensuite on demanderoit des livres, permission de me parler de mes affaires domestiques qui dépérissent, ce dont j'ai seul connoissance. On tascheroit de m'envoyer Bruant [3]. Peu de temps après on diroit que je suis malade, et on tascheroit d'obtenir que Pecquet [4], mon médecin ordinaire, vinst demeurer avec moi et s'enfermer dans la prison.

On feroit tous les efforts d'avoir commerce par le moyen des autres prisonniers, s'il y en avoit au mesme lieu, ou en gagnant les gardes; ce qui se fait toujours avec un peu de temps, d'argent et d'application.

Il faudroit laisser passer deux ou trois mois dans ces premières poursuites, sans qu'il parût autre chose que des sollicitations de parents proches, et sans qu'aucun autre de nos amis fist paroistre de mécontentement qui pust avoir des suites, si on se contentoit de nous tenir resserrés, sans faire autre persécution.

Mais néantmoins cependant il faudroit voir tous ceux que l'alliance, l'amitié et la reconnoissance obligent d'estre dans nos inté-

[1] Cette phrase a été remplacée par la suivante : *Si j'estois donc prisonnier et que l'on eust la liberté de me parler, je donneray les ordres de là*, etc.

[2] Note ajoutée par les commissaires : *Ce la Vallée est le valet de chambre* qui sert M. Fouquet à Vincennes.

[3] Bruant des Carrières, un des principaux commis de Fouquet.

[4] Le sieur Pecquet, médecin, est auprès de Fouquet depuis sa détention. *Note des commissaires.*)

rests, pour s'en assurer et les engager de plus en plus à savoir d'eux jusqu'où ils voudroient aller.

Madame du Plessis-Bellière, à qui je me fie de tout, et pour qui je n'ai jamais eu aucun secret ni aucune réserve, seroit celle qu'il faudroit consulter sur toutes choses, et suivre ses ordres si elle estoit en liberté, et mesme la prier de se mettre en lieu seur.

Elle connoist mes véritables amis, et peut-estre qu'il y en a qui auroient honte de manquer aux choses qui seroient proposées pour moi de sa part.

Quand on auroit bien pris ses mesures, qu'il se fust passé environ ce temps de trois mois à obtenir de petits soulagements dans ma prison, le premier pas seroit de faire que M. le comte de Charost allast à Calais; qu'il mist sa garnison en bon estat; qu'il fist travailler à réparer sa place et s'y tinst sans en partir pour quoi que ce fust. Si le marquis de Charost n'estoit point en quartier de sa charge de capitaine des gardes, il se retireroit aussi à Calais avec M. son père et y meneroit ma fille, laquelle il faudroit que madame du Plessis fist souvenir, en cette occasion, de toutes les obligations qu'elle m'a, de l'honneur qu'elle peut acquérir en tenant par ses caresses, par ses prières et sa conduite son beau-père et son mari dans mes intérests, sans qu'il entrast en aucun tempérament là-dessus.

Si M. de Bar, qui est homme de grand mérite, qui a beaucoup d'honneur et de fidélité, qui a eu la mesme protection autrefois que nous et qui m'a donné des paroles formelles de son amitié, vouloit aussi se tenir dans la citadelle d'Amiens, et y mettre un peu de monde extraordinaire et de munitions, sans rien faire néantmoins que de confirmer M. le comte de Charost et s'assurer encore de ses amis et du crédit qu'il m'a dit avoir sur M. de Bellebrune, gouverneur de Hesdin [1], et sur M. de Mondejeu, gouverneur d'Arras. (La phrase est ainsi coupée dans le manuscrit.)

Je ne doute point que madame du Plessis-Bellière n'obtinst de M. de Bar tout ce que dessus, et à plus forte raison de M. le marquis de Créquy, que je souhaiterois faire le mesme personnage et se tenir dans sa place.

Je suis assuré que M. le marquis de Feuquières feroit le mesme au moindre mot qu'on luy en diroit.

[1] Cette phrase, *qu'il m'a dit avoir sur M. de Bellebrune, gouverneur de Hesdin*, été rayée et remplacée par celle-ci : *qu'il a sur le commandant du Havre.*

M. le marquis de Créquy pourroit faire souvenir M. Fabert des paroles formelles qu'il m'a données et à luy par escrist d'estre dans mes intérests, et la marque qu'il faudroit luy en demander, s'il persistoit en cette volonté, seroit que luy et M. de Fabert escrivissent à Son Eminence en ma faveur fort pressamment pour obtenir ma liberté; qu'il promist d'estre ma caution de ne rien entreprendre, et s'il ne pouvoit rien obtenir, qu'il insinuast que tous les gouverneurs ci-dessus nommés donneroient aussi leur parole pour moy. Et en cas que M. de Fabert ne voulust pas pousser l'affaire et s'engager si avant, M. le marquis de Créquy pourroit agir et faire des efforts en son nom et [au nom] de tous lesdits gouverneurs par lettres, et se tenant dans leurs places.

Peut-estre M. d'Estrades ne refuseroit pas aussi une première tentative.

Je n'ay point dit cy-dessus la première chose de toutes par où il faudroit commencer, mais fort secrettement, qui seroit d'envoyer au moment de nostre détention les gentilshommes de nos amis et qui sont assurez, comme du Fresne, La Garde, Devaux, Bellegarde et ceux dont ils voudroient respondre, pour se jetter sans esclat dans Ham[1].

M. le chevalier de Maupeou pourroit donner des sergens assurez et y faire filer quelques soldats tant de sa compagnie que de celles de ses amis[2].

Et comme il y a grande apparence que le premier effort seroit contre Ham[3], que l'on tascheroit de surprendre, et que M. le marquis d'Hocquincourt même, qui est voisin, pourroit observer ce qui s'y passe pour en donner avis à la cour, il faudroit dès les premiers moments que M. le marquis de Créquy envoyast des hommes le plus qu'il pourroit, sans faire néantmoins rien mal à propos[4].

[1] Cette phrase a été modifiée dans la seconde rédaction, depuis *comme du Fresne* jusqu'à *dans Ham*, et remplacée par la suivante: *dans Bellisle, M. de Brancas, auquel je me confie entièrement, auroit la principale conduite de tout avec madame du Plessis.*

[2] Les derniers mots de la phrase, depuis *tant de sa compagnie*, ont été supprimés.

[3] La seconde rédaction porte en interligne: *Bellisle et Concarnau*, au lieu de *Ham* qui a été effacé.

[4] Cette phrase, depuis : *et que M. le marquis d'Hocquincourt*, a été biffée et remplacée par celle-ci : *et que M. le mareschal de la Meilleraye, quoiqu'il m'ait donné parole d'estre dans mes intérests envers et contre tous en présence de M. de Brancas et de madame du Plessis, n'en useroit peut-estre pas trop*

Que Devaux y mist des cavaliers, et en un mot que la place fust munie de tout [1].

Il faudroit pour cet effet envoyer un homme en diligence à Concarnau trouver Deslandes, dont je connois le cœur, l'expérience et la fidélité, pour luy donner advis de mon emprisonnement et ordre de ne rien faire d'esclat en sa province; ne point parler et se tenir en repos, crainte que d'en user autrement ne donnast occasion de nous faire nostre procès et nous pousser; mais il pourroit, sans dire mot, fortifier sa place d'hommes, de munitions de toutes sortes, retirer les vaisseaux qu'il auroit à la mer, et tenir toutes les affaires en bon estat, acheter des chevaux et autres choses, pour s'en servir quand il seroit temps.

Il faudroit aussi dépescher un courrier à madame la marquise d'Asserac, et la prier de donner les ordres à l'Isle-Dieu qu'elle jugeroit à propos pour exécuter ce qu'elle manderoit de Paris où elle viendroit conférer avec madame du Plessis.

Ce qu'elle pourroit faire seroit de faire venir quelques vaisseaux à l'Isle-Dieu [2], pour porter des hommes et des munitions où il seroit besoin, à Concarnau ou à Tombelaine [3], et faire les choses qui lui seroient dites et qu'elle pourroit mieux exécuter que d'autres, pour ce qu'elle a du cœur, de l'affection, du pouvoir, et que l'on s'y doibt entièrement fier, et qu'elle ne seroit pas suspecte. C'est pourquoy il faudroit qu'elle observast une grande modération dans ses paroles.

Il seroit important que du Fresne fust adverty de se tenir à Tombelaine [4], y mettre le nombre d'hommes, d'armes, et de munitions et

bien, il faudroit advertir Deslandes de prendre des hommes le plus qu'il pourroit, sans faire néantmoins rien de mal à propos. On doit se rappeler que le marquis d'Hocquincourt avait remplacé le maréchal, son père, comme gouverneur de Péronne, que le maréchal de la Meilleraye était gouverneur de Bretagne, et Deslandes, gouverneur de Concarneau. La substitution de Belle-Isle à Ham a rendu ces changements nécessaires dans la suite du projet.

[1] Ce paragraphe a été complétement supprimé.

[2] Il y avait, dans la première rédaction, *au Croisil* (auj. Croisic).

[3] Tombelaine est une petite île située près du mont Saint-Michel. Dans la seconde rédaction, Fouquet a remplacé *à Concarnau et Tombelaine* par ces mots : *faire accommoder Saint-Michel et Tombelaine.*

[4] Fouquet a remplacé ce membre de phrase par le suivant : *Il seroit important que ceux qui commandent dans Saint-Michel et Tombelaine soient advertis de s'y tenir.*

vivres nécessaires, et le plus important est d'y faire des fours et y mettre de la farine, afin de n'avoir pas besoin d'aller ailleurs chercher des vivres, ledit lieu de Tombelaine pouvant estre de grande utilité comme il sera dit cy-après.

Si madame du Plessis se trouvoit obligée de sortir de Paris, il faudroit, après avoir donné ordre à son mesnage qu'elle allast dans l'abbaye du Pont-aux-Dames s'enfermer quelque temps[1] pour y conférer et donner les ordres aux gens dont on se voudroit servir.

Prendre garde surtout à ne point escrire aucune chose importante par la poste, mais envoyer partout des hommes exprès, soit cavaliers, ou gens de pied, ou religieux.

Le Père des Champs-Neufs n'a pas tout le secret et toute la discrétion nécessaire[2]; mais je suis tout à fait certain de son affection, et il pourroit estre employé à quelque chose de ce commerce de lettres par des jésuites de maison en maison.

Ceux du conseil desquels il se faudroit servir sur tous les autres, ce seroient M. de Brancas, MM. de Langlade et de Gourville, lesquels assurément m'ayant beaucoup d'obligation[3], et ayant esprouvé leur conduite et leur fidélité en diverses rencontres, et leur ayant confié le secret de toutes mes affaires, ils sont plus capables d'agir que d'autres, et de s'assurer des amis qu'ils connoissent obligés à ne me pas abandonner.

J'ay beaucoup de confiance en l'affection de M. le duc de la Rochefoucauld et en sa capacité; il m'a donné des paroles si précises d'estre dans mes intérests en bonne ou mauvaise fortune, envers et contre tous, que comme il est homme d'honneur et reconnoissant la manière dont j'ay vescu avec luy et des services que j'ay eu l'intention de luy rendre, je suis persuadé que lui et M. de Marsillac ne me manqueroient pas à jamais.

Je dis la mesme chose de M. le duc de Bournonville, lequel asseurément seroit capable de bien agir en diverses rencontres, et je

[1] Dans la seconde rédaction ces mots, *dans l'abbaye du Pont-aux-Dames*, ont été biffés et remplacés par cette phrase : *qu'elle allast s'enfermer quelque temps dans la citadelle d'Amiens ou de Verdun.*

[2] Cette phrase a été ainsi modifiée : *n'a pas de luy-mesme toute la circonspection nécessaire.*

[3] Fouquet a changé ainsi cette phrase : *M. de Brancas, MM. de Langlade et de Gourville m'ont beaucoup d'obligation.*

ne doute pas qu'il ne portast avec chaleur toutes les paroles que l'on voudroit au roy, à la reyne et à M. le cardinal, pour obtenir ma liberté et représenter les soins que j'ay pris de contenir dans le devoir un grand nombre d'amis que j'ay, qui peut-estre se seroient eschappés.

M. le duc de Bournonville pourroit encore agir sous main au parlement près de ses amis pour me les conserver et empescher qu'il ne se fist rien à mon préjudice.

On peut confier à M. de Bournonville toutes choses sur sa parole.

Je ne serois pas d'advis néantmoins que le parlement s'assemblast pour me redemander avec trop de chaleur, mais tout au plus une fois ou deux par bienséance, pour dire qu'il en faut supplier le roy, et il seroit très-important que de cela mes amis en fussent advertis au plus tost, particulièrement M. de Harlay, que j'estime un des plus fidèles et des meilleurs amis que j'aye, et MM. de Maupeou, Miron et Jannart, de crainte que l'on ne prist le parti de dire que le roy veut me faire mon procès et que cela ne mist l'affaire en pires termes.

Pour les affaires qui pourroient survenir de cette nature, lesdits sieurs de Harlay, de Maupeou, Miron, Jannart et M. Chanut devroient estre consultez, estant très-capables et fidèles.

Il faudroit que quelqu'un prist grand soin de bien eschauffer ledit sieur Jannart, mon substitut, le picquant d'honneur et de reconnoissance, pour ce que c'est un des plus agissans et des plus capables hommes que je connoisse en affaires du palais.

Une chose importante est d'advertir mes amis qui commandent à Ham[1], à Concarnau, à Tombelaine, que les ordres de madame du Plessis doivent estre exécutés comme les miens.

M. Chanut me feroit un singulier plaisir de venir prendre une chambre au logis où sera ma femme pour lui donner conseil en toute sa conduite et qu'elle y prenne créance entière et ne fasse rien sans son advis.

Une des choses les plus nécessaires à observer est que M. Langlade et M. de Gourville sortent de Paris, se mettent en sûreté, fassent sçavoir de leurs nouvelles à madame du Plessis, au marquis de Créquy, à M. de Brancas et autres, et qu'ils laissent à Paris quelque

[1] Ce mot a été effacé dans la seconde rédaction et remplacé par *Bellisle*.

homme de leur connoissance capable d'exécuter quelque entreprise considérable, s'il en estoit besoin [1].

Il est bon que mes amis soient advertis que M. le commandeur de Neuf-Chaise [2] me doibt le rétablissement de sa fortune; que sa charge de vice-admiral a esté payée des deniers que je luy ay donnés par les mains de madame du Plessis, et que jamais un homme n'a donné des paroles plus formelles que luy d'estre dans mes intérests en tout temps, sans distinction et sans réserve envers et contre tous.

Qu'il est important que quelques-uns d'entre eux luy parlent et voient la situation de son esprit, non pas qu'il fust à propos qu'il se déclarast pour moy; car de ce moment il seroit tout à fait incapable de me servir; mais comme les principaux establissements sur lesquels je me fonde sont maritimes, comme Belle-Isle, Concarnau, le Havre et Calais, il est bien asseuré que le commandement des vaisseaux tombant entre ses mains, il pourroit nous servir bien utilement en ne faisant rien, et lorsqu'il seroit en mer trouvant des difficultez qui ne manquent jamais quand on veut.

Il faudroit que M. de Guinant, lequel a beaucoup de connoissance de la mer et auquel je me fie, contribuast à munir toutes nos places des choses nécessaires et des hommes qui seroient levez par les ordres de Gourville, ou des gens cy-dessus nommez, et c'est pourquoi il seroit important qu'il fust adverty de se rendre à Belle-Isle [3].

Comme l'argent seroit nécessaire pour toutes ces dépenses, je laisseray ordre au commandant de Belle-Isle d'en donner autant qu'il en aura sur les ordres de madame du Plessis, de M. de Brancas, de M. d'Agde [4], ou de M. de Gourville; mais il le faut mesnager, et que mes amis en empruntent partout pour n'en pas manquer.

M. d'Andilly est de mes amis et on pourroit sçavoir de luy en quoy il peut servir; en tout cas, il eschauffera M. de Feuquières, qui sans doute agira bien.

M. d'Agde [5] par sons main-conduira de grandes négociations, et dans le parlement sur d'autres sujets que le mien, et mesme par

[1] Ici commence la partie du projet écrite en 1658, après l'acquisition de Belle-Isle, et où le nom de cette place se trouve dans le corps même de l'écrit.

[2] On écrit ordinairement *Neuchèse*.

[3] Fouquet avait ajouté: *ou au Havre;* mais il a effacé ces mots.

[4] Ce nom a été ajouté en interligne.

[5] Louis Fouquet, alors coadjuteur de l'évêque d'Agde, était en même temps conseiller du parlement de Paris.

mes amis asseurés dans les autres parlements, où on ne manque jamais de matière, à l'occasion des levées (impôts), de donner des arrests et troubler les receptes; ce qui fait que l'on n'est pas sy hardy dans ces temps-là à pousser une violence, et on ne veut pas avoir tant d'affaires à la fois.

Le clergé peut encore par son moyen, et de M. de Narbonne[1], fournir des occasions d'affaires en si grand nombre que l'on voudra, en demandant les estats généraux avec la noblesse, ou des conciles nationaux, qu'ils pourroient convoquer d'eux-mesmes en lieux esloignez des troupes et y proposer mille matières délicates.

M. de la Salle, qui doibt avoir connoissance de tous les secours qu'on peut tirer par nos correspondances des autres royaumes et Estats, y peut aussy estre employé et donner des assistances à nos places.

Voilà l'estat où il faudroit mettre les choses, sans faire d'autres pas, si on se contentoit de me tenir prisonnier; mais si on passoit outre et que l'on voulust faire mon procez, il faudroit faire d'autres pas. Et après que tous les gouverneurs auroient escrit à S. Ém. pour demander ma liberté, avec termes pressans comme mes amis, s'ils n'obtenoient promptement l'effet de leur demande et que l'on continuast à faire la moindre procédure, il faudroit en ce cas monstrer leur bonne volonté, et commencer tout d'un coup, sous divers prétextes de ce qui leur seroit deub, à arrester tous les deniers des receptes, non-seulement de leurs places, mais des lieux où leurs garnisons pourroient courre, faire faire nouveau serment à tous leurs officiers et soldats, mettre dehors tous les habitants ou soldats suspects peu à peu, et publier un manifeste contre l'oppression et la violence du gouvernement.

C'est en ce cas où Guinant pourroit avec ses cinq[2] vaisseaux, s'asseurant en diligence du plus grand nombre d'hommes qu'il pourroit, matelots et soldats, principalement estrangers, prendre tous les vaisseaux qu'il rencontreroit dans la rivière du Havre à Rouen, et par toute la coste, et mettre les uns pour bruslosts et des autres en faire des vaisseaux de guerre, en sorte qu'il auroit une petite armée assez considérable retraite en de bons ports, et y méneroit toutes les

[1] François Fouquet, qui n'était encore en 1658 que coadjuteur de l'archevêque de Narbonne.

[2] Fouquet a remplacé *ses cinq* par *quelques*.

marchandises dont on pourroit faire argent, dont il faudroit que les gouverneurs fussent advertis pour avoir créance en luy et luy donner retraite et assistance.

Il est impossible, ces choses estant bien conduites, se joignant à tous les mal-contens par d'autres intérests, que l'on ne fist une affaire assez forte pour tenir les choses longtemps en balance et en venir à une bonne composition, d'antant plus qu'on ne demanderoit que la liberté d'un homme qui donneroit des cautions de ne faire aucun mal.

Je ne dis point qu'il faudroit oster tous mes papiers, mon argent, ma vaisselle et les meubles plus considérables de mes maisons de Paris, de Saint-Mandé, de chez M. Bruant, et les mettre dès le premier jour à couvert dans une ou plusieurs maisons religieuses[1], et s'asseurer d'un procureur au parlement fidèle et zélé, qui pourroit être donné par M. de Maupeon, le président de la première[2].

Je crois que M. le chevalier de Maupeou occuperoit dans ce temps-là quelque poste advantageux et agiroit comme on voudroit; mais en tout cas il pourroit choisir à se retirer dans une des places susdites avec ses amis.

Une chose qu'il ne faudroit pas manquer de tenter seroit d'enleve des plus considérables hommes du conseil, au mesme moment de la rupture, comme M. le Tellier ou quelques autres de nos ennemis plus considérables, et bien faire sa partie pour la retraite; ce qui n'est pas impossible.

Si on avoit des gens dans Paris assez hardis pour un coup considérable et quelqu'un de teste à les conduire, si les choses venoient à l'extrémité et que le procès fust bien advancé, ce seroit un coup embarrassant de prendre de force le rapporteur et les papiers; ce que M. Jannart ou autre de cette qualité pourroit bien indiquer, par le moyen de petits greffiers que l'on peut gaigner, et c'est une chose qui a peu estre pratiquée au procés de M. de Chenailles le plus aisément du monde, où, si les minutes eussent esté prises, il n'y avoit plus de preuves de rien.

M. Pellisson est un homme d'esprit et de fidélité auquel on pourroit prendre créance et qui pourroit servir utilement à composer les

[1] Fouquet a ajouté en interligne *et chez M. de Bournonville.*

[2] C'est-à-dire *de la première chambre des enquêtes.*

manifestes et autres ouvrages dont on auroit besoin, et porter des paroles secrètes des uns aux autres.

Pour cet effet encore, mettre des imprimeurs en lieu seur: il y en aura un à Belle-Isle.

M. le premier président de Lamoignon, qui m'a l'obligation tout entière du poste qu'il occupe, auquel il ne seroit jamais parvenu, quelque mérite qu'il ait, si je ne luy en avois donné le dessein, si je ne l'avois cultivé et pris la conduite de tout, avec des soins et applications incroyables, m'a donné tant de paroles de reconnoissance et de mérite, répétées si souvent à M. Chanut, à M. de Langlade et à madame du Plessis-Guenegaud et autres, que je ne puis douter qu'il ne fist les derniers efforts pour moy; ce qu'il peut faire en plusieurs façons, en demandant luy-mesme personnellement ma liberté, en se rendant caution, en faisant connoistre qu'il ne cessera point d'en parler tous les jours qu'il ne l'ayt obtenu; que c'est son affaire; qu'il quitteroit plustost sa charge que se départir de cette sollicitation, et faisant avec amitié et avec courage tout ce qu'il faut. Il est asseuré qu'il n'y a rien de si facile à luy que d'en venir à bout, pourveu qu'il ne se rebute pas, et que l'on puisse estre persuadé qu'il aura le dernier mescontentement si on le refuse, qu'il parle tous les jours sans relasche, et qu'il agisse comme je ferois pour un de mes amis en pareille occasion et dans une place aussi importante et aussi asseurée.

M. Amproux, frère de M. Delorme et conseiller au parlement, est de mes amis; il m'a quelque obligation. Je ne doute point, estant homme d'honneur, qu'il ne me serve avec affection et fidélité aux occasions; on s'y peut fier.

Son usage est et (*sic*) au parlement[1] pour toutes choses, soit en attaquant ou en deffendant; mesme on le peut consulter sur ce qu'il estimera qui pourroit estre fait.

Il peut encore servir en Bretagne, où il a des amis et des habitudes, soit pour la conservation de ce qui m'y appartient, ou pour avoir des nouvelles.

Il peut encore sçavoir ce qui se passe et agir avec les gens de la

[1] La phrase a été copiée textuellement. Fouquet veut dire sans doute que M. Amproux connait bien les usages du parlement et y peut servir pour toutes choses.

religion [1], et voir dans la maison d'Estrée ce que l'on y machine, ayant de grandes habitudes auprès de M. l'évesque de Laon.

Madame la première présidente de la chambre des comptes de Bretagne, qui est sœur de madame du Plessis-Bellière et demeure à Rennes, a des parents et amis au parlement de Bretagne. Je l'ay servie en quelque occasion, et tant à cause de sa sœur que de mon chef je puis m'asseurer qu'elle agira avec fidélité et affection en ce pays-là. On peut s'y confier pour ce qui regarderoit la Bretagne, où mes establissements me donnent des affaires ; et il ne faut pas manquer d'escrire à tous mes amis de ces quartiers-là de se réunir, et veiller qu'il ne se passe rien contre mes intérests pendant mon malheur.

M. de Cargret (de Kergroet), maistre des requestes, est homme de condition qui m'a promis et donné parole plusieurs fois de me servir envers et contre tous. Il peut estre d'un grand usage, et pour ladite province de Bretagne où il a des amis et des parens dont il m'a respondu, et dans le conseil, les jours que l'on apprendra qu'il s'y doibt passer quelque chose, et dans le parlement où il peut entrer quand on voudra, et parmy les maistres des requestes, si quelque occasion venoit à les esmouvoir. M. de Harlay peut le faire agir.

M. Foucquet, conseiller en Bretagne, est celuy de mes parents de cette province auquel j'ay eu plus de confiance, qui a eu la conduite de toutes mes affaires domestiques en ce pays, qui connoist mes amis et mes parens, et auquel on peut prendre créance pour ce qui seroit à faire de ce costé-là ; mesme sçait l'argent à peu près qu'on y peut trouver. »

A la suite de la transcription du projet, on lit [2] :

« Et aurions interpellé le respondant de déclarer si lesdictes six dernières feuilles et demie sont escrites entièrement de sa main, mesme les ratures et corrections estant en icelles ; à quoy le respondant, après avoir veu, leu et teneu à loisir chacune des dictes six feuilles et demie et tout autant que bon luy a semblé, a dit et déclaré que l'escriture estant en icelles, mesme les ratures et corrections estant pareillement sur icelles, estre entièrement de sa main et les avoir escrites de l'escriture dont il se sert ordinairement. »

[1] Les protestants.

[2] F° 94 du même volume.

VII

RELATIONS DE MADAME SCARRON AVEC FOUQUET.

(Voy. ci-dessus p. 448.)

Je n'avais pas sous les yeux, lorsque j'ai écrit le chapitre où il est question de madame Scarron, l'ouvrage de M. Feuillet de Conches, intitulé *Causeries d'un curieux*, etc. J'ai trouvé dans ce livre si riche en précieux documents une nouvelle preuve de la réserve que madame Scarron mettait dans ses relations avec Fouquet. M. Feuillet de Conches cite (p. 514) le passage suivant des *Souvenirs de madame de Caylus* : « Je me souviens d'avoir ouï raconter que madame Scarron étant un jour obligée d'aller parler à M. Foucquet, elle affecta d'y aller dans une si grande négligence que ses amis étaient honteux de l'y mener. Tout le monde sait ce qu'était alors M. Foucquet, et combien les plus huppées et les mieux chaussées cherchaient à lui *plaire*. »

VIII

LETTRE AUTOGRAPHE DE MADEMOISELLE DE TRESESON A FOUQUET[1].

J'ai indiqué dans une note (p. 404) que les noms étaient changés dans ces lettres de manière à dérouter le lecteur. Je donne ici le texte d'une de ces lettres avec les noms de convention :

« Si l'amitié que j'ai pour vous ne se trouvoit pas offensée par les reproches que vous me faites, j'aurois pris bien du plaisir à les lire et j'aurois appris avec quelque sentiment de joie l'inquiétude où vous

[1] Papiers de Fouquet, Bibl. imp., F. Baluze, t. II, p. 249. Au dos : *Monsieur monsieur le Procureur général.*

êtes de savoir ce qui se passe ici touchant mademoiselle *de Bel-Air* (mademoiselle de Treseson), puisque assurément ce n'est point une marque que vous ayez de l'indifférence pour elle; mais quoique j'en fasse ce jugement qui ne m'est point désagréable, je ne puis m'empêcher de m'affliger extrêmement que vous en ayez fait un de moi si injuste et si désavantageux; car je vous assure que ce n'est point manque de confiance ni par aucune préoccupation de ce côté-ici que j'ai manqué à vous écrire cent petites choses que j'ai cru des bagatelles pour vous et que j'ai fait scrupule de vous mander, de crainte de vous importuner dans les grandes occupations où vous êtes tous les jours; mais enfin puisque je vois que vous avez une bonté pour moi que je n'aurois osé espérer, quoique j'aie toujours désiré la continuation de votre amitié plus que toutes les choses du monde, je vous dirai qu'il ne se passe rien entre mademoiselle de *Bel-Air* et M. *du Clos* (le duc de Savoie) qui soit désavantageux ni pour vous ni pour elle. Elle a trouvé le moyen de s'en faire craindre et de s'en faire estimer malgré lui. Elle a toujours pris en raillant ce qu'il lui a dit de plus sérieux. Il lui parle tout autant qu'il le peut par l'ordre de madame *Aubert* (Christine de France, duchesse douairière de Savoie), qui est bien aise que cette demoiselle ait quelque crédit auprès de lui, parce qu'elle n'est ni brouillonne ni ambitieuse et ne lui inspire que de la douceur et de la complaisance, et sur toute chose elle en dépend entièrement, au moins pour ce qui regarde ce pays-ci. Tout le monde est confident de M. *du Clos*. Vous pouvez juger de là si mademoiselle *de Bel-Air* s'y fie en nulle façon. Jusqu'ici il ne s'est point passé de chose particulière entre eux, et l'on a toujours su leurs conversations et leurs querelles, quand ils en ont. Cette dernière chose arrive assez souvent; elle a été une fois huit jours sans lui parler, parce qu'il avoit dit quelque chose de trop libre devant elle. Pendant ce temps-là, il en passa trois dans une maison de la campagne et manda à madame *Aubert* qu'il ne reviendroit point auprès d'elle que mademoiselle *de Bel-Air* ne lui eût pardonné. Du depuis il ne lui est pas arrivé de retomber dans une pareille faute. Toutes les galanteries qu'il peut faire pour elle, il les fait, comme de musique, de collations et de promenades à cheval. Il lui prête toujours ses plus beaux chevaux et lui a fait faire deux équipages fort riches.

Je connois bien que toutes ces choses ne seroient pas tout à fait

propres à faire trouver un établissement en ce pays-ci, aussi je vous assure que sans l'affaire que savez je les empêcherois absolument : mais je vous avoue que, dans cette pensée, je ne m'applique qu'à sauver ma réputation, aussi bien comme j'ai sauvé mon cœur, qui, je vous assure, est toujours aussi fidèle comme je vous l'ai promis.

Pour ce qui regarde mademoiselle *Le Roy* (Marguerite de Savoie), M. *du Clos* lui témoigne beaucoup d'amitié et lui parle assez souvent de celle qu'il a pour mademoiselle *de Bel-Air*, et même une fois il l'a obligée d'envoyer prier cette fille d'aller la voir à son appartement, où elle le trouva avec la musique et une collation. Il l'a même priée, que quand elle seroit sa maîtresse, de l'obliger à se souvenir de lui. Mademoiselle *Le Roy* lui témoigne beaucoup de complaisance et même de grands respects. Ce n'est pas une personne qui soit beaucoup familière; elle me parle toutefois bien souvent du voyage que nous allons faire mardi. Elle a grande peur qu'il ne réussisse pas comme nous le souhaitons.

Mandez-moi, s'il vous plaît, de quelle manière je dois continuer de vous écrire du lieu où nous allons, et soyez persuadé que mes discours ni mes actions ne seront jamais contraires à l'amitié que je vous ai témoignée. Personne ne paroît ennemi de mademoiselle *de Bel-Air*, et l'on ne lui a voulu faire aucune pièce. Elle en attribue l'obligation à l'amitié de madame *Aubert* et à celle de M. *du Clos*. Il y a ici deux ou trois personnes avec lesquelles j'ai fait une espèce d'amitié, afin de les obliger à m'avertir de tout ce qui se dit de cette demoiselle et les ai priées de ne lui pardonner rien. Madame *Aubert* lui a donné depuis peu des boucles de diamants. J'ai su depuis huit jours que les perles, dont elle lui avoit fait un présent, venoient de M. *du Clos*, qui avoit obligé cette dame à les lui donner comme venant d'elle. Je vous assure que la reconnoissance que j'ai de tous ces soins ne va point au delà de ce qu'elle doit aller.

Je ne crois pas que vous disiez de cette lettre ce que vous avez dit des petits billets que je vous ai écrits, et que vous ne croirez pas qu'elle vous soit écrite par manière d'acquit. Si elle vous ennuie, prenez-vous-en à vous-même; car j'aime mieux qu'elle ait ce malheur-là que de n'éviter pas celui de vous donner sujet de croire que je sois capable de vous oublier.

Je ne crois pas que je puisse écrire ce voyage à madame *du Ryer* (madame du Plessis-Bellière), car l'ordinaire est près de partir. Si

vous voulez m'obliger extrêmement, vous lui conseillerez comme de vous-même de m'envoyer une jupe comme l'on les porte, sans or ni argent. L'on ne trouve ici quoi que ce puisse être. Je vous demande pardon de cette commission et vous rends mille remercîments des effets que j'ai reçus de votre part. Je les ai presque tous donnés à mademoiselle *le Roy*. Adieu, je vous demande pardon de vous avoir donné sujet de penser que je ne vous aime pas plus que toutes les personnes du monde.

Si le mariage que savez s'accorde, je vous supplierai de prendre la peine d'écrire à madame *Aubert*, afin qu'elle donne mademoiselle *de Bel-Air* à mademoiselle *le Roy*. Je ne puis bien démêler vos lettres d'avec celles de madame *du Ryer*; mais, depuis que je suis arrivée, je n'ai manqué que deux voyages à vous écrire à l'un ou à l'autre, parce que j'eus peur que les adresses ne fussent pas sûres. J'ai reçu toutes les vôtres.»

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Préface, page 2. Il faut ajouter aux ouvrages relatifs au surintendant Fouquet, cités dans la préface, la *Vie de Nicolas Fouquet*, par d'Auvigny, dans le tome V des *Vies des hommes illustres*.

Page 4, ligne 21. *Premier écuyer de la petite écurie*. [li]sez : *Premier écuyer de la grande écurie*.

Page 6, à la fin de la note 1, ajoutez : *à l'Appendice du tome Ier*.

Page 7, titre courant, lisez 1615, au lieu de 1515.

— ligne avant-dernière, lire : *pour le fils*, au lieu de : *par le fils*

Page 11, note 1, lisez 565, au lieu de 563.

Page 26, ligne 16, lisez : *que*, au lieu de : *qu*.

Page 57, ligne 10, lisez : *c'est*, au lieu de : *c'es*.

Page 65, note 1, ajoutez un point après *mémoires* et *avril*.

— — 2. *a femme*, lisez *la femme*.

Page 85, note 1, lisez : *f° 296 et suiv.*, au lieu de : f° 296 sq

Page 88, note 2, ôtez la virgule après *Fouquet*.

Page 90, ligne, 27, lisez : *saisies*, au lieu de : *saisi*.

Page 120, ligne 24, lisez : *inflammables*, au lieu de : *enflammables*.

Page 152, note 3, et page 156, note 1, lisez : *Dubuisson-Aubenay*, au lieu de : *Dubuisson-Aubernay* et *Dubuisson-Aubency*.

Page 235, note 1, dernier vers de la citation tirée de Loret, lisez : *Autant que l'on le sauroit être*.

Page 247, ligne 14, mettre une virgule après le mot *charge*.

Page 255, ligne 25, ôter la virgule après le mot *occasion*.

Page 257, ligne 7, lisez : *Et pour*, au lieu de : *Et que pour*.

Page 308, ligne 14, *canal de Loire* est pour *canal de Briare*, et non *canal de Loing*, comme on l'a mis dans la note.

Page 315, ligne 23, *de Vendôme*, lisez : *M. de Vendôme*.

Page 361, note 2. *Voy. lettres du 9 décembre 1664 et du 29 avril 1672*, lisez : *Voy. la lettre du 29 avril 1672*.

Page 364, ligne avant-dernière : *Jamais surintendant ne trouva de cruelles* est un vers de Boileau, *Sat.* VIII, v. 208.

Page 402, ligne 12, au lieu de : *Les mesures prises par le surintendant n'allaient à rien moins qu'à*, etc., lisez : *Les mesures prises par le surintendant n'allaient pas à moins qu'à*, etc.

Page 404, ligne 12. *Treseson*, lisez partout : *Trécesson*.

Page 431, note 1. Dernier vers de la citation de Loret, au lieu de : *imitable*, lisez : *inimitable*.

Page 440, ligne 1re et note 1, au lieu de : *Jacques Graindorge de Prémont*, dont il est question dans cette note, il faut lire : *Charles le Sart, seigneur de Prémont, qui fut dans la suite chambellan de Monsieur, frère de Louis XIV*.

Page 441, note 3. Je n'avais pu déterminer exactement la position des *Pressoirs*. Voici des notes qui viennent de M. Aubergé, notaire à Fontainebleau, et qui donnent sur ce point les détails les plus complets : « L'hôtel des Pressoirs du Roy est une maison ainsi nommée à cause de deux pressoirs et cuves que l'on voit dans un grand corps de bâtiment situé sur le bord de la rivière de Seine, du côté de la Brie, à cinq quarts de lieue de Fontainebleau, et que les chiffres et devises de François Ier que l'on y voit sur les murs font attribuer à ce roi, qui, chassant, dit-on, dans la forêt un cerf qui passa l'eau à l'endroit où est bâtie cette maison, et ayant une soif extrême, envoya dans une maison voisine demander du vin, qui lui parut si bon, qu'il acheta aussitôt cinquante arpens de terre et plus, de l'endroit d'où on lui dit qu'il provenoit; les fit planter de nouvelles vignes choisies dans les vignobles de France les plus exquis, et fit bastir ces cuves et pressoirs que l'on nomma Pressoirs du Roy.

« On conserve en cette maison le lit de la belle Gabrielle d'Estrées, qui y logeoit souvent avec Henry. »

(Extrait de la *Description historique de Fontainebleau*, par l'abbé Guilbert. Paris, 1751, 2 vol.; t. II, p. 144.)

« Cette maison (les Pressoirs du Roy) fut vendue par Henry le Grand à Nicolas Jacquinot, son premier valet de chambre, le dernier jour de décembre 1597. Depuis ce temps-là, le sieur Jacquinot et ses descendants en ont toujours joui jusqu'au 25 juin 1732, époque à laquelle Claude-Anne de Breuillard de Coursan, seul héritier de défunte Marie-Anne Jacquinot, veuve de Charles de Barville, vendit cette maison et les héritages qui en dépendaient à Philippe le Reboullet, trésorier de feu monseigneur le comte de Toulouse, qui y fit des dépenses considérables.

« Elle est passée ensuite dans la maison Dusaillan, et aujourd'hui (1857) elle appartient à M. le comte de Traversay. »

(Extrait de la *Salamandre ou Histoire abrégée de Fontainebleau*, par Mion, p. 149. Fontainebleau, 1857, 1 vol. in-12.)

« Aujourd'hui, les Pressoirs sont une maison de campagne sur la rive droite de la Seine, dépendant de la commune de Samoreau, canton de Fontainebleau.

« Les Pressoirs n'ont jamais appartenu à Fouquet. Ils étaient possédés au temps de sa splendeur par la famille Jacquinot, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. Il a pu y venir, comme le témoigne mademoiselle de Scudéri, dans les voyages qu'il faisait à Fontainebleau avec la cour. Il existe au château de Fontainebleau un corps d'hôtel, appelé la Surintendance des Finances, qui servait au logement exclusif du surintendant. Le nom de Fouquet, comme souvenir de cette destination, s'y rattache particulièrement. »

Page 452, ligne 7. En 1658, la Fontaine adressa à Fouquet une longue épître dédicatoire pour lui offrir son poëme d'*Adonis*[1]. « Votre esprit, lui disait-il, est doué de tant de lumières, et fait voir un goût si exquis et si délicat pour tous nos ouvrages, particulièrement pour le bel art de célébrer les hommes qui vous ressemblent avec le langage des dieux, que peu de personnes seroient capables de vous satisfaire. » Plus loin, la Fontaine, parlant des sentiments de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en France pour Fouquet, dit : « Vous les contraignez par une douce violence de vous aimer. » Il termine en rappelant avec quelle vivacité l'affection générale pour Fouquet avait éclaté à l'occasion de la maladie que le surintendant avait éprouvée en 1658 et dont nous avons parlé ci-dessus, p. 394-395.

[1] *Œuvres de la Fontaine*, édit. Walckenaer, t. VI, p. 350 et suiv. Paris, Lefèvre, 1828.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

CHAPITRE IV (1651-1652)

CHAPITRE V (AVRIL-MAI 1652)

CHAPITRE VI (MAI-JUIN 1652)

CHAPITRE IX (JUILLET-SEPTEMBRE 1652)

CHAPITRE X (OCTOBRE 1652)

CHAPITRE XI (OCTOBRE 1652)

CHAPITRE XII (OCTOBRE-DÉCEMBRE 1652)

CHAPITRE XIII (JANVIER-FÉVRIER 1653)

CHAPITRE XIV (1653)

CHAPITRE XV (1653-1654)

CHAPITRE XVI (1654)

CHAPITRE XVII (1655-1657)

CHAPITRE XVIII (1656-1657)

CHAPITRE XIX (1653-1657)

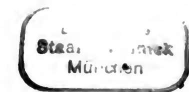
CHAPITRE XX (1657)

CHAPITRE XXI (1658)

CHAPITRE XXII (1658-1659)

CHAPITRE XXIII

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME



PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.